



**HAL**  
open science

# Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux : le cas des petites et communes de Gironde au tournant des réformes paritaires

Victor Marneur

## ► To cite this version:

Victor Marneur. Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux : le cas des petites et communes de Gironde au tournant des réformes paritaires. Science politique. Université de Bordeaux, 2016. Français. NNT : 2016BORD0251 . tel-01885491

**HAL Id: tel-01885491**

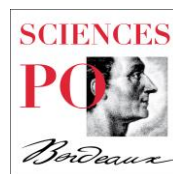
**<https://theses.hal.science/tel-01885491>**

Submitted on 2 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

**Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux.  
Le cas des « petites » communes de Gironde au tournant des réformes  
paritaires**

**Thèse pour le Doctorat en Science politique**

Sous la direction de Mme Marion PAOLETTI & Mme Magali DELLA SUDDA

présentée et soutenue publiquement

le 30 septembre 2016 par

**Victor MARNEUR**

**Composition du jury :**

**M. Christian LE BART**, Professeur de science politique, Institut d'études politiques de Rennes, *rapporteur*

**Mme Magali DELLA SUDDA**, Chargée de recherche CNRS, Institut d'études politiques de Bordeaux, *directrice de thèse*

**M. Yves DÉLOYE**, Professeur de science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, *président du jury*

**Mme Delphine DULONG**, Maîtresse de conférences en science politique habilitée à diriger des recherches, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, *rapporteuse*

**Mme Marion PAOLETTI**, Maîtresse de conférences en science politique habilitée à diriger des recherches, Université de Bordeaux, *directrice de thèse*

**M. Nicolas RENAHY**, Directeur de recherches en sociologie, INRA

---

*À Bibi,*

## **RÉSUMÉ**

La parité s'est enrichie d'une consolidation en 2013, avec l'abaissement du seuil pour son application aux communes de plus de 1000 habitants. L'étude de la sélection et des carrières des élu-e-s ruraux-ales des années 1970 à 2015, à partir du cas girondin, permet de saisir la manière dont l'espace des activités politiques est investi par les hommes et par les femmes et le rôle qu'y joue la nouvelle contrainte paritaire. À l'aide d'une méthodologie reposant à la fois sur des techniques qualitatives et quantitatives, cette thèse s'efforce de relier les transformations constatées dans la sélection du personnel politique des « petites » communes aux mutations des mondes ruraux contemporains. Elle se veut tout autant une contribution à la sociologie politique des espaces ruraux qu'à la sociologie du genre en politique.

## **TITLE**

Gender relations and local government in rural areas. The case of « small » towns of Gironde in a context of gender parity.

## **ABSTRACT**

The reform for equal representation of men and women started in 2000s has been consolidated in 2013 by lowering the threshold for an implementation in towns of more than 1'000 inhabitants. The study of political recruitment and political careers of local elected politicians in rural area from 1970 to 2015 in Gironde allows us to understand the political activities of men and women in a context of gender parity which became binding. Using both qualitative and quantitative methods, this dissertation aims to connect the transformation of political recruitment in small towns with the changes of contemporary rural societies. It will thus contribute to the literature in both political sociology of rural societies and gender in politics.

## **MOTS-CLÉS**

Élections municipales - Élus locaux - Espaces ruraux - Genre - Parité - Pouvoir local

## **KEYWORDS**

Local elections - Local politician - Rural areas - Gender - Equal gender parity - Local government



# Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>15</b>
1. ORIGINE DE LA RECHERCHE ET ENIGME.....	15
2. PRESENTATION DU TERRAIN ET DU CONTEXTE DE L'ENQUETE.....	19
2.1. <i>Le département girondin : des terres viticoles, mais encore ?</i> .....	20
2.2. <i>Un département « de gauche », bon élève de la parité.....</i>	25
2.3. <i>Le contexte institutionnel de l'enquête : un renforcement de la parité         au niveau municipal.....</i>	27
2.3.1. L'abaissement du seuil d'application de la parité à 1000 habitants .....	27
2.3.2. Les termes du débat sur l'abaissement du seuil : un effacement de la question paritaire .....	30
3. POUR UNE ANALYSE GENREE DE LA COMPETITION POLITIQUE EN MILIEU RURAL .....	33
3.1. <i>Analyser le politique au prisme du genre et du territoire.....</i>	35
3.2. <i>Une sociologie politique des mondes ruraux peu attentive aux rapports         sociaux de sexe .....</i>	39
3.2.1. De la sociologie rurale à la sociologie politique des espaces ruraux : quelles spécificités du pouvoir local dans les villages ?.....	39
3.2.1.1. L'urbain comme cadre exclusif d'analyse .....	39
3.2.1.2. La compétition politique dans les espaces ruraux .....	41
3.2.1.3. La faible attention portée au genre.....	46
3.2.2. Les « communes rurales » : mais de quoi parle-t-on ? .....	47
3.2.3. Peut-on parler de « champ politique » municipal ?.....	53
3.3. <i>Une sociologie du genre en politique peu attentive aux effets         « d'espace ».....</i>	57
3.3.1. « L'exclusion » des femmes du champ politique .....	58

3.3.2. Une progressive inclusion des femmes dans la vie politique française .....	65
3.3.3. Les municipalités : un échelon privilégié d'accès à la politique pour les femmes ? .....	68
3.3.4. Qui sont les femmes élues et comment le sont-elles ? .....	70
4. LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION DES CARRIERES POLITIQUES MUNICIPALES POUR LES FEMMES RURALES : L'AMBIVALENCE DES HYPOTHESES .....	75
5. STRATEGIE EMPIRIQUE .....	79
5.1. Monographie, comparaison et montée en généralité .....	79
5.2. Les entretiens semi-directifs .....	81
5.3. Les trajectoires saisies par questionnaire .....	84
5.4. Archives et production de données statistiques .....	86
6. STRUCTURATION DE LA THESE .....	87

**CHAPITRE I : DE L'INEGALITE D'ACCES AUX MANDATS MUNICIPAUX SELON LES SEXES : QUI SONT LES ELUES DE GIRONDE ? ..... 90**

1. LA SITUATION PARADOXALE DES FEMMES ELUES DANS LES PETITES COMMUNES .....	91
1.1. La place des femmes dans les municipalités : le cas girondin.....	91
1.1.1. Une augmentation inégale du taux de féminisation des conseils municipaux selon la taille des communes .....	92
1.1.2. Le cas des adjointes et les effets des modifications successives des modalités d'application de la parité aux élections municipales .....	96
1.1.3. La répartition sexuée des postes de maire .....	98
1.1.4. Les « petites » mairies aux femmes, les « grandes » aux hommes : entre affaiblissement des enjeux de pouvoir et adéquation aux « dispositions » féminines. ....	104
1.2. Les déterminants de la féminisation des conseils municipaux exemptés de la contrainte paritaire .....	108
1.2.1. Des conseils municipaux plus paritaires quand le maire est une femme ? .....	108
1.2.2. Les déterminants partisans de la parité .....	112

1.2.3.	Au-delà du constat.....	116
2.	SELECTION SOCIALE ET PROFILS SOCIAUX SEXUES DES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE GIRONDE .....	119
2.1.	<i>L'âge des élu-e-s municipaux-ales.....</i>	120
2.1.1.	Des élues municipales plus âgées que leurs aînées, mais toujours plus jeunes que les hommes.....	120
2.1.2.	L'âge des adjointes et des femmes maires.....	124
2.2.	<i>Une approche longitudinale de la profession des élues .....</i>	130
2.2.1.	La profession des élues municipales : la fin des femmes au foyer, l'avènement des employées et des retraitées.....	131
2.2.2.	Une homogénéisation des profils sociaux des maires des petites communes ? .....	142
3.	CONCLUSION DU CHAPITRE 1 .....	152

**CHAPITRE II : AUX ORIGINES DE LA SOUS-REPRESENTATION DES  
FEMMES DANS LA VIE MUNICIPALE DES COMMUNES RURALES DE  
GIRONDE ..... 155**

1.	LES EFFETS DE LA SOCIALISATION SEXUEE : LES FEMMES SONT-ELLES RESPONSABLES DE LEUR EXCLUSION ? .....	156
1.1.	<i>Les registres classiques d'explication de l'engagement limité des femmes : la disponibilité .....</i>	157
1.1.1.	Travail, famille, mandat : la gestion de la triple journée.....	157
1.1.2.	Les effets du lieu de résidence et de la classe sur la triple journée .....	166
1.1.3.	Arrangements professionnels et arrangements conjugaux.....	172
1.1.4.	Comment les femmes rendent leur engagement acceptable et comment leur mari compense .....	180
1.2.	<i>Auto-déshabilitation et compensation des handicaps.....</i>	184
1.2.1.	Le sentiment d'incompétence a-t-il un genre ?.....	184
1.2.2.	Statut socio-professionnel et ressources compensatoires .....	187
2.	HETERONOMIE DU CHAMP POLITIQUE MUNICIPAL EN MILIEU RURAL : LES FEMMES DANS LES RAPPORTS DE PRODUCTION AGRICOLES ET LES SOCIABILITES LOCALES .....	193

2.1.	<i>Position des femmes dans les espaces ruraux et répercussions sur le pouvoir municipal</i> .....	194
2.1.1.	« Ici, on vote le bonhomme ». Le stigmatisme de genre en milieu rural .....	194
2.1.2.	De la situation historiquement dominée des femmes rurales .....	197
2.1.2.1.	La division sexuelle du travail et la « loi salique symbolique » dans l’agriculture .....	198
2.1.2.2.	Position des femmes dans les rapports de production agricoles et faiblesse de l’engagement public .....	202
2.2.	<i>L’accès plus difficile des femmes à l’espace public en milieu rural : les sociabilités rurales en question</i> .....	208
2.2.1.	Le bistrot du village comme lieu officiel d’exercice du pouvoir municipal jusqu’aux années 1980 ? .....	209
2.2.2.	« Le groupe des chasseurs » dans les petites communes de Gironde .....	212
2.2.3.	Quelles sociabilités pour les femmes en milieu rural ? .....	220
3.	CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	225

**CHAPITRE III : SELECTION DES ELUES RURALES EN GIRONDE ET MODALITES SEXUEES D’APPROPRIATION DES RESSOURCES LOCALISEES ..... 229**

1.	LES DEVOUEES ET LES NOTABLES : DEUX VOIES SEXUELLEMENT ANTAGONISTES DE CONSTRUCTION DE LA LEGITIMITE LOCALE EN MILIEU RURAL EN GIRONDE .....	232
1.1.	<i>La filière féminine du dévouement dans le rural isolé.</i> .....	233
1.1.1.	Le don de soi. Une construction de légitimité féminine sous condition d’un appui conjugal.....	233
1.1.2.	La figure résiduelle des engagées dans les œuvres catholiques .	235
1.2.	<i>Le pouvoir au village en Gironde : notables locaux et propriétaires terriens</i> .....	239
1.2.1.	La figure masculine du notable dans la littérature .....	240
1.2.2.	Les agriculteurs et la légitimité de la terre en milieu rural .....	243
1.2.3.	Le poids de la notoriété professionnelle .....	251

1.3.	<i>La domination de l'espace social local par les maires ruraux : une homologie de positions peu opérante pour les femmes ?</i> .....	254
2.	L'AUTOCHTONIE, UNE RESSOURCE POUR LES FEMMES EN MILIEU RURAL ....	259
2.1.	<i>Les « locaux » et les « étrangers » : usages de l'espace, disqualification des allochtones et « chant du coq »</i> .....	260
2.2.	<i>L'ancrage local comme ressource dans la compétition municipale ..</i>	265
2.3.	<i>Les ressorts pratiques de l'autochtonie : quand l'ancrage efface le genre</i> .....	271
2.4.	<i>Captation conjugale du capital d'autochtonie</i> .....	275
3.	LE GENRE DE L'HEREDITE EN POLITIQUE. UNE FILIERE CONTEMPORAINE D'ACCES AU CHAMP POLITIQUE POUR LES ELUES MUNICIPALES EN GIRONDE ? ...	277
3.1.	<i>« Au nom du père ». Le patronyme comme ressource dans la compétition municipale</i> .....	281
3.2.	<i>Les conditions particulières de la transmission du mandat municipal pour les femmes : des héritières par défaut ?</i> .....	288
3.2.1.	La succession entre époux .....	288
3.2.2.	L'héritage comme accélérateur de carrière municipale ? Ressources professionnelles des héritier-ère-s et transmission de patrimoine aux « garçons manquants » .....	292
4.	CONCLUSION DU CHAPITRE III .....	299

**CHAPITRE IV : LES MODALITES CONTEMPORAINES D'ACCES A L'ESPACE PUBLIC DANS LES « PETITES » COMMUNES : EFFETS INSTITUTIONNELS ET DEMOGRAPHIQUES SUR LES PROFILS ET LES CARRIERES DES ELUES MUNICIPALES ..... 303**

1.	LA DYNAMIQUE DES ESPACES PERIURBAINS : NOUVELLES LEGITIMITES ET INSERTION DES FEMMES DANS LA VIE MUNICIPALE.....	305
1.1.	<i>Le tarissement des viviers traditionnels de recrutement du personnel politique municipal girondin : « les nouveaux, ils ont envie de dire leur mot »</i> .....	306
1.2.	<i>Comment la « demande sociale » active la compétition municipale : la figure des « engagées pour une cause »</i> .....	311
1.3.	<i>Les effets mobilisateurs de l' « illégitimité » culturelle</i> .....	320

1.4.	<i>Les effets sexués concrets de la mobilité sur les ménages périurbains : la filière « typiquement » féminine du « temps libre »</i> .....	322
2.	LES ELUES DE LA DECENTRALISATION : L'AVENEMENT D'UNE « SYMBOLIQUE GESTIONNAIRE » INEGALEMENT PROFITABLE AUX FEMMES.....	330
2.1.	<i>Du dévouement à la compétence : développement de l'idéologie managériale et renouvellement des élus locaux</i> .....	331
2.1.1.	L'évolution des registres de légitimation de la gestion municipale depuis la décentralisation .....	331
2.1.2.	« Gérer une PME qui produit du service publique » : Christine L., trajectoire d'une maire « manager ».....	335
2.2.	<i>Le rôle de maire « manager » inégalement endossé selon le sexe, la classe et l'espace</i> .....	340
2.3.	<i>Reflux vers des qualités « masculines » de gestion publique</i> .....	346
3.	LE BOULEVERSEMENT DES SOCIABILITES LOCALES : DES ACTIVITES COLLECTIVES VIRILES A L'ERE ASSOCIATIVE MIXTE .....	350
3.1.	<i>La contraction des espaces masculins de sociabilités</i> .....	350
3.2.	<i>Les sociabilités associatives comme ressource pour les allochtones ? De la légitimité innée à la légitimité construite.</i> .....	357
3.2.1.	Les interactions entre espace social local et champ politique dans les petites communes de Gironde.....	358
3.2.2.	La filière associative comme modalité genrée d'accès à l'espace public .....	366
4.	CONCLUSION DU CHAPITRE IV .....	372

**CHAPITRE V : LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL POLITIQUE A LA CAMPAGNE. LOGIQUES DE SELECTION ET SPECIALISATION DES ADJOINTES ET DES DELEGUEES COMMUNAUTAIRES DANS LES PETITES COMMUNES DE GIRONDE..... 377**

1.	DES MODES DE DESIGNATION DES ADJOINTS DIFFERENTS D'UNE COMMUNE A L'AUTRE .....	380
1.1.	<i>L'attribution stratégique des postes adjoints en milieu urbain : une dimension routinisée par contraste avec le contexte rural.</i> .....	381

1.2.	<i>La désignation des exécutifs révélatrice de l'hétéronomie du champ politique municipal en milieu rural .....</i>	384
1.3.	<i>L'extension de la parité aux exécutifs municipaux des communes de plus de 1000 habitants : choix des sortants et stratégies de compensation pour les évincés .....</i>	389
2.	LA PLACE DES FEMMES DANS LES HIERARCHIES SYMBOLIQUES MUNICIPALES. QUELS EFFETS D'ESPACE ? .....	392
2.1.	<i>Des délégations municipales plus ou moins prisées selon la taille des communes.....</i>	393
2.2.	<i>Le genre des délégations : « plafond de verre » et « parois de verre » .....</i>	398
2.2.1.	Une division sexuelle stéréotypée du travail municipal .....	398
2.2.2.	Le cas de la délégation aux finances .....	401
2.2.3.	Des parois de verre épaississantes dans les petites communes ..	406
2.3.	<i>Un ajustement nécessaire des délégations et des compétences professionnelles.....</i>	409
2.3.1.	La compensation de la « sous-administration » par les compétences des adjoint-e-s dans les petites communes .....	409
2.3.2.	Les professions des adjoint-e-s ajustées au contenu des délégations dans les petites communes.....	414
2.4.	<i>Une congruence politique et professionnelle qui renforce les « parois de verre » .....</i>	418
2.5.	<i>Le choix des délégations : les logiques genrées de la spécialisation politique .....</i>	424
3.	DES CARRIERES INTERCOMMUNALES SOUS CONTRAINTE DE GENRE EN MILIEU RURAL .....	430
3.1.	<i>Les femmes dans les EPCI de Gironde depuis la réforme du mode d'élection des conseillers communautaires.....</i>	431
3.2.	<i>Une dépendance au sentier qui oriente les femmes vers les VP « féminines » .....</i>	435
3.2.1.	Choix des vice-présidents et délégations intercommunales.....	435

3.2.2.	La répartition sexuée des délégations intercommunales : entre contrainte et logiques de spécialisation. ....	438
3.3.	<i>De la mairie à la communauté de communes : prise de parole, corps sexués et sentiment d'exclusion</i> .....	444
3.3.1.	Une entrée dans le rôle difficile : la parole comme <i>ethos</i> professionnel pour les élu-e-s .....	445
3.3.2.	Les multiples rapports de domination dans l'espace intercommunal .....	449
4.	CONCLUSION DU CHAPITRE V.....	454

## **CHAPITRE VI : DES CARRIERES MUNICIPALES EVANESCENTES : LES LOGIQUES DU DESENGAGEMENT DES ELU-E-S DE GIRONDE..... 458**

1.	DES ELUES MUNICIPALES MOINS CUMULANTES ? .....	461
1.1.	<i>Des carrières municipales plus courtes pour les femmes</i> .....	461
1.2.	<i>Se représenter ou laisser la main ? Les déterminants genrés à la poursuite de la carrière municipale</i> .....	464
1.2.1.	Comment justifier le cumul dans le temps ?.....	464
1.2.2.	Les logiques genrées du non-réengagement .....	467
2.	LE GENRE DE L'EXIT EN POLITIQUE : LE CAS DES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DEMISSIONNAIRES DE GIRONDE.....	473
2.1.	<i>Travailler avec des lettres</i> .....	473
2.2.	<i>Évolution du phénomène et caractéristiques sociales des démissionnaires</i> .....	475
2.2.1.	Des démissionnaires de plus en plus nombreux ?.....	475
2.2.2.	Le profil social des démissionnaires : surtout des femmes jeunes et inexpérimentées .....	479
2.3.	<i>Les raisons de la démission : mandat, sphère privée et perte de motivation</i> .....	486
2.3.1.	La priorité familiale et professionnelle .....	487
2.3.2.	Mécontentement et mandat.....	489
2.3.3.	Perte de motivation et sentiment d'inutilité.....	491
3.	LES CONDITIONS DU MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL .....	493
3.1.	<i>La sphère privée privilégiée par les élu-e-s amateur-rices</i> .....	494



3.2.	<i>Le genre de la démission</i> .....	498
3.2.1.	Sphère privée pour les femmes, vie publique pour les hommes ? .....	498
3.2.2.	Les cas de déménagements : entrée dans l’emploi et contraintes conjugales .....	500
3.2.3.	Concilier vie familiale et professionnelle : une affaire de femmes ? .....	503
3.3.	<i>Positions, dispositions et dévalorisation des gratifications symboliques</i> .....	505
4.	L’ESPACE DU DESENGAGEMENT MUNICIPAL .....	508
4.1.	<i>L’Analyse des correspondances multiples</i> .....	509
4.2.	<i>Les profils types de démissionnaires</i> .....	513
5.	CONCLUSION DU CHAPITRE VI .....	518
	<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>521</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>534</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>558</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>564</b>

## **Remerciements**

Mes premiers remerciements vont naturellement à mes directrices de thèse, Marion Paoletti et Magali Della Sudda. Le bénéfice de recevoir les conseils, les relectures et les points de vue de deux directrices est inestimable. La qualité de leur suivi et leurs remarques toujours enrichissantes n'ont pu qu'améliorer ce travail. Je voudrais ici leur exprimer ma reconnaissance.

Je remercie en second lieu ma mère pour le fastidieux travail de relecture et de détection des coquilles effectué en un temps record !

Enfin, ce travail n'aurait pu être mené à son terme sans le soutien indéfectible, au quotidien, de Ketaka.

Je tiens également à remercier les collègues et ami-e-s qui ont accepté de relire des chapitres de cette thèse ainsi que toutes celles et ceux qui m'ont prodigué de précieux conseils, tant sur le fond, que sur l'écriture ou la méthodologie : Clément Arambourou, Fanny Bugnon, Virginie Dutoya, Viviane Le Hay, Yohann Morival, Cécile Vigour.

Il me faut évidemment remercier les doctorantes et les doctorants avec lequel-le-s les échanges stimulants ont enrichi la réflexion tout au long de ces quatre ans et demi : Amandine, Bartholomeo, Coline, Corentin, Laure, Olivier. Une pensée aussi pour toutes celles et ceux du « Burex ». Un mot également pour Damien dont l'assistance informatique m'a été salutaire...

Je dois adresser mes plus sincères remerciements aux élu-e-s de Gironde qui m'ont accordé du temps et ont ainsi permis à ce travail de voir le jour, soit en répondant au questionnaire, soit en me recevant pour un entretien.

Je remercie aussi les acteurs institutionnels qui ont facilité, d'une manière ou d'une autre, l'avancée de ce travail, et tout particulièrement l'association des maires de Gironde, le service des élections de la Préfecture de Gironde et le service des élections du Ministère de l'intérieur. Merci également à l'association *Elles aussi* de m'avoir reçu, ainsi qu'à la Fédération départementale des chasseurs de Gironde.

Je souhaite, pour finir, souligner la diligence et la sympathie du personnel de bibliothèque de l'IEP de Bordeaux, toujours réactif, arrangeant et prompt à faciliter le travail des doctorant-e-s.



# ***Introduction***

## **1. Origine de la recherche et énigme**

Cette thèse prend pour origine un questionnement très personnel qu'il convient de restituer afin de rendre compte du cheminement intellectuel dont elle est le produit. « Les sociologues ruralistes ne sont pas n'importe quels sociologues. Ils entretiennent par rapport à leur objet de recherche une relation qu'il n'est pas simple à dénouer. [...] lorsqu'il construit son propos, le sociologue ruraliste parle toujours aussi un peu, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, de son village, ou d'un village qu'il connaît »<sup>1</sup>. Ma démarche n'échappe pas à cette objectivation. Dans la petite commune d'Eure-et-Loir dont je suis originaire, l'effervescence provoquée tous les 6 ans par les élections municipales me fascinait. Comment, dans une commune de si petite taille, des élections pouvaient engendrer un tel niveau d'exacerbation des inimitiés ? Alors que les enjeux étaient relativement faibles et que les professions de foi des listes concurrentes proposaient peu ou prou le même programme, comment les habitants fondaient leurs choix ? Comment comprendre des écarts de voix si importants avec un mode de scrutin autorisant le panachage ? Par ailleurs, quels critères rendaient certains habitants éligibles ?

Dans le cadre d'un cursus de science politique à l'Université Paris-I, j'ai eu l'opportunité de transformer ces questionnements de sens commun en problématiques scientifiques. Je reprenais notamment les termes de l'énigme posée par Marc Abélès dans le cadre de son ethnographie politique de l'Yonne : « On peut mettre au défi un spécialiste de la science politique normalement constitué de comprendre pourquoi les électeurs locaux choisiront par exemple la liste “ d'union pour la défense des intérêts communaux ” de préférence à la liste “ d'union

---

<sup>1</sup> Daniel Bodson, *Les villageois*, Éd. l'Harmattan, 1993, p. 13. Et le sociologue de poursuivre en citant une correspondance de Rose-Marie Lagrave : « l'analyse des biographies des sociologues "ruralistes" montre que la spécialisation dans le rural doit beaucoup à l'appartenance sociale ou symbolique de ces sociologues à la classe paysanne. Par monographie interposée, ils payent une sorte de dette réelle ou symbolique à leur village natal ou à leur terrain de prédilection, réhabilité par le discours savant ».

municipale » alors que l'une et l'autre se déclarent sans parti pris politique, uniquement soucieuse de servir la collectivité »<sup>2</sup>.

Dans la perspective de résoudre en partie cette énigme, je me lançais alors dans une enquête ethnographique de quelques mois dans un village de mon département natal afin d'identifier les enjeux et les oppositions qui structuraient une compétition municipale tendue à l'extrême, ponctuée de lettres de menaces et de violences physiques. Il en ressortait une nette opposition entre « autochtones » et néo-résidents, faisant apparaître la grande dilution du politique dans les rapports sociaux ordinaires au village<sup>3</sup>. Mais surtout, dans ces configurations, le modèle canonique du citoyen informé qui opine de manière rationnelle selon l'adéquation entre ses préférences et l'offre politique, ne semble pas avoir de prise. Enquêter sur les élections municipales en milieu rural, c'est donc avant tout identifier les groupes sociaux antagonistes et les interactions qui se nouent entre ces groupes et en leur sein.

Le questionnement lié au genre m'est venu dans un second temps<sup>4</sup>. À la faveur d'une candidature pour un contrat doctoral dans le cadre du projet ANR GENEREL, j'ai été conduit à me replonger dans les entretiens menés dans le cadre de mon mémoire de Master 2. La dimension de genre dans la compétition municipale en milieu rural, d'abord invisible à mes yeux, m'est apparue évidente en chaussant les lunettes adaptées.

Si l'on osait, on pourrait dire que la construction de l'objet de recherche s'apparente aux logiques qui conduisent à « aimer le mandat majoral » telles que mises en évidence par Louis Girard, c'est-à-dire un mélange « d'aptitude héréditaire acquise provenant de la situation personnelle » et de « hasard »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, O. Jacob, 1988, p. 31.

<sup>3</sup> Je me permets de renvoyer ici à mon mémoire de Master recherche : Victor Marneur, « Le vote au village. Pour une contribution à l'analyse des comportements électoraux des ruraux aux élections locales. Le cas particulier d'une petite commune Beauceronne », mémoire de Master 2, dirigé par Daniel Gaxie, Paris 1, 2011.

<sup>4</sup> La manière dont nous mobiliserons le concept de « genre » dans la thèse sera explicitée dans la troisième section de cette introduction.

<sup>5</sup> Louis Girard dans : M. Agulhon, L. Girard, J.-L. Robert, et al, *Les maires en France du consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 422.

Quoi qu'il en soit, les entretiens menés avec les hommes et les femmes faisaient apparaître des parcours et des conceptions du rôle d'élue<sup>6</sup> bien différents. Mais plus encore, les témoignages d'enquêtés convergeaient pour exprimer un statut globalement dominé des femmes en milieu rural. Ce qui est bien exprimé par ces élues de mon terrain d'enquête de master :

« Et puis la majorité des femmes heu, on va dire en retrait dans les villages, elles ont pas la parole encore aujourd'hui hein. C'est rural hein. Ah bah oui hein. C'est pas comme ça tout c'qu'est pas du pays. Si elles sont pas du pays voilà vous allez rencontrer des femmes elles vont travailler voilà, si ce sont des femmes du pays elles ont pas trop la parole hein » [Jeanne B., maire déléguée, 1000 habitants].

« J'ai de la famille en Beauce, par alliance. Et un jour y'a eu le mariage d'un d'mes neveux avec une Beauceronne, avec la fille d'un gros propriétaire terrien d'ailleurs. Alors invité au mariage : les femmes là [insiste sur le « là »], les hommes là. Les femmes parées de tous leurs bijoux. Et moi ma belle sœur m'avait mis au milieu des hommes. Je n'ai entendu parler que de chasse, de récoltes, de quintaux de blé. Et les dames pas une parole pendant le repas. Elles ne parlent pas » [Arlette L., conseillère municipale, 1000 habitants].

D'après ces femmes, les espaces ruraux semblent être marqués par une mise à l'écart des femmes, renvoyées à la sphère privée et dont les pratiques sont peu orientées vers l'émancipation. À l'inverse, les hommes domineraient l'espace public, la sphère professionnelle et les sociabilités locales. Les espaces ruraux apparaîtraient ainsi tels des reliquats d'un mode de division sexuée des rôles sociaux « traditionnels » en vigueur dans un état antérieur des rapports sociaux entre les sexes.

Pourtant, et c'est là l'un des premiers paradoxes que cette thèse met en lumière, on observe une tendance lourde qui entre *a priori* en contradiction avec l'expression indigène de ces inégalités de sexe dans les espaces ruraux. Alors que les femmes y paraissent moins émancipées et qu'elles sont moins souvent élues conseillères municipales dans les petites communes, c'est aussi dans ces communes qu'elles

---

<sup>6</sup> Il convient ici de s'arrêter sur l'usage de l'écriture épïcène dans la thèse. Si nous féminiserons systématiquement les fonctions et mandats lorsqu'ils sont occupés par des femmes, se pose la question de l'accord de genre pour les groupes mixtes. Nous avons choisi l'écriture épïcène lorsque les individus des deux sexes sont représentés dans des proportions quasi-égales au sein d'un groupe (par exemple : élu-e-s ou adjoint-e-s), alors que l'on utilisera le féminin ou le masculin selon que l'un des deux sexes est plus particulièrement au cœur du propos ou extrêmement majoritaire au sein du groupe (par exemple : présidents d'EPCI). Pour un condensé des enjeux de l'écriture épïcène, on peut se référer au numéro de *Nouvelles Questions Féministes*, « Parité linguistique. Rédaction épïcène », 2007/3, vol.26.

sont le plus souvent élues maires. Cet écart se reproduit à chaque élection municipale depuis que des données sexuées systématiques par taille de communes existent, soit à notre connaissance depuis 1989. Nous nous trouvons ainsi dans une situation où les femmes sont toujours plus souvent élues maires dans les communes où elles sont moins souvent élues conseillères.

Tableau 1 Proportion de femmes élues municipales et maires en France de 1977 à 2014 selon la taille de la commune<sup>7</sup>

		1977	1983	1989	1995	2001	2008	modif. Seuil	2014
Elues municipales	moins de 3500 hbts	6,8%	12,9%	16,3%	21%	30%	32,2%	moins de 1000 hbts	34,9%
	plus de 3500 hbts	NC	21,9%	22,7%	25,7%	47,5%	48,5%	plus de 1000 hbts	48,2%
Maires	moins de 3500 hbts	2,8%	4%	5,5%	7,7%	11,2%	14,2%	moins de 1000 hbts	17,2%
	plus de 3500 hbts			4,1%	4,4%	6,7%	9,6%	plus de 1000 hbts	12,9%

Si l'on prend au sérieux l'idée que les femmes sont globalement moins émancipées dans les espaces ruraux, on en tire une puissante énigme en forme de paradoxe. Alors que les communes rurales seraient marquées par une expression exacerbée de la domination masculine, comment expliquer le fait que les femmes soient nettement plus souvent maires dans ces communes que dans les grandes villes ? Plus généralement, il peut paraître étonnant que des femmes soient élues dans les communes rurales alors que ces espaces semblent marqués par une division sexuelle traditionnelle des rôles sociaux plus stricte qu'ailleurs. Dès lors, on peut s'interroger sur la singularité du profil de ces élues improbables, sur leurs caractéristiques et leurs motivations ? Quels éléments permettent d'expliquer l'accès des femmes au pouvoir municipal dans des espaces *a priori* peu ouverts à l'égalité entre les sexes ?

Cette première énigme se redouble d'une seconde. Alors que les femmes sont plus souvent maires dans les petites communes que dans les grandes, elles y sont en revanche moins souvent élues municipales, quelle que soit la période considérée

---

<sup>7</sup> Ces chiffres sont issus de la compilation des données tirées de : Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la Ve République : de l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Presses de Sciences po, 2011 ; Catherine Achin et alii, *Sexes, genre et politique*, Économica, 2007 ; « Parité en politique : entre progrès et stagnations. Evaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales. », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015. La modification du seuil entre 2008 et 2014 correspond au seuil d'application de la parité, passé de 3500 habitants avant 2014 à 1000 habitants à partir de 2014.

(cf. *tableau.1*). Dès lors, se forme un second paradoxe à dénouer. Pourquoi les femmes accèdent plus facilement au poste de maire dans les petites communes alors qu'elles y sont moins souvent conseillères municipales ? Nous nous proposons d'entreprendre la résolution de ces énigmes à travers l'analyse approfondie du cas girondin.

## **2. Présentation du terrain et du contexte de l'enquête**

En dépit des justifications données *a posteriori* par les chercheurs visant à expliquer la cohérence « du terrain » au regard de leurs questions de recherche, le choix de celui-ci résulte bien souvent de critères largement extérieurs à tout questionnement d'ordre scientifique. Il est plus souvent le produit d'un ensemble de contraintes pratiques ou d'accointances avec un territoire donné qui donne lieu à un travail *post festum* de reconstruction de la cohérence.

Néanmoins, le cadre institutionnel dans lequel se déroule une recherche doctorale a joué ici dans le choix du terrain et des hypothèses de travail. Le financement de cette recherche doctorale dans le cadre d'une ANR qui visait à saisir les logiques sociales de l'accès des femmes aux mandats municipaux a participé du choix d'un terrain local, proche de Bordeaux. L'une des hypothèses du projet financé était que la religion avait un rôle, comme instance de socialisation politique et comme lieu de sociabilité<sup>8</sup>. Si ma recherche a rapidement invalidé cette hypothèse pour le cas girondin, celui-ci mérite que l'on s'arrête sur ses caractéristiques.

---

<sup>8</sup> Cette hypothèse avait été formulée par Magali Della Sudda à partir de ses recherches antérieures. Voir Magali Della Sudda, « Des antichambres du Parlement ? L'Action catholique féminine et la carrière des députées italiennes (1945-1950) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 1/2013, n° 19, p. 31-47 ; Magali Della Sudda, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique* 1/2010, vol. 60, p. 37-60.



## 2.1. Le département girondin : des terres viticoles, mais encore ?

Il faut d'abord évoquer le poids des petites communes dans le département. La Gironde compte 542 communes, dont 56% comptent moins de 1000 habitants (308 communes). Les petites communes sont majoritaires dans le département, même si l'essentiel de la population vit dans les grandes. L'évolution dans le temps du nombre d'habitants par commune révèle que la part des communes de moins de 1000 habitants a largement diminué alors que le nombre de communes de plus de 1000 habitants augmente régulièrement depuis 1946. On assiste à un mouvement de peuplement des petites communes du département.

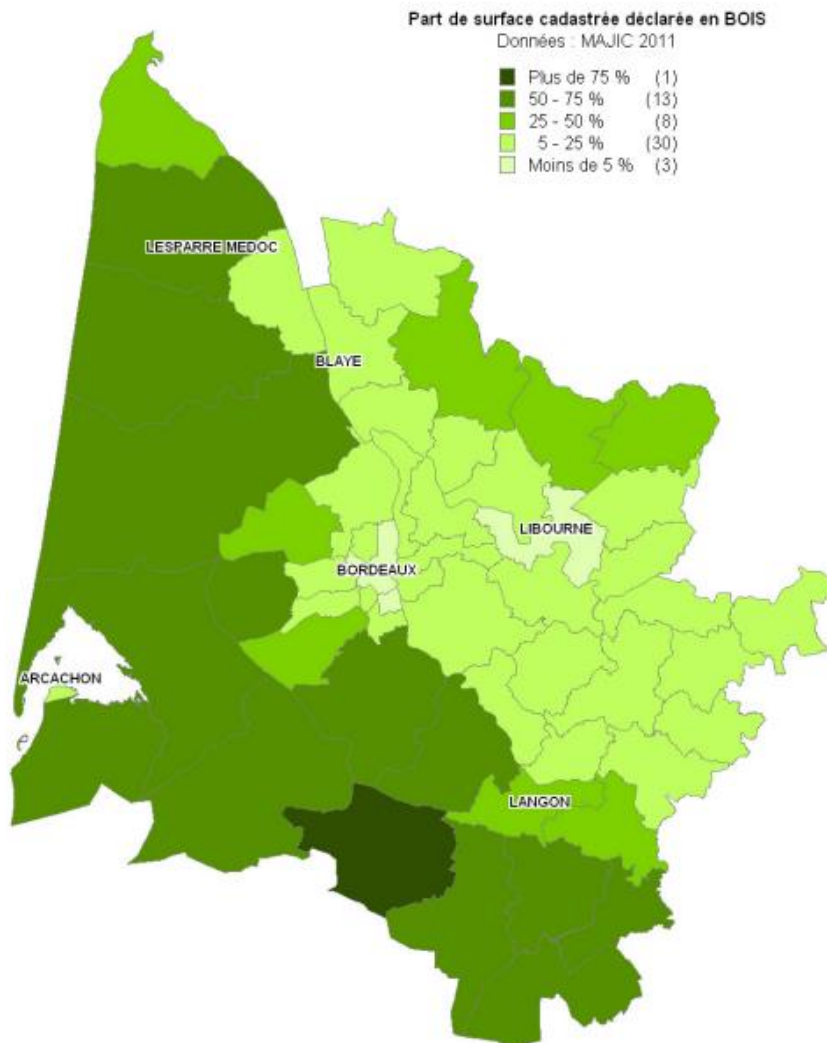
Tableau 2 Nombre de communes par tranches d'habitants depuis 1946 en Gironde (Source : Insee)

	1946	1968	1982	1999	2014
<b>Moins de 500</b>	262	258	246	234	212
<b>500-999</b>	155	135	116	111	106
<b>1000-1999</b>	75	88	90	98	98
<b>2000-3499</b>	26	27	48	41	56
<b>3500-4999</b>	7	12	11	18	19
<b>5000-9999</b>	8	9	14	19	29
<b>Plus de 10 000</b>	9	13	17	21	22
<b>Total</b>	542	542	542	542	542

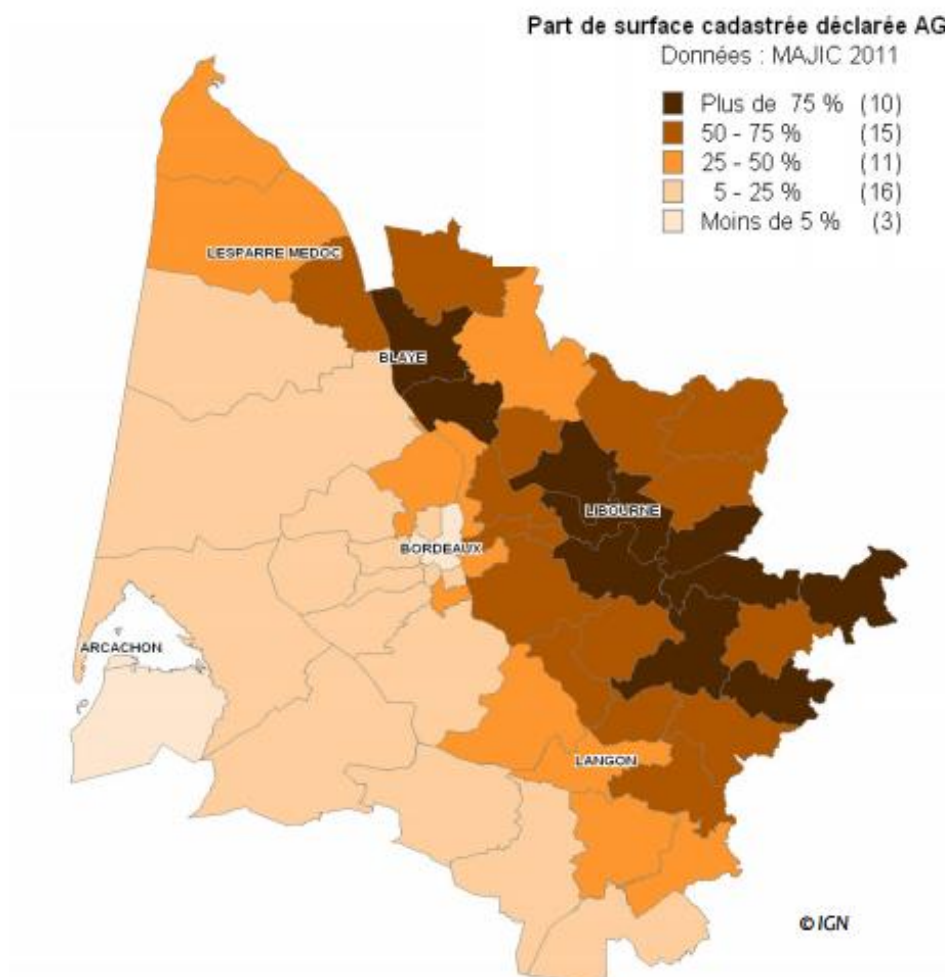
Le département de la Gironde est, dans l'imaginaire collectif, associé à la culture de la vigne. De fait, la Gironde est le premier département viticole français. Pourtant, les vignobles ne constituent pas la majorité de l'espace girondin, occupé à près de 50% par la forêt. Le territoire est en fait séparé, du point de vue des cultures, en deux espaces. Le nord et l'est du département sont largement dédiés à l'agriculture et en particulier aux vignobles, alors que le sud et l'ouest sont plutôt alloués aux forêts et à la sylviculture. Dans la partie agricole, c'est évidemment la viticulture qui domine. Près de la moitié des terres agricoles sont consacrées à la viticulture (120 000 hectares), ce qui fait de la Gironde le département possédant

le plus grand vignoble de France en surface. L'autre moitié est répartie entre l'élevage et les diverses cultures.

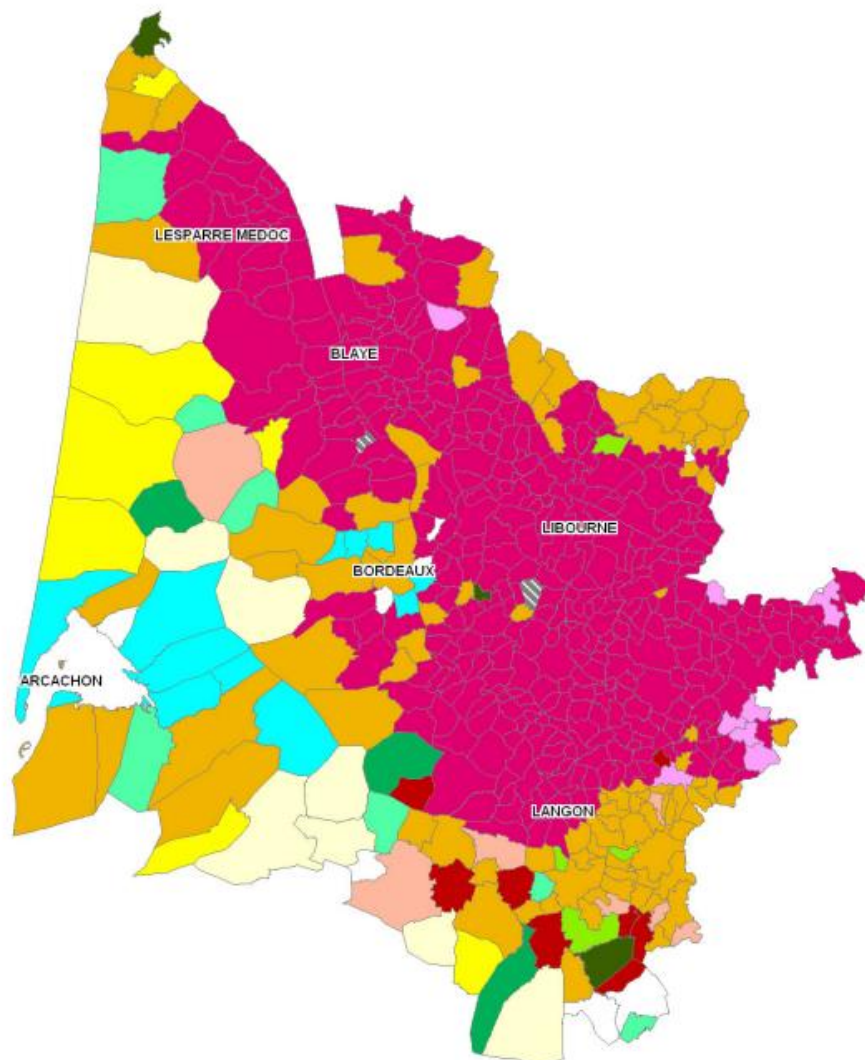
*Carte 1 Pourcentage de surfaces cadastrées en boisements par canton (Source : Majic 2011, DDTM 33)*



Carte 2 Part de la surface cadastrée en espace agricole par canton (Source : données Majic 2011, DDTM 33)



Carte 3 Orientation technico-économique des communes en Gironde en 2010 (Source : Agreste, recensement agricole 2010)



Si la viticulture constitue l'activité agricole principale, on note une baisse des surfaces en vignes de 4% en 10 ans, ainsi qu'un recul de 23% du nombre d'exploitations viticoles<sup>9</sup>. Alors que les terres agricoles représentent une part conséquente de l'espace, le nombre d'agriculteurs dans la population active départementale est faible (0,7% en 2012). La diminution de la part d'agriculteurs suit ainsi une évolution marquée à l'échelle nationale, liée entre autre à l'augmentation de la taille des exploitations et à la disparition des exploitations familiales de petite taille. Ainsi les agriculteurs représentaient 2,3% de la population active du département en 1999, 3,5% en 1990 et près de 10% en 1968<sup>10</sup>. Pour autant, la viticulture domine toujours l'économie agricole de 70% des communes du département<sup>11</sup>.

Dans le sud et l'ouest du département donc, ce sont les surfaces boisées qui sont largement majoritaires. Le département girondin est même le second département métropolitain le plus boisé en superficie après les Landes<sup>12</sup>. D'un point de vue économique, la filière forestière fait travailler 8000 personnes en Gironde.

Enfin, l'espace artificialisé est le troisième type d'espace le plus courant représentant 12% de la surface départementale. Cet espace comprend les zones d'habitat, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport et les équipements. L'espace artificialisé ne se répartit pas équitablement sur le territoire : c'est la Communauté Urbaine de Bordeaux qui compte la surface artificialisée la plus importante (49%), et de manière générale toute l'aire urbaine de Bordeaux et les principaux pôles urbains du département (Libourne, Arcachon, Saint-André de Cubzac,...).

La Gironde est un département que l'on peut qualifier d'urbain : 1,5 million de personnes y vivent dont les trois quart dans l'aire urbaine de Bordeaux. L'augmentation de la population est particulièrement marquée depuis le début des années 1990 puisque le département a gagné 300 000 habitants en 25 ans, installés principalement dans les zones périurbaines. De fait le département s'est fortement

---

<sup>9</sup> Préfecture de Gironde, « Profil environnemental de la Gironde », 2013, p. 77.

<sup>10</sup> Source *Insee*

<sup>11</sup> Préfecture de Gironde, *op. cit.*, p. 77.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 82.

tertiarisé et on observe une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires et des employés, alors que les agriculteurs, les artisans et commerçants, et les ouvriers diminuent.

Si peu d'habitants vivent dans les espaces ruraux, ceux-ci représentent tout de même une part importante de la surface du département faisant ainsi de la Gironde un territoire singulier qui regroupe des zones très urbanisées, des zones très rurales et des zones périurbaines. Même si, comparé à d'autres départements, les zones rurales ne sont pas majoritaires aujourd'hui.

## **2.2. Un département « de gauche », bon élève de la parité**

La situation politique du département, évaluée à partir des résultats aux élections nationales, permet de dire que la Gironde est un territoire de gauche. Le département a régulièrement placé des candidats de gauche en tête à l'occasion des élections présidentielles. Ainsi en 2012 François Hollande arrive en tête au second tour avec 56,6% des voix. En 2007, Ségolène Royal arrive en tête au premier (29,27%) et au second tour (51,72%). En 2002, Lionel Jospin arrive second (18,06%), à 0,78 point derrière Jacques Chirac, mais près de 4 points devant Jean-Marie Le Pen. En 1995 enfin, Lionel Jospin arrive en tête au premier (29,5%) et au second tour (51,21%) des élections présidentielles.

Les résultats des élections législatives mènent au même constat. En 2012, 10 des 12 députés du département sont socialistes, un est vert et un seulement est UMP. En 2007, 8 députés sur 11 sont socialistes, pour 3 UMP et un vert. Seules les élections législatives de 2002 font figure d'exception avec 5 députés de gauche sur 11, mais le contexte national était alors fortement défavorable à la gauche et le département a relativement bien résisté à la vague nationale UMP, parti qui obtient 398 sièges sur 577 à l'Assemblée Nationale. Les élections législatives de 1997 mènent 9 députés de gauche à l'Assemblée, sur les 11 que compte le département.

Concernant les élections locales, les assemblées élues sont majoritairement de gauche. A l'occasion des élections régionales, les électeurs girondins placent systématiquement la liste socialiste menée par Alain Rousset en tête depuis 1998. Même constat du côté des élections cantonales qui placent les socialistes à la tête du département depuis 1976 sous la présidence de Philippe Madrelle (exception faite de la période 1985-1988 où le département est dirigé par la droite). Au vu de ces données, il est possible de qualifier le département girondin de territoire de gauche d'un point de vue électoral.

Concernant la parité en politique, la Gironde est relativement bien placée, comparée à la situation nationale. 6 des 12 députés du département élus en 2012 sont des femmes, soit une parité parfaite, alors que la féminisation de l'Assemblée nationale n'est que de 27%. Pour les sénateurs, la Gironde se conforme à la situation nationale avec 25% de sénatrices (2 femmes sur 8 sénateurs). Concernant les élections départementales, avant les premières élections au scrutin binominal paritaire en 2015, le département comptait 19% de conseillères générales (issues des élections des séries de 2008 et 2011), contre 16,3% nationalement.

Pour ce qui nous intéresse ici, c'est-à-dire la situation paritaire dans les conseils municipaux, la Gironde se situe régulièrement au-dessus des moyennes nationales. À l'issue des élections municipales de mars 2014, on comptait 39,9% d'élues dans les communes non-contraintes par la parité (moins de 1000 habitants) contre 34,9% nationalement. On peut établir le même constat pour les élections municipales précédentes puisqu'on dénombrait 36% d'élues municipales dans les communes non-contraintes par la parité en 2008 (moins de 3500 habitants) en Gironde, contre 32,2% nationalement.

Si l'on s'intéresse aux femmes maires, le département en comptait 21,4% en 2014 dans les communes de moins de 1000 habitants, contre 17,2% nationalement. Il faut noter que le département affichant le plus faible nombre de femmes maires dans ces communes en 2014 est le Haut-Rhin avec 7%. Celui affichant le plus grand nombre de femmes maires est la Creuse avec 24,6%. Dans les communes de plus de 1000 habitants en Gironde, on compte en 2014 14,7% de femmes maires, contre 12,9% nationalement. Le département comptant le moins de femmes maires

pour cette catégorie de communes étant la Corse du sud avec 4%, celui en comptant le plus étant la Haute-Marne avec 32%<sup>13</sup>.

On le voit, la Gironde est un département qui se situe toujours au-dessus des moyennes nationales concernant la proportion de femmes dans les assemblées élues.

La recherche menée dans le cadre de cette thèse prend place dans un contexte institutionnel singulier, puisqu'elle a été réalisée au moment d'une extension du seuil d'application de la parité aux élections municipales de 2014 pour les communes de plus de 1000 habitants, contre 3500 précédemment.

### **2.3. Le contexte institutionnel de l'enquête : un renforcement de la parité au niveau municipal**

#### **2.3.1. L'abaissement du seuil d'application de la parité à 1000 habitants**

À l'encontre d'une représentation couramment répandue faisant de la parité aux élections municipales une affaire désormais réglée, il faut rappeler que près des trois quarts des communes françaises ne sont toujours pas concernées par la contrainte paritaire au moment des élections municipales de mars 2014. Lorsque la loi ne s'applique pas, les femmes représentent à peine plus d'un tiers des élus municipaux. De la première application du scrutin de liste paritaire en 2001 aux élections municipales de 2014, seules les communes de plus de 3500 habitants avaient l'obligation de former des conseils municipaux paritaires, ce qui représente moins de 8% des communes françaises.

Si le seuil de 3500 habitants a subsisté durant ces 13 années, c'est qu'il correspond en France à une distinction entre deux modes de scrutin bien différents. Au-dessus

---

<sup>13</sup> Toutes les données sont tirées de : « Parité en politique : entre progrès et stagnations. Évaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales. », *op. cit.*



de 3500 habitants, s'appliquait le scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire. Autrement dit, ce système privilégiant la stabilité permet à de fortes majorités de se dessiner, puisque la liste arrivée en tête au second tour remporte d'office la moitié des sièges (prime majoritaire) ainsi qu'une part de la moitié des sièges restant proportionnellement à son score (proportionnelle). Il en est tout autrement pour les communes de moins de 3500 habitants. Le mode de scrutin est le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage. Concrètement, les suffrages sont décomptés individuellement pour chaque candidat et les électeurs ont la possibilité de rayer ou d'ajouter des noms, dans la limite des sièges à pourvoir. Sont élus au premier tour les candidats ayant obtenu la majorité absolue, au second la majorité relative suffit.

Ainsi ces différents modes de scrutin ne permettent pas l'application de la parité uniformément à toutes les élections municipales. S'il suffit d'imposer une condition d'égale représentation des hommes et des femmes parmi les candidats aux scrutins proportionnels de liste, cela est impossible dans le cas des scrutins majoritaires plurinominaux puisque des candidats peuvent se présenter seuls ou se regrouper au sein de listes incomplètes. Dans cette perspective, les parlementaires de 2000 ne pouvaient étendre la contrainte paritaire aux communes de moins de 3500 habitants qu'à la condition de modifier le mode de scrutin. Au moment de la révision constitutionnelle de 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, le choix de ne pas modifier le mode de scrutin était avant tout le fruit d'un compromis politique. Le Sénat de droite craignant que la majorité gouvernementale ne profite de la parité pour modifier les modes de scrutin dans un sens favorable à la gauche, le premier ministre Lionel Jospin a dû s'engager solennellement à ne rien faire en ce sens afin que la parité soit validée par le Sénat<sup>14</sup>.

Par la suite, plusieurs propositions de lois et amendements ont été déposés dans le but d'abaisser ce seuil à 3000 habitants<sup>15</sup>, à 2500 habitants<sup>16</sup>, à 1500 habitants<sup>17</sup> ou

---

<sup>14</sup> Aurelia Troupel, « Composer avec une nouvelle règle du jeu politique : les partis politiques et la loi sur la parité », *Congrès de l'AFSP*, Toulouse, 2007.

<sup>15</sup> Marie-Jo Zimmermann, mars 2003

<sup>16</sup> Catherine Genisson, janvier 2007

<sup>17</sup> Marie-Jo Zimmermann, octobre 2008

même à l'ensemble des communes de moins de 3500 habitants<sup>18</sup>. Mais c'est finalement la réforme territoriale avortée, votée en novembre 2010, qui constituera un premier pas vers l'acceptabilité de la modification du mode de scrutin pour les petites communes. En effet, afin d'offrir une contrepartie aux mouvements paritaristes qui fustigeaient le remplacement des conseillers régionaux et généraux par des conseillers territoriaux élus au scrutin uninominal majoritaire (rendant impossible l'imposition de la parité), le gouvernement a alors abaissé le seuil du scrutin de liste paritaire aux élections municipales à 500 habitants. Cependant, cette réforme n'ayant pas survécu au changement de majorité en 2012, ce seuil ne fut jamais adopté.

L'abaissement du seuil à 1000 habitants sera finalement décidé avec la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Cette loi comporte trois principaux volets. L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct par « fléchage » sur les listes municipales, le redécoupage des cantons et l'élection des conseillers départementaux au scrutin binominal paritaire, et l'abaissement du seuil d'application du scrutin de liste à 1000 habitants pour les élections municipales.

Mise en œuvre dès les élections municipales de mars 2014, la loi aura pour principal effet, du point de vue de la parité, de faire entrer 16 000 femmes dans les conseils municipaux des 6700 communes nouvellement concernées par la contrainte paritaire. Pourtant, la question de la modification du mode de scrutin pour les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants a suscité de nombreux débats, à commencer par la question de l'arbitraire de la fixation du seuil.

---

<sup>18</sup> Muguette Jacquaint, janvier 2007

### 2.3.2. Les termes du débat sur l'abaissement du seuil : un effacement de la question paritaire

Alors que le projet de loi gouvernemental retenait initialement le seuil de 1000 habitants, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a proposé de l'abaisser encore à 500 habitants. Cependant, le Sénat ayant rétabli le seuil de 1000 habitants<sup>19</sup>, un consensus entre les deux chambres s'est constitué autour de ce seuil.

À la lecture des débats parlementaires, l'opposition frontale au principe de parité ne semble plus, pour les responsables politiques, être une position acceptable dans l'espace public. Ainsi, l'analyse des argumentaires ayant circulé dans l'arène parlementaire au moment des débats sur l'élargissement du champ d'application de la loi aux communes de plus de 500 habitants d'abord, puis de 1000 habitants, révèle que les discussions n'ont jamais porté explicitement sur le principe de parité.

D'abord, il faut dire que les positions des principales associations de maires différaient quant à la fixation de ce seuil. Alors que l'association des maires de France proposait un abaissement à 1000 habitants<sup>20</sup>, l'association des maires ruraux de France souhaitait quant à elle « abaisser au maximum le seuil pour les scrutins de liste »<sup>21</sup>.

Ensuite, si les parlementaires en faveur de l'abaissement du seuil (d'abord à 500 habitants) ont fréquemment invoqué l'élargissement de l'application de la parité comme une avancée progressiste, les principaux opposants n'ont jamais abordé cette question. Trois principaux arguments structurent les positions de la droite parlementaire et recourent largement ceux mobilisés dès 2000. Il s'agit des

---

<sup>19</sup> Ce n'est pas la première fois que le Sénat rehausse le seuil d'application de la parité pour les élections municipales. À l'occasion du vote de la première loi sur la parité en politique en 2000, le Sénat avait déjà rejeté les amendements des députés visant à étendre le scrutin de liste aux communes de plus de 2000 habitants. Janine Mossuz-Lavau, « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, n°7, 2002/1, p. 48.

<sup>20</sup> Dans un communiqué en date du 4 février 2013, l'AMF propose « l'extension du scrutin de liste aux communes de plus de 1000 habitants, pour favoriser une meilleure cohésion au sein de l'équipe municipale ainsi que la parité et le pluralisme ».

<sup>21</sup> Motion adoptée au congrès national de l'AMRF le 7 octobre 2012.

arguments d'ordre affectif, politique et pratique. À cela s'ajoute un quatrième argument évoqué spécifiquement par les élus municipaux : celui de la mise en concurrence des sortants.

Le premier argument, que nous avons appelé « affectif », vise à mettre en avant l'attachement particulier des ruraux pour un mode de scrutin de proximité et fortement personnalisé. Dans les petites communes où tout le monde se connaît, le scrutin de liste ne serait pas adapté puisqu'il conduirait à éloigner les électeurs des élus en ne leur donnant plus la possibilité de choisir individuellement leurs favoris. Changer le mode de scrutin dans ces communes mènerait à une démobilisation des électeurs qui se sentiraient de fait moins concernés. Alors que les élections municipales dans les petites communes sont traditionnellement les plus favorables à la participation électorale<sup>22</sup>, l'introduction du scrutin de liste entraînerait une augmentation de l'abstention.

« J'ai la conviction que, dans les plus petites communes, où chacun se connaît, nos concitoyens restent attachés au mode de scrutin actuel, qui permet un choix à la fois très ouvert et très précis, grâce notamment au panachage » (Guillaume Larrivé, député UMP, 18 février 2013).

Ensuite, l'argument « politique » est invoqué par les parlementaires qui craignent une politisation des élections municipales dans les petites communes où le scrutin se présente habituellement sous une forme dépolitisée. Alors que les élus municipaux ruraux ont rarement d'étiquette et siègent dans les mêmes majorités sans considérations partisans, la généralisation du scrutin de liste conduirait à bipolariser la vie démocratique de nombreuses petites communes.

« Le scrutin de liste apparaît peu adapté aux plus petites communes et risque de politiser d'abord les campagnes électorales, puis le fonctionnement des conseils municipaux. Nous savons tous que, dans la grande majorité des petites communes, des élus de différentes sensibilités arrivent à travailler ensemble dans l'intérêt des habitants. Le scrutin de liste risque de fragiliser ce consensus » (Yannick Favennec, député UDI, 18 février 2013).

---

<sup>22</sup> Aux élections municipales de 2008 par exemple, l'abstention dans les communes de plus de 3500 habitants est de 38,9%, alors que seulement 24,6% des inscrits se sont abstenus dans les communes de moins de 3500 habitants (source : *Ministère de l'intérieur*). Historiquement, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les taux de participation sont plus élevés à la campagne qu'en ville. Michel Offerlé, « Chapitre 6. Mobilisation électorale et invention du citoyen: l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 1989, p. 149-174.

Pour ceux qui invoquent cet argument, cette évolution n'est pas considérée comme un horizon souhaitable. Par ailleurs, certains parlementaires de droite voient dans l'abaissement du seuil une manœuvre électorale de la gauche visant à renforcer la position du parti socialiste dans les collectivités locales.

L'argument « pratique » consiste à pointer la difficulté à constituer des équipes municipales dans les petites communes du fait du faible vivier de candidats dans ces communes de taille réduite. Selon les tenants de cet argument, la complexification des règles de candidature pour les petites communes (obligation de former des listes complètes et paritaires) conduira à renforcer la difficulté à monter des listes. À terme, cela risquerait d'engendrer un affaiblissement de la démocratie locale avec la présentation de listes uniques dans de nombreuses petites communes. En ajoutant une contrainte paritaire, l'émergence de plusieurs listes deviendrait alors d'autant plus improbable que les femmes sont moins enclines à se présenter aux élections.

« Il serait extrêmement difficile d'appliquer ce système dans certaines communes de 500 habitants, à moins d'adopter la liste unique, telle qu'elle existe dans certains pays, car il serait pour ainsi dire impossible de constituer une deuxième liste, à plus forte raison paritaire » (Dominique Bussereau, député UMP, 18 février 2013).

Enfin, il est possible d'identifier un dernier registre argumentatif, mobilisé spécifiquement par les têtes de listes concernées par l'abaissement du seuil d'application de la parité. Ces élus craignent de devoir évincer les hommes compétents souhaitant se réengager au profit de femmes afin de satisfaire à la contrainte paritaire. Le plus souvent, ces élus s'opposent au principe de parité au motif qu'il conduit à privilégier le sexe à la compétence et à la motivation.

Alors que les trois premiers arguments ont été largement invoqués par les parlementaires et les élus municipaux eux-mêmes, le dernier n'apparaît que chez ces derniers. Il est possible de faire l'hypothèse que l'opposition frontale au principe de parité n'étant désormais plus envisageable dans l'espace public, c'est seulement dans le cadre intime de l'entretien ou anonyme du questionnaire que les opposants à la parité en politique livrent leurs réticences.

Une fois le terrain et le contexte institutionnels présentés, il convient de démontrer en quoi cette thèse contribuera à combler utilement un angle mort de la sociologie du genre en politique d'une part et de la sociologie politique des espaces ruraux d'autre part.

### **3. Pour une analyse genrée de la compétition politique en milieu rural**

Il convient avant toute chose de dire ce que nous entendons par la notion de « genre » et de préciser l'usage qui en sera fait dans cette enquête. Au-delà de la définition du genre comme construit social et historique de la différence des sexes<sup>23</sup>, il faut saisir la notion comme un rapport social (de sexe) appréhendé comme « une relation antagonique entre deux groupes sociaux, établie autour d'un enjeu »<sup>24</sup>. Cela étant, les rapports sociaux ne peuvent, sauf dans le cadre artificiel - mais nécessaire - de l'analyse sociologique, se comprendre séparément. Ainsi faut-il prendre en compte la « consubstantialité » des rapports sociaux. Dit autrement, les rapports de sexe, de classe et de « race » sont intriqués d'une part, et aucun ne prime sur l'autre d'autre part<sup>25</sup>. Dès lors, on ne peut pas les considérer isolément.

Dans la perspective qui est la nôtre, nous ajouterons une dimension à ce triptyque classique. Prenant pour acquis le fait que « les rapports entre sexes sociaux se construisent différemment d'un milieu social à l'autre »<sup>26</sup>, nous proposons d'ajouter qu'ils ne se construisent pas de la même manière d'un espace à l'autre, et notamment selon que l'on se trouve dans l'espace urbain ou rural<sup>27</sup>. Il s'agira de

---

<sup>23</sup> Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Dalloz, 2005, p. 23.

<sup>24</sup> Danièle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, p. 112.

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>26</sup> Roland Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*, La Dispute, 2007, p. 378.

<sup>27</sup> Roland Pfefferkorn indique en ce sens que l'on peut prendre en compte d'autres rapports sociaux comme « les rapports nationaux ou locaux, ou encore les rapports ville/campagne ou entre différents espaces d'une même agglomération ». *Ibidem*, p. 375.

démontrer la valeur heuristique de cette proposition en prenant appui sur l'analyse approfondie du champ politique local en Gironde. En effet, « au-delà du dévoilement des inégalités entre les sexes », il est indispensable, dans le cadre d'un travail de sociologie politique, de montrer « comment le genre s'imbrique dans le système politique »<sup>28</sup>. En ce sens, il s'agit de montrer comment interagissent l'ordre social et l'ordre politique pour mettre en évidence la manière dont « l'ordre politique contribue à produire l'ordre du genre » d'une part, et comment en retour le politique est structuré par le genre<sup>29</sup>.

Il convient donc de fixer les contours de l'hypothèse selon laquelle l'espace spécifie les interactions entre ordre politique et ordre social du point de vue du genre et de la classe. Pour cela, il faut revenir sur ce qui a été dit - et surtout non-dit - du croisement des rapports sociaux de sexe et de classe avec l'espace dans la littérature.

Car en dépit de la légitimation académique des études de genre et du regain d'intérêt pour le rural en science politique<sup>30</sup>, les travaux abordant les deux questions ensemble font figure d'exception<sup>31</sup>. À notre connaissance, seul le travail d'Annie Rieu traite spécifiquement des femmes élues en milieu rural<sup>32</sup>. Il n'est donc pas exagéré de dire que l'étude des rapports entre genre et politique dans les espaces ruraux constitue un véritable angle mort de la discipline.

---

<sup>28</sup> Catherine Achin et Laure Bereni, « Comment le genre vint à la science politique », in C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 35.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>30</sup> Sur l'évolution de ces thématiques-objets en science politique, voir *infra* dans l'introduction.

<sup>31</sup> En langue anglaise, quelques travaux existent, en particulier ceux de Barbara Pini dans le cas australien. Cependant, ils ne traitent pas spécifiquement de la question des femmes en politique dans les espaces ruraux. Voir en particulier : Barbara Pini, « A critique of "new" rural local governance: The case of gender in a rural Australian setting », *Journal of Rural Studies*, 2006, p. 396-408 et Barbara Pini et Paula McDonald, *Women and Representation in Local Government. International case studies*, Oxon, Routledge, 2011. Il est également possible de signaler un ouvrage sur la politisation des femmes rurales dans les cas québécois et français: Naomi Black et Gall Cuthbert Brandt, *Feminist politics on the farm. Rural catholic women in southern Quebec and southwestern France*, McGill-Queen's Press, 1999, 295 p.

<sup>32</sup> Annie Rieu, « Femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance? », in J. Martin (dir.), *La Parité: enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 85-95. On peut également citer des travaux ethnographiques dont l'ouvrage daté mais de grande qualité consacré au pouvoir dans un village de Lorraine : Hugues Lamarche, Susan Carol Rogers, Claude Karnoouh[et al.], *Paysans, femmes et citoyens: luttes pour le pouvoir dans un village lorrain*, trad. Sylvie Ardourel, Le Paradou, France, Éditions Actes sud, 1980, 215 p.

### 3.1. Analyser le politique au prisme du genre et du territoire

Les rapports entre le sexe, le type d'espace et la politique sont rarement étudiés de concert. On peut néanmoins relever dans certains travaux une volonté d'établir un lien entre le sexe et l'espace dans le rapport au politique. Dans son travail pionnier sur les femmes et la politique, Maurice Duverger notait les écarts de politisation des femmes en fonction de leur habitat et mettait en évidence le fait que la proportion de femmes « ne s'intéressant pas à la politique » augmentait à mesure que la taille de la commune diminuait<sup>33</sup>. Autrement dit, plus on va vers les communes rurales, moins les femmes s'intéressent à la politique. Il en concluait ainsi que « les femmes habitant des localités rurales ont un horizon politique plus étroit, et surtout un niveau de connaissances et de maturité politique plus bas que celles des localités urbaines »<sup>34</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, Daniel Gaxie mentionnait, à partir des taux de participation selon le sexe et l'espace, la permanence de ce phénomène. D'après lui, « l'écart des taux de participation entre les sexes est toujours moins élevé et se modifie plus tôt dans les régions urbaines que dans les zones rurales, la situation des secondes correspondant à celle des premières une vingtaine d'années auparavant »<sup>35</sup>. En montrant que la division sexuelle du travail, des rôles et des espaces est particulièrement inégalitaire dans les « sociétés rurales traditionnelles », réservant l'espace public et les activités valorisantes de production aux hommes, Daniel Gaxie établit un lien entre la position des femmes dans ces espaces et leur propension à s'exprimer sur les sujets politiques. Ainsi selon l'auteur, « la logique de la division du travail entre les sexes prédisposait les sociétés rurales traditionnelles à faire de la politique des problèmes d'hommes »<sup>36</sup>.

Plus récemment et du côté des élues cette fois, Mariette Sineau indique que la plupart des députées élues en 1997 le sont dans les régions « les plus peuplées, urbanisées et développées ». Celles élues dans des départements ruraux le sont

---

<sup>33</sup> Maurice Duverger, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, p. 197.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 204.

<sup>35</sup> Daniel Gaxie, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Éditions du Seuil, 1978, p. 216.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 131.



dans la partie urbaine de la circonscription. À l'inverse, l'auteure montre que les petits départements ruraux n'ont souvent aucune femme députée et sont de ce fait « particulièrement résistants à toute idée de parité politique »<sup>37</sup>.

De manière générale, les quelques travaux sur le politique qui mentionnent la question du genre en la croisant à celle de l'espace soulignent un « retard » des espaces ruraux du point de vue de l'égalité des sexes. Il s'agirait donc d'une question de temps, « le temps nécessaire à l'imposition des valeurs des classes supérieures urbaines aux milieux ruraux »<sup>38</sup>. La parité et l'inclusion des femmes dans la vie publique seraient donc des affaires résolument urbaines auxquelles les ruraux seraient plutôt réfractaires. C'est en substance ce qu'écrit Anne Guillou en indiquant qu' « aujourd'hui encore, la culture rurale, favorable entre toutes à l'image maternelle, conciliatrice et sûre, résiste à la contamination des idées féministes »<sup>39</sup>, ou encore Nicole Roux et Monique Bigoteau en affirmant que « l'idée de parité est d'abord étroitement associée au mode de vie urbain »<sup>40</sup>.

On peut néanmoins s'interroger sur la réalité empirique de cette image sociale qui revient *in fine* à essentialiser le rural en lui attribuant des caractéristiques intrinsèques d'archaïsme et de conservatisme<sup>41</sup>. Dans l'article introductif du dossier thématique du numéro de *Politix* consacré aux mondes ruraux, Nicolas Renahy et Julian Mischi exhortent au contraire à ne pas « céder à la tentation globalisante » en « partant des réalités observées plutôt que de catégories préconstruites »<sup>42</sup>. Dans cette perspective, dire que les espaces ruraux sont réfractaires à la parité, c'est supposer que tous les espaces ruraux se ressemblent et partagent un certain nombre de caractéristiques qui porteraient ceux qui y vivent à adopter des attitudes « conservatrices » du point de vue de l'égalité des sexes. Or il convient précisément d'éviter d'uniformiser un espace rural dans lequel se déploieraient sans distinction des pratiques et des représentations propres en

---

<sup>37</sup> Mariette Sineau, *Profession : femme politique : sexe et pouvoir sous la cinquième République*, Presses de Sciences po, 2001, p. 220.

<sup>38</sup> Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 216.

<sup>39</sup> Anne Guillou, « Les femmes élues du Finistère », in Anne Guillou et Simone Pennec (dir.), *Les parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*, L'Harmattan, 1999, pp.197-216.

<sup>40</sup> Nicole Roux et Monique Bigoteau, « Femmes élues, leurs responsabilités dans la gestion des villes », in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, (« Perspectives Villes et Territoires »), 2004, p.328.

<sup>41</sup> Julian Mischi et Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n°83, 2008/3, p. 9-10.

opposition à l'espace urbain. Il faut plutôt faire « éclater l'unicité du monde rural en soulignant la diversité sociale des mondes ruraux en fonction des groupes envisagés et des territoires investis »<sup>43</sup>.

Cela dit, ces remarques ne doivent pas conduire à nier les différences qui existent à un niveau agrégé entre urbains et ruraux quant à la formulation d'un certain nombre d'opinions. Par exemple, en 2009 l'opinion selon laquelle les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent, est partagée par les deux tiers des Français, mais seulement 60% des habitants de l'espace rural contre 72% des habitants de Paris et sa couronne<sup>44</sup>. Cependant, il faut noter une très nette évolution de cette opinion en moins de 30 ans. En effet, au début des années 1980, les habitants des zones rurales n'étaient que 33% à approuver le fait que les femmes travaillent si elles en font le choix.

Par ailleurs, les études prenant en compte la dimension territorialisée des inégalités de genre pointent un écart entre rural et urbain du point de vue de la situation des femmes<sup>45</sup>. D'abord, les problèmes liés à la mobilité dans les zones rurales renforcent les difficultés à trouver un emploi pour les femmes, notamment pour celles issues des catégories populaires. Les femmes des espaces ruraux sont donc plus souvent au chômage que leurs homologues des villes et exercent plus souvent des emplois à temps partiel<sup>46</sup>. Ensuite, la charge domestique des femmes rurales est en moyenne plus élevée que pour les urbaines. Enfin, l'éloignement des principaux services liés notamment aux enfants (crèches, garderies,...) renforcent les difficultés pour les femmes qui prennent encore majoritairement en charge l'éducation des enfants<sup>47</sup>. Si l'on prend en compte le fait que la probabilité de s'engager en politique dépend en premier lieu de la disponibilité et de la gestion

---

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>43</sup> Julian Mischi, « Introduction. Observer la politisation des ruraux sous l'angle des sociabilités: enjeux et perspectives », in Annie Antoine et Julian Mischi (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p. 12.

<sup>44</sup> Régis Bigot, Patricia Croutte et Catherine Duflos, « Les différences de modes de vie selon le lieu de résidence », Paris, CREDOC, 2009, p. 54.

<sup>45</sup> Hélène Cettolo et Annie Rieu, « Pour une prise en compte du genre dans les actions d'insertion en milieu rural », in Anne-Marie Granié et Hélène Guétat-Bernard (dir.), *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, IRD Editions/PUM, 2006, p. 303-323 ; Xavier Toutain, « La situation socio-économique des femmes en milieu rural », *Pour*, n°158, 1998, p. 15-25.

<sup>46</sup> Près de 40% des femmes sont à temps partiel en zone rurale, contre 29% nationalement. Par ailleurs, les emplois précaires touchent essentiellement les femmes rurales. Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », 2014

des temporalités associées aux différentes sphères de vies (professionnelles, domestiques, publiques)<sup>48</sup>, les femmes des espaces ruraux ont de fait moins de chances de participer à la vie publique locale.

Reste que peu de travaux traitent spécifiquement des femmes élues dans les petites communes. Certains ouvrages non-scientifiques, regroupant par exemple des témoignages d'élus-e-s, permettent d'entrevoir les caractéristiques des élues rurales<sup>49</sup>. Mais du côté des travaux scientifiques, les monographies qui détaillent des trajectoires d'élus ruraux prennent toujours des cas masculins<sup>50</sup>, ce qui ne permet pas de voir ce qu'il y a d'éventuellement spécifique à des trajectoires municipales féminines.

Seul le travail d'Annie Rieu<sup>51</sup> est, à notre connaissance, spécifiquement consacré aux femmes élues municipales dans les communes rurales. Il pointe notamment un élément permettant d'expliquer que les conseils municipaux ruraux soient peu féminisés. Les logiques de constitution de liste dans les petites communes, loin des logiques de parti, sont le produit d'une sélection sur la base de divers critères sociaux (âge, profession, famille, hameau,...) au sein desquels le sexe ne fait pas l'objet d'une prise en compte particulière<sup>52</sup>. Pour celles qui accèdent au poste de maire dans les communes rurales, elles-ont d'après l'auteure des caractéristiques assez proches de leurs homologues masculins du point de vue de l'âge, de la catégorie-socio-professionnelle ou de l'ancrage local. Ainsi les femmes maires dans les communes rurales ont souvent autour de la cinquantaine, sont plutôt cadres ou enseignantes et sont majoritairement originaires de leur commune d'élection. Elles sont par ailleurs peu investies dans le milieu associatif et suivent

---

<sup>47</sup> *Ibidem*.

<sup>48</sup> Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, vol. 153 / 3, 2009, p. 112-119.

<sup>49</sup> Voir par exemple : Benoît Fidelin, *Notre maire à tous ou la République de proximité*, Bayard, 2001, ou encore l'ouvrage publié par l'ACGF : *Les femmes à la mairie*, Paris, Le Cerf, 1976.

<sup>50</sup> Voir, entre autres : Pascal Dauvin, « Être élu dans une commune rurale, paroles croisées sur le métier politique », in Y. Poirmeur et P. Mazet (dir.), *Le métier politique en représentations.*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 161-182 ; Violaine Girard, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, 2008/3, n°83, p. 49-74 ; Ivan Bruneau et Nicolas Renahy, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 191-192 / 1, 2012, p. 48-67

<sup>51</sup> Annie Rieu, "Femmes élues en milieu rural...", *op. cit.*

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 86.

pour la plupart le *cursus honorum* classique en passant par les postes de conseiller municipal et d'adjoint avant de devenir maire<sup>53</sup>.

S'il s'agira de tester la persistance de ce modèle dans un autre contexte, à la fois territorial (Gironde) et institutionnel (post-paritaire), il faudra également prendre en compte les effets des évolutions structurelles des espaces ruraux liées à la périurbanisation, à la diversification des populations et des trajectoires sociales des habitants des petites communes.

## **3.2. Une sociologie politique des mondes ruraux peu attentive aux rapports sociaux de sexe**

### **3.2.1. De la sociologie rurale à la sociologie politique des espaces ruraux : quelles spécificités du pouvoir local dans les villages ?**

#### **3.2.1.1. L'urbain comme cadre exclusif d'analyse**

En science politique - et en sociologie politique en particulier -, les espaces urbains ont longtemps fait l'objet d'une analyse quasi-exclusive. La ville semble être l'espace privilégié et tacitement le plus pertinent de l'étude des phénomènes socio-politiques. Depuis la fin des années 1980 cependant, on voit poindre certaines critiques en provenance du champ académique. Ces sont les sociologues du vote qui ont en premier relevé le biais que constituait une approche par trop urbano-centrée dans les travaux sur les comportements électoraux.

Dès 1989, Annie Laurent et Christian-Marie Wallon-Leducq indiquent en ce sens que « le seuil retenu, plus de 30 000 habitants, prédétermine une certaine image de la France électorale urbaine qui demeure très partielle [...]. S'il existe, à n'en pas douter, une nette relation entre la taille des communes et le sens du vote, raison de plus pour ne pas extraire de la complexité une frange de la France urbaine comme

---

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 89-90.

si la signification de son vote était d'une nature supérieure »<sup>54</sup>. Ainsi, il semble que ce soit en raison de la dimension prétendument « supérieure » des phénomènes politiques urbains que ceux-ci fassent l'objet d'une attention exclusive. D'ailleurs, Pierre Bourdieu n'indiquait-il pas que la sociologie rurale se situait « au plus bas dans la hiérarchie sociale des disciplines »<sup>55</sup>, et que son passage de la philosophie à la sociologie rurale (voir ses travaux sur le Béarn dans les années 1960) avait été particulièrement coûteux pour cette raison.

Une brève rétrospective des travaux de sociologie rurale révèle que cette sous-discipline (au sens de discipline dans la discipline) a été avant tout construite pour penser « le passage d'une société agraire à une société urbaine et industrielle »<sup>56</sup>. Pour cette raison, dans le contexte des années 1950-1970 marqué par la disparition des paysans et l'émergence de la figure de l'agriculteur<sup>57</sup>, ce champ de recherche était particulièrement prospère.

Les revues *Études Rurales* et *Économie Rurale* participent notamment à la visibilité des recherches sur le sujet. Le groupe de recherche constitué autour de Bertrand Hervieu, Jean-Yves Nevers, Marie-Claude Pingaud ou encore Robert Bages y publiera plusieurs articles à la fin des années 1970. Centrés sur le pouvoir local dans sa dimension à la fois historique et contemporaine, ces travaux interrogent notamment les manières d'acquiescer et de conserver le pouvoir dans les communes rurales<sup>58</sup>. Fortement lié à la dimension patrimoniale et notabiliaire, le pouvoir municipal est saisi dans sa dimension traditionnelle, même si une attention particulière est portée aux évolutions déjà perceptibles dans les espaces ruraux.

---

<sup>54</sup> Annie Laurent et Christian-Marie Wallon-Leducq, « Chapitre 12. Vote, offre électorale et territoire », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 337.

<sup>55</sup> Pierre Bourdieu, *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Éd. du Seuil, 2002, p.10. Cité par Jacqueline Candau et Jacques Rémy, « Sociabilités rurales », *Études rurales*, n° 183, 2009/1.

<sup>56</sup> Pierre Alphanéry et Jean-Paul Billaud, « Retour sur la sociologie rurale », *Études rurales*, n°183, 2009/1, p. 9.

<sup>57</sup> La paysannerie renvoie aux formes traditionnelles d'exploitation autour de l'autosubsistance et du groupe domestique, alors que l'agriculture renvoie à une forme moderne d'exploitation, mécanisée et orientée vers l'économie de marché. Henri Mendras, *Les sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Gallimard, 1995, p.14.

<sup>58</sup> Voir notamment le double numéro d'*Études rurales* : « Pouvoir et patrimoine au village », n°63-64 et 65, 1976-1977. Bertrand Hervieu, « « Le pouvoir au village » : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 15-30.

Après une longue période et quelques publications éparses<sup>59</sup>, la sociologie politique des espaces ruraux a connu un regain d'intérêt depuis la fin des années 2000. En témoignent les thèses soutenues<sup>60</sup>, les ouvrages<sup>61</sup> et les quelques numéros de revue consacrés à la question<sup>62</sup>. C'est notamment le numéro de *Politix* de 2008 qui contribue à réinvestir ce champ de recherche en science politique. Mais surtout, ce réinvestissement marque une rupture dans les manières d'aborder l'objet puisque l'on passe d'une analyse du monde rural à l'analyse des mondes ruraux. Ce changement de perspective est lié aux mutations des campagnes. Naguère majoritairement agricoles, les villages étaient perçus comme autant de « micro-sociétés » fermées sur elles-mêmes<sup>63</sup>. Dans le contexte des années 2000, cette conception ne prend plus sens du fait de l'industrialisation des campagnes, de l'arrivée de nouvelles populations et du poids des classes populaires ouvrières dans ces espaces. Il s'agit donc de porter une attention particulière à la diversité des espaces ruraux et se garder d'analyser le rural avec un regard par trop globalisant qui dissimulerait la pluralité des configurations sociales, démographiques et politiques.

### 3.2.1.2. La compétition politique dans les espaces ruraux

Dans la littérature, les rapports au politique dans les espaces ruraux peuvent faire l'objet de quatre registres d'analyse différents : la compétition politique, le vote, la question de la politisation (ou de l'apolitisme) et celle de la gestion publique locale<sup>64</sup>.

---

<sup>59</sup> Voir notamment : Alain Faure, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, l'Harmattan, 1992 ; Jean-Yves Nevers, « Entre consensus et conflits: La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33 / 3, 1992.

<sup>60</sup> Voir notamment les thèses de Thibault Marmont, *En quête de compétences : le personnel politique local et l'intercommunalité en milieu rural (haute Côte-d'Or)*, Dijon, 2007, et de Sébastien Vignon, *Des maires en campagne : les logiques de (re)construction d'un rôle politique spécifique*, Amiens, 2009.

<sup>61</sup> Aurelia Troupel et Sylvain Barone (dir.), *Battre la campagne : élections et pouvoir municipal en milieu rural*, l'Harmattan, Paris, 2011.

<sup>62</sup> « Mondes ruraux », *Politix*, n°83, 2008/3 ; « Campagnes populaires, campagnes bourgeoises », *Agone*, n°51, 2013.

<sup>63</sup> Notons que cette perception de l'espace villageois est déjà remise en question dans les années 1970. Voir notamment : Patrick Champagne, « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1 / 3, 1975.

<sup>64</sup> Aurelia Troupel et Sylvain Barone, *op. cit.*

La compétition politique constitue la dimension essentielle des activités politiques abordée dans cette thèse centrée sur la sélection des élues municipales. Les élections municipales en milieu rural ont traditionnellement été abordées comme des élections apolitiques<sup>65</sup> (« le degré zéro de la politique »<sup>66</sup>) où le poids de l'interconnaissance et des lignées familiales anciennement implantées seraient prégnants dans les choix des électeurs. Si ces conceptions prenaient sens dans le contexte des années 1950-1970, elles apparaissent aujourd'hui largement surannées. D'abord parce que les populations « rurales » ont évolué et ne se résument plus à des familles agricoles tenues entre elles par des liens de parentèle reproduits dans le temps. Nombre de petites communes ont été touchées par un mouvement irrésistible de périurbanisation qui rend improbable la généralisation de l'interconnaissance comme caractéristique partagée dans tous les villages<sup>67</sup>. Ensuite parce que certains villages ont subi un mouvement de politisation qui rend l'apolitisme irréductible au caractère rural de ces communes.

En effet, plusieurs auteurs ont montré que le seuil démographique à partir duquel les candidats aux élections locales se présentent sans étiquette tend à s'abaisser depuis les années 1970, ce qui conduit Bastien François à parler de « monopolisation partisane des activités politiques »<sup>68</sup>, révélatrice - ou plutôt produit - de « l'unification des marchés politiques périphériques »<sup>69</sup>. Ce mouvement de « partisanisation » de la vie politique à tous les échelons s'est traduit par la décision du ministère de l'intérieur en 2001 de supprimer la nuance « sans étiquette » pour la remplacer par trois autres : « divers droite », « divers gauche », « autres ».

---

<sup>65</sup> Mark Kesselman, *Le consensus ambigu : étude sur le gouvernement local*, Éd. Cujas, 1972.

<sup>66</sup> Marc Abélès, « Le degré zéro de la politique », *Études rurales*, vol. 101 / 1, 1986.

<sup>67</sup> « Le cloisonnement social engendré par cette division du territoire communal en monades résidentielles disjointes et fortement individualisées grève profondément les chances d'une homogénéisation de la population suburbaine ; entre ruraux et pavillonnaires, entre pavillonnaires de lotissements différents, s'établit une sorte de no-man's land relationnel qui annihile toute possibilité d'expression de solidarités communales ». Philippe Dressayre, « Suburbanisation et pouvoir local », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 3, 1980, p. 536.

<sup>68</sup> Bastien François, « À quoi sert l'élection du Président au suffrage universel ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2005, p. 128-143, p. 138-139.

<sup>69</sup> Daniel Gaxie et Patrick Lehinque, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Presses universitaires de France, 1984, pp. 25-27. Notons ici que l'expression de « marché » est sujette à controverse. Jacques Lagroye indique que cette expression conduit à « rationaliser excessivement les motivations des électeurs, et à supposer que c'est la même forme de rapport au politique qui est impliquée dans des comportements très diversifiés et de nature différente ». Jacques Lagroye, « De l'«objet local» à l'horizon local des pratiques », in *Albert Mabileau* (dir.), *A la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.171.

Ces évolutions socio-politiques restent cependant inégales selon les espaces. On observe en effet dans certaines communes une perpétuation des modes de fonctionnement anciens de la compétition politique, assis sur une légitimité traditionnelle au sens de Max Weber. Autrement dit, il s'agit de configurations où « on obéit à la personne du détenteur du pouvoir désigné par la tradition et assujetti (dans ses attributions) à celle-ci, en vertu du respect qui lui est dû dans l'étendue de la coutume »<sup>70</sup>. C'est par exemple le cas dans les communes où, au sein d'une famille « honorable » du village, le poste de maire est transmis de père en fils depuis plusieurs générations.

Le mouvement de périurbanisation a en revanche toutes les chances de déstabiliser cette économie traditionnelle des sources de légitimité locale. L'arrivée de nouvelles populations résidentes tend à renouveler le personnel politique communal. Pourtant, plusieurs travaux pointent un effet d'*hystérésis* qui conduit à un décalage entre la diversification de la population communale et l'arrivée sur la scène municipale des nouveaux résidents. Il semble ainsi que dans un certain nombre de cas, les règles localisées qui régissent la sélection des élus ruraux persistent, en dépit de l'inefficience des rapports sociaux dont elles sont le produit. Laurent Lévi-Strauss relève ce décalage dans une monographie de village. Il observe notamment que si la majorité de la population villageoise ne vit plus de l'agriculture dans les années 1970 et qu'une part importante des habitants est d'origine extérieure au village, le conseil municipal continue d'être composé en totalité d'agriculteurs « de souche » communale jusqu'en 1971<sup>71</sup>. Il remarque en particulier un décalage d'une quinzaine d'années entre l'émergence d'un groupe dominant dans le village et la représentation de ses membres au sein du conseil municipal. Ainsi, plusieurs élections après la fin de la domination des grands propriétaires au début du XX<sup>e</sup> siècle, on continue à choisir les candidats parmi leurs descendants. De même, alors que les agriculteurs ne sont plus majoritaires au village à la fin des années 1960, ils le sont toujours au conseil municipal. Il explique ce décalage par le temps d'une nécessaire « prise de conscience et du

---

<sup>70</sup> Max Weber, *Économie et société. Tome premier*, Plon, 1971, p. 222.

<sup>71</sup> Laurent Lévi-Strauss, « Pouvoir municipal et parenté dans un village bourguignon », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 30 / 1, 1975, p. 149-150.



déblocage d'une sorte de complexe de non-appartenance à la communauté [...]. Parfois sans origine locale, en tout cas sans terre, absents toute la journée, les non-agricoles ne pouvaient ressentir l'appartenance au village que seuls confèrent une implantation ancienne et un travail quotidien de son sol »<sup>72</sup>.

Le choix des élus s'effectue donc à partir de représentations d'un état antérieur des rapports sociaux villageois. On ne saurait mieux que Bertrand Hervieu exprimer cette situation de décalage :

« Le mode d'évaluation interne de la société villageoise quant à la répartition des statuts et du prestige se fonde en partie sur une forme résiduelle de l'agencement antérieur de la stratification sociale villageoise. Le pouvoir municipal apparaît plus comme une consécration d'une autorité que comme une détention d'un pouvoir réel. Les bases socio-économiques qui donnaient, par le moyen des circuits de parentèle, une réalité à ce pouvoir se sont transformées plus rapidement que les mécanismes de représentation des villageois eux-mêmes. Un décalage s'est opéré. Et le pouvoir au village apparaît en partie comme « une fonction secondaire, qui se maintient seulement en raison de la résistance du groupe à renoncer à une habitude » [Claude Lévi-Strauss 1958 : 17] »<sup>73</sup>.

Ainsi, les rapports sociaux anciens (de parentèle, d'allégeance professionnelle) et incorporés par les habitants (essentiellement par les autochtones) continuent de faire référence au moment de sélectionner le personnel politique municipal, alors même qu'ils n'ont plus cours. Autrement dit, dans un état antérieur, ceux qui étaient élus tiraient leur légitimité d'un pouvoir effectif et d'une position de domination réelle dans l'espace communal (économique, social). Alors que ces positions de domination réelles sont devenues désuètes, elles continuent de faire référence au moment de choisir les élus.

On pourrait donc expliquer le maintien des agriculteurs au conseil municipal dans de nombreuses communes de trois manières. Soit la commune enregistre peu de nouvelles arrivées et l'économie locale est encore largement structurée autour de l'agriculture. Soit les nouveaux arrivants ne se sont pas dépris de leur « complexe de non-appartenance à la communauté ». On peut cependant avancer une troisième

---

<sup>72</sup> *Ibidem*, p. 158.

<sup>73</sup> Bertrand Hervieu, « « Le pouvoir au village » : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 15-30, p. 22.

explication. Nous avons montré ailleurs<sup>74</sup> que les nouveaux arrivants, particulièrement démunis au moment de choisir entre deux listes concurrentes sans étiquette partisane, font soit le choix de s'abstenir (abstention plus forte pour les nouveaux habitants que pour les natifs), soit de se référer à des *leaders* d'opinion autochtones (voisins par exemple) qui les intègrent de fait dans la structure des rapports sociaux locaux, contribuant ainsi à perpétuer leurs effets dans la compétition municipale. C'est ainsi que l'on peut expliquer la prorogation au moins pour un temps - dans une phase transitoire - des règles traditionnelles de recrutement du personnel politique municipal sur la base de rapports sociaux anciens. Cette phase n'est en effet que transitoire puisque dès lors que les intérêts des anciens habitants viennent contrarier ceux des nouveaux (concernant notamment les usages de l'espace), la compétition municipale a toutes les chances de s'activer brisant ainsi le consensus communal au profit d'une compétition ravivée.

Mais malgré ce décalage, les détenteurs traditionnels du pouvoir municipal se voient inexorablement concurrencés par des nouveaux habitants dotés des ressources qui prédisposent au sentiment de compétence politique<sup>75</sup>. Ainsi les registres de légitimité électorale évoluent, en particulier dans les communes périurbaines ayant accueilli des nouveaux résidents dès les années 1970. Ce qui tend à rendre « de moins en moins opérantes les normes traditionnelles qui régissaient la sélection des élus dans les espaces d'interconnaissance qu'étaient les villages ruraux »<sup>76</sup>.

En tout état de cause, on se rend compte du risque méthodologique auquel on s'expose si on cherche à accoler des catégories préconstruites à un « espace rural » global censé partager de manière uniforme un ensemble de caractéristiques communes. On se prive de percevoir la diversité des configurations communales et les manières dont différents types de légitimité sont susceptibles de s'y déployer.

---

<sup>74</sup> Victor Marneur, *Le vote au village...*, op.cit.

<sup>75</sup> Voir notamment les monographies de Philippe Dressayre et de Fabien Desage : Philippe Dressayre, *op. cit.* ; Fabien Desage, « Une commune résidentielle suburbaine en pleine campagne. Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire », in Jacques Lagroye, Patrick Lehingue, Frédéric Sawicki, (dir.), *Mobilisations électorales: le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.

<sup>76</sup> Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, N° 209-210, juin 2011, p. 135-148, p. 139.

### 3.2.1.3. La faible attention portée au genre

La littérature dédiée à la compétition municipale dans les communes rurales et périurbaines pêche toujours par une analyse trop partielle des rapports de pouvoir dans ces espaces. Essentiellement centrés sur les rapports de classe, ils restent peu attentifs aux rapports sociaux de sexe. Pourtant, il y a tout intérêt à ce que les rapports de classe et les rapports de genre soient saisis de concert car ils présentent des effets complémentaires et cumulatifs dans la perspective de mettre au jour les rapports de pouvoir<sup>77</sup>, et les inégalités qui en découlent, traversant les espaces ruraux.

Certes, on peut relever les travaux portant sur les agricultrices et les mutations de leur statut<sup>78</sup>. Certaines recherches ont également été menées sur les femmes des catégories populaires dans les espaces ruraux et leurs difficultés d'insertion dans les sociabilités et la structure de l'emploi local<sup>79</sup>. Ces travaux présentent cependant les femmes dans des positions souvent dominées ou subalternes.

Or une approche relationnelle en terme de genre ou de rapport social de sexe ne peut faire l'économie d'une analyse des dominants autant que des dominés et de la relation qui définit les positions des uns et des autres. Notre approche plaide également pour une analyse conjointe des différents rapports sociaux qui travaillent le champ politique en milieu rural : la propriété, la profession, mais aussi l'âge et le moment de l'installation dans la commune sont autant d'éléments à prendre en compte. Cette thèse s'inscrit ainsi dans une perspective de consubstantialité des rapports sociaux.

---

<sup>77</sup> Danièle Kergoat, *op. cit.* ; Roland Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*, La Dispute, 2007, pp. 375-376.

<sup>78</sup> Alice Barthez, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, décembre 2005, p. 30-43 ; Céline Bessière, *De génération en génération : arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Raisons d'agir, 2010 ; Sabrina Dahache, « Chapitre 3 / La singularité des femmes chefs d'exploitation », in Bertrand Hervieu et al. (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, (« Académique »), p. 93-110 ; Rose-Marie Lagrave (dir.), *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p.

<sup>79</sup> Isabelle Clair, « La découverte de l'ennui conjugal », *Sociétés contemporaines*, n° 83, août 2011, p. 59-81 ; Marie-Hélène Lechien, « L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales. L'exemple d'une animatrice de loisirs. », *Agone*, n°51, 2013, p. 131-152.

Ainsi, il faudra prendre en compte à la fois la classe, le genre et l'espace afin de tenter de saisir les effets symboliques (représentations, sentiments subjectifs) et concrets (inégalités mesurées à partir d'indicateurs stables entre les sexes, les classes et les espaces) de leur intrication. Il ne s'agira pas seulement de pointer la situation dominée des femmes des catégories populaires dans les espaces ruraux, mais également de mettre en évidence les caractéristiques et les trajectoires de celles qui y occupent des positions dominantes.

### 3.2.2. Les « communes rurales » : mais de quoi parle-t-on ?

La question de la catégorisation de l'espace présente un certain nombre de difficultés. Le principal problème consiste à délimiter l'objet d'analyse. Quelles démarcations utiliser ? Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki invitent ainsi à se « *méfier des frontières institutionnelles et à reconstruire les espaces-objets en fonction des problématiques adoptées* »<sup>80</sup>. En se nourrissant des travaux des géographes, ils mettent en évidence le fait qu'il y a différentes manières de construire l'espace local selon que l'on prend en compte des indicateurs physiques, naturels, économiques ou culturels. Ils amènent ainsi à réfléchir à la plasticité croissante de la notion « d'espace géographique » sous l'influence du développement des moyens de transports et de communication. Dans cette perspective, on peut observer « *une extension toujours plus grande des aires de migrations résidence-travail et de recrutement de la main d'œuvre qualifiée, qui conduit les géographes à raisonner désormais en termes d'agglomérations ou de zones d'influence dont les dimensions débordent allègrement les frontières traditionnelles des villes ou des "régions"* »<sup>81</sup>.

Nonobstant, et malgré les limites inhérentes à toute catégorisation, il faut trouver une manière de caractériser les communes étudiées. Par exemple, doit-on parler de « communes rurales » ? De « petites communes » ? Doit-on considérer un seuil

---

<sup>80</sup> Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 8.

limite ? Il est d'abord possible de prendre une définition normative et relativement figée, basée sur le nombre d'habitants. Originellement, les communes rurales sont définies en opposition aux communes urbaines, définies comme des communes appartenant à une zone de bâti continu (pas plus de 200 mètres entre les habitations) et comprenant plus de 2000 habitants.

Cependant, on trouve dans la littérature scientifique plusieurs seuils utilisés, d'ailleurs moins pour définir le rural que les « petites communes », même si les deux sont tacitement associés. Sylvain Barone et Aurélia Troupel estiment par exemple qu'une commune de moins de 2500 habitants est une « très petite commune »<sup>82</sup>, prenant ainsi le seuil sous lequel (avant 2014) il était non-seulement possible de panacher mais de voter pour des candidats qui ne s'étaient pas présentés ou pour des listes incomplètes. Sébastien Vignon retient pour sa part le seuil de 2000 habitants pour désigner les « petites communes »<sup>83</sup>. D'autres auteurs considèrent que sous les 10 000 habitants, une commune peut être considérée comme rurale<sup>84</sup>. Mais de manière générale et dans la documentation institutionnelle, le seuil retenu est celui de 3500 habitants jusqu'à 2014, puis de 1000 habitants à partir de 2014. Ces seuils correspondent aux différents modes de scrutin pour les élections municipales : majoritaire plurinominal sous les 3500 (puis 1000), et proportionnel de liste au-dessus.

Cependant, face au caractère trop figée d'une définition basée sur le seul nombre d'habitants, il est possible de classer les communes d'une autre manière. En ce sens, l'INSEE et l'INRA ont créé une nomenclature plus précise des communes en accordant de l'importance à ce qui s'y passe. Plus dynamique, celle-ci prend en compte la structure de l'emploi, la mobilité des populations et les zones d'influence des différents « pôles » alentours. Ainsi, une première classification en zonage en aires urbaines (ZAU) établie en 1996 a été complétée en 2002 d'une subdivision plus fine en zonage en aires urbaines et en pôles d'emploi de l'espace

---

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>82</sup> Sylvain Barone et Aurélia Troupel, « Les usages d'un mode de scrutin particulier. Les élections municipales dans les très petites communes », *Pôle Sud*, n°29, 2008/2, p. 95-109.

<sup>83</sup> Sébastien Vignon, « Les maires des petites communes. Quelques éléments à partir du département de la Somme. », *Pouvoirs Locaux*, n°88, 2011/1, p. 103-107.

<sup>84</sup> Marie-Françoise Souchon Zahn, « Les maires en milieu rural », *Économie rurale*, vol. 237 / 1, 1997, p. 19-21.

rural (ZAUER)<sup>85</sup>. Face à l'évolution rapide des espaces et des mouvements de population, un nouveau zonage a été établi en 2010 avec le concours de plusieurs institutions (INSEE, INRA, DATAR,...), nommé ZAU-2010. Cette nouvelle nomenclature en neuf catégories ne distingue plus explicitement le rural et l'urbain. Les communes sont classées selon leur appartenance à des « aires » composées de pôles, définis à partir du nombre d'emplois disponibles, et de leurs zones d'influence.

Tableau 3 CLASSIFICATION ZAU-2010 (INSEE)

Aires	Intitulé	Définition
<b>Grandes aires urbaines</b>	<b>Grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois)</b>	Unités urbaines comptant au moins 10 000 emplois
	<b>Couronnes des grands pôles urbains</b>	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un grand pôle ou dans des communes de sa couronne
<b>Moyennes aires</b>	<b>Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)</b>	Unités urbaines comptant de 5 000 à moins de 10 000 emplois
	<b>Couronnes des moyens pôles</b>	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un pôle moyen ou dans des communes de sa couronne
<b>Petites aires</b>	<b>Petits pôles (moins de 5 000 emplois)</b>	Unités urbaines comptant de 1 500 à moins de 5 000 emplois
	<b>Couronnes des petits pôles</b>	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne
<b>Hors des aires</b>	<b>Communes multipolarisées des grandes aires urbaines</b>	Communes situées hors des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un espace d'un seul tenant.
	<b>Autres communes multipolarisées</b>	Communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors des petites ou moyennes aires, dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
	<b>Communes isolées hors influence des pôles</b>	Ensemble des communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires

<sup>85</sup> [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/processus\\_actualisation\\_au.htm#terminologie](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/processus_actualisation_au.htm#terminologie)

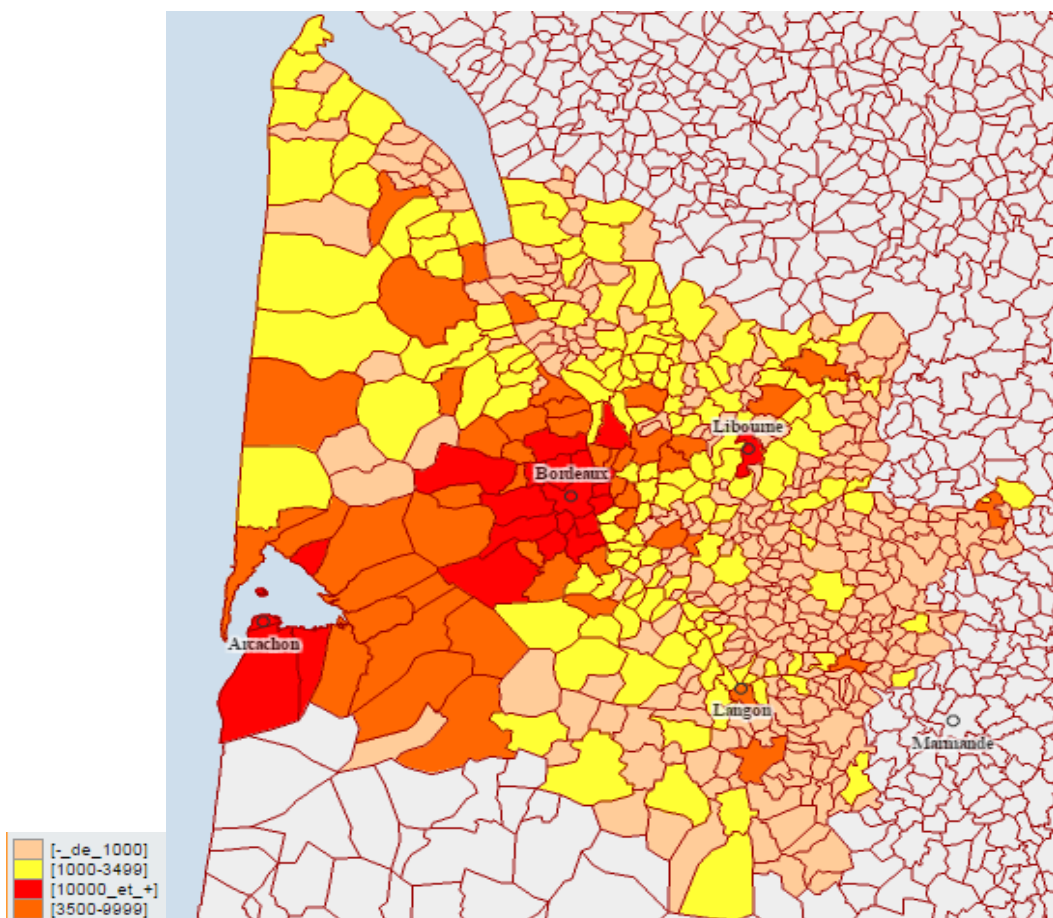
Afin de simplifier cette nomenclature, il est possible, en suivant la démarche de plusieurs sociologues des classes populaires<sup>86</sup>, de regrouper ces différentes catégories afin de distinguer les communes en trois principaux types : les communes urbaines (communes appartenant à un grand pôle), les communes périurbaines (communes appartenant à une couronne d'un grand pôle et communes multipolarisées des grandes aires urbaines) et les communes rurales (composées des autres communes). En effet, au vu de « la taille moyenne » des pôles moyens et petits, de « leur répartition spatiale » et du « fait que les communes sous leur influence soient pour plus de 90 % des communes rurales », il est possible de « les considérer comme des pôles structurant l'espace rural : des pôles ruraux »<sup>87</sup>. Ainsi, cette typologie de communes sera tenue tout au long de la thèse.

---

<sup>86</sup> Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet[et al.], *Sociologie des classes populaires contemporaines*, A. Colin, 2015, p. 78-79.

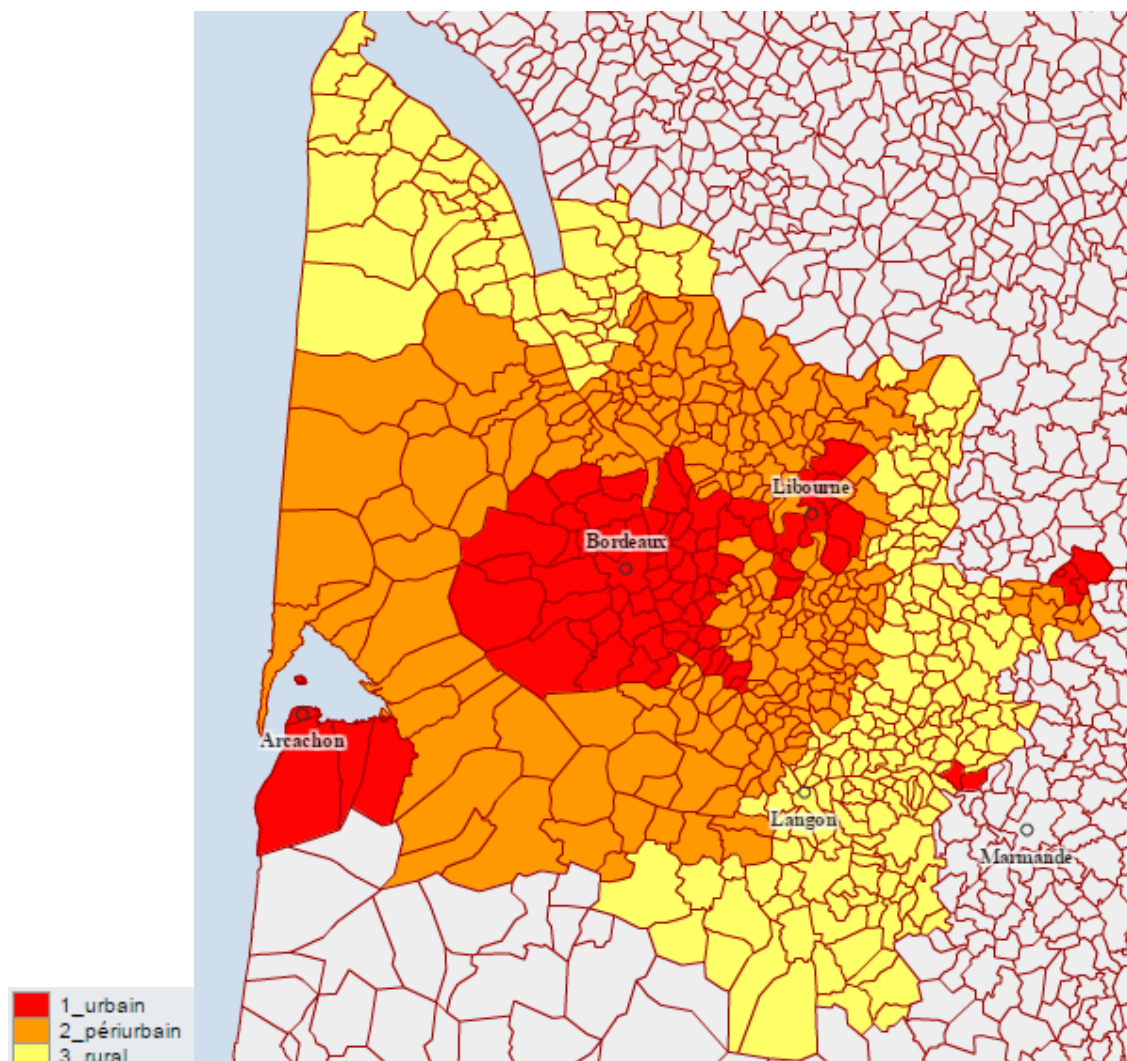
<sup>87</sup> Cécile Détang-Dessendre et Virginie Pigué, « La population des villes et des campagnes : des mobilités qui comblent les disparités historiques ? », in Blancard S., Détang-Dessendre C., Renahy N. (dir.), *Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux contemporains*, Paris, Quae, 2016.

Carte 4 Les communes de Gironde selon leur taille regroupées en quatre tranches.





Carte 5 Les communes de Gironde selon la classification ZAU-2010 (Insee) regroupée en trois catégories



Nous ne nous risquons donc pas à définir un seuil d'habitants qui caractériserait uniformément les petites communes. Il s'agira plutôt de mobiliser, à chaque étape de l'analyse, le seuil qui apparaîtra le plus approprié à la démonstration, soit le plus souvent le seuil d'application de la parité. Celui-ci ayant été abaissé en 2014 de 3500 à 1000 habitants, ces deux seuils seront retenus selon la mandature analysée et afin de poursuivre une visée comparative entre mandatures prenant en compte mode de scrutin et contrainte paritaire.

Par ailleurs, il a été vu que la taille de la commune n'était pas toujours l'unité d'analyse la plus pertinente tant les configurations communales pouvaient être différentes à taille de commune égale. En ce sens, il faudra établir, chaque fois que nécessaire, des distinctions selon le type de commune en séparant communes rurales, périurbaines et urbaines, tout en contrôlant la taille de la commune. Concrètement, il s'agira par exemple, au sein des communes de moins de 1000 habitants, de distinguer communes rurales, périurbaines et urbaines.

### 3.2.3. Peut-on parler de « champ politique » municipal ?

De nombreux travaux mobilisent la notion de « champ politique local » sans toutefois en donner une définition précise<sup>88</sup>. Considérant la centralité du concept dans l'analyse du pouvoir local, il a semblé indispensable de passer par une clarification. D'autant que, loin d'être figée, la notion de « champ » permet avant tout de « désigner un problème de recherche et de fournir les moyens de penser ce problème »<sup>89</sup>.

En premier lieu, la notion de champ politique renvoie à l'appareillage conceptuel développé par Pierre Bourdieu. La première caractéristique d'un champ est l'existence d'enjeux propres qui n'ont de sens qu'à l'intérieur d'un espace d'activités spécialisé. Ainsi, un champ « se définit entre autres choses en définissant des enjeux et des intérêts spécifiques, qui sont irréductibles aux enjeux et aux intérêts propres à d'autres champs [...] et qui ne sont pas perçus de quelqu'un qui n'a pas été construit pour entrer dans ce champ. [...] Pour qu'un champ marche, il faut qu'il y ait des enjeux et des gens prêts à jouer le jeu, dotés de l'habitus impliquant la connaissance et la reconnaissance des lois immanentes du jeu, des enjeux, etc. »<sup>90</sup>. Il faut donc deuxièmement que les personnes

---

<sup>88</sup> Michel Koebel établit un inventaire de ces travaux en notant même que l'expression est passée dans le sens commun puisqu'elle est mobilisée à l'extérieur du champ scientifique. Michel Koebel, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, n°119, 2009/3, p. 32-34.

<sup>89</sup> Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po, 2012, p. 204.

<sup>90</sup> Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1980, p. 114.

impliquées dans le champ jouent le jeu et contribuent ainsi « à produire la croyance dans la valeur des enjeux »<sup>91</sup>.

Ensuite, un champ est marqué par une dimension fortement concurrentielle, « on sait que dans tout champ on trouvera une lutte, dont il faut chaque fois chercher les formes spécifiques, entre le nouvel entrant qui essaie de faire sauter les verrous du droit d'entrée et le dominant qui essaie de défendre le monopole et d'exclure la concurrence »<sup>92</sup>. La concurrence au sein d'un champ est structurée par la distribution inégale en capital. En effet, chaque champ est associé à une espèce singulière de capital dont l'inégale répartition entre les agents est fonction de leur position au sein du champ. Les dominants en sont les mieux dotés à l'inverse des dominés qui peuvent chercher à en accumuler pour tenter d'accaparer les positions les plus valorisées. Un champ se caractérise donc par son autonomie, c'est-à-dire qu'il produit des enjeux, des capitaux et des règles de fonctionnement spécifiques qui ne sont pas *a priori* transposables à d'autres espaces de la vie sociale.

D'après ces principales caractéristiques esquissées à gros traits, l'espace des activités politiques constitue bien un champ. En effet, comme le note Delphine Dulong, « depuis l'avènement du régime républicain, la politique est paradoxalement devenue une activité spécialisée, irréductible aux autres activités sociales [...]. Lié à ce processus de spécialisation, est apparu tout un ensemble de pratiques, règles, croyances, ou encore organisations spécifiquement politiques, *i.e.* qui n'ont de sens et de valeur qu'à l'intérieur de cet espace d'activités spécialisé »<sup>93</sup>.

Cependant, Daniel Gaxie et Patrick Lehingue notent que le champ politique est très inégalement spécialisé - et que son degré d'autonomie est du même coup très variable - selon le type d'espace dans lequel on se situe. Ainsi selon les deux auteurs, il est nécessaire de distinguer champ politique central et champs politiques périphériques.

« Outre le champ politique central, objet trop exclusif de la réflexion sociologique, il faut concevoir la multiplicité des champs politiques périphériques (soit pour la

---

<sup>91</sup> *Ibidem*, p. 115.

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 113.

<sup>93</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 12.

France les champs politiques municipaux, cantonaux, départementaux, régionaux par ailleurs imbriqués) [...]. Les champs politiques périphériques sont du même coup très inégalement différenciés, spécialisés et professionnalisés et d'autant moins, par exemple, que leur cadre territorial est moins peuplé et urbanisé. Si dans les grandes villes (bien que de manière historiquement variable) les relations de concurrence politique s'analysent (au moins tendanciellement) comme une spécification dans un espace géographique déterminé de la concurrence politique centrale et obéissent aux principes politiques relativement autonomes qui l'animent, elles sont dans maintes communes rurales un élément presque indistinct des rapports sociaux et du même coup plus hétéronomes qu'autonomes »<sup>94</sup>.

Il importe donc de considérer que « le champ politique se divise en deux sous-espaces aux règles de fonctionnement internes relativement différentes »<sup>95</sup>, même si on observe tendanciellement un alignement des champs politiques périphériques sur les règles de fonctionnement du champ politique central<sup>96</sup>.

Par ailleurs, tout champ secrète une forme singulière de capital, c'est-à-dire « une combinaison spécifique de propriétés qui assure à ceux qui accumulent ce capital une position dominante dans le champ »<sup>97</sup>. Ainsi le champ politique produit du capital politique, espèce singulière de capital symbolique définie comme « n'importe quelle propriété [...] lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder de la valeur »<sup>98</sup>. Le capital politique donne à celui qui le détient un pouvoir symbolique, autrement dit un « pouvoir que celui qui le subit donne à celui qui l'exerce, un crédit dont il le crédite, une *fides*, une *auctoritas*, qu'il lui confie en plaçant en lui sa confiance. C'est un pouvoir qui existe parce que celui qui le subit croit qu'il existe ». Ainsi, « l'homme politique tient sa force politique de la confiance qu'un groupe place en lui »<sup>99</sup>.

Dans le cas du champ politique, deux formes de capitaux politiques sont à distinguer d'après Pierre Bourdieu : le « capital personnel de « notoriété » et de

---

<sup>94</sup> Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *op. cit.*, p. 19-20.

<sup>95</sup> Delphine Dulong, *op. cit.*, p. 105.

<sup>96</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>97</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 25.

<sup>98</sup> Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur le théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 116.

<sup>99</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 14.

« popularité » fondé sur le fait d’être connu et reconnu dans sa personne (d’avoir un « nom », une « renommée », etc.) » et le « capital délégué d’autorité politique » qui s’acquiert par l’investiture d’un parti »<sup>100</sup>. On peut associer ces deux formes de capitaux aux deux formes de compétition politique constitutives du champ politique central (« capital délégué d’autorité politique ») d’une part et des champs politiques périphériques (« capital personnel de “ notoriété ” et de “ popularité ” ») d’autre part. Quoique dans le cas des champs politiques périphériques, ces deux espèces de capitaux politiques se mêlent souvent à des degrés divers. Ainsi pour une élection départementale ou municipale dans une commune urbaine, les deux types de capitaux sont repérables. Pour une élection municipale en milieu rural en revanche, c’est le capital personnel qui prévaut. Le « capital délégué d’autorité politique » n’y a presque aucune valeur.

Cela étant, il est possible de s’interroger sur la définition des contours du champ politique. Qui sont les individus en faisant partie et comment les identifier ? Typiquement, l’espace des activités politique locales peut-il être assimilé à un champ autonome ?

En analysant les caractéristiques de l’espace politique local et ses évolutions depuis la décentralisation, Michel Koebel conclut que celui-ci « ne constitue pas un champ, mais qu’il est l’un des lieux et l’une des formes d’expression du champ politique, en étant soumis aux mêmes règles du jeu et aux mêmes enjeux, même si leur déclinaison donne lieu à des variantes »<sup>101</sup>. Dit autrement, Koebel considère que l’espace politique local est trop dépendant du champ politique national pour être qualifié de champ autonome, notamment parce que le capital politique produit dans l’espace politique local possède globalement les mêmes caractéristiques que celui produit dans le champ politique national<sup>102</sup>.

Pour autant, ce point de vue paraît discutable. Notamment parce que Michel Koebel associe tacitement l’espace politique local à l’espace des positions de pouvoir dominantes localement, et de fait les plus intégrées au champ politique

---

<sup>100</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>101</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 43-44.

<sup>102</sup> C’est d’ailleurs, sans le dire, cette option que retiennent Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki lorsqu’ils évoquent un « espace politique local », sans jamais parler de champ. Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *op. cit.*

national<sup>103</sup>. Il mentionne pourtant des caractéristiques propres aux élus locaux comme l’ancrage territorial, les « effets de lignée familiale » ou leur appartenance sociale moins homogène ; mais ne considère pas pour autant que cela distingue suffisamment les élus locaux des positions centrales du champ politique.

Il faut à notre sens intégrer pleinement les élus qui occupent les positions les plus « dominées » de l’espace des activités politiques locales, en particulier les élus municipaux des petites communes rurales. C’est notamment parce que l’analyse de leurs caractéristiques et de leurs trajectoires révèle de fortes dissemblances avec les élus occupant des positions dominantes - à la fois localement et nationalement - que l’on peut assimiler l’espace dans lequel ils évoluent à un champ, pourtant inégalement spécialisé. Au total, nous parlerons bien d’un champ politique municipal, au sens d’un champ politique périphérique, pour désigner l’espace spécifique de concurrence au sein duquel les élus municipaux évoluent.

### **3.3. Une sociologie du genre en politique peu attentive aux effets « d’espace »**

Historiquement, la sociologie du genre en politique est avant tout la sociologie des femmes et de la politique. Après le rapport pionnier de Maurice Duverger en 1955 sur « la participation des femmes à la vie politique »<sup>104</sup>, c’est l’ouvrage de Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau publié en 1983<sup>105</sup> qui contribue à constituer l’objet « femmes et politique » comme objet scientifique légitime, et non plus seulement comme un objet militant porté par les mouvements féministes. Les premiers travaux portent donc d’abord sur le rapport des femmes à l’égard de la politique c’est-à-dire leur participation aux élections, leur tendance politique, l’orientation de leur vote, etc. Mariette Sineau contribuera, avec son ouvrage

---

<sup>103</sup> Il peine en effet à intégrer à l’espace politique local ceux qu’il appelle « les élus ordinaires », c’est-à-dire ceux qui ne disposent « que d’un pouvoir extrêmement réduit ». Michel Koebel, *op. cit.*, p. 40.

<sup>104</sup> Maurice Duverger, *op. cit.* Il faut aussi citer Mattei Dogan et Jacques Narbonne, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale.*, Paris, A. Colin, 1955.

<sup>105</sup> Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Presses universitaires de France, 1983.

classique publié en 1988<sup>106</sup>, à consolider l'étude exclusive des femmes en politique, et non-plus l'étude des femmes et de la politique. Pour autant, ce travail aussi riche soit-il porte uniquement sur des femmes occupant des responsabilités politique nationales (parlementaires, maires de grandes villes et responsables de partis politiques) et néglige volontairement les élues locales afin d' « appréhender les attitudes de celles qui se situent au centre du système de décision, [pour] savoir si le changement peut venir (aussi) de l'intérieur, de celles qui détiennent des positions stratégiques de pouvoir »<sup>107</sup>.

Mais en tout état de cause, et face à la sous-représentation manifeste des femmes dans la vie politique française, une majorité des travaux portant sur les femmes et la politique produits dans les années 1980-1990 cherchent à percer le mystère de la faible intégration des femmes au champ politique.

### 3.3.1. « L'exclusion » des femmes du champ politique

La moindre inclusion des femmes dans le champ politique constitue une spécificité française et trouve ses racines dans une histoire longue<sup>108</sup>. On prend classiquement pour origine la loi salique qui interdisait les femmes d'hériter de la terre en alleu (pleine propriété) chez les francs saliens, puis qui fut interprétée pour exclure les femmes de la couronne dans l'Ancien Régime au moment de la succession de Louis X le Hutin<sup>109</sup>. La Révolution française et les Républiques successives ont stabilisé dans le droit l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique tout en fixant dans le Code civil l'inégalité de l'homme et de la femme mariée. Cette interprétation est néanmoins contestée par Anne Verjus qui voit plutôt dans la citoyenneté passive des femmes l'expression d'une représentation politique familiale – les contributions des épouses sont comptées pour établir le cens du chef

---

<sup>106</sup> Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Économica, 1988.

<sup>107</sup> *Ibidem*, p. 1.

<sup>108</sup> Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, 2001 ; Joan Wallach Scott, *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, 1998.

<sup>109</sup> Eliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. [1], l'invention de la loi salique (Ve-XVIIe siècle)*, Perrin, 2006.

de famille - puis conjugale<sup>110</sup>. La seconde République marque une rupture en 1848, par la mise à l'écart des femmes de la vie publique en proclamant le « suffrage universel » mais en lui conférant une acception masculine, ce qui conduit Geneviève Fraisse à parler de « démocratie exclusive »<sup>111</sup>.

La troisième République ne produit pas d'évolutions sur ce point et les lois constitutionnelles de 1875 prolongent cette exclusion en n'accordant pas aux femmes la qualité de citoyennes, sans toutefois être explicite sur les termes de l'exclusion. En revanche, la question du suffrage et de l'éligibilité des femmes aux Conseils municipaux est régulièrement mise à l'ordre du jour de la commission électorale, mais repoussée par les Chambres. Les travaux récents viennent cependant questionner ces récits nationaux : d'une part, c'est davantage par la jurisprudence que par la loi que les femmes ont été exclues du droit de cité<sup>112</sup>. D'autre part, des modalités d'accès aux Conseils municipaux ont été définies dès 1935 dans une trentaine de communes françaises<sup>113</sup>. Le régime de Vichy a nommé dans chaque commune une conseillère municipale afin d'administrer les questions sociales et familiales, consolidant ainsi une division sexuée des fonctions municipales qui reste encore à étudier. Si les femmes acquièrent le droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes en 1944, soit 96 ans après eux, elles ne participent pas immédiatement à l'exercice du pouvoir, ce qui permet à Geneviève Fraisse d'évoquer une « citoyenneté bornée »<sup>114</sup>.

La V<sup>e</sup> République est marquée à ses débuts par la limitation de la participation des femmes à la vie politique. Mariette Sineau montre que « le vivier politique gaulliste en voie de constitution est résolument masculin », à cause notamment de la personnalité et des idées du général de Gaulle qui véhiculait une conception « mâliste » de la démocratie d'une part, et de la mise en place de nouvelles institutions qui favorisent l'émergence d'un personnel politique masculin d'autre

---

<sup>110</sup> Anne Verjus, *Le cens de la famille : les femmes et le vote, 1789-1848*, Belin, 2002.

<sup>111</sup> Geneviève Fraisse, « La démocratie exclusive: un paradigme français », *Pouvoirs*, 1997, p. 5-16.

<sup>112</sup> Fanny Bugnon, « De l'usine au Conseil d'État: L'élection de Joséphine Pencalet à Douarnenez (1925) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 125 / 1, 2015, p. 32.

<sup>113</sup> Magali Della Sudda, *Politisation et socio-histoire*, in. *Dictionnaire genre et science politique*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2015.

<sup>114</sup> Geneviève Fraisse, *op. cit.*



part (mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des députés, recrutement des élites politiques au sein de « l'aristocratie de la fonction publique »,...) <sup>115</sup>. Toutes ces explications soulignent le rôle du champ politique lui-même dans l'exclusion des femmes. Globalement, il est possible de distinguer trois registres d'explication de la sous-représentation des femmes au sein du champ politique : celui de l'exclusion intentionnelle, celui des contraintes secrétées par le champ politique et celui de l'auto-exclusion.

Le premier est donc celui de l'exclusion intentionnelle. Il postule que les femmes sont volontairement exclues du champ politique par les hommes qui se réservent ainsi les positions de pouvoir les mieux valorisées dans l'ordre politique. Sylvie Pionchon estime ainsi qu' « on ne veut pas d'elles dans le jeu politique (les hommes font tout pour les en éloigner) » <sup>116</sup>. De leur côté, Philippe Bataille et Françoise Gaspard spécifient cette exclusion à travers un ouvrage dont le titre ne laisse pas de doutes sur la thèse défendue : *Comment les femmes changent la politique. Et pourquoi les hommes résistent*. Les deux auteur-e-s montrent par exemple que localement, lorsque les fédérations socialistes étaient contraintes par la direction nationale de présenter des femmes, elles poussaient plutôt des femmes qui n'avaient ni les chances ni l'envie de s'implanter localement, afin de préserver la circonscription pour les hommes dans une stratégie à long terme <sup>117</sup>. Ainsi le premier registre d'explication retient la dimension délibérée de l'exclusion des femmes de la vie politique par les hommes. Pour autant, cette explication échoue notamment à préciser si c'est en tant que femmes que celles-ci sont exclues, ou si c'est le risque pour les hommes en place de perdre leur mandat qui mène à des stratégies d'exclusion. Auquel cas, ce n'est pas tant le fait d'être une femme qui justifie leur exclusion, mais le fait de représenter un danger pour les carrières politiques des établis.

---

<sup>115</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 27-42.

<sup>116</sup> Sylvie Pionchon, *Les femmes et la politique*, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

<sup>117</sup> Philippe Bataille et Françoise Gaspard, *Comment les femmes changent la politique : et pourquoi les hommes résistent*, Éd. la Découverte, 1999, p. 116-119.

Le second registre explicatif met l'accent sur les contraintes propres au champ politique<sup>118</sup>. Les logiques structurelles du champ politique participeraient à éloigner les femmes du jeu politique et donc de la représentation. Dans cette perspective, les questions du mode de scrutin et du cumul des mandats sont essentielles. Toutes les enquêtes sur le sujet indiquent que le scrutin uninominal majoritaire est globalement défavorable aux femmes comparé au scrutin proportionnel de liste<sup>119</sup>. En effet, le système uninominal majoritaire (élections législatives et cantonales jusqu'à 2015) favorise un vote personnalisé autour de notables locaux, fortement implantés sur un territoire. C'est ainsi que les candidats aux élections appliquant le scrutin majoritaire sont souvent sélectionnés par les partis au sein d'un vivier d'élus fortement implantés sur le territoire de l'élection, par exemple des maires de grandes communes ou des présidents de conseils généraux. Rarement dans cette situation, les femmes sont de fait moins bien placées. De plus, le mode de scrutin uninominal majoritaire défavorise les petites formations politiques qui sont, à gauche, les plus féminisées et donc les plus susceptibles de faire élire des femmes. Parmi les contraintes propres au champ politique, il faut également mentionner le cumul des mandats. En effet, cette pratique majoritairement masculine<sup>120</sup> contribue à renforcer l'inertie du champ politique en reconduisant les sortants, ce qui limite de fait le nombre de postes vacants pour les nouvelles entrantes.

Par ailleurs, pour comprendre la faible féminisation de la vie politique française, il faut prendre en compte le poids des organisations partisanes dans la production du personnel politique. Historiquement, les partis politiques français ont été plutôt imperméables aux mouvements de femmes<sup>121</sup>, notamment dans le contexte bouillonnant des années 1970. En dépit des tentatives pour constituer des commissions féminines au sein du Parti Socialiste notamment, aucune politique

---

<sup>118</sup> C'est notamment l'explication proposée par Anne Verjus au rejet des projets de loi visant à donner l'éligibilité et le droit de suffrage aux femmes dans l'entre-deux-guerres. Voir Anne Verjus, « Entre principes et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922) », *Politix*, vol. 13 / 51, 2000, p. 55-80.

<sup>119</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 37 ; Catherine Achin, *op. cit.*, pp. 295-296 ; Nicole Roux et Monique Bigoteau, *op. cit.*, p. 330 ; Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006.

<sup>120</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 222.

<sup>121</sup> Magali Della Sudda, *op. cit.*

efficace de quotas n'a été mise en œuvre dans les principaux partis français<sup>122</sup>. De fait, la sélection des éligibles se fait souvent au détriment des femmes qui se trouvent régulièrement évincées au moment de choisir les candidats.

Enfin, si l'on suit une des logiques du champ politique qui fait que la probabilité d'exercer une position élevée dans la hiérarchie des postes politiques dépend de la position dans la hiérarchie sociale (évaluée notamment à partir de la profession exercée)<sup>123</sup>, les femmes sont de fait moins bien placées<sup>124</sup>. En dépit du mouvement progressif d'accès des femmes aux professions de prestige<sup>125</sup>, la sociologie des professions montre qu'encore aujourd'hui, « le clivage sexué des groupes de professions et catégories socioprofessionnelles reste très marqué », ce qui se traduit notamment par une surreprésentation des femmes dans le groupe des employés et une sous-représentation au sein des professions intellectuelles supérieures<sup>126</sup>. De ce fait, les chances d'occuper des positions de pouvoir dans l'ordre politique semblent réduites pour les femmes. Néanmoins, le contexte paritaire du début des années 2000 a pu contribuer en apparence à démonétiser les ressources professionnelles dans la compétition politique, en valorisant ponctuellement des ressources symboliquement associées au genre féminin et *a priori* détachées de la position dans la hiérarchie sociale. Pour autant, cette parenthèse a plutôt fait figure de « fugace enchantement »<sup>127</sup> et n'a pas remis fondamentalement en cause les logiques structurantes du champ politique.

Au regard de ces contraintes propres au champ politique, il est possible d'analyser en première lecture le différentiel de féminisation des conseils municipaux selon la taille des communes en fonction du mode de scrutin d'une part et du degré d'influence des partis politiques d'autre part. Le scrutin de liste proportionnel

---

<sup>122</sup> Si des quotas ont effectivement été mis en place dans le courant des années 1970 (10%, puis 15% et 20%) au parti socialiste afin de réserver une part des candidatures aux scrutins de liste à des femmes, ils n'ont cependant jamais été respectés. Laure Bereni, *La bataille de la parité: mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, France, Economica, 2015, 300 p. pp.37-40.

<sup>123</sup> Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 1, 1980, p. 5-45.

<sup>124</sup> Christian Baudelot, Janine Mossuz-Lavau et Christine Bard, *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Éd. de la Martinière, 2004.

<sup>125</sup> Juliette Rennes, *Le mérite et la nature : une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Fayard, 2007.

<sup>126</sup> Catherine Achin, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55 / 3, juillet 2005, p. 478.

s'appliquant dans les communes de plus de 3500 habitants seulement (jusqu'en 2014), on comprend que ce soit dans ces communes que les femmes aient le plus investi les conseils municipaux, et ce avant les contraintes paritaires entrées en vigueur en 2001. Ainsi, ce ne serait pas tant l'adéquation idéale entre « urbain » et parité qui expliquerait la plus grande féminisation des conseils municipaux des villes par rapport aux villages, que les effets concrets d'un mode de scrutin plus ou moins favorable aux femmes. Par ailleurs, les organisations partisanes étant moins présentes dans les petites communes, les logiques de sélection des éligibles qui conduisent à évincer les femmes des postes importants se trouvent *de facto* moins opérantes dans ces communes non-soumises à l'influence des partis. Il est ainsi possible d'expliquer la part plus importante de femmes maires dans les petites communes au regard de l'absence d'organisations partisanes qui filtrent d'ordinaire les candidatures selon le sexe.

Au-delà des explications d'ordre intentionnel et institutionnel à l'exclusion des femmes du champ politique, il faut mentionner le registre de l'auto-exclusion. Les logiques de socialisation sexuées dans les cadres familial et scolaire conduisent majoritairement les femmes à adopter des attitudes d'extériorité à l'égard du politique. En effet, alors que les jeux et les activités proposés aux enfants sont sexuellement différenciés<sup>128</sup>, ils mènent globalement les filles à adopter des comportements orientés vers le soin porté aux autres et les activités du dedans, alors qu'ils conduisent les garçons vers les activités du dehors et les attitudes de confrontation (physiques, verbales) notamment via les pratiques sportives. De ce fait, la socialisation dès l'enfance produit des dispositions sexuées et des attitudes sexuellement différenciées. Celles-ci sont perceptibles dans le choix des orientations scolaires puis des carrières professionnelles, mais aussi dans le rôle occupé dans la division du travail, notamment familial et domestique. Par ces logiques, les femmes sont portées à « s'autoexclure de la compétition politique traditionnelle et à s'engager préférentiellement dans des associations ou des syndicats, au sein desquelles elles auraient l'impression d'être plus efficaces »<sup>129</sup>. En ce sens,

---

<sup>127</sup> Marion Paoletti, « Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement », *Questions de communication*, juin 2005, p. 59-72.

<sup>128</sup> Muriel Darmon, *La socialisation*, A. Colin, 2006, p. 38.

<sup>129</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 30.

le rôle des institutions scolaires et familiales est central en ce qu'il « conduit encore largement à réserver l'autorité politique aux garçons et à transmettre aux filles des dispositions qui les poussent à se sentir et se tenir “ hors-jeu ” politiquement »<sup>130</sup>. Jean-Baptiste Legavre insiste en ce sens sur le fait que d'une part, la division traditionnelle des rôles de sexe assigne les femmes « à des fonctions d'organisation et d'éducation plutôt qu'à des fonctions de représentation et de direction », et que d'autre part « les gratifications offertes par la politique leur paraissent souvent moins attractives »<sup>131</sup>.

Dans une perspective similaire, il faut indiquer que les comportements d'auto-exclusion perceptibles chez les femmes à l'égard de l'engagement politique peuvent aussi se lire au vu de leur moindre disponibilité liée à leurs engagements familiaux. En effet, les femmes assumant encore majoritairement l'essentiel des tâches domestiques et la gestion quotidienne du foyer, elles sont de fait moins disponibles pour investir la vie publique et ont tendance à refuser, lorsqu'on leur propose, de se lancer en politique par crainte de ne pas parvenir à tout mener de front<sup>132</sup>. Cela renvoie à la « mauvaise conscience d'épouse et de mère »<sup>133</sup> évoquée par Mariette Sineau, phénomène révélateur de l'incorporation de la division des rôles sexués et de sa dimension contraignante dans la perspective de s'investir dans une carrière politique.

Ainsi ces trois principaux registres explicatifs saisis conjointement permettent de comprendre l'exclusion des femmes des activités politiques. Il faut notamment prendre en compte les contraintes intériorisées liées aux logiques de socialisation sexuée et aux temporalités d'une part et les contraintes structurelles propres au champ politique d'autre part. Les deux étant interdépendantes, mais variables selon les individus, selon les espaces et les époques. Il est évident que les processus de socialisation sexuée ne produiront pas de dispositions identiques pour une femme socialisée dans une famille agricole dans les années 1950 et pour une femme socialisée dans une famille d'enseignants dans les années 1990. De la même

---

<sup>130</sup> *Ibidem*.

<sup>131</sup> Jean-Baptiste Legavre, « Des maires en représentation », *Revue Projet*, n°265, 2001/1, p. 45.

<sup>132</sup> Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *Femmes: engagements publics et vie privée*, Paris, France, Syllepse, 2003 ; Yannick Le Quentrec, *op. cit.*

<sup>133</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 138.

manière, les contraintes du champ politique ne s'appliquent pas avec le même degré d'intensité selon que l'on se situe dans les espaces ruraux ou dans les espaces urbains, dans les années 1960 ou dans les années 2000. Cela étant, ce panorama ne doit pas conduire à passer sous silence le mouvement irrésistible d'entrée des femmes sur la scène politique.

### 3.3.2. Une progressive inclusion des femmes dans la vie politique française

Aux élections qui ont immédiatement suivi l'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944, un certain nombre de femmes se sont portées candidates et ont été élues. Après les élections législatives de 1946 par exemple, les femmes représentaient 5,6% des députés. Les élections municipales de 1947 ont quant à elles conduit 14 889 femmes à entrer dans les conseils municipaux, soit 3,1% du total des élus municipaux français<sup>134</sup>. Les élections suivantes ont en revanche été marquées par un net recul de la part de femmes élues dans ces assemblées. Concernant les élections législatives, après une longue stagnation entre 1,5% et 5% pendant quarante ans, ce n'est qu'en 1986, dans le contexte de la mise en place du scrutin proportionnel, que la part de députées dépassera celle de 1946, quoique de peu, avec 5,9% de députées. Une logique similaire s'observe pour les élections municipales : la part d'élues municipales ne dépassera le chiffre de 1947 qu'en 1971, presque 25 ans plus tard, avec 4,4% d'élues.

Ainsi depuis les années 1970 et plus fortement encore depuis les années 1980, les différentes assemblées élues se féminisent progressivement, ce que l'on peut relier à l'émancipation des femmes dans l'espace social. Il est en effet envisageable que la probabilité pour les femmes d'intégrer la représentation politique soit indexée au degré auquel s'opère la division sexuelle traditionnelle du travail et des rôles sociaux. Ainsi, l'augmentation continue du nombre d'élues à partir des années 1970 et 1980 est quasi concomitante de l'émancipation des femmes du point de

vue du droit et de l'évolution de leur place dans la société française. Depuis 1965 par exemple, les femmes peuvent ouvrir un compte en banque ou travailler sans l'autorisation de leur mari. Par ailleurs, la « puissance paternelle » n'est abolie au profit de « l'autorité parentale » qu'en 1970. Dans ce contexte, on comprend aisément qu'il était moins évident pour une femme de se présenter à une élection dans les années 1960 qu'aujourd'hui. En ce sens, il faut, comme le propose Catherine Achin non sans présenter les limites d'une telle analyse dans le cas français<sup>135</sup>, saisir la position des femmes dans l'ordre politique au regard de l'évolution de leur position dans l'ordre social.

Nonobstant, on repère trois manières d'interpréter l'entrée relativement massive des femmes en politique depuis les années 1990 et surtout 2000. On pourrait respectivement les qualifier d'euphorique, de dysphorique, et d'intermédiaire. La version euphorique consiste à appréhender l'entrée des femmes en politique comme l'aboutissement d'une dynamique sociétale déjà engagée et dont la parité n'est finalement que le prolongement logique. Aurélia Troupel explique ainsi que « la révolution paritaire s'est faite en douceur », puisqu'elle poursuit une évolution déjà actée ou en cours dans la monde social<sup>136</sup>. Ainsi selon la chercheuse, il semble que « les réflexions d'Albert Mabileau sur la décentralisation, qui consiste à dire que “les réformes n'ont de chances d'atteindre leurs objectifs” que lorsqu'elles sanctionnent une évolution des pratiques sociales qui ont déjà reçu un commencement d'exécution » [Mabileau, 1994] puissent s'appliquer à la parité<sup>137</sup>. Pour autant, cette version euphorique de la relative féminisation de la vie politique ne tient pas puisqu'elle néglige l'histoire longue et les conflits qui ont émaillé « la bataille de la parité »<sup>138</sup>. De ce fait, l'histoire des réformes paritaires est tout sauf linéaire et ne s'inscrit pas vraiment dans une continuité.

On peut dans un second temps aborder la question à travers une lecture dysphorique qui postule que l'entrée des femmes en politique correspond à la perte

---

<sup>134</sup> Chiffres tirés de Mariette Sineau, *Profession femme politique*, *op. cit.*, p.282 et p.286.

<sup>135</sup> D'après Catherine Achin, la forte autonomie du champ politique français limite la propagation des évolutions de l'ordre social vers l'ordre politique. Catherine Achin, « Les « liaisons paradoxales » : genre, ordre politique et ordre social en France et en Allemagne », *Raisons politiques*, vol. 15 / 3, 2004, p. 85-96.

<sup>136</sup> Aurelia Troupel, *op. cit.*, p. 10.

<sup>137</sup> Aurelia Troupel, *op. cit.*

<sup>138</sup> Laure Bereni, *op. cit.*

de vitesse du politique, liée notamment à la crise de confiance des citoyens envers leurs élites. Ainsi selon Mariette Sineau, « les femmes n'entreraient si promptement en politique que parce que cette sphère (serait) déjà dévaluée et donc désertée par les hommes »<sup>139</sup>. Cette hypothèse apparaît d'autant plus plausible que l'entrée des femmes en politique à l'occasion de la loi sur la parité de 2000 a été présentée comme une opération de réenchantement de la vie politique, visant à subvertir la « crise de la représentation démocratique »<sup>140</sup>.

Enfin, la troisième manière de comprendre la féminisation de la vie politique est une position intermédiaire qui invite à penser plus finement l'inclusion progressive des femmes en portant une attention particulière aux lieux de pouvoir différenciellement investis par celles-ci. Cette entrée apparaît à la fois la plus heuristique et la plus stimulante puisqu'elle permet de pousser le raisonnement en analysant précisément les lieux de pouvoir qui se sont ouverts aux femmes et ceux qui restent des bastions essentiellement masculins. Il s'agit de mettre en relation la plus forte inclusion des femmes en politique dans les mandats locaux avec le déplacement concomitant des centres de pouvoir et de décision, notamment avec la création des intercommunalités qui concentrent une part croissante de prérogatives. C'est notamment ce qu'invite à faire Delphine Dulong en indiquant que « les femmes entrent dans les conseils municipaux au moment où le pouvoir stratégique passe de la commune à l'agglomération »<sup>141</sup>. Ainsi, les femmes entreraient plus promptement dans les « institutions en voie de rétrécissement »<sup>142</sup>. Dans cette perspective, Aurélia Troupel développe l'hypothèse d'une visée stratégique des partis qui, ayant intégré la hiérarchie symbolique entre les différentes assemblées, ouvrent aux femmes certains échelons plutôt que d'autres : « les assemblées locales (municipales et régionales) par exemple joueraient entre autres le rôle de « sas » permettant de renouveler quelque peu le personnel politique, de faire taire les critiques sur sa représentativité tout en filtrant leur

---

<sup>139</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*

<sup>140</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, « Le « salto » du stigmat. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 35.

<sup>141</sup> Delphine Dulong, *Le Monde*, 27-3-2002, citée par Christian Le Bart, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p. 187.

<sup>142</sup> Jacqueline Heinen (dir.), « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne », Commission Européenne, 2004, p. 76.



accès vers le niveau supérieur. [...] comme les mandats municipaux et régionaux sont les moins convoités, ce sont les plus faciles à abandonner aux entrants »<sup>143</sup>.

En ce sens, tout porte à cibler notre attention sur la nature des lieux de pouvoir investis par les femmes, et à nous éloigner d'une analyse globalisante visant à établir un constat univoque de féminisation de la vie politique française.

### 3.3.3. Les municipalités : un échelon privilégié d'accès à la politique pour les femmes ?

Il semble que ce soit dans les municipalités que les femmes aient prioritairement investi la vie politique. C'est en effet à cet échelon qu'elles sont entrées le plus tôt et le plus fort. Comparé aux autres assemblées élues, c'est dans les conseils municipaux que la représentation des femmes a toujours été la plus importante, au moins avant la mise en œuvre des lois dites sur la parité. En effet, l'instauration de la contrainte paritaire a mené à un taux de féminisation des conseils régionaux supérieur aux conseils municipaux, principalement parce que toutes les municipalités ne sont pas concernées par la loi, rendant la part moyenne de femmes dans les conseils municipaux inférieure aux conseils régionaux.

Néanmoins, l'investissement des femmes dans les municipalités est un trait marquant de la vie institutionnelle et démocratique française. Plusieurs explications peuvent être avancées. Une première explication en termes d'enjeux de pouvoir postule que « l'élection dans une commune serait un trophée peu convoité, rendant la compétition pour l'accession au pouvoir moins intense, et par là même plus ouverte aux profanes, donc aux femmes »<sup>144</sup>. Au-delà du degré de compétitivité, c'est aussi la nature des activités à accomplir qui serait responsable de la féminisation des postes municipaux. Ainsi on peut dire, avec Mariette Sineau,

---

<sup>143</sup> Aurelia Troupel, *op. cit.*, p. 13.

<sup>144</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 68.

que « tout se passe comme si la concurrence était moins âpre pour elles lorsque les problèmes de gestion prennent le pas sur les considérations politiques »<sup>145</sup>.

Une autre explication plus dispositionnelle indique que le rôle d'élu municipal, marqué symboliquement par le désintéressement et la proximité, correspond aux dispositions considérées comme féminines. Ainsi « les responsabilités qui relèvent des compétences d'un conseil municipal sont particulièrement en adéquation avec les “ rôles féminins ”. Dans le sens commun, les qualités attendues des conseillers municipaux sont souvent en effet en congruence avec celles prêtées aux femmes : “ concrétude ”, proximité aux autres, sens du contact, ambition moindre »<sup>146</sup>. S'opérerait ainsi une rencontre entre des espaces où le désintéressement est valorisé et des dispositions au désintéressement symboliquement associées au genre féminin.

Enfin, Catherine Achin et Sandrine Lévêque indiquent que « les contraintes de l'exercice d'un mandat local paraissent moins importantes en termes de temps et de déplacements, et donc davantage compatibles avec l'emploi du temps de mères de famille »<sup>147</sup>.

Ces explications peuvent également être retenues pour expliquer le fait que les femmes soient toujours plus souvent maires dans les petites communes que dans les grandes. Moindres enjeux de pouvoirs (ou moindre « importance » des mandats<sup>148</sup>), moindre compétitivité<sup>149</sup>, faible politisation et adéquation du rôle aux « qualités féminines » pourraient permettre de comprendre que les femmes investissent prioritairement les postes de maires dans les petites communes.

Ce serait cependant adopter un regard par trop globalisant sur les petites communes. Le principal problème est que ces explications contribuent toutes à saisir le rural comme un objet unifié, où se déploieraient sans distinctions des pratiques et des représentations identiques d'une commune à l'autre. Or à taille de

---

<sup>145</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 267.

<sup>146</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 68.

<sup>147</sup> *Ibidem*.

<sup>148</sup> La représentation selon laquelle « l'importance » du mandat est indexée « au nombre d'habitants concernés dans le territoire de représentation » est courante en science politique. Michel Koebel, *op. cit.*, p. 37.

<sup>149</sup> Comme indicateur du faible intérêt porté au poste de maire dans les petites communes, il est possible de relever que sur les 64 communes qui n'avaient pas de candidats aux élections municipales de 2014, 63 comptaient moins de 1000 habitants. Cf. « Soixante-quatre communes n'ont pas de candidat aux municipales », *Le Monde.fr*, 6 mars 2014.

commune égale, on observe des configurations bien différentes. Par exemple, le seuil de 3500 habitants qui est bien souvent pris pour référence, recouvre des situations très contrastées et il n'est pas sûr que les enjeux de pouvoir ou la politisation existent à un degré identique dans une commune rurale de 500 habitants et dans une commune périurbaine de 2000 habitants. En ce sens, travailler sur la compétition politique dans les petites communes implique d'accorder une grande importance au contexte et aux configurations dans lesquels se déploie la compétition.

### 3.3.4. Qui sont les femmes élues et comment le sont-elles ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, des femmes ont été élues dans les conseils municipaux avant que la loi ne leur octroie la citoyenneté en 1944. Les premières traces de femmes élues avant l'ordonnance d'Alger remontent à 1925, avec l'élection de Joséphine Pencalet à Douarnenez. Éluë sous l'étiquette du Parti Communiste qui suit les directives de Moscou visant à présenter des femmes aux élections, Joséphine Pencalet verra finalement son élection annulée par arrêté préfectoral puisque l'éligibilité féminine était alors illégale<sup>150</sup>.

En 1936, à la faveur d'une modification de la loi municipale de 1884 autorisant les conseils municipaux à associer des personnalités compétentes, plusieurs femmes sont élues dans les communes françaises sans cependant bénéficier d'une voix délibérative. À Versailles par exemple, six femmes sont élues au conseil municipal en 1936, sans pouvoir exercer de pouvoir délibératif mais à titre simplement consultatif<sup>151</sup>. Elles sont notamment appelées au titre de leurs « compétences maternelles » en matière d'enseignement, d'hygiène, d'enfance et d'assistance.

Le cas Versaillais présente l'intérêt de dessiner « le portrait idéal de la femme politique et, en premier lieu, celui de la conseillère municipale : apolitique,

---

<sup>150</sup> Fanny Bugnon, *op. cit.*

<sup>151</sup> Rémy Caveng, « Les dames conseillères de 1936, une histoire de l'engagement politique féminin », in *Nicole Roux (dir.), Rien sans elles. De la parité en politique*, Nantes, L'Atalante, 2004.

complémentaire, engagée dans la défense de la famille, entièrement animée par le sens du devoir, du sacrifice et du service, dévouée à la patrie et aux exigences du capitalisme, assignée à des domaines d'action et de compétences circonscrits »<sup>152</sup>. C'est en effet en raison des qualités indissociablement liées à leur genre que ces femmes intégrèrent le conseil municipal de Versailles. Ainsi selon Rémy Caveng, « l'histoire du poste de conseillère municipale a doté ce dernier de caractéristiques toujours à l'œuvre et liées à ce que l'on attend spécifiquement des femmes dans le champ politique ». Ainsi, « apprendre comment le poste a été inventé permet de mieux comprendre ce qui se passe au présent »<sup>153</sup>.

Dans cette perspective, il est donc possible de se demander si ce modèle de l'élue municipale en contexte urbain dans les années 1930 trouve un écho aujourd'hui. Les profils de ces élues et leurs voies d'accès à la municipalité sont-ils comparables aux caractéristiques des élues municipales contemporaines ?

Peu de travaux existent sur les élues municipales dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Quand les élus municipaux ont fait l'objet d'investigations, les distinctions sexuées ont rarement été abordées. Un exemple révélateur : le texte de Marie-Françoise Souchon-Zahn paru dans la *Revue Française de Science Politique* en 1991 portant sur les maires des petites communes entre 1971 et 1989 ne mentionne pas une seule fois le mot « femme » sur 39 pages<sup>154</sup>. Cet angle mort doit sans doute s'analyser au regard du faible nombre de femmes maires sur la période étudiée. Pour autant, le cas des maires ouvriers est largement évoqué pour en souligner la faiblesse et le déclin, alors qu'il ne concerne que 2,2% de l'échantillon de la chercheuse, ce qui est révélateur du privilège accordé, dans la tradition critique de la sociologie politique, aux approches de classe plutôt qu'aux approches de genre.

Quelques travaux ont cependant évoqué la question des élues municipales. En 1982, dans un texte sur la sélection des maires, Jeanne Becquart-Leclercq mentionne le fait que « le sexe est un important critère de sélection ou d'exclusion politique ». Elle évoque notamment des « facteurs internes de discrimination » que

---

<sup>152</sup> *Ibidem*, p. 103-104.

<sup>153</sup> *Ibidem*, p. 94.

<sup>154</sup> Marie-Françoise Souchon Zahn, « Les nouveaux maires de petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989) », *Revue française de science politique*, vol. 41 / 2, 1991, p. 197-234.

sont le manque de temps et les obligations familiales et professionnelles, et des « facteurs externes » qui renvoient « aux mentalités des hommes en place », « aux mécanismes de monopolisation du pouvoir » ou encore « aux interdits implicites »<sup>155</sup>. En 1992, Michel Boivin évoque également la faiblesse de la représentation des femmes dans les conseils municipaux dans le cas de la Manche. Il distingue notamment la taille des communes et le poste occupé en mentionnant le fait que les femmes sont d'autant moins présentes que l'on monte dans la hiérarchie municipale (conseiller, adjoint, maire) et qu'elles sont plus souvent élues dans les communes urbaines que dans les communes rurales<sup>156</sup>. Quoiqu'il en soit, aucun de ces travaux n'analyse spécifiquement les caractéristiques de ces élues ou leurs modalités d'entrée et tous se contentent de souligner seulement leur faible représentation.

Plusieurs travaux ont en revanche porté spécifiquement sur les députées au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>157</sup>. Ils révèlent notamment qu'après la période suivant immédiatement la libération et menant à l'élection de nombreuses veuves de guerre et de résistantes dans l'assemblée nationale de 1946, suit une normalisation de la compétence assise sur un haut niveau de qualification scolaire<sup>158</sup>. Les travaux menés sur les femmes en politique ont montré que les élues aux plus hauts niveaux disposent d'un niveau de diplôme et d'une position sociale globalement supérieurs aux hommes. Selon Mariette Sineau, les députées de la législature 1997-2002 par exemple sont plus souvent diplômées du supérieur que les députés. Elles sont également plus souvent cadres et issues des professions intellectuelles supérieures que les hommes, et moins souvent employées ou ouvriers. Ce qui permet, si l'on suit Mariette Sineau, de dire que les titres scolaires et la position sociale élevée permettent aux femmes de « surcompenser le désavantage de n'être pas née de sexe masculin »<sup>159</sup>.

Mais en est-il de même pour les élues municipales ? Comme cela a été évoqué, les travaux portants sur les caractéristiques précises des élues municipales dans la

---

<sup>155</sup> Jeannette Becquart-Leclercq, « Les chemins du pouvoir local: la sélection du maire », *Pouvoirs*, 1982, p. 101.

<sup>156</sup> Michel Boivin, « Sociologie du personnel politique local : l'exemple des élus municipaux de la Manche en 1989 », *Cahier des Annales de Normandie*, vol. 24 / 1, 1992, p. 597-598.

<sup>157</sup> Catherine Achin, *op. cit.* ; Mariette Sineau, *Profession femme politique, op. cit.*

<sup>158</sup> Mariette Sineau, *Des femmes en politique, op. cit.*, p. 54-61.

seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont rares et il n'existe pas à ce jour d'analyse prosopographique de ces élues. C'est dans le contexte institutionnel des lois dites sur la parité en politique que les travaux sur les élues municipales se sont largement développés, mais plutôt dans les contextes urbains que ruraux, ce qui s'explique par le fait que les petites communes n'étaient à l'origine pas concernées par la loi. Parmi ces travaux, le groupe « invention de l'élue », constitué de chercheuses et de chercheurs en sociologie et en science politique<sup>160</sup> a assurément été le plus actif dans le domaine.

Leurs recherches ont montré que les femmes recrutées à l'occasion des premières élections paritaires en 2001 l'ont été dans un contexte de « crise » de la représentation politique, avec pour objectif affiché de régénérer la démocratie. De ce fait, les têtes de listes ont massivement eu recours à des femmes extérieures au jeu politique, recrutées surtout au sein de la « société civile », c'est-à-dire principalement dans les secteurs associatifs locaux<sup>161</sup>. C'est ainsi que le genre féminin et les qualités qui y sont symboliquement associées (proximité, concrétude, moindre carriérisme,...) ont pu, à l'occasion de ces premières élections paritaires, se muer en ressources dans la compétition politique<sup>162</sup>. Pour autant, les ressources associées à la « féminité » nouvellement valorisées dans le champ politique sont largement fragiles et contraintes. En effet, les nouvelles entrantes ont, en raison de leur extériorité au jeu politique, majoritairement été reléguées à des positions subalternes dans les conseils municipaux<sup>163</sup>.

Par ailleurs, les travaux de « l'invention de l'élue » révèlent que les caractéristiques singulières des nouvelles élues (plutôt jeunes et faiblement expérimentées en politique) peuvent être analysées comme une volonté stratégique de la part des *leaders* masculins d'afficher une bonne volonté paritaire en

---

<sup>159</sup> Mariette Sineau, *Profession femme politique*, *op. cit.*, p. 209-210.

<sup>160</sup> Ce groupe était constitué de Catherine Achin, Lucie Bargel, Delphine Dulong, Eric Fassin, Christine Guionnet, Stéphanie Guyon, Clémence Labrouche, Stéphane Latté, Pierre Leroux, Sandrine Lévêque, Frédérique Matonti, Marion Paoletti, Christiane Restier-Melleray, Philippe Teillet, Aurelia Troupel.

<sup>161</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*

<sup>162</sup> Inégalement toutefois, selon les contextes. Delphine Dulong et Sandrine Lévêque ont bien montré dans le cas du Ve arrondissement de Paris que le genre ne s'était pas constitué en ressource en 2001, principalement parce que l'enjeu de l'élection avait rendu le genre plutôt inopérant et que les ressources plus routinisées en politique avaient persisté en dépit de la nouvelle règle paritaire. Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 81-111.

<sup>163</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, *op. cit.*

présentant des femmes, tout en consolidant leur autorité en étouffant dans l'œuf d'éventuelles dissidences de femmes inféodées à la figure tutélaire de la tête de liste ou du chef de parti<sup>164</sup>. En ce sens, l'un des effets de l'entrée des femmes en politique en 2001 a été paradoxalement de renforcer les *leaderships* masculins.

Quant au fait de savoir si les femmes font de la politique autrement, il semble qu'il s'agisse avant tout d'un registre discursif mobilisé de manière contextuelle à des fins stratégiques, mais qu'il soit peu stabilisé dans la réalité empirique. À la manière des ouvriers entrés en politique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les « nouveaux entrants en politique ne possédant pas le savoir-faire ni les caractéristiques sociales requis pour prétendre aux fonctions représentatives, se sont livrés à un double exercice de disqualification des établis et de légitimation de leurs propres spécificités sociologiques ou économiques »<sup>165</sup>. Pour autant, l'entrée massive des femmes en politique à partir du début des années 2000 ne s'est pas traduite par une « révolution totale » dans le champ<sup>166</sup>, les femmes se sont plutôt « coulées dans les pratiques anciennes »<sup>167</sup>. Plusieurs travaux ont effectivement montré que les pratiques politiques et les priorités accordées à certains secteurs d'action publique sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes. D'après Annie Rieu, l'analyse des « priorités d'action » et des « pratiques de gestion communale » ne permettent pas « d'avancer l'hypothèse d'une spécificité féminine »<sup>168</sup>. Dans le même sens, Nicole Roux et Monique Bigoteau ont pu avancer que « pour celles qui se retrouvent en situation d'exercer le pouvoir, les observations révèlent des comportements diversifiés qui n'ont rien de spécifiquement féminins »<sup>169</sup>. Éléonore Lépinard conclut ainsi que « le bilan des innovations introduites par les femmes apparaît donc comme relativement faible au regard de la rhétorique du changement

---

<sup>164</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*

<sup>165</sup> Christine Guionnet, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 124.

<sup>166</sup> Le coût d'entrée dans le champ étant relativement élevé (les prétendants devant s'acquitter d'un « droit d'entrée » qui consiste d'une part à reconnaître « la valeur du jeu » et d'autre part à connaître le fonctionnement pratique du jeu), les nouveaux entrants mettent rarement en œuvre des stratégies de subversion de l'ordre établi. Pierre Bourdieu indique en ce sens que « les révolutions partielles dont les champs sont continuellement le lieu ne mettent pas en question les fondements mêmes du jeu, son axiomatic fondamentale, le socle de croyances ultimes sur lesquelles repose tout le jeu ». Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 116.

<sup>167</sup> Marion Paoletti, « La parité dés-enchantée », *Travail, genre et sociétés*, N° 18, novembre 2007, p. 155.

<sup>168</sup> Annie Rieu, *op. cit.*, p. 91-92.

<sup>169</sup> Nicole Roux et Monique Bigoteau, *op. cit.*, p. 336.

suscitée par leur arrivée en politique. [...] Les femmes semblent s'être adaptées aux règles du jeu politique fixées par d'autres et ne pas vouloir en critiquer le contenu »<sup>170</sup>.

La thèse questionne à nouveaux frais ces éléments dans l'espace peu autonomisé des activités politiques dans les petites communes. Tout incite à penser, *a priori*, que les logiques de fonctionnement du champ politique central ne s'appliquent pas de la même manière dans les espaces ruraux. En ce sens, le recrutement des élues municipales doit être analysé en accordant de l'importance au contexte d'élection afin de faire éventuellement ressortir des dissemblances selon les espaces considérés. En particulier, si l'entrée des femmes à l'échelon municipal a surtout été analysée dans les contextes paritaires et urbains, nous verrons ce qu'il en est dans les contextes non-paritaires. Les élues municipales dans les petites communes sont-elles sur-sélectionnées socialement à la manière des députées, ou alors sont-elles au contraire recrutées en tant que profanes, entretenant ainsi les visées stratégiques des têtes de liste pour asseoir leur domination de l'espace politique local ? Il semble que cette question doit être spécifiée en fonction de l'espace dans lequel on se situe : les logiques de fonctionnement du recrutement du personnel politique, l'état du jeu et les enjeux, ont toutes les chances de varier d'une commune à l'autre selon le contexte.

#### **4. Les conditions de construction des carrières politiques municipales pour les femmes rurales : l'ambivalence des hypothèses**

Bien que les conseils municipaux constituent l'échelon privilégié pour l'investissement politique des femmes, ce privilège l'est très inégalement. Au regard du type de commune considérée d'abord : plus on va vers les petites communes moins les conseils municipaux sont féminisés. Si l'on prend en compte

---

<sup>170</sup> Éléonore Lépinard, « Les femmes vecteur de changement en politique locale : réalités et illusions d'un discours consacré », in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, p. 350.



les responsabilités occupées par les femmes ensuite, elles sont beaucoup moins souvent maires ou premières adjointes que les hommes, et d'autant moins que l'on va vers les communes de plus grande taille. Il convient donc de s'interroger sur les mécanismes à l'origine de ces variations.

Il a été vu que le champ politique sécrétait un système de contraintes propres limitant l'entrée des femmes en politique. Par ailleurs, l'hétéronomie de l'espace des activités politiques en milieu rural a également été mise en évidence. De fait, celui-ci est peu intégré au champ politique central. Partant, il est possible d'émettre l'hypothèse que du point de vue du jeu politique, les espaces ruraux sont plus faciles d'accès pour les femmes, puisque les contraintes qui pèsent sur leur entrée dans le champ politique national ne se retrouvent pas dans le champ politique local peu spécialisé en milieu rural. Dans cette perspective, si les partis politiques peuvent être considérés comme des freins à l'entrée des femmes en politique, soit par la division sexuée du travail militant en leur sein<sup>171</sup> soit par les modalités de sélection des éligibles et la compétition interne<sup>172</sup>, alors on peut considérer que les petites communes représentent une opportunité pour les femmes d'investir la vie politique sans passer par le filtre partisan qui conduit à des logiques ségrégatives du point de vue du genre.

Mais d'un autre côté, les espaces ruraux semblent être d'une part moins propices à l'expression de l'égalité des sexes dans l'espace social et d'autre part valoriser des profils de maires « notables », dont le prestige est moins tiré de la position dans la hiérarchie des postes partisans que dans la hiérarchie des positions sociales et économiques locales. Ainsi, si l'espace des activités politiques est largement interdépendant de l'espace des activités sociales en milieu rural, les femmes se trouvent de ce point de vue moins bien placées pour accéder aux mandats électifs locaux.

---

<sup>171</sup> Nous renvoyons ici aux travaux de Lucie Bargel. Voir notamment Lucie Bargel, « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant-e-s », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24 / 3, 2005 et Lucie Bargel « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des jeunes socialistes », *Genèses*, n°67, 2007/2.

<sup>172</sup> Marion Paoletti, « Femmes et partis politiques », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs.*, Paris, La Découverte, 2005, p. 315-322.

Théoriquement, on se trouve ainsi dans une situation ambivalente où l'hétéronomie de l'espace politique local produit des structures d'opportunité *a priori* favorables aux femmes dans les espaces ruraux, tout en contraignant dans le même temps leur accès à l'espace public. Il s'agit ici du nœud du problème qu'il faudra résoudre. Pour autant, cette construction est purement théorique et la réalité empirique y est largement irréductible, en particulier parce que cette approche néglige la diachronie - notamment les évolutions des territoires- et la diversité des espaces ruraux.

De manière générale, ce travail de recherche procède d'un questionnement sur les rapports de genre dans le champ politique local en l'absence de contraintes paritaires. Mais il interroge également les conditions du passage d'un contexte non-coercitif à un cadre contraignant induit par l'extension du scrutin de liste en 2014. En ce sens, la thèse devra permettre d'évaluer les effets des règles institutionnelles sur le recrutement social des élus locaux.

Si les travaux existants sur le genre en politique ont largement balisé la question du passage à la parité dans les institutions nouvellement contraintes par la loi, on sait finalement peu de choses sur la place des femmes dans les assemblées non-concernées par les lois sur la parité. Il est donc particulièrement nécessaire d'analyser les modalités sexuellement différenciées d'entrée en politique dans les espaces non-soumis à la contrainte paritaire en prenant le cas des petites communes de Gironde.

Une telle analyse suppose de prendre en compte les caractéristiques des élues des petites communes, et en particulier de celles qui y assument des positions de *leadership*<sup>173</sup>. Si les travaux sur les députées ont montré que les femmes étaient largement sur-sélectionnées socialement comparées aux hommes, qu'en est-il des maires des petites communes ? Quelles ressources ont-elles à disposition<sup>174</sup> et

---

<sup>173</sup> La notion de *leadership* est largement employée par les analystes du pouvoir local. Pourtant, son usage ne va pas de soi. On peut se référer à ce titre aux contributions dans l'ouvrage Claude Sorbets et Andy Smith, *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat*, Presses universitaires de Rennes, 2003. Pour notre part, nous définirons le *leadership* comme résultant « du pouvoir qu'un individu ou une organisation peut faire valoir à l'égard d'autres individus ou organisations ». Guy Carcassonne, Françoise Dreyfus, Olivier Duhamel[et al.], *Lexique de science politique : vie et institutions politiques*, Dalloz, 2014, p. 308.

<sup>174</sup> Nous définirons une « ressource » comme une caractéristique -ou une combinaison de caractéristiques- potentiellement convertible en chances d'occuper une position de domination dans un sous-espace donné du monde social. La valeur d'une ressource n'est pas stable mais relationnelle. Une caractéristique peut ainsi être très valorisée

comment ce sont-elles imposées sur la scène municipale ? Alors que dans les plus grandes communes les ressources partisans sont essentielles pour s'imposer localement - à moins de disposer d'un « capital personnel de notable » -, les petites communes sont marquées par un « apolitisme » qui rend les critères de sélection des éligibles plus ajustés aux hiérarchies de l'ordre social.

Il s'agira également de s'interroger sur la représentation des femmes sur la scène locale dans les espaces ruraux à l'aune des transformations des campagnes liées aux mutations des configurations socio-démographiques des petites communes sous l'impulsion de la périurbanisation d'une part, et des évolutions institutionnelles liées à la décentralisation et à la création des intercommunalités d'autre part. Les bouleversements des jeux de pouvoir locaux induits par ces changements affectent-ils la position des femmes sur la scène municipale ? Plus précisément, les nouveaux modes de légitimation du pouvoir local ainsi engendrés<sup>175</sup> contribuent-ils à créer les conditions de possibilité d'un engagement municipal au féminin ou participent-ils au contraire à le contraindre ?

Pour répondre à ces questions, il faut privilégier une approche diachronique permettant de restituer l'évolution de la représentation des femmes dans le temps. Pour cette raison, les bornes chronologiques de la thèse se situent entre les années 1970 et le milieu des années 2010. Cela permet de placer les réformes paritaires au cœur de la période. Ainsi, cinq mandatures ont été privilégiées pour l'analyse. La mandature 1977-1983 correspond à une époque où les femmes étaient largement minoritaires dans les conseils municipaux, la mandature 1995-2001 représente la dernière élection municipale sans contraintes paritaires, alors que la mandature suivante (2001-2008) voit entrer de nombreuses femmes dans les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants. La mandature 2008-2014 est marquée par l'imposition de constituer des exécutifs paritaires dans les communes de plus de 3500 habitants, alors que la mandature 2014-2020 correspond à

---

dans un secteur du monde social, et donc se transformer en ressource, et tout à la fois stigmatisante dans un autre secteur, se transformant alors en handicap. Appliquée au contexte politique, la notion désigne « l'ensemble des moyens mobilisés par les acteurs du jeu politique, contribuant à renforcer leurs possibilités d'action dans le champ politique et, en particulier, de mobiliser des soutiens, d'élargir leur influence et de conquérir des positions de pouvoir (telles qu'un mandat électif, une fonction politique ou une position dans une organisation politique) ». La valeur des ressources politiques « dépendent des espaces politiques spécifiques où elles sont activées ». Guy Carcassonne[et al.], *op. cit.*, p. 518.

l'abaissement du seuil d'application de la parité à 1000 habitants. Le choix de ces cinq mandatures devra offrir un large panorama pour l'analyse de la représentation des femmes dans les conseils municipaux des petites communes.

Enfin, dans la perspective de mettre en évidence d'éventuels effets d'espace sur l'opérationnalisation du genre dans le champ politique local, il est nécessaire de s'interroger sur la division sexuelle du travail politique dans les espaces ruraux et, à ce titre, sur les activités des élues dans les petites communes. Que font-elles une fois élues ? Sont-elles cantonnées, comme cela a pu être relevé dans des configurations « urbaines », à des tâches typiquement féminines et peu prestigieuses ? Maintiennent-elles leur engagement dans le temps ? Plus globalement, il s'agit de poser la question des conditions de la construction et de la pérennité des carrières municipales féminines dans les espaces ruraux. En effet, travailler sur les trajectoires des élues suppose de s'intéresser aux processus de sortie. La sélection du personnel politique ne pouvant pas se réduire à l'entrée dans les mandats, il est indispensable d'accorder de l'importance aux mécanismes de stabilité.

## **5. Stratégie empirique**

### **5.1. Monographie, comparaison et montée en généralité**

En dépit du regard porté sur un département en particulier l'enquête s'inscrit dans une dimension résolument comparative. Un département correspond, on le sait, à un territoire administratif, or il est possible de construire le territoire en y appliquant d'autres limites, notamment naturelles et/ou culturelles. Par exemple, le sud de la Gironde fait partie des « landes de Gascogne », aire culturelle et géographique à cheval sur les départements de la Gironde et des Landes, qui dispose d'un dialecte propre, de pratiques coutumières spécifiques, et dont le territoire est marqué par l'omniprésence des forêts de résineux (ce qui constitue

---

<sup>175</sup> Sébastien Vignon, *op. cit.* ; Alain Faure, *Les maires ruraux...*, *op. cit.*

une continuité géographique, et le différencie ainsi d'autres espaces de la Gironde). Ainsi, travailler sur un département particulier ne constitue pas une monographie puisque certains territoires débordent - selon la manière de les construire - le cadre départemental, alors que plusieurs autres s'y côtoient à l'intérieur.

Néanmoins, l'intérêt méthodologique à travailler sur un espace territorial délimité administrativement est de permettre un recueil simplifié des données auprès des différentes institutions (préfecture, archives départementales, association des maires du département, différents comités départementaux,...), tout en offrant des potentialités comparatives stables entre sous-espaces.

En ce sens, deux dimensions comparatives peuvent être distinguées. Une première qui prend en compte la temporalité, en concevant le terrain d'enquête comme un tout composé de phases temporelles successives, constituées par les mandatures municipales. La comparaison de ces phases entre elles permet de mettre en évidence des évolutions et/ou des permanences. La seconde dimension comparative renvoie à l'espace. Il s'agit en particulier de comparer des types d'espaces, découpés selon les critères jugés pertinents à l'analyse. Il peut s'agir de comparer des communes selon leur taille, selon que la parité s'y applique ou non, selon le mode de scrutin, selon le type d'activité économique dominant, ou encore selon qu'elles sont considérées comme urbaines, périurbaines ou rurales. Toutes ces dimensions comparatives seront mobilisées simultanément.

Par ailleurs, il faut noter que la perspective d'une montée en généralité et l'étude de quelques cas particuliers n'est en rien antinomique, pourvu que les cas particuliers présentent des caractéristiques relativement diversifiées. Daniel Gaxie le montre :

« Il n'y a pas de contradiction entre la pratique de méthodes qualitatives et le choix d'une démarche explicative s'efforçant de dégager des hypothèses, certes contextualisées, mais néanmoins dotées d'une certaine généralité. On peut observer quelques cas particuliers, de préférence diversifiés sous le rapport des propriétés que les hypothèses théoriques mobilisées dans la recherche définissent comme pertinentes, et aboutir à des généralisations théoriques qui dépassent les cas particuliers observés. Tout cas est singulier et aucune histoire de vie n'est à

nulle autre pareille. Mais toute individualité est faite aussi d'éléments partagés avec des classes plus ou moins étendues de "compagnons" d'expériences »<sup>176</sup>.

Ainsi « il n'y a donc pas de contradiction entre l'observation la plus intensive possible de quelques cas particuliers et l'ambition de dégager des hypothèses généralisantes valant pour des classes d'individus (plus ou moins) proches (sous les rapports considérés) »<sup>177</sup>. N'ayant enquêté qu'auprès de quelques uns-unes des élu-e-s dont la population mère nous intéresse, nous nous inscrivons évidemment dans la démarche présentée par Daniel Gaxie. En diversifiant suffisamment les caractéristiques des enquêté-e-s et en prenant soin de contextualiser les résultats d'enquête, il apparaît tout à fait possible de porter des conclusions à vocation générale.

Ces remarques préliminaires effectuées, il convient maintenant de présenter les matériaux empiriques qui serviront de base à l'analyse ainsi que leurs modalités de recueil. Trois types de matériaux ont été mobilisés : des entretiens, des questionnaires et des sources archivistiques.

## 5.2. Les entretiens semi-directifs

La première technique d'enquête a été, classiquement dans une démarche qualitative, celle des entretiens semi-directifs. Cette méthode présente l'intérêt de restituer des récits de vie et de saisir conjointement l'évolution de plusieurs sphères de la vie sociale des enquêtés afin de comprendre comment celles-ci s'imbriquent et interagissent.

Après plusieurs entretiens exploratoires menés notamment avec des responsables d'une association de promotion de la parité en politique (*Elles aussi*) et des associations d'élus locaux (Association des maires de Gironde), quelques contacts d'élue-s municipaux-ales du département ont été obtenus. Puis, de proche en

---

<sup>176</sup> Daniel Gaxie, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 52 / 2, 2002, p. 171.

<sup>177</sup> Ibid.

proche, faisant appel au réseau des élu-e-s rencontré-e-s, d'autres entretiens ont été programmés. Ce travail a donné lieu à la réalisation de 40 entretiens avec des élu-e-s municipaux-ales de Gironde dont les principales caractéristiques sont les suivantes<sup>178</sup>. 29 maires, dont 21 femmes, dans des communes comprises entre 70 et 3500 habitants ont été rencontré-e-s. Nous nous sommes également entretenus avec 5 adjoint-e-s, donc 4 femmes, dans des communes comprises entre 1200 et 5000 habitants. Des entretiens ont aussi été menés avec 5 conseillers-ères municipaux-ales, dont 4 femmes, dans des communes comprises entre 200 et plus de 20 000 habitants. Enfin, un candidat dans une commune de moins de 500 habitants a été rencontré. L'ensemble des entretiens a été mené entre septembre 2012 et janvier 2015, soit avant et après les élections municipales de mars 2014.

Le guide d'entretien ne différait pas pour les hommes et pour les femmes. Cependant, face à la surprise de notre premier enquêté homme devant l'objet de la thèse (présentée comme portant sur les femmes élues en milieu rural), le choix a été fait de ne plus le mentionner explicitement. Ainsi, nous avons préféré dire travailler sur les « élus municipaux dans les communes rurales ».

Les entretiens ont été menés autour des grands thèmes structurant la problématique<sup>179</sup>. Ont successivement été abordés : la première élection au conseil municipal, le déroulement de la campagne et la répartition des activités de campagne, l'exercice du mandat et l'entrée dans le rôle, les relations avec les autres élu-e-s, la répartition des responsabilités et des délégations, l'intégration dans le conseil municipal et dans les instances intercommunales, ainsi qu'un ensemble de questions portant sur la représentation des rapports genrés et sur les réformes paritaires. Pour les maires, une série de questions spécifiques était prévue, portant sur les critères de sélection des colistier-ère-s et l'attribution des postes d'adjoint-e-s et des délégations.

Un autre volet portait sur la biographie des élu-e-s et comprenait des questions plus personnelles relatives à la socialisation politique, à la famille, à la carrière

---

<sup>178</sup> Le tableau des caractéristiques détaillées des enquêté-e-s est reproduit en annexe. Voir annexe 1.

<sup>179</sup> Nous avons fait le choix de ne pas reproduire la grille d'entretien puisqu'elle a nécessairement évolué au cours de l'enquête, dans une logique itérative. Ainsi, certaines questions ont été ajoutées, d'autres précisées ou reformulées en fonction des réactions recueillies lors des premiers entretiens.

professionnelle, au parcours scolaire, aux rapports conjugaux, ainsi qu'à la gestion des temporalités (profession/mandat/famille,...). La technique de l'entretien semi-directif présente en effet l'intérêt de permettre de reconstituer des trajectoires de vie ou des carrières<sup>180</sup>. Afin d'éviter de sombrer dans « l'illusion biographique » et d'analyser un parcours de vie comme un « trajet dans le métro »<sup>181</sup>, une carrière ne doit pas se résumer au passage d'une position à une autre mais doit prendre en compte « les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre »<sup>182</sup>.

Cette dimension a toute son importance dans le cadre de cette enquête, puisqu'il s'agira justement de comprendre les parcours municipaux des femmes au regard des évolutions des autres sphères de leur vie sociale, mais aussi en fonction du contexte local (structure socio-démographique de la population, degré de compétitivité de l'élection,...).

Cela étant, la méthode des entretiens implique d'accorder une attention à ce que la relation d'enquête « fait » à l'enquête. En particulier, enquêter auprès de femmes lorsqu'on est un homme nécessite, au minimum, un détour réflexif sur ses propres pratiques d'enquête. Si dans le cadre d'entretiens semi-directifs, les effets des caractéristiques de la personne qui mène l'enquête sont sûrement moindres que dans une enquête ethnographique de longue durée, il faut tout de même souligner les éventuelles difficultés engendrées. D'abord, alors que le fait d'enquêter auprès d'individus de même sexe peut créer une forme de « complicité de genre »<sup>183</sup> favorisant le récit de l'intime ou au moins, la libération de la parole, la relation d'« allié » a pour notre part été plus difficile à instaurer, d'autant plus dans le temps court de l'entretien. La question des rapports conjugaux était notamment assez délicate à aborder et certaines enquêtées ont pu paraître réticentes à se livrer

---

<sup>180</sup> A la suite d'Olivier Fillieule considérant que les notions de « carrière » et de « trajectoire » s'inscrivent dans une même tradition épistémologique et accordent la même attention aux liens entre histoire individuelle et contexte, nous estimerons que « l'emploi de l'une ou l'autre notion importe assez peu ». Olivier Fillieule, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51 / 1, 2001, p. 200-201.

<sup>181</sup> « Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'événements successifs sans autre lien que l'association à un "sujet" dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre, est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau, c'est-à-dire la matrice des relations objectives entre les différentes stations ». Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62 / 1, 1986, p. 71.

<sup>182</sup> Howard Saul Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Éd. Métailié, 1985, p. 47.

<sup>183</sup> Catherine Pugeault et Anne Monjaret, *Le sexe de l'enquête : approches sociologiques et anthropologiques*, ENS éditions, 2014, p. 54.



sur ce thème. Mais c'est de manière assez surprenante, les hommes qui coupaient le plus souvent court aux questions sur le sujet. Ils évacuaient généralement le problème en indiquant précisément que cela ne posait pas problème. Il s'agit sûrement d'une posture viriliste visant à minimiser, face à un autre homme, les difficultés de conciliation des temps politiques et familiaux.

Au-delà des rapports de sexe, la mention du niveau d'études et de l'institution d'origine (en l'occurrence « Sciences Po ») provoque invariablement des réactions du type « j'espère que je ne dirai pas trop de bêtises » et peut « bloquer » certain-e-s enquêté-e-s. La révélation de l'appartenance à cette institution tend à mettre d'emblée les enquêté-e-s les moins diplômés dans une situation de domination culturelle peu propice au bon déroulement de l'entretien. En effet, comme le note Gérard Mauger<sup>184</sup>, les enquêté-e-s ont tendance à enquêter sur l'enquêteur à travers un certain nombre de questions relatives au parcours scolaire, aux perspectives d'avenir,... Ces questions ne sont pas anodines puisqu'elles permettent de situer l'enquêteur dans leur propre représentation de l'espace social, au travers d'oppositions telles que « au-dessus/ au-dessous » ou « adversaire/ allié ». En découle un rapport à l'enquête modifié, notamment sous le rapport de la présentation de soi qui aura tendance à être inconsciemment adaptée aux attentes supposées de l'enquêteur. Pour cette raison, nous avons fait le choix de rester très flou avant l'entretien sur notre propre parcours, sauf dans le cas où nous estimions que les enquêté-e-s disposaient d'un niveau scolaire tel qu'ils-elles nous considéreraient comme un « allié », au risque de situer arbitrairement nos interlocuteurs-rices dans notre propre représentation socialement située de l'espace social.

### **5.3. Les trajectoires saisies par questionnaire**

L'enquête qualitative par entretiens a été complétée par une enquête quantitative par questionnaires. Le questionnaire a été administré aux élu-e-s municipaux-ales

---

<sup>184</sup> Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, vol. 6 / 1, 1991, p. 133.

de Gironde entre juin et novembre 2013<sup>185</sup>. Dans un premier temps, celui-ci a été mis en ligne sur le site internet de l'association des maires de Gironde (AMG). L'AMG a également diffusé ce questionnaire via sa *newsletter*. Cette première étape insuffisante a été complétée par un envoi par courrier électronique aux secrétariats de l'ensemble des mairies du département, demandant un retour d'au moins deux élu-e-s de la commune. Face à des premiers retours peu nombreux, une relance a été effectuée par courrier électronique en septembre 2013, suivie d'un envoi d'une version papier du questionnaire à 100 mairies sélectionnées afin de « redresser » l'échantillon obtenu, notamment du point de vue de la taille des communes, de la catégorie socio-professionnelle des élu-e-s et du sexe des maires. Les premiers retours par courrier électronique comprenaient trop peu de petites communes, d'élus ouvriers et employés, et de femmes.

Au total, 187 questionnaires ont été retournés (sur 542 communes), ce qui constitue un taux de retour de 17,5% étant donné l'objectif de deux réponses par commune. La répartition entre les répondants hommes et femmes correspond à celle de la population mère puisque 70 femmes ont retourné le questionnaire pour 117 ce qui donne 37,4% de féminisation. Par ailleurs, il faut noter une répartition assez égale au regard des postes occupés avec 34,8% de conseiller-ère-s, 28,9% d'adjoint-e-s, 36,4% de maires. Mais malgré nos efforts, les caractéristiques des répondants présentent un certain nombre de déformations par rapport à la population mère. On note notamment une surreprésentation des retraité-e-s (46% des répondants), c'est-à-dire une part supérieure à leur proportion dans la population des élu-e-s du département. Plus disponibles, on peut penser qu'ils ont ainsi plus de temps pour répondre. Par ailleurs, nous avons une sous-représentation des employé-e-s (8%) et des ouvriers (0%), ce qui peut être lié à un effet d'illégitimité culturelle qui se traduit par un rapport moins aisé à l'écrit.

Concernant la longévité électorale des répondant-e-s, 3 ont été élu-e-s pour la première fois en 1965, 6 en 1971, 16 en 1977, 14 en 1983, 27 en 1989, 11 en 1995, 38 en 2001 et 72 en 2008.

---

<sup>185</sup> Le questionnaire est reproduit en intégralité en annexe. Voir annexe 2

Enfin, les questions ouvertes ont donné lieu au recueil de *verbatim*. Dans certains cas, ils ont été codés à des fins comparatives, dans d'autres ils ont été reproduits tels quels dans le corps du texte afin de soutenir l'analyse.

Dans un second temps, une enquête par questionnaire, administrée après les élections municipales de 2014, visait à connaître le contenu des délégations des adjoint-e-s, mais nous détaillerons la méthode adoptée au moment d'aborder cette question dans le chapitre V.

#### **5.4. Archives et production de données statistiques**

La dernière technique employée a consisté en un recueil de sources archivistiques, dans le but de constituer des bases de données relatives aux caractéristiques des élu-e-s de Gironde sur la période de l'enquête, soit entre la mandature 1977-1983 et la mandature 2014-2020.

Pour la période récente, il est possible d'avoir accès au répertoire national des élus (RNE) sur demande auprès du service des élections du ministère de l'intérieur. Le RNE a permis de recueillir les principales caractéristiques des élu-e-s municipaux-ales du département (sexe, date de naissance, profession, position dans la municipalité) pour les mandatures 2008-2014 et 2014-2020.

Les données concernant les élu-e-s municipaux-ales pour les mandatures précédentes sont disponibles dans deux lieux. Au service des élections de la préfecture de Gironde pour la mandature 2001-2008. Nous avons ainsi eu accès aux « tableaux des conseils municipaux » des communes de Gironde, remplis par les mairies à l'issue des élections municipales, puis envoyées par leurs soins à la préfecture. Ces tableaux contiennent des données plus détaillées que celles du RNE, puisque sont indiqués le nombre d'années d'édilité des élus-e-s (pas de façon systématique néanmoins), leur lieu de naissance ainsi que le nombre de voix obtenues individuellement, donnée particulièrement utile pour les communes où s'applique le scrutin majoritaire plurinominal.

Pour les mandatures précédentes, ces tableaux ont été transférés aux archives départementales. Il a ainsi été possible de relever les caractéristiques des élu-e-s municipaux pour la mandature 1995-2001 et 1977-1983. Compte tenu de la masse d'informations à reproduire manuellement - chaque mandature compte plus de 8000 élu-e-s -, et les contraintes liées aux temporalités de la thèse, nous n'avons pas relevé les caractéristiques des élu-e-s des mandatures 1983-1989 et 1989-1995.

Au total, une base de données comprenant plus de 40 000 élu-e-s municipales-ales de Gironde a été constituée, sur une période s'étendant sur une quarantaine d'années, et comprenant, au minimum, l'âge, le sexe et la position dans la municipalité des élu-e-s. De cette façon, une analyse longitudinale de l'évolution des caractéristiques des élu-e-s municipaux-ales du département était possible, permettant ainsi une comparaison dans le temps et une montée en généralité.

## **6. Structuration de la thèse**

La thèse se présente en six chapitres. Un premier établit une sociographie fine des élu-e-s municipaux-ales de Gironde des années 1970 à nos jours. Il s'agit d'y saisir la position des femmes dans les municipalités, leurs caractéristiques et l'évolution de leur représentation. Ce premier chapitre, par les données chiffrées présentées, devra servir de base aux analyses qui suivront.

Un second chapitre analyse spécifiquement la position historique des femmes dans les espaces ruraux à travers une large revue de littérature ethnographique, des données statistiques et qualitatives adaptées au cas Girondin. Il s'agit notamment de comprendre si les « femmes rurales » présentent historiquement des caractéristiques singulières du point de vue de la position dans les rapports de production, de l'insertion dans l'emploi et dans les sociabilités locales. Partant, nous tenterons de comprendre si leur position dans l'espace social rural peut permettre de comprendre leur position dans le champ politique local.

Le troisième chapitre permet d'explorer la place des femmes au sein des différents registres de légitimation du pouvoir local en milieu rural. En particulier, si l'on

observe une permanence des ressources traditionnelles du politique (autochtonie, héritage, notabilité,...) dans certaines communes rurales, nous verrons comment les femmes s'en saisissent pour conquérir des positions électives. En accordant une place importante à la contextualisation des cas présentés, le but est d'établir des profils de femmes maires en milieu rural.

Le chapitre quatre est l'occasion de comprendre la position des femmes dans les municipalités à l'aune des évolutions des campagnes du point de vue institutionnel et socio-démographique. En particulier, au regard du renouvellement des registres de légitimation du pouvoir local lié à la décentralisation, à la mise en place des intercommunalités et au mouvement de périurbanisation, les profils des élues municipales girondines diffèrent largement selon les contextes locaux. Nous mettrons notamment en évidence l'importance de remettre en cause les principes de classement ordinaires basés sur la taille de la commune pour se concentrer sur le type de commune et les configurations locales, sans quoi on ne comprendrait pas les trajectoires de certaines élues.

Dans le chapitre cinq, est abordée plus largement la division sexuelle du travail politique en milieu rural en analysant la répartition sexuée des délégations, mais aussi les logiques de sélection des adjointes et des déléguées intercommunales. Dans les petites communes, des logiques spécifiques peuvent être identifiées et contribuent à renforcer la division sexuellement stéréotypée des rôles de représentation.

Enfin, l'étude des carrières des établi-e-s en politique est utilement éclairée par la prise en compte inédite de celles et ceux qui, pour des raisons diverses, mettent un terme volontaire à leur mandat en cours de mandature. Dès lors, le chapitre 6 se consacre à l'analyse des motivations de telles interruptions à travers un corpus original constitué de plus de 1300 lettres de démission pour les mandatures 1995-2014. Cela permettra de mettre en évidence les modalités sexuellement différenciées de maintien et de sortie des mandats municipaux en Gironde.



# **Chapitre I : De l'inégalité d'accès aux mandats municipaux selon les sexes : qui sont les élues de Gironde ?**

À l'encontre d'une représentation couramment répandue faisant de la parité une affaire désormais réglée, du moins au niveau municipal, il convient de rappeler que près des trois quarts (73,4%) des communes françaises ne sont toujours pas concernées par la contrainte paritaire en mars 2014, après l'abaissement du seuil d'application de la parité à 1000 habitants. En Gironde, 58% des communes ne sont pas concernées et force est de constater que lorsque la loi n'impose pas la parité, les femmes restent largement sous-représentées. Si la proportion de femmes élues progresse, y compris dans les communes non concernées par les lois successives sur la parité en politique, elles restent minoritaires dans la plupart des petites communes. Avant de chercher les causes de ce déséquilibre, il convient de faire l'état des lieux de la présence des femmes dans les conseils municipaux girondins. Ce chapitre présentera essentiellement des données d'ordre sociographiques afin de mettre en évidence, dans une démarche diachronique, la manière dont la place des femmes dans les conseils municipaux de Gironde a évolué dans le temps. En effet, l'analyse des caractéristiques des élu-e-s gagne à être replacée dans une période suffisamment longue pour identifier des évolutions significatives et en déduire l'influence des variables sociales sur l'éligibilité.

Nous poserons ainsi les bases des analyses qui suivront. Autrement dit, il s'agira dans les chapitres suivants de dépasser les constats établis ici afin d'interroger les mécanismes sociaux et politiques à l'œuvre dans l'exclusion des femmes des municipalités et leur progressive inclusion. Ce chapitre devra permettre de voir successivement dans quelle mesure les femmes ont investi les conseils municipaux depuis la fin des années 1970 et quels postes elles y occupent. Puis nous mettrons en évidence leurs principales caractéristiques sociales et leur évolution dans le temps. Il s'agira, de manière transversale, de montrer qu'il existe des distinctions en fonction des espaces considérés et des variations selon la taille des communes. En effet, de la même manière qu'il est difficile de travailler sur les femmes sans

établir de comparaison avec les hommes, il est tout aussi improbable de mettre en évidence des spécificités propres aux espaces ruraux sans points de comparaison avec les autres catégories d'espaces.

## **1. La situation paradoxale des femmes élues dans les petites communes**

Par paradoxe, nous entendons la singularité du phénomène qui fait que les femmes, moins souvent élues dans les petites communes, sont en revanche proportionnellement plus nombreuses à y être élues maires. Pour ce faire, il s'agira dans un premier temps de faire un état des lieux quantitatif de la situation des femmes dans les municipalités girondines. Dans un second temps, nous tenterons d'entrevoir des éléments d'explication aux constats établis en cherchant les déterminants des écarts de féminisation des conseils municipaux d'une part, et les facteurs de l'accès des femmes aux postes de maire dans les petites communes d'autre part.

### **1.1. La place des femmes dans les municipalités : le cas girardin**

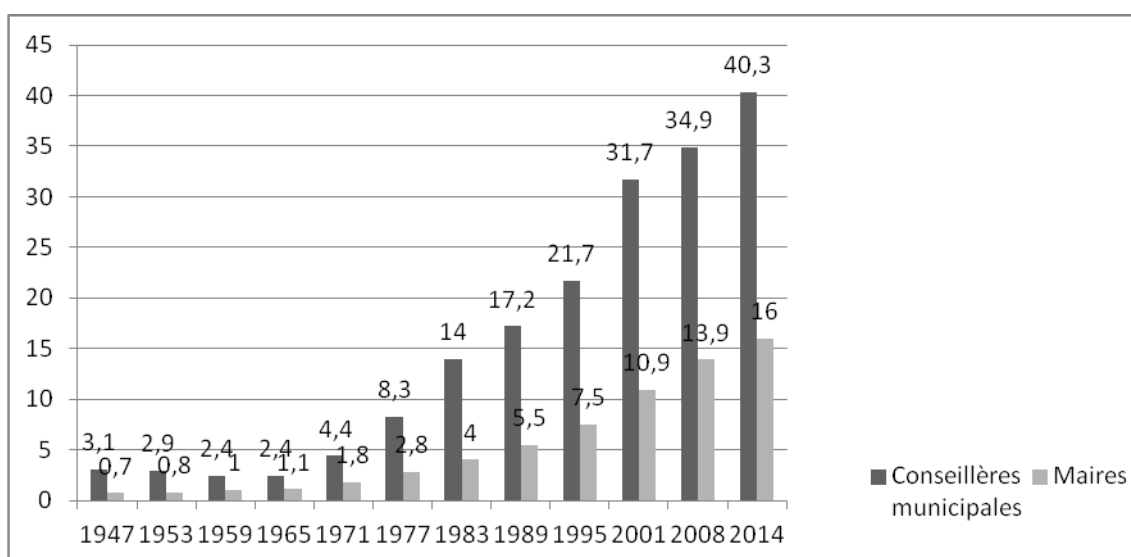
Nous verrons dans cette sous-section les spécificités de la situation des femmes élues au niveau municipal en Gironde ainsi que les dynamiques plus globales non réductibles au contexte départemental. Comment évolue la place des femmes dans les municipalités de Gironde ? Et quelles spécificités par rapport à la situation nationale ?



### 1.1.1. Une augmentation inégale du taux de féminisation des conseils municipaux selon la taille des communes

Depuis que les femmes exercent de plein droit leur citoyenneté, leur part a régulièrement augmenté parmi les élu-e-s municipaux-ales. Après les balbutiements des débuts où les femmes représentaient moins de 5% des élues municipales jusqu'en 1971, c'est la mandature de 1977 qui « lance » véritablement la progression constante de la place des femmes dans les conseils municipaux. Leur part augmente régulièrement jusqu'à atteindre 40,3% aujourd'hui.

Figure 1 % de femmes élues conseillères et maires en France depuis 1947<sup>186</sup>



Cependant, ces chiffres agrégés masquent de grandes disparités liées notamment aux lois sur la parité qui consacrent une véritable rupture entre les « grandes communes » et les « petites communes ». Si les femmes représentent 48,2% des élu-e-s municipaux-ales dans les communes concernées par la parité en 2014 (soit 26,6% des communes), elles ne représentent que 34,9% des élu-e-s dans les

<sup>186</sup> Source : ministère de l'Intérieur – HCEfh - 2014

communes non concernées par la parité, c'est-à-dire les communes de moins de 1000 habitants soit 73,4% des communes<sup>187</sup>.

Concernant la Gironde, les taux de féminisation des conseils municipaux suivent de près les chiffres nationaux, quoiqu'il semble que les femmes girondines soient légèrement plus investies dans la vie municipale. Cela doit être rapporté au plus grand nombre de communes de plus de 1000 habitants, et donc soumises à la contrainte paritaire, en Gironde que sur l'ensemble du territoire français.

Tableau 4 Part de femmes dans les municipalités françaises et de Gironde et progression d'une mandature à l'autre<sup>188</sup>

	1977-1983	prog.	1995-2001	prog.	2001-2008	prog.	2008-2014	prog.	2014-2020
<b>France</b>	8,3%	161,4%	21,7%	46,1%	31,7%	10,1%	34,9%	15,5%	40,3%
<b>Gironde</b>	9,8%	155,3%	25,1%	42,6%	35,8%	8,3%	38,8%	15,1%	44,6%

En effet, les élues municipales sont toujours plus nombreuses en Gironde que sur l'ensemble du territoire français, même si la progression apparaît plus importante pour la France<sup>189</sup>.

Il faut cependant prendre en compte la taille des communes et établir une distinction entre les communes concernées par les lois sur la parité et les autres afin de révéler les inégalités d'accès aux mandats municipaux selon le sexe et la taille de la commune. Si la part des femmes a augmenté *de facto* dans les conseils municipaux des communes concernées par la parité, la progression est beaucoup plus lente dans les autres communes.

<sup>187</sup> HCEfh, « Parité en politique: entre progrès et stagnations », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2015, p. 25.

<sup>188</sup> Notons en guise de mise en garde méthodologique que la progression entre les mandats 1977-1983 et 1995-2001 doit être lue à titre indicatif. Elle ne peut en effet pas être comparée aux autres progressions puisque le principe de linéarité temporelle n'est pas respecté.

<sup>189</sup> Nous avons cartographié les communes de Gironde en fonction des taux de féminisation de leurs conseils municipaux respectifs sur les cinq mandatures prises en compte dans l'analyse (voir annexe 4). On peut observer une augmentation généralisée et répartie de manière assez homogène sur le territoire départemental de la proportion de femmes dans les conseils municipaux.

Tableau 5 Évolution de la part de femmes dans les conseils municipaux de Gironde en fonction de la taille des communes

	1977-1983	prog.	1995-2001	prog.	2001-2008	prog.	2008-2014	modif seuil	prog.	2014-2020
Moins de 3500 habitants	9,09%	175,03%	25,00%	30,40%	32,60%	10,46%	36,01%	Moins de 1000 hbts	10,80%	39,90%
Plus de 3500 habitants	14,75%	70,85%	25,20%	87,30%	47,20%	0,55%	47,46%	Plus de 1000 hbts	1,98%	48,40%

Ce tableau révèle une rupture à partir de 2001, principalement pour les communes de plus de 3500 habitants concernées par la parité qui voient la proportion de femmes progresser de 87% entre 1995 et 2001. La proportion d'élues dans les communes de moins de 3500 habitants augmente tout de même, mais dans des proportions moindres (environ 10% par mandat à partir de 2001). Cette augmentation continue de la proportion de femmes dans les communes non-concernées par la parité reste à interroger au-delà d'un conjectural « effet d'entraînement » avancé par plusieurs auteurs<sup>190</sup>.

Il faut aussi noter la légère augmentation de la part de femmes dans les conseils municipaux des communes concernées par la parité. Elle passe en effet de 47,2% en 2001 à 47,5% en 2008 à 48,4% en 2014. Il est permis de penser que cette augmentation, bien que faible, est révélatrice de l'incorporation progressive de la règle paritaire par les faiseurs de liste qui, à la première application de la loi en 2001, présentaient des listes composées à parité d'hommes et de femmes moins une femme (le nombre de candidats par liste étant toujours impair). Le fait que depuis 2001 les communes concernées par la parité se rapprochent des 50% de femmes signifie que les faiseurs de liste composent plus volontiers des listes avec une femme de plus qu'auparavant.

Par ailleurs, au sein même des communes non-concernées par la parité, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les plus grandes<sup>191</sup>. Ainsi en 2001, les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants sont composés

<sup>190</sup> Voir par exemple Maud Navarre, *Des carrières politiques sous contraintes de genre*, université de bourgogne, 2013. Ou encore Thibault Marmont, *En quête de compétences. Le personnel politique local et l'intercommunalité en milieu rural (haute Côte-d'Or)*, université de bourgogne, 2007, 628 p.49.

<sup>191</sup> Voir annexe 3

à 31,7% de femmes, contre 34,2% dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants. Le même constat est observable en 2008 et en 2014. Tout semble indiquer que plus la taille de la commune est réduite, moins les femmes sont incluses dans la vie municipale.

Indépendamment de la taille des communes, certains auteurs affirment que les communes « sous influence urbaine » et non soumises à la contrainte paritaire, comptent plus de femmes dans leurs conseils municipaux que les communes rurales isolées, suggérant par-là que « l'idée de parité est d'abord étroitement associée au mode de vie urbain »<sup>192</sup>.

Si le raisonnement en termes de taille de communes semble tout à fait heuristique, il est également pertinent d'analyser la répartition de la proportion d'élues par type de communes. Ce changement de regard permet d'obtenir une classification de communes plus fidèle à la réalité sociale de celles-ci. En effet, parmi les communes de moins de 3500 habitants par exemple, on peut distinguer une multitude de situations communales : tout oppose par exemple une commune rurale de 500 habitants séparée de 70 kilomètres du centre urbain, avec une structure économique encore largement organisée autour de l'agriculture, et une commune périurbaine de 3000 habitants, proche du centre urbain avec une majorité d'emplois tertiaires. Pourtant, ces deux communes sont regroupées artificiellement sous la dénomination « commune de moins de 3500 habitants ».

Dès lors, le calcul de la féminisation des conseils municipaux selon le type de commune montre que plus on s'éloigne des pôles urbains et des couronnes périurbaines moins les femmes sont élues dans les conseils municipaux. Ainsi, au sein des communes non-concernées par la parité (moins de 1000 habitants), les femmes sont plus souvent élues dans les communes urbaines (41,4%) et périurbaines (40,2%) que rurales (39,6%)<sup>193</sup>.

---

<sup>192</sup> Nicole Roux et Monique Bigoteau, « Femmes élues, leurs responsabilités dans la gestion des villes », *Ville et Territoires*, 2004, (« Perspectives »), p. 328.

<sup>193</sup> La méthode de classification des communes selon ces trois « classes » est présentée en introduction.

### 1.1.2. Le cas des adjointes et les effets des modifications successives des modalités d'application de la parité aux élections municipales

Le phénomène de féminisation croissante des conseils municipaux dans le temps est indéniable. Les adjointes n'échappent pas à ce mouvement continu et leur part augmente régulièrement sur la période. Pour la mandature 1977-1983 par exemple, les femmes ne représentaient que 5,3% des premiers adjoints en Gironde alors qu'en 2014, 32,3% des premiers adjoints sont des femmes.

*Tableau 6 Proportion de femmes parmi les trois premiers adjoints sur cinq mandatures en Gironde*

	<b>1977-1983</b>	<b>1995-2001</b>	<b>2001-2008</b>	<b>2008-2014</b>	<b>2014-2020</b>
<b>1ères adjointes</b>	5,4%	15,3%	23,2%	27,8%	32,3%
<b>2èmes adjointes</b>	8,8%	21,6%	27,3%	31,9%	44,1%
<b>3èmes adjointes</b>	NC	28,8%	37,1%	37,3%	40,4%

Trois dynamiques se distinguent. D'abord, la part des femmes augmente à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des postes : elles sont toujours plus nombreuses au poste de troisième adjointe que de première adjointe. Ensuite, la proportion d'adjointes augmente régulièrement dans le temps à tous les postes. Enfin, la proportion de femmes parmi les seconds adjoints dépasse la proportion de femmes parmi les troisièmes adjoints pour la dernière mandature. Cette dernière dynamique n'est pas anecdotique et se révèle être le résultat concret de l'abaissement du seuil d'applicabilité de la parité aux élections municipales.

Par la loi du 31 janvier 2007, la stricte alternance entre les hommes et les femmes dans la composition des listes pour les communes de plus de 3500 habitants est rendue obligatoire. Par ailleurs, cette loi introduit une obligation de parité dans les exécutifs. Autrement dit, à partir des élections municipales de 2008, lorsque le premier adjoint est un homme, le second sera obligatoirement une femme, le troisième un homme, le quatrième une femme et ainsi de suite. De fait, dans les communes concernées par cette loi (plus de 3500 habitants) la part de deuxièmes

adjointes augmente largement entre 2001 et 2008. Les femmes ne représentaient que 35,6% des deuxièmes adjoints en 2001 alors qu’elles représentent la majorité des deuxièmes adjoints en 2008 (53,8%) puis en 2014 (56%) dans les communes concernées par la contrainte paritaire.

*Tableau 7 Proportion de femmes parmi les deux premiers adjoints sur cinq mandatures en Gironde selon la taille de la commune*

		1977-1983	1995-2001	2001-2008	2008-2014	modif. Seuil	2014-2020
1ères adjointes	plus de 3500	7,9%	7,1%	20,3%	33,8%	plus de 1000	34,0%
	moins de 3500	5,2%	16,3%	23,5%	26,9%	moins de 1000	31,1%
2èmes adjointes	plus de 3500	7,9%	17,9%	35,6%	53,8%	plus de 1000	56,0%
	moins de 3500	8,9%	22,1%	26,3%	28,6%	moins de 1000	35,5%

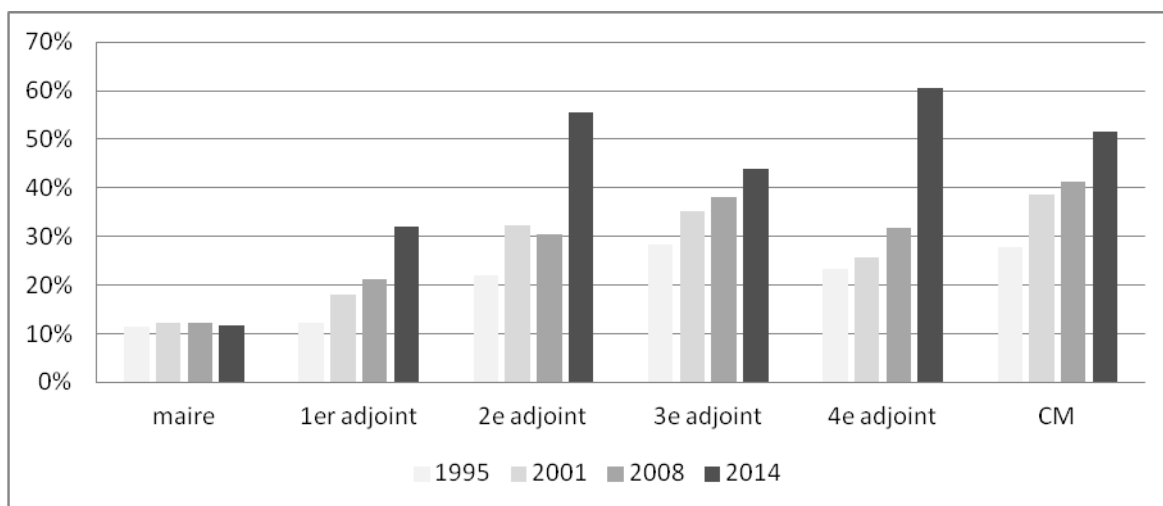
Cela est une conséquence directe de la loi du 31 janvier 2007. Comme les postes de premier adjoint sont encore largement occupés par des hommes (même si la part de premières adjointes a nettement augmenté entre 2001 et 2008), les postes de deuxième adjoint doivent nécessairement être attribués à une femme pour être en conformité avec la loi qui impose une stricte alternance homme-femme dans les exécutifs. Cependant, étant donné que la loi ne s’applique toujours qu’aux communes de plus de 3500 habitants (12% des communes du département), le phénomène n’est pas suffisant pour affecter la proportion globale de femmes deuxièmes adjointes pour la mandature 2008-2014 (voir tableau.3).

C’est l’abaissement du seuil d’applicabilité de la parité aux communes de plus de 1000 habitants depuis la loi du 17 mai 2013 qui change réellement la donne. Dorénavant, les règles qui s’appliquaient aux communes de plus 3500 habitants s’appliquent aux communes de plus de 1000 habitants, soit une obligation de stricte alternance homme-femme sur les listes et dans les exécutifs. Cet élargissement de la loi aux communes comprises entre 1000 et 3500 habitants aura cette fois un effet significatif sur la répartition des adjointes puisque la règle de l’alternance des adjoints s’applique maintenant à 42% des communes du département.

L’évolution de la féminisation des conseils municipaux dans les communes nouvellement paritaires (entre 1000 et 3500 habitants) révèle une augmentation généralisée de la proportion de femmes élues à tous les postes (sauf le poste de

maire<sup>194</sup>). Cependant, cette augmentation est inégalement marquée selon le poste considéré.

Figure 2 Part de femmes maires, d'adjointes et conseillères dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants en 1995, 2001, 2008 et 2014 en Gironde



Dans les communes nouvellement paritaires en 2014, les postes de deuxième et de quatrième adjoint sont ceux qui se féminisent de la manière la plus spectaculaire. Les femmes ont particulièrement investi ces postes au point d'y dépasser les hommes (postes féminisés respectivement à hauteur de 55% et de 61%). Cela est lié à l'apparition de la contrainte de stricte alternance d'un adjoint de chaque sexe dans ces communes et ne fait que révéler, *in fine*, le fait que les hommes continuent de *truster* le poste de premier adjoint (68% des premiers adjoints sont des hommes). C'est ce qui explique aussi l'importante féminisation du poste de deuxième adjoint pour la mandature 2014-2020 en Gironde (voir tableau.3).

### 1.1.3. La répartition sexuée des postes de maire

Si la part des femmes augmente régulièrement et de manière significative dans les conseils municipaux, il n'en est pas de même pour les postes de premiers

<sup>194</sup> Si numériquement il y a une femme maire de plus entre 2008 et 2014, il y'a 14 communes supplémentaires comprises entre 1000 et 3500 habitants, donc proportionnellement moins de femmes maires dans les communes de cette taille.

magistrats. D’après Catherine Achin et Sandrine Lévêque, « le champ politique français fonctionne [...] comme un système à deux vitesses, espace clivé entre des institutions « dominantes » et des institutions « dominées » »<sup>195</sup>. Pour les deux auteures, le mandat de maire se situerait du côté des dominants, alors que le mandat de conseiller municipal du côté des dominés. Elles expliquent alors que les femmes entrent plus facilement dans les institutions dominées. Ainsi celles-ci sont bien moins souvent élues maires que les hommes, même si la part de femmes maires augmente sensiblement d’une mandature à l’autre<sup>196</sup>. Enfin, de la même manière que pour les élues municipales dans leur ensemble, il y a proportionnellement plus de femmes maires en Gironde que sur l’ensemble du territoire français, et ce quel que soit la mandature considérée<sup>197</sup>.

Tableau 8 Part de femmes maires en France et en Gironde et progression d’une mandature à l’autre (en %)

	1977-1983	prog.	1995-2001	prog.	2001-2008	prog.	2008-2014	prog.	2014-2020
<b>France</b>	2,8	167,9	7,5	45,3	10,9	27,5	13,9	15,1	16
<b>Gironde</b>	3,9	152,3	9,8	31,8	12,9	28,9	16,6	11,8	18,6

Malgré une proportion de femmes maires assez faible - moins d’une commune sur cinq est dirigée par une femme en 2014 - la carte des femmes maires s’est considérablement enrichie entre 1977 et 2014<sup>198</sup>. En effet, en presque quarante ans, le nombre de femmes maires a été multiplié par cinq en Gironde passant de 21 sur 541 communes (3,9%) en 1977 à 101 (18,6%) en 2014. Reste à savoir selon quelles logiques. Qui sont ces nouvelles femmes maires ? Quels sont les mécanismes sociaux et politiques qui leur permettent d’accéder progressivement à un poste qui semblait quasi-inatteignable pour leurs aînées ? Une première ventilation par taille de communes et par mandature permet d’avancer des premiers éléments de réponses.

<sup>195</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006, p. 71-72.

<sup>196</sup> Nicole Roux et Monique Bigoteau, « Femmes élues, leurs responsabilités dans la gestion des villes », *Villes et Territoires*, 2004, (« Perspectives »), p. 325-338.

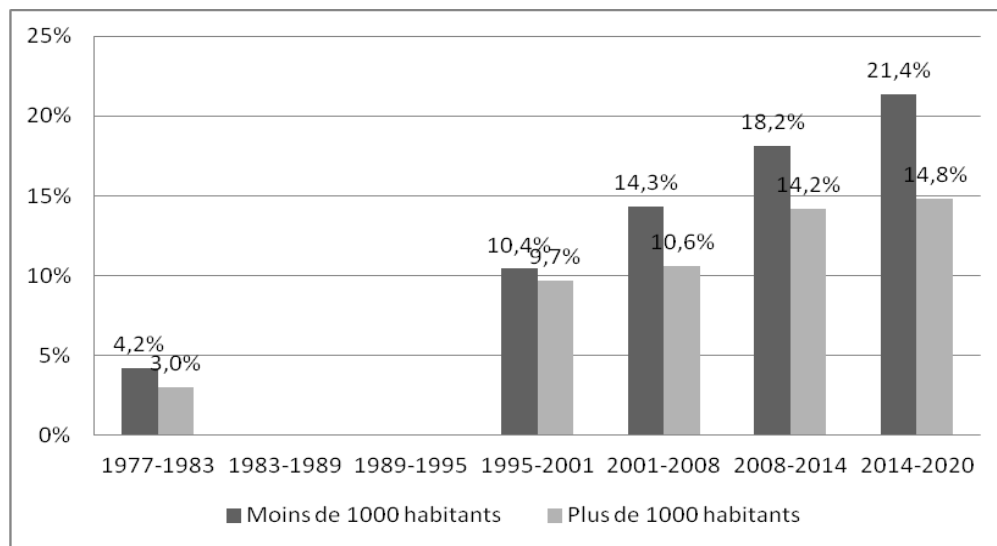
<sup>197</sup> Nous avons ici encore cartographié les communes de Gironde en fonction du sexe du maire pour les cinq mandatures considérées (voir annexe 5).

<sup>198</sup> Nous renvoyons ici aux cartes représentant la répartition sexuée des postes de maire sur le territoire girondin (annexe 5)



Les précédentes études convergent toutes sur le constat que les femmes accèdent plus facilement aux postes de maires dans les petites communes que dans les grandes<sup>199</sup>. Celui-ci ne se dément pas pour la Gironde, quelle que soit la mandature considérée<sup>200</sup>.

Figure 3 % de femmes maires selon la taille de la commune et par mandatures en Gironde<sup>201</sup>



Ce graphique appelle trois remarques. D’abord la part de femmes maires dans les communes de Gironde entre 1977 et 2014 augmente de manière constante. Ensuite, une nette distinction s’opère entre les « grandes » et les « petites » communes : les femmes maires sont toujours plus nombreuses dans les communes de moins de 1000 habitants que dans les communes de plus de 1000 habitants<sup>202</sup>. Enfin, l’évolution est beaucoup plus lente dans les communes de plus de 1000 habitants. Tout se passe donc comme s’il existait une sorte de frein qui ralentirait l’accès des femmes aux postes de maires dans les communes de plus grande taille. Reste à en déterminer la nature. Mais auparavant, il convient d’avancer plus en détail sur la répartition sexuée des postes de maires. Si le *graphique.3* montre une reproduction

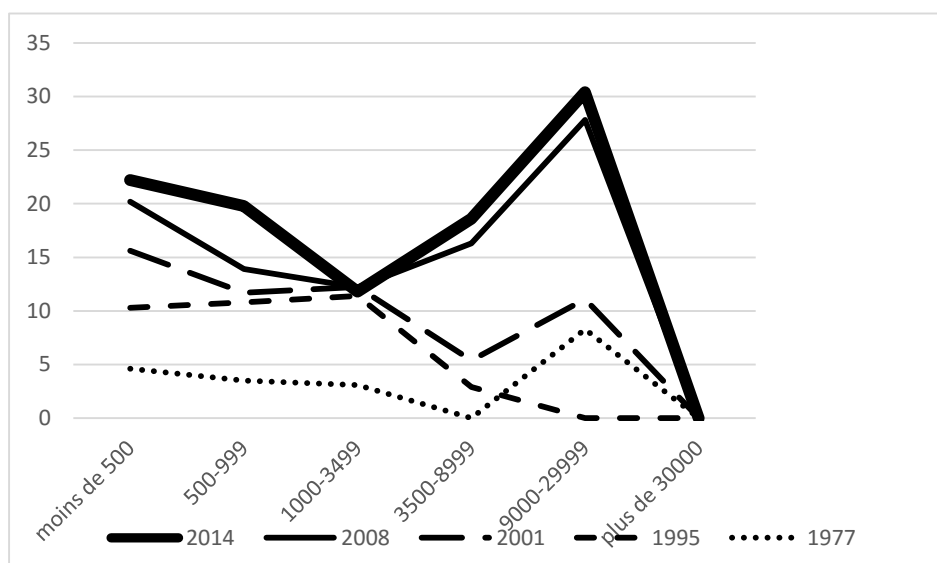
<sup>199</sup> D’après Nicole Roux et Monique Bigoteau, sur l’ensemble des femmes maires élues en 2001, 80% le sont dans des communes inférieures à 3500 habitants. Nicole Roux et Monique Bigoteau, *op. cit.*, 329

<sup>200</sup> 85% des femmes maires de Gironde en 2014 le sont dans des communes de moins de 3500 habitants. Par ailleurs 67% des femmes maires le sont dans les communes de moins de 1000 habitants (contre 56,8% des hommes maires). Pour des données détaillées, voir annexe 6.

<sup>201</sup> Pour être tout à fait rigoureux dans la représentation graphique des données et afin de représenter correctement des données temporellement non-linéaires, il fallait faire apparaître les mandatures 1983-1989 et 1989-1995 même si nous ne disposions pas des données.

d'une mandature à l'autre de la répartition inégale des postes de maires selon les sexes et la taille des communes, il masque d'autres phénomènes que seule l'analyse fine par strate de population fait apparaître. Il est souhaitable de nuancer les conclusions avancées précédemment au regard d'un découpage par tranches de population : trois tranches en dessous de 3500 habitants et trois tranches au-dessus.

Figure 4 Part de femmes maires par strates de population et par mandatures en Gironde<sup>203</sup>



Si l'analyse agrégée des communes de plus de 1000 habitants lisse les inégalités par tranche de population et fait apparaître indistinctement une part plus faible de femmes dans ces communes (*figure 3*), le découpage en trois tranches au-dessus de 3500 habitants met en évidence des situations beaucoup plus contrastées selon la taille des communes.

Ce graphique fait apparaître une diminution de la part de femmes maires à mesure que l'on monte dans la taille des communes sous les 3500 habitants. Pour les tranches comprises entre 0 et 3500 habitants et hormis pour la mandature de 1995, la proportion de femmes maires diminue à mesure que l'on monte dans la taille des communes. Si les courbes descendent au-delà des 3500 habitants pour les mandatures 1977, 1995 et 2001, elles remontent pour les mandats 2008 et 2014

<sup>202</sup> Ce constat est également établi par Michel Koebel, « Le profil social des maires de France », *Pouvoirs*, vol. 148 / 1, 2014, p. 123.

<sup>203</sup> Au-delà de 3500 habitants, nous avons utilisé les tranches successivement utilisées par le code électoral pour définir les seuils au-delà desquels le scrutin de liste s'appliquait aux élections municipales.

pour atteindre quasiment 30% de femmes maires dans les villes moyennes (entre 9000 et 29 999 habitants). En revanche, pour les communes de plus de 30 000 habitants (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence), aucune femme n'accède au poste de maire, quelle que soit la mandature considérée. Il faut noter par ailleurs que le pourcentage relativement élevé de femmes maires pour la mandature 1977-1983 pour les communes comprises entre 9000 et 29999 habitants est lié à la présence d'une seule femme maire dans cette tranche de population. Il s'agit de Simone Rossignol à la tête de la commune communiste de Bègles entre 1971 et 1984<sup>204</sup>. Bien implantée localement et membre de l'Union des femmes françaises dès 1944, elle dispose de ressources fortes. Elle a notamment été une figure active de la résistance pendant la seconde guerre mondiale, ce qui constitue indéniablement une ressource en politique<sup>205</sup>. Il faut aussi noter qu'en 1977, 44% des femmes maires en France sont issues du parti communiste<sup>206</sup>.

Enfin, il convient de prendre en compte, comme pour les élues municipales dans leur ensemble, la proportion de femmes maires selon la catégorie de commune.

Tableau 9 Sexe des maires de Gironde pour la mandature 2014-2020 dans les communes de moins de 3500 habitants selon le type de commune<sup>207</sup>

	Rural (n=262)	Périurbain (n=171)	Urbain (n=38)
<b>Femmes</b>	21%	16,4%	7,9%
<b>Hommes</b>	79%	83,6%	92,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

À taille de commune égale, une très nette distinction est perceptible entre les communes rurales où plus d'une maire sur cinq est une femme et les communes périurbaines et urbaines. Ainsi, plus on s'éloigne des pôles urbains, plus les femmes sont maires, et ce en contrôlant la taille des communes. Cela indique un

<sup>204</sup> Valérie Méry, *Les femmes dans la vie politique en Gironde depuis 1945*, Michel de Montaigne, 1992.

<sup>205</sup> Catherine Achin montre que la « résistance » est une des filières d'entrée à l'Assemblée Nationale pour les femmes, notamment jusqu'en 1978. Depuis 1945, 9% des députées Françaises (majoritairement issues du PCF) ont emprunté cette voie pour atteindre la députation, toutes entre 1945 et 1978. Voir Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Dalloz, 2005, p. 158-164.

<sup>206</sup> Jeannette Becquart-Leclercq, « Les chemins du pouvoir local: la sélection du maire », *Pouvoirs*, n°24, 1982, p. 93-104, p. 101.

fort effet d'espace sur la répartition sexuée du pouvoir mayoral. D'abord, au sein même des communes inférieures à 3500 habitants, la proportion de femmes maires augmente à mesure que l'on descend dans la taille des communes. Si l'on affine encore le découpage, on s'aperçoit même que la part de femmes maires n'est jamais aussi élevée que dans les communes de moins de 100 habitants où plus d'un maire sur trois est une femme en 2014 (35,7%). Abordé sous un autre angle, c'est dans les communes les plus éloignées des pôles urbains que les femmes sont le plus souvent élues maires, à taille de commune égale.

Au total, il est possible de conclure à une augmentation généralisée du nombre de femmes maires, mais selon des logiques bien distinctes selon la taille des communes. Toujours plus nombreuses dans les petites et toutes petites communes jusqu'en 2001, elles accèdent aux villes moyennes à partir de 2008. En revanche le seuil de 30 000 habitants paraît infranchissable pour les femmes en Gironde.

Se dessine ainsi un double système de domination qui traverse le champ politique municipal du point de vue de la représentation féminine : un premier qui établit une distinction entre les postes dominants de maire et les postes dominés de conseiller municipal, et un second au sein même des postes de maire qui sépare les grandes communes des petites<sup>207</sup>. Se forme ainsi une hiérarchie des postes qui comprend à son sommet les postes de maire dans les grandes communes, suivi des postes de maire dans les petites communes, et enfin des postes de conseiller municipal. L'accès des femmes à ces mandats étant d'autant plus difficile que l'on monte dans la hiérarchie des postes. Cela revient donc à considérer les taux de féminisation des postes politiques comme des indicateurs de leur importance au sein du champ politique.

---

<sup>207</sup> Le seuil de 3500 habitants a ici été retenu car il permet d'avoir un effectif « suffisant » pour les maires des communes urbaines. Sous les 1000 habitants, on ne compte que 11 communes « urbaines » en Gironde.

<sup>208</sup> Christian Le Bart exprime bien cette nécessité de distinguer maire rural et maire urbain : « Qu'y a-t-il de commun entre un maire urbain professionnel qui cumule les mandats, qui pèse lourd au sein d'un parti politique national, qui gère sa ville grâce à une administration locale de plusieurs centaines de personnes, et un maire rural bénévole, agriculteur en retraite qui s'appuie sur un(e) secrétaire de maire ? ». Christian Le Bart, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p. 11.

Tableau 10 Hiérarchie des postes municipaux et taux de féminisation en Gironde en 2014

	Taux de féminisation
<b>Maire grande commune (plus de 1000 habitants)</b>	14,80%
<b>Maire petite commune (moins de 1000 habitants)</b>	21,38%
<b>Conseiller municipal</b>	44,60%

1.1.4. Les « petites » mairies aux femmes, les « grandes » aux hommes : entre affaiblissement des enjeux de pouvoir et adéquation aux « dispositions » féminines<sup>209</sup>.

D'après les analyses précédentes, il est désormais clair que les femmes sont toujours plus souvent maires dans les petites communes que dans les grandes.

Pour rendre compte de l'occupation inégale du poste de maire par les femmes selon la taille de la commune, il est possible de mobiliser une explication en termes de pouvoir que l'on peut exprimer de la manière suivante : plus les enjeux de pouvoir sont élevés, plus les femmes disparaissent des postes à responsabilité. En ce sens, le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes relève une « division sexuée et sexiste dans la répartition des tâches municipales : aux hommes, les grandes villes et les grands projets, aux femmes, les petites villes et le quotidien municipal »<sup>210</sup>. Il est en effet juste de dire que le pouvoir du maire dans les petites communes est considérablement réduit (marges de manœuvre budgétaires très limitées, peu de personnel communal) comparé aux maires des grandes villes qui gèrent des gros budgets et mènent des grands projets. D'ailleurs, un indice du faible pouvoir et du faible intérêt que représente le poste

<sup>209</sup> La notion de « disposition féminine » doit être entendue ici comme l'ensemble des manières de penser et d'agir - socialement construites- perçues comme féminines et attendues de la part des femmes. Pour une analyse critique des apports et limites de la notion de « dispositions sexuées », voir Emmanuelle Zolesio, « Dispositions “féminines”, dispositions “masculines” », *¿ Interrogations? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 2010, p.117-126.

<sup>210</sup> HCEfh, *op. cit.*, p.33

de maire dans les petites communes est le nombre de villages sans candidats aux élections municipales de 2014. Sur les 64 communes qui n'avaient pas de candidats, 63 comptaient moins de 1000 habitants.<sup>211</sup>

Si cette explication est recevable, elle élude cependant les causes plus profondes liées d'une part à la particularité de la fonction de maire en milieu rural et d'autre part aux différences de socialisation entre les sexes.

La fonction de maire d'une petite commune offre peu de rétributions, d'un point de vue symbolique d'abord, mais surtout d'un point de vue matériel<sup>212</sup>. Ainsi le poste de maire d'une commune rurale est peu rémunéré pour des activités très chronophages nécessitant, plus que dans les communes de plus grande taille, des qualités de dévouement, d'abnégation et surtout de désintéressement à toute épreuve. D'après les maires ruraux eux-mêmes, le rôle de maire dans une petite commune se rapproche de celui d'une assistante sociale. Proche des habitants puisque n'ayant pas le garde-fous que constitue l'administration municipale dans les communes urbaines, en première ligne en cas de catastrophe, nécessitant dévouement et disponibilité de tout instant, le rôle de maire rural implique à n'en pas douter une disposition au désintéressement. Au total, comparé au rôle de maire d'une grande commune, le rôle de maire rural offre moins de bénéfices économiques et symboliques pour des actions orientées essentiellement vers le social et la proximité.

Ce poste semble donc particulièrement adapté aux dispositions dites féminines puisque ces qualités de dévouement correspondent aux qualités socialement dévolues aux -et attendues de la part des- femmes<sup>213</sup>. D'ailleurs d'après Pierre Bourdieu, « si le désintéressement est possible sociologiquement, ça ne peut être que par la rencontre entre des *habitus* prédisposés au désintéressement et des univers dans lesquels le désintéressement est récompensé »<sup>214</sup>. En ce sens, on peut expliquer la présence plus importante des femmes maires dans les très petites

---

<sup>211</sup> « Soixante-quatre communes n'ont pas de candidat aux municipales », *op. cit.*

<sup>212</sup> Un maire d'une commune de moins de 500 habitants reçoit 646,25€ bruts mensuels d'indemnités de fonction. En comparaison, un maire d'une commune de plus de 100000 habitants reçoit 5512,13€ bruts mensuels. (Article L. 2123-23 du CGCT)

<sup>213</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque notent dans le même esprit que « les qualités attendues des conseillers municipaux sont souvent en effet en congruence avec celles prêtées aux femmes ». Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 65.

<sup>214</sup> Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Éd. du Seuil, 1994.

communes par cette adéquation entre des *habitus* féminins « prédisposés au désintéressement », au don de soi, et le poste de maire dans les espaces ruraux qui valorise (et nécessite) ces qualités.

Par ailleurs, il faut prendre en compte le fait que les petites communes sont marquées par l'absence d'organisations partisanes<sup>215</sup>. Si le seuil à partir duquel les partis politiques s'investissent dans la vie politique communale est difficile à fixer<sup>216</sup>, la tendance est à l'augmentation de leur implantation et de leur influence dans la vie politique locale et ce dès les années 1980<sup>217</sup>. Ainsi ce seuil tend à diminuer et la compétition municipale dans de nombreuses petites communes est dorénavant structurée par les partis. Cependant, un seuil incompressible en dessous duquel les partis ne s'implantent pas semble se dessiner autour des 1000 habitants. En témoigne la part extrêmement réduite d'élus municipaux-ales affiliés à un parti à ce niveau. Pour la mandature 2014-2020, les élus municipaux-ales des communes de moins de 1000 habitants sont 1,8% à déclarer une affiliation partisane (8,2% des maires), alors que cela concerne 22,7% des élus des communes de plus de 1000 habitants (48% des maires)<sup>218</sup>.

Les candidats à la mairie en milieu rural sont ainsi dispensés des procédures d'investitures des partis qui établissent une sélection en amont. Lorsque l'on sait que « les partis politiques restent [...] la filière d'accès au métier politique la moins favorable aux femmes »<sup>219</sup>, il semble plus aisé pour les femmes de se présenter –et *a fortiori* de se faire élire– quand elles n'ont pas à franchir l'étape d'investiture de laquelle elles sont souvent évincées *in fine*. Héloïse S., maire d'une commune de 1600 habitants, explique que les femmes ont moins de chances d'être élues maires dans les grandes communes car elles sont moins souvent partie prenante des réseaux partisans qui ouvrent sur l'investiture :

---

<sup>215</sup> Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Presses universitaires de France, 1984, p. 20.

<sup>216</sup> Hugues Portelli par exemple fixe ce seuil à 10000 habitants. Hugues Portelli, « L'opposition dans les assemblées locales », *Pouvoirs*, n° 108, janvier 2004, p. 137-143.

<sup>217</sup> Daniel Gaxie, « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 140-141.

<sup>218</sup> Calculs effectués à partir des données brutes du ministère de l'intérieur pour la Gironde.

<sup>219</sup> Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des jeunes socialistes », *Genèses*, n°67, 2007/2, p. 45.

« Q. -Avez-vous une explication au fait que les femmes sont plus souvent élues maires dans les petites communes ?

R. -Oui, oui tout à fait **parce que quand vous êtes sur une petite commune vous avez pas besoin de l'aval d'un parti politique, alors que quand vous êtes sur une grande commune il vous faut un réseau politique pour être élu. Donc là ça passe devant les militants**, heu...

Q. -Il faut l'aval de l'appareil du parti ?

R. -C'est pire que ça, **il faut avoir une section du parti socialiste qui soit assez puissante pour valider votre candidature.**

Q. -Et dans ce cas les femmes ont moins de chances ?

R. -Ah bah, **elles sont moins dans le réseau heu, pour être tête de liste, il faut avoir la volonté dès le départ.** Je pense qu'il faut se dire « voilà je veux faire ça heu, avec l'organisation du parti ». C'est-à-dire va falloir aller à la recherche de cartes, de gens qui vont vous soutenir.

Q. -Le réseau quoi.

R. -Au réseau. Voilà. **Alors que les petites communes c'est souvent, bah par faute de personnes qui ont envie, ou de circonstances qui font qu'une femme va se présenter** » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

Il apparaît donc que la compréhension de l'investissement inégal du poste de maire par les femmes en fonction de la taille des communes passe par la prise en compte d'une conjonction de facteurs. Si les enjeux de pouvoir sont effectivement plus faibles à mesure que l'on descend dans la taille des communes, cette explication s'avère insuffisante. Pour comprendre cette répartition sexuée du poste de maire, il faut prendre en compte le fait que le poste de maire dans les communes rurales nécessite également des compétences et des qualités qui sont par ailleurs socialement reconnues aux femmes et, pour résumer, en adéquation avec les « dispositions féminines ». Enfin, l'absence de partis dans ces communes apparaît favorable à l'accès des femmes au poste de maire.

De manière plus large et dans une perspective diachronique, l'augmentation généralisée du nombre de femmes maires peut être analysée comme un des effets du processus de déplacement des espaces décisionnels locaux. Plus concrètement, « les femmes entrent dans les conseils municipaux au moment où le pouvoir stratégique passe de la commune à l'agglomération »<sup>220</sup>, ce qui revient à considérer

---

<sup>220</sup> Delphine Dulong, citée par Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 187.



que les femmes entrent dans les « institutions en voie de rétrécissement »<sup>221</sup>. Cette explication est également mobilisée par Catherine Achin et Sandrine Lévêque lorsqu'elles suggèrent que s'opère une forme de division du travail dans les grandes agglomérations entre la mairie pour les femmes et les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) - qui concentrent une part croissante des compétences- pour les hommes<sup>222</sup>.

## **1.2. Les déterminants de la féminisation des conseils municipaux exemptés de la contrainte paritaire**

Au-delà du constat d'une inégale féminisation des postes d'élus municipaux-ales, reste à en déterminer les causes. Certaines municipalités plus que d'autres font entrer des femmes dans leurs conseils municipaux. Afin de rendre la comparaison la plus rigoureuse possible et toutes choses égales par ailleurs, nous distinguerons systématiquement les communes contraintes par la parité et les communes non-contraintes par la parité. Ainsi nous tenterons de percevoir les déterminants de la féminisation des conseils municipaux là où elle est facultative.

### **1.2.1. Des conseils municipaux plus paritaires quand le maire est une femme ?**

Un certain nombre d'auteur-e-s se sont légitimement interrogés sur l'effet du sexe du maire sur la féminisation du conseil municipal en notant « un léger avantage quant à la présence des femmes dans les mairies conduites par des femmes »<sup>223</sup>. En effet, de manière spontanée, on peut penser que les femmes maires sont plus

---

<sup>221</sup> Jacqueline Heinen (dir.), « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne », Commission Européenne, 2004, p. 76.

<sup>222</sup> Catherine Achin et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 86.

<sup>223</sup> Annie Rieu, « Femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance? », *op. cit.*, p. 91.

sensibles à la parité et font entrer plus de femmes dans leurs conseils municipaux. Cette hypothèse a été testée sur l'ensemble des élu-e-s municipaux-ales de Gironde de cinq mandatures dans les communes non-concernées par les réformes paritaires, ce qui concerne 30000 élu-e-s municipaux-ales.

*Tableau 11 Nombre et proportion d'élus-e-s municipaux-ales de chaque sexe en fonction du sexe du maire dans les communes non-soumises à la contrainte paritaire pour cinq mandatures en Gironde<sup>224</sup>*

	Femmes élus	% femmes élus	Hommes élus	% hommes élus	Total
<b>Femme maire</b>	1038	30,83	2329	69,17	3367
<b>Homme maire</b>	7451	27,98	19182	72,02	26633
<b>Total</b>	8489	28,30	21511	71,70	30000

Khi<sup>2</sup> significatif au seuil de 99,9% V de cramer = 0,019

Les conseils municipaux dirigés par des femmes comprennent une proportion légèrement plus importante de femmes (30,8%) que les conseils municipaux dirigés par des hommes (28%). Le lien entre le sexe du maire et le nombre d'élus-e-s de chaque sexe est statistiquement significatif, même si le V de Cramer indique une faible intensité de ce lien. Ainsi la relation entre le sexe du maire et la féminisation du conseil municipal n'est pas évidente. D'ailleurs, à la question : « lorsque vous avez composé votre liste, avez-vous porté une attention particulière à la parité homme/femme ? », une proportion identique de femmes et d'hommes maires répondent par l'affirmative (76%)<sup>225</sup>.

En tout état de cause, les opposants à la parité, hommes comme femmes, mobilisent les arguments classiques des pourfendeurs de la parité imposée par la loi : la compétence n'a pas de sexe. Ainsi, l'ensemble des maires opposés à la parité justifie, dans le questionnaire, leur opposition par le fait que les

<sup>224</sup> La méthode appliquée a été la suivante : nous avons regroupé l'ensemble des élu-e-s municipaux-ales des communes non-concernées par la parité pour les cinq mandatures considérées. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des élus municipaux des mandatures 1977-1983 et 1995-2001, les élus des communes de moins de 3500 habitants pour les mandatures 2001-2008 et 2008-2014 et les élus municipaux des communes de moins de 1000 habitants de la mandature 2014-2020. Par ailleurs, afin de ne pas surévaluer la proportion de femmes élues dans les communes dirigées par des femmes, nous avons « enlevé » les maires pour le calcul du nombre d'élus. En effet, pour la mandature 1977-1983 par exemple l'ensemble des conseils municipaux dirigés par des femmes comprennent 55 femmes. Si l'on enlève les maires, seulement 34 femmes sont élues dans ces conseils municipaux. En 2014, 352 femmes sont élues dans les conseils municipaux de moins de 1000 habitants dirigés par des femmes. Si l'on ne compte pas les maires, 284 femmes sont élues dans ces communes. Il convient donc d'enlever le maire dans le décompte des élus de chaque sexe.

<sup>225</sup> Données issues d'une enquête par questionnaire administrée par courrier électronique et postal aux élu-e-s municipaux-ales de Gironde de juillet 2013 à novembre 2013. 187 répondant-e-s.

compétences, la disponibilité ou la motivation doivent primer sur le sexe au moment de sélectionner leurs colistiers.

En entretien, les arguments des maires semblent cependant moins tranchés sur la question<sup>226</sup>. D'abord, certaines femmes maires font preuve d'une attitude volontariste sur la parité. En effet, certaines d'entre-elles font explicitement état d'une volonté d'impliquer des femmes dans le projet municipal.

« R. -Alors j'ai cherché bah des hommes et des femmes, on était quasi à parité je sais plus combien on était.

Q. -Ça c'était une volonté de votre part d'avoir la parité ?

R. -Oui, **parce que je trouvais ça agréable de travailler avec des femmes aussi. J'apprécie de travailler avec des femmes, et des hommes hein moi j'ai pas de soucis** » [Christine L., maire, 2200 habitants].

« Q. -Et est-ce que le fait d'avoir la parité ça compte pour vous ?

R. -Ah tout à fait, la dernière fois je crois qu'on était heu, on doit être cinq femmes et six hommes.

Q. -Donc y'a une parité. Mais c'est une chose à laquelle vous avez fait attention quand vous avez fait votre liste ?

R. -Ah oui parce que normalement c'est obligatoire maintenant.

Q. -Pour les communes de moins de 3500 habitants, c'est pas obligatoire.

R. -**Oui mais c'est bien qu'il y ait des femmes parce qu'elles ont de bonnes idées** » [Claudette M., maire, 200 habitants].

Cependant, ce n'est pas le cas de toutes et certaines femmes maires dont le conseil municipal est paritaire assurent que ce n'était pas une volonté de leur part, que la répartition homme/femme doit être mise sur le compte du hasard. C'est ce qu'affirment par exemple ces deux femmes maires :

---

<sup>226</sup> L'analyse des opinions sur la parité appelle deux remarques susceptibles de nuancer les conclusions. À la question sensible sur la parité, plusieurs maires se disent complètement opposés dans le questionnaire. Recontactés et rencontrés par la suite, ils paraissent beaucoup plus mitigés en entretien, comme s'il était plus difficile d'exprimer son opposition à la parité en face-à-face. Cela rejoint le biais de désirabilité sociale face auquel tous les manuels de méthode d'enquête en sciences sociales mettent en garde (par exemple : Flora Chanvril-Ligneel et Viviane Le Hay, *Méthodes statistiques pour les sciences sociales*, Ellipses, 2014, p.21). Par ailleurs, interroger les élus sur la parité revient parfois à créer un artefact d'opinion (voir : Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, op. cit., p.222-235). Le centrisme du chercheur sur ses thèmes de recherche a tendance à faire oublier que tout le monde ne se pose pas les mêmes questions et n'a donc pas forcément d'arguments à proposer sur une question qu'il ne s'est jamais vraiment posée. En entretien, on sent parfois, surtout auprès des agents les plus démunis en capitaux culturels, que la parité n'avait jamais fait question pour eux. Après un temps plus ou moins long de réflexion, certains bricolent finalement une opinion qui a peu de chances d'être stable et qui s'apparente souvent à un « je suis d'accord mais... » ou « je ne suis pas d'accord mais... ».

« R. -Nous on y était à la parité, 8 femmes, 7 hommes.

Q. -C'était un choix de votre part ?

R. -Non, **ça s'est fait comme ça. Ça a pas été une volonté hein. La liste a été constituée ça s'est trouvé comme ça** » [Annick P., maire, 700 habitants].

«Q. -Et alors concernant justement la parité, vous aviez dit que dans le précédent conseil y'avait à peu près autant de femmes que d'hommes ?

R. -Y'avait plus de femmes que d'hommes, y'avait 6 femmes pour 5 hommes et là on va se retrouver mais ça c'est fait comme ça, ça me pose pas de problèmes du tout, **on va se retrouver 7 hommes pour 4 femmes. Heu voilà ça s'est fait comme ça mais c'était pas heu, il en faut j'aurais pas fait un conseil municipal à 10 hommes et une femme, même 4 c'était la limite que j'aurais peut-être pas forcément dépassé en dessous. Mais voilà ça me gêne pas non plus quoi** » [Claire T., maire, 400 habitants].

D'autres au contraire expliquent avoir volontairement refusé d'intégrer des femmes dans l'équipe municipale. En cause notamment : leur indisponibilité liée à leur « double journée ».

« Q. -Je voulais revenir sur les femmes justement, vous disiez qu'il n'y avait pas de parité au conseil municipal. C'est quelque chose qui n'a pas été pris en compte ?

R. -C'est moi qu'ai pas voulu. Parce que heu, c'est dommage pour les femmes mais faut déjà trouver des volontaires. J'me suis rendue dans les réunions, ça me désole hein, mais je veux le comprendre aussi, 4 heures et demi vous voyez les femmes qui vont partir parce qu'elles vont récupérer les enfants à l'école et tout heu. Les femmes elles ont quand même double de choses à faire à la maison. Et puis j'avais peur -et puis en fin de compte je l'ai aussi avec les hommes-, j'avais peur que les femmes du « gna gna gna gna ». Et bah pas du tout parce que je l'ai avec les hommes ça, comme quoi !

Q. -C'est-à-dire que volontairement vous avez dit « je ne veux pas qu'il y ait de femmes » ?

R. -Oui volontairement, on est 4 femmes dans le conseil » [Mathilde G., maire, 900 habitants].

Ainsi, toutes les femmes maires ne font pas montre d'une attitude volontariste en termes de parité. C'est notamment d'autant moins le cas qu'elles estiment n'avoir jamais eu à faire face à des comportements sexistes et être arrivées là où elles sont grâce à leur seul mérite. Ces élues sont du même coup moins enclines à considérer comme légitime la mise en place de mesures favorisant l'accès des femmes aux mandats municipaux. Il semble donc qu'il soit d'autant plus improbable pour ces

femmes d'agir pour remettre en cause des inégalités sexuées qu'elles n'ont elles-mêmes pas eu le sentiment d'y avoir été confrontées pour se trouver là où elles sont<sup>227</sup>. Cette hostilité de certaines élues déjà en place à l'égard de mesures égalitaires n'est pas sans rappeler le manque de solidarité de certaines pionnières qui ne souhaitaient pas étendre aux autres femmes les progrès qu'elles réalisaient pour elles-mêmes. Ainsi, de la même manière que « la question féministe n'est que dans certains cas et sous certaines formes la question des pionnières »<sup>228</sup>, la parité n'est que dans certains cas et sous certaines formes la question des élues.

Ces analyses permettent alors de réfuter l'intuition selon laquelle les femmes maires favoriseraient les candidatures féminines sur leurs listes. Si c'est le cas de certaines, la majorité d'entre elles n'accordent pas d'importance à la formation d'un conseil municipal paritaire ce qui, sur ce point, ne les distingue pas des hommes maires. Cela étant dit, il convient de s'interroger également sur les déterminants proprement politiques de l'inclusion des femmes dans les conseils municipaux.

### 1.2.2. Les déterminants partisans de la parité

Historiquement, les partis de gauche ont toujours été plutôt favorables à l'inclusion des femmes dans la vie politique<sup>229</sup>. Les socialistes, après avoir adopté la motion sur le suffrage des femmes au Congrès de la SFIO de Limoges dès 1906<sup>230</sup>,

---

<sup>227</sup> Dans une logique identique, Laure Bereni analyse la proportion importante de femmes ayant subi un échec électoral parmi les militantes de la parité comme le résultat d'une interprétation par ces femmes - par ailleurs investies pour la cause des femmes - de l'échec électoral comme la manifestation de la domination masculine dans le champ politique. Ainsi l'échec électoral, couplé à un investissement pour la cause des femmes, dispose à considérer la nécessité de la mise en place de mesures contraignantes pour imposer la parité en politique. Laure Bereni, *La bataille de la parité: mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, France, Economica, 2015, p. 135-136.

<sup>228</sup> Delphine Gardey, « Histoires de pionnières », *Travail, genre et sociétés*, n° 4, 2000, p. 29-34, p. 34.

<sup>229</sup> Laure Bereni note que « les partis de droite tendraient à refuser les quotas, à s'en remettre à la responsabilité personnelle, alors que les partis de gauche seraient généralement plus réceptifs à la mise en place de dispositifs contraignants pour féminiser les élites ». Laure Bereni, *op. cit.*, p. 229.

<sup>230</sup> Charles Sowerwine, « Militantisme et identité sexuelle: la carrière politique et l'oeuvre théorique de Madeleine Pelletier (1874-1939) », *Le mouvement social*, 1991, p. 9-32.

présentent quelques candidatures féminines. Ça sera le cas de la journaliste Jeanne Laloë en 1908<sup>231</sup> ou encore de Madeleine Pelletier aux élections législatives de 1910. Cependant, son investiture par la SFIO dans l'ingagnable VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris doit au fait qu'elle souhaitait à l'origine se présenter sous l'étiquette du « parti féministe » dans le V<sup>e</sup> arrondissement. Les socialistes préférant lui offrir une investiture ingagnable plutôt qu'elle concurrence une candidature de la SFIO dans cet arrondissement<sup>232</sup>. Dans les années 1920, le Parti communiste présente également des candidatures de femmes aux élections municipales en dépit de l'interdiction légale pour celles-ci d'exercer des droits civiques<sup>233</sup>.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Parti socialiste prend position en faveur de la participation des femmes à la politique. Dans le sillage des mouvements féministes de la deuxième vague, le PS se positionne dès « la décennie 1970 comme le principal porte-parole des revendications féministes dans l'arène électorale » et favorise, « plus que d'autres organisations partisans, l'essor de ces revendications en son sein »<sup>234</sup>. C'est ainsi qu'il instaure dès 1973 un quota de 10% de femmes dans les instances dirigeantes du parti et sur les listes de candidatures. Ce quota sera progressivement relevé à 15% puis à 20% dans le courant des années 1970. Passée la décennie 1980 marquée par un coup d'arrêt dans la dynamique féministe au sein du PS, le parti instaure en 1990 un quota de 30% pour l'établissement des listes de candidatures. Si ces quotas ont permis une augmentation substantielle de la part des femmes candidates et élues au PS, ils n'ont toutefois pas toujours été respectés et les femmes restent nettement sous-représentées dans les différents échelons électifs<sup>235</sup>.

Catherine Achin note pour sa part que « les députées issues de la gauche sont effectivement majoritaires » depuis 1945, mais que cette domination dépend des

---

<sup>231</sup> Claude Maignien et Charles Sowerwine, *Madeleine Pelletier, une féministe dans l'arène politique...*, Paris, France, les Éd. ouvrières, 1992, p. 79.

<sup>232</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>233</sup> Fanny Bugnon, « De l'usine au Conseil d'État: L'élection de Joséphine Pecalet à Douarnenez (1925) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 125 / 1, 2015, p. 32.

<sup>234</sup> Laure Bereni, « Lutter dans ou en dehors du parti ? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol. 73 / 1, 2006, p. 189.

<sup>235</sup> *Ibidem*, pp.198-199.

alternances politiques et des majorités parlementaires<sup>236</sup>. Par ailleurs, les femmes élues au parlement européen sont majoritairement issues des partis de gauche<sup>237</sup>. Enfin, concernant les élections municipales de 2014 dans les communes de plus de 30000 habitants, il apparaît notamment que la proportion de femmes maires est la plus élevée sous l'étiquette PS (16,9%) et PCF-Front de gauche (16,7%), alors qu'elles sont moins nombreuses à la tête de liste UMP (10,9%) ou centristes (7,7%)<sup>238</sup>.

Si les partis de gauche favorisent les candidatures des femmes aux élections, il faut voir dans quelle mesure cela se vérifie en Gironde en comparant les affiliations partisans des maires aux taux de féminisation des conseils municipaux. Il faut noter d'abord que ce travail n'a été possible que pour les mandatures 2008-2014 et 2014-2020, les données sur les affiliations partisans faisant défaut pour les mandatures précédentes. Par ailleurs, les effectifs de maires affichant une affiliation partisane étant trop faibles sous la barre des 1000 habitants<sup>239</sup>, nous avons choisi de regrouper les deux mandatures afin de disposer d'effectifs suffisants pour proposer une analyse statistique significative.

*Tableau 12 Nombre et proportion d'élu-e-s municipaux-ales de chaque sexe selon la tendance politique du maire dans les communes non-soumises à la contrainte paritaire pour les mandatures 2008-2014 et 2014-2020 en Gironde<sup>240</sup>*

	hommes	% hommes	femmes	% femmes	Total
<b>Total gauche</b>	2022	62,8	1197	37,2	3219 (100%)
<b>Total droite</b>	1955	64,6	1071	35,4	3026 (100%)
<b>Sans étiquette</b>	2361	60,5	1541	39,5	3902 (100%)
<b>Total</b>	6338	62,5	3809	37,5	10147 (100%)

Chi<sup>2</sup> non-significatif à 1 degré de liberté (sans la modalité « sans étiquette »)

<sup>236</sup> Catherine Achin, *op. cit.*

<sup>237</sup> Catherine Achin, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006, p.66.

<sup>238</sup> Luc Rouban, « Le nouveau pouvoir urbain en 2014: les maires des villes de plus de 30000 habitants. », *Elections municipales 2014, Les enjeux*, mai 2014, (« CEVIPOF »), p. 1-9.

<sup>239</sup> Pour la mandature 2014-2020, seulement 26 maires sur les 318 de moins de 1000 habitants (8,2%) déclarent une affiliation partisane. Pour les communes de plus de 1000 habitants, 108 maires sur 223 déclarent une affiliation partisane (48%).

<sup>240</sup> Ont été prises en compte les communes de moins de 3500 habitants pour la mandature 2008-2014 ainsi que les communes de moins de 1000 habitants pour la mandature 2014-2020. Les tendances politiques des maires ont été regroupées de la manière suivante. Droite : UMP, UDI, Divers droite, Modem, Nouveau centre, FN. Gauche : PS,

Il semble que les maires sans appartenance politique déclarée soient les plus à même de faire entrer des femmes dans leurs conseils municipaux. En effet, les conseils municipaux dirigés par des maires sans étiquette sont composés à près de 40% de femmes. En se focalisant sur la distinction gauche/droite, les conseils municipaux dirigés par des maires de gauche sont composés de plus de femmes (37%) que ceux dirigés par des maires de droite (35%). Bien que faible, cet écart peut être lié à la position des maires sur la parité selon leur tendance partisane. D'après l'enquête par questionnaire, les maires de droite sont plus souvent opposés à la parité que les maires de gauche qui y sont majoritairement favorables.

*Tableau 13 Position des maires sur la parité selon la tendance politique<sup>241</sup>*

	<b>% favorable</b>	<b>% opposé</b>
<b>Gauche</b>	68	32
<b>Centre</b>	52,94	47,06
<b>Droite</b>	44,44	55,56
<b>Total</b>	56,67	43,33

Néanmoins, le test du khi<sup>2</sup> appliqué aux modalités « gauche » et « droite » révèle que le lien entre le nombre d'élus de chaque sexe et la tendance politique du maire n'est pas significatif. Il apparaît donc au vu de ces résultats que si l'appartenance politique du maire semble avoir un effet sur la féminisation du conseil municipal, cet effet reste marginal et doit être nuancé au regard de la significativité statistique.

---

Radicaux de gauche, Divers gauche, Verts, PCF, extrême gauche. La répartition détaillée par parti est disponible en annexe 7.

<sup>241</sup> Données issues de l'enquête par questionnaire sur 60 maires qui se sont auto-situés sur l'échelle gauche/droite. Les répondants « plutôt favorables » et « tout à fait favorables » à la parité ont été classés dans « favorables », les répondants « plutôt pas favorables » et « pas du tout favorables » à la parité ont été classés dans « opposés ». Par ailleurs, les répondants qui se sont situés entre 1 et 3 sur l'échelle gauche/droite ont été classés dans « gauche », ceux qui se sont classés 4 ont été classés dans « centre » et ceux qui se sont classés entre 5 et 7 ont été classés dans « droite ».



### 1.2.3. Au-delà du constat...

Cette section a permis de percevoir la dimension résolument sexuée de la division du travail municipal et son évolution dans le temps. Si les femmes sont plus présentes dans les conseils municipaux de Gironde aujourd'hui qu'en 1977, y compris dans les communes non-concernées par la contrainte paritaire, elles restent largement exclues du poste de premier magistrat. Cependant, elles y ont accès dans une certaine mesure, et les petites communes représentent des terrains plutôt favorables pour les femmes maires. Effet de déplacement des lieux de pouvoir ou espaces particulièrement adaptés aux « dispositions féminines », plusieurs facteurs semblent se conjuguer pour expliquer que plus d'un tiers des maires des plus petites communes sont des femmes alors qu'elles représentent moins de 15% des maires des communes de plus de 1000 habitants.

Par ailleurs, nous avons pu saisir toute la difficulté à déterminer des facteurs de féminisation des conseils municipaux. La tendance politique et le sexe du maire jouent incontestablement sur l'inclusion des femmes dans les conseils municipaux, puisque les conseils municipaux de gauche et dirigés par des femmes comptent toujours proportionnellement plus de femmes que les conseils municipaux de droite et dirigés par des hommes, mais ces différences semblent trop peu importantes pour être statistiquement significatives. Cependant, il n'est pas si étonnant que le lien soit faible entre le sexe du maire ou sa sensibilité partisane et le nombre de femmes qu'il fait élire. Et ce pour plusieurs raisons.

D'abord il ne suffit pas d'être de gauche ou d'être une femme pour être favorable à la parité en politique. L'analyse a révélé que certains maires de gauche étaient opposés à la parité, tout comme certaines femmes maires. Ensuite, le fait d'être favorable à la parité en politique n'implique pas nécessairement qu'il sera possible de constituer une liste paritaire. D'après de nombreux maires interrogés, même parmi les plus volontaires, il reste difficile de trouver des femmes disponibles qui souhaitent s'investir en milieu rural (nous reviendrons sur les causes de cet état de fait dans les chapitres suivants). Ainsi les problèmes liés à la difficulté de composer des listes aux élections municipales, tout spécialement en milieu rural,

doivent être pris en compte pour nuancer un hypothétique effet du volontarisme du maire sur la composition paritaire du conseil municipal. Dans le même sens, les faiseurs de listes sont pris dans un ensemble d'injonctions plus ou moins formalisées et sont contraints dans leurs choix de colistiers par des critères dont l'importance est bien souvent perçue comme supérieure à l'équilibre entre les sexes. À ce titre la représentativité du territoire, des familles locales et éventuellement des catégories socio-professionnelles semblent être des critères de sélection à bien des égards plus structurants que le sexe. Lorsque l'ensemble de ces critères tacites mais non moins institutionnalisés<sup>242</sup> sont respectés, la parité représente une sorte de bonus que les maires se félicitent d'avoir pu respecter lorsqu'ils la respectent, mais dont ils réfutent le caractère essentiel lorsqu'ils ne la respectent pas. De manière générale et comme nous l'avons vu plus haut, la constitution de conseils municipaux paritaires est plutôt à mettre sur le compte du hasard. Cet aspect est particulièrement bien exprimé en entretien par cette maire d'une petite commune :

«R. -Ah bah on est dans la parité, on est 6 et 5. 6 hommes et 5 femmes.

Q. -C'est pas obligatoire pourtant ?

R. -Non c'est pas obligatoire mais moi je suis allée chercher des personnes pour ce qu'elles représentaient. C'est-à-dire de part déjà leur personnalité parce que c'est des gens que je connaissais, ou que je connaissais pas vraiment, mais quand on a monté c'te liste on a monté les 4 sortants. Donc quand on décide d'aller chercher quelqu'un moi je voulais qu'on soit unanimes, que les 4 sortants soient d'accord. **Et après voilà moi je suis allée chercher des personnes de par leur activité professionnelle et après de leur personnalité, quand je les rencontrais le ressenti que j'avais vis-à-vis de ces personnes. Mais j'ai pas été chercher des hommes ou des femmes, j'ai été chercher des personnes.**

Q. -Donc c'est pas volontaire de votre part ?

R. -Non, **ça s'est trouvé comme ça, bon ma foi beh tant mieux** » [Camille K., maire, 500 habitants].

---

<sup>242</sup> Sur les règles non-formalisées du recrutement politique comme partie intégrante du contexte institutionnel de sélection du personnel politique, voir Olivier Nay, « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix*, vol. 11 / 44, 1998, p. 161-190, p. 171. Celui-ci explique notamment qu'au-delà d'une acception classique des institutions comme un ensemble de règles formelles et juridiques qui régissent le fonctionnement de la vie publique, « les institutions renvoient en second lieu aux pratiques et aux règles non écrites les plus répandues dans l'espace politique, c'est-à-dire tout un ensemble diffus de modes d'action et de modes de pensée partagés par la majorité des individus et des groupes engagés dans l'action politique. Cette perspective invite à considérer comme relevant du domaine des institutions tous les modèles de comportement et les systèmes symboliques auxquels les acteurs politiques ont régulièrement recours pour conduire leur activité, et qui peuvent être observés à travers leur relative stabilité ».

Enfin et dernier aspect, penser un lien mécanique entre le sexe du maire ou sa tendance politique et le sexe des élu-e-s du conseil municipal élude les oppositions qui font que dans la plupart des cas, la liste ne passe pas dans son intégralité. Ainsi, même une liste composée à parité d'hommes et de femmes a toutes les chances - en fonction des forces en présence – de ne plus l'être après le vote, autrement dit certains candidats en fin de liste (pour les communes au scrutin de liste non-paritaire avant 2001) peuvent se trouver évincés de la liste au moment de l'élection. C'est particulièrement le cas pour les femmes qui, souvent placées en fin de liste quand la loi ne contraignait pas à une présentation alternée des candidats de chaque sexe, doivent laisser leur place aux premiers candidats (souvent des hommes) d'une liste concurrente.

Un problème identique se pose pour les communes concernées par le scrutin plurinominal avec panachage (moins de 3500 habitants avant 2014 et moins de 1000 habitants à partir de 2014). En effet ce mode de scrutin particulier où les voix sont décomptées individuellement implique une co-construction du conseil municipal par les faiseurs de liste dans un premier temps, puis par les électeurs ensuite. Il s'agit ainsi d'un système où les faiseurs de liste sont *de facto* dépossédés d'une partie du processus de sélection des candidats que les électeurs peuvent rectifier à leur guise par le biais du panachage au moment de l'élection. Dans ces conditions, on comprend qu'une liste totalement paritaire a peu de chances de se transformer en conseil municipal paritaire dès lors que d'autres candidats sont en compétition et peuvent obtenir plus de voix que les candidats présentés sur la liste paritaire.

Pour toutes ces raisons, un lien statistiquement intense et stable entre les caractéristiques du maire et celles de son conseil municipal (du point de vue du sexe) est tout à fait improbable dès lors que la loi n'impose pas un scrutin de liste paritaire. Avec toute la bonne volonté possible, un maire ne pourra obtenir un conseil municipal paritaire qu'à la condition où sa liste est la seule en compétition et qu'aucun candidat isolé ne vient troubler le jeu.

## 2. Sélection sociale et profils sociaux sexués des élu-e-s municipaux-ales de Gironde

Le tournant des réformes paritaires a été l'occasion d'une redéfinition fugace des critères de légitimation des candidatures aux élections municipales autour de la concrétude, de la proximité et (paradoxalement pour une élection) de l'extériorité au jeu politique<sup>243</sup>. Ces critères, en fait calqués sur les qualités socialement reconnues aux femmes, imprégneront les élections municipales de 2001, premières élections municipales avec obligation de parité. Ces caractéristiques nouvellement porteuses de crédit politique avaient pour but affiché de régénérer la vie politique française en pleine « crise de la représentation ». C'est ainsi que les faiseurs de liste ont fait appel à des profanes (communément appelés « société civile ») afin de dépasser celle-ci. Si le profil des élu-e-s municipaux-ales a assurément été modifié à partir de cette date, nous verrons précisément sous quels aspects.

Toutefois, avant d'entreprendre cette sociographie des élu-e-s municipaux-ales, les mises en garde méthodologiques énoncées par Christian Le Bart lorsqu'il analyse le profil des maires doivent être rappelées. Le principal risque auquel on s'expose en travaillant sur le profil des élu-e-s est de « paresseusement croire avoir fait la sociologie d'un groupe à partir de quelques indicateurs grossiers, l'âge, le sexe, et la profession »<sup>244</sup>. Si ces indicateurs restent essentiels il ne faut pas s'y limiter et il convient de mobiliser également des indicateurs liés « au passé scolaire, à la situation familiale, à la mobilité géographique, aux convictions religieuses »<sup>245</sup>. Cela étant, la possibilité de faire la sociologie « complète » d'un groupe dépend aussi de contraintes matérielles liées à l'existence de données précises sur ses membres. Dans notre cas, les données obtenues auprès du ministère de l'intérieur, des archives préfectorales et départementales comprennent la profession, la date de naissance, le poste occupé au sein de la municipalité et dans certains cas le nombre d'années d'édilité. Nous analyserons donc successivement les évolutions de l'âge

---

<sup>243</sup> Catherine Achin et alii., *Sexes, genre et politique*, Économica, 2007.

<sup>244</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p.178.

et de la profession des élu-e-s en accordant une attention particulière au sexe, à la taille de la commune et au poste occupé au sein de la municipalité.

## 2.1. L'âge des élu-e-s municipaux-ales

Si « la jeunesse est rarement une ressource en politique, [...] les partis politiques, dès les élections municipales de 2001, ont au contraire misé sur le jeune âge des femmes »<sup>246</sup>. Catherine Achin et Marion Paoletti notent à ce titre que la jeunesse « confère une plus forte éligibilité aux femmes »<sup>247</sup> et qu'elles doivent leur élection au fait d'être femmes d'une part, et au fait d'être jeunes d'autre part. Afin de vérifier si cette assertion tient dans le temps après la « parenthèse enchantée » de 2001, nous allons analyser finement l'âge des élu-e-s, par sexe, par mandature, par poste et par taille de commune.

### 2.1.1. Des élues municipales plus âgées que leurs aînées, mais toujours plus jeunes que les hommes

Un premier constat doit être fait concernant l'âge des élues municipales : elles sont globalement plus jeunes que leurs homologues masculins. Pour le mandat 2014-2020, elles sont en moyenne de 3,5 ans plus jeunes que les hommes (50 ans pour les femmes contre 53,5 pour les hommes). Cependant, la moyenne est un indicateur de tendance centrale qui ne tient pas compte de la dispersion des données. La moyenne d'âge dissimule notamment la répartition des élu-e-s par tranches d'âge.

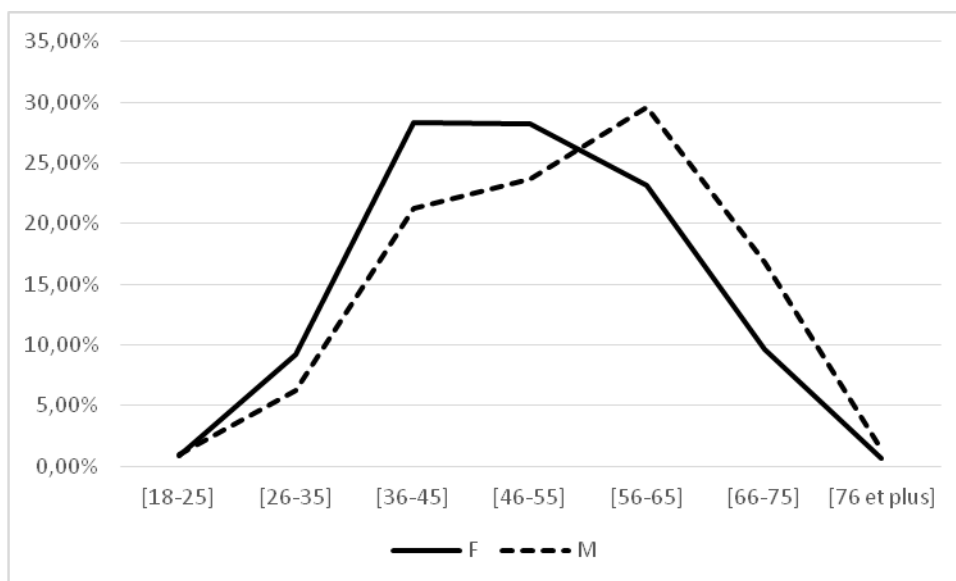
---

<sup>245</sup> *Ibidem*. Si nous prenons ces remarques à notre compte, nous nous limiterons dans ce chapitre aux données liées à l'âge, au sexe et à la profession. Nous mobiliserons les données plus qualitatives liées aux trajectoires plus tard dans la thèse.

<sup>246</sup> Catherine Achin et alii., *op. cit.*, p.48

<sup>247</sup> Marion Paoletti et Catherine Achin, « Le « salto » du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33-54.

Figure 5 Âge des élu-e-s municipaux-ales par tranches d'âge en fonction du sexe pour la mandature 2014-2020 en Gironde



Ce graphique représentant l'âge des élu-e-s municipaux par sexe met en évidence une nette distinction sexuée. Il semble en effet que les femmes s'engagent plus tôt que leurs homologues masculins dans l'aventure électorale. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses entre 26 et 55 ans avec un pic entre 36 et 55 ans, alors que les hommes sont au contraire plus nombreux après 55 ans avec un pic entre 56 et 65 ans.

Si cette distinction entre les hommes et les femmes est bien nette pour la mandature 2014-2020, reste à déterminer si l'âge des élu-e-s municipales évolue dans le temps. Il semble que les élu-e-s municipaux-ales vieillissent d'une mandature à l'autre. En effet si l'on s'en réfère à la moyenne d'âge, elle est plus élevée d'un mandat sur l'autre et ce, indistinctement du sexe.

Tableau 14 Moyenne d'âge des élu-e-s municipaux-ales en Gironde en fonction du sexe et de la mandature

	Femmes	Hommes
<b>1977-1983</b>	43,5	NC*
<b>1995-2001</b>	45,8	48,9
<b>2001-2008</b>	46,6	50,2
<b>2008-2014</b>	49	52
<b>2014-2020</b>	50	53,5

\*NC= Non-connu

Si l'âge des femmes reste toujours inférieur d'environ 3 ans à celui des hommes, on observe une augmentation généralisée de l'âge des élu-e-s municipaux-ales depuis 40 ans. L'âge moyen des femmes élues est passé de 43,5 ans en 1977 à 50 ans en 2014. Cette augmentation s'est semble-t-il accélérée depuis 2001 : la moyenne d'âge des élues municipales a augmenté de 3,1 ans en l'espace de 24 ans (1977-2001) alors qu'elle a augmenté de 3,4 ans en seulement 13 ans (2001-2014).

Ce phénomène de vieillissement généralisé, qui peut être expliqué par une augmentation des charges –notamment administratives- qui pèsent sur les élu-e-s et qui implique un engagement plus tardif au moment de la retraite, reste toutefois étonnant en ce qu'il contredit les résultats obtenus au niveau national<sup>248</sup>. Cela dit, l'analyse de l'âge des élu-e-s municipaux-ales serait incomplète si on ne tenait pas compte de la taille des communes.

---

<sup>248</sup> Le rapport publié en 2015 par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes indique que les élus municipaux ont rajeuni de 5 ans entre 2008 et 2014. HCEfh, *op. cit.*, p.30.

Tableau 15 Âge moyen des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction du sexe et de la taille de la commune en 2014

	moins de 500	500-999	1000-3499	3500-8999	9000-29 999	plus de 30 000
<b>Hommes</b>	52	52,6	55,6	54,3	53,3	52,2
<b>Femmes</b>	49,2	49,6	50,2	50,3	51,5	52,3

D'après ce tableau l'âge moyen des élues augmente à mesure que l'on monte dans la taille des communes avec un écart de 3 ans entre les femmes élues dans les communes de moins de 500 habitants (49,2 ans en moyenne) et celles élues dans les communes de plus de 30 000 habitants (52,3 ans en moyenne). Pour les hommes en revanche, on n'observe pas de logique similaire. Cela peut s'expliquer par le fait que, les enjeux augmentant avec la taille de la commune et la propension à se sentir et à être perçu comme compétent augmentant avec l'âge - spécialement pour les femmes -, les femmes intègrent les conseils municipaux plus tard que les hommes, et d'autant plus tard que la taille de la commune augmente.

Mais au-delà du constat du vieillissement des femmes élues à mesure que la taille de la commune augmente, l'âge moyen des femmes élues dans les communes concernées par la réforme paritaire est plus élevé que dans les communes non-soumises à la contrainte paritaire. Dès lors, il convient de s'interroger sur le constat d'une entrée de jeunes femmes dans les conseils municipaux en 2001. Afin de mesurer un éventuel effet d'âge pour les nouvelles entrantes à l'occasion du premier scrutin paritaire de 2001, nous allons comparer l'âge des femmes élues en 1995 et en 2001 par taille de communes.

Tableau 16 Âge moyen des élues municipales en Gironde par taille de commune pour les mandatures 1995-2001 et 2001-2008 et progression

	moins de 500	500-999	1000-3499	3500-8999	9000-29 999	plus de 30 000
<b>Femmes 1995</b>	44,9	45,3	46,2	45,5	48,3	48,3
<b>Progression</b>	2,2%	3,1%	0,6%	3,3%	-1%	3,5%
<b>Femmes 2001</b>	45,9	46,7	46,5	47	47,8	50



Si « les partis politiques, dès les élections municipales de 2001, ont [...] misé sur le jeune âge des femmes »<sup>249</sup>, nos résultats ne nous permettent pas de mettre en évidence un bouleversement du profil des élues municipales du point de vue de l'âge dans les communes concernées par la parité. En effet, pour toutes les tailles de communes l'âge des femmes élues augmente entre 1995 et 2001, sauf pour les communes comprises entre 9000 et 30 000 habitants où l'âge moyen des femmes élues diminue d'un peu plus d'un point. Cela reste insuffisant pour en tirer des conclusions générales. De plus, l'analyse fine par tranches d'âge ne révèle rien de significatif sur un éventuel rajeunissement du personnel politique municipal féminin dans les communes concernées par la parité à partir de 2001<sup>250</sup>. Certes, dans les communes de plus de 3500 habitants (concernées par la parité) une progression des tranches d'âge 18-35 ans est perceptible chez les femmes entre 1995 et 2001, alors que ces mêmes tranches d'âge régressent dans les communes non-concernées par la parité, mais dans le même temps la tranche d'âge 56-65 ans augmente également ce qui interdit de conclure à un rajeunissement des élues dans les communes concernées par la parité en 2001.

### 2.1.2. L'âge des adjointes et des femmes maires

Si l'âge des élu-e-s varie selon le sexe, la mandature et –dans une moindre mesure– la taille de la commune, le type de mandat doit être pris en compte. L'âge des élu-e-s se révèle en effet tout à fait inégal selon le poste occupé au sein de la municipalité. L'âge des élu-e-s municipaux-ales augmente à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des postes municipaux<sup>251</sup>. Si près de 40% des conseiller-ère-s municipaux-ales ont moins de 45 ans, cela ne concerne que 10% des maires et 15% des premier-ère-s adjoint-e-s. En revanche, si 26% des maires et 24% des premier-ère-s adjoint-e-s ont plus de 66 ans, cela ne concerne que 11,5% des

---

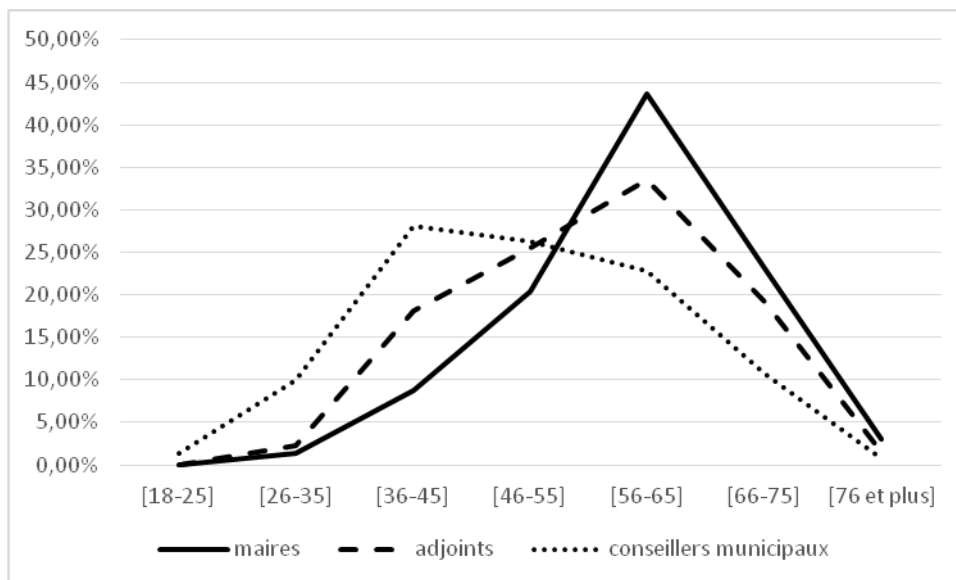
<sup>249</sup> Catherine Achin et alii., *op. cit.*, pp.48.

<sup>250</sup> Voir annexe 8

<sup>251</sup> Voir annexe 9

conseiller-ère-s municipaux-ales. Ainsi de manière générale, l'âge des élu-e-s augmente avec la position au sein du conseil municipal.

Figure 6 Les élu-e-s municipaux-ales de Gironde par tranche d'âge et par type de mandat en 2014



La ventilation par sexe fait apparaître les mêmes logiques de vieillissement des élu-e-s à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des postes. Environ 8 ans séparent l'âge moyen des maires de celui des conseiller-ère-s municipaux-ales. Cependant, les femmes restent toujours en moyenne plus jeunes que les hommes, quel que soit le poste considéré<sup>252</sup>.

Tableau 17 Âge moyen des élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le type de mandat et le sexe en 2014

	Maires	1 <sup>ers-ères</sup> adjoint-e-s	autres adjoint-e-s	Conseiller-ère-s municipaux-ales
<b>Hommes</b>	59,8	58,5	56,7	51,3
<b>Femmes</b>	56,2	55,9	53,6	48,6

La ventilation par tranches d'âge des maires en fonction du sexe<sup>253</sup> montre que les femmes maires sont proportionnellement plus nombreuses dans les tranches d'âges

<sup>252</sup> Michel Koebel fait le même constat en 2008 et montre que les femmes maires sont légèrement plus jeunes que leurs homologues masculins. Michel Koebel, *op. cit.*, p.137

<sup>253</sup> Voir annexe 10

inférieures à 55 ans, alors que les hommes maires sont plus présents dans les tranches d'âges les plus élevées (après 55 ans).

Le vieillissement des élu-e-s en fonction de l'importance du poste est lié au *cursus honorum* de l'édilité. Ce *cursus*, mis en évidence par Mattei Dogan dès 1967, veut que les fonctions les plus valorisées dans le champ politique ne soient accessibles qu'au terme d'un processus d'accumulation de capitaux politiques qui passe par la détention de mandats locaux. Mattei Dogan notait à ce titre que « la première étape du *cursus honorum* dans la vie politique demeure l'exercice d'une fonction électorale à l'échelon local. La majorité des candidats aux élections législatives étaient choisis parmi les maires, les conseillers municipaux et les conseillers départementaux »<sup>254</sup>. Si Daniel Gaxie relève en 1994 le caractère suranné de ce *cursus honorum* « qui conduisait certains élus de la mairie aux plus hautes fonctions de l'Etat »<sup>255</sup>, il semble que ce *cursus* se réplique au sein même des municipalités et soit parfaitement transposable à cet échelon. Les élu-e-s municipaux-ales le perçoivent plutôt comme une sorte de parcours initiatique qui implique de « faire ses classes » dans les échelons inférieurs afin de se familiariser aux rouages de la gestion municipale avant de prétendre occuper le poste de maire. Ainsi Claudette M., maire d'une commune de 200 habitants depuis 1995 après avoir été conseillère municipale de 1971 à 1983, deuxième adjointe de 1983 à 1989 puis première adjointe de 1989 à 1995, estime que passer par tous les échelons est nécessaire parce que « quand on arrive dans un conseil municipal on ne s'imagine pas comment ça fonctionne. Et il faut apprendre, voilà ».

Cette notion d'apprentissage est également développée par Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants, élue en 1995, adjointe en 2001 puis maire en 2008 :

« R. -Bah à l'époque, nous étions deux qui entrions dans le conseil municipal. C'était un conseil municipal qui était en place depuis quelque temps déjà. Donc on a appris notre métier quoi, enfin notre métier, **on a appris le rôle de conseiller municipal, en quoi ça consistait. On a fait qu'écouter en fait.** C'est aussi bon on a donné notre avis quand on nous le demandait, mais notre but c'était de

---

<sup>254</sup> Mattei Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8 / 4, 1967, p. 468-492.

<sup>255</sup> Daniel Gaxie, « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 140-148.

comprendre de quoi il s'agissait. Moi je travaillais beaucoup donc je venais aux réunions du conseil municipal et ensuite heu, bah les manifestations parce que je m'en suis occupée. **Mais heu disons que je me rendais pas bien compte de à quoi tout cela consistait. Bon j'ai pris conscience c'est quand j'ai été adjointe** et voilà mais heu tout ce qu'on nous demandait de faire je le faisais, ça c'est sûr. Mais faut pas se dire que sous prétexte qu'on rentre dans un conseil municipal on va tout casser hein. Faut bien comprendre de quoi il s'agit, comment ça fonctionne, que l'on est pas tout seul, qu'il faut que tout le monde se mette d'accord, que les intérêts de la commune passent avant tout.

Q. -Et donc du coup, la case conseil municipal c'est essentiel pour comprendre le travail.

R. -Oui je pense que c'est très très important.

Q. -Pourtant certains sont élus maire du premier coup.

R. -**Non mais ils savent rien faire, s'ils ont pas une bonne secrétaire de mairie je leur souhaite bien du plaisir** » [Marylou C., maire, 500 habitants].

Philippe Garraud décrit le même phénomène au sujet des maires urbains qui « au fil des années, ont pu se familiariser avec le fonctionnement et les compétences de l'organisation municipale et des institutions administratives et acquérir progressivement, comme simple conseiller municipal d'abord puis comme adjoint et enfin en tant que premier adjoint, les connaissances nécessaires pour exercer un mandat de maire »<sup>256</sup>. Pour Philippe Garraud, « tout se passe comme si l'autonomie du champ politique obligeait à une première immersion dans le milieu municipal avant que soit possible la candidature à la fonction de maire »<sup>257</sup>.

Cependant, les maires semblent considérer le passage par ce *cursus honorum* comme d'autant plus indispensable qu'ils y sont eux-mêmes passés. Ainsi, si Claudette M. et Marylou C. ont elles-mêmes effectué plusieurs mandats au sein du conseil municipal avant d'être élues maire, les maires devenus maires sans passer par les différents échelons du conseil<sup>258</sup> ne font pas état de la nécessité d'effectuer ce *cursus honorum*. Tout semble même se passer comme si ce *cursus* était en définitive un registre discursif mobilisé spécifiquement –dans certains cas- dans les contextes électoraux à des fins de disqualification de l'adversaire.

---

<sup>256</sup> Philippe Garraud, *Profession homme politique : la carrière politique des maires urbains*, Ed. l'Harmattan, 1989, p.72.

<sup>257</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p.183

<sup>258</sup> Si ces cas sont assez rares (3 maires seulement dans le corpus sont des « nouveaux maires », c'est-à-dire élus maires sans la moindre expérience électorale préalable), ces maires disposent en revanche de ressources leur permettant de s'affranchir de ce *cursus honorum*. Nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

L'âge d'entrée des maires dans la fonction dépend aussi de la propension à s'estimer compétent dans la prise en charge des affaires communales qui augmente nécessairement au fil du temps. Ce sentiment de compétence s'acquiert notamment au terme d'expériences professionnelles ou associatives où l'on y apprend la gestion et la décision. Ensuite, il faut aussi acquérir un statut d'éligible et disposer localement d'une certaine notoriété qui ne se constitue que progressivement<sup>259</sup>.

Si l'on conjugue à ce processus d'accumulation d'expériences sociales (professionnelles, locales) et politiques (*cursus honorum*) conduisant au sentiment de compétence -menant naturellement à un vieillissement des élu-e-s les plus hauts dans la hiérarchie- le fait que les femmes entrent assurément plus jeunes que les hommes dans les conseils municipaux (cf. graphique.4), on comprend alors pourquoi l'âge moyen des élu-e-s municipaux-ales augmente à mesure que le poste s'élève, et que les femmes sont toujours plus jeunes, et ce à tous les postes<sup>260</sup>.

Toutefois, il convient de prendre également en compte le cumul des mandats dans le temps par les maires qui, toujours largement plus pratiqué par les hommes que par les femmes<sup>261</sup>, contribue à faire augmenter la moyenne d'âge des hommes maires contrairement à celle des femmes. À partir de la moyenne du nombre de maires par commune entre 1945 et 1983, Philippe Garraud estimait à 9 ans la longévité moyenne des maires<sup>262</sup>. Si, avec les données dont nous disposons, il n'est pas possible d'établir la longévité du maire à son poste, il est en revanche possible de déterminer le nombre moyen d'années d'édilité (donc de présence au conseil municipal tout mandats confondus) des élu-e-s en fonction du type de mandat et du sexe<sup>263</sup>.

---

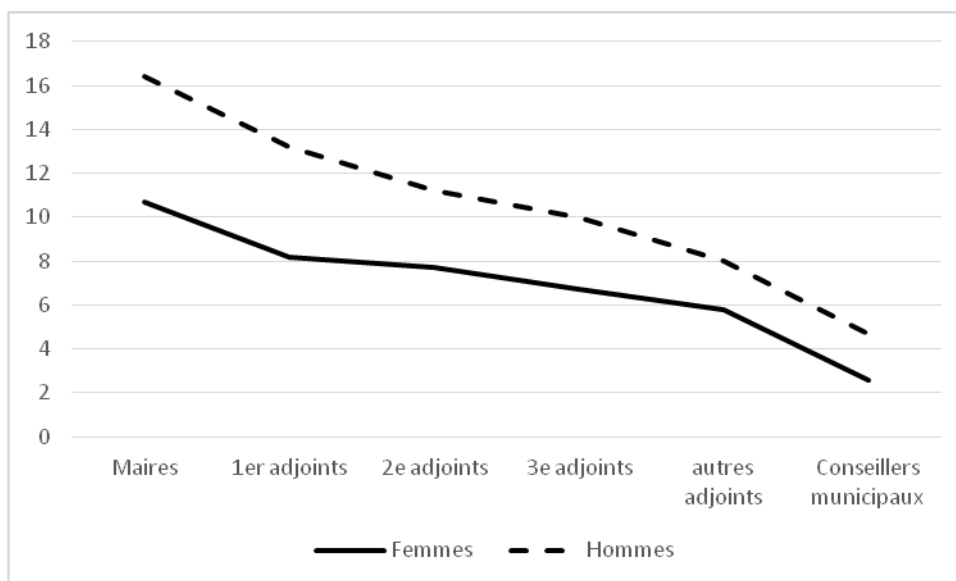
<sup>259</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, pp.181-182

<sup>260</sup> Cela explique aussi en partie pourquoi les femmes sont moins présentes à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des postes municipaux : « Parce que l'accès aux exécutifs est soit une promotion après avoir obtenu un simple siège de conseiller, soit une confirmation après l'exercice d'une ou de plusieurs délégations, les femmes ont moins de chances d'y accéder puisque, dans leur très grande majorité, elles ne peuvent se prévaloir de la même expérience, et d'autant moins qu'elles ont souvent été recrutées sur les listes en raison même de leur absence de professionnalisation politique ». Catherine Achin et alii, *Sexes, genre et politique, op. cit.*, p. 100.

<sup>261</sup> C'est aussi le cas pour les députés pour lesquels le cumul des mandats dans le temps est une pratique largement plus répandue chez les hommes que chez les femmes. Les députés sont par exemple 10 fois plus nombreux que les députées à être élus depuis plus de 15 ans. Voir : HCEfh, « Etude genrée sur le cumul des mandats parlementaires », 2013, p. 8.

<sup>262</sup> Philippe Garraud, *op. cit.*, p.86.

Figure 7 Nombre d'années d'édilité moyen des élu-e-s municipaux-ales de la mandature 1995-2001 en Gironde selon le sexe et le type de mandat



Il apparaît clairement que les maires sont, parmi tous les élu-e-s municipaux-ales, ceux qui disposent du plus d'expérience électorale. En revanche, la différence entre les hommes et les femmes n'est jamais aussi élevée que pour les maires puisque les femmes maires ont en moyenne 10,7 ans d'édilité contre 16,4 ans pour les hommes, soit près d'une mandature d'écart. De manière générale deux dynamiques conjointes se distinguent : le nombre d'années d'édilité moyen des élu-e-s municipaux-ales diminue à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des postes d'une part, et les femmes ont toujours un nombre d'années d'édilité moyen bien inférieur à celui des hommes, mais d'autant moins que l'on descend dans la hiérarchie des postes. Ainsi, le passage par le nombre d'années d'édilité permet d'expliquer, au moins partiellement, la différence d'âge des élu-e-s selon le sexe d'une part et selon le type de mandat de l'autre.

Concernant l'âge des maires selon la taille de la commune, si Christian Le Bart assure que « les maires des petites communes sont plus âgés que les maires urbains », Marie-Françoise Souchon-Zahn explique pourtant que « lier le vieillissement des maires à la petite taille des communes serait sans doute une

<sup>263</sup> Nous n'avons pu effectuer ce travail que pour la mandature 1995-2001 étant donné que nous disposons des informations relatives au nombre d'années d'édilités uniquement pour cette mandature.

erreur »<sup>264</sup>. Elle indique en effet que les communes les plus petites (moins de 500 habitants) et les plus grandes (plus de 5000 habitants) sont celles qui se dotent le plus souvent de maires jeunes en 1989. Cet écart interprétatif est lié au problème fondamental posé par l'analyse des données agrégées car, au même titre que la moyenne d'âge masque la répartition par tranches d'âges, la séparation normative rural/urbain dissimule la répartition objective des communes par tranche d'habitants. Ainsi en séparant différemment les données, on n'obtient pas les mêmes résultats. Fort de ces remarques méthodologiques, il apparaît à partir de nos propres données qu'aucune logique flagrante ne se distingue quant à l'âge des maires par taille de communes en fonction du sexe<sup>265</sup>.

## **2.2. Une approche longitudinale de la profession des élues**

L'analyse des professions est une donnée fondamentale si l'on veut cerner correctement le profil des élu-e-s. Encore faut-il utiliser ces caractéristiques de manière dynamique et ne pas se contenter de décrire froidement la répartition des élu-e-s dans les différentes catégories socioprofessionnelles. En effet, « un attribut, quel qu'il soit (âge, genre, profession, appartenance à un parti, diplôme...) n'a d'intérêt que s'il est pensé comme ressource orientant une trajectoire, [...] [permettant] d'accéder au rôle »<sup>266</sup>. C'est dans cette perspective qu'il convient d'analyser la profession des élu-e-s, autrement dit en s'efforçant de repérer quels

---

<sup>264</sup> Marie-Françoise Souchon-Zahn, « Les nouveaux maires de petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989) », *Revue française de science politique*, vol. 41 / 2, 1991, p. 197-234.

<sup>265</sup> Voir annexe 11

<sup>266</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, pp.179-180. Il est possible d'ajouter que l'analyse des professions des élu-e-s gagne à être replacée dans des contextes locaux. Toutes les professions ne sont pas « distinctives » de la même manière selon les espaces. Il faut notamment être attentif à la stratification interne des catégories socio-professionnelles (par exemple : ouvrier qualifié/non-qualifié ou, au sein des professions intermédiaires, tâches d'exécution/d'encadrement). Ainsi l'approche ethnographique permet de nourrir une approche quantitative des catégories socio-professionnelles des élu-e-s. Voir sur ce point Violaine Girard, « Quelles catégories de classement pour l'analyse localisée de la représentation politique ? », *Terrains & travaux*, n°19, 2011/2, p. 99-119. Si les données présentées dans le cadre de ce chapitre sont plutôt d'ordre général, des analyses contextualisées seront présentées dans les chapitres suivants.

métiers prédisposent -ou favorisent- à l'engagement municipal en établissant une distinction systématique selon les sexes<sup>267</sup>.

### 2.2.1. La profession des élues municipales : la fin des femmes au foyer, l'avènement des employées et des retraitées.

L'analyse du profil social des élu-e-s municipaux-ales évalué à partir de la profession révèle de nettes évolutions dans le temps en fonction des mandatures et du sexe. En 1977, les élues font majoritairement partie de la catégorie « inactifs divers » (26,8%)<sup>268</sup>. Ensuite, elles se répartissent au sein des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique (21,9%), des employés administratifs d'entreprise et de commerce (15,1%) et au sein des agriculteurs exploitants (12,2%). Ces quatre catégories socioprofessionnelles regroupent les trois quarts des élues municipales en 1977 en Gironde. En agrégeant toutes les employées dans une même catégorie, plus de 80% des élues se révèlent appartenir ces catégories socio professionnelles. Par ailleurs, la répartition par professions des élues de 1977 diffère selon leur affiliation partisane. Cette mandature a notamment vu entrer des membres de l'Union de la gauche aux élections municipales<sup>269</sup>. Les femmes issues des composantes de cette union sont majoritairement employées d'entreprise (20,3%) et issues des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique (27,7%). Elles sont beaucoup moins souvent inactives (19,7%) et agricultrices (6,2%) que l'ensemble des élues de la mandature. Ainsi, les listes Union de la gauche ont semble-t-il favorisé un profil de femmes, plutôt employées et issues des professions intermédiaires.

La surreprésentation de la catégorie « inactifs divers » parmi l'ensemble des élues de la mandature doit néanmoins être interrogée, d'autant qu'elle régresse

---

<sup>267</sup> Nous n'aborderons ici que le cas des professions des élues municipales dans leur ensemble et des maires. Les adjointes feront l'objet d'une analyse détaillée dans un chapitre consacré aux délégations municipales.

<sup>268</sup> Voir annexe 12

<sup>269</sup> 23% des élues municipales girondines de 1977 se déclarent « union de la gauche », « socialiste » « communiste » « radicale » ou apparentées.



considérablement dans le temps. Si 26,8% des femmes élues sont « inactives » en 1977<sup>270</sup>, elles représentent 7,6% des élues en 2008 et seulement 6,3% en 2014. Cependant, il semble que la catégorie « inactif », de la même manière que la catégorie « sans profession », soit assez « molle ». Marion Paoletti invite d'ailleurs à la prudence avec l'usage de la catégorie « sans profession » dans le sens où elle peut masquer des réalités bien différentes. Cette catégorie proposée par le ministère de l'intérieur classe indistinctement en son sein des étudiants, des femmes au foyer, des conjointes-collaboratrices ou encore des professionnels de la politique<sup>271</sup>. Cela étant dit, la nouvelle nomenclature proposée par le ministère de l'intérieur à partir des élections municipales de 2008 est beaucoup plus fine et propose 64 rubriques qui séparent notamment « étudiants », « permanents politiques » et « sans profession déclarée »<sup>272</sup>. De cette façon, on dépasse –au moins en partie<sup>273</sup>– les limites de la catégorie « inactifs » et son analyse induit sûrement moins de biais. Malgré tout, il y a fort à parier que la catégorie « sans profession déclarée » soit sous-estimée, certain-e-s élu-e-s se classant toujours dans leur profession d'origine alors même qu'ils ont arrêté de travailler pour se consacrer à leur mandat<sup>274</sup>.

Alors qu'en 1977, les élues étaient essentiellement sans activité, c'est maintenant dans la catégorie « employés administratifs, d'entreprise et de commerce »

---

<sup>270</sup> Pour la mandature 1977-1983, nous avons regroupé dans la catégorie « inactifs divers » les autodéclarations « mère au foyer », « mère de famille » et « sans profession ».

<sup>271</sup> Marion Paoletti, « Les grillons du foyer municipal, les femmes au foyer en politique », *Travail, genre et sociétés*, n° 19, 2008, pp.117-118.

<sup>272</sup> Cependant, cette nomenclature en 64 rubriques est « trop fine » dans le sens où elle sépare par exemple « chirurgiens », « dentistes » ou « vétérinaires ». Or pour notre cas d'étude, il n'est pas pertinent d'éclater autant les professions que l'on peut regrouper dans « professions libérales ». Un bon compromis entre la nomenclature du ministère de l'intérieur (64 catégories de PCS) et la trop restrictive nomenclature de l'Insee de niveau 1 (8 catégories de PCS) a été à notre sens d'utiliser la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de niveau 2 proposé par l'Insee, c'est-à-dire un découpage en 24 catégories socio-professionnelles. Nous avons seulement extrait les « étudiants » qui étaient de fait intégrés à la catégorie « inactifs divers ». Ainsi par soucis de comparabilité des données, nous avons codé les professions des élues municipales de 1977 de la même manière que les élu-e-s des mandatures 2008-2014 et 2014-2020, à savoir en 24 catégories plus une (les étudiants).

<sup>273</sup> Nous ne pouvons en effet les dépasser qu'en partie dans la mesure où le fichier fourni par le ministère de l'intérieur « comporte des erreurs de codage des professions, liées surtout au caractère déclaratif de ce fichier (aucune vérification n'est effectuée, et c'est le plus souvent le candidat qui choisit l'une des 64 catégories proposées) : certains individus préfèrent sous-estimer leur catégorie socioprofessionnelle (CSP) pour se « rapprocher » de leurs électeurs ; d'autres la surestiment ou la masquent, quand ils jugent que cela peut améliorer leur image ». Michel Koebel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>]. Consulté le 8 juin 2015.

<sup>274</sup> C'est le cas de Françoise B., maire d'une commune de 1300 habitants qui déclare en entretien avoir cessé définitivement son activité de secrétaire en maison de retraite avant de se lancer dans la campagne pour les municipales

(regroupant essentiellement des employées de bureau, des secrétaires et des vendeuses) qu'elles sont les plus nombreuses. La part d'élues faisant partie de cette catégorie augmente même assez significativement puisqu'elles étaient 16,7% à en faire partie pour la mandature 2008-2014 et 21% pour la mandature 2014-2020<sup>275</sup>. Concernant les hommes, c'est la logique inverse qui s'applique : ils sont proportionnellement bien moins nombreux que les femmes à faire partie de cette catégorie socio professionnelle et leur part diminue (7,3% en 2008, 6,5% en 2014). Cela étant, plus que d'analyser successivement et de manière synchronique la répartition des élues dans les différentes catégories socio professionnelles, il est plus heuristique de mesurer l'évolution de la catégorie socio professionnelle d'appartenance des élues municipales.

---

de 2014. Pourtant, après vérification dans la base de données du ministère de l'intérieur, elle s'est classée dans la catégorie « employés administratifs d'entreprise et de commerce ».

<sup>275</sup> Voir annexes 13 et 14

Tableau 18 Catégories socio professionnelles d'appartenance des élues municipales de Gironde sur trois mandatures et évolution entre 1977 et 2014<sup>276</sup>

	1977-1983	2008-2014	2014-2020	Evol. 1977-2020 en %
Agriculteurs exploitants	12,2%	6,2%	3,7%	-69,7
Artisans	0%	0,8%	1,2%	--
Commerçants	2,8%	1,9%	2%	-29,5
Chefs d'entreprise	0,4%	1,1%	1,8%	322,3
Professions libérales	3,3%	5,7%	5,7%	75,3
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	0,6%	6,1%	6,6%	1051
Cadres d'entreprise	1,8%	4,2%	6,8%	267,9
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique	21,9%	14,7%	11,7%	-46,6
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	1,4%	1,2%	0,9%	-35,8
Techniciens	0,4%	1%	1,2%	173,6
Contremaîtres, agents de maîtrise	0,4%	0,1%	0,1%	-76,2
Employés de la fonction publique	5,1%	5,7%	6,9%	34,3
Employés administratifs d'entreprise et de commerce	15,1%	16,7%	21%	39,4
Ouvriers	2,6%	1,8%	2,3%	-9,8
Anciens agriculteurs exploitants	0,1%	0,2%	1,1%	649,5
Anciens cadres et professions intermédiaires	0,7%	1,9%	3%	317,5
Autres retraités	4%	12,9%	14,7%	267,7
Inactifs divers (autres que retraités)	26,8%	7,6%	6,2%	-76,6
Etudiants	0,1%	1%	0,6%	317,6

<sup>276</sup> Si certains taux d'évolution sont particulièrement élevés dans certaines PCS, il est peu pertinent d'analyser les taux d'évolution des PCS auxquelles appartiennent moins de 2% des élues. En effet, une évolution de 173% des techniciennes entre 1977 et 2014 représente un passage de 0,4% à 1,2%. Par ailleurs, il faut noter que nous n'avons pas pu comparer avec l'évolution du profil professionnel des hommes, principalement parce que nous ne disposons pas de ces données pour la mandature de 1977.

Ce tableau fait apparaître une diminution de la part des agricultrices, passant de 12,2% des élues en 1977 à 3,7% en 2014. Il en est de même pour les femmes appartenant aux professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique (comprenant notamment les infirmières et les institutrices), puisque leur part passe de 21,9% en 1977 à 11,7% en 2014. Enfin, la part des femmes « inactives » comprenant essentiellement les femmes au foyer diminue également de manière importante.

La part prépondérante des femmes appartenant à ces trois catégories socio-professionnelles en 1977 et leur diminution significative en moins de 40 ans peut s'expliquer par plusieurs facteurs, liés essentiellement à l'évolution de la structure de l'emploi féminin et de l'emploi en général. D'abord, l'abaissement de la part des femmes « inactives » dans les conseils municipaux doit sans aucun doute être interprété au regard de l'augmentation du taux d'activité des femmes : en 1977, moins de 60% des femmes étaient actives contre près de 90% en 2009<sup>277</sup>. D'après Margaret Maruani, « en l'espace de quatre décennies, plus de six millions de femmes et deux millions d'hommes ont afflué sur le marché du travail »<sup>278</sup>, ce qui a contribué à réduire l'écart entre les taux d'activité masculins et féminins.

La réduction de la part des agricultrices au sein des conseils municipaux relève de la même logique. La raréfaction de cette profession a entraîné une baisse de leurs représentants dans les conseils municipaux, même si les agriculteurs restent toujours proportionnellement plus présents dans les conseils municipaux que dans la population active.

La diminution des élues appartenant aux « professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique » ne relève pas des mêmes logiques. Il est assez paradoxal que cette catégorie socio-professionnelle prenne de l'ampleur et se féminise entre 1975 et 2005<sup>279</sup> alors que leur représentation dans les conseils municipaux diminue sur la période. Afin d'expliquer ce paradoxe, il faut dire que la catégorie « professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique » est composée majoritairement d'institutrices (en

---

<sup>277</sup> Voir annexe 15

<sup>278</sup> Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 2010, p.8.

<sup>279</sup> Margaret Maruani, *op. cit.*, p.38.

1977, plus de 60% des femmes élues faisant partie de cette PCS sont institutrices). La diminution de la part d'élues faisant partie de cette PCS doit être liée à l'affaiblissement du capital social et symbolique dont bénéficiaient les institutrices jusqu'aux années 1970. Affaiblissement lui-même consécutif à l'obsolescence du rôle d'encadrement de la jeunesse occupé par les institutrices dans les villages. Cela s'explique notamment par la disparition progressive des écoles communales et les regroupements scolaires dans la ville centre des cantons<sup>280</sup>. Par ailleurs, « la valeur du capital social de l'instituteur a baissé depuis cinquante ans. Là où l'instituteur pouvait tirer prestige du grand nombre de liens sociaux qu'il entretenait avec toutes les familles de ses élèves, il est devenu aujourd'hui un fonctionnaire « classique » dont les jugements et opinions importent beaucoup moins dans la vie d'un village »<sup>281</sup>. En effet, lorsqu'une institutrice était appelée au conseil municipal, ce n'était pas tant en sa qualité d'institutrice qu'en sa qualité d'encadrement de la jeunesse locale et des bénéficiaires en termes d'autorité symbolique qu'elle pouvait en tirer d'une part, et des liens de bonne entente entretenus avec les familles du village d'autre part. Aujourd'hui, les instituteurs habitant rarement les communes dans lesquelles ils enseignent, particulièrement en milieu rural, il est improbable qu'ils retirent ces bénéfices de leur position. Ainsi, lorsque des instituteurs sont sélectionnés sur les listes municipales, c'est dorénavant en tant que « représentants de la petite bourgeoisie cultivée »<sup>282</sup>.

Alors que la part d'élues appartenant aux catégories précédemment citées diminue, elle augmente en revanche pour les retraitées et les employées administratives d'entreprise et de commerce. Ces dernières passent même de 16,7% en 2008 à plus de 21% en 2014. Dès lors, est-il possible d'établir un lien entre l'augmentation soudaine des employées et retraitées et le profil des femmes recrutées en 2014 à l'occasion de l'abaissement du seuil d'application de la parité à 1000 habitants ?

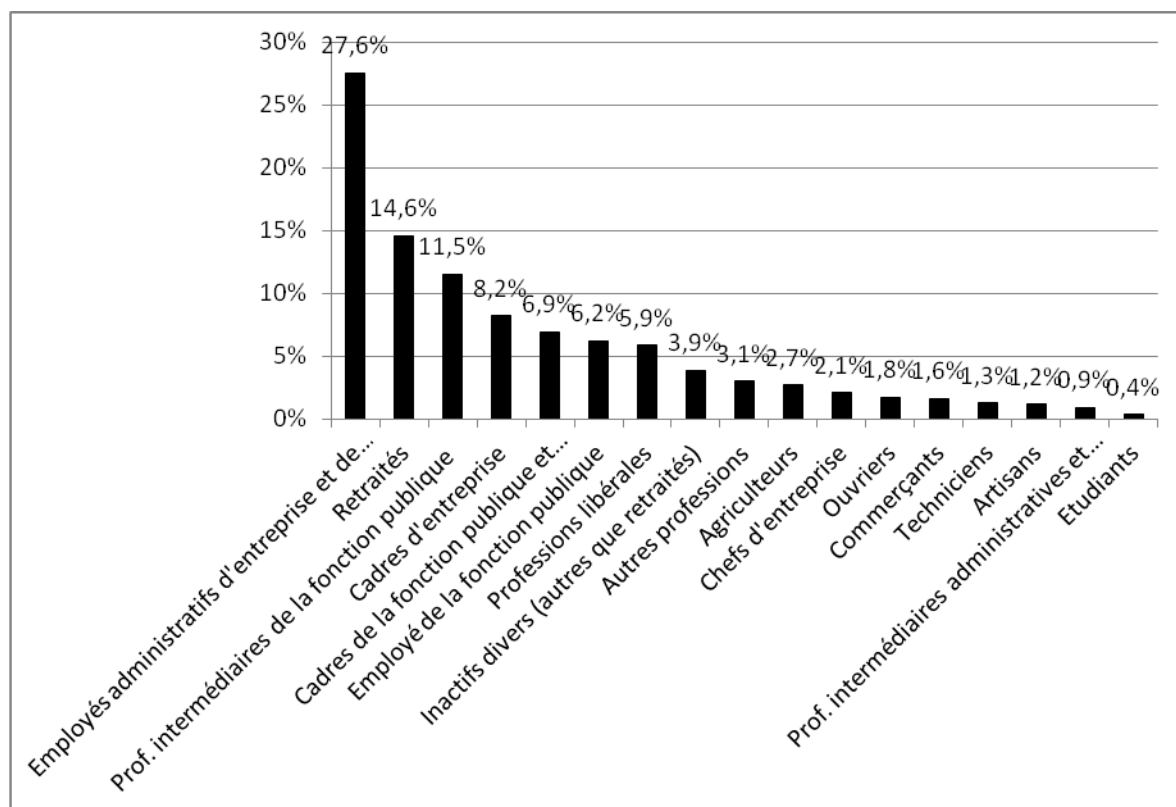
---

<sup>280</sup> Jean-François Marcel, « De l'évolution socio-historique du travail de l'enseignant du primaire », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 38 / 4, 2005, p. 31.

<sup>281</sup> Marc Jacquemain et Bruno Frère, *Épistémologie de la sociologie: Paradigmes pour le XXIe siècle*, De Boeck Supérieur, 2008, 228 p.42

<sup>282</sup> Ivan Bruneau et Nicolas Renahy, « Une petite bourgeoisie au pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 191-192 / 1, mars 2012, p. 48-67.

Figure 8 Catégories socio professionnelles des femmes nouvellement élues en 2014 dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants en Gironde



Ce graphique montre que les femmes nouvellement élues en 2014 dans les communes concernées par l'abaissement du seuil d'application de la parité ont été principalement recrutées parmi les employées administratives d'entreprise et de commerce (27,6% des nouvelles entrantes), les retraitées (14,6%) et les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social (11,5%). Plus de la moitié des femmes nouvellement élues dans ces communes font partie de ces catégories socio-professionnelles.

Ainsi l'augmentation particulièrement importante entre les mandatures 2008-2014 et 2014-2020 des femmes appartenant à la catégorie socio-professionnelle « employés administratifs d'entreprise et de commerce » est consécutive du recrutement massif au sein de cette PCS des élues entrées à la faveur de l'extension de la contrainte paritaire. Tout se passe comme si les employées du privé constituaient de fait un vivier de candidates pour les têtes de listes confrontées à la mise en œuvre de la contrainte paritaire et devant intégrer des

femmes à leur liste tout en conservant leur *leadership* sur leur équipe. Ce phénomène a été mis en évidence par Stéphane Latté lorsqu'il montre que le recrutement de femmes profanes d'origine sociale modeste contribue à renforcer le *leadership* du faiseur de liste à qui ces femmes doivent leur élection<sup>283</sup>.

Cela dit, si l'on veut analyser finement l'évolution du profil des élu-e-s selon le sexe, on ne peut pas faire l'économie d'une ventilation par taille de communes<sup>284</sup>. La catégorie socio-professionnelle d'appartenance des élues dans les communes de plus de 1000 habitants et de moins de 1000 habitants révèle que les femmes élues dans les petites communes sont plus souvent agricultrices, employées et ouvrières. En revanche, elles sont moins souvent issues des professions libérales, des cadres et des professions intellectuelles que dans les plus grandes communes. Encore, une fois, ces différences doivent être liées à la structure de l'emploi en milieu rural qui n'est pas la même que dans les communes urbaines et périurbaines. La part des femmes élues « inactives » est très légèrement plus importante dans les communes de plus de 1000 habitants, bien que ce soit dans des proportions minimes.

L'évolution dans le temps des professions des élues municipales selon la taille de la commune révèle des logiques significatives dans la perspective de saisir l'évolution des professions favorisant la carrière municipale selon le sexe et le type d'espace.

---

<sup>283</sup> Stéphane Latté, « Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 71-73.

<sup>284</sup> Voir annexe 17

Tableau 19 Catégories socio-professionnelles des élues municipales de Gironde en fonction de la taille de la commune et de la mandature

	1977-1983		2008-2014		2014-2020	
	- de 1000	+ de 1000	- de 1000	+ de 1000	- de 1000	+ de 1000
<b>Agriculteurs exploitants</b>	19,23%	5,77%	11,27%	2,35%	6,28%	2,05%
<b>Artisans</b>	0,00%	0,00%	1,16%	0,60%	1,23%	1,26%
<b>Commerçants et assimilés</b>	2,66%	3,02%	1,73%	1,97%	2,33%	1,80%
<b>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</b>	0,30%	0,55%	0,79%	1,31%	1,42%	2,05%
<b>Professions libérales et assimilés</b>	1,48%	4,95%	4,70%	6,39%	4,79%	6,36%
<b>Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques</b>	0,59%	0,55%	3,97%	7,81%	3,76%	8,37%
<b>Cadres d'entreprise</b>	1,18%	2,47%	1,37%	6,28%	4,21%	8,49%
<b>Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés</b>	16,57%	26,92%	13,15%	15,83%	11,46%	11,88%
<b>Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises</b>	1,78%	1,10%	0,72%	1,58%	0,97%	0,88%
<b>Techniciens</b>	0,59%	0,27%	0,94%	0,98%	1,36%	1,05%
<b>Contremaîtres, agents de maîtrise</b>	0,30%	0,55%	0,07%	0,11%	0,06%	0,13%
<b>Employés de la fonction publique</b>	4,14%	6,04%	6,21%	5,29%	8,10%	6,11%
<b>Employés administratifs d'entreprise et de commerce</b>	10,06%	19,78%	18,64%	15,23%	21,96%	20,46%
<b>Ouvriers</b>	2,96%	2,20%	2,96%	0,93%	3,89%	1,30%
<b>Anciens agriculteurs exploitants</b>	0,30%	0,00%	0,29%	0,16%	1,68%	0,67%
<b>Anciens cadres et professions intermédiaires</b>	0,89%	0,55%	0,79%	2,78%	2,27%	3,43%
<b>Autres retraités</b>	4,44%	3,57%	14,09%	12,07%	14,57%	14,73%
<b>Inactifs divers (autres que retraités)</b>	32,25%	21,70%	7,08%	8,02%	5,96%	6,44%
<b>Etudiants</b>	0,30%	0%	0,72%	1,20%	0,71%	0,50%
<b>Autres professions</b>	0%	0%	9,32%	9,12%	2,98%	2,05%

Il apparaît encore une fois que l'analyse agrégée « toutes tailles de communes confondues » renvoie une image déformante du profil social des élues puisqu'il semble désormais clair que l'évolution des professions des élues n'est pas la même selon la taille de commune considérée. Les femmes élues appartenant à la catégorie « professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique » (infirmières, institutrices) sont beaucoup plus souvent présentes dans les conseils municipaux des grandes communes (26,9%) que dans ceux des petites (16,6%) en 1977. Aujourd'hui, si elles sont globalement moins présentes dans les conseils municipaux, aucune distinction ne s'opère selon la taille de la commune puisqu'elles représentent entre 11% et 12% des femmes élues, sans distinction de taille de commune. Pour les employées administratives d'entreprise et de commerce (secrétaires, employées de bureau, vendeuses), la



consolidation de leur présence sur la période concerne davantage les communes de moins de 1000 habitants (10,1% en 1977, 22% en 2014) que les communes de plus de 1000 habitants ; elles y représentaient 19,8% des élues dans cette catégorie de communes en 1977 contre 20,5% aujourd’hui, soit moins d’un point de pourcentage d’écart. Enfin, si nous avons conclu plus haut que les élues de 1977 étaient essentiellement « inactives », la ventilation par taille de communes fait apparaître que c’est seulement le cas pour les communes de moins de 1000 habitants. Un tiers des élues en 1977 dans ces communes sont « inactives » alors que dans les communes de plus grande taille, un cinquième seulement le sont. Ainsi, il semble que « les femmes au foyer élues sont nettement spécialisées au niveau municipal et en particulier en milieu rural »<sup>285</sup>, même si cette affirmation ne semble plus fonctionner pour les deux dernières mandatures où les élues municipales sans profession sont au contraire légèrement plus présentes dans les communes de plus de 1000 habitants.

Pour comprendre si certaines professions prédisposent à l’investissement de la vie publique il convient de comparer, dans un espace donné (en l’occurrence la Gironde) les catégories socio-professionnelles d’origine des élu-e-s à celles de la population en général. Ainsi les professions surreprésentées seront considérées comme des professions favorisant l’accès au conseil municipal, alors que les professions sous représentées seront considérées comme des freins à la carrière municipale.

---

<sup>285</sup> Marion Paoletti, *op. cit.*, p. 120.

Tableau 20 Répartition par catégories socio-professionnelles et par sexe de la population de Gironde et des élu-e-s municipaux-ales girondin-e-s pour la mandature 2014-2020 et indice de représentation politique par sexe <sup>286287</sup>

	Hommes	Hommes élus	Indice de représentation politique (hommes)	Femmes	Femmes élues	Indice de représentation politique (femmes)
<b>Agriculteurs exploitants</b>	1,12%	9,87%	881,19	0,44%	3,80%	864,33
<b>Artisans, commerçants, chefs entreprise</b>	5,60%	9,83%	175,50	1,98%	5,18%	261,80
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	11,55%	19,80%	171,44	6,82%	19,59%	287,22
<b>Professions intermédiaires</b>	14,58%	10,37%	71,10	14,81%	14,25%	96,21
<b>Employés</b>	8,24%	11,38%	138,14	25,00%	28,63%	114,51
<b>Ouvriers</b>	20,98%	5,54%	26,39	4,46%	2,37%	53,15
<b>Retraités</b>	24,37%	32,01%	131,36	27,06%	19,17%	70,85
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	13,57%	1,20%	8,86	19,43%	7,01%	36,06

Sources : Insee, RP2011 exploitation complémentaire et ministère de l'intérieur

On observe d'abord une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les femmes élues, mais aussi parmi les hommes dans une moindre mesure. Cette surreprésentation s'observe aussi pour les agriculteurs. Parmi les professions sous-représentées, les ouvriers, qui représentent un homme actif sur cinq, représentent seulement un élu sur vingt. Par ailleurs, les hommes retraités sont surreprésentés parmi les élus alors que les femmes retraitées sont au contraire sous-représentées.

Pour autant, l'analyse par profession dissimule le temps de travail. Or, la probabilité de s'engager dépend aussi de la possibilité d'aménager son emploi du temps afin de dégager du temps pour le mandat municipal. Cette probabilité augmente à mesure que le poste est plus élevé dans la hiérarchie municipale. En

<sup>286</sup> Ici, la catégorie « autres personnes sans activité professionnelle » semble difficilement analysable dans le sens où elle masque notamment la population étudiante qui représente 167686 personnes simplement pour l'unité urbaine et de Bordeaux et 26% de la population bordelaise. Source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

<sup>287</sup> Nous reprenons ici la méthode de calcul de « l'indice de représentation politique » telle que définie par Daniel Gaxie dans Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 1, 1980, p. 5. ou dans Daniel Gaxie, « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Cinquième République de 1959 à 1981 », *Revue française de sociologie*, vol. 24 / 3, 1983, p. 441. : (% d'élus issus d'une catégorie sociale donnée / % de cette catégorie dans la population active) X 100. Un indice de représentation politique supérieur à 100 indique une surreprésentation d'une catégorie socio-professionnelle parmi les élus, alors qu'un indice inférieur à 100 indique une sous-représentation.

entretien, de nombreux-ses élu-e-s indiquent avoir aménagé leur emploi du temps et ne travaillent plus qu'à mi-temps voire à quart temps. Notons qu'en 2007, 30,2% des femmes travaillent à temps partiel contre 5,7% des hommes<sup>288</sup>. Concernant les élu-e-s, le travail à temps partiel concerne 14,5% des femmes et seulement 6% des hommes<sup>289</sup>. Cette proportion est d'autant plus importante pour les postes de l'exécutif puisque si 21% des adjointes et 18,5% des femmes maires travaillent à temps partiel, c'est le cas de seulement 5,5% des adjoints et 9,5% des hommes maires. Deux pistes d'interprétation peuvent alors être privilégiées. D'abord, si la part des femmes exerçant une activité à temps partiel est plus importante dans la société en général, il est normal de retrouver cette répartition parmi les élues. Deuxièmement, les femmes, plus souvent exposées que les hommes au sentiment d'incompétence en matière de gestion des affaires publiques, n'envisagent une carrière municipale qu'à la condition de se dégager du temps pour s'investir corps et âme dans leur fonction, et ce d'autant plus qu'elles occupent des responsabilités élevées dans la hiérarchie municipale.

Encore faut-il ajouter le cas des femmes agricultrices qui indiquent toujours travailler à temps plein mais qui, de par le caractère particulier de leur profession non-salariée et le plus souvent exercée sur le territoire communal, dégagent de fait du temps pour les activités liées à la mairie en ayant la possibilité de quitter leur lieu de travail pour s'y rendre à n'importe quel moment de la journée.

### 2.2.2. Une homogénéisation des profils sociaux des maires des petites communes ?

Le cas des maires doit faire l'objet d'une analyse spécifique. D'abord parce que plus encore que les autres variables, « la profession conditionne l'accès à la notoriété locale, à l'éligibilité, donc aux fonctions de maire »<sup>290</sup>. Ensuite, « la structure socio-professionnelle des maires [...] n'a qu'un très lointain rapport [...]

---

<sup>288</sup> Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2007

<sup>289</sup> Données issues de l'enquête par questionnaire sur 175 élus.

avec la répartition de la population active française »<sup>291</sup>. Philippe Garraud note la surreprésentation des patrons, des professions libérales et des cadres qui représentent 77,8% des maires urbains. Ainsi, « les élus urbains se recrutent de façon prédominante dans les couches sociales les plus favorisées »<sup>292</sup>, ce qui l'amène à conclure à une diminution depuis l'après-guerre du nombre de catégories socio-professionnelles au sein desquelles se recrutent les maires. Plus récemment, Luc Rouban parlait de « fermeture des profils sociaux » des maires des communes de plus de 30 000 habitants pour désigner le processus de rétrécissement des voies professionnelles ouvrant au mayorat. Pour cette catégorie de communes, il note une disparition progressive des employés, des ouvriers et des enseignants, alors que les professions libérales et les professions politiques (cabinets, collaborateurs,...) augmentent largement<sup>293</sup>. Michel Koebel note également une évolution du profil des maires qui se recrutent de plus en plus dans les couches supérieures<sup>294</sup>. Si tout semble aller dans le sens d'une homogénéisation du profil des maires, ces travaux ne disent rien des maires ruraux, ni des différences entre les hommes et les femmes.

Analyser la profession des maires en agrégeant toutes les tailles de communes n'a, en fait, pas de sens et induit nécessairement des erreurs d'interprétation. Christian Le Bart note à ce titre que « les statistiques sur les 36 000 maires décrivent en réalité une France rurale bien peu représentative, dans laquelle par exemple les maires-agriculteurs représentent près d'un tiers de l'effectif »<sup>295</sup>. Afin d'éviter ces effets d'agrégation, il convient donc de séparer systématiquement l'analyse par taille de communes, notamment entre les petites communes et les autres.

---

<sup>290</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 188.

<sup>291</sup> Philippe Garraud, *Profession homme politique : la carrière politique des maires urbains*, l'Harmattan, 1989, p. 45.

<sup>292</sup> *Ibidem*.

<sup>293</sup> Luc Rouban, *op. cit.*

<sup>294</sup> Michel Koebel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique - Métropolitiques », *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>295</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p.178

Figure 9 Catégories socio-professionnelles des maires des communes de moins de 1000 habitants en Gironde selon le sexe pour la mandature 2014-2020

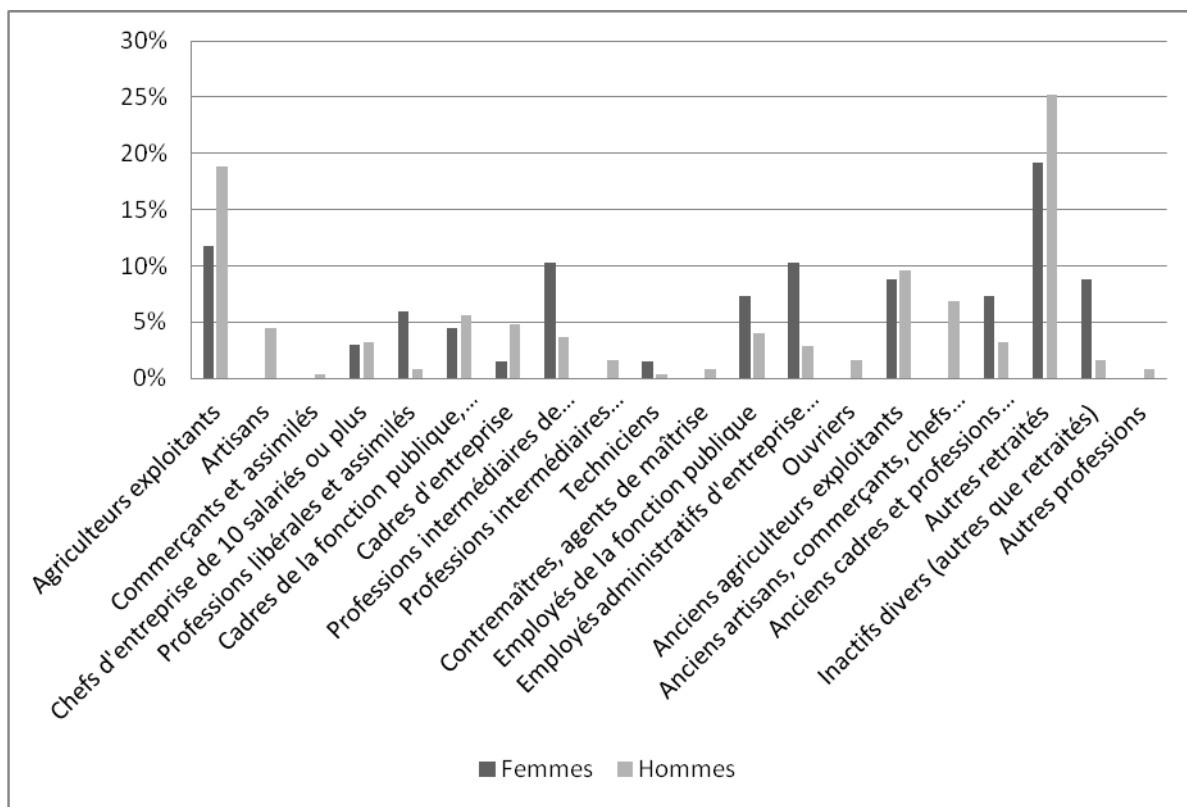
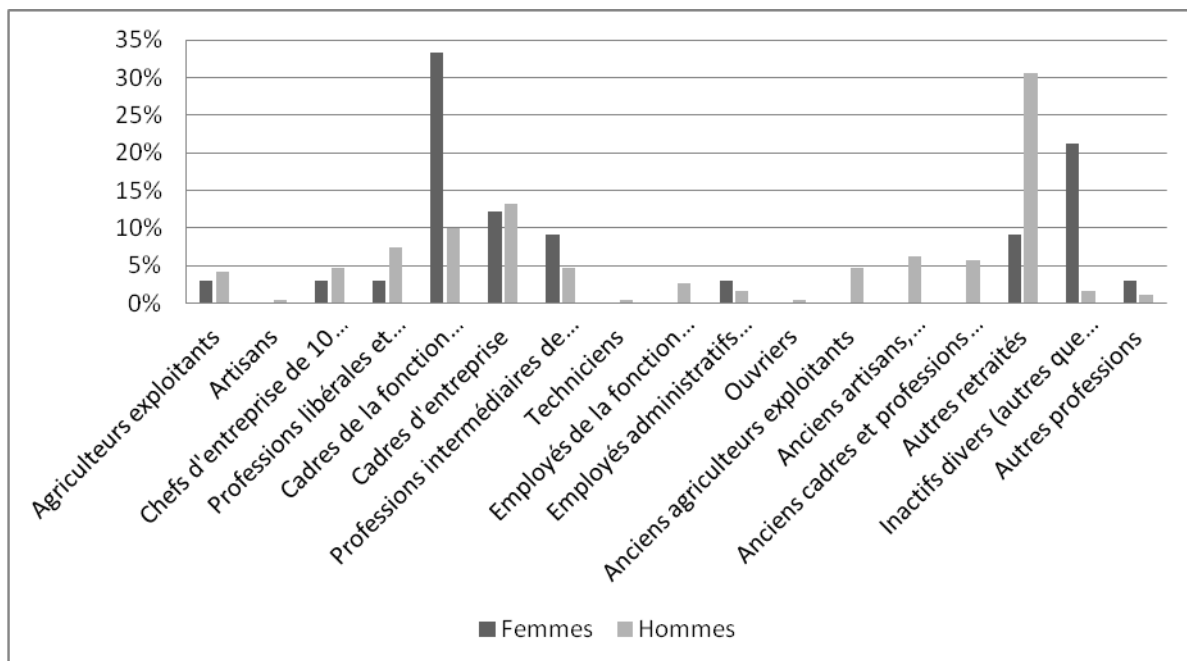


Figure 10 Catégories socio-professionnelles des maires des communes de plus de 1000 habitants en Gironde selon le sexe pour la mandature 2014-2020



D'après ces analyses, le poste de maire dans les plus « grandes » communes est plus sélectif socialement pour les femmes que pour les hommes. Dans les communes de plus de 1000 habitants, les femmes maires employées disparaissent presque totalement (3% contre près de 18% dans les communes de moins de 1000 habitants) alors que les cadres sont la catégorie la plus représentée (45% contre moins de 6% dans les communes de moins de 1000 habitants). Tout se passe donc comme si les femmes devaient - plus que les hommes - disposer de compétences objectivées par la profession pour accéder aux postes les plus valorisés de la hiérarchie municipale, c'est-à-dire les postes de maire dans les communes les plus grandes. Cela rejoint l'idée d'une « présomption de compétence » pour les hommes dont ne bénéficieraient pas les femmes<sup>296</sup>. Celles-ci « doivent fournir un sur-engagement pour “ administrer la preuve ” de leur capacité »<sup>297</sup>. Une manière de dissiper cette présomption est d'exercer une profession associée à la détention de compétences gestionnaires et managériales.

Ainsi, si la réputation de compétence est essentielle, encore faut-il qu'elle soit associée à un sentiment de compétence qui pousse à se lancer. Christian Le Bart note à ce titre qu'« il faut moins raisonner en termes de compétences objectives que par référence au sentiment de compétence *lato sensu* et à la réputation de compétence. Les deux mécanismes se conjuguent pour faire des dominants sociaux traditionnels des éligibles naturels »<sup>298</sup>. Ainsi la profession de cadre semble répondre à cette nécessité de cumul de réputation de compétence et de sentiment de compétence. Cette double ressource apparaît particulièrement utile aux femmes puisqu'elle vient compenser la présomption d'incompétence qui pèse sur elles ainsi que « les complexes d'infériorité »<sup>299</sup> dont certaines font preuve lorsqu'il s'agit de prendre en charge les affaires publiques<sup>300</sup>. Par ailleurs, il semble que cette position sociale dominante tirée de la profession représente un atout en particulier

---

<sup>296</sup> Sylvie Pionchon, *Les femmes et la politique*, Presses universitaires de Grenoble, 2004, p. 145.

<sup>297</sup> Annie Rieu, *op. cit.*, p. 91. « L'éternelle administration de la preuve » est une expression empruntée à Mariette Sineau. Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Économica, 1988, p. 108.

<sup>298</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 188.

<sup>299</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 102.

<sup>300</sup> D'ailleurs, Catherine Achin et alii. notent que « si les hommes manifestent dans leur comportement un droit naturel à s'exprimer en commission, les femmes, elles, expriment comme un droit naturel à l'incompétence ». Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 114.

pour les nouvelles entrantes puisque « la violence symbolique est moins forte pour les nouveaux que pour les nouvelles »<sup>301</sup>.

Cependant, une explication plus structurale peut être proposée. Loin de s'opposer à la précédente, elle vient au contraire la renforcer. Si l'on prend au sérieux l'une des règles tacites de fonctionnement du champ politique qui veut que « la probabilité d'exercer un pouvoir politique (quel qu'il soit) s'accroît avec la position dans la hiérarchie sociale et que la position sociale d'origine (mesurée par exemple à la dernière profession avant l'entrée en politique) des hommes politiques est d'autant plus élevée qu'ils occupent des positions plus hautes dans la hiérarchie politique »<sup>302</sup>, on comprend alors que les femmes, toujours plus bas que les hommes dans la hiérarchie sociale (évaluée à partir de la profession d'origine), aient une probabilité moindre d'accéder aux postes les plus élevés de la hiérarchie politique. On explique ainsi le fait que les femmes sont moins souvent élues maires que les hommes. Par ailleurs, l'écart entre les hommes et les femmes tendant à s'atténuer dans la hiérarchie sociale (notamment pour les professions supérieures)<sup>303</sup>, il tend également à s'atténuer au sein de la hiérarchie politique ce qui explique par exemple que les femmes sont plus souvent élues maires en 2014 qu'en 1977.

Cette explication permet ainsi d'interpréter sous un autre angle le constat d'un accès plus aisé des femmes au poste de maire dans les petites communes. En effet, l'homologie de positions entre espace social global et champ politique semble fonctionner dans le champ politique national, principalement parce que ce sont les organisations partisans qui sélectionnent leurs représentants<sup>304</sup>. Cependant, dans les champs politiques moins spécialisés où la sélection des élites politiques dépend moins des partis que de logiques sociales localisées, cet effet d'homologie a moins de chances de fonctionner et des profils sociaux plus hétérogènes peuvent émerger

---

<sup>301</sup> *Ibidem*, p. 115.

<sup>302</sup> Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 5.

<sup>303</sup> Margaret Maruani, *op. cit.*. Il convient de noter toutefois que si 11,6% des hommes actifs font partie des cadres et professions intellectuelles supérieures en 2013, cela ne concerne que 7,1% des femmes actives. Par ailleurs, 7,9% des hommes actifs sont employés contre 23,5% des femmes actives (Insee, *Enquête emploi*, 2013).

<sup>304</sup> Même si dans certains cas, et notamment lorsque la tête de liste dispose de ressources personnelles fortes, des marges de liberté avec les règles de la fédération locale du parti peuvent être prises au moment de constituer les listes. Voir notamment : Pierre Mathiot, « "Faire la liste": entre règles du jeu et jeux avec les règles », in Jacques Lagroye, Patrick

aux positions les plus élevées des hiérarchies politiques locales. En ce sens on comprend que les femmes qui, désavantagées dans le champ politique national de par leur position sociale globalement dominée, ont toutes les chances d'accéder aux postes de maires dans les petites communes où la probabilité d'exercer des positions élevées dans la hiérarchie politique ne dépend pas de la position dans l'espace social global. Ainsi on comprend pourquoi les femmes maires dans les plus grandes communes occupent des positions globalement élevées dans la hiérarchie sociale alors qu'elles occupent plus souvent des positions moyennes et basses dans les petites communes.

Au-delà de la photographie maintenant, il convient de s'intéresser à l'évolution de la profession des femmes maires par taille de communes. En effet, en se situant dans l'optique de saisir la profession des élu-e-s comme « une ressource orientant leur trajectoire », les variations de leurs profils selon le sexe et la taille de la commune peuvent alors être interprétées comme une variation des critères d'éligibilité<sup>305</sup> selon le sexe et les types de communes. Ont été pris en compte les trois mandatures pour lesquelles nous disposons de données relatives à la profession<sup>306</sup>.

---

*Lehingue, Frédéric Sawicki, dir., Mobilisations électorales: le cas des élections municipales de 2001*, PUF, 2005, p. 89-115.

<sup>305</sup> Nous mobilisons ici une acception large de l'éligibilité définie comme l'ensemble des critères permettant d'apparaître légitime pour les autres (faiseurs de listes, électeurs) autant que pour soi-même (sentiment d'être légitime).

<sup>306</sup> En raison du faible nombre de femmes maires (21) en 1977, nous avons choisi de ne pas établir de distinction par taille de communes pour cette mandature. Ainsi nous avons inséré les professions des femmes maires de la mandature 1977-1983 toutes tailles de communes confondues à titre indicatif dans les deux graphiques.



Figure 11 Répartition par catégories socio-professionnelles des femmes maires des communes de moins de 1000 habitants en Gironde selon la mandature

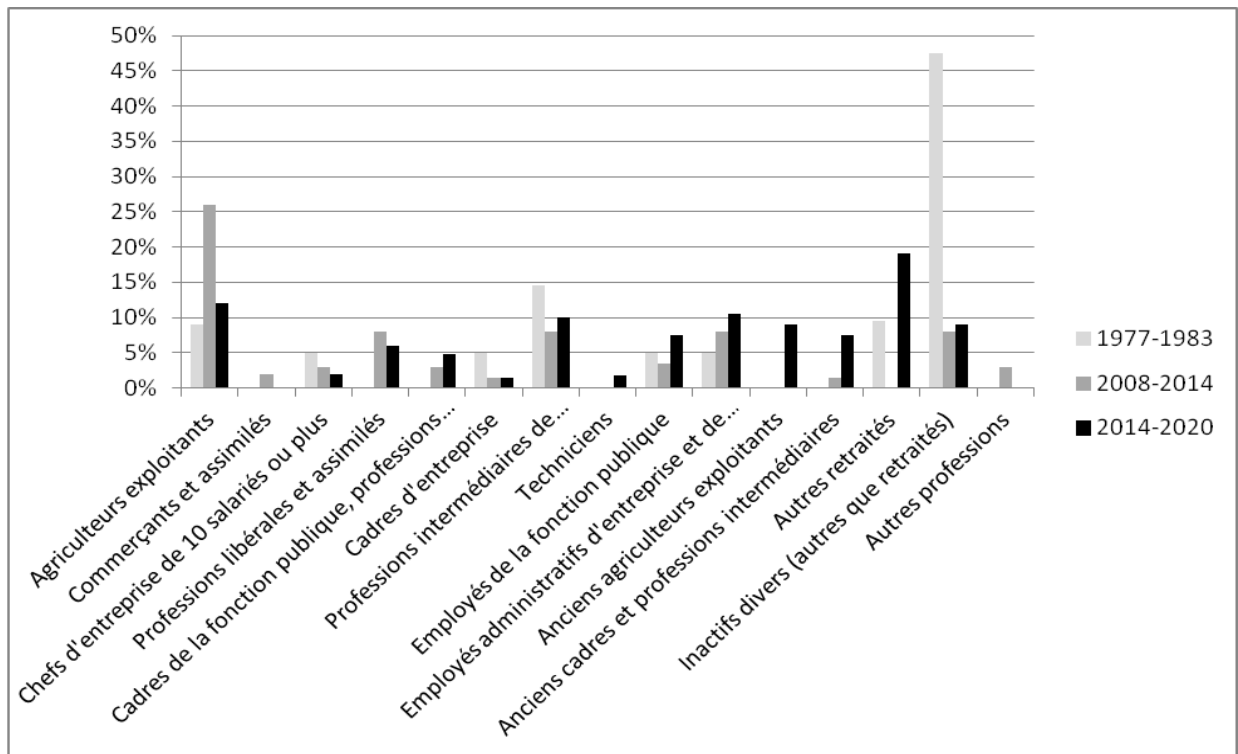
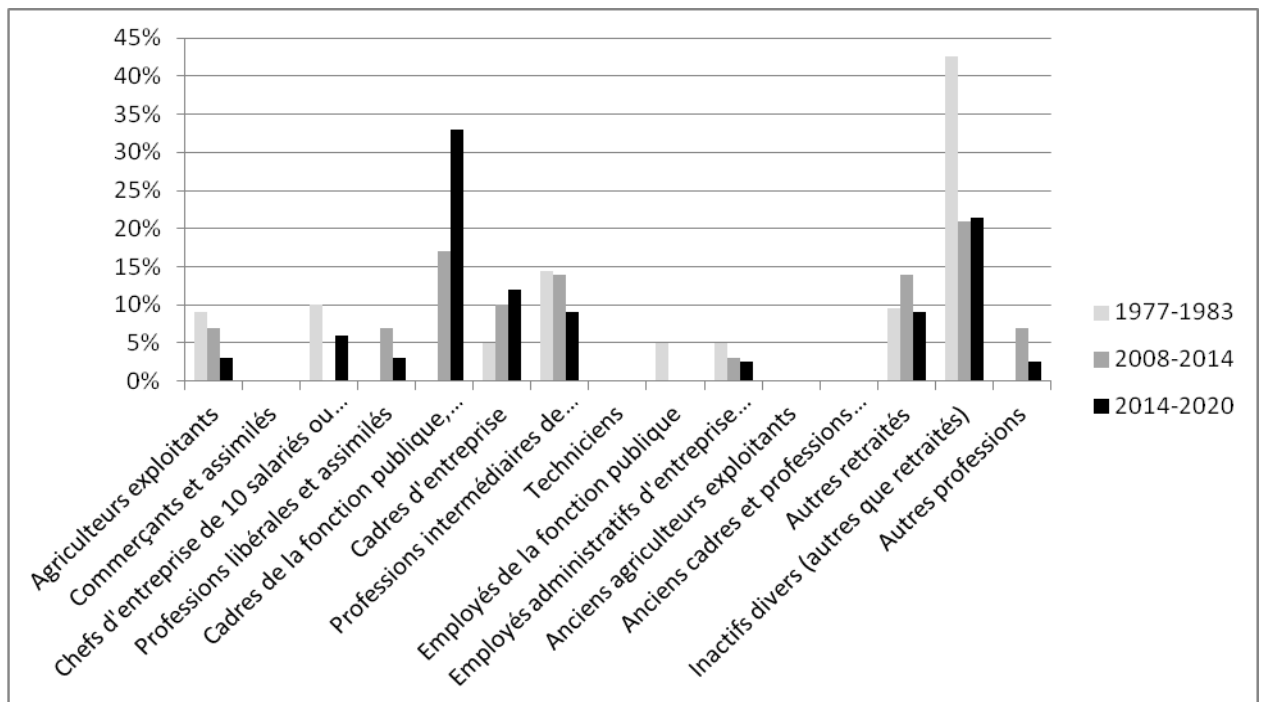


Figure 12 Répartition par catégories socio-professionnelles des femmes maires des communes de plus de 1000 habitants en Gironde selon la mandature



Ces deux graphiques appellent plusieurs remarques. D'abord, la part d'agricultrices exploitantes parmi les femmes maires baisse, notamment entre 2008 et 2014, mais on observe parallèlement une augmentation des agricultrices retraitées. En ce sens, l'analyse des professions des maires nécessite de prendre en compte la profession d'origine des maires retraités. Michel Koebel note ainsi que « cette tendance [à l'amélioration de la représentativité sociale des élus] [...] est tout de même bien timide et semble en grande partie liée à l'augmentation de la part des retraités, non redistribués dans leurs catégories d'origine »<sup>307</sup>. C'est particulièrement vrai pour les maires retraités des professions agricoles<sup>308</sup>. Pour la mandature 2014-2020, les maires agriculteurs représentent 11,8% des maires. Cependant si l'on ajoute les maires agriculteurs et les maires agriculteurs retraités, ils représentent 19% des maires, soit près d'un maire sur cinq. Ces remarques invitent donc à relativiser la perte de vitesse des femmes maires agricultrices dans les petites communes. Si 26,2% des femmes maires dans les communes de moins de 1000 habitants sont agricultrices en 2008 contre 11,7% en 2014, il faut dire que 8,8% des femmes maires en 2014 sont agricultrices retraitées. Ainsi, si la part de femmes maires agricultrices baisse effectivement entre 2008 et 2014, le déclin est moins important que l'on pourrait le penser à première vue : 26,2% en 2008, 20,6% en 2014 en prenant en compte les agricultrices retraitées.

La seconde remarque est liée à la part des femmes maires sans activité professionnelle. En 1977, près de la moitié des femmes maires (10 sur 21) est sans activité professionnelle. En 2008 et 2014, plus de 20% des femmes maires des communes de plus de 1000 habitants sont sans activité professionnelle, contre moins de 10% dans les communes de moins de 1000 habitants<sup>309</sup>. Cependant, en affinant encore, on se rend compte que ce sont dans les communes comprises entre

---

<sup>307</sup> Michel Koebel, « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, 2000, p. 165-176, p. 170.

<sup>308</sup> Dans le même sens, Michel Boivin invite à nuancer le déclin des élus paysans en prenant en compte les paysans retraités. Michel Boivin, « Le déclin des paysans dans les conseils municipaux (1945-2001) », *Enquêtes rurales*, 2007, p. 93-106.

<sup>309</sup> Cela va à l'encontre de ce qu'avait observé Marion Paoletti en 2001 en Gironde : « plus la taille de la commune décroît, plus les femmes sans professions exercent des responsabilités en tant que maire ou adjointes ». Marion Paoletti, *op. cit.*, p. 120. En fait, cette différence d'interprétation ne doit pas tant à une évolution soudaine de la sociologie des maires de Gironde qu'à la manière de traiter les données. Si les femmes maires sans profession sont effectivement plus nombreuses numériquement dans les petites communes, c'est que les petites communes sont aussi plus nombreuses. Ainsi, rapporté au nombre de femmes maires pour chaque catégorie de communes, la proportion de femmes maires sans profession est plus élevée dans les grandes communes.

1000 et 3500 habitants qu'elles sont proportionnellement plus présentes (27,8%). Tout semble donc se passer comme si les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants constituaient un terreau favorable à la construction des carrières mayorales pour les femmes sans profession. Si l'éligibilité des femmes sans profession se construit essentiellement autour de la disponibilité<sup>310</sup>, plusieurs trajectoires de femmes maires « au foyer » peuvent être distinguées.

#### **Plusieurs trajectoires de femmes maires « sans profession déclarée »**

Si la disponibilité est à n'en pas douter une caractéristique fondamentale permettant aux femmes sans profession d'accéder au poste de maire, cela ne doit pas conduire à passer sous silence la pluralité des parcours des femmes maires sans profession (non retraitées). Les entretiens menés avec quatre femmes maires sans profession ont permis de mettre en évidence quatre parcours différents, traduisant ainsi la diversité des trajectoires. Si dans le cas de Mathilde G., maire d'une commune de 900 habitants depuis 2008, c'est effectivement la disponibilité liée à son statut de femme au foyer (associée à un intérêt certain pour la chose publique) qui a joué comme une « plus-value », toutes les autres n'étaient pas « au foyer » au moment de se lancer à la tête de la mairie. Élodie B., maire d'une commune de 1100 habitants depuis 2008, s'est vue proposer le poste de maire à un moment charnière de sa vie entre fin de ses études et recherche d'un premier emploi. Elle a fait le choix d'exercer le poste de maire à temps plein plutôt que d'entreprendre une carrière professionnelle. Christine L., maire d'une commune de 2200 habitants depuis 2008 a quant à elle choisi de stopper totalement son activité professionnelle - qu'elle exerçait déjà à temps partiel depuis son élection au poste d'adjointe en 2001 - pour se consacrer entièrement à sa fonction de maire. Enfin, Françoise B., maire d'une commune de 1300 habitants depuis 2014, décide de quitter son emploi quelques mois avant son élection pour des raisons d'ordre personnel. Elle établit le point de départ de son intérêt pour le poste de maire à ce moment : « j'avais ce

---

<sup>310</sup> *Ibidem*, p. 123-124.

besoin d'arrêter de travailler en maison de retraite donc c'est ce qui m'a aussi poussée. Parce que je me suis dit " c'est aussi quelque chose qui va me permettre de me consacrer au village " ».

Ainsi il faut distinguer différentes carrières de femmes maires « sans profession » issues d'une pluralité de parcours de vie. La ressource « disponibilité » est effectivement centrale pour ces femmes, mais ne doit pas conduire à homogénéiser leurs parcours.

Enfin, la troisième et dernière remarque est liée à la sur-sélection sociale des femmes maires qui semble s'accélérer dans les mandatures récentes. On observe en effet une forte augmentation des femmes maires cadres entre 2008 et 2014 dans les communes de plus de 1000 habitants, alors qu'elles représentent moins de 6% des femmes maires en 2008 et 2014 dans les communes de moins de 1000 habitants. Parallèlement dans les communes de plus de 1000 habitants, on relève une diminution des « professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique », des « agriculteurs exploitants » et des « retraités ».

Ainsi, l'analyse diachronique du profil des femmes maires amène aux mêmes conclusions que Catherine Achin au sujet des députées françaises: « une baisse de la part des inactives, et une augmentation de l'homogénéité du recrutement socio-professionnel des députées, vers plus de cadres et catégories socio-professionnelles supérieures »<sup>311</sup>. Un resserrement des canaux de recrutement dans le temps donc, mais aussi dans l'espace puisque dans notre cas le recrutement des femmes maires dans les communes de moins de 1000 habitants semble par contraste assez hétérogène : on observe une répartition assez égale entre toutes les catégories socio-professionnelles, ouvrières excepté.

Si l'analyse agrégée permet de conclure hâtivement à une homogénéisation du profil des maires, l'analyse fine par sexe et par taille de commune contredit cette affirmation. Alors que le recrutement des femmes maires dans les « grandes communes » est le produit d'une sélection sociale de plus en plus élitiste, il semble

---

<sup>311</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 141.

que ce ne soit pas le cas pour les femmes maires des petites communes. Les espaces ruraux représentent donc paradoxalement des terrains favorables pour l'accès des femmes au mayorat : plus souvent élues maires dans les petites communes, elles y sont également moins sélectionnées socialement.

### **3. Conclusion du chapitre 1**

Ce chapitre a été l'occasion de dessiner les contours de la représentation municipale des femmes et de son évolution dans le temps à travers le cas particulier de la Gironde. D'un point de vue quantitatif d'abord, les femmes sont toujours sous représentées dans les conseils municipaux, et ce d'autant plus que la taille des communes se réduit. Par ailleurs, à taille de commune égale, les femmes sont moins présentes dans les conseils municipaux des communes les plus éloignées des pôles urbains.

Le cas des postes d'adjoints et leur féminisation différentielle révèle des permanences dans les modalités sexuées d'accès aux exécutifs municipaux. Les postes de premier adjoint étant toujours plus souvent attribués aux hommes, l'augmentation conséquente - liée à l'extension de la contrainte paritaire dans les exécutifs municipaux - des deuxièmes adjointes sur la dernière mandature exprime *in fine* le monopole des hommes sur les postes les plus élevés de la hiérarchie municipale, en dépit des contraintes légales visant à féminiser les exécutifs municipaux.

Par ailleurs, la position du maire sur la parité n'a que peu d'effets sur la représentation des femmes dans les conseils municipaux, des contraintes institutionnelles formelles (mode de scrutin) et informelles (logiques de constitution des listes) entravant les bonnes volontés des faiseurs de liste.

Le paradoxe qui conduit les femmes à être plus souvent maires dans les petites communes alors qu'elles y sont moins souvent élues a partiellement été levé. Celui-ci doit être compris au regard des particularités de la fonction de maire dans

les petites communes qui, impliquant des enjeux moindres en termes de pouvoir et nécessitant des qualités associées aux « dispositions féminines », représente un terrain favorable pour les femmes. Moins sélectionnées socialement dans ces petites communes, l'hétéronomie du champ politique dans les espaces ruraux a toutes les chances d'expliquer le recrutement social plus hétérogène des femmes maires dans ces communes. Dans les communes plus grandes où les partis s'investissent plus souvent dans le processus de sélection des candidats, on retrouve en revanche des femmes maires aux profils sociaux plus homogènes et, *de facto*, supérieurs. Ce phénomène semble par ailleurs s'accélérer dans le temps.

Enfin, le sentiment de compétence - intrinsèquement associé à la réputation de compétence - faisant plus souvent défaut aux femmes dans la gestion des affaires publiques, permet également d'expliquer ce phénomène. Tout comme cela explique le vieillissement des femmes maires à mesure que la taille de la commune augmente.

Ainsi, tout indique que les particularités du champ politique local dans les petites communes ont un effet non-négligeable sur la représentation des femmes dans les municipalités de Gironde, mais surtout sur le profil des femmes recrutées et donc sur les critères d'éligibilité. Partant, si l'une des causes de la sous-représentation des femmes dans les espaces ruraux est liée à la faible autonomie du champ politique, reste à expliquer précisément sous quels rapports. Par ailleurs, cette explication ne permet pas à elle seule de rendre compte de cette sous-représentation : la division sexuelle du travail contraint également l'engagement des femmes dans la vie publique, spécialement dans les espaces ruraux. Nous aborderons ces deux registres interprétatifs dans le chapitre suivant.



## CHAPITRE II : Aux origines de la sous-représentation des femmes dans la vie municipale des communes rurales de Gironde

Depuis l'après-guerre, on observe une permanence spatiale dans l'inégal accès aux mandats électoraux : les femmes sont toujours moins souvent conseillères municipales dans les communes rurales que dans les grandes villes. Jusqu'aux réformes paritaires entrées en vigueur à l'occasion des élections municipales de 2001 qui instaurent de fait une « coupure » entre les grandes et les petites communes, cette inégalité ne s'est jamais démentie.

Sans l'ignorer, les travaux anciens sur les élus locaux éludent bien souvent la question de la sous-représentation des femmes. C'est ainsi que Jeanne Becquart-Leclercq écrivait en 1976: « il est évident que les chances d'accès d'une femme au poste de maire sont extrêmement réduites [...]. C'est la répercussion sur le plan de la politique locale de déterminismes sociologiques plus généraux »<sup>312</sup>. La problématique est apparemment close. Poussée par le contexte scientifique et institutionnel des années 1990-2000, la question est désormais au cœur de nombreux travaux de sociologie politique. Cependant, hormis quelques rares témoignages publiés dans les cadres associatif et militant<sup>313</sup>, les élus ruraux restent souvent exclus d'une approche de la représentation politique par le genre. Ce chapitre permettra une analyse approfondie de ces « déterminismes sociologiques » qui contraignent l'accès des femmes aux mandats municipaux dans les espaces ruraux de Gironde.

Il est d'abord possible d'appréhender la sous-représentation des femmes du point de vue classique de la division sexuelle du travail, en particulier domestique. Cependant, cette explication ne permet pas *a priori* d'expliquer les différences observées par taille de commune. La place des femmes dans les municipalités

---

<sup>312</sup> Jeanne Becquart-Leclercq, *Paradoxes du pouvoir local*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 31.

<sup>313</sup> Voir le témoignage de Jeanine, conseillère municipale dans une commune rurale de 1160 habitants en 1976, « Une femme et douze hommes », in. ACGF, *Les femmes à la mairie*, Paris, Le Cerf, 1976, pp.30-39.



rurales doit donc être resituée dans un contexte historique plus large. Il convient d'évoquer la position occupée par les femmes dans la paysannerie française dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Leur statut, la nature de leur travail au sein du foyer et de l'exploitation agricole doivent être interrogés afin d'éclairer les conditions de leur exclusion de la représentation politique. C'est aussi dans la disjonction des espaces masculins et féminins au village et dans le prolongement de cette dissociation dans les sociabilités locales, que l'on peut trouver des explications à leur mise en retrait de la sphère publique.

Nous considérerons ainsi à titre d'hypothèse qu'une conjonction de facteurs spécifiques aux espaces ruraux liés à la division sexuelle du travail et des espaces de sociabilité, permet de saisir les fondements de l'exclusion des femmes des municipalités des petites communes. Ainsi nous verrons dans un premier temps les effets de la division sexuelle du travail domestique sur l'engagement des femmes rurales, avant d'aborder la dimension historique de la position des femmes dans les exploitations agricoles et les sociabilités rurales.

## **1. Les effets de la socialisation sexuée : les femmes sont-elles responsables de leur exclusion ?**

Derrière ce titre provocateur, il s'agit en réalité d'aborder un point central du discours des élu-e-s de Gironde interrogé-e-s sur la question de l'entrée des femmes dans les conseils municipaux. Il est en effet apparu au fil des entretiens et du dépouillement des questionnaires que certain-e-s élu-e-s imputaient la moindre inclusion des femmes dans les municipalités à leur manque de disponibilité lié à leur investissement dans d'autres activités sociales auxquelles elles accorderaient leur priorité (emploi, famille). Il semble que ces discours contribuent à légitimer tacitement la sous-représentation des femmes en leur attribuant de manière plus ou moins explicite la responsabilité de leur propre exclusion. Mobilisés aussi bien par les hommes que par les femmes, ces arguments tendent à faire exister une

« sociodicée masculine », c'est-à-dire une justification naturalisée de la domination des hommes par des différences biologiques irréductibles<sup>314</sup>.

## **1.1. Les registres classiques d'explication de l'engagement limité des femmes : la disponibilité**

La disponibilité est un prérequis pour quiconque souhaite s'engager dans la vie politique. Au niveau municipal, dans les petites communes plus qu'ailleurs, c'est une dimension indispensable et indépassable de la fonction d' élu local. Citée spontanément par les élu-e-s interrogé-e-s comme la qualité première requise pour être élu-e municipal-e<sup>315</sup>, la disponibilité est élevée au rang de ressource dans le processus de sélection du personnel politique municipal en milieu rural. Cela étant dit, force est de constater que les femmes sont désavantagées sur ce point car elles sont plus souvent soumises à des injonctions sociales les enjoignant à privilégier leur vie de famille.

### **1.1.1. Travail, famille, mandat : la gestion de la triple journée**

D'un point de vue analytique et devant la difficulté empirique évidente à s'entretenir avec des femmes qui ont refusé de se porter candidates, deux types de sources peuvent être mobilisées afin de saisir la difficulté spécifique aux femmes de s'engager dans la vie municipale. Il est possible de recueillir d'une part les motifs d'hésitation de celles qui se sont finalement investies, et d'autre part les

---

<sup>314</sup> Pour Pierre Bourdieu, la sociodicée « désigne des stratégies qui ont pour fonction de justifier les choses d'être ce qu'elles sont ». Pierre Bourdieu, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Éd. Points, 2015, p. 379. Concernant spécifiquement la « sociodicée masculine », « elle légitime une relation de domination en l'inscrivant dans une nature biologique qui est elle-même une construction sociale naturalisée ». Pierre Bourdieu, *La domination masculine ; [suivi de Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien]*, Éd. du Seuil, 1998, p. 40.

<sup>315</sup> À la question « quelles sont les qualités requises pour être élu municipal ? », 45% des élus répondants au questionnaire évoquent spontanément « la disponibilité », loin devant « l'écoute » (32%) et « le sens de l'intérêt général » (12,5%).

discours des faiseurs de listes qui ont dû faire face à des refus de femmes. Les explications les plus couramment employées par ces derniers pour justifier la plus faible représentation des femmes dans les conseils municipaux sont leur manque de disponibilité et leur réticence à se porter candidates<sup>316</sup>.

L'enquête par questionnaire menée auprès des élu-e-s de Gironde révèle que 79% d'entre eux/elles estiment qu'il est plus difficile de trouver des femmes que des hommes volontaires pour s'engager dans la vie municipale. Par ailleurs, 44% des répondant-e-s justifient l'absence de parité dans leur conseil municipal par un manque de volonté de s'engager de la part des femmes ou un manque de candidatures féminines, alors que 18% évoquent un manque de disponibilité et 9% mentionnent explicitement le fait que les obligations familiales et domestiques entravent l'engagement des femmes dans la vie municipale<sup>317</sup>. En entretien, des maires de Gironde mobilisent régulièrement ces explications.

« Q. -Vous avez essuyé des refus ?

R. **-On a essuyé deux refus, deux personnes, deux femmes qui disaient « non non c'est pas que ça m'intéresserait pas mais j'ai mes gamins qui ont 8 ans et 12 ans, le premier que j'amène au judo, le deuxième que j'amène à la danse etc, j'arrive plus entre mon boulot et ... »,** parce que ici y'a beaucoup de femmes qui travaillent pour des raisons de fric hein. **Donc les femmes sont plus difficile à trouver que les hommes ça c'est clair. Parce qu'elles ont souvent deux métiers, elles ont leur métier à l'extérieur et elles ont leur métier de mère de famille.** Les hommes étant plus enclins à mettre les pieds dans les chaussons qu'à faire la vaisselle [rires]. Enfin les jeunes couples évoluent mais à mon avis pas encore. Bah alors **souvent les arguments avancés c'est ça : le manque de temps, je vais pas pouvoir faire mon travail sérieusement, si je suis élue non ça fait quand même beaucoup de réunions, donc voilà.** Bon enfin on espère qu'on va trouver quand même » [Jean-Claude L., maire, 1100 habitants].

« R. -Alors la parité, moi je veux bien j'ai déjà eu heu, vous savez combien de femmes j'ai interrogé pour venir sur ma liste ?

Q. -Non.

R. -J'étais allé en voir une trentaine.

Q. -Et alors c'était quoi les refus ?

R.-Ah c'était que **d'abord ça les intéressait pas premièrement. Deuxièmement elles se sentaient pas la vocation de recevoir les remontrances de tout le**

---

<sup>316</sup> Annie Rieu, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi : J.-Y. Nevers et R. Bages, « Les maires des petites communes face aux enjeux de la diversification du monde rural, une enquête auprès de 436 élus de Midi-Pyrénées », 1997, p. 7.

<sup>317</sup> Voir annexe 18

**monde parce que y'a un trou sur la route, parce que voilà. Et aussi parce qu'elles étaient très occupées, qu'elles avaient leur famille et que voilà. [...]**

Q. -Alors comment vous allez vous y prendre avec la nouvelle règle paritaire pour trouver des femmes ?

R. -**Le problème c'est que les femmes elles sont peut-être encore moins disponibles que les hommes parce que le soir heu, le soir y'a les gamins, c'est pas évident hein** » [Claude J., maire, 1200 habitants].

« R. -Mais pour trouver des femmes c'est très difficile.

Q. -Qu'est-ce qu'elles disent quand vous allez les voir pour leur proposer ?

R. -**Bah elles ont leurs enfants. Ça, avoir des enfants ça prime, quand on travaille en plus et qu'on a des enfants qui sont à la maison et qui sont petits heu, moi je comprends hein** » [Marylou C., maire, 500 habitants].

« Q.-Et alors avec la parité vous disiez que c'était difficile ?

R. -Oui bah **ça a été difficile de trouver les femmes parce que les femmes elles ont heu, bah ma liste est complète depuis déjà un certain temps mais enfin difficile de trouver des femmes parce que y'a les enfants, y'a après l'école y'a d'autres choses à faire si les enfants vont dans les activités sportives, culturelles ou autres.** Donc la disponibilité des femmes heu, on trouve plus facilement des hommes que des femmes » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

Ainsi, la plupart des maires interrogés, hommes comme femmes, justifient leur difficulté à trouver des femmes volontaires pour s'engager sur leur liste par un manque de disponibilité chronique lié à leur statut de mère. Certains expliquent même de cette manière l'inégale représentation des sexes au sein de leur conseil municipal. La domination numérique des hommes dans les conseils municipaux est associée au manque de disponibilité des femmes qui doivent assurer la gestion quotidienne du foyer.

L'Insee réalise périodiquement des enquêtes « emploi du temps » afin d'établir la manière dont les français organisent leur temps. L'enquête publiée en 2011 révèle que le temps domestique moyen a diminué chez les femmes alors qu'il reste stable chez les hommes<sup>318</sup>. Par exemple, elles passent quotidiennement 10 minutes de moins dans la cuisine et 9 minutes de moins à faire le ménage entre 1999 et 2010. En revanche, les hommes ne consacrent en moyenne pas plus de temps à ces

---

<sup>318</sup> Layla Ricoch et Benoît Roumier, « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'internet », Insee, 2011, (« Insee première »), p. 2. Cette enquête montre aussi que moins les hommes ont une activité professionnelle, moins ils participent aux tâches domestiques, alors que c'est l'inverse pour les femmes.

activités. Ainsi, si les écarts entre les hommes et les femmes ont diminué, les femmes consacrent toujours une heure et demie en plus au temps domestique que les hommes. À partir de notre enquête par questionnaire il a été possible de mesurer le temps hebdomadaire passé par les élu-e-s de Gironde à effectuer des tâches ménagères.

*Tableau 21 Temps hebdomadaire consacré aux tâches ménagères par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction du sexe (n=187)*

	<b>Non-réponse</b>	<b>- 5 h</b>	<b>5 h - 15 h</b>	<b>+ 15 h</b>	<b>Total</b>
<b>% hommes</b>	47,0%	37,6%	13,7%	1,7%	100%
<b>% femmes</b>	14,3%	34,3%	40,0%	11,4%	100%

Ce tableau révèle qu’au sein de la population élue, la répartition sexuée des tâches ménagères demeure inégale<sup>319</sup>. Les élus sont proportionnellement plus nombreux à déclarer consacrer moins de 5 heures par semaine aux tâches ménagères, alors que les élues sont plus nombreuses à déclarer y consacrer plus de 5 heures par semaine (51,4%, contre 15,4% pour les hommes). Mais ce qui apparaît le plus révélateur de l’incorporation de la division sexuelle inégale du travail domestique est sans doute le taux de non-réponses. Près de la moitié des hommes ne répondent pas à la question, contre moins de 15% des femmes. Ce taux important de non-réponses chez les hommes peut être interprété comme une marque de défiance ou d’étonnement vis-à-vis d’une question qui n’a pas lieu d’être posée.

La répartition du travail domestique selon les sexes semble avoir des répercussions pratiques sur les probabilités de s’engager dans l’action municipale. Les hommes disposant de plus de temps du fait de leur moindre investissement dans les activités domestiques ont alors plus de chances d’accepter de se porter candidat lorsque l’occasion se présente. C’est ce qu’explique cette adjointe au maire :

---

<sup>319</sup> La question des tâches ménagères écrase évidemment les distinctions liées aux différentes tâches domestiques selon qu’elles appartiennent au « pôle masculin », au « pôle féminin » ou aux « tâches négociables » telles que définies par Bernard Zarca. Le format du questionnaire ne permet pas d’établir avec finesse ces distinctions. Voir Bernard Zarca, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistique*, vol. 228 / 1, 1990, p. 29-40, p. 30-31.

« R. -Les hommes sont plus prêts à partir à ces postes-là plutôt que les femmes. **La problématique c'est toujours de trouver, même lorsqu'on renouvelle les équipes municipales, la problématique c'est toujours de trouver des femmes.**

Q. -Les hommes veulent plus facilement repartir ?

R. -**Ah les hommes en général restent plus facilement et puis même lorsqu'on cherche de nouveaux élus, on a plus facilement un potentiel de possibilités chez les messieurs que chez les femmes. Ils s'engagent plus facilement et puis voilà c'est plus facile peut-être dans leurs emplois du temps, c'est plus heu.**

Q. -Et ça vous vous en rendez compte ?

R. -Oui je m'en rend compte, enfin je suis pas maire, c'est pas moi qui fait la liste, qui vais à la pêche aux candidatures, mais effectivement, le maire qui est le nôtre dit qu'il a plus de problèmes pour trouver des femmes que des hommes » [Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

Ainsi, au sein même de la population des élu-e-s, les femmes assument toujours plus que les hommes la prise en charge des tâches domestiques et n'ont plus seulement à gérer une double mais une triple journée de travail, entre travail salarié, travail domestique et travail municipal. La présence d'enfants à charge tend par ailleurs à rallonger le temps domestique et la plupart des tâches parentales incombent encore largement aux femmes. Ainsi n'est-il pas étonnant de constater que les femmes s'engagent en moyenne plus tard après la naissance de leur dernier enfant que les hommes. Les élues répondant au questionnaire le sont pour la première fois en moyenne 11,8 ans après la naissance de leur dernier enfant, contre 9,8 ans pour les répondants.

Si beaucoup de femmes font donc le choix de ne pas se présenter faute de disponibilité, la dimension contraignante de la division sexuelle du travail domestique se donne à voir chez les élues qui choisissent de ne pas se représenter plutôt que d'avoir à « délaissier » une activité sociale à laquelle elles sont socialement dévolues.

Coralie B., conseillère municipale d'une commune de 3200 habitants entre 2008 et 2014, est dans ce cas. L'analyse détaillée de son parcours révèle de fortes contraintes, liées à son assignation de genre, qui ont contribué à freiner sa carrière municipale et qui expliquent son retrait de la municipalité après un seul mandat de conseillère municipale.

Coralie B. est née en 1949. Elle est arrivée dans la commune avec son mari au tout début des années 1990 après de multiples pérégrinations, notamment en outre-mer, liées à la profession de son mari marin d'Etat. Pas du tout originaires de la région, ils se sont installés dans la commune suite à la dernière mutation de son mari dans une base marine proche. Titulaire d'un baccalauréat, elle a toujours tenu à travailler dans les différents endroits où l'ont menée les mutations professionnelles de son mari. Elle a occupé des postes de secrétaire principalement dans les secteurs médico-social et associatif. Elle a également travaillé deux ans dans une agence de voyage à Tahiti. Immédiatement après son arrivée dans la commune en 1991 elle fait du bénévolat pour l'association de l'union sportive et culturelle qui compte environ 800 adhérents. Après un investissement important dans cette association et suite à une ouverture de poste l'année suivante, elle devient secrétaire à temps plein de l'association en 1992. Elle y travaillera jusqu'à sa retraite en 2008. Parallèlement à son activité professionnelle elle crée avec son mari un club de marche sur la commune au début des années 2000. Elle en prendra la présidence qu'elle laissera toutefois peu après son élection au conseil municipal en 2008 « *pour alléger un peu* ». Son engagement associatif intense lui permet donc d'intégrer les réseaux de sociabilité et de se faire connaître sur la scène locale. Elle explique son recrutement par la tête de liste de cette manière :

« Je faisais partie de plusieurs associations sur [la commune]. Disons que je connaissais beaucoup de monde, je connaissais bien [la commune]. Et je m'étais sans doute fait remarquer dans les manifestations, dans l'organisation des manifestations. Et donc j'étais relativement connue. Et donc bah de ce fait heu, une fois que j'ai été en retraite, parce que j'ai été en retraite, le maire actuel est venu me demander étant donné mon parcours justement ».

Par ailleurs, son mari était pour sa part déjà connu localement. Il a été élu adjoint en 2001 avant de démissionner en avril de l'année suivante pour cause de mésentente avec le maire en place : « *parce qu'en fait l'ancien maire travaillait un peu seul [...]. C'était le noyau dur du départ qui prenait les décisions et les autres il fallait qu'ils suivent* ». L'engagement de Coralie B. à la mairie doit aussi aux relations privilégiées que son mari entretient avec la tête de liste d'opposition qui deviendra maire en 2008 : « *et puis bon le maire est quand même un ancien officier*

*de marine donc on se connaissait. Le papa du maire était un ancien instructeur de mon mari, moi je connaissais toute la famille du maire, toutes ses sœurs, frères. Je connaissais tout le monde ».*

Si sa sollicitation pour figurer sur une liste aux élections municipales de 2008 s'explique au regard de son fort investissement associatif sur la commune et par les relations privilégiées qu'entretenait son mari avec la tête de liste, son engagement municipal ne s'est pourtant jamais présenté sur le mode de l'évidence et elle avoue avoir hésité avant d'accepter d'intégrer la liste du maire. Sa principale crainte étant de ne pas disposer d'assez de temps pour s'occuper de sa famille :

**« Bon ils sont pas venus me chercher pour le début de liste mais ils sont venus me chercher justement pour avoir des femmes un peu qui pouvaient aussi bah travailler dans un conseil municipal. C'est comme ça que c'est venu, c'est le maire actuel qui est venu. Il m'a demandé en me disant qu'il avait besoin de femmes, et je lui ai dit que toute façon je ne voulais pas, mon mari ayant été déjà adjoint. [...] Je ne voulais pas justement, je savais le travail que ça représentait, étant donné que moi j'ai quand même 4 enfants et 7 petits enfants je voulais quand même être un peu plus disponible pour ma famille donc je voulais pas avoir de charge au niveau des fonctions d'adjoint. Voilà donc je lui avais bien dit clairement mais j'étais même pas sûre moi, parce que y'avait panachage, donc j'étais même pas certaine d'être élue hein. Mais j'étais connue et bon j'ai obtenu à peu près la moitié des voix exprimées [Elle arrive en treizième position sur 23 en nombre de suffrages exprimés] ».**

Enfin, après en avoir discuté avec son mari, elle prend la décision de se présenter. Elle explique cette décision d'une part par la disponibilité nouvelle dont elle disposait, étant retraitée la même année, et d'autre part parce qu'elle a *« toujours travaillé dans le social et pour la collectivité. Donc là c'est une continuité »*. Effectivement, au sein du conseil municipal, elle s'occupe surtout du secteur social et du service aux habitants. Elle fait partie d'un réseau de « vigilance voisinage » mis en place par la municipalité afin d'aider les personnes isolées de la commune. Elle s'occupe également de rendre visite aux familles ayant donné naissance à un enfant ainsi que de la distribution de colis aux personnes âgées. Ce qui lui plaît, c'est *« la proximité avec les personnes. C'est ce que j'ai toujours fait*



*d'ailleurs, ça correspond tout à fait à heu, moi au niveau travail j'ai toujours été à l'accueil, à accueillir les gens à m'occuper des gens ».*

Une fois élue au conseil municipal, elle présente sa candidature afin d'être déléguée à la communauté de communes, car « *je sais que c'est indispensable par rapport heu, par rapport au conseil général, les rapports avec le conseil général etc. Donc moi j'y croyais donc j'ai présenté ma candidature puis j'y suis allée quoi* ». Elle est élue et s'investit dans les commissions « tourisme » et « affaires sociales et familiales ». Elle prend goût à la gestion des affaires communales et intercommunales, et exprime même une volonté de repartir sur un autre mandat avec plus de responsabilités, pour « *avoir vraiment en charge quelque chose* », d'autant que la municipalité en place lui propose de réintégrer la liste pour les élections de 2014.

Pourtant, elle se trouve contrainte d'abandonner après seulement 6 années d'exercice. Elle explique ce renoncement par un alourdissement des obligations liées à la sphère familiale. Alors qu'elle est à la retraite et que ses enfants sont élevés et indépendants, elle doit maintenant s'occuper de ses sept petits-enfants qu'elle garde pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, elle doit rendre régulièrement visite à sa mère, âgée de 87 ans et vivant dans le nord de la France. Enfin, son mari retraité exprime une volonté de la voir plus souvent à la maison. Au total, elle se trouve « coincée » entre plusieurs générations et doit assurer les fonctions du *care* traditionnellement dévolues aux femmes. Ainsi à « la mauvaise conscience d'épouse et de mère »<sup>320</sup> descellée par Mariette Sineau chez de nombreuses femmes politiques, on pourrait ajouter la mauvaise conscience de fille et de grand-mère. La situation de Coralie B. évoque d'ailleurs cette « génération pivot » décrite par Claudine Attias-Donfut<sup>321</sup>.

Soumise aux injonctions indissociablement liées à son genre, Coralie B. doit mettre un terme à une aventure municipale qu'elle souhaitait pourtant poursuivre. Consciente que cette réassignation brutale à la sphère domestique est liée à son

---

<sup>320</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 138.

<sup>321</sup> Claudine Attias-Donfut, « Sexe et vieillissement », in Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 211. Cette « génération pivot » apporte « à la fois des aides aux parents âgés, aux enfants et petits-enfants » et se structure largement autour de « la relation mère/fille ».

statut de femme, elle explique son retrait de la municipalité de la manière suivante : « *parce que justement j'avais des obligations familiales. Parce que je suis une femme et je suis encore l'ancienne génération des femmes, on s'occupe de la maison, on s'occupe des enfants* ». Finalement, elle tente de rationaliser son renoncement en assurant avoir choisi de délaissier les affaires publiques pour se recentrer sur sa famille :

« C'est surtout moi au niveau des enfants des petits enfants et des ascendants aussi, de ma mère. Voilà notre génération est sollicitée donc bon c'est un choix moi je choisis ma famille. J'aurais pu dire « flûte je fais quand même et puis je laisse tomber le reste » mais heu bon je pense que j'ai fait un mandat, que j'ai donné à la collectivité pendant tout mon mandat. Et de mon temps, beaucoup de mon temps ».

L'analyse détaillée du parcours de Coralie B. met en lumière les injonctions auxquelles les femmes doivent faire face et qui contraignent leurs possibilités d'accès et de maintien dans le champ politique.

L'idée que les femmes ont à s'organiser autour d'une double journée de travail est maintenant établie<sup>322</sup>. Deux journées de travail sont à distinguer : une première sur le lieu de travail, une seconde à la maison. Lorsqu'elles s'engagent dans la vie publique, qu'elle soit syndicale, politique ou associative, les femmes ont alors à gérer trois temporalités : domestique, professionnelle et publique<sup>323</sup>. C'est ce cumul d'activités qui explique en premier lieu la moindre inclusion des femmes dans la vie publique. S'engager dans la vie municipale tout en travaillant et en assurant la gestion du quotidien domestique nécessite une organisation pointue, laissant peu de place au temps libre.

---

<sup>322</sup> Christine Delphy, *Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ?*, Vol. 22, Editions Antipodes, 2003, p. 48-49.

<sup>323</sup> Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », vol. 153 / 3, juillet 2009, p. 112-119 ; Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *Femmes: engagements publics et vie privée*, Paris, France, Syllepse, 2003, 139 p. ; Magali Della Sudda, « Temporalités à l'épreuve de la parité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, septembre 2009.

### 1.1.2. Les effets du lieu de résidence et de la classe sur la triple journée

Nous venons de voir que l'engagement municipal des femmes était largement contraint par la division sexuelle du travail domestique qui les assigne à certaines tâches et limite ainsi le temps disponible pour investir la vie publique. Certaines variables contribuent cependant à alléger ou alourdir le temps consacré aux tâches domestiques. D'abord, il faut prendre en compte l'effet proprement lié à l'espace. Il apparaît clairement (*voir tableau infra*) qu'à mesure que la taille de commune se réduit, le temps moyen consacré aux tâches domestiques s'allonge. Si c'est le cas pour les hommes autant que pour les femmes, ces dernières y consacrent toujours plus de temps peu importe la catégorie de commune. Ainsi les femmes résidant dans des communes rurales sont, toutes catégories confondues, celles qui consacrent le plus de temps aux tâches domestiques avec en moyenne 30 heures par semaine.

Tableau 22 Temps quotidien et hebdomadaire moyen consacré aux tâches domestiques en fonction du sexe et de la taille de la commune (en heures et en minutes)<sup>324</sup>.

	Femme_min/jour	Femme_h/sem	Homme_min/jour	Homme_h/sem
Commune rurale	258	30	195	22
Unité urbaine de moins de 10 000 habitants	254	29	184	21
Unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants	238	27	174	20
Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	244	28	170	19
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	230	26	165	19
Unité urbaine de Paris	227	26	147	17

Ainsi, il semble que les contraintes liées au lieu de vie contribuent à allonger encore le temps alloué à la gestion de la sphère domestique. Les espaces ruraux se caractérisent notamment par une moindre densité de services qui étirent naturellement les temps de trajet<sup>325</sup>. Par exemple, les courses qui, au même titre que les tâches ménagères restent une activité encore largement dévolue aux

---

<sup>324</sup> Enquête emploi du temps 2009-2010, *Insee*, 2010.

femmes, nécessitent plus de temps en milieu rural qu'en milieu urbain du fait de la distance en moyenne plus élevée avec les centres commerciaux. Par ailleurs, les services d'accueil de la petite enfance disposent de moins de place en milieu rural (39 places pour 100 enfants) que nationalement (50 places pour 100 enfants)<sup>326</sup>. Les femmes assurant toujours l'essentiel des tâches parentales, ces inégalités territoriales pèsent davantage sur elles en milieu rural. En ce sens, on peut dire que le lieu de résidence influe sur le temps disponible, en particulier pour les femmes, et affecte ainsi la probabilité de s'investir dans des activités extérieures à la sphère professionnelle et familiale. Pour le dire autrement, il semble que la probabilité de s'investir dans le conseil municipal - qui dépend de la disponibilité - soit d'autant plus faible pour les femmes habitant des communes rurales.

Ensuite, lorsque l'on veut mettre en évidence des comportements spécifiques à un sexe en particulier, le passage par la position sociale semble incontournable. Maurice Duverger le notait déjà en 1955 : si la participation électorale des femmes était plus faible que celle des hommes, elle tendait à s'accroître avec la catégorie socio-professionnelle, les femmes des professions libérales ou de l'enseignement se rendant toujours plus souvent aux urnes que les ouvrières<sup>327</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, Daniel Gaxie avance l'idée que les écarts de politisation entre les hommes et les femmes tendent à se réduire à mesure que la position sociale - mesurée essentiellement à partir du niveau de diplôme - des femmes s'élève<sup>328</sup>. Ce qu'ont confirmé les recherches plus récentes de Mariette Sineau par exemple<sup>329</sup>. Ainsi, si le niveau de politisation est lié au sexe, il est également lié à la position sociale qui influence l'effet du sexe sur le niveau de politisation. Il apparaît donc clairement qu'il n'est possible de mettre en évidence des comportements sexuels

---

<sup>325</sup> Hélène Cettolo et Annie Rieu, « Pour une prise en compte du genre dans les actions d'insertion en milieu rural », in Anne-Marie Granié et Hélène Guétat-Bernard (dir.), *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, IRD Editions/PUM, 2006, p.306.

<sup>326</sup> Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », 2014, p. 13.

<sup>327</sup> Maurice Duverger, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, p. 39-44.

<sup>328</sup> Daniel Gaxie, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Éditions du Seuil, 1978, p. 144.

<sup>329</sup> « La forte augmentation du nombre d'actives et de diplômées parmi les électrices potentielles a eu des incidences fortes. En effet, l'insertion dans la vie active et le niveau d'éducation sont des déterminants majeurs des comportements politiques. [...]L'exercice d'une activité professionnelle incite les femmes à affirmer leur compétence politique et à soutenir les forces de gauche ». Mariette Sineau, « Vote et participation politique », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 303.

qu'à la condition de contrôler l'effet du sexe par la classe sociale d'origine qui constitue un cadre essentiel de socialisation<sup>330</sup>.

Nous voudrions ici transposer le raisonnement qui précède afin d'expliquer les écarts dans les possibilités d'engagement des femmes selon le milieu social d'origine. Nous avons vu précédemment que la répartition inégale du travail domestique contribuait à contraindre l'engagement des femmes dans la vie municipale et permettait ainsi d'expliquer en partie la plus faible représentation des femmes dans les conseils municipaux. Encore faut-il prendre en compte le fait que la division sexuelle du travail domestique se spécifie selon le milieu social considéré. Ainsi la profession et le niveau de diplôme des femmes, et indissociablement de leur mari - souvent proches du fait de l'homogamie -, ont un effet sur le degré d'investissement dans les tâches domestiques. Roland Pfefferkorn explique en ce sens que la répartition du travail domestique entre conjoints est moins inégalitaire lorsque le niveau de formation et le statut professionnel de la femme sont élevés.

« Plus une femme occupe une position élevée dans la division sociale du travail, d'une part, plus grandit son investissement professionnel et plus diminue son investissement domestique ; d'autre part, moins elle est sans doute disposée à accepter un partage inégalitaire des tâches domestiques et plus elle est en mesure d'imposer un rééquilibrage dans ce partage ; enfin, du fait de l'homogamie, elle est le plus souvent en couple avec un homme lui-même plus diplômé et au statut professionnel plus élevé, plus disposé aussi à un certain rééquilibrage dans le partage du travail domestique »<sup>331</sup>.

Bernard Zarca affine l'analyse et indique que « plus le niveau de diplôme de la femme est élevé par rapport à celui de l'homme, plus ce dernier prend en charge les tâches féminines et négociables »<sup>332</sup>.

---

<sup>330</sup> Selon François de Singly et Jean-Claude Passeron, « la classe sociale commande, ici, l'ordre de analyse, parce qu'elle constitue un cadre de socialisation particulièrement différenciateur [...], tandis que le sexe ou l'âge occupent une toute autre position puisqu'ils spécifient la socialisation, dans le cadre de chaque milieu social, selon les individus à socialiser ». François De Singly et Jean-Claude Passeron, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, vol. 34 / 1, 1984, p. 50. Ce point de vue est bien sûr discutable. On renverra ici aux travaux de Danièle Kergoat pour qui aucun rapport social ne prime sur l'autre. Voir en particulier : Danièle Kergoat, "Dynamique et consubstantialité...", *op. cit.*

<sup>331</sup> Roland Pfefferkorn, « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, avril 2011.

<sup>332</sup> Bernard Zarca, *op. cit.*, p. 35.

À partir de notre enquête par questionnaire, nous avons pu déterminer que les élues de Gironde les moins diplômées consacrent en moyenne plus de temps aux tâches ménagères que les plus diplômées. Parmi les diplômées du supérieur, moins de 5% des répondantes déclarent consacrer plus de 15 heures par semaines aux tâches ménagères, alors que parmi les répondantes de niveau bac ou inférieur au bac, un tiers disent y consacrer plus de 15 heures hebdomadaires. Par ailleurs, les hommes non répondants à la question du temps hebdomadaire passé aux tâches ménagères - et dont on a dit qu'ils étaient les plus susceptibles d'estimer que la question n'était pas légitime- sont pour près de 40% d'entre eux sans diplôme ou ont un diplôme inférieur au bac. En comparaison, les hommes répondants et qui reconnaissent participer aux tâches ménagères sont pour seulement 20% d'entre eux sans diplôme ou ont un diplôme inférieur au bac, alors que près de 70% sont diplômés du supérieur (52% ont un niveau de formation supérieur ou égal à bac+3).

De façon générale, il apparaît que la division sexuelle du travail est plus marquée dans les milieux populaires où on observe une permanence du modèle conjugal traditionnel, et ce, plus que dans les autres milieux sociaux<sup>333</sup>. Cette répartition inégale du travail domestique au sein des couples des classes populaires se donne à voir dans le récit de certains travaux ethnographiques. On peut se reporter par exemple à l'enquête de Nicolas Renahy lorsqu'il évoque la répartition très inégale des tâches ménagères dans un des couples enquêtés (ouvrier en bâtiment et ouvrière en usine)<sup>334</sup>. Mais c'est surtout l'étonnement dont font preuve les deux membres du couple lorsque l'ethnologue souhaite participer aux tâches ménagères qui est révélateur des rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans certains couples des milieux populaires. L'auteur note même que cette volonté d'aider est perçue comme une part de féminité chez lui, rejoignant ainsi les analyses de Richard Hoggart menées auprès des classes populaires au début des années 1970 : « il n'est pas rare qu'une femme empêche son mari de se livrer à un " travail de

---

<sup>333</sup> Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet[et al.], *Sociologie des classes populaires contemporaines*, A. Colin, 2015, p. 140-144. Pour un point de vue plus ancien mais non moins éclairant, on peut lire les deux premiers chapitres de Paul-Henry Chombart de Lauwe, *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Éditions du C.N.R.S, 1977.

<sup>334</sup> Nicolas Renahy, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, 2005, p. 209.

femme ” de crainte que les voisins pensent qu’elle a épousé un homme efféminé »<sup>335</sup>.

Si les charges domestiques liées à l’entretien du foyer diminuent pour les femmes des classes supérieures, d’autres travaux pointent en revanche le fait que les charges familiales liées notamment au suivi de la scolarité des enfants restent dévolues aux femmes, peu importe la position sociale et le niveau de diplôme<sup>336</sup>.

Une fois établi le fait que la division sexuelle du travail domestique est d’autant plus inégalitaire que le statut socio-culturel du couple s’abaisse, reste à souligner la concentration des classes populaires dans les espaces ruraux. Si l’agriculture n’y est plus l’activité dominante, les ouvriers représentent la première catégorie d’actifs dans les espaces ruraux (20%, contre 13% dans les villes centres)<sup>337</sup>. En revanche, les cadres supérieurs par exemple représentent 3% des actifs en milieu rural contre 9% en ville et en banlieue. De façon générale, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent la catégorie socio-professionnelle la moins nombreuse dans les espaces ruraux<sup>338</sup>. Par ailleurs, le niveau de diplôme moyen y est bien plus bas qu’en ville-centre ou en banlieue. Si 70% des ruraux n’ont aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac, cela concerne 54% des habitants de ville centre. À l’inverse, si les diplômés du supérieur représentent 27% des habitants des villes centres ou 26% des habitants de banlieues, ils ne représentent que 14% des ruraux<sup>339</sup>. Cet écart entre les niveaux de diplôme moyens des urbains et des ruraux s’explique en partie par les migrations des ménages urbains les plus modestes (et les moins qualifiés) vers les campagnes.

Pour la Gironde, nous avons calculé la répartition de la population par catégories socio-professionnelles et par niveau de diplômes en fonction de la taille de la commune<sup>340</sup>. Les écarts observés sont du même ordre que ceux cités précédemment

---

<sup>335</sup> Richard Hoggart, *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Éd. de Minuit, 1976. Cité par : Catherine Paradeise, « Sociabilité et culture de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 21 / 4, 1980, p. 585.

<sup>336</sup> Alban Jacquemart, « J’ai une femme exceptionnelle”. Carrières des hommes hauts fonctionnaires et arrangements conjugaux », *Connaissance de l’emploi*, 2014, p. 2.

<sup>337</sup> Régis Bigot, Patricia Croutte et Catherine Duflos, « Les différences de modes de vie selon le lieu de résidence », Paris, CREDOC, 2009, p. 17.

<sup>338</sup> Clothilde Roullier, « Le monde rural : quelques données de cadrage », *Informations sociales*, vol. 164 / 2, juin 2011, p. 7.

<sup>339</sup> Régis Bigot, Patricia Croutte et Catherine Duflos, *op. cit.*, p. 17.

<sup>340</sup> Voir annexe 19

à l'échelle de la France. Ainsi les communes de moins de 1000 habitants comprennent une part plus importante d'ouvriers et une part moins importante de cadres et professions intellectuelles supérieures. Par ailleurs, les personnes sans diplômes ou avec un diplôme inférieur au bac sont proportionnellement plus nombreuses dans ces communes, alors que les diplômés du supérieur sont proportionnellement plus nombreux dans les communes de plus grande taille. Les espaces ruraux sont donc, plus que les autres espaces, marqués par la présence des classes populaires.

Etant donné le partage inégal des tâches domestiques en milieu populaire, la concentration plus importante des classes populaires en milieu rural et l'allongement généralisé des temps domestiques en milieu rural, il y'a tout lieu de penser que les femmes rurales sont plus exposées à une répartition inégale des tâches domestiques que leurs homologues des espaces urbains. Davantage contraintes dans leurs emplois du temps, elles disposent de moins de temps à consacrer à un engagement municipal.

Cela rejoint les analyses de Yannick Le Quentrec qui distingue trois niveaux d'antagonismes auxquels s'exposent les femmes qui s'engagent dans une activité militante (que l'on transposera aisément aux femmes qui s'engagent en politique) :

« - entre temps militant et temps domestique : la disponibilité totale définit le travail domestique des femmes. Elle s'oppose à la disponibilité totale requise en politique et, à un degré moindre, dans le syndicalisme ;

- entre temps professionnel et temps domestique : les attentes en matière de disponibilité et de productivité des employeurs s'opposent à la prise en compte de réalités extérieures au travail ;

- entre temps militant et temps professionnel, compte tenu d'un statut de l' élu limité et de faibles droits syndicaux, notamment dans les petites entreprises.

Les femmes se heurtent simultanément à ces trois niveaux d'antagonismes, alors que les hommes sont plus souvent concernés par le troisième »<sup>341</sup>.

Si les femmes qui choisissent de s'engager dans la vie publique sont ainsi confrontées à trois registres d'arrangements ou d' « antagonismes » quand les hommes n'en sont le plus souvent confrontés qu'à un seul, nous avons montré que

---

<sup>341</sup> Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, vol. 153 / 3, juillet 2009, p. 116.



temps domestique et temps du mandat sont d'autant plus antagonistes que l'on va vers les espaces ruraux, et *a fortiori* vers les classes populaires.

### 1.1.3. Arrangements professionnels et arrangements conjugaux

Après avoir mis en évidence l'effet du type d'espace et de la classe sociale sur la division sexuelle du travail, nous tenterons donc, à partir d'études de cas, de montrer que les conditions de possibilité de l'engagement dans la vie municipale pour les femmes diffèrent en fonction du milieu social dans lequel elles évoluent. Contrairement aux hommes, les femmes maires de Gironde rencontrées font état de la nécessité d'assouplir leur emploi du temps afin de dégager du temps pour s'investir pleinement dans le rôle de maire. Cependant, les marges de manœuvre sont relativement réduites et les femmes disposent de deux principaux leviers pour dégager du temps : la profession et la famille. Nous nous pencherons donc plutôt sur les antagonismes « temps du mandat/ temps professionnel » et « temps du mandat/ temps domestique », le dernier type d'antagonisme ne constituant pas le cœur de notre objet.

En entretien, ce maire d'une commune de 1300 habitants explique les difficultés rencontrées pour recruter des femmes sur sa liste et les conditions de possibilité de leur engagement. On voit clairement poindre l'entremêlement des emplois du temps familiaux et professionnels dans les possibilités d'engagement des femmes :

« Bah parmi les plus jeunes donc entre 30 et 40 ans, après les plus jeunes elles étaient souvent étudiantes ou des choses comme ça, donc difficile heu. **Alors il reste celles qui sont là fixées, avec peut-être un mari des enfants, oui entre 30 et 45 ans, mais elles bossent ! Or une femme qui bosse ça signifie qu'elle a deux boulots : le sien et la maison.** Alors on a un vrai problème là. **Celles que j'ai pu convaincre, ce sont soit des retraitées, jeunes retraitées qui avaient peur de s'ennuyer.** Soit j'en ai une qui est fonctionnaire à l'hôpital de L. au CHU qui a donc un emploi du temps régulier qu'elle peut aménager. Et puis j'en ai une dont j'aimerais bien qu'elle soit mon successeur, qui est adjointe, et qui s'occupe des enfants, du CCAS, enfin des écoles enfin qui fait un boulot formidable, qui était puéricultrice à l'hôpital et qui s'est mise en disponibilité. Et les enfants étant grands » [Alain M., maire, 1300 habitants].

L'opposition des temporalités liées à la profession et au mandat doit faire l'objet d'une première analyse. Il apparaît d'abord que cette opposition paraît assez peu liée au milieu social d'origine. Parmi les femmes qui s'engagent, on peut citer quatre principaux types d'arrangements professionnels.

Le premier arrangement concerne les femmes qui se mettent en disponibilité professionnelle ou réduisent leur temps de travail en passant à temps partiel. Le second cas de figure regroupe des femmes qui exercent une profession offrant des souplesses dans l'emploi du temps et qui peuvent aisément moduler leurs contraintes professionnelles (enseignantes, agricultrices, professions libérales). Le troisième cas concerne les femmes au foyer évoquées dans le premier chapitre. Enfin, le quatrième type d'arrangement, de loin le plus courant, concerne les femmes qui attendent le passage à la retraite afin de s'engager au sein de la municipalité. Pour ces dernières, l'exercice du mandat constitue une forme de prolongement de la vie professionnelle sans bouleverser en profondeur l'organisation des temporalités. La sphère de l'engagement municipal se substitue ainsi à la sphère professionnelle de sorte qu'elles continuent à gérer deux temporalités et non trois. Cependant, il est rare que la date de départ à la retraite coïncide parfaitement avec la date des élections municipales. Dans ce cas, elles doivent, pendant un temps relativement court, gérer les trois temporalités en attendant de pouvoir s'investir pleinement dans le rôle de maire. C'est par exemple le cas de Marie V., maire d'une commune de 2100 habitants. Éluë depuis 1983 au conseil municipal, elle prend la tête de liste en 2008, deux ans avant son départ en retraite. Une fois élue maire, elle doit mener de front pendant deux ans sa vie professionnelle, familiale et son engagement à la mairie. Elle explique en entretien la difficulté à articuler les trois temporalités :

« Alors j'étais un petit peu prête à ça mais pas aussi rapidement. **Ça été un petit peu brutal dans la mesure où je travaillais j'avais un métier**, j'étais sage-femme à l'hôpital P., donc je faisais les nuits. Et c'est vrai que je m'attendais pas je n'étais pas prête encore au niveau du temps, de la disponibilité, **je n'étais pas prête pour ce rôle de maire parce que ça prend beaucoup de temps**. Donc moi pendant deux ans j'ai géré les deux : métier, vie familiale, vie d'élue. Je me demande maintenant comment j'ai fait. Bon je l'ai fait. **Et c'est vrai que maintenant que je suis à la retraite je peux exercer mon rôle d'élue à temps plein et c'est beaucoup plus heu, pour moi c'est beaucoup plus bénéfique et profitable pour les gens, et c'est beaucoup plus valorisant et heu pas**

**valorisant mais c'est ce que cherchais à faire** » [Marie V., maire, 2100 habitants].

Concernant les arrangements conjugaux en revanche, le milieu social semble affecter les possibilités d'engagement. Si notre corpus rend cette question difficilement préhensible - puisque nous nous sommes entretenus avec des élues en place uniquement -, il est toutefois possible de saisir dans les discours des élues ou des têtes de liste la plus ou moins grande acceptation par les conjoints de l'engagement des femmes. Nous avons vu avec l'exemple de Coralie B. que sa carrière municipale avait été largement contrainte par les injonctions à exercer son rôle de femme. Dans le même temps, elle ne disposait pas des ressources suffisantes pour subvertir le rôle auquel elle était socialement assignée. Il est par ailleurs frappant d'observer qu'il serait proprement impossible de mettre en évidence les stratégies déployées par les hommes afin d'articuler la sphère familiale avec la sphère de l'engagement. Cette dimension n'apparaît jamais en entretien avec les hommes alors qu'elle est spontanément abordée par une majorité de femmes (surtout d'origine populaire) qui, lorsqu'on les interroge sur leur mandat, évoquent leur vie de famille, comme si celle-ci était indissociablement liée à leur engagement municipal. Cela étant dit, nous allons tenter de distinguer plusieurs types d'arrangements conjugaux.

La première situation concerne les arrangements impossibles. Pour des raisons évidentes liées au corpus retenu, on ne peut saisir ces situations que par la médiation du discours des têtes de liste qui expliquent les raisons du refus des femmes sollicitées pour figurer sur une liste.

« Y'en a une qui m'a refusé qui était d'accord parce que son mari lui a dit « si tu y vas je divorce ». On en est là quand même hein. En pleurant elle m'a téléphoné... Ils sont cons il faut bien le dire. Je me permettrais pas, si mon épouse vient me voir et me dis « je veux faire ci », bah tu le fais » [Alain M., maire, 1300 habitants].

Les cas de maris qui refusent à leur épouse la possibilité de s'engager ne semblent pas rares comme en témoigne cet enquêté répondant à la question de la difficulté à trouver des femmes qui souhaitent s'engager dans la vie municipale : « *pour celles que je connais ce serait plutôt le mari qui voyait cela d'un mauvais œil !!! Moins*

*de disponibilité pour les enfants, le couple, les tâches ménagères... Les femmes élues ont un sacré courage ! Bravo !* » [Anonyme, questionnaire].

Il arrive donc que des maris refusent formellement l'engagement de leur femme. Il semble cependant que cela concerne surtout les couples qui occupent des positions basses dans la hiérarchie socio-professionnelle. C'est le cas d'Héloïse S., maire entre 2001 et 2014 d'une commune de 1500 habitants, qui présente tous les attributs des classes populaires. Manipulatrice radio à l'hôpital qui se décrit comme une « simple employée », elle est par ailleurs fille d'ouvrier et de mère au foyer :

« Q. -Comment ça s'est passé au début l'organisation du temps ?

R. **-Bon mes enfants en ont souffert ça c'est clair. Le dernier heu, même les trois, j'ai trois enfants donc voilà. J'avais pas demandé l'approbation de mon mari donc lui ça lui a pas plu du tout.**

Q. -Comment ?

R. **-Ah bah que je sois jamais là. C'est-à-dire que j'étais plus dans le rôle classique de la femme à la maison qui travaille et qui s'occupe des enfants.**

Q. -C'est à dire que vous l'avez consulté ?

R. **-Non, c'est mon choix, j'y vais. Et puis je n'avais pas mesuré les conséquences.**

Q. -Il vous soutenait pas quoi ?

R. **-Non, on n'a pas pris la décision ensemble comme on fait quand on est un couple. J'ai pris la décision toute seule.**

Q. -Donc ça il vous l'a reproché ?

R. **-Bah il pensait qu'au deuxième mandat je me représenterais pas. Et il était pas prêt pour cette vie-là. Donc ça n'a pas tenu. Je dis pas que c'est la raison de heu, mais ça déséquilibre un couple. [...] Mais parce que je n'en mesurais pas les conséquences du point de vue du temps et de l'organisation. C'est se lever à 5 heures du matin ou 5 heures et demi pour préparer la bouffe du soir.**

Q. -Ah bon c'était comme ça ? Une journée type c'était comment ?

R. -Bah, avant le boulot c'est faire toutes les tâches ménagères.

Q. -Parce que vous n'aviez pas d'aide de votre conjoint là-dessus ?

R. **-Ah non, non il ne voulait pas, il a dit « t'assume ». Donc voilà j'ai assumé mais ça a pas duré. Non, non c'était les tâches ménagères le matin très tôt ou le soir très tard, ou le week-end. C'est la journée de travail à l'hôpital. Comme moi j'ai un boulot qui est en décalage le matin je peux faire 6 heures-13 heures, j'peux faire 14-21, je travaille de nuit, donc j'ai beaucoup travaillé de nuit le premier mandat pour pouvoir être [à la mairie] la journée ».**

L'engagement d'Héloïse S. a été formellement refusé par son mari qui n'envisageait pas une répartition plus égalitaire du travail domestique pour compenser les absences de sa femme. La situation de cette femme est relativement rare puisqu'elle est passée outre le refus de son mari et a privilégié son mandat, *in fine* au détriment de son couple. Mariette Sineau relève les cas, non-négligeables en politique, de femmes qui « paient » d'une rupture de la conjugalité la réalisation de « leur vocation politique »<sup>342</sup>. Cette situation illustre particulièrement la violence avec laquelle les rapports conjugaux traditionnels et les injonctions à tenir son rôle de sexe pèsent sur les femmes qui souhaitent s'engager en politique.

Lorsqu'il est accepté par le mari, l'engagement peut en revanche être largement freiné par la prise en charge des tâches domestiques et notamment celles liées aux enfants. Le parcours de Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants depuis 2008, permet de rendre compte des difficultés d'articuler les trois temporalités.

Née en 1952, Marylou C. est adjointe administrative retraitée depuis 2013 et a 3 enfants. En concubinage avec un mécanicien depuis le décès de son mari viticulteur en 2001, elle est élue dès 1995 au conseil municipal. Elle explique ne s'être engagée à la mairie que lorsque ses enfants ont été élevés : « *j'avais trois enfants, je travaillais et je ne pouvais pas être partout* ». Elle assure que sa vie de famille a toujours primé sur son engagement à la mairie : « *avec trois enfants vous savez c'est pas évident. [...] Ah oui, moi j'ai privilégié ma vie de famille de toute façon, et après quand ils ont été pensionnaires quand ils avaient 14-15 ans, bah voilà, après j'avais plus d'enfants à la maison il fallait que je fasse quelque chose* ». Cependant, elle explique s'être peu investie dans la vie municipale au cours de son mandat de conseillère entre 1995 et 2001 car elle continuait à devoir effectuer les tâches ménagères tout en travaillant :

**« Mais heu je ne pourrais pas sacrifier ma vie de famille ni mes enfants heu, voilà. Je participais aux choses qui se faisaient hein, et encore très peu, parce que j'avais tellement tellement de travail que c'était pas possible quoi. [...] et puis j'avais mes enfants qui étaient pensionnaires donc le week-end je pouvais pas m'amuser à droite ou à gauche parce que y'avait les trois valises qui**

---

<sup>342</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 143.

**arrivaient vous vous imaginez, les lessives, le repassage, les devoirs à contrôler ».**

Ainsi l'engagement de Marylou C. comme adjointe en 2001 et comme maire en 2008 n'a été possible qu'à partir du moment où ses enfants ont été indépendants. Si elle s'est tout de même engagée en 1995 comme conseillère municipale, son engagement s'est trouvé contraint par ses obligations domestiques et familiales qui l'empêchaient de participer activement aux activités de la municipalité et vraisemblablement de « monter » plus vite dans la hiérarchie des postes municipaux.

À l'opposé de la hiérarchie sociale, l'acceptation par le mari de l'engagement de son épouse dans la vie publique ne semble pas poser pas de problèmes particuliers. Le récit de Barbara M., maire d'une commune de 3500 habitants depuis 2008, illustre cette situation.

Née en 1942 à Niort, Barbara M. s'installe dans la commune en 1989 en compagnie de son mari, enseignant chercheur en physique électronique à l'université de Bordeaux. Pharmacienne de formation, elle passe une vingtaine d'années dans les Pyrénées où elle ouvre une pharmacie. Lorsqu'elle s'installe dans la commune, elle rachète la pharmacie du village où elle exercera de 1989 à 2007, date à laquelle elle prendra sa retraite. Affichant un *hexis* bourgeois, elle dispose d'un haut niveau de diplôme et exerce une profession valorisée, tant financièrement que socialement. Tous les deux titulaires d'un doctorat et exerçant respectivement une profession libérale et une profession intellectuelle supérieure, le couple occupe une position relativement élevée dans l'espace social.

Barbara M. explique en entretien que son engagement à la municipalité n'a jamais posé de problème à son mari. Le fait que son mari accepte son engagement est lié selon elle à sa profession : *« c'est drôle parce que pour mon mari ça n'a jamais posé de problèmes parce que c'était un enseignant du supérieur et dans l'enseignement du supérieur il y a des femmes. Vous le savez. Et puis il faut dire ce qui est, ils n'ont pas d'œillères, ce qui n'est pas le cas de la population en général »*. L'expression « ils n'ont pas d'œillères » doit ainsi être comprise comme

l'affirmation d'une vision moins traditionnelle des rapports conjugaux, caractéristique des classes les plus cultivées, à l'inverse de « la population en général ». C'est donc tacitement un raisonnement de classe que livre cette élue qui associe la réaction de son mari vis-à-vis de son engagement à sa position sociale.

Si elle explique dans un premier temps que son mari a accepté sans difficultés qu'elle soit élue maire, des questions plus précises sur ses rapports conjugaux révèlent l'ambiguïté de la position de son mari sur son engagement, entre « fierté » et « jalousie » liée à la position de pouvoir qu'occupe sa femme.

« R.-Mais bon, vous voulez que je vous dise un truc ? **C'est pas pour autant que mon mari il est pas jaloux de ce que je fais hein. Parce que en fait c'est là que ça pose des problèmes après. Il faut être très intelligent et s'aimer beaucoup pour supporter. Le prince consort c'est pas marrant.** Maintenant on a 70 ans. Par contre pour mes enfants ça pose pas de problèmes, ma fille essaye d'en faire aussi [de la politique]. Mais il faut être costaud. Je voyais le mari à Françoise B. par exemple, il a beaucoup d'humour donc il a pris ça à la rigolade. Ça a pas l'air de le toucher mais heu. Mais comme il est encore en activité bon. **Pourquoi le mien ça l'a touché parce que le mien il est très macho. Il n'a jamais été macho par rapport à l'argent que je gagnais et le métier que j'avais. Il préférerait être fonctionnaire parce que après il faut s'investir. Mais le côté pouvoir on dira là, d'un maire, ça l'embête, ça le titille.**

Q. -Une sorte de complexe d'infériorité ?

R. -Il dirait pas ça mais ça le fait suer quoi. Mais il est ambivalent, il est fier d'un côté, et si ça dérape aussitôt il est en rogne après moi, mais il fera toujours que je sois au top, mais autrement ça le titille quoi. Par exemple hier je lui ai demandé de venir à la conférence sur l'eau il est pas venu. Ça le fait chier »<sup>343</sup>.

Ainsi il semble que l'engagement des femmes soit vécu sans trop d'encombres au sein des couples des classes cultivées, ce qui n'empêche pas l'ambivalence des conjoints, sans mener toutefois à une rupture.

Si les écarts observés dans les possibilités d'ajustement entre les différentes temporalités sont assurément liés à la position qu'occupe le couple dans l'espace social, il faut également prendre en compte le fait qu'une position élevée dans cet espace ne produit pas seulement des dispositions morales à considérer que le travail domestique doit être réparti équitablement au sein du couple, mais est

---

<sup>343</sup> Il est intéressant de constater que cette élue utilise le même vocabulaire que Mariette Sineau en parlant de « prince consort ». *Ibidem*, p. 144.

également associée à des conditions matérielles d'existence qui évacuent<sup>344</sup> la question même de la division du travail domestique. Ainsi, de nombreux couples des classes moyennes-supérieures et supérieures ont recours aux services d'un tiers rémunéré<sup>345</sup> afin de permettre aux deux membres du couple de s'affranchir de la majeure partie des tâches domestiques. Ainsi Marylou C., qui explique en entretien ne pas avoir pu s'engager plus tôt parce que le week-end « y'avait les trois valises qui arrivaient » et qu'il fallait faire « les lessives, le repassage », aurait vraisemblablement pu s'engager si ses conditions matérielles d'existence lui avaient permis d'externaliser tout ou partie des tâches domestiques.

Cela étant dit, ces analyses doivent être appréhendées avec leurs faiblesses : toutes les femmes citées ici sont élues et se sont donc affranchies - parfois dans la douleur - des injonctions sociales à tenir leur rôle. Cependant, l'analyse porte ici sur les conditions de conciliation des temporalités qui produisent l'engagement et qui, on l'a vu, diffèrent en fonction de la position dans l'espace social.

Du côté des hommes enfin, la question de la conciliation mandat/famille n'est presque jamais évoquée, même si certains élus mentionnent la nécessité de mener leur engagement de concert avec leur épouse. D'après un maire rencontré, la grande disponibilité demandée par l'engagement politique explique que de nombreux élus ne soient pas mariés, soient divorcés, voire... homosexuels.

« R. -Ça arrive “ m'attends pas ce soir ”, heu voilà c'est. Mais quand on s'engage dans la vie publique c'est une affaire de couple hein. Si l'autre suit pas c'est pas la peine.

Q. -Il faut être soutenu?

R. -Ah oui, on le voit hein. Combien d'élus soit ne sont pas mariés, soit sont divorcés ? Y'a beaucoup d'homosexuels...

Q. -Ah bon ?

R. -Oui, dans les hommes politiques. Et on se posait la question pourquoi. Bah parce que bon en définitive ils ont pas d'attaches heu, même s'ils ont des

---

<sup>344</sup> Même si cette « évacuation » n'est jamais totale puisque même au sein des catégories supérieures, ce sont les femmes qui recrutent, rémunèrent et interagissent avec les tiers.

<sup>345</sup> « Dans cette perspective, les problèmes de “ conciliation ” sont réglés par la possibilité objective d'un désinvestissement domestique de la part de certaines femmes, notamment par le recours aux services domestiques fournis par d'autres catégories sociales de femmes, moins bien dotées en capital scolaire ». Nathalie Lapeyre et Nicky LeFeuvre, « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de « conciliation travail-famille » dans les professions libérales en France », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23 / 3, p. 42-58, p. 48. Voir aussi : Bernard Zarca, *op. cit.*, p. 31.



compagnons, hommes ou femmes parce qu'il y a les deux ». [Antoine P., maire, 1800 habitants]

#### 1.1.4. Comment les femmes rendent leur engagement acceptable et comment leur mari compense

Face à la nécessité de trouver des arrangements conjugaux pour pérenniser leur engagement municipal, certaines femmes mettent en œuvre des stratégies plus ou moins conscientes pour rendre leur engagement acceptable auprès de leur mari<sup>346</sup>. Le plus souvent, ces femmes essaient d'intégrer leur mari à leurs activités municipales afin que celui-ci ne se sente pas écarté de leurs fonctions publiques. Mylène S., adjointe dans une commune de 4500 habitants raconte en entretien les rapports qu'elle et son mari entretiennent autour de son engagement municipal.

« Mon mari heu dans les derniers temps après la troisième venue du maire il m'a dit " oh aller tu devrais et tout ". Donc des fois quand il me faisait des reproches je lui disais " dit donc tu m'as poussé maintenant heu voilà !". **Non mais ce que je fais, je le fais participer pas mal. C'est-à-dire que très souvent j'ai besoin de lui, faut dire que dans les petites communes faut qu'on fasse beaucoup nous-mêmes aussi** hein. Vous voyez moi j'accroche je décroche [avant l'entretien, elle mettait en place une exposition dans le hall de la mairie]. Moi je fais beaucoup de trucs, je fais beaucoup de choses. **Quand on fait des manifestations, je m'occupe du conseil municipal des enfants, donc quand on fait de trucs avec les petits c'est toute une organisation alors j'embarque mon mari. Il met la main à la pâte il transporte les trucs, c'est un homme à tout faire** [rires]. Donc finalement **c'est aussi le faire participer un peu à ce que je fais moi, faire en sorte qu'il ne soit pas complètement coupé de cette fonction-là non plus**. Bon après quand il peut pas venir il peut pas venir hein, je l'oblige pas non plus. Mais parfois quand j'ai besoin de lui pour les noëls heu, si faut qu'il m'aide à décorer le sapin il m'aide à décorer le sapin, il m'aide à porter des trucs qui sont un peu lourds. [...] **Mais c'est vrai qu'il arrive parfois que ça soit un peu difficile de pas être à la maison pour les repas, de pas être toujours là** » [Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

---

<sup>346</sup> Notons immédiatement que nous ne retrouvons pas dans notre corpus enquêté les modèles idéaux d'arrangements conjugaux mis en évidence par Vanessa Jérôme. Sûrement est-ce dû aux différences d'objets et de contextes (élu-e-s vert-e-s professionnalisé-e-s dans son cas). Vanessa Jérôme, « Les liaisons (in)fructueuses. Effets différenciés des conjugalités et des sexualités sur la professionnalisation politique des militants verts. », *Politix*, n°107, 2014/3, p. 143-160.

Si cette élue tient à faire participer son mari aux activités liées à son mandat pour « faire en sorte qu'il ne soit pas complètement coupé de cette fonction-là », Françoise B. adopte une autre stratégie en rédigeant un double de son agenda qu'elle tient à la disposition de son mari à son domicile afin que celui-ci puisse savoir où elle se trouve à tout moment.

« Après je suis toute seule à la maison avec mon mari donc quand j'ai des réunions je le lui dis donc c'est des fois il mange tout seul, des fois quand j'arrive il m'a préparé à manger. Mais **je suis consciente d'avoir un mari en or. Oui j'en suis consciente, mais voilà de toute façon mon agenda est en double à la maison donc comme ça il sait tout le temps où je suis, ce que je fais. C'est important aussi pour lui, parce que des fois heu, vous savez l'autre jour il disait à son copain « oh tu sais Françoise on s'engueule plus je la vois plus ».** Voilà, donc en gros c'est ça. Mais c'était un choix on le savait, on le savait et puis il m'aide aussi moralement parce que y'a des jours où je suis plus ou moins fatiguée où je lui dis « ras le bol » » [Françoise B., maire, 1300 habitants].

Cette élue est consciente d'avoir « un mari en or », un « conjoint ressource »<sup>347</sup> qui lui permet de se réaliser dans son engagement municipal en compensant certaines tâches qui lui étaient d'habitude dévolues. Ce sentiment d'avoir trouvé un mari exceptionnel et la reconnaissance que certaines femmes éprouvent à leur égard est une preuve de la situation anormale de cette inversion des rôles sexués : l'homme à la maison qui prépare les repas pendant que la femme exerce un mandat politique<sup>348</sup>. Il s'agit d'un retournement de la division traditionnelle des activités et des espaces sociaux puisque l'homme investit la sphère privée et les activités afférentes alors que la femme investit l'espace public et les activités de représentation qui y sont liées. Cette inversion de la division conjugale des rôles sociaux est particulièrement visible dans le cas de Mathilde G..

Mathilde G. est maire d'une commune de 900 habitants. Éluë au conseil municipal à l'âge de 47 ans en 2001 elle devient maire en 2008. Femme au foyer car son mari

---

<sup>347</sup> Yannick Le Quentrec et Annie Rieu appellent ce type de conjoint des « conjoints ressource » dans le sens où ils facilitent les conditions d'exercice du mandat de leur femme en prenant en charge tout ou partie des tâches domestiques. Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *op. cit.*, p. 74.

<sup>348</sup> Sylvie Pionchon note également cette tendance chez les femmes engagées en politique, et dont le mari accepte et compense leur engagement, à considérer avoir trouvé « un oiseau rare ». Elle voit à travers cet étonnement la preuve du caractère « peu normal et naturel de la réussite sociale au féminin » et que cela révèle que « pour les femmes, cette réussite n'est satisfaisante que si elle ne s'accomplit pas au détriment de la réussite affective ». Sylvie Pionchon, *op. cit.*, p. 165.

« était souvent muté à droite à gauche », elle explique que le fait de ne pas travailler « ça aide », « c'est un sacré avantage ». Par ailleurs en 2001, un de ses deux enfants était parti de la maison, alors que l'autre « était grande déjà », « ce qui laisse une grande liberté de temps, beaucoup de temps ». Elle estime que la plupart des femmes ne peuvent pas s'engager dans la vie politique parce que « *elles ont quand même double de choses à faire à la maison* » : « *Oui parce que à l'heure actuelle je vois notre belle fille avec les 3 enfants elle pourrait pas, elle a les capacités mais elle pourrait pas hein. Quand elle rentre à 6 heure et demi y'a le repas, le bain et tout, il est pas question de ressortir après* ». Elle explique que les femmes peuvent s'engager soit lorsqu'elles ne travaillent pas (ou plus) soit lorsqu'elles sont seules et ne doivent s'occuper de personne : « *d'ailleurs les deux autres femmes qui sont avec moi [elles sont trois femmes maires dans la communauté de communes] y'en a une qu'est veuve et l'autre divorcée, elles sont seules. J pense que ça peut être ça aussi...* ». Cependant, elle indique d'après son expérience personnelle que la division du travail domestique tend à évoluer vers plus d'égalité :

« Et puis votre génération, la génération qui arrive maintenant, regardez par exemple [notre fille], ne serait-ce que sa façon de se comporter dans la vie quotidienne, y'a le partage des tâches quand même, le garçon il va repasser sa chemise alors qu'à notre époque c'était inconcevable que l'homme repasse la chemise. Y'a quand même des avancées hein ».

Elle explique que le départ en retraite de son mari lui a été bénéfique puisque cela lui a permis de dégager du temps pour exercer sa fonction de maire. « *Parce que là ça fait un an que mon mari il travaille plus, donc depuis qu'il est à la retraite il fait à manger donc ça c'est bien je me sens plus de liberté, y'a ça aussi oui* »<sup>349</sup>. Cette situation illustre parfaitement le glissement qui s'opère dans la division conjugale des activités sociales de ce couple : tout au long de la carrière professionnelle du mari, la femme est au foyer et s'occupe des enfants et des repas. Lorsque la retraite du mari se profile et que les enfants sont élevés et indépendants,

---

<sup>349</sup> Cet extrait de notre carnet de terrain illustre cet inversement de la répartition des tâches domestiques : « Le rendez-vous pour l'entretien était initialement fixé à 11h00 à la mairie. Après un problème lié à la circulation, je l'appelle pour lui indiquer que j'arriverai finalement à midi avec une heure de retard. Alors qu'elle avait quitté la mairie elle me propose de me recevoir chez elle et m'invite à déjeuner : « c'est pas un problème, venez directement chez moi, j'ai des

elle décide de se lancer dans la vie municipale et se trouve élue maire. C'est alors que la division sexuée du travail domestique s'inverse : le mari intègre la sphère privée et s'occupe des tâches domestiques alors que la femme se détache du foyer pour investir la scène publique.

Pour autant on le voit, l'engagement de cette femme n'en reste pas moins contraint et l'arrangement conjugal n'est possible que sous conditions : ses enfants sont élevés et son mari disponible car retraité. D'autres femmes indiquent le rôle joué par leur mari dans leurs possibilités d'engagement :

« Mon mari étant ensuite ici, étant retraité assez jeune aussi donc ce qui fait qu'il pouvait suppléer à mes absences de la maison je dirais. Mais ça a été beaucoup pris sur ma vie familiale » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

À la lumière de ce qui vient d'être abordé, il est possible de formuler quelques conclusions provisoires. D'abord, il est maintenant indéniable que la prise en charge des tâches domestiques qui incombe encore largement aux femmes - et d'autant plus en milieu rural - est de nature à contraindre l'engagement de celles-ci dans une activité extérieure aux sphères privée et professionnelle. Afin de réduire les temps dévolus à ces deux sphères et dans le but de rendre un engagement municipal envisageable, plusieurs types d'arrangements se distinguent. Une réduction totale ou partielle du temps de travail d'abord, avec la configuration classique de l'engagement municipal au moment du départ en retraite. Ensuite, des arrangements liés à la sphère familiale sont possibles soit au départ des enfants permettant ainsi de se décharger d'une part importante de travail, soit par une compensation des absences par le conjoint qui prend en charge les tâches domestiques. Dans tous les cas, des stratégies peuvent être mises en œuvre par les femmes pour rendre leur engagement acceptable auprès de leur conjoint, ce qui témoigne de la dimension anormale de leur engagement. Si les couples qui occupent - par homogamie - une position basse dans l'espace social semblent éprouver plus de difficultés à effectuer des arrangements, l'engagement municipal des femmes reste, toutes classes sociales confondues, plus souvent et fortement contraint que celui des hommes. Enfin, nous avons avancé l'idée que la plus faible

---

enfants de votre âge je sais ce que c'est, je vais appeler mon mari pour lui dire de préparer à manger pour trois» [carnet

féminisation des conseils municipaux ruraux s'expliquait en partie par une disponibilité réduite des femmes rurales dont les temps domestiques sont allongés par rapport à leurs homologues urbaines.

## **1.2. Auto-déshabilitation et compensation des handicaps.**

### **1.2.1. Le sentiment d'incompétence a-t-il un genre ?**

Au-delà de la question de la disponibilité, près de la moitié des élu-e-s interrogé-e-s (44%) estiment que si leur conseil municipal n'est pas paritaire, c'est à cause d'un manque de volonté de s'engager de la part des femmes ou un manque de candidatures féminines. Ces explications renvoient directement à la problématique de l'auto-exclusion qui serait ainsi responsable de la moindre féminisation du champ politique. Encore une fois, face à la difficulté évidente à s'entretenir avec des femmes qui se sont « auto-exclues », nous n'avons pu saisir l'auto-exclusion qu'à travers les entretiens avec les têtes de listes d'une part, et avec les femmes élues d'autre part. Lorsqu'on les interroge sur les difficultés à trouver des colistières, les têtes de liste évoquent régulièrement une réponse assez classique : « moi ça ne m'intéresse pas, allez plutôt voir mon mari »<sup>350</sup>. Cette phrase illustre parfaitement l'incorporation de la division des rôles entre les sexes : à l'homme la sphère publique, à la femme la sphère privée. Mais plus encore, cette réponse exprime un sentiment d'incompétence de la part de ces femmes qui se dénie*nt de facto* la capacité à prendre en charge un mandat municipal, en dépit de leurs capacités objectives.

« Non parce que on a cherché des femmes et donc du coup, heu. Oui y'en a qui nous ont dit “ plutôt mon mari ”, “ non ” on a dit “ non ”, et puis finalement elles avaient envie aussi, mais elles savaient pas. Et du coup bah en poussant comme ça, c'est vrai que ça révèle » [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

---

de terrain].

<sup>350</sup> Daniel Gaxie note par ailleurs que ce genre de réponse est courant lorsque les enquêteurs des instituts de sondage interrogent les femmes sur des questions politiques. Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 131.

Du côté des élues, ces effets d'auto-exclusion sont également perceptibles lorsque qu'elles se livrent en entretien sur les éventuelles réticences dont elles ont fait preuve lorsqu'on leur a proposé de figurer sur une liste. Mylène S., adjointe au maire d'une commune de 4500 habitants depuis 2008, explique en entretien les raisons qui font que, selon elle, les maires éprouvent plus de difficultés à recruter des femmes que des hommes. Elle donne par ailleurs l'exemple de son propre recrutement pour illustrer cette difficulté et évoque la question du sentiment d'incompétence.

« R. -Les maires disent que c'est difficile de trouver les femmes. Donc eux ça veut dire qu'il faut qu'ils aillent contacter deux fois plus de femmes pour avoir le même nombre au bout du compte. Donc ça veut dire qu'il faut qu'ils fassent deux fois plus de démarches, qu'ils aillent les rencontrer, **moi il a fallu qu'il vienne me rencontrer trois fois. [...] Il m'a parlé très longtemps. Peut-être que un entretien avec un homme c'était dans la poche. Donc du coup ça demande peut-être plus de boulot.**

Q. -Parce que vous quelles étaient vos craintes quand il est venu vous proposer ?

R. -Bah moi d'abord j'y avais pas pensé. Alors déjà faut que vous vous fassiez à l'idée. Après vous vous dites " moi je suis pas capable de faire ça ". C'est peut-être ça la différence entre un homme et une femme c'est à dire que les femmes au départ elles se sentent heu, je dirais pas incompétentes, mais pas capable d'assumer » [Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

Ce sentiment d'incompétence, de ne pas être « capable d'assumer », est une des composantes des processus d'auto-exclusion des femmes en politique. Catherine Achin décrit parfaitement ce mécanisme qui mène les hommes à embrasser une carrière politique et les femmes à s'auto-exclure de la pratique du pouvoir :

« S'il est connu que les dispositions à la " vocation politique " sont l'apanage de certaines catégories sociales, la domination masculine est un autre vecteur de violence symbolique, qui conduit le plus souvent les hommes à développer des dispositions à la professionnalisation politique, ou tout au moins à la politisation, et les femmes à des logiques d'auto-exclusion »<sup>351</sup>.

Il nous apparaît cependant nécessaire d'établir une précision d'ordre sémantique et conceptuelle. Plutôt que de parler d'auto-exclusion, nous préférons ici parler

---

<sup>351</sup> Catherine Achin, « Les « liaisons paradoxales » : genre, ordre politique et ordre social en France et en Allemagne », *Raisons politiques*, vol. 15 / 3, 2004, p. 88.

d'auto-déshabilitation en mobilisant une définition extensive de celle donnée par Daniel Gaxie pour désigner « les processus mentaux et sociaux » par lesquels les citoyens ne s'autorisent pas à intervenir sur les sujets politiques<sup>352</sup>. Ce choix est guidé par le fait que la notion d'auto-habilitation (ou d'auto-déshabilitation) induit l'idée du sentiment de compétence qui est à la base et précède même l'auto-exclusion. L'auto-habilitation est donc un processus par lequel des individus s'accordent de l'autorité et de la compétence politique. Par extension, nous considérerons que ce processus conduit les individus à s'accorder ce que nous appellerons de la « compétence élective », c'est-à-dire le sentiment d'être capable d'être élu et d'exercer un mandat<sup>353</sup>. Les deux notions ne sont pas antagonistes mais l'une procède de l'autre.

Cette auto-déshabilitation, ce sentiment de ne pas être capable, ce « complexe d'infériorité »<sup>354</sup>, se traduit principalement par un manque de confiance en soi. C'est le cas de Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants, qui explique en entretien avoir refusé de mener la liste parce que ça lui faisait « un peu peur ». Son refus d'assumer le *leadership* a conduit à la construction d'une liste sans tête, ce qui lui a valu un certain nombre de mésaventures :

**« Je n'ai pas voulu être tête de liste parce que ça me faisait un peu peur. Donc on a fait une liste sans tête et finalement c'est quelque chose qu'il ne faut surtout pas faire parce que mes coéquipiers m'ont joué des tours. [...] J'ai deux personnes qui ont voulu ma place et qui finalement se sont fait battre au poteau comme dirait l'autre »** [Marylou C., maire, 500 habitants].

Mariette Sineau met également en évidence ce phénomène de « peur » et note qu'il est assez courant chez les femmes qui se lancent dans une campagne électorale. « Le trac de la candidature, c'est la hantise de mal remplir son mandat si l'on est élu », mais c'est aussi « devoir affronter un challenger et solliciter les suffrages des électeurs »<sup>355</sup>. Plus encore, c'est la crainte de se mettre en avant et de devoir

---

<sup>352</sup> Daniel Gaxie, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, Vol. 57, novembre 2007, p. 750.

<sup>353</sup> Pour Pierre Bourdieu, ce sentiment de compétence fait partie intégrante de la « compétence politique spécifique ». Il en donne la définition suivante : « sentiment plus ou moins vif d'être compétent au sens plein du mot, c'est-à-dire socialement reconnu comme habilité, légitimé à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos ou même à en modifier le cours ». Pierre Bourdieu, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16 / 1, 1977, p. 56.

<sup>354</sup> Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 102.

<sup>355</sup> *Ibidem*, p. 103.

parler en public qui conduit certaines femmes à éviter de participer aux campagnes électorales, essentiellement construites « sur l'exhibition ».

Ce sentiment de ne pas pouvoir mener une campagne électorale est également présent chez Françoise B. qui explique avoir choisi un premier adjoint homme pour la seconder dans les affaires « un peu difficiles ». Elle dit avoir eu besoin « de quelqu'un de costaud à côté [d'elle] » pour se lancer dans la campagne municipale, parce qu' « [elle] reste quand même une femme ». Elle exprime ainsi la nécessité de se reposer sur un homme pour mener une campagne électorale qu'elle appréhendait de mener en tant que femme.

« Q.- Vous aviez ciblé des personnes [pour votre liste] ?

R. -Oui. Voilà, **déjà je m'étais dit si je pars en campagne il me faut quelqu'un de costaud à côté de moi.**

Q. -Un premier adjoint ?

R. -Oui, voilà, parce **que je reste quand même une femme et que je connais mes points faibles. Donc j'ai sélectionné un qui partait de l'ancienne municipalité et aussi qui voulait pas repartir avec l'autre équipe.** Donc je lui ai demandé, il s'appelle Gérard B., il est mon premier adjoint il est mon binôme. **Voilà donc les cas un peu litigieux, un peu difficiles, un peu compliqués, je les lui confie** » [Françoise B., maire, 1300 habitants] .

Ainsi les femmes plus que les hommes semblent exprimer un sentiment d'incompétence –ou au moins une réticence- lorsqu'il s'agit de se lancer en politique. Ce sentiment conduit certaines femmes à s'auto-déshabiller à prendre en charge un mandat et donc à s'auto-exclure du champ politique. Cependant, nous allons voir dans quelle mesure ce sentiment d'incompétence lié au genre peut être compensé sous certaines conditions.

### 1.2.2. Statut socio-professionnel et ressources compensatoires

Le sentiment de compétence et d'incompétence politique est largement corrélé au niveau de diplôme et à la profession. De la même manière que la probabilité de s'autoriser à intervenir sur les sujets politiques augmente avec la position dans



l'espace social<sup>356</sup>, tout semble se passer comme si la probabilité de s'auto-habiller à prendre en charge les affaires municipales augmentait avec le niveau de diplôme et la position dans la hiérarchie socio-professionnelle.

Judith A. est maire d'une commune de 100 habitants depuis 2009. Née en 1947, elle est ingénieure CNRS et a exercé à l'université de Bordeaux en tant que directrice de la recherche et des écoles doctorales. Elle explique en entretien les raisons qui l'ont poussée à se présenter au poste de maire.

« Q. -Comment vous avez pris la décision de vous présenter ?

R. -Bah j'ai été sollicitée par les autres élus. Et puis oui j'avais envie parce qu'en fait j'ai pris ma retraite un an après, en 2010. **Moi je travaillais à l'université à Bordeaux et j'étais directrice du service de la recherche et des écoles doctorales. Et à ce titre-là bah j'avais quand même pas mal bourlingué entre la région, le conseil général, les crédits des fonds européens, monter un dossier je savais, faire un appel d'offre je savais heu. Donc je me suis sentie d'attaque**, je me suis dit c'est une bonne façon finalement de prendre sa retraite, sans coupure » [Judith A., maire, 100 habitants].

Cet extrait d'entretien fait apparaître clairement l'effet de la profession et des compétences acquises dans le cadre professionnel sur la probabilité de s'auto-habiller à gérer les affaires communales. Par ailleurs, l'élection au poste de maire entre en continuité avec sa profession puisque son élection intervient un an avant son départ en retraite. Cela lui permet « de prendre sa retraite sans coupure », ce qui correspond à une des stratégies d'arrangement professionnel évoquées plus haut.

Annick P. est quant à elle maire d'une commune de 700 habitants entre 2008 et 2014. Avant de s'installer en Gironde, elle était surveillante chef de laboratoire dans un centre hospitalier de la région parisienne où elle avait « cinq laboratoires sous [ses] ordres ». Cette expérience professionnelle lui a permis de développer de l'assurance et une certaine forme de compétence relationnelle :

« **Vous savez quand vous êtes surveillant chef d'un service, vous avez déjà la relation avec votre personnel, la relation avec les 40 services de l'hôpital, qui dit 40 chefs de service, 40 médecins, plus les assistants, plus voilà. Et ces messieurs ils sont pas forcément faciles à pratiquer. Plus la direction. Donc il faut savoir dire " non " [...]. C'est pour ça que l'expérience professionnelle elle ne fait pas tout mais elle est une bonne base pour démarrer. Si vous avez déjà**

---

<sup>356</sup> Voir Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 750. Voir aussi Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 96-122.

**géré du personnel c'est plus facile, si vous avez des notions de finances c'est plus facile aussi.** Mais il y a quand même des tas de choses heu. Dans une petite commune moi j'ai l'habitude de dire que je gère tout c'est-à-dire de l'achat du crayon [elle sort un crayon de son bureau] à la restauration du clocher classé. C'est moi qui signe tout c'est moi qui rends la responsabilité de tout, et les marchés c'est moi qui les négocie. Donc il faut que vous ayez un petit peu heu. **C'est pour ça que ma profession m'a aidée. Mon expérience professionnelle avant m'a aidée, mais on en apprend tous les jours.** Moi j'ai appris des tas de choses » [Annick P., maire, 700 habitants].

Cette maire établit un lien entre les compétences acquises par le biais de sa profession d'origine et celles nécessaires pour l'exercice de son mandat de maire. Selon elle, ses compétences en gestion du personnel, en négociation de marchés et en finances l'ont aidée dans sa pratique du mandat. Ainsi, il est évident que dans le cas de cette femme, sa profession lui a permis de se sentir capable d'exercer le mandat de maire puisqu'elle disposait de compétences professionnelles transposables dans la pratique de son mandat.

Le sentiment de « compétence élective » - c'est-à-dire le sentiment de se sentir capable de prendre en charge la gestion des affaires municipales - dépend donc, entre autres choses, du type de profession exercée. De manière générale, les postes de direction tendent à auto-habiliter ceux qui les occupent à se porter candidat à des postes politiques. De cette façon, l'effet du genre semble s'effacer au profit du sentiment de compétence tiré de l'expérience professionnelle. Les candidats à la mairie semblent s'autoriser, ou s'auto-habiliter, à prendre en charge la destinée de leur commune en raison de compétences mobilisables dans la sphère professionnelle et transposables dans la sphère publique. Ainsi les femmes dans cette situation compensent les effets des rapports de domination liés au genre qui les conduisent d'ordinaire à des logiques d'auto-exclusion.

Cependant, la situation des femmes dans la hiérarchie socio-professionnelle est globalement plus basse dans les petites communes. De même le niveau de diplôme des femmes est également plus faible dans ces communes<sup>357</sup>. Si ces différences par taille de commune sont également valables pour les hommes, il semble qu'ils s'auto-habilitent plus volontiers que les femmes et qu'ils n'aient en ce sens pas à

---

<sup>357</sup> Voir annexes 20 et 21

compenser de sentiment d'incompétence. Par ailleurs, les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel dans les communes rurales (39% contre 29% nationalement) et elles exercent légèrement plus souvent des emplois précaires dans les zones rurales (16% contre 14% nationalement)<sup>358</sup>. Dans cette perspective, les femmes en milieu rural ont d'autant moins de chances de compenser le sentiment d'incompétence élective qu'elles exercent une profession globalement moins valorisée que dans les pôles urbains et que leur niveau de diplôme est également plus bas.

Ainsi, l'engagement municipal dépend de la propension à se sentir compétent qui découle largement du niveau de diplôme et de la profession exercée. Cependant, ce schéma assez classique de la propédeutique à l'engagement politique ne se vérifie pas partout. Les communes rurales en sont même un parfait contre-exemple. Les élu-e-s y sont en moyenne moins éduqués et appartiennent à des catégories socio-professionnelles plus « basses » que les élus des communes urbaines<sup>359</sup>. Tout se passe comme si d'autres éléments devaient venir expliquer la compétence (et la légitimité) que certains s'accordent lorsqu'il s'agit d'être candidat à la prise en charge des affaires publiques.

Giani C., maire d'une commune de 1000 habitants depuis 2008, est titulaire d'un BEP avec une spécialisation agricole. Il est âgé de 58 ans au moment de l'entretien et exerce la profession de viticulteur dans le village dans lequel il est né et élu. Il exprime toute son admiration à l'égard des autres maires des communes avoisinantes qu'il a eu l'occasion de rencontrer dans le cadre des réunions de la communauté de communes. Il reconnaît l'importance du diplôme dans le processus d'acquisition de compétences convertibles dans la gestion des affaires publiques. Ce sentiment d'infériorité par rapport à ceux qu'il considère comme des experts est exprimé clairement lorsqu'il explique « j'étais là j'ai écouté mais je vous dis sincèrement c'est une autre pointure ».

**« Mais j'ai été agréablement surpris, je n'ai jamais pris les autres pour des idiots, mais là je peux vous dire tous les maires de la CDC [communauté de communes], quasiment tous les maires, ils ont une super pointure hein. Sur le plan intellectuel, sur le plan de la compétence. En tête c'est Franck L., le maire**

---

<sup>358</sup> Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *op. cit.*, p. 12.

<sup>359</sup> Voir *supra*

de T., un homme extraordinaire qui pour la communauté de communes a apporté beaucoup et apporte beaucoup. [...] Alors il était professeur d'université à Nice ou à Toulon ou je sais pas où. Mais en urbanisme et tout ça il est incollable hein, c'est un professeur hein, quand on posait des questions, « l'article machin, le truc, paf paf ». C'est lui qui était vice-président [de la communauté de communes] au niveau de la constitution du SCOTT, c'est lui avec le bureau d'étude qui a tout ficelé. **Moi j'étais là j'ai écouté mais je vous dis sincèrement c'est une autre peinture, nous on est maires heu, moi je suis maire de mon village pas parce que j'ai fait BAC +5 hein, c'est parce que j'ai été apprécié par la gestion peut-être de mon entreprise, par la gestion de heu, parce que j'étais apprécié, c'est tout. Mais moi je me suis jamais pris pour un intellectuel** » [Giani C., maire, 1000 habitants].

Ce maire exprime parfaitement le fait que le handicap lié au déficit de capital scolaire peut être compensé sous certaines conditions. C'est parce qu'il est « apprécié » qu'il apparaît légitime - pour lui autant que pour les autres - à exercer le mandat de maire. Par ailleurs, son père a été facteur du village pendant 20 ans, conseiller municipal et « très apprécié des gens », notamment parce qu'il « a rendu beaucoup de services aux gens pendant sa tournée de facteur ». Ainsi l'élection de Giani C. s'explique par l'acquisition d'un capital réputationnel hérité pour partie de son père. Pour autant, il admet éprouver un sentiment d'infériorité et d'incompétence lorsqu'il est confronté à des élus qu'il estime mieux armés que lui intellectuellement.

Ainsi de la même manière que l'absence des caractéristiques sociales qui prédisposent au sentiment de compétence politique (diplôme, profession) peut être compensée par d'autres ressources (comme le militantisme<sup>360</sup>), l'absence des caractéristiques qui prédisposent au sentiment de « compétence élective » (diplôme, profession) peut être compensée par l'héritage politique et réputationnel. Ces ressources particulièrement effectives dans les espaces ruraux se substituent aux ressources traditionnelles qui auto-habilitent à exercer le pouvoir<sup>361</sup>. Avoir un aïeul élu dans la commune et appartenir à une famille reconnue et respectée localement permettent d'acquérir à la fois une réputation d'autorité et le sentiment d'être légitime à exercer un mandat.

---

<sup>360</sup> Daniel Gaxie analyse ainsi l'appartenance à une organisation syndicale comme un « substitut de l'action scolaire » dans le processus de politisation. Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 174-180.

<sup>361</sup> Cette idée, qui permet d'expliquer en partie la faible sélection sociale des maires ruraux, sera développée dans le chapitre suivant.

La propension à l'auto-habilitation dépend donc du sexe et de la position dans l'espace social évaluée principalement à partir du niveau de diplôme et de la profession. Ainsi les femmes qui disposent d'un faible capital scolaire et qui exercent des professions plutôt subordonnées sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à surmonter ce sentiment d'incompétence. Ce qui invite à prendre en compte les effets cumulatifs du genre et de la classe dans les processus d'auto-exclusion. *A contrario*, les femmes plus diplômées et qui exercent des professions qui prédisposent au sentiment de compétence ont plutôt tendance à ne pas afficher de comportements d'auto-exclusion. Les hommes quant à eux semblent s'accorder plus facilement ce sentiment de compétence élective, indépendamment de la profession et du niveau de diplôme. Enfin, certaines ressources spécifiques aux espaces ruraux permettent, aux hommes comme aux femmes, de contourner les caractéristiques sociales traditionnelles qui rendent légitime l'engagement municipal, pour soi autant que pour les autres<sup>362</sup>.

La division sexuelle du travail domestique et le sentiment d'incompétence sont indispensables pour expliquer la sous-représentation des femmes dans les conseils municipaux ruraux. Ces éléments ne sont toutefois pas exclusifs. La seconde section permettra de mettre en évidence les causes proprement liées au type d'espace et à la dimension historique de la sous-représentation des femmes dans les conseils municipaux ruraux. Si nous avons vu dans le chapitre précédent que le champ politique municipal dans les petites communes était faiblement autonome et peu différencié, tout porte donc à croire que la place des femmes dans les rapports sociaux villageois affecte leurs possibilités d'intégration dans les conseils municipaux.

---

<sup>362</sup> Voir chapitre III

## **2. Hétéronomie du champ politique municipal en milieu rural : les femmes dans les rapports de production agricoles et les sociabilités locales**

Il s'agira ici de montrer que la moindre inclusion des femmes dans la vie publique locale ne peut pas être comprise uniquement à travers les effets de la socialisation différentielle entre les hommes et les femmes, mais que des causes exogènes - ou si l'on préfère extérieures - doivent être prises en compte. En effet, la faible spécialisation du champ politique municipal en milieu rural invite à considérer l'importance des logiques non-proprement politiques de recrutement des élu-e-s. C'est d'abord en faisant un retour historique sur la position des femmes dans les espaces ruraux (et indissociablement dans les rapports de production agricoles<sup>363</sup>) que l'on comprendra la faible représentation des femmes dans les conseils municipaux. Ensuite, du fait de l'hétéronomie du champ politique municipal en milieu rural, il convient d'aborder les logiques sociales ordinaires en mesure d'affecter le fonctionnement du champ politique. À ce titre, il est indispensable de replacer l'accès à la municipalité dans les communes rurales dans les sociabilités locales qui contribuent d'une certaine manière à structurer le jeu politique. Il est donc nécessaire d'évaluer la place des femmes dans les sociabilités villageoises. Cette section permettra ainsi d'analyser la sous-représentation historique des femmes dans les communes rurales à l'aune de la position qu'occupaient celles-ci dans l'agriculture d'une part et dans les sociabilités rurales d'autre part.

Dans cette section la méthode de l'analyse secondaire des données sera prioritairement mobilisée, couplée à l'analyse « en première main » de nos propres données. Si l'analyse secondaire utilise traditionnellement des sources

---

<sup>363</sup> Nous appliquons à l'agriculture la définition marxiste des rapports de production entendus comme « le type de rapports sociaux qui structurent les relations interindividuelles à l'occasion de la production, essentiellement les rapports de propriété ». Cette définition engendre nécessairement les questions suivantes : « À qui appartiennent les moyens et objets de production ? À qui appartient le produit du processus de production ? Quel est le statut social de la force de travail qui est mobilisée dans le processus de production ? ». Richard Sobel, « “ Le règne de la nécessité ” borne-t-il l'émancipation sociale ? », *Revue économique*, vol. 62 / 2, 2011, p.190. Ces questions peuvent se lire du point de vue du genre. C'est ce que nous allons montrer.

quantitatives ou des corpus d'entretiens<sup>364</sup>, nous prenons le parti moins courant de recourir à une compilation de données ethnographiques. Ce choix se justifie par le fait qu'il s'agit ici de démontrer que des rapports sociaux anciens sont en mesure d'affecter, dans un contexte donné, la structure des rapports sociaux contemporains. En ce sens, la comparaison de travaux ethnographiques anciens (essentiellement monographiques) est la plus à même de rendre compte, pour ce qui nous intéresse, de l'agencement des rôles de sexe dans un état antérieur de l'organisation de l'espace social dans les communes rurales.

## **2.1. Position des femmes dans les espaces ruraux et répercussions sur le pouvoir municipal**

### **2.1.1. « Ici, on vote le bonhomme ». Le stigmatisme de genre en milieu rural<sup>365</sup>**

« Ici, on vote le bonhomme »<sup>366</sup>. Cette expression assez emblématique livrée en entretien par un maire est révélatrice de la manière dont est perçue l'élection municipale dans certaines communes. Détachée des logiques politiques nationales, c'est avant tout la tournure personnelle que prend l'élection qui est mise en avant. Cela est dû entre autres choses au mode de scrutin plurinominal dans les petites communes qui implique de voter avant tout pour des personnes et non pour un parti ou une liste. Toutefois, le caractère personnel de l'élection sous-entendu par cette expression implique une dimension réputationnelle, mais surtout une évidence masculine. Il semble alors que l'élection municipale en milieu rural soit implicitement réservée aux hommes.

---

<sup>364</sup> Angela Dale, « Le rôle de l'analyse secondaire dans la recherche en sciences sociales », *Sociétés contemporaines*, vol. 14 / 1, 1993, p. 7-21.

<sup>365</sup> Il convient de parler de « stigmatisme » plutôt que de « handicap », dans le sens où le terme « stigmatisme » induit une construction sociale à la différence du « handicap » qui véhicule l'idée d'une donnée naturelle. Cependant, certaines enquêtes utilisant le terme de « handicap » pour parler du genre en politique, nous utiliserons ce terme à chaque fois qu'on reprendra les discours indigènes.

<sup>366</sup> Extrait d'entretien avec Marcel D., maire d'une commune de 300 habitants, viticulteur à la retraite.

Au cours de l'enquête, plusieurs élues ont émis des remarques telles que « une femme en milieu rural c'est plus difficile ». Par ailleurs, en dépouillant l'enquête par questionnaire plusieurs élu-e-s ont justifié la difficulté à trouver des femmes dans les conseils municipaux par le caractère rural de leur commune, comme en témoigne cet extrait de verbatim : « Ressenti de moindre disponibilité. Question encore de “ culture” municipale, particulièrement en milieu rural » [Anonyme, questionnaire]. Loin de nous pousser à établir des conclusions essentialistes associant les espaces ruraux à des territoires marqués du sceau de la domination masculine, nous avons plutôt cherché à déterminer qui étaient les émetteurs de ces discours faisant du sexe féminin un stigmate pour intégrer le champ politique municipal, spécifiquement en milieu rural.

En entretien, plusieurs élues expliquent avoir ressenti comme un handicap le fait d'être une femme. Elles établissent pour la plupart le lien entre cette difficulté et le fait de résider en milieu rural, comme s'il était plus dur de s'imposer dans la vie publique pour une femme en milieu rural qu'en milieu urbain.

**« Déjà je parlais avec un gros handicap, parce qu'en zone rurale une femme ça passe pas. [...] Oui parce qu'en zone rurale moi j'ai compris il faut boucher les trous des routes et curer les fossés c'est ça qui est intéressant. Voilà on cure les fossés, on bouche les trous et on serre des mains. [...] Et puis c'est tout un esprit quoi, c'est-à-dire c'est la France très traditionnelle. Moi je parlais avec un handicap, une femme, pas née ici, en zone rurale c'est important, “ t'es pas née ici tu peux pas savoir ” »** [Isabelle S., maire, 600 habitants]

Comme d'autres, cette maire associe donc le fait d'être une femme en milieu rural à un handicap. Par ailleurs, elle évoque l'idée que ne pas être née dans la commune peut être discriminant lorsqu'on souhaite se présenter à la mairie dans une commune rurale. Il semble que ce soit le cumul de son statut d'allochtone et de femme qui ait selon elle constitué un frein pour accéder à la mairie. Cependant, elle a malgré tout été élue maire car elle disposait d'autres ressources venant compenser ces handicaps. Cet extrait d'entretien fait écho aux propos de Mathilde G.. Elle explique que des remarques lui ont été faites au moment de sa candidature au poste de maire eut égard à son sexe et à son origine géographique : « Moi on m'a dit : “ tu oses te présenter, tu n'es pas d'ici, tu es une femme, et tu n'es pas une notable ”. C'est triste au XXI<sup>e</sup> siècle d'entendre ça » [Mathilde G.,



maire, 800 habitants]. Il faut néanmoins noter que ces discours tendant à associer les espaces ruraux à la difficulté à s'imposer en tant que femme proviennent toujours et sans exception des femmes allochtones. Les élues natives de leur commune ne font jamais état de difficultés particulières liant sexe et type d'espace. Quoi qu'il en soit, d'après ces élues, le sexe féminin est susceptible de constituer un stigmate en milieu rural. Cela pourrait, dans un premier temps, être associé aux caractéristiques des espaces ruraux qui, comme abordé plus haut, concentrent une part importante de classes populaires<sup>367</sup>. Les franges les moins diplômées de la population étant plus enclines à mettre en œuvre des schèmes de perception plus conservateurs, en particulier en ce qui concerne la famille et les rapports sociaux de sexe<sup>368</sup>, on peut penser que les femmes sont moins volontiers perçues comme des candidates potentielles à la mairie. D'ailleurs, un certain nombre d'enquêtée-s expriment leur opinion sur la situation globalement dominée des femmes dans les espaces ruraux. Selon la plupart de ces témoignages, les espaces ruraux seraient marqués par des représentations conservatrices des rapports sociaux de sexe : les femmes seraient cantonnées à la sphère privée à l'inverse des hommes qui intégreraient plus aisément l'espace public<sup>369</sup>.

« Sur une petite commune comme ça y'a pas énormément de femmes libérées, c'est-à-dire qui seraient en mesure de heu, libérée dans tous les sens du terme hein. Vous avez beaucoup de femmes ici qui vont pas aller à Bordeaux si leur mari ne les accompagne pas. Donc imaginez une femme qui prenne position dans un conseil municipal, s'il faut que ce soir le mari qui lui souffle dans le creux de l'oreille ce qu'elle a à dire, heu bon là j'exagère ». [Mari de Mathilde G., 900 habitants].

« Alors la place de la femme c'est une sacrée question en milieu rural. [...] Ici c'est vrai que la femme elle est quand même au second plan d'abord hein. Elle est pas trop là pour réfléchir. Alors quand y'en a une qui réfléchit, et qui casse les bonbons en plus heu, elle est pas forcément bien vue. On est sûr des modes de fonctionnement je dirais pas archaïques mais en tout cas heu, bien ancrés sur des modèles très particuliers: la femme elle est là pour faire la cuisine, heu c'est elle

---

<sup>367</sup> Voir aussi : Julian Mischi, « Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation - Métropolitiques », [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-ruraux-des-espaces.html>]. Consulté le 16 septembre 2015.

<sup>368</sup> Par exemple, 60% des ruraux estiment que « les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent », alors que cette opinion est partagée par 68% des habitants des villes centres. Par ailleurs, 50% des ruraux estiment que « le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties » alors que cette opinion concerne 57% des habitants des centres villes. Voir Régis Bigot, Patricia Crouette et Catherine Duflos, *op. cit.*, p. 54.

<sup>369</sup> On pourra se reporter aux extraits d'entretiens cités en introduction.

qui s'occupe des tâches ménagères, c'est elle qui s'occupe des enfants. Mais par exemple c'est pas elle qui s'occupe des travaux ». [Élise D. conseillère municipale, 200 habitants].

De la même manière que les élues qui associaient leur sexe à un handicap étaient toutes allochtones, les extraits d'entretiens ci-dessus proviennent de personnes non-natives de leur commune et arrivées relativement récemment. Pour autant, les discours de ces enquêté-e-s ne doivent pas être écartés au motif qu'ils mettent en œuvre des principes d'analyses largement indigènes. Nous avons au contraire toutes les raisons de penser qu'ils doivent être pris au sérieux, non comme une description fidèle de la réalité sociale mais comme un élément nécessaire à la mise en question de la place des femmes dans les espaces ruraux.

### 2.1.2. De la situation historiquement dominée des femmes rurales

La position qu'occupent encore les femmes dans les espaces ruraux et la faiblesse historique de leur engagement dans les municipalités des petites communes doivent à notre sens être appréhendées dans une histoire longue de leur position au sein des rapports sociaux dans les communes rurales et donc, dans les rapports de production agricoles.

### 2.1.2.1. La division sexuelle du travail et la « loi salique symbolique »<sup>370</sup> dans l'agriculture

Les discours sur la place des femmes dans les espaces ruraux sont à mettre en relation avec la position qu'elles occupaient dans les rapports de production agricoles. Un certain nombre de travaux ethnographiques relativement anciens sur les mondes ruraux<sup>371</sup> révèlent la répartition inégale du travail entre les sexes dans les familles paysannes<sup>372</sup>.

Martine Segalen, dans un ouvrage consacré au fonctionnement du ménage dans les familles paysannes depuis la révolution française jusqu'aux années 1950 note une disjonction entre les espaces et les activités masculines et féminines. Si l'entretien de la maison est une activité toujours dévolue aux femmes, l'alimentation est le produit d'une collaboration entre les sexes. Cependant, les hommes interviennent plutôt au début du processus nourricier en fournissant par exemple le grain que leurs femmes transformeront en pain, ou en tuant et en salant le cochon que les femmes cuisineront<sup>373</sup>. Il arrive toutefois que les hommes cuisinent, mais uniquement pour les repas de fête (de la viande grillée), contrairement aux femmes qui assurent la cuisine du quotidien (souvent bouillie ou mijotée). Par ailleurs, la reproduction de la division sexuelle du travail est assurée très tôt par la séparation des enfants selon leur sexe. Les garçons sont envoyés aux champs, tandis que les filles restent auprès de leur mère qui leur enseigne notamment le tricot et la

---

<sup>370</sup> Nous empruntons cette expression à Rose-Marie Lagrave (dir.), *Celles de la terre. Agricultrice: l'invention politique d'un métier*, Paris, France, École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p., p. 17. De la même manière que la loi salique interdisait les femmes d'hériter de la terre en alleu (pleine propriété) chez les francs saliens, puis fut interprétée pour exclure les femmes de la couronne dans l'Ancien Régime, cette expression permet aujourd'hui de désigner les règles qui contribuent à écarter les femmes de l'exercice légitime du métier d'agricultrice. Il faut cependant mentionner ici les débats, initiés par les historiens, relatifs à la dimension « misogynne » de la loi salique. Voir notamment Michel Nassiet, « Ralph E. Giesey, Le rôle méconnu de la loi salique. La succession royale, XIVe-XVIe siècles, Paris, Les Belles Lettres, 2007, 391 p. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier 2012, p. 163-165.

<sup>371</sup> Il semble d'ailleurs que la méthode ethnographique, par l'observation intensive et rapprochée qu'elle induit, soit la mieux à même de rendre compte de l'agencement des rôles de sexe dans une société, un espace, une classe ou un groupe donné.

<sup>372</sup> Il faut distinguer d'emblée paysannerie et agriculture. La paysannerie renvoie aux formes traditionnelles d'exploitation autour de l'autosubsistance et du groupe domestique. L'agriculture renvoie à une forme moderne d'exploitation, mécanisée et orientée vers l'économie de marché. Voir notamment, Henri Mendras, *Les sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Gallimard, 1995, p. 14.

<sup>373</sup> Martine Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1984, p. 98-99.

couture qui, au-delà de l'apprentissage d'une technique, constitue un enseignement d'une « attitude du corps sous contrôle », « du calme et du maintien »<sup>374</sup>.

Lorsque les femmes sortent de la maison, c'est essentiellement pour se rendre au puits, au lavoir ou au four communal. En somme, « c'est le prolongement extérieur de leurs tâches domestiques qui mène les femmes hors de chez elles »<sup>375</sup>. Pour autant, Martine Segalen indique qu'il ne faudrait pas réduire les activités des femmes paysannes à des tâches non-productives, exclusivement tournées vers la maison. Celles-ci participent aussi aux travaux des champs dans le cadre d'une coopération avec les hommes au moment des labours par exemple et globalement en été (pendant les vendanges ou les moissons) où elles consacrent moins de temps aux activités domestiques. De façon générale, la division sexuelle du travail dans les familles paysannes jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas stricte et varie selon la région, le type de culture et surtout selon la saison.

Marie Moscovici résume parfaitement le modèle idéal de la répartition du travail entre les sexes dans les familles agricoles en France jusqu'aux années 1950 :

« L'homme représentait la famille dans la vie sociale. Dans la vie familiale, il régnait en maître sur sa femme et sur ses enfants. Dans l'exploitation, il s'occupait des bovins, c'est-à-dire principalement de la préparation de leur nourriture [...] et de leur vente sur les marchés et les foires. La femme veillait sur la vie quotidienne des enfants, faisait la cuisine, la lessive, la couture, mais aussi nourrissait les porcs, la volaille, et participait, souvent autant que les hommes, aux travaux des champs. Surchargée de besogne et de responsabilités importantes, elle n'avait cependant en partage aucune des fonctions considérées comme nobles : élevage des bovins, commerce, et exercice manifeste de l'autorité »<sup>376</sup>.

Cette séparation des activités conduit à une disjonction intra-villageoise des espaces masculins et féminins. Les hommes se retrouvent plutôt à la forge, au café ou à la mairie, alors que les femmes, lorsqu'elles sortent du foyer, se retrouvent plutôt au lavoir ou au puits<sup>377</sup>. Si les hommes contrôlent la sphère publique (mairie,

---

<sup>374</sup> *Ibidem*, p. 100-101.

<sup>375</sup> *Ibidem*, p. 150.

<sup>376</sup> Marie Moscovici, « Le changement social en milieu rural et le rôle des femmes », *Revue française de sociologie*, vol. 1 / 3, 1960, p. 314-322, p. 315. Notons par ailleurs que cette surcharge de travail conduit les « nouvelles générations » de paysannes dans les années 1950 à dire leur « préférence pour le ménage et le « dedans » -privilège des épouses de moyens propriétaires ». Christiane Amiel, *Jours de vigne*, Atelier du Gué, 1981, p. 134.

<sup>377</sup> Hugues Lamarche, Susan Carol Rogers, Claude Karnoouh[et al.], *Paysans, femmes et citoyens: luttes pour le pouvoir dans un village lorrain*, trad. Sylvie Ardourel, Le Paradou, France, Éditions Actes sud, 1980, 215 p.

FNSEA locale) et en tirent du prestige, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer le rôle des femmes, notamment à l'occasion des élections. Le regard rapproché de l'ethnologue permet de déceler les formes du pouvoir d'influence des femmes sur les décisions des hommes. Il semble que les femmes trouvent un intérêt à ce que leur mari siège au conseil municipal, parce que « le bénéfice moral qu'il en tire rejaillit sur l'ensemble du groupe domestique »<sup>378</sup>. Ainsi elles contribuent à faire et défaire les réputations par le biais des réseaux de discussion informels qu'elles animent lorsqu'elles se retrouvent au lavoir par exemple<sup>379</sup>. En ce sens, les femmes pouvaient influencer de manière non-négligeable le résultat des élections tout en conservant publiquement une posture largement extérieure aux affaires municipales.

Cela étant, les évolutions liées à la mécanisation de l'agriculture et à la modernisation des moyens de production agricole contribuent à partir des années 1950<sup>380</sup> à consacrer la mise en retrait des femmes rurales. En effet la technicité des nouvelles tâches sur les exploitations modernes nécessite des formations auxquelles les femmes n'ont souvent pas accès. Par ailleurs, elles se trouvent bien souvent dépossédées des prérogatives économiques qui leurs revenaient autrefois et qui faisaient d'elles les gardiennes des « cordons de la bourse ». Les tâches de comptabilité deviennent plus complexes - et surtout les comptes liés à l'exploitation et au foyer sont dorénavant séparés - et les investissements plus lourds ne sont plus décidés au niveau de l'exploitation familiale mais à une échelle plus large (des coopératives par exemple). Ainsi exclues des activités liées à l'exploitation, les femmes rurales, à l'instar de leurs homologues urbaines, se replient sur leur intérieur et leurs enfants<sup>381</sup>. Par ailleurs, l'arrivée des équipements ménagers dans les foyers (la pompe à eau, la machine à laver, la cuisinière à gaz) contribue à limiter les sorties hors du domicile et à faire de « certaines paysannes

---

<sup>378</sup> Susan Carol Rogers, « Espace masculin, espace féminin. Essai sur la différence. », *Études rurales*, vol. 74 / 1, 1979, p. 102.

<sup>379</sup> Ibid.

<sup>380</sup> 1957 constitue une année charnière dans le processus de mécanisation de l'agriculture avec la production de près de 10000 tracteurs sur le marché national. Ce mouvement se poursuit dans les années 1960 et 1970 avec la mise au point de machines plus puissantes et polyvalentes afin de s'adapter à l'augmentation des surfaces des exploitations (parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations). Voir Pascal Byé, « Mécanisation de l'agriculture et industrie du machinisme agricole : le cas du marché français », *Économie rurale*, vol. 130 / 1, 1979, p. 46-59, p. 47.

<sup>381</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, p. 194.

[...] non plus simplement des fermières mais des femmes qui restent à la maison, en somme, comme n'importe quelle ménagère des classes moyennes »<sup>382</sup>.

Jusqu'aux années 1980, de nombreuses règles plus ou moins formalisées contribuent à exclure les femmes de la pratique légitime de l'agriculture<sup>383</sup>. Le statut de chef d'exploitation par exemple, reste jusqu'à cette période lié au statut de chef de famille. Moins souvent dans cette situation, les femmes ne peuvent donc mécaniquement pas prétendre au statut de chef d'exploitation. Les modalités de transmission du foncier, toujours en ligne masculine contribuent également à exclure les femmes de la pratique de la profession. Ainsi les règles de transmission des terres agricoles qui évincent littéralement les femmes mènent Rose-Marie Lagrave à parler de persistance de la « loi salique » dans l'agriculture<sup>384</sup>. Le fait que l'exploitation agricole se définisse avant tout par le patrimoine foncier qui se transmet de façon héréditaire contribue donc à exclure les femmes du statut d'exploitante agricole<sup>385</sup>.

Ainsi jusqu'aux années 1980, la plupart des femmes qui travaillaient dans l'agriculture ne bénéficiaient pas d'un statut professionnel et étaient considérées comme des aides familiales<sup>386</sup>. « Elles apportaient au collectif familial de production un travail gratuit qui restait globalement invisible, non valorisé professionnellement et capté par leur mari »<sup>387</sup>. Légalement, agricultrice n'est pas un métier mais un statut matrimonial. À l'exception des célibataires, les agricultrices mariées sont juridiquement des femmes au foyer<sup>388</sup>. C'est la loi d'orientation agricole de 1980 qui reconnaît à ces femmes un statut de co-exploitantes et de co-gestionnaires. Elles peuvent ainsi légalement représenter l'exploitation dans les assemblées générales des différentes instances syndicales et

---

<sup>382</sup> Marie Moscovici, *op. cit.*, p. 316.

<sup>383</sup> Pour une chronologie de la place des femmes dans les exploitations agricoles en France, on peut se référer à Odile Plan et Jean-Claude Bontron, « Les rapports de sexe dans l'exploitation familiale agricole en France », *Pour*, n°222, 2014/2, p. 87-100.

<sup>384</sup> Rose-Marie Lagrave (dir.), *op. cit.*, p. 17.

<sup>385</sup> Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, A. Colin, 2013, p. 125.

<sup>386</sup> Alice Barthez, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, décembre 2005, p. 31. Voir aussi Christine Delphy, « Agriculture et travail domestique: la réponse de la bergère à Engels », *Nouvelles Questions Féministes*, n°5, 1983, p. 2-17.

<sup>387</sup> Céline Bessièrre, « Les séparations conjugales dans les familles agricoles », *Informations sociales*, vol. 164 / 2, juin 2011, p. 66.

<sup>388</sup> Rose-Marie Lagrave (dir.), *op. cit.*, p. 125.

professionnelles<sup>389</sup>. Pourtant, cette loi n'a pas les effets escomptés (principalement parce que les agricultrices ne s'affilient pas individuellement à la Mutualité sociale agricole) et une grande partie de ces femmes restent « des ayants droit de leur mari en tant que conjointes participantes »<sup>390</sup>. Finalement, c'est la loi d'orientation agricole de 1999 instituant le « conjoint collaborateur » qui constitue une réelle avancée dans la reconnaissance du statut professionnel et de la protection sociale des agricultrices. Cette loi donne plus de responsabilités et de visibilité au travail des « épouses collaboratrices » qui affirment plus volontiers exercer une activité professionnelle à plein temps<sup>391</sup>.

Rose-Marie Lagrave note par ailleurs l'avènement d'une nouvelle division sexuelle du travail chez les couples d'agriculteurs dès les années 1990 avec l'émergence d'une économie de services autour des exploitations. Ces nouvelles activités liées notamment au tourisme vert (fermes auberges, fermes pédagogiques, chambres d'hôtes,...) contribuent selon l'auteure à réactiver une « économie du dévouement » qui voit les agricultrices devenir hôtesse d'accueil, cuisinières, décoratrices. Ainsi la pluriactivité en développement chez les agricultrices conduit à la mise sur le marché du tertiaire des « vertus dites féminines de dévouement, de prise en charge du social et de l'éducatif, d'écoute et d'accueil de l'autre, en monnayant non pas des savoirs agricoles, mais des savoirs de "femmes" »<sup>392</sup>.

#### 2.1.2.2. Position des femmes dans les rapports de production agricoles et faiblesse de l'engagement public

La division sexuelle du travail et des espaces au sein des couples paysans (puis agriculteurs) et plus globalement dans les communes rurales doit être mise en relation avec la faiblesse de l'engagement des femmes rurales jusqu'aux années 1970. Dans les organisations agricoles par exemple, seules 22 femmes sont élues

---

<sup>389</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, p. 198. Alice Barthez, *op. cit.*, p. 39.

<sup>390</sup> Céline Bessière, *op. cit.*, p. 66.

<sup>391</sup> Alice Barthez, *op. cit.*, p. 40.

<sup>392</sup> Rose-Marie Lagrave, « Les agricultrices et la récurrence de l'économie du dévouement », *Aménagement de la Nature*, Paris, 1999, n° 132, p. 45.

dans les chambres d'agriculture (sur 2600 élus) en 1965. Pas mieux à la mutualité sociale agricole qui règle pourtant les questions sociales avec 40 femmes sur 1530 représentants départementaux<sup>393</sup>. Les femmes sont par ailleurs quasi absentes des réseaux politiques dans les espaces ruraux jusqu'à cette période<sup>394</sup>. C'est le cas par exemple dans les cellules villageoises du parti communiste où « seuls les hommes ont leur carte d'adhérent tandis que les femmes aident à la confection du journal et à la préparation des fêtes sans assister aux réunions »<sup>395</sup>. De manière générale, les femmes rurales s'investissent moins promptement que leurs homologues urbaines, et si elles prennent des responsabilités au sein de l'action catholique ou dans les syndicats à partir de l'après-guerre, il semble que ce soit en décalage par rapport aux femmes des villes. L'engagement municipal n'échappe pas à la règle et les femmes investissent moins souvent les municipalités dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Aux élections municipales de 1983 les femmes représentaient 12,9% des élu-e-s municipaux-ales dans les communes de moins de 3500 habitants, contre 22,8% dans les communes de plus de 30 000 habitants. Si cet écart perdure par la suite, il se réduit progressivement jusqu'en 1995 avant d'augmenter à nouveau en 2001 à l'occasion de la mise en œuvre des lois dites sur la parité en politique<sup>396</sup>.

Ces chiffres concernant l'engagement des femmes dans les municipalités rurales doivent être mis en lien avec la « loi salique symbolique » dans l'agriculture qui contribue à exclure les femmes du statut de propriétaire agricole et donc de chef d'exploitation. En effet, dans nombre de communes agricoles, les familles d'agriculteurs se devaient d'être représentées au conseil municipal. Souvent, il s'agissait du chef d'exploitation, donc d'un homme. Cette logique traditionnelle voulant que le chef de famille paysanne représente la famille au conseil municipal permet d'expliquer, au moins jusqu'aux années 1980, qu'au « premier rang des

---

<sup>393</sup> Ménie Grégoire, « Evolution et avenir des femmes rurales », *Économie rurale*, vol. 66 / 1, 1965, p. 8.

<sup>394</sup> Martine Cocard et Jacqueline Sainclivier, « Femmes et engagement dans le monde rural (19-20e siècles) : jalons pour une histoire », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, septembre 2007, p. 2. Les deux auteures notent cependant que loin d'être inexistante, la participation des femmes à la vie publique en milieu rural se circonscrit à l'engagement dans des associations religieuses ou laïques essentiellement autour de la famille.

<sup>395</sup> Julian Mischi, « Être communiste en milieu rural », *Études rurales*, n° 171-172, juillet 2004, p. 61-71, p. 64.

<sup>396</sup> Voir les chiffres détaillés en annexe 22. Il n'existe pas de données établissant une distinction par sexe et par taille de commune pour les élections municipales antérieures à 1983. Nous disposons cependant de nos propres données pour la mandature 1977-1983 en Gironde qui mettent en évidence un même écart entre communes de plus de 3500 habitants (14,75% de femmes) et de moins de 3500 habitants (9,09% de femmes). Voir chapitre.1.



catégories considérées comme “ non-éligibles ” viennent les femmes [...]. Le fait que la représentation de la famille paysanne en particulier, est assurée traditionnellement par l’homme adulte ne leur donne la possibilité d’être élues que si elles exercent une profession qui leur confère un statut d’autonomie »<sup>397</sup>. Ainsi « certaines catégories (femmes mariées, célibataires) sont pratiquement exclues du Conseil municipal parce qu’elles ne peuvent, au regard des valeurs de la collectivité, représenter une famille »<sup>398</sup>.

Tout porte donc à croire que la sous-représentation historique des femmes dans les conseils municipaux ruraux est liée à cette règle tacite, mais non moins agissante, selon laquelle ne sont autorisés à entrer dans le conseil municipal que les représentants (traditionnellement des hommes) des familles agricoles. Cela apparaît d’ailleurs dans les entretiens d’élus autochtones et témoins de l’évolution des critères locaux de légitimation permettant d’intégrer le conseil municipal. Le monopole des viticulteurs sur les affaires municipales est parfaitement mis en évidence par cette maire autochtone, dont le père a été lui-même maire de la commune pendant 26 ans.

« R. -**Des vieilles familles d’ici qui tenaient à avoir une représentation au conseil municipal.** Donc c’est pour ça que j’ai souhaité qu’il y ait vraiment une diversité de catégories socio-professionnelles pour que justement on ait plus ce genre de choses parce que c’est, **bon c’était essentiellement des viticulteurs quoi.**

Q. -Parce que dans le précédent conseil vous aviez beaucoup de viticulteurs ?

R. -**Alors, sur le précédent conseil y’en avait quatre, quatre viticulteurs. Là on en aura plus que deux. Et sur celui d’avant pour vous donner une idée y’en avait huit sur onze.**

Q. -Avant vous, quand c’était votre père ?

R. -**Oui, huit sur onze, donc c’était énorme. Ils avaient le monopole.** Et du coup on ressent pas les même besoins, on ressent pas les mêmes heu. **Tout est axé plus ou moins sur la catégorie professionnelle qu’ils représentent** » [Claire T., maire, 400 habitants]<sup>399</sup>.

---

<sup>397</sup> J.-Y. Nevers et R. Bages, « Choix des élus, systèmes d’opposition et enjeux locaux dans les luttes municipales à la campagne », *Économie rurale*, vol. 128 / 1, 1978, p. 45-56, p. 48.

<sup>398</sup> Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, « Fonctionnement de l’institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 31-54, p. 39.

<sup>399</sup> Après vérification dans les archives, le conseil municipal de cette commune pour la mandature de 2001-2008 était effectivement composé de huit agriculteurs, deux retraités et une institutrice.

Ainsi on comprend que la faiblesse historique de l'engagement politique des femmes dans les espaces ruraux doit à leur position dans l'organisation du travail dans de nombreuses communes agricoles et à leur éviction de la pratique légitime de la profession d'agricultrice qui conditionnait l'accès au conseil municipal. En dépit de la dimension surannée de « loi salique » dans l'agriculture, les représentations attachées à la position des femmes dans les espaces ruraux persistent dans une certaine mesure, notamment auprès de ceux et celles (souvent autochtones) qui ont été socialisés dans cet état antérieur des rapports de genre dans les rapports de production agricole. Ces représentations continuent d'ailleurs d'avoir des répercussions pratiques sur celles qui souhaitent se porter candidates au conseil municipal. Ainsi la remarque dont cette élue dit avoir fait l'objet lorsqu'elle a proposé de mettre en place un système de garde d'enfants dans la commune est révélatrice de la persistance de modèles anciens de perception de la place des femmes en milieu rural.

« R. -D'élus j'ai entendu aussi " nous à notre époque les femmes elles allaient travailler à la vigne, elles mettaient le gamin au bout du rang de vigne dans un panier ", des choses qui sont un petit peu je dirais euh.

Q. -On vous a dit ça ?

R. -Ah oui, en réunion d'élus. Même quand j'ai été élue, **au début où j'ai été élue ça a été très difficile de se faire entendre en tant que femme.**

Q. -Vous étiez la première femme élue ?

R. -Heu, est ce que j'étais toute seule ? Nous étions deux je pense à avoir été élues. **Mais en fait ce qu'on demandait à une femme bah bon la femme elle est là pour faire un peu la potiche quoi.**

Q. -Ça vous l'avez ressenti ?

R. -Ah je l'ai vraiment ressenti. Vraiment [appuie le mot].

Q. -Mais à quoi ? Des remarques ?

R. -Oui absolument, des collègues maires aujourd'hui encore qui heu, des réflexions, parce que on est une femme on a pas une bonne idée. Vous savez c'est le constat que je fais ces messieurs on les bouscule beaucoup hein » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

Outre le sentiment d'être mise à l'écart en tant que femme à ses débuts au conseil municipal, l'extrait d'entretien révèle une pratique ancienne attestée par plusieurs travaux ethnographiques. Il n'était en effet par rare que les femmes, dans

l'incapacité de faire garder leurs enfants, les emmènent lors des travaux des champs<sup>400</sup>.

Du côté des hommes, on relève des traces de cette conception traditionnelle de la division du travail entre les sexes, en particulier chez les maires ruraux anciennement établis. C'est le cas de Marcel D., né en 1950, viticulteur à la retraite, il est maire de sa commune depuis 1990 et adjoint depuis 1983. Titulaire du certificat d'études, il poursuit ses études par une courte formation agricole. Natif d'une commune limitrophe où ses parents étaient eux-mêmes viticulteurs, il a repris leur exploitation au moment de leur départ à la retraite.

« Q. -Et au niveau de la parité dans votre conseil ?

R. -Je vais vous dire ce que j'en pense mais ça c'est à titre personnel. Au début on a eu 4 femmes, alors deux qu'étaient, qui discutaient tout ça, et deux autres très excessives, alors c'était un peu folklorique. **Mais autrement je reconnais que une majorité de femmes heu, bon j'ai rien contre les femmes hein, mais ça permet des fois quand on fait des choix de tapisserie, même pour tout hein, elles ont des goûts qui heu, ça apporte un plus, ça apporte un plus.** Après, l'avantage, enfin ça c'est moi qui le dit, mais les femmes elles partent très vite c'est vrai tandis que nous les hommes on est moins rancuniers peut être entre nous. Mais ça c'est mon point de vue personnel. Mais j'ai rien contre les femmes hein, j'apprécie beaucoup. [...]

Q. -Et au niveau de vos adjoints ?

R. -**J'ai une femme adjointe, on était rentrés ensemble, elle est comptable très active elle s'occupe de tout ce qui est heu, bulletins municipaux c'est elle qui le fait, voilà. Les repas, le traiteur, tout ça, les menus, alors on voit ensemble et puis après elle affine quoi.** Voilà » [Marcel D, maire, 300 habitants].

Cet extrait d'entretien illustre la manière dont ce maire considère la présence des femmes dans son conseil municipal. Leur mandat est ainsi perçu comme le prolongement naturel des activités qui leurs sont socialement dévolues dans le cadre de la sphère privée. Pour ce maire en l'occurrence, le rôle de ses colistières se résume à des choix de tapisseries et à s'occuper des menus et du traiteur. Il s'agit là d'une conception traditionnelle de la division sexuelle du travail et en

---

<sup>400</sup> Ainsi Martine Segalen fait elle le récit de mères emportant « le bébé aux champs, dans un petit berceau placé à l'ombre d'un arbre ». Martine Segalen, *op. cit.*, p. 193. Plus spécifiquement pour les vignobles, Christiane Amiel note qu'il arrivait fréquemment que les mères allaitent leurs enfants placés dans une corbeille en bout de rangée de vigne. Christiane Amiel, *op. cit.*, p. 38.

particulier du travail domestique où les femmes s'occupent de tout ce qui relève du foyer, de la décoration, de la dimension esthétique et des repas. Pour autant, on ne peut pas extrapoler et conclure que tous les maires des communes rurales mettent en œuvre ces représentations traditionnelles de la division sexuelle du travail. En l'occurrence, ce maire viticulteur et fils de viticulteur est natif d'une commune rurale qu'il n'a jamais quittée et élu à la municipalité depuis 30 ans. Il a donc toutes les chances d'avoir été socialisé dans un agencement des rapports sociaux de sexe découlant d'un état antérieur de la division sexuelle du travail dans les rapports de production agricoles. Il semble ainsi disposé à reproduire ce modèle traditionnel dans la sphère politique.

Ainsi, la faiblesse historique de l'engagement des femmes dans les espaces ruraux - mesurée notamment à partir du taux de féminisation des conseils municipaux - peut en partie se comprendre au regard à la division sexuelle des activités et des espaces dans les communes agricoles. Le modèle familial de la petite exploitation paysanne jusqu'aux années 1960 consacrait une disjonction nette entre les activités masculines et féminines qui se prolongeait dans l'espace entre le public et le privé. Cette séparation se répercutait sur l'investissement des positions localement prestigieuses dont le conseil municipal fait partie. Ce modèle a tendance à persister sous une forme résiduelle mais néanmoins effective dans certaines communes. Preuve en est : plusieurs élu-e-s de Gironde témoignent d'une mise en retrait des femmes dans les communes rurales. Chez les élues elles-mêmes, beaucoup estiment que les espaces ruraux sont défavorables aux femmes et qu'elles ont éprouvé des difficultés pour s'imposer dans le champ politique local. Cependant ces discours émanent toujours de femmes allochtones qui n'ont donc pas été socialisées dans un modèle traditionnel de la division sexuelle du travail dans les familles agricoles. Cela peut s'interpréter comme une preuve de l'agencement différent des rapports de genre selon les espaces.

## **2.2. L'accès plus difficile des femmes à l'espace public en milieu rural : les sociabilités rurales en question**

D'après l'enquête par questionnaire, plus de 60% des maires ruraux estiment que la connaissance personnelle est un critère de choix de leurs colistiers et colistières<sup>401</sup>. De façon générale, il semble que plus la taille de la commune diminue plus les faiseurs de liste sont nombreux à déclarer que la connaissance personnelle est un critère de sélection de leurs colistiers. Cela est dû sans aucun doute au fait que plus la population communale est réduite, plus l'interconnaissance est de mise.

Dans cette perspective, il convient de s'interroger sur les sociabilités au village. Quels sont les lieux et les activités qui permettraient et permettent encore d'entrer en contact avec les autres ? Quelles sociabilités prédisposent à l'exercice du pouvoir municipal ? Et surtout, ces sociabilités sont-elles sexuées ? Répondre à l'ensemble de ces questions nous semble nécessaire à la compréhension de la place des femmes dans les municipalités rurales et de leur évolution dans le temps. En considérant que le champ politique municipal en milieu rural est peu spécialisé et donc largement ancré dans les rapports sociaux ordinaires, il apparaît essentiel d'engager une réflexion sur les sociabilités en mesure de constituer des points de passage entre espace social et champ politique. Nous rendrons compte de sociabilités, largement en déclin pour la plupart, mais qui permettent d'expliquer la très nette sous-représentation des femmes dans un état antérieur du champ politique municipal en milieu rural.

Il convient d'abord de définir ce que nous entendons par sociabilités. On se bornera à une définition assez large de la sociabilité en reprenant celle qu'en donne Julian Mischi, c'est-à-dire « la façon dont les hommes vivent leurs relations interpersonnelles et s'insèrent dans leurs divers entourages ». Si cette définition est relativement lâche et offre un cadre interprétatif assez large, elle a le mérite de

---

<sup>401</sup> Les faiseurs de liste des communes de moins de 1000 habitants estiment plus souvent que les autres faiseurs de liste que la connaissance personnelle est un critère de choix de leurs colistiers. Parallèlement, ce sont les faiseurs de listes de communes de plus de 1000 habitants qui estiment le plus souvent que la compétence est un critère de sélection (pour 82% d'entre eux, contre 74% pour les faiseurs de liste de moins de 1000 habitants).

permettre de ne pas limiter l'analyse et donc d'appréhender la multiplicité des formes que peut prendre la sociabilité. Aussi faut-il distinguer deux types de sociabilités dans les espaces ruraux. D'une part « les formes ordinaires de la sociabilité villageoise », de nature relativement diffuse, qui se structurent autour de la famille, des relations de voisinage, des relations professionnelles, mais aussi autour de certains lieux comme les bar-tabacs, les marchés, les relais de postes. D'autres part, il existe des formes plus structurées de sociabilité autour d'institutions comme l'église, les syndicats, les associations<sup>402</sup>.

Il s'agira ici de comprendre, au prisme des sociabilités, les écarts persistants entre la représentation des femmes dans les conseils municipaux ruraux et urbains, qui commencent seulement à s'estomper à partir de la fin des années 1980. Nous tenterons de mettre en évidence la dimension sexuée des sociabilités en milieu rural jusqu'à cette époque ainsi que leurs éventuels effets sur le champ politique municipal contemporain dans ces communes.

### 2.2.1. Le bistrot du village comme lieu officieux d'exercice du pouvoir municipal jusqu'aux années 1980 ?<sup>403</sup>

En déperdition dans de nombreuses petites communes, le café du village est traditionnellement un lieu de sociabilité populaire essentiel. Parce qu'il était souvent l'unique lieu de rencontre et en même temps le seul commerce de la commune, le café était largement investi par les ruraux. Pourtant, si le café villageois était *a priori* ouvert à tous, de nombreux travaux ethnographiques rendent compte de la ségrégation sexuée et sociale qui y sévissait, au moins jusqu'aux années 1980. C'étaient les hommes des catégories populaires qui investissaient prioritairement les cafés des villages et des petites villes.

---

<sup>402</sup> Julian Mischi et Annie Antoine (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 8.

<sup>403</sup> À défaut d'avoir pu observer directement les interactions au café, ce point s'appuie exclusivement sur des sources ethnographiques.

Michel Bozon indique ainsi à partir d'une étude dans une petite ville ouvrière que la fréquentation des cafés par les femmes est très exceptionnelle. « La fréquence des discussions d'ordre sexuel, mais aussi sportif et professionnel, renforce la représentation du café comme lieu masculin. Il est d'ailleurs aisé d'observer le malaise concret que provoque la présence d'une femme dans ce lieu »<sup>404</sup>. Les cafés étaient donc fréquentés par des hommes des catégories populaires. Ce sont essentiellement les ouvriers, les artisans et les petits commerçants qui venaient au café. On y trouvait très peu de cadres et de professions libérales et les classes supérieures étaient globalement exclues de ces lieux de sociabilité populaires<sup>405</sup>. Catherine Paradeise établit le même constat et ajoute que « nulle part plus qu'en zone rurale, le café n'est pour les classes populaires un lieu d'échange d'informations, un point de réunion, un foyer de substitution [...]. Nulle part non plus, les femmes, en particulier en milieu populaire, en sont plus absentes »<sup>406</sup>. Par ailleurs, la fréquentation des cafés par les femmes dépend essentiellement de leur activité (travail salarié ou inactives) et de la distance entre leur lieu de travail et leur domicile (ce qui implique de ne pas déjeuner chez soi) qui augmente en moyenne avec la taille de la commune de résidence. Cela conduit à conclure que les femmes fréquentent plus souvent le café dans les grandes agglomérations qu'en milieu rural, et d'autant plus quand elles sont actives. Du coup, les femmes inactives en milieu populaire ne fréquentent presque jamais les cafés puisque « ni leur travail, ni leur rôle de “ gardienne du foyer ” ne les y amène »<sup>407</sup>.

Ainsi les femmes rurales, qui de par leur position dans les rapports de production agricoles - et indissociablement dans les rapports conjugaux - restent jusqu'aux années 1970 majoritairement cantonnées au foyer, ont peu de chances de fréquenter les cafés. Pourtant, les cafés étaient des lieux privilégiés de socialisation politique, spécialement dans les communes rurales. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle se développe une « sociabilité masculine organisée autour du cabaret, qui accorde à la politique une place grandissante »<sup>408</sup>. Dans de nombreuses communes

---

<sup>404</sup> Michel Bozon, « La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière: Une sociabilité populaire autonome ? », *Ethnologie française*, vol. 12 / 2, avril 1982, (« Nouvelle série »), p. 137-146, p. 138.

<sup>405</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>406</sup> Catherine Paradeise, *op. cit.*, p. 590.

<sup>407</sup> *Ibidem*, p. 589.

<sup>408</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, p. 154.

rurales, le café-épicerie représentait un « haut lieu de la politique locale, surtout en période d'élection »<sup>409</sup>. Ainsi au moment des élections, nombre de réunions informelles se tenaient au café, ce qui contribuait à renforcer la mise à l'écart des femmes qui fréquentaient rarement ces lieux. De cette façon on peut expliquer « la domination masculine dans la sphère politique [...] par des facteurs traditionnels : les leaders d'opinion passent leur temps dans les bars et cafés locaux, où ils drainent les voix qui leur assurent le succès électoral, alors que les femmes ne disposent pas du temps nécessaire pour ce type de pratiques »<sup>410</sup>.

Mais au-delà des périodes électorales, les cafés représentaient dans certaines communes une forme de prolongement symbolique de la mairie. C'est en effet dans les cafés villageois que l'on traitait des affaires de la commune hors des séances du conseil municipal. Ainsi les femmes en étaient *de facto* exclues. Susan Carol Rogers indique ainsi au sujet du café du village que :

« Les hommes s'y rassemblent pour passer le temps ou régler entre eux les affaires du village. Des réunions extra-domestiques non administratives s'y tiennent aussi ; comme les séances publiques du Conseil municipal, elles sont implicitement fermées aux femmes. Si une femme doit y assister (pour une vente de terres dont elle est propriétaire par exemple), elle reste assise dans un coin, de préférence près de la porte, seule ou avec les autres femmes présentes. Elle y est visiblement mal à l'aise, comme à la mairie, complètement ignorée par les hommes, et part dès que possible »<sup>411</sup>.

Dans un certain nombre de communes même, et en dépit de l'illégalité de la pratique, les réunions du conseil municipal se tenaient au café. C'est le cas dans le village béarnais enquêté par Colette Moreux dans les années 1980. Elle indique que « la petite pièce basse [du café] fait figure à la fois de maison des hommes, de wigwam des anciens et de salle de conseil municipal ». Tant et si bien qu'elle note une « institutionnalisation du café [...] comme haut lieu de l'administration municipale »<sup>412</sup>.

Cependant, ces pratiques, dont on trouve des traces jusqu'aux années 1980, n'ont aujourd'hui plus lieu. Les sociabilités villageoises ont évolué et se sont

---

<sup>409</sup> Colette Moreux, *Être maire en Béarn: du seigneur à l'entrepreneur, 1944-1989*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2008, 362 p., p. 94-95.

<sup>410</sup> Jacqueline Heinen (dir.), *op. cit.*, p. 81.

<sup>411</sup> Susan Carol Rogers, « Espace masculin, espace féminin... », *op. cit.*, p. 98.



recomposées autour d'autres lieux et pratiques, mais aussi parce que les cafés ont en grande partie disparu des communes les plus petites. Enfin, si cette dimension de la sociabilité villageoise ne nous a pas été donnée directement à voir dans notre enquête, il semble cependant indispensable de l'évoquer. Il s'agit d'un des éléments concourant à expliquer la formation de sociabilités masculines excluantes pour les femmes dans les espaces ruraux et susceptible de rendre compte de leur moindre inclusion dans l'espace public villageois jusqu'aux années 1980.

### 2.2.2. « Le groupe des chasseurs » dans les petites communes de Gironde

À une question sur ses origines locales, une maire non native de la commune mais qui revendique des attaches familiales a livré cette réponse en entretien : « mais je chasse ici, donc voilà »<sup>413</sup>. Cette réponse pouvant paraître déconcertante au premier abord doit être analysée comme la marque d'une appartenance à l'espace local. Le fait de chasser sur le territoire communal signifie symboliquement en faire partie. Il faut toutefois noter le caractère exceptionnel de ce témoignage puisque les femmes représentent seulement 2% des chasseurs en France<sup>414</sup>. C'est même moins en Gironde où 1,7% des chasseurs sont des femmes<sup>415</sup>.

À l'inverse des sociabilités au café qui semblent appartenir à des temps révolus, celles liées à la chasse paraissent encore effectives dans les communes rurales de Gironde. Au cours des entretiens, plusieurs femmes ont évoqué le « groupe des chasseurs » et leur poids dans la vie sociale et politique du village. Les témoignages convergent tous pour pointer la dimension exclusivement masculine de la pratique et des sociabilités afférentes<sup>416</sup>. Ainsi, pour expliquer la mise en

---

<sup>412</sup> Colette Moreux, *op. cit.*, p. 96.

<sup>413</sup> Entretien avec Élodie B., maire, 1100 habitants.

<sup>414</sup> Source : fédération nationale des chasseurs.

<sup>415</sup> Traditionnellement, les chasseuses sont des femmes de l'aristocratie, et peuvent s'autoriser, par leur statut exceptionnel et privilégié, cette transgression de la norme. Ainsi, la duchesse d'Uzès de Crussol (1847-1933), féministe et membre de l'Action française, était-elle l'une des rares femmes à pratiquer la très aristocratique chasse à cour.

<sup>416</sup> Bien sûr, il faut être prudent lorsqu'on saisit des sociabilités par l'intermédiaire de ceux qui n'en font pas partie. Cela permet d'un côté d'objectiver leur existence en recueillant les témoignages de celles et ceux qui s'en sentent exclus.

retrait des femmes au sein du conseil municipal, Coralie B. évoque spontanément les sociabilités liées à la chasse:

« R. -Bah parce que oui les hommes **bah quand une femme parle c'est pas la même chose qu'un homme. Je l'ai même dit au maire.**

Q. -Dans le conseil ?

R. -Oui.

Q. -C'est-à-dire que personne l'écoutait ?

R. -**Pas personne l'écoutait mais personne tient compte de ce qu'elle dit. Parce que les hommes vont à la chasse ensemble, des trucs comme ça. Ici c'est comme ça hein, ils vont à la chasse ensemble.**

Q. -Ah oui ?

R. -**Oui y'en a qui vont à la chasse. Donc on va à la chasse ensemble heu et donc on parle de choses bah même en dehors et les femmes bah les femmes elles vont pas à la chasse. Elles vont pas heu, donc heu y'a pas des points communs, pas les mêmes points communs quoi.**

Q. -C'est-à-dire que quand les hommes vont à la chasse ensemble ils parlent des affaires municipales?

R. -Aussi.

Q. -À la chasse ?

R. -Oui ça peut arriver.

Q. -Et du coup ils arrivent ils sont déjà d'accord sur certaines choses ?

R. -Voilà ! ». [Coralie B., conseillère, 3300 habitants]

Cet extrait permet de mettre en évidence les effets des sociabilités masculines extérieures à l'espace des activités politiques sur les affinités à l'intérieur du conseil municipal, qui peuvent tendanciellement conduire à un ressenti d'exclusion chez certaines élues. Cette forme de connivence est tirée de relations d'amitiés, ou du moins de rencontres répétées de certains membres du conseil municipal à l'occasion d'activités extérieures à la gestion des affaires communales. Tout porte donc à croire que dans certains conseils municipaux girondins, les chasseurs forment un groupe informel dans le sens où il s'agit de personnes qui se rencontrent souvent et ont l'occasion de discuter des affaires de la mairie en dehors des réunions formelles. Ainsi, pour autant que ceux qui prennent les décisions au conseil municipal (maire et adjoints) soient chasseurs, alors les autres élu-e-s, et en

---

Mais, à défaut d'interroger ceux qui en sont, on n'obtient pas d'informations sur la manière dont ces sociabilités se construisent et se reproduisent.

particulier les femmes, ont toutes les chances de ne pas se sentir associées à des prises de décision dont les discussions préalables ont lieu en dehors de la mairie.

Le témoignage de Coralie B. fait écho au récit d'une conseillère municipale d'une très petite commune qui évoque l'influence du « groupe des chasseurs » et la position des femmes en son sein.

**« R. -Y'en a peut-être un auquel je pense pour être le maire. Un retraité aussi qui travaillait dans les impôts, quelqu'un qui est rigoureux, très à l'écoute. Mais je suis vraiment pas sûre qu'il fasse l'unanimité notamment par rapport au groupe chasseurs.**

Q. -Ah bon, parce qu'ils forment un groupe ?

R. -Ah oui. Oui oui c'est vraiment. **Ah non quand je vous disais tout à l'heure ici c'est la palombe et le bœuf gras c'est heu, au mois d'octobre la vie elle est arrêtée ici, y'a plus un seul artisan qui travaille parce qu'ils sont à la palombe.**

Q. -Et donc du coup vous dites au sein du conseil ils forment un groupe ?

R. -Alors **pas forcément au sein du conseil, mais en tout cas y'a des heu pas des amitiés mais des affinités puisque ce sont des personnes qui se voient souvent. C'est vrai que moi je vais pas aux repas des chasseurs par exemple.**

Q. -D'ailleurs c'est que les hommes qui s'y retrouvent non ?

R. -Non y'a les mesdames qui sont invitées ce jour-là. Quand même.

Q. - Mais la plupart du temps elles ne chassent pas ?

R. -Non. Elles sont là pour débarrasser ! ». [Élise D., conseillère municipale, 200 habitants]

Notons que la chasse à la palombe évoquée par cette élue, très pratiquée en Gironde (surtout dans le sud du département) comme dans tout le sud-ouest de la France, est une expression particulièrement saillante de cet entre-soi masculin. Le principe de cette chasse, qui se pratique à l'automne, est d'attirer les palombes (ou pigeons ramiers) en migration vers le sud à l'aide d'appelants (oiseaux tenus dans une volière dont les cris doivent attirer les autres oiseaux) et/ou d'appeaux (instruments permettant de produire un son particulier attirant les oiseaux). Les chasseurs camouflés dans des palombières (sortes de cabanes situées au sol ou plus rarement dans les arbres) attendent que les palombes se posent au sol pour les tirer au fusil ou les capturer vivantes à l'aide de filets. Les palombières sont des lieux de sociabilité masculine par excellence. Les chasseurs s'y retrouvent pendant des jours voire des semaines, vivent ensemble, y dorment parfois et prennent les repas

entre hommes. Les femmes sont exceptionnellement acceptées mais ne font le plus souvent que passer. Comme l'indique Christine L., ce n'est pas la chasse en tant que telle qui est importante, mais tout ce qui entoure la pratique, tout ce qui, finalement, contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe masculin localement circonscrit au territoire communal. Une forme d'*ethos* populaire masculin en somme.

« Oui il y a très peu de femmes, y'a quelques femmes mais très peu. Et puis voilà souvent les palombières c'est un truc heu, alors moi je suis invitée parce que je suis maire et je pense que quand je serais plus je serais plus invitée mais c'est pas grave. C'est un moment où, **c'est une espèce de club de mecs où comme ça y'a pas les femmes, ou les femmes elles viennent juste 5 minutes. C'est très, souvent c'est comme un club où pendant 1 mois les hommes se retrouvent**, et puis c'est une chasse très particulière la palombe où il faut du temps pour placer les oiseaux, ils passent des heures pour en tuer 3. **C'est pas tuer la bestiole qui est intéressant, c'est tout ce qui se passe autour. C'est manger dans la palombière, c'est la cabane**, vous retrouvez la cabane de votre enfance ». [Christine L., maire, 2200 habitants]

Si la chasse est une activité surtout masculine, sa pratique est aussi fortement associée aux catégories populaires. Il s'agit en effet d'un des rares loisirs dont les pratiquants sont majoritairement ouvriers. 40% des adhérents des sociétés de chasse en France sont ouvriers, ce qui constitue la catégorie socio-professionnelle la plus représentée parmi les chasseurs, derrière les professions intermédiaires (20%) et les agriculteurs (12%)<sup>417</sup>. Il semble que la pratique de la chasse, qui décline partout, diminue moins qu'ailleurs dans les communes ouvrières. Dans les régions industrielles, la chasse représente un des rares loisirs accessible aux ouvriers. Loisir qui peut avoir une fonction économique puisqu'il permet ponctuellement de réduire les dépenses liées à l'alimentation<sup>418</sup>.

Cependant, tout comme les effectifs ouvriers, la chasse est une activité en déclin en France : le nombre de permis de chasser délivré a diminué de 45% entre 1975 et 2012. Pourtant, la Gironde reste le premier département français en nombre de pratiquants avec 45 000 chasseurs (un peu plus de 3% de la population du département). Ils se répartissent principalement dans le nord (Médoc) et dans le

---

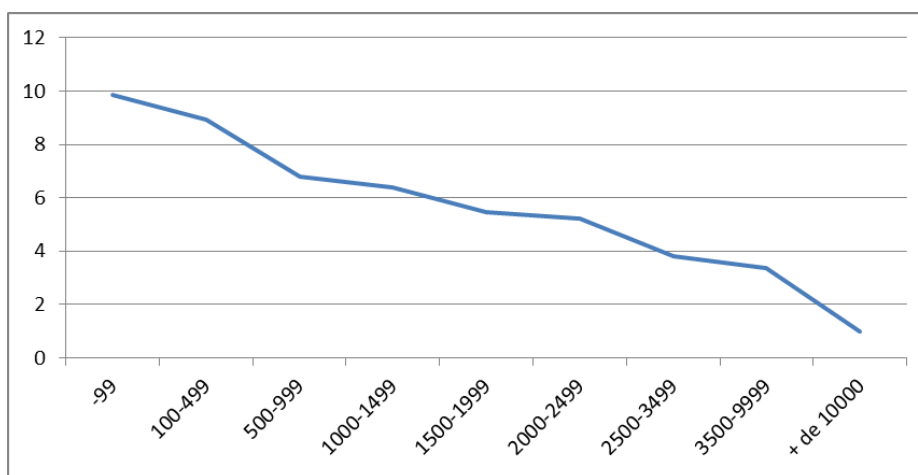
<sup>417</sup> Données issues de la fédération nationale des chasseurs. Voir aussi Julian Mischi, « Les militants ouvriers de la chasse », *Politix*, n° 83, 2008, p. 111.

<sup>418</sup> *Ibidem*, p. 109.

sud-est du département. C'est dans ces espaces que la concentration de chasseurs par habitants est la plus élevée<sup>419</sup>.

La pratique de la chasse est fortement liée à la taille de la commune. Plus le nombre d'habitants est faible, plus la part de chasseurs dans la population est élevée. Dans les communes de moins de 100 habitants, près de 10% de la population chasse<sup>420</sup>.

Figure 13 Proportion de chasseurs (en pourcentage de la population communale) par taille de commune en Gironde en 2012



R de Pearson : 0,69<sup>421</sup>

Le fait que les chasseurs soient en proportion plus nombreux dans les petites communes que dans les grandes doit sans doute - outre la tradition paysanne de la chasse - à la dimension symbolique de la pratique. Jean-Claude Chamboredon et Michel Bozon ont été les premiers à montrer que la pratique cynégétique était une manière d'exprimer un mode d'appartenance au territoire dans un contexte de dépaysement et d'exode rural. Plus qu'un loisir, la chasse permet de

<sup>419</sup> Voir la carte de la proportion de chasseur par commune en Gironde en annexe 23

<sup>420</sup> Bien que significatives, les analyses issues de ces données doivent être interprétées avec précaution, notamment parce que ces chiffres sont basés sur le lieu de validation du permis de chasse ce qui ne permet pas de prendre en compte les urbains et périurbains qui continuent, par leur lien avec une commune, à valider leur permis de chasse dans une petite commune. Voir à ce sujet Dominique Darbon, *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*, l'Harmattan, 1997, p. 58.

<sup>421</sup> Le R de Pearson ou coefficient de corrélation linéaire de Pearson permet de déterminer l'intensité et la direction du lien existant entre deux variables quantitatives. Il est borné entre -1 et +1, une valeur négative signifiant une relation négative entre les deux variables, une valeur positive signifiant une relation positive. Plus la valeur de R est éloignée de 0 plus le lien entre les deux variables est intense. Ici, les deux variables sont « le nombre de chasseurs par commune » et « le nombre d'habitants par commune ». Le R de Pearson indique un lien positif entre les deux variables. Le lien est relativement intense puisqu'il est assez proche de +1.

« participer à l'exercice d'un droit collectif sur le territoire communal », symbolisant ainsi pour les « émigrés »<sup>422</sup> (ouvriers dépaysannisés exilés pour la plupart) un attachement fort à leur commune d'origine<sup>423</sup>. La pratique de la chasse comme expression de l'autochtonie est également matérialisée par la mise en place de quotas d'extérieurs non-originaux du village acceptés dans les sociétés de chasse communales. Ainsi la plupart des sociétés fixent un pourcentage maximal d'« étrangers ». Par ailleurs, les tarifs d'adhésion à la société de chasse diffèrent selon l'origine géographique: les natifs et/ou résidents paient toujours moins cher que les résidents secondaires, qui paient eux-mêmes moins cher que les extérieurs<sup>424</sup>.

Ainsi la chasse apparaît avant tout en milieu rural comme l'expression d'un attachement au territoire, quand bien même celui-ci n'est plus habité<sup>425</sup>. « La validation annuelle du permis est un acte symbolique et stratégique qui permet au chasseur de s'ancrer dans un terroir. [...] Il permet en effet de s'affirmer comme un local et de se faire accepter en apportant une source de financement non négligeable dans les petites communes rurales »<sup>426</sup>. Christophe Baticle note d'ailleurs plus récemment que plus de 70% des chasseurs de la Somme pratiquent sur un territoire qui a marqué leur enfance (commune de naissance ou commune d'enfance). Ce qui le conduit à affirmer que « la chasse reste un puissant vecteur de socialisation dans les mondes ruraux et confère un “ capital d'autochtonie ” efficient dans les processus de légitimation des groupes en présence »<sup>427</sup>.

La pratique de la chasse doit donc être analysée comme une expression symbolique de l'autochtonie. Ce faisant, il faut aussi prendre en compte la dimension éminemment masculine de cette façon d'exprimer son appartenance au territoire. Dans leur article classique sur l'organisation de la chasse en France, Jean-Claude

---

<sup>422</sup> Sur la notion d'« émigré » dans les communes rurales, voir notamment Florence Weber, « Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne », *Études rurales*, vol. 87 / 1, 1982, p. 287-294. Elle y distingue, d'après le langage indigène, les habitants du village (« les gens du pays »), ceux qui sont partis avec leur famille (« les émigrés ») et ceux qui n'y ont jamais vécu (« les étrangers »).

<sup>423</sup> Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. 10 / 1, 1980, p. 65-88, p. 73.

<sup>424</sup> *Ibidem*, p. 72-73.

<sup>425</sup> Marie Cartier[et al.], *op. cit.*, p. 205-206.

<sup>426</sup> Dominique Darbon, *op. cit.*, p. 59.

<sup>427</sup> Christophe Baticle, « Le localisme Cynégétique à l'épreuve du Développement durable. Autochtonie et gestion des territoires dans la Somme », *Économie rurale*, n° 327-328, avril 2012, p. 152-166, p. 154.

Chamboredon et Michel Bozon rappellent à quel point la chasse est une affaire d'hommes, qui charrie les valeurs viriles de l'entre-soi masculin. Si la chasse est un loisir relativement solitaire en soi, les activités qui entourent sa pratique sont en revanche éminemment collectives. Que l'on pense aux banquets annuels des sociétés de chasse, mais surtout aux rencontres moins formalisées à l'issue des journées de chasse ou des battues, qui se terminent souvent au café ou par un repas pris sur le terrain. Mis à part le banquet annuel qui se déroule souvent au village et auquel les femmes sont invitées, les autres rencontres perpétuent et valorisent un entre-soi exclusivement masculin<sup>428</sup>. Les récits de chasses héroïques et les histoires grivoises et érotiques couramment contés à ces occasions contribuent à exclure symboliquement les groupes sociaux et sexuels extérieurs au groupe masculin des chasseurs<sup>429</sup>. Ainsi « la société communale de chasse est peut-être une des formes les plus vigoureuses de la société des hommes »<sup>430</sup>.

Cela étant dit, il convient maintenant de s'interroger sur les effets propres de cette sociabilité virile de l'ancrage sur l'intégration des femmes dans la vie publique rurale. En première analyse, on peut avancer avec Annie Rieu et Yannick Le Quentrec que « les femmes sont moins présentes que les hommes dans les associations susceptibles de constituer des viviers d'électeurs, à l'exception des comités de parents d'élèves. Minoritaires dans les associations sportives, de chasse ou dans les partis politiques, elles se trouvent d'entrée moins bien placées »<sup>431</sup>.

Si les sociétés de chasse constituent effectivement des viviers d'électeurs, elles constituent par extension des viviers d'éligibles. Plus il est possible de drainer d'électeurs, plus les chances d'être repéré et recruté par les faiseurs de listes augmentent. Ce mécanisme est d'ailleurs particulièrement efficace dans les petites communes où s'applique encore le mode de scrutin plurinominal (moins de 1000 habitants) qui associe à chaque colistier à un nombre de voix potentiellement gagnables. Ce qui compte avec ce mode de scrutin c'est bien la surface sociale des

---

<sup>428</sup> Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, *op. cit.*, p. 79-83.

<sup>429</sup> Pour autant, Julian Mischi observe sur son terrain que les femmes prennent une place dans l'organisation de la chasse (organisation de ball-traps et préparation du gibier). Par ailleurs, « les femmes ne voient ainsi pas forcément d'un mauvais œil la poursuite d'une activité qui leur permet non seulement d'assurer un contrôle sur le loisir des adolescents mais également de maintenir des liens avec la belle famille (sorties ou discussions communes entre l'époux et le père par exemple) ». Julian Mischi, « Les militants ouvriers ... », *op. cit.*, p. 109.

<sup>430</sup> Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, *op. cit.*, p. 76.

candidats pris individuellement. Ainsi le fait de faire partie d'une société de chasse, et peut-être plus encore d'en assurer la présidence, contribue à élargir la surface sociale d'un individu et lui donne ainsi toutes les chances d'être perçu comme éligible par une tête de liste. D'ailleurs, il n'est pas anodin de constater que 10,7% des élu-e-s répondant-e-s au questionnaire sont ou ont été membres d'une société de chasse. Cela concerne exclusivement les hommes puisque 17% des hommes sont ou ont été chasseurs mais aucune femme. La proportion augmente encore lorsque l'on s'intéresse seulement aux hommes élus dans les communes de moins de 1000 habitants qui sont près d'un quart (23,2%) à déclarer être ou avoir été chasseur. Si l'on prend en compte le fait que dans ces communes de Gironde (moins de 1000 habitants), seulement 7,8% de la population chasse, il faut alors considérer l'importance de la chasse comme pratique incluante et mode de sociabilité susceptible de constituer un point de transaction entre espace social et champ politique local dans les communes rurales du département.

Dans le même temps, si l'on considère que la pratique de la chasse est fortement liée à l'autochtonie (en même temps qu'elle en est son expression), on peut estimer que la sociabilité liée à la chasse n'agit pas seule, mais que des ressources valorisées localement comme l'autochtonie y sont associées et contribuent au moins autant à expliquer l'émergence des chasseurs sur la scène électorale. C'est en tant que chasseurs et détenteurs de ce « capital social populaire »<sup>432</sup> qu'est l'autochtonie qu'ils ont toutes les chances de faire partie des éligibles. Pour autant, un rapide test de significativité statistique nous a permis d'écarter l'intuition naïvement mécaniste selon laquelle les taux de féminisation des conseils municipaux seraient plus faibles dans les communes où les chasseurs représentent une part importante de la population<sup>433</sup>.

Reste que les sociabilités liées à la pratique de la chasse dans les espaces ruraux de Gironde semblent avoir un effet double. D'abord, le mode de scrutin plurinominal valorise les candidats qui évoluent dans des espaces susceptibles de constituer des

---

<sup>431</sup> Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *op. cit.*, p. 18.

<sup>432</sup> Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16 / 63, 2003, p. 121-143.



viviers d'électeurs. Dans de nombreuses petites communes, la chasse fait partie de ces viviers, en particulier en Gironde où elle reste très pratiquée. Toutefois, la pratique cynégétique est aussi particulièrement excluante pour les femmes, principalement parce qu'elle valorise un *ethos* populaire masculin. Les hommes ont donc plus de chances que les femmes d'évoluer dans un vivier d'électeurs en milieu rural, et donc d'être recrutés sur les listes municipales. Le second effet est plutôt lié à la pratique du mandat. Les connivences issues de la pratique commune d'un loisir masculin ont toutes les chances de se prolonger dans le champ politique et d'écarter tacitement des lieux de décision informels ceux (ou plus souvent celles) qui ne sont pas associé-e-s à sa pratique. Ainsi, la chasse représente par excellence la porosité (filtrante du point de vue du sexe) entre espace social et champ politique dans le sens où la pratique de cette activité sociale ordinaire (indépendante du champ politique) a des conséquences sur l'organisation du champ politique municipal et peut affecter la structuration du jeu.

### 2.2.3. Quelles sociabilités pour les femmes en milieu rural ?

Le développement de l'équipement domestique a contribué à partir des années 1960 à faire disparaître « tout un secteur de la sociabilité féminine traditionnelle » en milieu rural<sup>434</sup>. Cela est dû notamment à la fin des « grandes opérations domestiques effectuées en commun avec le groupe des femmes, au lavoir, au four »<sup>435</sup> qui constituaient des moments de rencontres privilégiés entre femmes. Ainsi dès ces années-là, les sociabilités traditionnelles tendent à devenir résiduelles. Alors quels sont les lieux privilégiés de rencontre au village ? Et surtout, ces espaces de rencontres sont-ils propices à une intégration des femmes à la sphère publique ?

---

<sup>433</sup> Si le R de Pearson ( $R = -0,21$ ) indique bien une relation négative entre le taux de féminisation des conseils municipaux et la part de chasseurs dans la population communale, la valeur est trop proche de zéro pour être considérée comme significative.

<sup>434</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, p. 192.

<sup>435</sup> *Ibidem.*

Il a été vu précédemment que le café et la pratique de la chasse constituaient des espaces de sociabilités quasi-exclusivement masculins qui représentaient d'une certaine manière des antichambres du pouvoir municipal. Les femmes en étant exclues, elles avaient moins de chances d'accéder à la mairie. Si l'on peut penser dans un premier temps que ces modes de sociabilité sont les survivances d'une époque révolue (ce qui n'est qu'en partie vrai), certaines sociabilités contemporaines ne sont pas pour autant plus ouvertes aux femmes, essentiellement en milieu populaire.

Marie-Hélène Lechien met en évidence le fait que les femmes des catégories populaires en milieu rural occupent plus souvent des emplois qui les isolent, c'est-à-dire qu'elles travaillent surtout seules ou au sein de collectifs de travail réduits. C'est le cas de nombreuses femmes qui travaillent dans le secteur des services à la personne<sup>436</sup>. De plus, les loisirs populaires hors-travail en milieu rural (foot, chasse, bistrot,...) sont souvent excluant pour les femmes<sup>437</sup>. Concernant les loisirs, ils sont d'abord beaucoup plus rares en zone rurale qu'en zone urbaine ou périurbaine<sup>438</sup>. Ensuite, ils sont globalement plus tournés vers les centres d'intérêts socialement associés aux hommes. On peut penser au football ou au rugby, sports qui représentent des espaces de sociabilité masculins par excellence. Ces sports permettent aux jeunes des zones rurales en perte de vitesse économique de compenser les pertes de repères liés d'une part à la disparition progressive des sociabilités ouvrières et d'autre part à la déstabilisation du modèle patriarcal. Ainsi, la pratique du football constitue pour de nombreux jeunes ruraux « l'opportunité de mettre en scène une virilité remise en cause dans d'autres champs de la vie sociale »<sup>439</sup>. Il convient également de prendre en compte une dimension directement liée à la division sexuelle du travail domestique puisque les femmes des classes populaires sur lesquelles pèse encore le poids de l'entretien du foyer

---

<sup>436</sup> Voir notamment : Marie-Hélène Lechien, « L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales. L'exemple d'une animatrice de loisirs. », *Agone*, p. 131-152.

<sup>437</sup> Isabelle Clair fait le même constat en relevant qu'en milieu rural, les loisirs populaires sont globalement excluants pour les femmes. D'après ses recherches, deux types de loisirs, essentiellement masculins, s'offrent aux jeunes ruraux des classes populaires : les loisirs du dehors (pêche, chasse, foot,...) et les loisirs du dedans essentiellement autour des fêtes privées (alcool, drogue,...). Dans les deux cas, les femmes n'y sont pas à leur place. Voir Isabelle Clair, « La découverte de l'ennui conjugal », *Sociétés contemporaines*, n° 83, août 2011, p. 59-81.

<sup>438</sup> *Ibidem*, p. 73.

<sup>439</sup> Nicolas Renahy, *Les gars ...*, *op. cit.*, p. 98.

(ce qui est décuplé en milieu rural) n'ont matériellement qu'un temps réduit pour pratiquer des loisirs extérieurs au foyer<sup>440</sup>.

Enfin, il faut aussi évoquer l'isolement dans le couple ressenti par nombre de jeunes femmes issues des milieux populaires en milieu rural<sup>441</sup>. Cet ennui est essentiellement lié au délaissement des sociabilités antérieures à la mise en couple (groupes d'amies notamment). Ces jeunes femmes s'intègrent aux sociabilités de leur conjoint en fréquentant leurs groupes d'amis, mais restent pourtant largement marginalisées en leur sein (à l'occasion de nombreuses soirées football où la consommation d'alcools forts et de drogue est de mise<sup>442</sup>). La maternité peut alors représenter une alternative pour ces femmes, car « si la présence des enfants intensifie le travail domestique dévolu aux femmes, elle dote les mères d'une préoccupation commune »<sup>443</sup>. On perçoit ainsi la fonction sociale de la maternité qui peut permettre aux jeunes femmes des catégories populaires de rompre en partie avec leur isolement en leur offrant la possibilité d'intégrer le groupe des mères et de discuter entre femmes de l'éducation de leurs enfants.

Ces développements amènent à considérer l'isolement des jeunes femmes des catégories populaires. Pour autant, certaines sociabilités sont incluantes pour les femmes dans les espaces ruraux. Au premier rang de celles-ci figurent les relations entretenues autour de l'école. D'abord, il faut dire que ce sont bien souvent les femmes qui ont la charge d'emmener leurs enfants ou leurs petits-enfants à l'école. En ce sens, l'école constitue un lieu privilégié de rencontres et d'échanges, particulièrement entre les femmes.

« R. -Y'a pas de commerces [...] **on a une école avec deux classes, donc ça représente par contre ça un très gros boulot sur la collectivité mais en même temps c'est la vie du village, si on a plus l'école on a plus de vie.** Comme y'a pas de commerces si y'a plus d'école heu.

Q. -C'est un lieu de rencontres aussi ?

R. -Complètement. **De rencontres et d'échanges et c'est un lieu où se créent des liens sociaux, parce que les parents des enfants entre eux heu créent des liens heu, le petit copain de la petite copine et puis finalement ils se retrouvent ils se connaissent et voilà.**

---

<sup>440</sup> Sur ce point, voir notamment : Marie Cartier[et al.], *Sociologie des classes ...*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>441</sup> Voir notamment : Isabelle Clair, *op. cit.* et Marie-Hélène Lechien, *op. cit.*

<sup>442</sup> Isabelle Clair, *op. cit.*

<sup>443</sup> Marie-Hélène Lechien, *op. cit.*, p.148

Q. -Donc l'école ça fait des rencontres ?

R. -Oui **ça fait des rencontres, je sais pas comment elles se passeraient si on avait pas l'école quoi. Ça crée des liens. Enormément de liens.**

Q. -C'est vrai qu'un village où il n'y a pas de commerces mais aussi pas d'écoles...

R. -Ah là c'est heu, le village d'à côté [...] y'a pas de commerces pas d'école, heu bah les gens ils se rencontrent pas quoi, c'est un village dortoir, ils se rencontrent pas y'a pas de lieux de rencontres. **Qui dit pas d'école dit pas d'animations à la salle des fêtes heu voilà, l'école ça amène aussi des animations, des kermesses, des lotos** » [Claire T., maire, 400 habitants].

Dans certains cas, la fréquentation des sociabilités liées à l'école peut même mener à la mairie. C'est ce que met en évidence cette maire qui explique avoir connu sa future colistière à la sortie de l'école où elle mène elle-même sa petite fille.

« R. -Et puis après voilà **j'ai sélectionné une petite nouvelle pour être ma deuxième adjointe.**

Q. -Nouvelle sur la commune ?

R. -Voilà **qui était très peu connue sur la commune, elle était un petit peu connue au niveau de l'école parce qu'elle a son gamin**, mais après heu.

Q. -Elle est aux parents d'élèves peut-être ?

R. -Non, même pas, donc voilà très peu connue.

Q. -Et vous vous la connaissiez comment ?

R. -**Bah je la connaissais parce que moi je suis pipelette donc je rencontre tout le monde. Et puis j'emmène ma petite fille à l'école donc heu voilà** » [Françoise B., maire, 1300 habitants].

Si cette maire explique que son adjointe, rencontrée à la sortie de l'école, ne fait pas partie de l'association des parents d'élèves, ce n'est pas le cas de la plupart des élues municipales. Parmi les élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire, 34,7% font ou ont fait partie des parents d'élèves. Cependant, une nette distinction s'opère selon le sexe puisque cela concerne 55,7% des élues contre seulement 22,2% des élus. La taille de la commune semble n'avoir que peu d'effet et on observe même que les élu-e-s municipaux-ales font plus souvent partie d'une

association de parents d'élèves dans les plus grandes communes, et ce indépendamment du sexe<sup>444</sup>.

Ainsi les élues sont toujours nettement plus souvent issues de l'association des parents d'élèves que les élus. Dans un couple, l'adhésion à l'association des parents d'élèves reste l'apanage des femmes ce qui peut s'analyser comme une forme de prolongement du travail d'éducation des enfants socialement dévolu aux femmes. Mais dans la perspective de saisir les sociabilités permettant d'accéder au champ politique pour les femmes, il faut surtout analyser l'association des parents d'élèves comme cela a été fait pour la société de chasse, c'est-à-dire comme un vivier d'électeurs. Être impliqué dans la vie des écoles permet de connaître et de se faire connaître. C'est ce qu'expriment ce maire (du côté des recruteurs) et cette adjointe (du côté des recrutés) :

« Mais je vois pour prendre le cas de l'adjointe que j'ai chargée des écoles et du centre d'action sociale, je l'ai chargée pas parce qu'elle était une femme, en fait parce que je pensais déjà après l'élection de ce coup-ci ne pas me représenter, et que **c'est bien par le contact des parents d'élèves et par le contact du CCAS qu'elle sera connue** » [Alain M., maire, 1300 habitants].

« R. -Donc en fait [avec le maire] on se connaissait effectivement, on s'était rencontrés à plusieurs reprises.

Q. -Par quel biais ?

R. -**Il se trouve que j'étais présidente de la Fédération des parents d'élèves. Donc voilà j'avais pas une grande notoriété, mais j'étais certainement connue en tant que présidente d'association. En plus les écoles maternelles et primaires on est sous la tutelle de la mairie. Donc heu c'est vrai que je venais à des réunions qui étaient organisées par l'ancienne municipalité parce que je faisais partie de certaines commissions, le conseil d'école etc.** Donc il se trouve que ça a changé de municipalité en 2008. Et il se trouve que le maire actuel avait ses enfants qui étaient scolarisés avec les miens » [Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

À la lumière de ces témoignages, il apparaît que les sociabilités féminines liées à l'école permettent aux femmes qui en font partie d'intégrer la vie publique au village. Investies dans ces espaces de la vie villageoise qui constituent des viviers

---

<sup>444</sup> Par exemple, 48,4% des élues des communes de moins de 1000 habitants font ou ont fait partie d'une association de parents d'élèves, contre 61,5% des élues des communes de plus de 1000 habitants. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a moins souvent d'école communale dans les communes de moins de 1000 habitants.

d'électeurs, les adhérentes de l'association des parents d'élèves se trouvent d'emblée bien placées pour figurer sur les listes aux élections municipales. En ce sens, tout porte à croire que les écoles font partie, au même titre que la chasse, de ces points de passage entre espace social et champ politique.

### **3. Conclusion du chapitre II**

Ce chapitre a permis de mettre en évidence certains mécanismes freinant l'engagement des femmes en politique à l'échelon municipal. Plus spécifiquement, ont été mis au jour les logiques spécifiques aux espaces ruraux à même d'expliquer la sous-représentation historique des femmes dans les conseils municipaux des petites communes. Au-delà d'une série de contraintes liées à la socialisation sexuée induisant des comportements d'exclusion pour les femmes, il s'est agi d'établir un historique des rapports de genre dans les espaces ruraux qui prend ses racines, on l'a vu, dans l'organisation sexuée du travail au sein de la paysannerie.

Dans les espaces ruraux, la division sexuelle du travail domestique semble, plus qu'ailleurs, peser sur les femmes. Si le fait de résider dans une commune rurale allonge les temps domestiques, les femmes rurales toujours plus souvent issues des milieux populaires payent le prix de cet allongement. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de prendre en compte le croisement du genre et de la classe mais il faut considérer les effets cumulatifs du genre, de la classe et de l'espace. Par ailleurs, nous avons mis en évidence le fait que le sentiment de compétence élective était inégalement distribué. Si les hommes se l'accordent plus volontiers, les femmes s'auto habilent à exercer le pouvoir sous certaines conditions liées notamment au type de profession exercée. Ainsi le sentiment de compétence élective vient avec le sentiment de compétence professionnelle pour autant que les savoir-faire acquis dans la sphère professionnelle soient perçus comme possiblement reconvertibles dans la gestion des affaires municipales.

L'exclusion historique des femmes des municipalités des communes rurales doit également être resituée dans le contexte plus large de la division sexuelle du travail dans les rapports de production agricoles. Nous avons ainsi proposé l'idée que la moindre inclusion des femmes dans les municipalités rurales était en partie due à leur position dominée dans les exploitations agricoles jusqu'aux années 1980. Sans statut professionnel et ainsi dépossédées des propriétés (autant sociales que foncières) qui disposent à l'exercice du pouvoir en milieu rural, elles ont moins de chances d'intégrer les conseils municipaux. Ainsi, la prorogation de leur exclusion - bien qu'atténuée - après la reconnaissance d'un statut pour les agricultrices est liée au maintien dans les communes rurales de populations socialisées dans cet état antérieur des rapports de genre.

Les entrées marginales en politique au village (c'est-à-dire celles dont les modalités de sélection ne reconnaissent pas la valeur des capitaux économique et culturel) semblent essentiellement liées aux sociabilités en milieu rural. C'est parce que ces modes d'entrée en politique ne sont pas régulés par les appareils partisans qu'ils sont indissociables des rapports sociaux villageois ordinaires. Or ces rapports sociaux se structuraient - et se structurent encore de façon résiduelle - autour d'espaces de sociabilités souvent circonscrits à l'espace des loisirs populaires masculins. Ainsi les points de transaction entre champ politique et espace social sont toujours des univers très masculins et contribuent ainsi à filtrer, d'autant plus efficacement que ce n'est pas formalisé, les candidatures selon les sexes. Moins souvent intégrées aux sociabilités qui constituent des antichambres du pouvoir municipal, les femmes sont ainsi écartées des espaces de décision informels en même temps que des viviers d'électeurs. Cependant, certaines sociabilités indissociablement liées à leur genre (comme les écoles) permettent aux femmes d'intégrer le champ politique local.

Moins disponibles que les hommes, moins souvent socialisées au sentiment de compétence électorale, invisibilisées professionnellement dans les rapports de production agricoles jusqu'aux années 1980, moins intégrées aux sociabilités locales, les femmes rurales avaient donc toutes les chances d'être exclues de la pratique du pouvoir dans ces espaces. Pourtant, on observe des éléments

d'évolution et les conseils municipaux ruraux se féminisent de plus en plus. Il convient d'étudier les conditions de cette féminisation.





# Chapitre III : Sélection des élues rurales en Gironde et modalités sexuées d'appropriation des ressources localisées

Le chapitre précédent a permis de mettre en évidence, dans une perspective historique, les effets de la division sexuelle du travail sur la sous-représentation des femmes dans les municipalités rurales. Dans le même temps, la probabilité d'accéder au pouvoir dans un champ politique municipal peu autonomisé<sup>445</sup> dépend de la position dans les rapports sociaux ordinaires, au sein desquels les femmes ont longtemps été dominées dans les espaces ruraux<sup>446</sup>. Mais alors, comment expliquer le mouvement de féminisation des conseils municipaux ruraux perceptible dès les années 1980 ? Plus mystérieux encore, pourquoi les femmes accèdent plus souvent au poste de maire dans les petites communes que dans les villes alors qu'elles y sont historiquement plus contraintes qu'ailleurs par la division sexuelle du travail, des espaces et des rôles sociaux ?

Il semble que l'on se trouve face à un puissant paradoxe : alors que l'émancipation des femmes rurales apparaît plus tardive que pour leurs homologues urbaines<sup>447</sup>, elles sont pourtant plus nombreuses à présider à la destinée de leur commune. Dès lors, il est possible de s'interroger sur la singularité des profils des femmes maires en milieu rural. Possèdent-elles des caractéristiques particulières qui les distinguent des autres femmes rurales ? Comment se frayent-elles un chemin dans un espace public rural largement dominé par les hommes ? L'enquête localisée sur le territoire girondin devra permettre de répondre à ces questions.

D'un point de vue urbano-centré, certaines trajectoires de femmes maires rencontrées au cours de l'enquête se révèlent hautement mystérieuses. Non-adhérentes à un parti politique ni à un syndicat, non-investies dans la vie

---

<sup>445</sup> On entend par là une faible intégration aux logiques qui structurent la compétition politique centrale (partis politiques, enjeux spécifiquement constitués comme politiques). En milieu rural, les relations de concurrence politique sont « un élément presque indistinct des rapports sociaux et du même coup plus hétéronomes qu'autonomes ». Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *op. cit.*, p. 19-20.

<sup>446</sup> Voir chapitre II

associative communale, les manières dont elles accèdent à la vie politique resteraient obscures si l'on se contentait des outils habituellement mobilisés pour analyser l'entrée des femmes dans le champ politique central. Ainsi, l'identification des critères qui permettent d'accéder aux conseils municipaux des petites communes de Gironde est une étape indispensable à la compréhension de carrières municipales féminines singulières au regard du référentiel urbain. Ces critères, rarement formalisés<sup>448</sup>, sont indistinctement sociaux puisqu'ils ne correspondent pas à des logiques proprement politiques (capital politique, capital militant) mais consacrent comme légitime la détention d'autres formes de capitaux symboliques dont la valeur n'est reconnue qu'à l'intérieur du « marché franc » que constitue la commune<sup>449</sup>.

La focalisation des travaux récents sur l'entrée en politique de femmes profanes dans des univers politiques largement spécialisés et professionnalisés a conduit à analyser le genre comme une ressource, plus ou moins efficace selon le contexte, dans la compétition politique<sup>450</sup>. Or la transformation du genre en ressource dépend en grande partie de l'imposition de la parité en 2001 qui a conduit à « jouer avec la règle » paritaire. Dans les espaces - essentiellement ruraux - non-concernés par les réformes paritaires, le genre ne peut pas être considéré comme une ressource. Pour autant, dans ces espaces certaines femmes bénéficient, sous certaines conditions, des règles du jeu du champ politique municipal. Nous porterons donc notre regard sur les modalités sexuées d'appropriation des ressources localisées de l'éligibilité en milieu rural.

Un certain nombre de règles tacites régissent la sélection du personnel politique. Traditionnellement, le recrutement des élu-e-s peut être appréhendé par la filière du militantisme politique d'une part, et par la réussite professionnelle et sociale de

---

<sup>447</sup> Martine Cocard et Jacqueline Sainclivier, « Femmes et engagement dans le monde rural (19-20e siècles) : jalons pour une histoire », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°21, 2007.

<sup>448</sup> « Les règles précises [...] qui conduisent à l'élection du maire, une fois tous les six ans, ressemblent à un code de bonne conduite à la fois tacite et invisible ». Cf. Alain Faure, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, l'Harmattan, 1992, p. 94.

<sup>449</sup> Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16 / 63, 2003, p. 131-132.

<sup>450</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, « Le « salto » du stigmat. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33-54. ; Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 81-111. ; Marion Paoletti, « L'usage stratégique du genre en campagne électorale », *Travail, genre et sociétés*, N° 11, avril 2004, p. 123-141.

l'autre<sup>451</sup>. Cependant, ces règles sont inégalement effectives selon l'échelon électif (mandat local ou national) et le type d'espace considéré (taille de la commune). Ainsi les règles de sélection du personnel politique local ne sont pas transposables d'un espace à l'autre et doivent être analysées spécifiquement à l'aune des caractéristiques des espaces considérés.

Cela étant dit, alors que l'espace politique dans les petites communes se caractérise par un faible degré de spécialisation, les modalités de recrutement des élu-e-s municipaux-ales sont paradoxalement assez stables et répondent à des règles relativement constantes. Une maire disait en entretien : « moi on m'a dit : « tu oses te présenter, tu n'es pas d'ici, tu es une femme, et tu n'es pas une notable » ». [Mathilde G., maire, 900 habitants]. Cette élue illustre en une phrase les principales ressources permettant d'accéder à la mairie en milieu rural. Au-delà d'être un homme, le statut de notable est un atout manifeste. Ensuite, l'importance accordée à l'ancrage local implique un temps de résidence suffisamment long sur le territoire communal avant de se porter candidat à la mairie<sup>452</sup>. L'héritage politique et familial rend quant à lui légitime une candidature sur la base d'un nom connu et respecté localement<sup>453</sup>. Par ailleurs, certains auteurs évoquent d'autres critères d'éligibilité spécifiques aux femmes en milieu rural, en particulier « la respectabilité, le statut matrimonial (mère-épouse), la moralité, les règles vestimentaires »<sup>454</sup>. Cependant, devant l'impossibilité de tester empiriquement le poids de ces variables à défaut d'une approche ethnographique serrée, nous avons renoncé à en faire l'analyse<sup>455</sup>.

Partant du cas Girondin, quatre formes d'entrée en politique ont pu être identifiées pour les femmes maires en milieu rural. La filière traditionnelle de la sollicitude

---

<sup>451</sup> Philippe Garraud, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 3, 1988, p. 402-432, p. 402. L'ouvrage de Maud Navarre constitue un bon exemple de ces deux manières d'appréhender les filières d'accès au mandat local. Elle analyse les ressources des élues à travers leurs capitaux politiques et militants d'une part et leurs caractéristiques professionnelles d'autre part. Maud Navarre, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, PUR, 2015, (« Res Publica »). Voir en particulier les pages 69 à 83.

<sup>452</sup> Alain Faure, *op. cit.*, p. 32. Jeanne Becquart-Leclercq, *op. cit.*, pp.32-34

<sup>453</sup> Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, O. Jacob, 1988, p. 28.

<sup>454</sup> Annie Rieu précise ainsi que « dans ces espaces à population réduite, le contrôle social reste toujours très fort et les femmes sont toujours jugées à partir de représentations très sexuées ». Annie Rieu, « Femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance? », in *La Parité: enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 85-95.

représentée par les élues impliquées à titre bénévole dans les activités communales et les œuvres de bienfaisance, la filière notabiliaire (moins efficace pour les femmes qui sont plus souvent « héritières des notables »), la filière localiste et la filière héréditaire. Bien entendu, ces filières existent rarement indépendamment les unes des autres et l'accès des femmes au poste de maire dans les communes rurales de Gironde doit bien souvent être appréhendé au croisement de plusieurs de ces logiques d'accès<sup>456</sup>. Pour autant, nous nous attacherons à démontrer que ces filières d'accès non-proprement politique à l'espace politique permettent d'expliquer le fait que les femmes soient plus souvent maires dans les communes rurales en dépit de leur émancipation plus tardive dans ces espaces.

Nous aborderons d'abord deux figures centrales de maires ruraux construites autour du dévouement d'une part et des ressources notabiliaires d'autre part, puis nous verrons comment l'ancrage et l'héritage politique permettent, en milieu rural, à des profils féminins de s'imposer sur la scène municipale.

## **1. Les dévouées et les notables : deux voies sexuellement antagonistes de construction de la légitimité locale en milieu rural en Gironde**

Dans les espaces ruraux, deux figures légitimes se côtoient. D'un côté le profil traditionnel du notable du sol, propriétaire terrien entretenant des relations de domination personnalisées avec la population communale. Et de l'autre côté le profil de l' élu-e de proximité dévoué-e à sa population, dont les pratiques sont plutôt orientées vers la sollicitude et l'entraide. Si la première figure correspond au genre masculin, les femmes endossent plus souvent la seconde. Dans les

---

<sup>455</sup> Tout au plus peut-on dire que 81% des femmes maires sont mariées ou veuves avec enfants, contre 71% des hommes maires. Ainsi le statut matrimonial semble revêtir une certaine importance d'un point de vue sexué pour les maires de notre échantillon.

<sup>456</sup> Ainsi, « les carrières singulières ne sont jamais analysables à partir d'un seul de ces canaux, mais toute carrière est tendanciellement compréhensible à partir d'un type prépondérant ». Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Presses universitaires de France, 2006, p.45.

communes rurales de Gironde<sup>457</sup>, ces deux profils cohabitent et permettent d'envisager l'exercice légitime du pouvoir municipal.

## **1.1. La filière féminine du dévouement dans le rural isolé.**

Le dévouement est une qualité essentielle, reconnue par les élu-e-es eux/elles-mêmes, permettant d'envisager un mandat municipal. C'est particulièrement le cas dans les communes rurales où les perspectives de rétributions matérielles sont extrêmement limitées et où le rendu de service constitue une dimension centrale du rôle d'élue-e.

### **1.1.1. Le don de soi. Une construction de légitimité féminine sous condition d'un appui conjugal**

Nous avons proposé dans le premier chapitre l'idée que la part plus importante de femmes maires dans les petites communes procédait d'une adéquation entre les qualités de dévouement et de désintéressement réputées féminines et les qualités attendues de la part des élu-e-s municipaux-ales ruraux-ales. De fait, dans certaines communes rurales de Gironde, des femmes maires ont construit leur légitimité autour des activités d'entraide au sein de la commune. Celles-ci mettent généralement en œuvre une gestion municipale de proximité relevant surtout du travail du *care*. Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants, exprime bien cette attention portée aux autres, son souci de la proximité et de l'entraide :

« R. -Oui, mais c'est sûr que le social ça prend beaucoup de temps.

Q. -C'est vous qui vous occupez de ça ?

R. -Oui, et là c'est normal, je trouve que c'est normal. J'ai sauvé des gens, une jeune femme qui voulait se suicider, je suis restée 3 heures avec elle. Et voilà elle est venue aux vœux, elle est venue me voir, elle était super bien : « j'ai repris le travail, j'ai repris la gym ». Ça fait plaisir.

---

<sup>457</sup> Telles que définies dans l'introduction

Q. -Ca ça fait partie du métier, du rôle quoi ?

R. -Enfin **dans les petites communes je trouve que c'est le côté humain qui est le plus important**. Et moi je dis que bientôt on aura plus ça parce qu'ils vont regrouper les communes donc les gens heu, ça va être difficile » [Marylou C., maire, 500 habitants].

Cette conception avant tout sociale et de proximité du rôle de maire est également bien exprimée par Françoise B., qui relie par ailleurs le côté « humain » de sa pratique à son statut de mère et de grand-mère :

« R. -**Il faut qu'on garde ce côté convivial, rural. Ici le mot d'ordre c'est la joie et la festivité donc à chaque fois qu'on peut heu, tout en aidant, en étant très humain quoi. Parce que bon je suis aussi une maman et une grand-mère. Donc il faut garder quand même ce côté humain quand les gens ont besoin.**

Q. -D'accord, parce que donc l'autre liste souhaitait quoi ? Plutôt développer la commune ?

R. -C'était différent, quand on regarde les deux campagnes, les deux projets sont les mêmes parce que y'a pas autre chose à envisager que les projets actuels. Nous on a amené autre chose parce qu'on avait d'autres visions par rapport aux personnes âgées etc. Parce que moi j'avais déjà cette vision de par mon travail ». [...]

Q. -Qu'est-ce qui vous a poussé à partir justement en 2001 ?

R. -[...] Donc je dis « d'abord je vais assister à deux ou trois réunions voir si ce que vous proposez me convient ». Et comme ça me convenait, que **c'était bon enfant, et que ça partait dans le sens de l'aide, l'entraide, du développement du village tout en gardant ce côté familial et rural qui pour moi était important** » [Françoise B., maire, 1300 habitants].

Pour autant, l'examen des trajectoires de ces femmes révèle que leur élection au poste de maire ne peut en aucun cas se réduire à leur engagement dévoué mais doit aussi au statut de leur conjoint, natif de la commune, appartenant à une famille « qui compte », et propriétaire terrien. Ce cas de figure rappelle le profil de la femme urbaine engagée dans l'espace public sous la troisième République, c'est-à-dire une « femme aisée, épouse ou fille d'un propriétaire, d'un médecin, d'un avocat, ou d'un commerçant »<sup>458</sup>. Celles-ci participaient, bien avant les

---

<sup>458</sup> Martine Cocard et Jacqueline Sainclivier, *op. cit.*, p. 3.

cultivatrices, « à des mouvements associatifs, le plus souvent à finalité charitable mais [aussi] exceptionnellement politiques »<sup>459</sup>.

Ainsi, Marylou C. indique que la famille de son mari est « une institution » dans la commune, qu'il s'agit d'une « très grosse famille » de viticulteurs ayant toujours été représentée au sein du conseil municipal. Françoise B. est dans un cas similaire : non-native du village, elle s'est installée dans la commune à la faveur de son mariage à un autochtone, issu d'une famille possédant de nombreuses terres dans la commune. Ainsi, la filière du dévouement pour les femmes maires de gironde rencontrées ne semble se déployer qu'à la condition qu'elles soient mariées à un propriétaire terrien et qu'elles bénéficient indirectement des ressources collectives accumulées localement par la famille de leur conjoint.

### 1.1.2. La figure résiduelle des engagées dans les œuvres catholiques

Parmi les élues enquêtées, un profil singulier se distingue. Il s'agit d'une femme de 50 ans, maire de la commune de L. (400 habitants), infirmière de profession et très engagée dans les œuvres catholiques. Afin de comprendre comment sa trajectoire d'élue s'ajuste au territoire d'élection, il faut revenir sur le contexte local.

En premier lieu, la commune de L. est relativement stable du point de vue de la population. Il s'agit d'une commune classée dans le rural par l'Insee, c'est-à-dire peu ou pas « attirée » par un pôle urbain. Jusqu'aux années 1970, la commune est marquée par une forte présence de l'agriculture, mais sous une forme singulière puisque les actifs agricoles sont majoritairement métayers<sup>460</sup>, alors que l'on compte peu de propriétaires. Une population globalement pauvre qui, en raison de la déprise agricole, va se détourner de la terre pour aller travailler à l'usine. Ainsi à partir des années 1970, on relève une nette augmentation de la population ouvrière. Encore aujourd'hui, plus de la moitié de la population active communale est

---

<sup>459</sup> Ibidem.

<sup>460</sup> Actifs agricoles qui exploitent la terre et doivent reverser une partie de la récolte en échange.



ouvrière<sup>461</sup>. La commune est donc fortement marquée par la présence des catégories populaires.

Gisèle n'est pas originaire de la commune, elle y arrive dans les années 1970 à la faveur de son mariage avec un agriculteur originaire du village. Celui-ci est propriétaire terrien, ce qui représente une caractéristique distinctive localement. Il sera d'ailleurs élu au conseil municipal durant trois mandatures de 1983 à 2001.

Gisèle est infirmière à domicile, elle exerce dans un cabinet situé dans le chef-lieu de canton voisin d'une dizaine de kilomètres. Par sa profession, elle connaît personnellement la plupart des habitants de la commune, notamment parce qu'elle les soigne régulièrement depuis 40 ans. Vice-présidente en charge des malades dans une œuvre catholique qui propose un accompagnement aux personnes handicapées et malades et qui organise des pèlerinages à Lourdes, elle est par ailleurs très impliquée au sein de la paroisse dans l'accompagnement des familles en deuil.

En 2001, la tête de liste sortante vient la chercher, en même temps que sa fille, pour intégrer le conseil municipal. Éluës toutes les deux, Gisèle n'objective pas du tout le fait d'appartenir à une famille « qui compte » localement. Pour elle, si on est venu la chercher, c'est en raison de sa profession, mais surtout grâce à ses engagements bénévoles dans le secteur catholique.

Après une mandature en tant que conseillère municipale, elle est élue maire « par hasard » en 2008. Elle n'était pas tête de liste et avait même « fait promettre de [lui] donner aucune charge. [elle] voulait seulement soutenir cette liste, faire humblement la onzième ». Au jeu du panachage, les deux têtes de listes sont rayées et ne sont finalement pas élues. La liste à laquelle elle appartenait étant arrivée en tête (8 sièges contre 3 pour l'autre liste), elle est désignée par ses colistiers pour occuper le poste de maire à l'occasion du premier conseil municipal.

Selon elle, le choix s'est porté sur elle parce qu'elle était « engagée dans la commune » et que sa profession d'infirmière à domicile lui a fait « rencontrer pas

---

<sup>461</sup> Les employés et les ouvriers représentent 80% de la population active de la commune.

mal de monde ». Même si son cabinet n'est pas situé sur la commune, elle vient tout de même « soigner les gens » de la commune.

**« De par mon travail j'ai rencontré des gens du village, je suis assez impliquée en pastoral donc j'ai accompagné beaucoup de gens ici dans leur deuil, voilà je pense que c'est pour ça en fait que les gens ont aussi souhaité que heu, c'est pas par hasard qu'on arrive à un poste comme ça quand on l'a pas souhaité »** [Gisèle L., maire, 400 habitants].

Ainsi, ses activités professionnelles et bénévoles résolument orientées vers la sollicitude et le soin (au sens physique du terme) porté aux personnes l'on conduite à être appréciée par la population communale, parce qu'elle « touchait un petit peu tout le point sensible des gens ici ». Il est assez frappant de relever à quel point ce profil rappelle celui des premières élues municipales des années 1930. En France, l'engagement féminin dans l'espace public est historiquement associé à l'engagement catholique<sup>462</sup>. Leur investissement dans les associations familiales catholiques conservatrices a pu paradoxalement permettre à certaines d'entrevoir l'élection à un mandat électif<sup>463</sup>. Bien avant qu'elles n'obtiennent l'exercice de la citoyenneté, des femmes ont ainsi pu accéder à certains conseils municipaux. Investies dans les œuvres de charité catholique, c'est leurs compétences en matière sociale qui étaient avant tout prisées<sup>464</sup>, au titre d'un différentialisme assumé tant par les hommes que par elles-mêmes. Tout indique que l'engagement municipal de Gisèle L. s'inscrit dans ce sillage. Recrutée pour ses dispositions de genre objectivées par des positions professionnelles et associatives, elle doit son élection à ses engagements orientés vers la sollicitude et le soin.

Pour autant, la carrière municipale de Gisèle L. ne peut être comprise au seul regard de ses ressources propres de dévouement et d'assistance. Non-originnaire de la commune, elle s'y est installée à la faveur de son mariage à la fin des années 1970. Son mari, natif de la commune, était « le dernier agriculteur du village ». Lorsqu'il est parti en retraite, c'est leur fils qui a repris l'exploitation. Ce dernier sera même élu au conseil municipal en 2008. Selon Gisèle, il a toute sa place dans

---

<sup>462</sup> Magali Della Sudda, « La politique malgré elles », *Revue française de science politique*, vol. 60 / 1, mars 2010, p. 37-60.

<sup>463</sup> Sophie Rétif, « L'engagement des femmes catholiques dans des associations familiales en France et au Portugal », *Annis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n°8, 2008.

le conseil, du fait de son statut de dernier agriculteur du village. Cette situation évoque les résultats des travaux de François Purseigle sur l'engagement politique des jeunes agriculteurs qui révèlent que « si, historiquement, l'implication des agriculteurs dans la vie démocratique locale se faisait dans le prolongement du mandat du père, elle est devenue aujourd'hui celle d'une catégorie minoritaire qui estime, pour cette raison, devoir se maintenir dans les assemblées municipales »<sup>465</sup>.

Elle explique :

« Mais en même temps je trouve que c'est symbolique aussi, c'est pas parce que c'est mon fils mais c'est le seul agriculteur du village. Je trouve que dans ce village où il y a 30-40 ans il y avait 40 exploitations agricoles il n'en reste plus qu'un. Je trouve que c'est symbolique quand même, il a vraiment sa place ».

Au-delà du caractère résiduel de l'engagement catholique à l'époque contemporaine en Gironde, l'engagement municipal de cette femme ne s'adosse pas seulement à ses engagements professionnels et bénévoles. Il est improbable de comprendre son élection au poste de maire dans cette petite commune sans considérer son statut de femme d'agriculteur, d'autochtone et de propriétaire terrien.

En définitive, le profil des dévouées (laïques ou catholiques) est donc représenté uniquement par des femmes, toutes élues dans des communes rurales isolées. Mais la probabilité que des femmes accèdent au poste de maire par la filière du dévouement dépend d'autres facteurs. Elles sont notamment toutes mariées à un propriétaire terrien dont la famille est implantée de longue date sur la commune. Par ailleurs, elle partagent une autre caractéristique singulière : elles ont toutes été élues « par hasard » voire par « défaut ». Même s'il faut se méfier de la catégorie discursive du « hasard » abondamment mobilisée par les élu-e-s municipaux-ales pour justifier leur entrée au conseil municipal, il semble que l'élection au poste de maire des femmes de la filière du dévouement soit objectivement involontaire. Dans le cas de Gisèle L., elle était partie pour faire « humblement la onzième » et a

---

<sup>464</sup> Rémy Caveng, *op. cit.*

<sup>465</sup> François Purseigle, « Du syndicat à la mairie. Quand les jeunes agriculteurs s'engagent. », in Barone S. et Troupel A. (dir.), *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 141-168.

été élue au profit de la non-élection des têtes de listes rayées au panachage. Dans le cas de Marylou C., elle est issue « d'une liste sans tête », parce qu'être tête de liste lui « faisait un peu peur ». Elle a donc été élue maire lors de la première séance du conseil municipal, opposée à deux autres candidats. Enfin, dans le cas de Françoise B., elle assure ne pas avoir souhaité se lancer. Si elle a pris la tête de liste c'est parce qu'elle a été « un peu poussée, beaucoup poussée même, par [sa] famille, [ses] amis, l'ancien maire, tout ça ». Ainsi, le profil de femmes dévouées se caractérise par une faible appétence pour le goût du pouvoir. Pour cette raison, beaucoup de conseillères municipales ou d'adjointes empruntent la filière du dévouement, mais relativement peu de maires. Quand c'est le cas, elles sont souvent élues par hasard. Enfin, tout indique que c'est dans le rural isolé marqué par la présence des catégories populaires que ce modèle d'engagement féminin a le plus de chances de se déployer.

Mais à côté de la figure des dévouées, il faut considérer celle des notables. En Gironde, une part importante des maires ruraux peut encore être qualifiée de la sorte. Si la filière du dévouement est plutôt empruntée par des femmes, la filière notabiliaire l'est plutôt par des hommes, à quelques exceptions qu'il convient de détailler.

## **1.2. Le pouvoir au village en Gironde : notables locaux et propriétaires terriens**

La vertu heuristique de l'usage du terme de notable est encore largement débattue au sein de la communauté scientifique<sup>466</sup>, principalement parce que la notion a été utilisée, dans différentes séquences historiques, pour désigner des situations différentes. Le notable tel que défini par Max Weber se caractérise d'une part par une certaine forme d'aisance économique permettant de vivre pour la politique sans en tirer ses principaux revenus, et d'autre part par la possibilité de convertir

---

<sup>466</sup> Voir notamment les débats à l'occasion de la journée d'études organisée par le CURAPP/ESS-CESAER à Amiens le 31 mai 2016, « Revisiter la sociologie des élus dans les mondes ruraux : spécificité ou standardisation ? ».

l'estime sociale (héritée ou acquise) en position de pouvoir<sup>467</sup>. Par la suite, la figure de notable adaptée à la compétition politique contemporaine a permis de désigner des élus bénéficiant d'une forte implantation territoriale, affranchis de la discipline partisane et en capacité de distribuer des biens économiques pour asseoir leur domination à la fois localisée et très personnalisée. Dans les espaces ruraux, cette figure est assez prégnante et la Gironde n'échappe pas à la règle. Mais au-delà des « grands » notables connus en dehors des seules limites de leur canton, des trajectoires de notabilité plus confidentielles se déploient dans les communes rurales. Ces notables ruraux s'appuient essentiellement sur des titres de propriété (hérités), une profession à « clientèle » et des relations de domination personnalisées dans l'espace social local. Les femmes sont rarement assimilées à ce modèle. Pour autant, on repère quelques trajectoires de notabilité féminine, surtout héritées, mais également en propre.

### 1.2.1. La figure masculine du notable dans la littérature

L'accès au champ politique municipal en milieu rural apparaît en première lecture largement adossé au statut de notable. Lorsqu'il distingue les différentes espèces de capitaux politiques, Pierre Bourdieu évoque ce « capital personnel de notable » (opposé au « capital délégué d'autorité politique ») qui procède de l'accumulation de notoriété acquise notamment dans l'espace professionnel<sup>468</sup>. Fortement dotés en capitaux économiques et culturels, les détenteurs de cette forme de capital politique disposent concomitamment de suffisamment de temps libre pour jouer sur la scène politique où ils reconvertissent la popularité acquise par ailleurs. L'accès au champ politique par la voie notabiliaire doit donc être saisi en premier lieu au regard de la profession exercée.

---

<sup>467</sup> Voir l'éditorial du numéro de *Politix*: "Trajectoires de la notabilité. Pratiques et stratégies", *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 11.

<sup>468</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique: Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 3-24, p. 18.

Dans sa tentative de classer les *leaders* locaux en milieu rural, Bertrand Hervieu distingue en particulier deux catégories de notables. La première « regroupe ceux qui dominent directement l'activité économique du village, tels les patrons d'usine, le gros propriétaire exploitant agricole, [...] l'un ou l'autre des commerçants »<sup>469</sup>. La seconde catégorie est composée des « autorités morales » tels les curés, les instituteurs ou les chefs de parentèle qu'il qualifie de « notables traditionnels ». Il indique néanmoins que le pouvoir de ces derniers tend à s'effriter et note le « caractère résiduel de l'autorité des notables traditionnels », et ce dès les années 1960-1970. Cela peut s'interpréter comme la marque de la prééminence du capital économique sur les autres formes de capitaux (social et culturel) dans les possibilités de conversion en capital symbolique<sup>470</sup>.

Pierre Grémion développe quant à lui une définition plus stratégique de la notabilité en insistant notamment sur la notion de réseau et sur la position de médiation entre le centre et la société locale. C'est de son statut d'interlocuteur privilégié avec les services de l'Etat que le notable tire sa position de domination dans l'espace local<sup>471</sup>. Albert Mabileau abonde dans ce sens et indique que « les notables traditionnels étaient fondamentalement des intermédiaires qui assuraient la médiation entre l'administration et les administrés »<sup>472</sup>. Cependant, le profil du notable ainsi esquissé prend place dans un contexte institutionnel marqué par un fort centralisme étatique que le premier acte de la décentralisation en 1982 viendra ébranler.

Quoi qu'il en soit, les différentes définitions données à ce terme ont contribué à affaiblir sa portée heuristique. Plusieurs auteurs ont démontré le flou qui entoure la notion<sup>473</sup>. Par exemple, Christian Le Bart invite à la mobiliser avec précaution :

---

<sup>469</sup> Bertrand Hervieu, « «Le pouvoir au village» : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 15-30, p. 19.

<sup>470</sup> Nous entendons ici le capital politique comme une des espèces de capital symbolique. « Le capital politique est une forme de capital symbolique, crédit fondé sur la croyance et la reconnaissance ou, plus précisément, sur les innombrables opérations de crédit par lesquelles les agents confèrent à une personne (ou à un objet) les pouvoirs mêmes qu'ils lui reconnaissent ». Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 14.

<sup>471</sup> Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Seuil, 1976.

<sup>472</sup> Albert Mabileau, « Les héritiers des notables », *Pouvoirs*, n°49, 1989, p. 93-103, p. 97.

<sup>473</sup> Sur l'ambiguïté des usages du terme de notable, on peut se reporter à Philippe Garraud, « Le métier d'élu local: les contraintes d'un rôle », in J. Fontaine et C. Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 29-54, en particulier les pages 29 à 31. Ou encore à Julien Fretel, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 45-72, notamment p. 45-46.

« Le concept n'est mobilisable en longue période qu'au prix d'une plasticité qui fait perdre toute vigueur discriminante. Défini extensiblement comme personnalité locale cumulant notoriété, inscription dans des réseaux locaux, réussite économique et réputation de compétence, la figure du notable ne cesse de se recomposer, du propriétaire terrien au médecin, de l'industriel à l'enseignant [...]. Le sens du mot glisse alors vers la désignation d'une façon standardisée d'accomplir le rôle d'élus locaux, quel que soit le profil antérieur du détenteur de ce rôle »<sup>474</sup>.

Nous entendrons ici le terme de notable dans le sens qu'en donne Jean-Louis Briquet, c'est-à-dire « comme le détenteur d'une autorité politique spécifique : celle que lui confère une position sociale reconnue localement comme prestigieuse, son élection pouvant être entendue comme la valorisation sur le marché politique de son capital symbolique. Pour le dire autrement, un notable est celui qui parvient à convertir l'« estime sociale » dont il jouit en « chance d'occuper des fonctions dans une démocratie directe formelle »<sup>475</sup>.

Mais quelle qu'en soit la définition, il semble que la catégorie de notable soit invariablement construite pour dépeindre une figure masculine<sup>476</sup>. Qu'il s'agisse du « notable royaliste » (le châtelain) du XIX<sup>e</sup> siècle ou du « notable républicain » (le médecin ou le notaire) consacré par la III<sup>e</sup> République<sup>477</sup>, c'est avant tout du pouvoir des hommes dont il est question. Ainsi le pouvoir au village procède historiquement d'une accumulation de notoriété acquise dans des secteurs toujours masculins.

Pour autant, dans une conception relationnelle du métier politique contemporain en contexte urbain, Clément Arambourou a montré que « la position masculine de notable issu du scrutin uninominal repose sur la mobilisation de compétences symboliquement associées au féminin »<sup>478</sup>. Autrement dit, les pratiques de proximité, d'aide et de service aux habitants, habituellement associées au genre

---

<sup>474</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 206-207.

<sup>475</sup> Jean-Louis Briquet, « Une histoire de famille. La gestion familiale d'un patrimoine politique. Le cas d'une famille de notables corses: les Gavini (1850-1962) », in C. Patriat et J-L. Parodi (dir.), *L'héritage en politique*, Economica, Paris, 1992, p. 155.

<sup>476</sup> A quelques exceptions près (Rémy Caveng, *op.cit.*, p.107 ; Rémi Lefebvre, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 119-146. , la littérature sur le pouvoir local associe la notabilité à la figure masculine.

<sup>477</sup> Albert Mabileau, *op. cit.*, p. 96.

<sup>478</sup> Clément Arambourou, *Les masculinités du métier politique. Contribution à l'étude des logiques de production du genre en politique au temps de la parité*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Marion Paoletti, Université de Bordeaux, décembre 2014, p. 99.

féminin, peuvent être mobilisées et valorisées par les notables masculins dans le cadre urbain.

Cela étant dit, le terrain girondin permet de faire ressortir deux facettes de la notabilité dans les communes rurales : le notable propriétaire terrien et celui exerçant localement une profession à « clientèle ». Ces deux profils de dominants locaux doivent être analysés afin de saisir la possibilité pour les femmes de bénéficier de ces statuts.

### 1.2.2. Les agriculteurs et la légitimité de la terre en milieu rural

La Gironde est un territoire largement marqué par l'activité agricole, principalement par le biais de la viticulture, mais aussi, dans le sud et l'ouest du département par la sylviculture. Dans une moindre mesure, l'activité ostréicole et la pêche constituent une part non-négligeable des activités agricoles sur la façade atlantique du département. Si le secteur agricole représente 4,2% de l'emploi total girondin, le quart du territoire du département est consacré à l'agriculture, surtout pour l'exploitation viticole<sup>479</sup>.

De ce fait, près d'un maire girondin sur cinq (103 sur 542) est agriculteur ou agriculteur retraité en 2014, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (13,7% des maires de France sont agriculteurs en 2014<sup>480</sup>). Dans les communes de moins de 1000 habitants, ils sont plus d'un quart (85 sur 318). Sur les 68 femmes maires des communes de moins de 1000 habitants, 14 sont agricultrices ou retraitée agricultrice (20,5%). Cependant, la part des maires agriculteurs diminue puisqu'ils étaient 111 maires agriculteurs (ou agriculteurs retraités) en 2008 (20,5%) et 91 dans les communes de moins de 1000 habitants (27%). Concernant les femmes, on comptait 16 agricultrices ou retraitées agricultrices sur 61 femmes maires dans les communes de moins de 1000 habitants (26,2%) en 2008 en Gironde. Notons enfin qu'en 1977, on ne comptait qu'une cultivatrice parmi les 21 femmes maires de

---

<sup>479</sup> Mireille Dalla-Longa, *La Gironde à grands traits*, Insee, 2012



Gironde<sup>481</sup>, ce qui s'explique par le fait que les femmes travaillant sur des exploitations agricoles n'ont disposé d'un statut professionnel que dans les années 1980.

Si, en dépit de leur faible représentation au sein de la population active, les agriculteurs sont à ce point surreprésentés parmi les maires, c'est notamment parce qu'ils sont propriétaires terriens et à ce titre susceptibles d'endosser le statut de notable. Le double numéro d'*Études Rurales* de 1976-1977 intitulé « pouvoir et patrimoine au village » offre un panorama très complet des manières d'appréhender les rapports de pouvoir qui traversent les espaces ruraux jusqu'au début des années 1970. La catégorie de notable y est structurante. Profondément associée à la détention de capitaux économiques, la notion permet essentiellement de désigner ceux qui possèdent : « c'est la notabilité assise sur un bien foncier éminent par sa taille, son ancrage dans l'histoire, ou sa valorisation morale, qui ouvre la voie au pouvoir local »<sup>482</sup>.

S'appuyant sur un important travail de relève systématique du patrimoine des maires élus en 1911 dans les archives du cadastre, Pierre Goujon montre qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, « le pouvoir économique fonde et exige à la fois le pouvoir politique »<sup>483</sup> puisque à cette époque, les maires sont quasiment tous propriétaires terriens. Le statut de propriétaire assure ainsi une indépendance économique « synonyme de disponibilité et de désintéressement »<sup>484</sup>. Ainsi dans les communes rurales et jusqu'à une période relativement récente, « tout individu est défini en même temps par sa position généalogique et par le fonds qui s'y trouve éventuellement adjoint ; le processus d'interconnaissance au village passe par la représentation conjointe du réseau foncier inscrit au sol et des réseaux familiaux correspondants ». Ainsi, « dominations et subordinations émanent en grande partie de cette hiérarchie des positions, transmettent la pression d'individus ou de

---

<sup>480</sup> Source : Ministère de l'intérieur.

<sup>481</sup> Même si on compte 83 agricultrices sur 742 élues en 1977 (11,2%), toutes dans les communes inférieures à 2000 habitants.

<sup>482</sup> Isac Chiva et Marie-Claude Pingaud, « Pouvoirs et monde rural. Présentation de recherches », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 5-13, p. 9.

<sup>483</sup> Ibidem, p. 317.

<sup>484</sup> Christian Le Bart, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p. 188.

familles sur les autres, jalonnent ou interdisent l'accès au pouvoir institutionnel »<sup>485</sup>.

Si aujourd'hui la propriété n'est plus un critère exclusif d'accès au pouvoir municipal, les élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire restent plus souvent propriétaires que la population Girondine dans son ensemble<sup>486</sup>. Ils et elles sont d'ailleurs d'autant plus souvent propriétaires que la taille de la commune est réduite. Concernant le type de bien, un tiers des élu-e-s ruraux-ales possèdent des terres contre seulement 8,8% des élu-e-s urbain-e-s. Cet écart doit être associé au fait que les élu-e-s ruraux-ales sont plus souvent agriculteur-rice-s que le reste des élu-e-s et possèdent dans la plupart des cas les terres qu'ils et elles exploitent. Concernant les biens immobiliers, peu de différence existe entre élu-e-s urbain-e-s et ruraux-ales qui sont propriétaires dans environ 70% des cas. Tous types de biens confondus, il faut noter que les élu-e-s propriétaires sont plus souvent ruraux-ales qu'urbain-e-s.

Tableau 23 Type de propriété des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de la taille de la commune d'élection

	<b>[- 3500] (N=145)</b>	<b>[3500 et +] (N=34)</b>	<b>Total général</b>
Terriennes	6,2%	0%	<b>5%</b>
Immobilières	41,4%	61,8%	<b>45,2%</b>
Les deux	26,2%	8,8%	<b>22,9%</b>
Aucune	26,2%	29,4%	<b>26,8%</b>
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Plus on monte dans la hiérarchie des postes, plus les élu-e-s sont propriétaires : 83% des maires sont propriétaires contre 64% des conseillers-ères municipaux-ales. Les maires semblent être beaucoup plus souvent propriétaires terriens que les autres élu-e-s municipaux-ales puisque près de la moitié d'entre eux-elles possèdent des terres contre 23% des adjoint-e-s et 13% des conseiller-ère-s municipaux-ales. Cependant, ce résultat doit sans doute être atténué au regard de la

<sup>485</sup> Isac Chiva et Marie-Claude Pingaud, *op.cit.*, p. 6.

<sup>486</sup> Concernant les propriétés immobilières, 68% des élus interrogés possèdent au moins un bien immobilier (source : questionnaire aux élus de Gironde) contre 56% des Girondins (source : *Insee* - 2010).

sur-représentation des maires ruraux au sein de notre échantillon. Pour autant, on peut dire que le poste de maire en milieu rural semble toujours être attaché à la possession de terres, même si les maires propriétaires terriens ne sont plus majoritaires.

*Tableau 24 Type de propriété des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de leur position dans la municipalité*

	<b>Maire (N=64)</b>	<b>Adjoint-e (N=52)</b>	<b>Conseiller-ère municipal-e (N=63)</b>	<b>Total général (N=179)</b>
Terriennes	14,1%	0%	0%	5%
Immobilières	35,9%	50%	50,8%	45,3%
Les deux	32,8%	23,1%	12,7%	22,9%
Aucune	17,2%	26,9%	36,5%	26,8%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Concernant le sexe, peu de différences existent entre les élues et les élus face à la propriété, les hommes comme les femmes sont propriétaires dans environ trois cas sur quatre. Une seule différence subsiste concernant la possession de terres : 23,5% des élues sont propriétaires terriennes contre 30,6% des élus<sup>487</sup>.

Même si elles sont moins souvent propriétaires que les élus, les élues municipales girondines disposent également d'un patrimoine foncier. C'est surtout le cas des femmes maire qui sont 43% à posséder des terres en propre. Pour celles qui ne sont pas dans ce cas, elles peuvent bénéficier des atouts collectifs induits par le statut de propriétaire de leur mari et de leur famille. Justifiant son accès au poste de maire, cette élue rurale, originaire d'une commune voisine de sa commune d'élection mais dont le mari est natif, s'expliquait en ces termes :

« Mais bon mon mari [enfant du pays, né au village] ses parents étaient terriens, nous on est terriens aussi donc voilà on était connus aussi. Il y a aussi, on est un petit peu comment on appelle ? Chauvins. On aime les gens du terroir, voilà » [Françoise B., maire, 1300 habitants]

<sup>487</sup> Voir annexe 24

On voit ici que l'appartenance territoriale matérialisée par la propriété héritée est susceptible d'être perçue comme un gage de (re)connaissance ainsi convertible en ressource dans la compétition municipale. Bénéficiant par alliance du statut de « terrien », cette maire rappelle, en mobilisant la catégorie indigène de « chauvinisme », que l'éligibilité au village est en partie adossée à la propriété terrienne.

De fait, le poids des « grosses familles » de propriétaires semble encore bien présent au moment des élections, ne serait-ce que par le réseau de parentèle qu'elles peuvent mobiliser et par le nombre de voix qu'elles sont ainsi susceptibles de « rapporter » à la liste. Le recrutement d'un ou de plusieurs membres de « grosses familles » sur une liste rêvait un enjeu stratégique pour les têtes de listes qui s'assurent ainsi de recueillir les suffrages d'une famille entière et de leurs affidés. Cela est perceptible dans le récit de Judith A. :

« Q. -Alors vous disiez que vous allez vous représenter aux prochaines élections. *A priori* il y aura une liste contre vous ?

R. -Pour l'instant on en parle pas. Je pense pas. Je pense pas parce que les deux personnes qui représentaient la liste adverse et qui ont été élus la dernière fois, dont l'un est devenu mon deuxième adjoint. Moi je lui ai renouvelé ma confiance et le fait que j'ai envie de continuer avec lui et qu'il garde son poste de deuxième adjoint. **Et y'en avait un autre qui est le fils du plus gros propriétaire du secteur qui était aussi catalogué dans l'opposition et qui repart avec nous. Donc forcément il draine derrière lui toute sa famille qui est nombreuse et importante.** Donc je vois mal que heu, comme je serai tête de liste. [...] Y'aura peut-être des candidatures libres, spontanées isolées mais qui seront obligée maintenant de se déclarer 3 semaines avant » [Judith A., maire, 100 habitants].

Effectivement réélue en 2014, Judith A. a eu raison de compter sur ce jeune agriculteur de 30 ans, par ailleurs président du syndicat des jeunes agriculteurs de Gironde, puisqu'il a recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés, soit 92% des voix. Si aujourd'hui le pouvoir municipal n'est que marginalement indexé sur le statut de propriétaire, cette règle tacite de sélection des élu-e-s ruraux-ales persiste sous une forme latente. Le poids patrimonial et familial des propriétaires terriens constitue toujours une ressource dans les communes rurales, à la différence qu'aujourd'hui, le pouvoir n'est plus monopolisé par ces derniers.

Pour autant l'interprétation du poids des agriculteurs propriétaires dans les municipalités ne peut se résumer à une analyse univoque. Ce n'est pas tant la possession de la terre seule qui autorise à exercer le pouvoir municipal, mais l'appétence des agriculteurs à investir la municipalité doit aussi être interrogée à l'aune du contrôle de l'affectation des ressources foncières qu'autorise en partie le pouvoir municipal. Aujourd'hui encore, les raisons qui poussent les agriculteurs à participer au pouvoir municipal répondent à cet impératif de défendre leurs intérêts sectoriels.

L'accès des agriculteurs au pouvoir municipal, souvent évoqué et commenté après chaque élection municipale pour en souligner notamment le déclin<sup>488</sup>, n'a rarement fait l'objet d'autre chose que d'un simple décompte. Les raisons qui conduisent les agriculteurs à monopoliser le pouvoir local sont rarement interrogées. Autrefois, leur supériorité numérique dans les villages faisait des agriculteurs des prétendants « naturels » à l'exercice du pouvoir<sup>489</sup>. Dorénavant minoritaires dans les communes, les agriculteurs se maintiennent dans les conseils municipaux au titre de la préservation de leur patrimoine productif. Historiquement agricole, le territoire communal dans les espaces ruraux représente avant tout un moyen de production. En ce sens, pouvoir municipal et agriculture sont intrinsèquement liées. « La mission principale de la gestion municipale est d'assurer à l'exploitation du terroir les meilleures conditions possibles », c'est ce qui explique que « les possesseurs du sol soient si bien représentés au sein de l'autorité municipale »<sup>490</sup>. Ainsi, être élu au conseil municipal dans une commune rurale permet de « participer aux commissions chargées du remembrement, donc augmenter ses chances individuelles de conserver ou d'obtenir les meilleures parcelles », ou encore de décider de « l'aménagement des chemins qui, impraticables l'hiver au moment des inondations, interdisent l'accès à certaines

---

<sup>488</sup> Phénomène avéré depuis les années 1950 qui ont constitué l'apogée des maires agriculteurs : 56% en 1959, 50% en 1965, 45% en 1971, 40% en 1977 et 37% en 1983. Jean-Yves Nevers, « Les maires agriculteurs: des élus comme les autres? », Université de Toulouse le Mirail, CERTOP, 1987, p. 8.

<sup>489</sup> Et ce en dépit du faible volume de capital culturel dont ils disposent. Ainsi « la notoriété et l'éligibilité municipales peuvent donc échoir à des acteurs que l'on classe habituellement, du fait de leur faible capital scolaire, parmi les dominés sociaux ». Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 191.

<sup>490</sup> Pierre Goujon, « Le maire, propriétaire en son village (Beaujolais-Mâconnais) », in M. Agulhon, L. Girard, J.-L. Robert, et al (dir.), *Les maires en France du consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, p. 317.

terres»<sup>491</sup>. On comprend ainsi que la surreprésentation des agriculteurs au sein des conseils municipaux ruraux doit à l'importance que représentent pour eux l'exercice de fonctions électives municipales qui leur assure un contrôle sur les projets d'aménagements communaux et de gestion des ressources territoriales dont la survie et le développement économique de leur activité dépend.

En ce sens, la part d'agriculteurs élus est statistiquement très fortement corrélée à la part d'agriculteurs au sein de la population communale (R de Pearson = 0,62<sup>492</sup>). Ainsi, plus les agriculteurs représentent une part importante de la population active de la commune, plus ils sont élus au conseil municipal. Par ailleurs, ce sont les conseils municipaux où les agriculteurs sont les plus nombreux qui comptent le moins de femmes<sup>493</sup>. En effet en 2014, les conseils municipaux où au moins un quart des élus sont agriculteurs comptent en moyenne 36% de femmes élues<sup>494</sup>. En comparaison, dans les conseils où les professions intermédiaires représentent plus d'un quart des élus, les femmes représentent en moyenne 41% des élus. Enfin, c'est dans les communes où les employés représentent plus d'un quart des élus que les femmes sont les mieux représentées (42% des élus). Au total, on observe un coefficient de corrélation linéaire positif entre la proportion de femmes dans les conseils municipaux et la proportion d'élus cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et sans profession. Alors qu'on obtient un coefficient négatif entre la proportion de femmes et la proportion d'élus agriculteurs, artisans et commerçants, ouvriers et retraités<sup>495</sup>. Autrement dit, c'est lorsque les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les ouvriers et les retraités sont les plus nombreux au conseil municipal que les femmes y sont le moins bien représentées.

Il semble ainsi que la répartition des catégories socio-professionnelles au sein la population communale affecte la représentation de ces différentes catégories dans le conseil municipal. Cela est particulièrement le cas pour les agriculteurs qui sont

---

<sup>491</sup> Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *op. cit.*, p. 20.

<sup>492</sup> Le coefficient de corrélation linéaire de Pearson (R de Pearson) est borné entre -1 et 1. Un R de Pearson négatif indique une corrélation négative alors qu'un R positif indique une corrélation positive. Plus la valeur de R est éloignée de zéro plus la force de la corrélation est importante.

<sup>493</sup> Nous rejoignons ici les résultats de Jean-Yves Nevers. Cf. Jean-Yves Nevers, *op. cit.*, p. 13.

<sup>494</sup> Nous n'avons intégré au calcul que les communes de moins de 1000 habitants. Celles de taille supérieure étant de fait paritaires.

d'autant mieux représentés au conseil municipal qu'ils sont nombreux dans la population active communale. C'est parce qu'ils cumulent domination économique (patrimoniale), ancrage local et qu'ils appartiennent à des lignées localement (re)connues qu'ils apparaissent légitimes à exercer un pouvoir municipal qu'ils ont par ailleurs tout intérêt à investir. Il apparaît également que la proportion d'agriculteurs au sein du conseil municipal affecte la part de femmes élues : plus les agriculteurs sont nombreux au sein du conseil municipal moins les femmes y sont élues. On explique ainsi en partie la moindre proportion d'élues municipales dans les communes rurales.

Par ailleurs, les femmes semblent moins bien placées dans la perspective de convertir un statut de propriétaire terrien en possibilité d'investir le pouvoir municipal. De façon générale, elles héritent dans des proportions moindres que les hommes des terres agricoles. Les travaux sur les logiques de succession dans les familles agricoles montrent que les femmes sont largement désavantagées de ce point de vue, le patrimoine foncier étant prioritairement transmis aux garçons<sup>496</sup>. Cependant, si la part d'agriculteurs au sein de la population active a été divisée par deux en 30 ans, la proportion de femmes chefs d'exploitation a plus que doublé sur la même période<sup>497</sup>, notamment en raison de la reconnaissance d'un statut pour les agricultrices dès 1980. Ce mouvement s'est accompagné, pour les femmes chefs d'exploitation, d'une émancipation de la division sexuelle du travail traditionnelle et leurs « parcours novateurs contribuent à déconstruire la dimension sexuée des représentations et du rapport à l'agriculture »<sup>498</sup>. Ces évolutions de la profession agricole du point de vue du genre permettent, pour les femmes, d'entrevoir des possibilités d'investir l'espace public. Même si, tout indique que les agricultrices ont accédé à l'émancipation au moment où la légitimité de la terre vient à se démonétiser sous l'effet de la périurbanisation et du bouleversement socio-démographique perceptible dans de nombreuses petites communes.

---

<sup>495</sup> Voir annexe 25

<sup>496</sup> Sybille Gollac, « Faire ses partages. Patrimoine professionnel et groupe de descendance », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, n°45, 2005, p. 113-124 ; Sabrina Dahache, *op. cit.*

<sup>497</sup> Annie Rieu et Sabrina Dahache, « Profession agricultrice : l'invention d'un management agricole et domestique singulier », *Sociologies pratiques*, n°14, 2007/1, p. 45.

### 1.2.3. Le poids de la notoriété professionnelle

À la notoriété conférée par la propriété s'adjoint celle conférée par l'exercice d'une profession valorisée localement. Typiquement, les médecins « de village » sont associés à la figure de notables locaux. Dominants culturellement et économiquement, ils accèdent aisément au pouvoir municipal. Le témoignage de ce maire est particulièrement révélateur. Il explique ainsi que le fait que son père ait été médecin a conféré à ses parents le statut de notable et a ainsi pu compenser son profil « atypique » en milieu rural :

« Q. -Et donc du coup vous êtes originaire de la commune. Vos parents étaient là ?

R. -Mes parents étaient là, [...] **mon père était médecin et je crois que quand j'ai été élu j'ai sûrement été élu plus sur le nom de mon père que sur moi** quoi. Mon père était retraité à l'époque.

[...]

R. -Alors pourquoi j'ai été tête de liste, je vous le disais un petit peu j'étais celui qui heu, **mon père étant connu si vous voulez, mon nom était donc connu, pour beaucoup de personnes on pensait que c'était moi qui était le mieux placé pour être tête de liste** quoi.

[...]

R. -Sûrement le nom qu'était connu bon, parce que c'est vrai que **c'était pas évident dans un milieu très conservateur, traditionnel et agricole**, que ce soit déjà un fonctionnaire plus ou moins connoté à gauche qui soit élu c'était pas gagné quoi. **C'est sur le nom de mes parents que les gens considéraient comme des notables on va dire un petit peu que j'ai été élu** » [Jean-Claude L., maire, 1100 habitants].

Comme le note Elian Robert, « à côté du notaire, du propriétaire terrien, et à un degré moindre de l'instituteur, [le médecin] fait partie de ces “ personnalités locales ” chez qui le statut professionnel est perçu comme un attribut d'état. [...] Dès lors, l'autorité sociale incorporée au statut professionnel vaut pour la totalité de la personne. [...] La société locale à dominante rurale est donc caractérisée par un système de reconnaissance des individus qui fait du statut professionnel un marqueur d'identification des personnalités locales. Les médecins sont parmi les

---

<sup>498</sup> Sabrina Dahache, *op. cit.*, p. 108.



professions qui incarnent le mieux ce système de reconnaissance, tout en étant les premiers bénéficiaires »<sup>499</sup>.

L'autorité sociale tirée de la profession représente ainsi une des façons d'acquérir de la notoriété localement. Cela étant, si l'on veut comprendre en quoi certaines professions sont associées au statut de notable et ouvrent ainsi à l'éligibilité, il faut aller plus loin et noter que le point commun entre les notaires, les médecins et les pharmaciens est la constitution d'une clientèle - ou d'une patientèle - locale nombreuse et à laquelle peu d'habitants peuvent se soustraire en milieu rural<sup>500</sup>. Ainsi, ce réseau social tissé par les relations de clientèle/patientèle permet d'acquérir localement notoriété et réputation de compétence. De cette façon, clientèle politique et professionnelle se mêlent et « se renforcent mutuellement pour enraciner le maire dans sa commune et lui assurer un large support »<sup>501</sup>. Pour autant, cette notoriété tirée de la profession n'a d'effet que dans les communes de petite taille, on peut en effet se demander avec Christian Le Bart « qu'est-ce que la notoriété d'un médecin dans une grande ville ? »<sup>502</sup>.

Si ces professions (médecin, notaire, pharmacien) ont longtemps été exercées par des hommes, excluant ainsi les femmes des voies de la notabilité, celles-ci se féminisent progressivement<sup>503</sup> permettant aux femmes de convertir leur notoriété professionnelle et la clientèle attachée dans la compétition politique locale<sup>504</sup>. Ainsi, lorsque les femmes accèdent à ce type de profession et pour autant qu'elles exercent sur la commune, elles se trouvent de fait en situation de reconvertir leur capital de notoriété sur la scène municipale.

Barbara M. représente parfaitement ce profil de notable au féminin. Maire d'une commune de 3500 habitants et pharmacienne à la retraite, elle a d'ailleurs succédé

---

<sup>499</sup> Élian Robert, *Les médecins et la vie politique locale*, l'Harmattan, 2008, p. 137-138.

<sup>500</sup> Ainsi Yves Pourcher évoque-t-il « ces médecins qui, à l'échelle de plusieurs cantons, ont pendant de nombreuses années prodigué des soins et fait de nombreux accouchements ». Yves Pourcher, « Tournée électorale », *L'Homme*, vol. 31 / 119, 1991, p. 61-79.

<sup>501</sup> Jeanne Becquart-Leclercq, *Paradoxes du pouvoir local*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 38.

<sup>502</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 194.

<sup>503</sup> Sur la lente féminisation des professions de prestige, on peut se reporter à : Juliette Rennes, *op. cit.*

<sup>504</sup> Les femmes sont même majoritaires parmi les pharmaciens : 67% des pharmaciens possédant une officine sont des femmes en 2013. Daniel SICART, Les professions de santé au 1er janvier 2013, DREES, n° 183, août 2013. Concernant les médecins généralistes, malgré une nette amélioration de la représentation féminine, les femmes représentent 29,7% des médecins généralistes libéraux ayant un cabinet individuel en 2013. Daniel SICART, *Les médecins au 1<sup>er</sup> janvier 2013*, Série statistiques, DREES, n°179, avril 2013

à l'ancien médecin du village, maire avant elle. Elle explique sa trajectoire en ces termes :

« R. -Alors j'ai pris ma retraite à 65 ans en 2007, de pharmacienne du village. J'étais dans le village depuis 89.

[...]

R. -J'ai passé 17 ans dans les Pyrénées, j'avais créé une pharmacie dans les Pyrénées au pied de l'Aubisque. Je suis revenue ici en 89 parce que mon mari était un universitaire. [...] Et donc je suis venue ici j'ai acheté une autre pharmacie, j'ai fait un transfert, j'ai donc pris ma retraite et là on est venus me demander si je voulais conduire une liste.

Q. -Qui est venu vous chercher alors ?

R. -Alors y'avait déjà 10 personnes donc je vais pas vous donner les détails. On m'a demandé, j'ai dit « faut que je réfléchisse ». On m'a dit heu, **enfin en fait on est venus me chercher parce que j'étais connue, j'avais bonne réputation.**

[...]

Q. – [Le fait d'être une femme], c'est quelque chose que vous avez mis en avant pendant la campagne?

R. -Ah non pas du tout. **Non mais j'étais mise en avant forcément parce que j'étais le pharmacien.**

Q. Donc c'était pas en tant que femme, c'était en tant que pharmacien ?

R. -Non, pas du tout en tant que femme. **Parce que vous voyez en tant que pharmacien je faisais un métier que les hommes pouvaient faire** » [Barbara M., maire, 3500 habitants].

Si cette femme a été sollicitée pour prendre la tête de liste aux élections municipales de 2008, c'est avant tout parce qu'elle avait « bonne réputation ». En tant que pharmacienne de la commune pendant 20 ans elle était connue localement et bénéficiait d'une certaine notoriété professionnelle associée à une clientèle communale. Elle a ainsi pu compenser son statut d'allochtone en exerçant une profession « que les hommes pouvaient faire ».

Globalement, les notables traditionnels ne représentent qu'une infime part des élu-e-s municipaux-ales de Gironde aujourd'hui. Les médecins, pharmaciens et notaires représentent moins de 1% des élus ruraux et environ 2% des élus urbains dans le département. En 2014, ils fournissent seulement 5 maires dans les communes de moins de 3500 habitants en Gironde et 3 maires dans les communes de plus de 3500 habitants. En 1977, les femmes élues exerçaient plus souvent ces

professions. 5% des élues des communes urbaines étaient alors médecin ou pharmacien.

*Tableau 25 Part d'élus-e-s pharmaciens-ne-s, médecins et notaires selon le sexe et la taille de la commune en 1977 et en 2014 en Gironde*

Nb d'habitants	1977-1983		2014-2020	
	[- 3500]	[3500 et +]	[- 3500]	[3500 et +]
Femmes	2,1%	5,2%	0,5%	1,6%
Hommes	NC	NC	0,4%	2,3%

En définitive, la notabilité locale dans le cas des espaces ruraux girondins se repère selon plusieurs critères. D'abord, la possession d'un volume suffisant de capital économique qui se matérialise par la détention de titres de propriété sur le territoire communal. Ensuite, l'exercice d'une activité productrice de notoriété et associée à la détention d'une clientèle localisée. Ces deux caractéristiques permettent, semble-t-il encore aujourd'hui, de jouer légitimement sur la scène municipale. Moins souvent propriétaires terriennes et exerçant moins souvent des professions à clientèles valorisées localement, les femmes semblent ainsi désavantagées. Pourtant, on repère des profils de femmes maires au sein de ces deux registres. Des femmes ou des héritières de propriétaires d'abord, qui bénéficient de la notoriété, assise sur des biens fonciers, de leur famille ou de celle de leur mari. De manière plus résiduelle, certaines femmes peuvent, en exerçant une profession de prestige associée à une clientèle localisée, convertir dans la compétition politique municipale l'estime sociale dont elles jouissent en propre.

### **1.3. La domination de l'espace social local par les maires ruraux : une homologation de positions peu opérante pour les femmes ?**

Dans le cadre d'une monographie de village retraçant sur plus de cent ans les liens entre pouvoir municipal, liens de parenté et propriété terrienne jusqu'aux années 1970, Laurent Lévi-Strauss remarque deux caractéristiques fondamentales de

l'exercice du pouvoir municipal. D'abord, « le maire, et dans presque tous les cas, la totalité du conseil municipal appartient à la même classe sociale ». Ensuite, « la succession de ces classes dans la possession du pouvoir politique est parallèle à leur succession dans la détention du pouvoir économique »<sup>505</sup>. Ainsi l'accès au conseil municipal peut d'abord être compris comme une forme de consécration objectivant une position de domination (économique) dans différents secteurs de l'espace social local. L'accès au conseil municipal fonctionne alors de manière homologique<sup>506</sup>. Il s'agit en effet d'une translation d'une position de domination à une autre, dans un autre champ de l'espace social.

Pour autant, une position de domination économique seule n'explique pas en totalité la possibilité d'investir le champ politique municipal. Encore faut-il que la domination économique entraîne une relation de dépendance entre les dominants et les dominés. En l'occurrence, le monopole des viticulteurs sur le pouvoir municipal en Gironde jusqu'à une période récente, s'explique par la domination personnalisée qu'ils exerçaient sur les autres habitants de la commune. Ce sont les viticulteurs-proprétaires qui distribuaient l'essentiel des emplois locaux et avaient ainsi la mainmise sur le territoire en combinant domination économique et personnalisée.

**« R. -Très féodal, c'était très féodal. C'était une gestion féodale. C'est-à-dire ceux qui détenaient le pouvoir c'était la viticulture. Donc ils détenaient le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.**

**Q. -Par pouvoir social vous entendez quoi ?**

**R. -Bah c'est eux qui apportaient le plus d'emplois hein, le pouvoir social c'était ça. Par ce pouvoir social ils exerçaient malgré tout une pression. C'était un petit peu le seigneur et puis derrière c'était bon je vais dire les paysans je vais pas dire les serfs, mais c'était un peu ça » [Antoine P., maire, 1800 habitants].**

---

<sup>505</sup> Laurent Lévi-Strauss, « Pouvoir municipal et parenté dans un village bourguignon », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 30 / 1, 1975, p. 149-159, p. 150-151.

<sup>506</sup> On peut ici faire référence avec prudence au concept d'homologie structurale tel que théorisé par Pierre Bourdieu pour rendre compte de « la circulation entre les champs : circulation d'un agent de l'un à l'autre (déplacement ou multipositionnalité), transaction entre agents situés dans des champs différents (échange de bien ou de service, alliance politique...) ». Voir Olivier Roueff, « Les homologies structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », in *Philippe Coulangeon et Julien Duval (dir.), Trente ans après La Distinction*, La Découverte, 2013, p. 154. Il faut cependant rester prudent avec l'importation de ce concept puisqu'il ne s'applique qu'imparfaitement à notre objet : le champ politique municipal en milieu rural étant peu autonomisé, le « travail de conversion » de capitaux permettant la circulation d'un champ à l'autre est difficilement réalisable.

On peut donc transposer au cas des viticulteurs girondins ce que décrit Julian Mischi au sujet des cadres d'usine dans des territoires industriels : « les ouvriers ruraux des petites unités de production sont pris dans des rapports de domination personnalisée, car l'encadrement patronal se poursuit au village. Dans certains contextes, les cadres usiniers convertissent leur position dominante dans l'entreprise au sein de la localité où la maîtrise des affaires municipales (notamment du logement) s'inscrit dans le prolongement de leur pouvoir économique »<sup>507</sup>.

Pour autant, les communes de Gironde ne sont pas toutes historiquement viticoles et il ne faudrait pas réduire la domination de l'espace villageois aux viticulteurs. Ainsi faut-il plutôt s'interroger « sur les conditions de réalisation de la notoriété et de la représentativité, ainsi que sur les dynamiques du politique et de sa territorialisation »<sup>508</sup>. Il apparaît donc heuristique de contextualiser dès que l'on peut les modalités de conversion de la domination économique en domination politique au regard des caractéristiques d'un territoire donné.

Ainsi dans les communes sylvicoles, situées dans le sud et l'est du département, le poids des viticulteurs est quasi-nul. Ce sont plutôt les patrons d'usines de bois qui investissent le pouvoir municipal. C'est le cas de C., petite commune située au sud de Bordeaux et dont l'économie locale était structurée pendant plusieurs décennies autour de l'industrie du bois. Deux usines de transformation de bois étaient implantées sur la commune, faisant travailler 150 des quelques 1000 habitants. Selon la maire actuelle, il s'agissait « d'un système d'économie un petit peu paternaliste » où travaillaient « des gens très peu formés sans moyens de transport » et pour la plupart logés dans des « maisons d'usine » mises à disposition des patrons. De fait, « les gens qui géraient la commune souvent c'était les gens de l'usine qui étaient maires ».

---

<sup>507</sup> Julian Mischi, « Ouvriers ruraux, pouvoir local & conflits de classes », *Agone*, 2013, p. 7-25, p. 17-18. Toutefois, il attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas généraliser cette configuration, notamment dans le cas des grandes firmes implantées à la campagne mais n'ayant pas d'attaches locales. Les patrons évoluent plutôt dans un entre soi bourgeois urbain et s'inscrivent peu dans la vie politique locale.

<sup>508</sup> Olivier Feneyrol, « Pouvoir local, pouvoir sur le local en Tunisie : Les agents du parti entre État et territoires », in Abdelhamid Hénia, (éd.). *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabliaires*, éd. Abdelhamid Hénia, Rabat, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2014, (« Connaissance du Maghreb »), p. 332-366, p. 332.

Dans le cas des communes où les activités agricoles et industrielles sont faibles, ce sont d'autres dominants locaux qui, par homologie de position, investissent la municipalité. Ainsi dans la commune de H. (3200 habitants), où un centre de formation de la marine était implanté depuis les années 1930, le maire élu en 2008 était officier de marine, dernier capitaine de la base de formation et en charge de gérer la fermeture de la base. Hiérarchiquement supérieur à de nombreux habitants de la commune qui travaillaient dans cette base, il pouvait de fait s'appuyer sur la domination personnalisée qu'il exerçait dans la sphère professionnelle.

Ainsi, tout indique la probabilité d'accéder au pouvoir municipal est indexée à la position dans la hiérarchie des activités économiques et sociales locales. De ce fait, les femmes exerçant moins souvent une position de domination locale ont moins de chances d'accéder au poste de maire. Pour autant, l'enquête révèle que plusieurs femmes maires de Gironde bénéficient, sous forme héritée, de la position de domination locale de leurs ascendants. Autrement dit, on repère des élues dont le profil s'apparente à celui d'héritière des notables. C'est par exemple le cas de Frédérique M., maire d'une commune de 200 habitants située dans la partie sud du département, c'est-à-dire une région non-viticole et dont l'économie traditionnelle se structure surtout autour de la sylviculture et de l'élevage. Issue d'une famille implantée depuis plusieurs générations sur la commune et au sein de laquelle les maires et les adjoints se sont succédés, elle prend en 1995 le relais de sa mère conseillère municipale. Possédant toujours une maison de famille (qu'elle met en location) dans le village, elle habite une commune distante d'une trentaine de minutes en voiture. Si ses « arrière-arrière-grands-parents » étaient sylviculteurs, ce sont ses arrière-grands-parents qui ont lancé une entreprise familiale de laiterie. Puis, ses grands-parents ont participé au rayonnement local et national de cette affaire familiale.

« Alors mes arrière-arrière ils sciaient du pin, et mes arrières grands parents et mes grands-parents ils étaient laitiers. C'est-à-dire qu'ils envoyaient du lait dans tout le canton, ils envoyaient à Bordeaux, à Paris. Ah oui, c'était une petite industrie quoi. Et il y avait un petit commerce entre guillemets, mais qui pour l'époque était important, un petit supermarché quoi. On vendait des graines pour les bêtes heu. Alors par exemple les gens commandaient. Donc je me souviens quoi. Donc y'a eu une petite industrie dans les années 70 ». [Frédérique M., maire, 200 habitants]

Cette élue explique avoir succédé assez facilement à sa mère au conseil municipal. Elle a ensuite gravi les échelons jusqu'au poste de maire. Éluë avant tout sur son nom, tout indique qu'elle a hérité de l'estime sociale et de la position de domination locale de sa famille dans la commune. Ainsi, rarement notables en propre, certaines femmes bénéficient de la notabilité rurale de leur famille pour s'imposer localement sur la scène municipale, faisant alors figure d'« héritières des notables ».

Deux idées principales se dégagent ici. D'abord, les registres de légitimité varient localement en fonction de la structure socio-économique locale. Plus précisément, il a été montré l'existence d'un mécanisme de conversion d'une position de domination dans la sphère économique et professionnelle dans la compétition politique locale. D'autre part, ces registres de légitimité sont le plus souvent défavorables aux femmes qui bénéficient rarement d'un pouvoir social et économique dans d'autres sphères de l'espace local. Ainsi l'homologie de positions qui régule dans une certaine mesure l'accès au pouvoir municipal dans les communes rurales ne peut pas fonctionner pour les femmes. Alors que, « peu autonomisé de l'espace social local, le pouvoir municipal exprime des rapports de force en cours dans les univers socioprofessionnels »<sup>509</sup>, les femmes ont toujours été moins bien placées dans la perspective d'accéder au pouvoir municipal en milieu rural. Pour autant, des profils d'« héritières des notables » sont susceptibles de s'y déployer.

Ainsi d'après le terrain girondin, les femmes en milieu rural semblent paradoxalement pouvoir bénéficier de ressources locales distinctives dans la compétition politique municipale dont ne peuvent pas se prévaloir les urbaines. À ce titre, la mobilisation de ressources liées à la notabilité (par alliance et/ou par héritage) permettent à certaines femmes de s'imposer sur la scène municipale. À côté de ces profils notabiliaires, on distingue des filières d'accès à la municipalité spécifiques aux femmes, autour notamment de pratiques de dévouement et de bénévolat. Pour autant, ces filières ne fonctionnent qu'à condition que celles qui les empruntent disposent de ressources notabiliaires par alliance. Cela invite à

---

<sup>509</sup> Julian Mischi, *op. cit.*, p. 25.

considérer qu'aujourd'hui encore, la pouvoir municipal en milieu rural reste adossé au pouvoir économique.

## **2. L'autochtonie, une ressource pour les femmes en milieu rural**

La section précédente a permis de montrer que la probabilité d'accéder au poste de maire dans les communes rurales de Gironde dépendait de la détention de titres de propriété et, plus généralement, d'une position de domination locale. Les femmes, rarement dans cette situation peuvent, dans certains cas, bénéficier d'une certaine forme de notabilité. L'enquête a par ailleurs révélé de manière transversale que l'ancrage local était déterminant et que la notoriété locale était indissociable d'une forte assise territoriale. Dans les communes rurales de Gironde, il semble que l'accès des femmes au poste de maire procède moins de l'exercice local d'une forme de domination personnalisée que d'une forte appartenance territoriale. Ainsi l'ancrage, associé à d'autres facteurs déterminants dont nous allons traiter, semble pouvoir expliquer l'accès à la mairie de plusieurs femmes *a priori* peu disposées à l'exercice du pouvoir municipal.

Par exemple, comment comprendre l'élection directe en 2001 au poste de maire d'Élodie B., une femme de 25 ans sortant tout juste de son *cursus* universitaire, n'habitant pas sur le territoire communal et, de ses propres dires, totalement désinvestie de la vie villageoise ?

« Q. -Vous aviez une expérience municipale quand vous avez été élue maire la première fois ?

R. -Non, rien, zéro, que dalle.

Q. -Vous n'avez pas été conseillère municipale avant ?

R. -Non rien, ni association ni rien.

Q. -C'est-à-dire que vous n'étiez pas investie dans la vie du village ?

R. -Non.

Q. -Vous habitez ici ?

R. -Alors j'y habitais pas vraiment » [Élodie B., maire 1100 habitants].



Pour saisir l'élection à la mairie de cette jeune femme inexpérimentée il est nécessaire de prendre en compte certaines caractéristiques structurantes de son profil. C'est parce que ses arrière-grands parents habitaient la commune, que son arrière-grand-père a été maire, qu'elle a gardé un lien fort avec la commune en venant habiter tous les week-ends depuis son enfance dans la maison familiale et qu'elle continue à chasser sur le territoire communal en dépit du fait qu'elle n'y réside pas à titre principal, que sa candidature apparaissait légitime.

Le « capital d'autochtonie »<sup>510</sup> peut se définir comme l'ensemble des ressources d'ordre symbolique liées à l'appartenance à un espace restreint (ancienneté dans la commune, temps passé dans la commune, volume et qualité des relations interpersonnelles,...), valorisées au sein de cet espace et seulement au sein de cet espace. Ce type particulier de capital symbolique serait par ailleurs en mesure d'offrir une certaine forme de légitimité (localement reconnue) aux personnes en étant pourvues. Le capital d'autochtonie est la composante essentielle de cette « sociabilité de l'ancrage » que Jean-Noël Retière oppose à « une sociabilité non-localiste, affranchie des réseaux préexistants, indépendante complètement de l'ancienneté résidentielle »<sup>511</sup>. Il s'agira dans cette section de voir dans quelle mesure l'autochtonie constitue une ressource pour les femmes rurales dans la perspective d'accéder au pouvoir municipal.

## **2.1. Les « locaux » et les « étrangers » : usages de l'espace, disqualification des allochtones et « chant du coq »**

L'ancrage local comme ressource ne peut être compris qu'au regard des bouleversements qu'ont subis les campagnes depuis les années 1970<sup>512</sup>. C'est notamment le phénomène de périurbanisation et l'arrivée de nouvelles populations

---

<sup>510</sup> Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16 / 63, 2003, p. 121-143.

<sup>511</sup> Jean-Noël Retière, *op. cit.*, p. 132.

<sup>512</sup> Yannick Sencébé, « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, n° 164, juin 2011, p. 36-42.

dans les villages qui conduit à penser la construction de cette espèce singulière de capital, dans un contexte de concurrence entre usages et usagers des espaces ruraux.

Ainsi, l'autochtonie doit être saisie au regard de la défiance qu'expriment certains enquêtés à l'égard des nouveaux arrivants dont l'installation dans la commune est perçue comme susceptible de remettre en cause les manières de vivre et d'occuper l'espace local. En un mot, de perturber l'entre-soi rural. Marcel D., maire autochtone d'une commune de 300 habitants, évoque les difficultés liées à l'intégration des nouveaux habitants et les problèmes posés par la cohabitation entre populations autochtones et néo-résidents<sup>513</sup> effectuant quotidiennement le trajet domicile-travail :

« R.- Et alors les gens heu, parce que maintenant y'en a beaucoup qui vont travailler à Bordeaux ou sur Libourne.

Q.-Y'en a qui viennent de Bordeaux ?

R.-Oui bah oui aussi c'est pour ça ils s'en vont, ils partent la journée et ils rentrent le soir chez eux. Donc le soir ils rentrent ils ont pas le temps de heu. Voilà ça c'est une chose. Et maintenant on s'est aperçu d'une chose, **on s'aperçoit que y'a des gens qui arrivent sur nos communes, ça s'est passé ici là pas loin, y'a des maisons qui se sont construites, et ils ne veulent pas supporter les contraintes qu'il y a autour. Par exemple la salle des fêtes bon on fait du bruit un peu surtout l'été c'est ouvert bon l'hiver c'est fermé on a mis des portes hermétiques. Donc heu voilà, ils veulent pas entendre de bruit, ils veulent pas entendre les balles de tennis ils veulent pas ci ils veulent pas ça donc vous voyez** » [Marcel D., maire, 300 habitants].

Claudette M., maire d'une commune de 200 habitants dont elle n'est pas originaire mais où elle réside depuis 1970, exprime avec virulence les problèmes posés par les néo-ruraux qui, selon elle, rencontrent des difficultés à d'intégration dans la commune. C'est ainsi qu'elle explique ses réticences à les inclure dans le conseil municipal :

« Q.-D'où l'avantage d'avoir des retraités dans les conseils municipaux ?

R.-Oui, mais pas trop parce qu'ils ont de très mauvaises idées. **Et surtout pas des gens de ville qui viennent à la retraite en campagne. Le moins possible. Parce qu'ici c'est la campagne hein, c'est pas la ville. Ils ont tout, ils sont habitués à**

---

<sup>513</sup> Nous distinguons ici les notions de néo-résidents et de néo-ruraux. Alors que la première renvoie aux nouveaux habitants d'une commune indépendamment de leur zone géographique de provenance, la seconde identifie les nouveaux habitants des communes rurales originaires des zones urbaines. Les deux notions seront utilisées en ce sens par la suite.

**tout avoir. Alors ici ils voudraient tout, bah non, c'est pas possible. Et qu'ils viennent pas nous embêter parce que le coq chante le matin ou le moutonnier passe avec ses moutons.**

Q.-Vous en avez ça des gens comme ça ?

R.-Bah bien sûr.

Q.-Qui viennent passer leur retraite ici ?

R.-Oui, et après **ils embêtent tout le monde** » [Claudette M., maire, 200 habitants].

Ces passages, dont on ne saurait déterminer s'ils relèvent de situations vécues ou de représentations fantasmées, mettent en évidence l'acuité des antagonismes entre les manières de se représenter et d'occuper l'espace communal des uns et des autres. La cohabitation forcée entre populations anciennement implantées et nouveaux arrivants peut être génératrice de conflits<sup>514</sup>. Fondamentalement, ce sont les différentes conceptions des usages de l'espace qui sont à la source de ces conflits<sup>515</sup>.

Il faut ainsi comprendre la constitution de ce capital d'autochtonie comme le résultat d'une opposition découlant du passage d'une conception de l'espace rural comme moyen de production investi majoritairement par des autochtones à un espace résidentiel et récréatif investi par des néo-ruraux. Ce capital social populaire est donc le produit de la mise en concurrence des usages et des usagers des espaces ruraux, et revendiqué par les autochtones dépossédés de leurs espaces de production (agriculture) et de loisirs populaires (chasse)<sup>516</sup>.

La question des usages de l'espace se pose avec une acuité particulière pour les communes à dominante forestière. Situées essentiellement dans le sud du

---

<sup>514</sup> Sur les conflits dans les communes périurbaines, on peut lire : Rodolphe Dodier, « Temporalités périurbaines : des navettes pendulaires à la fluidité et au conflit », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, décembre 2007, p. 305-316.

<sup>515</sup> Sur la notion d'usage de l'espace, voir notamment Bertille Thareau, « L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire », *Géographie, économie, société*, Vol. 8, septembre 2006, p. 351. « La notion d'usage, souvent mobilisée, renvoie à deux acceptions sensiblement différentes. Edith Chardon (1993) la définit comme une pratique, un acte ou un ensemble de gestes techniques, qui font partie de la vie quotidienne à une époque donnée dans une localité. Un usage répond à des normes, des règles, mais il est informel. Il s'oppose par exemple aux activités économiques ou de loisirs institutionnalisés. Un usage peut avoir une valeur économique (comme le braconnage) mais a avant tout une valeur sociale : il exprime l'appartenance à un groupe, la contestation ou la marginalité. Le conflit d'usage s'instaure quand l'accord tacite sur la légitimité d'un usage est rompu, c'est à dire quand un groupe modifie ou introduit une nouvelle pratique, relevant d'une conception différente de la norme et incompatible avec les pratiques usuelles. Cette acception de la notion d'usage éclaire certaines problématiques périurbaines ».

<sup>516</sup> Julian Mischi, « Les militants ouvriers de la chasse », *Politix*, n° 83, septembre 2008, p. 105-131.

département, ces forêts landaises, majoritairement privées, ont une fonction avant tout économique dans le cadre de l'exploitation sylvicole. C'est cette dimension qui semble poser problème. D'un côté, certains néo-ruraux qui, en s'installant à la campagne, envisagent essentiellement la forêt comme un lieu récréatif (sport, promenade, cueillette). Et d'un autre côté les autochtones pour lesquels la forêt a une fonction avant tout économique et l'envisagent comme un moyen de production. Cette maire d'une commune de 2200 habitants est confrontée à cette problématique et insiste sur la nécessité d'informer les nouveaux arrivants sur le fait qu'il s'agit d'une forêt industrielle privée. Par ailleurs, la pratique de la chasse -notamment la chasse à la palombe- implique d'informer les nouveaux habitants, peu rompus aux habitudes rurales, sur les périodes pendant lesquelles les promenades en forêts sont déconseillées.

« Q.-Et donc vous me disiez aussi quelque chose d'intéressant c'est-à-dire qu'il y avait un problème d'intégration de ces nouvelles populations. Alors comment ça se passe concrètement ?

R.-Alors concrètement c'est comment vous donnez les codes aux gens ? **Les gens arrivent ici, ils voient la forêt « wouah c'est super, on peut aller faire du VTT, du jogging, etc... ». Sauf que déjà il faut expliquer qu'on est dans une forêt qui est privée. C'est des propriétaires forestiers privés. Donc y'a des règles, normalement vous ne pouvez pas accéder à la forêt. Mais personne ne les respecte.** Alors si c'est que du footing c'est pas gênant, mais tout le monde va aussi avec son quad et sa motocross et puis son VTT. **Alors la question de la forêt y'a deux aspects, c'est une forêt industrielle de rapport qu'est cultivée.** Ensuite on a un deuxième aspect très important, c'est la sécurité incendie. [...] Donc la question c'est comment heu, nous quand on fait une lettre où on accueille les gens on leur explique qu'ils arrivent dans une commune forestière donc on leur explique que c'est un milieu qui est beau mais qui a aussi une certaine fragilité. Et puis après vous avez effectivement des choses heu, **bon la palombe ici c'est super important, donc c'est sûr que si vous êtes en tenue jaune fluo en train de faire « tac tac tac » autour de la palombière au moment où on va poser un vol, bon voilà.** Donc c'est aussi apprendre les codes vous voyez ce que je veux dire. C'est par exemple, du 15 octobre au 15 novembre, ben l'idéal c'est de pas aller dans la forêt. **Heu les champignons il faut que les gens comprennent, les champignons vous respectez les propriétés** » [Christine L., maire, 2200 habitants].

Une autre maire évoque le même problème de conciliation entre les usages néo-ruraux de l'espace rural et les usages traditionnels :

« **Même les gens nouvellement arrivés, c'est vrai que c'est un peu le reproche que je fais, c'est que les gens nouvellement arrivés de la commune souvent ils arrivent des communautés urbaines, donc ils sont un peu chez eux [...]. Parce**

**que les ruraux dans l'ensemble on sait qu'on va entendre le tracteur, on sait qu'on va entendre le coq chanter mais après les citadins ceux qui arrivent souvent ils aspirent à un cadre de vie. C'est pas toujours facile parce qu'ils veulent un peu heu, ils arrivent à la campagne ils veulent bien profiter, enfin je dis pas qu'ils sont tous comme ça parce que je connais de tout. Mais y'a quand même une certaine catégorie de gens qui veulent une certaine tranquillité, quand ils vont se balader ils ne se rendent pas compte qu'ils vont chez les propriétaires, mais ils aimeraient bien quand même que le propriétaire respecte leur cadre de vie mais eux d'un autre côté ils aimeraient bien profiter pour leurs balades, mais ils ne se rendent pas compte qu'ils sont quand même en permanence sur du privé. Parce que quand on va visiter la forêt actuellement la forêt c'est une forêt privée. Maintenant en tant qu'élue je pense qu'il suffit d'informer les gens sans les agresser. [...] Mais les nouveaux arrivants ils sont chez eux ils restent dans leur coin. Alors y'en a qui ont la spontanéité de venir se présenter à la mairie, mais les autres quand on les voit c'est qu'ils ont un problème » [Camille K., maire, 400 habitants].**

Plus fondamentalement, cette maire semble en définitive reprocher aux nouveaux venus un comportement tacitement urbain. Cette représentation des néo-ruraux est assez courante chez de nombreux-ses enquêté-e-s. Se sentant chez eux partout, ne faisant pas d'efforts pour s'intégrer aux sociabilités locales et ne participant pas à la vie associative locale, repliés sur la sphère familiale ou amicale extérieure à la commune, ils ne se manifestent dans l'espace public local que lorsque leurs intérêts privés sont en jeu. Ainsi, l'arrivée de nouvelles populations au village tend à sécréter un système d'attentes renouvelé à l'égard de la municipalité auquel celle-ci n'est pas habituée à répondre<sup>517</sup>. Ces demandes spécifiques émanant des néo-ruraux est un phénomène bien restitué par cette maire très critique à l'égard de ces habitants faisant peu de cas de l'intérêt général.

« R. -[Sur la réunion publique pour la campagne de 2014] Les seules questions qu'il y avait ça m'a un peu déçue parce que ça tournait autour de leur nombril, y'en a une qui voulait l'éclairage à sa porte, l'autre qui voulait qu'on lui refasse le trottoir, l'autre son chemin en rural qui passe devant sa porte. Et les questions dans l'intérêt général y'avait rien. [...] Bah par exemple l'éclairage et le trottoir on est pas en ville ici. On a quand même un caractère rural à préserver. Et puis y'a le Grenelle aussi qui nous tient, on va pas non plus multiplier les dépenses énergétiques. Ils ont quitté la ville certes, mais c'est pas pour faire la ville à la campagne.

---

<sup>517</sup> Pour un modèle global des situations conflictuelles liées aux usages de l'espace dans les communes périurbaines, voir notamment : Philippe Cadène, « L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits », *Études rurales*, vol. 118 / 1, 1990, p. 235-267. Spécifiquement sur la question de la revendication par les nouveaux habitants d'aménagements « urbains », voir page 247.

Q. -C'est-à-dire que c'est des demandes qui venaient de personnes qui viennent de la ville ?

R. -Ah oui parce que beaucoup viennent de la ville. Y'a beaucoup de gens ici qui travaillent sur Bordeaux parce que en fait ils ont été attirés par le prix du terrain quand ils voulaient construire. Ici on est à 10 km de L., ils prennent le train à L., ils peuvent continuer à travailler comme avant » [Gisèle L., maire, 400 habitants].

Au total, la perception des néo-ruraux par les autochtones apparaît souvent empreinte de méfiance, voire de défiance. Ce qui se joue est avant tout lié aux usages des espaces ruraux et aux représentations différenciés qui en découlent. Ces oppositions qui se construisent sous forme d'antagonismes affectent nécessairement la structuration du jeu politique local. Les ressources associées à l'ancrage local prennent alors une valeur impensée dans un état antérieur où l'entre-soi était de mise. C'est en réaction à l'importation de pratiques « urbaines » perturbant cet entre-soi qu'il faut comprendre la monétisation des ressources sociales localisées dans la compétition municipale.

## **2.2. L'ancrage local comme ressource dans la compétition municipale**

Même s'il ne peut pas être réduit à cette dimension, le capital d'autochtonie prend sens, en première analyse, au regard de la durée de résidence sur le territoire communal. Nombreux sont les maires qui expliquent en premier lieu leur élection par leur statut de « natif ». C'est le cas de ce maire, dès la première question de l'entretien :

« Q. -Est-ce que vous pouvez m'expliquer la manière dont vous vous êtes retrouvé maire ?

R. -Bah, je suis né à C. d'abord » [Yves M., maire, 1800 habitants].

De manière générale, il apparaît que la longévité de résidence soit une caractéristique convertible en ressource dans la compétition municipale puisque 27,8% des élus répondants sont natifs de leur commune d'élection alors qu'un tiers y habite depuis au moins 10 ans. Mais plus encore, il semble qu'être natif de la

commune prédispose à l'exercice du poste de maire puisque ces derniers sont près de 47% à être nés dans leur commune d'élection, contre 22% des adjoints et 13% des conseillers municipaux. Si l'on considère qu'une ressource est une caractéristique -inégalement distribuée entre les individus- qui favorise, dans un sous-espace donné du monde social, l'accès à des positions dominantes, alors le fait d'être natif apparaît bien comme une ressource : plus on monte dans la hiérarchie des postes municipaux, plus la part de natifs augmente.

Tableau 26 *Durée de résidence des élu-e-s en fonction du poste occupé*<sup>518</sup>

	<b>Maire (N=64)</b>	<b>Adjoint (N=50)</b>	<b>Conseiller municipal (N=62)</b>	<b>Total général (N=176)</b>
<b>Natif</b>	46,9%	22,0%	12,9%	27,8%
<b>10 ans et plus</b>	15,6%	36,0%	50,0%	33,5%
<b>Moins de 10 ans</b>	37,5%	42,0%	37,1%	38,6%
<b>Total général</b>	100%	100%	100%	100%

Pour autant, les élu-e-s sont d'autant moins natifs-ves de leur commune que la taille de celle-ci est importante. Ainsi, les élu-e-s municipaux-ales natifs-ves de leur commune représentent 32,5% des communes de moins de 1000 habitants, 24,7% des communes comprises entre 1000 et 3500 habitants, et 16,6% des communes de plus de 3500 habitants<sup>519</sup>. La ressource « natif » paraît donc plus efficace dans les petites communes. Cela peut être interprété de trois manières complémentaires. D'abord, le *turn-over* plus élevé de la population dans les communes les plus grandes réduit la probabilité d'y trouver des natifs. Ensuite, la taille réduite de la commune favorise l'interconnaissance et ainsi la possibilité d'identifier les natifs des non-natifs. Enfin, la présence des partis politiques dans les grandes communes, qui ne rétribuent pas leurs militants sur la base du temps de résidence mais sur le degré d'investissement dans les activités partisanes, a toutes les chances de dévaloriser l'ancrage local comme ressource.

<sup>518</sup> Khi<sup>2</sup> significatif au seuil de 99,9%. V de Cramer = 0.26

<sup>519</sup> Le seuil de 2000 habitants semble être particulièrement significatif pour les maires : 51% des maires des communes de moins de 2000 habitants sont natifs de leur commune contre seulement 15% des maires de plus de 2000 habitants.

Le fait d'être natif semble ainsi particulièrement valorisé dans les petites communes. Le symbolisme que recouvre le fait de « naître au village » est perceptible dans le récit de cette élue municipale, elle-même non-originnaire de la commune, mais qui a choisi d'accoucher à son domicile réactivant ainsi une pratique tombée en désuétude :

« Ici c'est vrai que quand mon fils est né ça a été un truc heu. Le maire il était super touché il me dit “ mais tu te rends compte, c'est le premier enfant depuis 40 ans qui naît dans le village ”. Lui il était hyper touché “ pendant mon mandat j'aurais un enfant qui sera né dans ma commune ”. [...] Y'a eu plein de discussions avec les anciens. Une voisine-là, paysanne qui a 80 ans et tous ses enfants étaient nés dans le quartier. Et elle est venue me voir elle était ravie : “ ah lala, Pierre c'est mon dernier fils qui est né ici, ah y'a Jean maintenant ” [rires]. Mais Jean maintenant c'est un gamin du village. On a eu plein de petits cadeaux des anciens “ ah il est du village, il est né à B. ”. Donc ça c'est assez drôle. Et le cantonnier qui était le dernier à être né à B. il est venu me voir aussi “ ah dis donc je suis content, j'étais le dernier y'a un autre enfant qui est né après moi ! ” » [Élise D., conseillère municipale, 200 habitants].

L'analyse des attaches locales des élu-e-s implique par ailleurs de prendre en considération l'origine géographique de leurs parents<sup>520</sup>. Ainsi peut-on déterminer trois niveaux d'ancrage des élu-e-s municipaux-ales. Un premier niveau composé uniquement des natifs-ves, un second composé des natifs-ves et des non-natifs-ves dont les parents sont originaires de la commune, et un troisième niveau constitué des natifs-ves et des non-natifs-ves dont les parents sont originaires de la commune ou d'une commune voisine. Dans la définition la plus large de l'ancrage local (troisième niveau), près de la moitié des élu-e-s municipaux-ales ont ainsi une attache au territoire dans lequel ils et elles sont élu-e-s. Ce sont toujours les maires qui ont le plus d'attaches à leur territoire, suivis des adjoint-e-s puis des conseillers-ères municipaux-ales.

---

<sup>520</sup> Thibault Marmont, « Devenir “amateur” en politique. Les ressources politiques des élus ruraux. », in *Barone S. et Troupel A. (dir.), Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural.*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 118.



Tableau 27 Niveaux d'ancrage local en fonction du poste occupé (N=187)

	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Total
<b>Niveau 1</b>	46,9%	22%	12,9%	27,8%
<b>Niveau 2</b>	56,3%	26%	16,1%	33,5%
<b>Niveau 3</b>	67,2%	42%	35,5%	48,9%

Encore une fois, les élu-e-s bénéficiant d'attaches locales sont d'autant plus nombreux-ses que la taille de la commune est réduite : 56,7% des élu-e-s des communes de moins 1000 habitants ont un niveau d'ancrage de niveau 3, alors que cela concerne 42,8% des élu-e-s des communes de 1000 à 3500 habitants et 33,3% des élu-e-s des communes de plus de 3500 habitants. Cela nous amène ainsi à conclure avec Thibault Marmont que « le profil de l' élu communal en milieu rural est celui de « quelqu'un du coin », personnellement et/ou par sa famille »<sup>521</sup>.

À cette étape, on ne sait encore rien des modalités d'opérationnalisation de l'autochtonie selon le sexe. Il faut maintenant comprendre si l'ancrage constitue une ressource dans les mêmes proportions pour les deux sexes. En première analyse, aucune différence significative n'apparaît selon le sexe puisque sur le total des élu-e-s répondant-e-s, les hommes comme les femmes sont entre 25% et 30% à être natif-ve-s de leur commune d'élection. Au regard des postes occupés au sein de la municipalité, aucun écart flagrant n'apparaît selon le sexe. Les femmes maires sont légèrement moins souvent natives (44%) que les hommes maires (48%), alors que les adjointes (25%) et les conseillères (15%) sont légèrement plus souvent natives que les adjoints (21%) et les conseillers (11%). En revanche, les femmes maires ont plus souvent que les hommes maires des attaches locales au sens large<sup>522</sup>. Ainsi 69% d'entre elles ont un niveau d'ancrage de niveau 3 contre 61% des hommes. Dans les communes de moins de 1000 habitants, 73% des femmes maires ont des attaches locales contre 66% des hommes maires.

<sup>521</sup> *Ibidem*.

<sup>522</sup> Voir les résultats détaillés en annexes 26 et 27

Du côté des faiseurs de liste, ceux-ci ne mentionnent qu'assez peu l'ancienneté de résidence comme critère de choix de leurs colistiers. Si seuls 7 % des élu-e-s répondant-e-s ayant participé à la construction de la liste évoquent l'importance de l'ancrage local, ceux-ci ont des caractéristiques assez singulières. Ce sont tous des hommes, âgés de 55 ans et plus, retraités et/ou viticulteurs. Sans surprise, ils sont natifs de leur commune d'élection ou installés depuis les années 1950. Ils sont également propriétaires sur le territoire communal et leurs parents sont, à une exception près, originaire de la commune ou d'une commune proche. Ils sont élus dans des petites ou très petites communes depuis plus de 25 ans au moment de l'enquête. On voit ainsi se dessiner le profil de l'élus rural autochtone, bénéficiant d'attaches locales fortes matérialisées par le rapport à la fois productif et possessif à la terre. Ces élus ont ainsi toutes les chances de valoriser l'ancienneté de résidence dans le cadre de la compétition municipale.

Tableau 28 Caractéristiques des faiseurs de liste mentionnant l'ancrage comme un critère de choix de leurs colistiers

	<b>Individu n°1</b>	<b>individu n°2</b>	<b>Individu n°3</b>	<b>Individu n°4</b>	<b>Individu n°5</b>
<b>Sexe</b>	Homme	Homme	Homme	Homme	Homme
<b>Age en 2013</b>	68 ans	55 ans	55 ans	79 ans	76 ans
<b>Profession</b>	Viticulteur retraité	Viticulteur	Agriculteur	Retraité	Viticulteur retraité
<b>Diplôme</b>	BTS	BEP agricole	BEPC	Bac +2	CEP
<b>Année première élection</b>	1977	1983	1989	1965	1965
<b>Poste</b>	Maire	Adjoint	Maire	Conseiller	Maire
<b>Arrivée sur la commune</b>	Natif	Natif	Natif	1957	Natif
<b>Origine locale des parents</b>	Commune	Commune	Commune	Non	Commune voisine
<b>Taille de la commune</b>	1200	80	300	2650	105
<b>Propriétés commune</b>	Terres	Terres et immobilier	Terres	Immobilier	Terres et immobilier

Il est ainsi possible de conclure à l'importance de l'ancrage local comme ressource, en particulier en milieu rural. Plus on descend dans la taille des communes, plus il est rare de trouver des élu-e-s municipaux-ales sans attaches locales. Cela est d'autant plus vrai aux postes les plus élevés de la hiérarchie des postes municipaux. Si les élu-e-s des communes rurales sont souvent originaires de leur commune, l'ancienneté de résidence est pourtant très rarement mentionnée par les faiseurs de liste comme un critère de choix. Cet écart peut alors être interprété comme l'intériorisation d'une règle tacite qui n'a pas besoin d'être formalisée pour être effective. Enfin, concernant les distinctions sexuées, peu de différences apparaissent : l'ancrage des élus est relativement similaire à celui des élus. Tout au plus peut-on relever que les femmes maires des petites communes ont plus souvent des attaches locales que leurs homologues masculins. Ainsi la légitimité de l'ancrage dans les petites communes semble être d'autant plus indispensable aux femmes qui veulent s'imposer au poste le plus élevé de la hiérarchie municipale.

### 2.3. Les ressorts pratiques de l'autochtonie : quand l'ancrage efface le genre.

Au-delà de la dimension symbolique de l'autochtonie, il faut également prendre en compte son caractère fondamentalement pratique. Le capital d'autochtonie est une notion qui permet, entre autres, « de critiquer une théorie de la domination qui néglige les entrées marginales en politique »<sup>523</sup>. Autrement dit, elle permet de comprendre comment des individus dépourvus de tous les attributs qui prédisposent d'ordinaire à l'exercice de fonctions politiques finissent par être élus et consolident localement leur position. Cette notion permet de « mettre au jour la force potentielle de ceux qui ne disposent que de leur ancrage local comme support de ressources sociales »<sup>524</sup>. D'après Julian Mischi, « l'inscription dans la vie locale et la possibilité de mobiliser des réseaux familiaux et amicaux dans la commune apportent des ressources aux classes populaires, permettant de contrer les effets démobilisateurs de leur domination culturelle et économique »<sup>525</sup>. Il faut donc en prendre en compte la dimension compensatoire de l'ancrage face à des situations de multiples dominations dans l'espace social<sup>526</sup>.

La dimension pratique que revêt le statut d'autochtone est perceptible dans un certain nombre de cas. Dans le cadre de la construction d'une liste municipale par exemple, le fait de présenter des « enfants du pays » représente un avantage certain, principalement par les relations privilégiées que ceux-ci entretiennent avec les « anciens » du village. Cette dimension apparaît clairement dans la lettre que ce maire d'une commune de 300 habitants adresse au sous-préfet pour expliquer le fait qu'une de ses adjointes démissionne mais reste néanmoins au conseil

---

<sup>523</sup> Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. », *Regards sociologiques*, 2010, p. 9-26, p. 10.

<sup>524</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>525</sup> Julian Mischi, *op. cit.*, p. 17.

<sup>526</sup> Voir : Florence Weber, *Manuel de l'ethnologue*, Presses universitaires de France, 2009, p. 169. « Dans le rapport au travail en particulier, on peut penser que ces situations de multi-appartenance sont de nature à favoriser une relativisation du statut professionnel par le statut local : la multitude des éléments qui définissent le rang local, l'estime et la place d'une famille, peuvent constituer un contre-poids à la place dans la hiérarchie professionnelle. L'attrait de la scène locale comme lieu de prestige social est peut-être dans cette fonction de compensation ».

municipal. Il donne les raisons qui l'ont poussé à convaincre cette élue de rester conseillère :

« Je viens d'avoir un entretien avec elle au cours duquel elle m'a précisé, à nouveau, que ses emplois de travailleur saisonnier ne lui permettaient plus- par des horaires d'activité trop variables- de pouvoir assurer une présence effective en la commune, et par là même de poursuivre son mandat d'adjointe. **Nous l'avons convenu ensemble, elle restera à mes côtés en tant que conseillère municipale et nous aurons besoin de son savoir, de sa bonne volonté, de son souci de maintenir (étant un enfant du Pays), un contact amical avec les personnes âgées du village...** » [Extrait de lettre, maire d'une commune de 300 habitants].

Pour autant que l'implantation durable sur le territoire communal semble favoriser l'accès à la mairie, l'autochtonie ne doit pas être réduite à la durée de résidence mais doit être comprise de manière plus large comme le résultat d'une insertion profonde et durable dans les sociabilités localement constituées. Toutefois, d'après plusieurs enquêté-e-s, le statut d'allochtone ne se dissipe jamais totalement : « Ici, quand on est étranger on le reste » [mari de Mathilde G., maire, 900 habitants]. Si l'autochtonie peut être saisie à partir du discours des autochtones (qui insistent sur le fait d'être « du coin », nés dans la communes et issus d'une famille implantée localement depuis des générations), il est tout aussi heuristique de passer par les récits des allochtones.

Verbatim de questionnaire (Homme, 71 ans, cadre à la retraite, maire (250 habitants), élu en 2008, arrivé dans la commune en 2005, aucune attache communale) :

**Question** : Diriez-vous que la dernière campagne municipale a été conflictuelle ?

**Réponse** : Oui, réticences forte à élire quelqu'un de nouvellement arrivé dans la commune (3 ans) et n'ayant pas été élu précédemment au Conseil municipal.

**Question** : Diriez-vous que, lorsque vous avez été élu(e) pour la première fois au conseil municipal, la campagne était conflictuelle ?

**Réponse** : Non mais grande suspicion des anciens.

Les élu-e-s allochtones racontent spontanément en entretien toutes les difficultés qu'ils et elles ont eu pour s'intégrer et gagner leur place en tant qu' « étrangers ». Le témoignage de cette maire d'une commune de 1200 habitants est éclairant à ce titre. Bien que son mari soit originaire de la région, sans être natif de la commune, elle fait état d'un ressenti d'exclusion, renvoyée à son statut « d'étrangère »

lorsqu'elle a dû exprimer des demandes spécifiques envers l'ancienne municipalité.

« Q. -Alors vous vous êtes originaire d'ici ?

R. -Non. C'est mon mari qui est originaire de la région, c'est pas le hasard pour lequel nous sommes arrivés là. Moi je suis plutôt parisienne, et donc heu et puis on a décidé de venir ici pour accéder à la propriété où c'était plus facile et voilà.

Q. -Donc c'est votre mari qui est originaire d'ici mais pas vous.

R. -Oui. **C'est ce qui a été difficile au début puisque bah heu de se faire traiter d'étrangère quand on arrive en 80, dans les années 80 ici. Et lorsque je me suis présentée d'abord au conseil municipal et même en tant que parent d'élève pour m'occuper au niveau des enfants je me suis fait traitée d'étrangère.**

Q. -Des gens qui vous on dit ?

R. -Le conseil municipal même, oui des élus.

Q. -En conseil municipal ?

R. -A l'occasion d'un vote. **On est étrangère. On est des étrangers parce que bah forcément en tant que parent d'élèves d'une association vous avez des demandes, vous venez demander**, par exemple à l'époque de demander s'il était envisageable de faire une garderie à l'école. **C'était une révolution dans un conseil municipal où c'était que des viticulteurs, âgés, des hommes, pas de femmes, que des hommes.** J'ai eu le sentiment un peu de faire une révolution, oui de bousculer beaucoup les choses.

Q. -Ils voulaient pas entendre parler de ces affaires-là ?

R. -Non. Ces gens qui arrivent de la ville avec des demandes heu » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

On comprend ainsi que l'autochtonie ne se résume pas à disposer d'attaches locales et à faire valoir un réseau social localisé possiblement mobilisable. Cette notion doit aussi être comprise, dans une dimension dynamique, comme un enjeu de luttes visant à imposer une vision légitime de l'exercice du pouvoir municipal. Ainsi faut-il accorder une attention particulière au contexte d'usage de la « durée de résidence ». Il semble qu'il s'agisse avant tout d'une catégorie de légitimation qui permette invariablement de qualifier (soi-même) ou de disqualifier (ses adversaires) dans le cadre d'une compétition pour le monopole du pouvoir. Ainsi doit-on, à la suite de Jean-Noël Retière, considérer le capital d'autochtonie

comme un rapport social qu'on ne peut réduire « à la qualité objective de l'ancienneté résidentielle ou encore au fait d'être natif du lieu »<sup>527</sup>.

Le témoignage de cette maire livre un bon exemple de la dimension disqualifiante de l'autochtonie en campagne municipale. Adjointe de l'ancien maire qui lui a « passé le témoin », elle évoque la campagne conflictuelle qu'elle a dû mener en 2014 au moment de sa propre élection au poste de maire. Selon elle, son principal opposant, natif de la commune, a fait valoir son statut d'enfant du pays pour légitimer sa propre candidature et disqualifier la sienne.

« R. - Et puis y'a 3 ans il [l'ancien maire] me dit « moi je me représenterai pas », la campagne avait été très très difficile parce que son principal opposant était son beau-frère.

Q. -De l'ancien maire ?

R. -Oui, le frère de sa femme. Donc c'était un qu'était PC mais en fait qui voulait être maire à tout prix. **Lui comme il était natif de la commune il disait « c'est moi qui suis légitime, toi t'es une pièce rapportée », enfin vous voyez le genre.** [...]

R. -Y'a des résidences un peu neuves mais y'a encore des vieux [habitants] qui sont restés et qui sont encore là hein. Qui font le socle et qui sont là dans les personnes âgées, qui sont là dans les associations. Des gens qui sont là depuis très très longtemps ou même qui sont nés là.

Q. -Donc y'a encore une population de natifs ?

R. -Oui on a encore des natifs, oui oui. Qui se connaissent bien. **Par exemple j'ai celui qui est né là, qui disait lui aussi que c'est normal qu'il soit plutôt maire que moi qui suis arrivée après. Il a plein d'amis qui ont été à l'école avec lui hein,** donc y'a encore ce côté quand même village » [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

Ainsi on voit l'importance de l'ancrage local comme source de légitimité ou d'illégitimité. Si l'autochtonie revêt une dimension pratique puisqu'elle implique un réseau de sociabilité localisé auquel il est possible de faire appel dans le cadre de l'élection municipale, elle représente avant tout un registre de disqualification. Mais surtout, il semble que la question du genre ne soit pas réellement prise en compte et que l'autochtonie soit autant mobilisée pour qualifier ou disqualifier indistinctement les hommes et les femmes.

---

<sup>527</sup> Jean-Noël Retière, *op. cit.*, p. 126.

## 2.4. Captation conjugale du capital d'autochtonie

De la même manière que les ressources notabliaires peuvent être « utilisées » par les conjoints, les ressources procurées par l'ancrage sont susceptibles d'être « captées » par les maris et les femmes de natifs. D'après l'enquête par questionnaire, 13% des maires de Gironde non-natifs de leur commune ont un conjoint qui l'est. Cela concerne 22% des femmes maires non-natives et 10% des hommes maires non-natifs<sup>528</sup>.

Ainsi, si le capital d'autochtonie reste toujours une dimension fondamentale pour comprendre les modalités contemporaines d'accès au pouvoir municipal en milieu rural, celui-ci peut fonctionner de manière indirecte, en passant par le conjoint ou la conjointe. Le groupe de recherche sur le pouvoir au village notait déjà en 1976 : « quelles sont les conditions nécessaires pour être élu et même pour être candidat ? L'enracinement au milieu est toujours un facteur favorable. Les conseillers municipaux sont bien souvent nés dans la commune ou s'y sont intégrés par mariage »<sup>529</sup>. En entretien, certain-e-s élu-e-s font état de cette transmission « par alliance » de l'autochtonie. Interrogé-e-s sur les raisons de leur entrée au conseil municipal, ils et elles évoquent spontanément les attaches locales de leur conjoint, comme si le statut de natif de leur conjoint les autorisait à participer à l'exercice du pouvoir.

« -Et alors comment ça s'est passé votre arrivée à la mairie ?

**-Oui alors, moi c'est mon mari est né ici donc c'est une vieille famille de S., moi je suis pas du tout de la région.**

-Une famille connue ?

-Voilà qui est connue et puis on est dans un village de 400 habitants. Et en fait en 2001 pour la première fois y'avait deux listes qui se présentaient aux élections.

-Parce que d'habitude c'était toujours la même liste qui était reconduite ?

---

<sup>528</sup> Notons que les cas d'endogamie géographique pure restent assez rares. Seuls-es 4% des maires de Gironde sont natifs-ves et mariés-es à un-e natif-ve.

<sup>529</sup> Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 31-54, p. 38.



-Oui, avec heu le maire son père avait fait 3 mandats, lui en a fait 3 ou 4. Le précédent maire, avant 2001<sup>530</sup>. Et là pour la première fois y'avait deux listes. **Et au départ c'était mon mari, comme il est viticulteur, qui devait être sur la liste.**

-Parce que c'est surtout des viticulteurs qui se présentent à la mairie ?

-Pas forcément mais bon c'est à lui qu'on avait demandé. Et puis en fait pour les élections il est allé vinifier en Amérique du sud et **il était pas là pour les élections donc ça posait un problème et du coup c'est moi qui suis partie à sa place. Donc c'est un peu par hasard** » [Cécile G., conseillère municipale, 400 habitants].

Cette transmission de l'autochtonie est également repérable chez ce maire qui hérite de la notoriété de la famille de sa femme, implantée sur la commune depuis plusieurs générations et dont des membres ont été élus au conseil municipal. Il dit explicitement avoir « profité » de la notoriété et de l'implantation locale de sa femme :

« Q. -Parce que [le maire] vous connaissait ? Vous étiez déjà un peu connu déjà ici ?

R. -Oui, oui **mon épouse vieille famille, son père a été 4 fois premier adjoint, son oncle également a été adjoint aussi donc.**

Q. -Donc c'est une famille qui est connue ici ?

R. -Oui, vieille famille [de la commune]. **Moi je suis un néo-rural mais mon épouse elle est vraiment du coin quoi, elle est née à T. elle est vraiment d'ici. Donc j'ai profité du fait qu'elle était connue, alors que moi j'étais plus ou moins connu** ». [Antoine P., maire, 1900 habitants].

Ces développements amènent à considérer la faible dimension sexuée de l'autochtonie. Si l'ancrage constitue bien une ressource dans la compétition municipale, les hommes comme les femmes peuvent bénéficier de cet atout. Ainsi, tout comme l'autochtonie permet de compenser le déficit de capitaux économique et culturel, elle permet aussi de compenser les logiques sociales de domination genrée pour s'imposer localement sur la scène municipale. En ce sens, autant le déficit d'autochtonie fait figure de handicap pour les nouvelles arrivées, autant les femmes natives ou bénéficiant de l'autochtonie de leur mari ont toutes les chances d'apparaître légitimes à intégrer le conseil municipal. L'autochtonie apparaît donc

---

<sup>530</sup> Dans cette commune, la mairie était tenue pendant 70 ans par un père et son fils. Le père était maire de 1934 à 1983 (date de sa mort) et le fils de 1983 à 2001.

bien comme une ressource pour les femmes rurales, qui peuvent, par leur ancrage local et les sociabilités afférentes, contrer les effets stigmatisants de leur sexe dans les possibilités d'accès au champ politique.

Alors que dans les communes urbaines, l'ancrage constitue une ressource faiblement distinctive dans la compétition politique, tout indique que l'autochtonie soit centrale dans les espaces ruraux. En ce sens, les petites communes représentent un terrain favorable pour les femmes qui peuvent, en propre ou par alliance, construire leur légitimité autour de cette ressource. Le fait que les femmes soient plus souvent maires dans les petites communes peut donc s'interpréter à l'aune de la mobilisation ces ressources localisée. A l'inverse, la constitution d'un capital politique dans les grandes communes –et de manière générale dans le champ politique central- apparaît plus coûteuse pour les femmes, puisqu'il ne procède pas de caractéristiques innées.

Pour autant, l'autochtonie saisie à partir de la seule durée de résidence sur le territoire communal n'explique pas dans son entièreté les possibilités d'accéder au conseil municipal. Encore faut-il prendre en compte l'appartenance à des familles connues et reconnues localement. Ainsi « l'enracinement permet aux électeurs de situer les candidats dans une durée, c'est-à-dire bien souvent dans une lignée »<sup>531</sup>. En ce sens, il convient de considérer la dimension familiale et donc héréditaire de l'accession à la municipalité.

### **3. Le genre de l'hérédité en politique. Une filière contemporaine d'accès au champ politique pour les élues municipales en Gironde ?**

Si l'hérédité en politique « heurte le sens commun démocratique »<sup>532</sup> puisqu'elle porte atteinte à l'égalité des chances dans la compétition politique, il semble que

---

<sup>531</sup> J.-Y. Nevers et R. Bages, *op. cit.*, p. 48.

<sup>532</sup> Jean-Luc Parodi et Claude Patriat, *L'hérédité en politique*, Économica, 1992, p. 1.

l'héritage demeure un des canaux d'accès privilégié au pouvoir local. Tels que définis plus haut, les registres localisés de légitimation dans les espaces ruraux semblent constituer un terrain favorable à la transmission de mandats municipaux au sein de mêmes familles, en particulier dans des contextes généralement peu concurrentiels<sup>533</sup>. En dépit des représentations sociales péjoratives associées au statut d'héritier, il est possible de relever de nombreux cas de successions familiales en politique, tout particulièrement dans les communes rurales<sup>534</sup>.

D'après Philippe Garraud, « la notion d'hérédité politique et élective peut être définie empiriquement par le fait d'avoir eu un père militant politique ou (et) élu, dans la mesure où ces deux attributs caractéristiques peuvent être liés et cumulés. Certaines « vocations » d'élus paraissent alors dépendantes de contexte ou d'environnement familial tout à fait particuliers, puisque pour ces élus, l'action politique, qu'elle soit partisane ou élective, a été précocement familière et valorisée, permettant ainsi l'acquisition d'une prédisposition »<sup>535</sup>. Les notions de « vocation » et de « prédisposition » sont centrales pour appréhender l'hérédité en politique, car ce n'est pas tant le siège d'élu qui est transmis qu'un intérêt exacerbé pour la politique. En ce sens, Mattei Dogan indique, au sujet des parlementaires « héritiers » de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République, que le siège n'est pas transmis comme « un bien familial » mais que l'héritage est « plutôt de nature psychosociale », puisque c'est « d'une vocation politique » dont l'héritier hérite, « plutôt que d'une situation toute faite »<sup>536</sup>.

De ce fait, il est nécessaire de distinguer « hérédité politique (socialisation dans la politique) et hérédité élective (transmission de mandat) »<sup>537</sup>. Ainsi le fait d'avoir un proche parent élu auparavant dans la commune relève de l'hérédité élective, alors qu'avoir un parent élu dans une autre commune ou à un autre échelon

---

<sup>533</sup> Jean-Yves Nevers montre que la probabilité pour que plusieurs listes concurrentes s'opposent dans le cadre d'une élection municipale augmente avec la taille de la commune. Jean-Yves Nevers, « Entre consensus et conflits: La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33 / 3, 1992, p. 404.

<sup>534</sup> C'est notamment ce qu'indique Christian Le Bart sur la base d'une comparaison entre différents travaux portant sur la question. Christian Le Bart, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p.198.

<sup>535</sup> Philippe Garraud, « La ville en héritage. Hérité familiale et héritage politique chez les maires urbains. », dans Claude Patriat et Jean-Luc Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, p. 220.

<sup>536</sup> Mattei Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8 / 4, octobre 1967, p. 486.

<sup>537</sup> Michel Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, vol. 43 / 5, 1993, p. 851.

politique relève plutôt de l'hérédité politique. Si l'hérédité élective semble indissociable de l'hérédité politique, l'hérédité politique peut en revanche exister indépendamment de l'hérédité élective. Autrement dit, il est possible d'hériter d'un intérêt pour la politique sans hériter d'un mandat.

Pour autant, l'héritage en politique ne fonctionne pas comme les autres types d'héritages. Si dans le cas des entreprises, la « transmission statutaire »<sup>538</sup> se décide dans l'intimité de la famille, la transmission du statut d'élu est en revanche tributaire du choix des électeurs qui, par l'intermédiaire de leur vote, valident ou non la succession. Par ailleurs, il faut également prendre en compte la transmission de notoriété induite par l'appartenance à une famille localement implantée. Au-delà d'une socialisation à la politique, c'est le patrimoine symbolique fait de respectabilité et d'honorabilité qui est légué, puisque l'héritier a toutes chances de bénéficier du réseau de relations tissées par sa famille au fil des générations dans le cadre restreint du territoire communal. En ce sens, Sylvain Maresca indique que l'accès au pouvoir municipal dans les petites communes doit être saisi au regard de « l'importance des groupes familiaux qui condensent dans des noms connus localement les atouts collectifs accumulés par l'ensemble du groupe, les rendant ainsi mobilisables par les individus autorisés à s'en réclamer (les gens « valables ») »<sup>539</sup>.

Ces éléments nous conduisent à penser l'héritage politique dans sa dimension localisée puisque celui-ci semble être intimement lié à l'ancrage territorial familial. Pourtant, il faut prendre en compte le caractère « psycho-social » de l'héritage, c'est-à-dire la transmission d'un intérêt pour les affaires publiques. Nous considérerons donc comme héritier-ère tout-e élu-e dont un membre quelconque de la famille (étendu à la belle-famille) a exercé un mandat électif, dans la même commune ou ailleurs.

L'héritage en politique n'a jamais été abordé sous l'angle du genre. Rien n'indique dans quelle mesure des différences sexuées existent dans les modalités de

---

<sup>538</sup> Céline Bessière distingue trois formes de transmissions dans le cadre des entreprises viticoles. La transmission du métier d'abord (savoir-faire, goût pour le métier), la transmission du patrimoine professionnel (propriété familiale), et la transmission statutaire (statut de repreneur de l'entreprise). Céline Bessière, *op. cit.*

<sup>539</sup> Sylvain Maresca, « Le territoire politique », *Revue française de science politique*, vol. 34 / 3, 1984, p. 449.

transmission de la « vocation politique »<sup>540</sup>. Tout au plus peut-on déduire de la faible proportion d'élues dans les assemblées représentatives avant les réformes paritaires que si héritage il y a, il se fait largement au détriment des femmes. Par analogie, un certain nombre de travaux menés sur l'héritage économique corroborent cette hypothèse. Plusieurs auteures ont ainsi montré que le patrimoine immobilier et professionnel s'hérite surtout selon une logique patrilinéaire<sup>541</sup>. C'est particulièrement le cas des agriculteurs et, de manière générale, des professions indépendantes. Au sein de ces familles, le patrimoine productif est prioritairement transmis aux garçons, ce qui conduit Céline Bessière et Sybille Gollac à conclure que « les hommes monopolisent ainsi les éléments du capital de la lignée qui sont les plus valorisés »<sup>542</sup>.

En suivant cette logique, les mandats électoraux –qui constituent des biens particulièrement valorisés- devraient être monopolisés par les garçons. Pourtant, l'enquête révèle que certaines femmes succèdent (sous certaines conditions) à un parent exerçant précédemment un mandat municipal. Il s'agira donc de mettre en évidence les logiques qui sous-tendent ces transmissions « improbables » de parent à fille. Si l'on sait que les femmes font plus souvent preuve d'un sentiment d'incompétence et d'auto-exclusion lorsqu'il s'agit de prendre en charge les affaires publiques<sup>543</sup>, il paraît pertinent de se demander dans quelle mesure avoir un parent élu produit pour les femmes un sentiment d'« auto-habilitation »<sup>544</sup> à l'exercice d'un mandat municipal.

L'enquête de terrain a permis d'identifier différentes formes d'héritage en politique dans les espaces ruraux. Si certaines fonctionnent pour les deux sexes

---

<sup>540</sup> On peut toutefois noter chez Christian Le Bart un essai de distinguer les modalités d'appropriation de l'héritage selon le sexe. Alors que les hommes ont tendance à naturaliser leur parcours d'héritiers, les femmes le perçoivent plutôt en termes de stratégie. Christian Le Bart, « La mairie en héritage. Sur les récits autobiographiques de quelques représentants de dynasties d'élus locaux », *Politix*, vol. 7 / 27, 1994, p. 163.

<sup>541</sup> Voir notamment les travaux de Céline Bessière et Sybille Gollac sur la transmission héréditaire dans les familles d'indépendants (commerçants/artisans, agriculteurs). Par exemple : Céline Bessière et Sybille Gollac, « Le silence des pratiques. La question des rapports de genre dans les familles d'« indépendants » », *Sociétés & Représentations*, novembre 2007, p. 47.

<sup>542</sup> *Ibidem*.

<sup>543</sup> Sur ce point, on peut se référer à l'ouvrage classique de Mariette Sineau : Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Économica, 1988, p. 102. Plus récemment, voir Catherine Achin, *op. cit.*

<sup>544</sup> Nous mobilisons ici une définition extensive de l'auto-habilitation telle que conceptualisée par Daniel Gaxie, c'est-à-dire « les processus mentaux et sociaux » par lesquels des individus s'accordent de l'autorité et de la compétence politique. Daniel Gaxie, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, Vol. 57, novembre 2007, p.750.

(héritage d'un parent élu auparavant dans la commune, souvent le père ou le grand-père), l'enquête fait apparaître des modalités spécifiques de transmission d'un mandat pour les femmes qui sont nombreuses à succéder à leur mari au conseil municipal. Ce mode particulier d'héritage entre époux pose nécessairement la question de la légitimité de celle qui hérite. Pour autant, les carrières municipales des héritiers et des héritières dépendent d'autres critères, comme la profession d'origine ou le degré de compétitivité de l'élection, qui affectent le sens (ascendante ou stagnante) et la vitesse de la trajectoire de ces élu-e-s.

### **3.1. « Au nom du père ». Le patronyme comme ressource dans la compétition municipale**

L'arène municipale constitue l'un des derniers sous-espaces du champ politique où le patronyme revêt un pouvoir quasi-magique<sup>545</sup> : le nom semble suffire à y apparaître légitime. D'après Christian Le Bart, « il est incontestable que le nom constitue une ressource, il confère [...] un capital de notoriété locale [...]. Les héritiers sont de fait éligibles. Dans l'hypothèse où le nom a été porté par un maire apprécié, c'est la popularité et non plus seulement la notoriété qui est octroyée à l'héritier. Bien que personnellement inconnu, celui-ci pourra symboliser la continuité. Ces raisons peuvent suffire à expliquer que les héritiers soient sollicités par exemple pour figurer sur une liste »<sup>546</sup>. Ces mécanismes de transmission de la popularité d'un parent élu et plus globalement d'une famille sont parfaitement objectivés par Marie V., née dans sa commune d'élection et élue depuis 1983, maire d'une commune de 2000 habitants depuis 2008. Issue d'une lignée d'élus dont elle représente la quatrième génération sans discontinuer, elle évoque cet héritage en entretien :

« Q. -Qu'est ce qui a fait que vous vous êtes présentée pour la première fois ?

R. -Alors, je vous dis franchement, c'était pas ma vocation au départ, j'ai été sollicitée par les élus qui étaient en place et j'ai été sollicitée parce que heu, j'étais

---

<sup>545</sup> Annie Laurent, « La magie du nom. Auto-regards des héritiers d'aujourd'hui. Les conseillers généraux dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1958 », dans Claude Patriat et Jean-Luc Parodi (dir.), *L'héritité en politique*, Paris, Economica, 1992, p. 173-186.

<sup>546</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 198-199.

partie, j'avais quitté [la commune] pendant quelques années pour faire mes études et je suis revenue et **c'est vrai je faisais partie d'une famille connue. C'est pour ça, c'est mon nom. Au départ il faut pas se leurrer, c'est mon nom.**

Q. -Donc vous aviez de la famille qui avait déjà exercé des responsabilités à la mairie ?

R. -Ah oui. **Mon arrière-grand-père a été maire par intérim, mon grand-père a été adjoint et mon père a été également adjoint** » [Marie V., maire, 2200 habitants]<sup>547</sup>.

Cette maire n'est pas un cas isolé. Les élu-e-s ayant répondu au questionnaire ont, pour 50,5% d'entre eux/elles, un membre de leur famille élu<sup>548</sup>. Pour autant, les résultats ne laissent pas entrevoir de véritables différences entre les hommes et les femmes puisqu'environ 50% des élus de chaque sexe ont ou avaient un parent élu. Ces conclusions entrent en contradiction avec celles de Yannick Le Quentrec et Annie Rieu qui indiquent, dans une enquête sur les arrangements entre temporalités publiques et privées chez les élues et les syndicalistes, à l'absence d'élues issues « de lignées politiques familiales ancrées dans un territoire comme c'est souvent le cas pour les élus masculins »<sup>549</sup>.

Dans la perspective de saisir plus spécifiquement la dimension territoriale de l'héritage, on peut relever que 48% des héritiers-ères de notre échantillon avaient un parent élu dans leur commune d'élection. Ainsi, un quart de nos enquêté-e-s (20% des femmes et 26% des hommes) bénéficient d'un héritage politique territorialisé. Camille K., maire d'une commune de 400 habitants depuis 2008, est dans ce cas. Son grand-père ayant été élu pendant 42 années consécutives au conseil municipal, elle met en récit le cumul d'hérédité politique et élective dont elle a bénéficié :

« Q. -Alors vous disiez que vous étiez sur la commune depuis longtemps, donc est ce que vous aviez des membres de votre famille qui ont déjà été élus avant ?

R. -Ouais, j'ai **mon grand-père maternel qui a été élu pendant 42 ans.**

---

<sup>547</sup> Dans le parcours de cette élue, il faut également prendre en compte son exil le temps de ses études qui peut constituer un gage de légitimité dans un contexte de diversification des catégories sociales communales. Comme l'indique Yannick Sencébé, « avoir des liens ici et être allé voir ailleurs assure ainsi une double légitimité d'autochtone et d'étranger auprès des diverses catégories d'habitants ». Yannick Sencébé, « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, 2011, p. 40-41.

<sup>548</sup> Cela rejoint les résultats de l'enquête réalisée par Jeanne Becquart-Leclercq auprès des maires au début des années 1970. Près de la moitié de son échantillon de maires a un père ou un proche parent élu. Jeanne Becquart-Leclercq, *Paradoxes du pouvoir local*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 29.

<sup>549</sup> Yannick Le Quentrec et Annie Rieu, *op. cit.*, p. 18. Néanmoins, il est permis de penser que la taille réduite de leur échantillon (17 femmes) n'a pas permis de repérer toutes les formes d'accès à la vie politique pour les femmes.

Q. -Ah oui, maire ?

R. -Il a jamais voulu le statut de maire, il a fait un mandat de conseiller municipal et il a toujours été premier adjoint derrière. **Donc je pense qu'il est peut-être pas étranger à mon état d'esprit [rires]. A ma motivation pour servir.**

Q. -Il vous a transmis vous pensez cette...

R. -Oui ça j'en suis convaincue, avec le recul oui. Parce que moi je heu, famille d'agriculteurs donc je suis élevée sous le même toit avec mes parents et mes grands-parents. Mon grand-père je l'ai souvent vu partir aux réunions et des fois il me parlait. Vous savez quand vous êtes gosse vous entendez plus ou moins mais à un moment donné ça revient même si sur le moment vous avez pas l'impression de l'entendre, enfin je sais pas quel est votre vécu mais à un moment donné ça ressort. **Et des fois il me parlait de ce qu'il avait pris comme décision. Je me rappelle de trucs qu'il m'a dit qui me servent maintenant.**

Q. -Ah oui ?

R. -Oui oui. Oui parce que l'histoire de ta commune quand t'es élu c'est toujours important de la connaître parce que ça aide des fois, dans les décisions. Et oui je suis convaincue. **Et quand j'étais petite il me disait toujours « un jour tu prendras ma place ».** Et puis il est décédé à l'âge de 93 ans, il est décédé en 2005, et moi j'ai été élue pour la première fois en 2001 et c'était pour lui une grande fierté » [Camille K., maire, 400 habitants].

Cet extrait d'entretien montre qu'en plus de l'hérédité élective, il existe tout un mécanisme de socialisation familiale à la politique et plus précisément à l'exercice du mandat municipal. Au-delà de la transmission statutaire, cette femme a avant tout hérité de l'intérêt pour la chose publique et pour la gestion des affaires communales, tout en étant inconsciemment poussée à s'y intéresser par des injonctions de la part de son ascendant élu. Ce cas renvoie aux réflexions de Michel Offerlé à propos de l'hérédité politique et élective :

« Derrière le nom associé au territoire dans lequel il s'avère pertinent, se profilent d'autres ressources que ce seul condensé patrimonial. Etre le fils de son père renvoie à une socialisation d'un type particulier par acquisition raisonnée et systématique ou par apprentissage inconscient permettant d'anticiper les droits et les devoirs de la fonction, et d'abord d'intérioriser l'évidence de l'appartenance du mandat au patrimoine familial »<sup>550</sup>.

Pour les enquêtés dont un parent a exercé un mandat électif avant eux, ils succèdent dans 43% des cas à un parent conseiller municipal, dans 30% des cas à un parent adjoint et dans 25% des cas à un parent maire<sup>551</sup>. Quant à la place de

---

<sup>550</sup> M. Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique » art. cité, p. 852.

<sup>551</sup> Voir annexe 28



l'ascendant élu au sein de la parenté, on trouve sans surprise le père en premier lieu (26%), suivi du grand-père (15%), puis du beau-père (12%) et de l'oncle (9%)<sup>552</sup>. En revanche, l'héritier-ère hérite de la mère dans 3% des cas et de la grand-mère dans moins d' 1% des cas. Peu de différences sexuées existent, si ce n'est que les élues ont moins souvent un père élu que les hommes (21% contre 30%). Reste que ce sont surtout les hommes qui transmettent les mandats. La prééminence du père - et de manière générale d'une figure masculine - dans le processus d'héritage politique et électif évoque les résultats des travaux menés sur la socialisation politique des jeunes qui concluent à l'influence majoritaire du père dans la formation des choix et des préférences politiques<sup>553</sup>. La place du beau-père invite quant à elle à penser l'importance de la filiation indirecte dans le processus d'héritage, mais surtout la labilité des « atouts collectifs cumulés » par la famille qui peuvent se reporter sur les conjoints. Dans certains cas, on observe une captation du patrimoine symbolique de la belle-famille au profit des gendres, ce qui contribue à reproduire un processus de transmission patrilinéaire. Par exemple, Antoine P., maire d'une commune de 1900 habitants et « néo-rural », explique que sa sollicitation en tant que tête de liste doit au capital d'autochtonie de sa femme ainsi qu'au capital politique accumulé par son beau-père, premier adjoint de la commune pendant plus de 20 ans.

Tout semble ainsi se passer comme si les mandats municipaux se transmettaient par les hommes plutôt que par les femmes, suivant ainsi une logique patrilinéaire qui n'est pas sans rappeler les modalités de transmission familiale du patrimoine économique évoquées en introduction. Il faut cependant relativiser ce résultat : la part des femmes élues de la génération des parents ou des grands-parents des enquêtés étant bien plus faible qu'aujourd'hui<sup>554</sup>, ils ont nécessairement plus de chances d'avoir un ascendant élu qu'une ascendante.

Par ailleurs, à mesure que l'on monte dans la hiérarchie municipale, la part d'héritiers-ères augmente. Ainsi, les maires de l'échantillon ont un membre de leur

---

<sup>552</sup> Voir annexe 29

<sup>553</sup> Sur ce point, voir notamment Anne Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences po, Paris, 2001, pp.78-79.

<sup>554</sup> Concernant les conseils municipaux, les femmes représentaient 2,4% des élus en 1965, 8,3% en 1977, 33% en 2001. Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 167.

famille élu pour 60% d'entre eux, alors que cela concerne 47% des adjoints et 43% des conseillers-ères municipaux-ales<sup>555</sup>. Avoir un parent élu semble donc constituer une ressource favorisant l'accès aux postes les plus hauts de la hiérarchie municipale.

Tableau 29 Élu-e-s municipaux-ales héritiers-ères en fonction du type de mandat

	<b>Maire (N=68)</b>	<b>Adjoint (N=53)</b>	<b>Conseiller-ère municipal-e (N=63)</b>	<b>Total général (N=184)</b>
<b>Non-héritier-ère</b>	39,7%	52,8%	57,1%	<b>49,5%</b>
<b>Héritier-ère (filiation directe et indirecte)</b>	60,3%	47,2%	42,9%	<b>50,5%</b>
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Si l'on s'intéresse au type de mandat exercé par le parent en fonction du type de mandat de l'héritier, on s'aperçoit que les maires héritiers ont plus souvent un parent maire (35% des maires héritiers) que les conseillers municipaux héritiers (15% des conseillers municipaux héritiers ont un parent maire)<sup>556</sup>. Ainsi, plus l'ascendant avait une position élevée dans la hiérarchie municipale plus son héritier a de chances d'occuper à son tour une position élevée.

Pour autant, ces cas de transmission de mandats n'informent guère sur leur dimension territoriale. Nous avons établi plus haut que le quart des répondants et donc la moitié des héritiers avaient un parent élu dans leur propre commune d'élection, ce qui indique le poids relativement fort de l'ancrage local familial dans le phénomène d'héritage en politique. Il convient toutefois de préciser que les cas de transmission parfaite du pouvoir municipal, c'est-à-dire un père ou une mère qui transmet le même mandat de maire d'une même commune à son enfant, sont très rares. Seules quatre maires (trois femmes et un homme), sur l'échantillon de 68 maires, ont hérité du même mandat de maire de leur père, dans la même commune. Ces quatre cas sont par ailleurs tous situés dans des communes de moins de 500 habitants. Ce constat invite à s'interroger sur l'effet propre à la taille

<sup>555</sup> Khi<sup>2</sup> significatif au seuil de 95% à 1 degré de liberté (variable « type de mandat » dichotomisée: modalités « maire » et « autre »).

<sup>556</sup> Voir annexe 30

de la commune sur l'héritage politique. Les héritiers sont-ils plus nombreux dans les villes ou dans les petites communes rurales ? Nos données d'enquête confirment le constat établi par Christian Le Bart selon lequel le phénomène d'héritage est plus fréquent dans les communes rurales<sup>557</sup>.

Tableau 30 Part d'élus municipaux-ales héritiers-ères et non-héritiers-ères en fonction de la taille de la commune d'élection (N=184).

	Moins de 3500	Plus de 3500	Total
<b>Non-héritier</b>	46,7%	61,8%	49,5%
<b>Héritier</b>	53,3%	38,2%	50,5%
<b>Total</b>	100%	100%	100%

Ce tableau révèle que les élus municipaux-ales sont plus souvent héritiers-ères dans les petites communes que dans les grandes puisque plus de la moitié des élus-e-s des communes de moins de 3500 habitants ont un membre de leur famille élu, alors que cela ne concerne que 38% des élus-e-s des communes de plus de 3500 habitants<sup>558</sup>. C'est la population des maires qui semble bénéficier le plus de cet héritage dans les petites communes : près de deux maires sur trois ont un membre de leur famille élu dans les communes de moins de 3500 habitants.

Alors qu'avoir un parent élu augmente indéniablement les chances d'être élu-e à son tour, il semble que ce phénomène fonctionne d'autant mieux dans les petites communes. On peut faire l'hypothèse que la légitimité tirée du patronyme ne peut fonctionner que si les électeurs sont à même d'associer ce patronyme à une lignée et « aux atouts collectifs accumulés » par la famille sur le temps long<sup>559</sup>. Or cela n'est possible que si la population est stable. Dans les petites communes, la notoriété familiale est bien souvent issue d'un système d'entraide et de rendus de services. Par exemple, ce maire d'une commune de 1000 habitants explique son

<sup>557</sup> Christian Le Bart, *Les maires...*, op. cit., p. 198.

<sup>558</sup> Nous avons fait le choix ici de prendre le seuil de 3500 habitants car, au moment de l'enquête, celui-ci constituait le seuil légal à partir duquel s'appliquait le scrutin de liste. A partir des élections municipales de mars 2014, ce seuil a été abaissé à 1000 habitants. Dans les communes de moins de 1000 habitants, le taux d'élus-e-s héritiers-ères est encore plus élevé puisque cela concerne 55% des élus-e-s de ces communes

<sup>559</sup> Nevers, Drulhe et Bages notent à ce titre que les caractéristiques et les qualités individuelles des conseillers municipaux « sont inséparables du statut de leur groupe familial d'appartenance, statut toujours perçu, évalué dans une durée relativement longue (à l'échelle de la mémoire collective) ». Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 39.

élection par la bienveillance dont bénéficiait son père, facteur du village et conseiller municipal, auprès des habitants.

Q. -Pourquoi est-ce qu'on est venus vous chercher en 1995 ?

R. **-Parce que mon père avait déjà été conseiller municipal et mon nom faisait appeau quoi<sup>560</sup>.**

Q. -Vous étiez connu quoi ?

R. **-On était connus. Mon père était facteur du village pendant 20 et quelques années. Il était conseiller municipal, il était très apprécié des gens. Il a rendu beaucoup de services aux gens pendant sa tournée de facteur. Il a rendu service toute sa vie à des gens donc il était très apprécié.** Et moi bon sûrement que j'étais apprécié aussi parce que j'ai été élu du premier coup et pratiquement avec le plus de voix » [Giani C., maire, 1000 habitants].

Le récit de ce maire montre que l'héritage politique a d'autant plus de chances de fonctionner que le territoire de l'élection est réduit et que la population est stable. Les liens sociaux y sont resserrés et l'interconnaissance entre familles tend à reproduire les relations de reconnaissance tissées au fil du temps. Il est permis de penser qu'un facteur qui rend des services dans le cadre de sa tournée a moins de chances d'intégrer le conseil municipal d'une grande ville que d'une commune de 1000 habitants. Plus encore, il est peu probable que la notoriété acquise de cette manière soit transmissible à la descendance dans une ville de grande taille.

La transmission familiale du pouvoir municipal apparaît donc particulièrement effective dans les espaces ruraux. Ensuite, l'héritage politique semble plutôt concerner les maires que les adjoints ou les conseillers municipaux. Par ailleurs, le mandat se transmet le plus souvent par le père et le grand-père et, de manière générale, presque toujours par les hommes. Enfin, l'héritage revêtait deux dimensions complémentaires. D'abord, la transmission du mandat *stricto sensu*, qui ne peut fonctionner qu'à la condition où les électeurs reconnaissent la valeur du patrimoine symbolique accumulé par la lignée familiale. Ensuite, la transmission de l'intérêt porté aux affaires municipales par un processus de socialisation familiale dès l'enfance qui permet d'assimiler progressivement l'évidence de l'exercice du mandat.

---

<sup>560</sup> Terme lié à la chasse qui désigne un instrument qui produit un son ou un bruit particulier attirant les oiseaux ou le gibier.

### **3.2. Les conditions particulières de la transmission du mandat municipal pour les femmes : des héritières par défaut ?**

Si l'enquête révèle que la proportion d'héritières est similaire à la proportion d'héritiers, on ne sait pas encore quelles sont les modalités concrètes de la succession. D'abord, il existe, dans le cadre des élections municipales, des manières singulières d'hériter pour les femmes (veuvage, remplacement du mari), ensuite, l'héritage ne produit pas les mêmes effets sur la carrière municipale des hommes et des femmes.

#### **3.2.1. La succession entre époux**

Alors que la majorité des successions passent par le père ou le grand-père, on relève quelques situations où le mandat se transmet entre époux. Dans la plupart des cas, ces manières singulières d'hériter se font au profit de la femme. La transmission maritale d'un mandat municipal peut être consécutive à un veuvage ou au départ du mari du conseil municipal. Ce mode de succession est particulièrement bien expliqué par ce maire d'une commune de 300 habitants, lorsqu'il évoque la manière dont a été élue la femme de l'ancien maire au décès de celui-ci, alors qu'elle ne disposait d'aucune expérience électorale.

« R. -Moi j'avais mon adjointe, là qui est bon, qui est la femme du maire qui s'est tué là, et **quand il s'est tué on a refait une élection complémentaire. Et on a mis sa femme, dans nos communes c'est comme ça qu'on fait.** Bon, moi si je disparaissais ma femme voudrait pas, mais ça c'est autre chose. Donc cette personne on l'a faite rentrer...

Q.-Elle avait jamais été élue ?

R. -Non, non, on l'a faite rentrer, elle a accepté bon. Tout le monde avait voté pour elle, c'est pas un problème ça. Elle aurait pu être maire. Elle aurait pu hein, mais elle a pas voulu, autrement elle avait les compétences hein. Et elle est restée 25 ans avec moi » [Marcel D., maire, 300 habitants].

Il est particulièrement frappant de constater à quel point, pour ce maire, cette façon de faire est naturalisée « dans nos communes », sous-entendu dans les petites communes rurales. La transmission du mandat entre époux dans les communes rurales doit également se comprendre au regard du capital d'autochtonie dont bénéficiait le mari défunt, en plus de son capital politique. C'est ce que l'on perçoit dans le récit de Danièle G., conseillère municipale d'une commune de 1000 habitants, qui explique la manière dont elle a été élue au conseil municipal au décès de son mari, originaire du village. Elle cumule ainsi une transmission du fort capital d'autochtonie de son mari, natif de la commune et très apprécié (comme en témoigne son élection en tant que candidat isolé<sup>561</sup>), et l'héritage politique et électif de celui-ci :

« R. -**Mon mari était né ici hein, lui était vraiment natif d'ici**, et puis c'est pour ça bon qu'il voulait revenir là quoi. Moi j'suis native de l'Orne alors heu, mais bon maintenant bah j'suis habituée là hein. Maintenant j'suis à la retraite depuis six ans hein, mon mari est décédé d'une crise cardiaque. J'connais tout l'monde ici, j'connais tout le monde alors non, j'suis entourée de tout le monde. Aller quelque part où j'connais personne c'est pas heu [...].

Q. -Votre mari était élu ?

R. -Il était conseiller et y s'occupait de la partie travaux et tout ça, mais étant du métier c'est déjà plus facile [...]

Q. -Et il s'était présenté sur une liste ?

R. -Bah il s'était présenté heu, non à part à l'époque hein. **Oui tout seul et puis bon il a été élu, lui il est natif de là et puis bon il a une capacité de faire. Malheureusement il est décédé d'une crise cardiaque puis son mandat s'est arrêté brusquement [...].**

Q. -C'est la tête de liste qui est venue vous trouver ?

R. -**Bah heu, du fait que mon mari était avec lui déjà avant, bon j'me suis dit pourquoi pas donner un coup d'main j'ai du temps.** Mais il m'avait demandé quand même ouais » [Danièle G., conseillère municipale, 1000 habitants].

L'élection des veuves d'élus dans les communes rurales n'est pas sans rappeler les modalités d'accès aux mandats municipaux pour les femmes en France avant l'ordonnance d'Alger<sup>562</sup>. À une époque où l'éligibilité était largement indexée à la

---

<sup>561</sup> Le fait d'être élu en tant que candidat isolé, c'est-à-dire sans faire partie d'une liste (possible pour les communes de moins de 2500 habitants jusqu'aux élections municipales de 2008, moins de 1000 à partir de 2014), est un gage d'intégration fort dans la structure sociale locale car l'élection n'est due qu'à la capitalisation sur son nom propre. Ainsi il a vraisemblablement été d'autant plus facile pour cette femme d'hériter du mandat de son mari que le nom de celui-ci était porteur d'importants « atouts collectifs ».

<sup>562</sup> L'ordonnance d'Alger accorde, en 1944, le droit de voter et d'être éligible aux femmes françaises.

détention de patrimoine et au statut de chef de famille, seules les veuves héritières du patrimoine de leur époux défunts étaient en position de briguer un mandat municipal<sup>563</sup>.

Au-delà des seuls veuvages, la transmission conjugale du mandat municipal au profit des femmes se repère aussi dans le cas de figure où le mari met un terme à son mandat et « fait élire »<sup>564</sup> sa femme à sa place. Cette manière d'hériter est particulièrement bien restituée par Viviane L., maire d'une commune de 100 habitants, qui explique dès la première question de l'entretien qu'elle doit son élection à son mari, conseiller municipal du village durant trois mandatures :

« Q. -Pouvez-vous me raconter la manière dont vous vous êtes retrouvée maire ?

R. -C'est pas difficile. **Mon époux était conseiller municipal, il a fait trois mandats, il a dit « moi j'en ai assez c'est bon ». Nos enfants étaient grands, il a dit à l'ancien maire « si vous voulez ma femme va prendre ma place ».** Donc j'y suis arrivée le mandat précédent où j'étais adjointe et après le maire est parti, c'est pas moi qui l'ai mis à la porte. Il est parti parce qu'il était âgé, il avait des problèmes de santé, il était là depuis 75. Donc bah il a dit « je m'en vais ». Voilà c'est tout. [...]

Q. -Votre mari ne voulait plus être au conseil ?

R. -**Voilà il en avait assez donc il s'est retiré quoi. Et moi je suis venue à sa place** » [Viviane L., maire, moins de 100 habitants].

Le récit de l'entrée au conseil municipal de cette femme permet, en creux, de saisir les conditions de possibilité de l'engagement public pour les femmes qui doivent, au préalable, s'affranchir des tâches domestiques qui leur incombent encore majoritairement<sup>565</sup>. Dans le cas de Viviane L., elle indique implicitement que la possibilité de succéder à son mari au conseil municipal dépendait du départ de ses enfants du domicile familial.

Ainsi, si ces modes particuliers de transmission du pouvoir au sein du couple entrent à première vue en contradiction avec l'idéal démocratique, il est nécessaire

---

<sup>563</sup> « C'est ainsi que seul le chef de famille avait le droit de vote et pouvait être éligible. Quant aux femmes, hormis les veuves chefs de maisons et héritières dans certaines vallées pyrénéennes, elles ne pouvaient prétendre à cette représentation ». Voir : Annie Rieu, « Femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance? », dans Jacqueline Martin (dir.), *La Parité: enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 86.

<sup>564</sup> Les expressions comme « faire élire sa femme » ou « on a mis sa femme » ne sont assurément pas anodines. On retrouve dans certains travaux monographiques des expressions similaires qui indiquent que le mari concède sa place à sa femme qui lui doit implicitement l'exercice du mandat. Par exemple, « l'un d'entre eux donnera sa place à sa femme », dans Colette Moreux, *Être maire en Béarn: du seigneur à l'entrepreneur, 1944-1989*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 180.

de les resituer dans leurs conditions de possibilité. Conditions individuelles d'abord, dans le sens où l'héritière doit être en mesure d'accepter la charge (envie, disponibilité, auto-habilitation), conditions collectives ensuite, parce que ce mode de succession doit être acceptable et accepté par les électeurs (taille de commune réduite, stabilité de la population, degré élevé d'interconnaissance, famille appréciée localement).

Enfin, loin de remettre en cause les logiques de la domination masculine, l'élection de ces femmes n'en est finalement que le produit. De la même manière que l'héritier de l'entreprise familiale ne doit son statut de chef d'entreprise qu'au fait d'être le fils de son père, l'héritière du mandat municipal ne doit son entrée dans le champ politique qu'au fait d'être la femme de son mari. En ce sens, ce mode de transmission du pouvoir remet en cause la légitimité propre de ces femmes à exercer leur mandat qui, finalement, doivent leur élection au nom de leur mari plus qu'à elles-mêmes et ont ainsi toutes les chances d'être perçues comme des prête-noms. Christian Le Bart note d'ailleurs que « le phénomène [d'héritage] est si usité qu'il a pu (non sans ambiguïté) éroder la domination masculine : mais les nouvelles promues, épouses ou veuves plus souvent que filles, n'ont pas vraiment défendu la cause des femmes, apparaissant plus comme porte-parole d'hommes empêchés (pour cause de décès... ou de cumul des mandats) que comme candidates au métier politique »<sup>566</sup>.

---

<sup>565</sup> Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, vol. 153 / 3, 2009, p. 112-119.

<sup>566</sup> Christian Le Bart, *Les maires : sociologie d'un rôle*, op. cit., p. 198.



### 3.2.2. L'héritage comme accélérateur de carrière municipale ? Ressources professionnelles des héritier-ère-s et transmission de patrimoine aux « garçons manquants »<sup>567</sup>

Une fois analysées les principales logiques structurant le fonctionnement de l'héritage en politique au niveau municipal, reste à évoquer les carrières des héritier-ère-s. Qu'advient-il des élu-e-s qui entrent dans les conseils municipaux en succédant à un parent ? Mais surtout, quel est le rôle des variables telles que le sexe et la profession d'origine dans la formation des trajectoires des héritiers-ères ?

Pour répondre à ces questions, il est possible d'extraire deux profils (un homme et une femme) *a priori* similaires tirés des questionnaires. Ces élu-e-s cumulent tous les critères de légitimité localement constitués favorisant l'accès à la mairie : autochtones, leurs familles sont implantées depuis plusieurs générations et ils disposent de parents élus à la mairie en lignée directe. En revanche, leurs carrières municipales sont largement dissemblables.

La première est une femme, née en 1947 dans une commune qui compte 1100 habitants. Propriétaire terrienne et immobilière sur le territoire communal, ses parents sont également originaires du village. BEPC en poche, elle entame une carrière de secrétaire dont elle est aujourd'hui retraitée. Cette femme est issue d'une véritable lignée d'élus : les mandats municipaux se sont transmis en ligne directe sans discontinuer pendant 80 ans. Son grand-père a été adjoint de la commune entre 1935 et 1953 et son père conseiller municipal de 1953 à 1983. Elle a ensuite pris le relais en 1983, date à laquelle elle a été élue conseillère municipale, poste qu'elle occupera jusqu'aux élections municipales de 2008 où elle sera élue adjointe. Après 31 ans de mandat municipal (dont 25 comme simple conseillère) sans jamais atteindre le poste de maire, elle indique dans le questionnaire ne pas souhaiter se représenter en 2014 invoquant des raisons liées à

---

<sup>567</sup> Nous empruntons l'expression à Anne-Marie Daune-Richard et Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations "masculines" de BTS et DUT industriels », *Formation emploi*, n°29, 1990, p. 45.

son âge jugé trop avancé (66 ans au moment de répondre au questionnaire). Alors que cette femme a pu hériter des « atouts collectifs » accumulés localement par sa famille pendant plusieurs générations, sa carrière municipale a globalement stagné puisqu'elle n'est devenue adjointe qu'après 25 ans au conseil, avant de se retirer définitivement de la vie municipale.

Le second cas est celui d'un homme qui bénéficie *a priori* de ressources semblables, mais dont la carrière a été fulgurante puisqu'il a instantanément été projeté au poste de maire sans passer par le *cursus honorum* classique (passage par les différents échelons de la municipalité). Né en 1942 dans une commune de 350 habitants, il est issu d'une famille autochtone et bénéficiant d'un ancrage territorial fort. Propriétaire terrien et immobilier sur le territoire communal, ses parents sont également originaires de la commune. Issu d'une lignée municipale continue depuis près de 100 ans, son arrière-grand-père ainsi que son grand-père ont été élus municipaux de la commune entre 1919 et 1945. Puis, son père a successivement été conseiller municipal de 1945 à 1947, adjoint de 1947 à 1953 et maire de 1953 à 1994. Il a, en 1994, pris le relais de son père en devenant maire à son tour, sans expérience électorale préalable. Si l'on peut penser que ses ressources localisées (autochtonie, héritage) ont joué en sa faveur, il est également possible de faire l'hypothèse que son accès direct au poste de maire soit dû à sa profession. Bien que retraité au moment du questionnaire, cet élu était attaché territorial intercommunal et disposait ainsi de compétences directement reconvertibles dans la gestion des affaires municipales.

Tout indique qu'appartenir à une famille d'élus municipaux favorise, dans les communes rurales, l'entrée au conseil municipal. Cependant, des différences subsistent selon le sexe des héritiers mais également selon la profession d'origine. Ainsi, si la carrière des héritières apparaît « freinée » en comparaison à celle des héritiers, certaines peuvent subvertir l'effet de leur genre en faisant valoir des ressources personnelles (compétences issues de la profession) dont l'effet se cumule à celui des ressources collectives localisées. Alors que l'on relève plusieurs cas d'héritiers accédant directement au poste de maire sans compétences gestionnaires particulières, les héritières dont le parcours est aussi fulgurant s'adossent toujours à des professions qui leur confèrent des compétences

valorisables sur la scène municipale. Depuis la décentralisation, qui a contribué à complexifier la fonction de maire, les compétences techniques et administratives (capacités à monter des dossiers, à négocier avec les services déconcentrés de l'Etat) sont particulièrement prisées dans le champ politique local<sup>568</sup>.

Le cas de Claire T. est à ce titre emblématique. Bien qu'elle ne soit pas née sur le territoire communal, la famille de cette maire d'une commune de 400 habitants est implantée dans le village depuis plusieurs générations :

« Alors je suis née à Libourne parce qu'on naissait à l'hôpital, mais effectivement **je suis originaire d'ici sur quatre générations** parce qu'on est partis dans les archives sur quatre générations **mais à mon avis depuis plus longtemps. [...]** **Mon père est né à S., ma grand-mère était née à S. et mon arrière-grand-mère était aussi née à S..** Après au niveau des naissances on va pas très loin, faudrait que j'aille aux archives départementales. Mais je pense oui qu'on va un petit peu plus loin ».

Cet ancrage local fort est d'autant plus perceptible que ses ascendants exerçaient leur profession sur le territoire communal, son grand-père en tant que carrossier, ses parents comme viticulteurs. Elle est donc issue d'une famille de propriétaires.

« Alors, mon grand-père était carrossier à l'époque, son garage est toujours dans le centre de la commune fermé depuis qu'il est mort, il est mort en 83 donc... C'est un local que mon père a hérité mais il y fait juste un dépôt. Mon grand-père était carrossier, ma grand-mère restait à la maison. Ils avaient aussi quelques hectares de vigne, 2 ou 3 hectares de vigne. Et mon père est né à S., et quand il est revenu de l'armée il a rencontré ma mère qui était aussi originaire de S. [...] Et puis heu bah ils se sont mariés, ils ont acheté une propriété sur S. et ils ont été viticulteurs toute leur vie ».

Son père, viticulteur, était élu depuis 1977, d'abord comme conseiller municipal, puis en tant que maire entre 1989 et 2008. C'est lorsque la santé déclinante de son père l'a contraint à se retirer en 2008 que l'idée lui est venue de le « remplacer ». Pour autant, son choix de mener une liste dès sa première candidature n'est pas seulement due à son statut d'héritière. Elle était par ailleurs secrétaire de la mairie depuis 1982. Titulaire d'un CAP « employée de bureau », d'un BEP « agent administratif », puis d'un baccalauréat, elle a ensuite participé à de nombreuses

---

<sup>568</sup> Sébastien Vignon, « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire. », *Pouvoirs Locaux*, p. 43-49. Alain Faure, « Les élus locaux à l'épreuve de la

formations continues en droit via le CNFPT<sup>569</sup> dans le cadre de sa carrière professionnelle. Les savoir-faire administratifs étant très prisés dans les petites communes où l'essentiel des activités de maire s'y rapportent, elle paraissait d'autant mieux prédisposée à exercer le poste de maire qu'elle s'occupait des affaires communales depuis plus de 25 ans en tant que secrétaire de mairie et connaissait ainsi les rouages de la gestion municipale et les interlocuteurs institutionnels de la mairie. Elle raconte :

« Alors comment je me suis retrouvée à la mairie ? **J'ai été secrétaire de mairie ici de 1982 à 2008. Et heu mon père était conseiller municipal depuis 1977 et il a été élu maire de 1989 à 2008.** Et il a eu des soucis de santé, des très gros soucis de santé. Il avait un adjoint sur qui il n'avait pas une totale confiance pour passer le flambeau. Donc heu il n'avait pas la capacité de continuer en tant que maire parce qu'il a eu de gros soucis de santé, en plus il a un gros problème de surdit  donc les r unions c'est vraiment pas facile. **Donc il voulait arrêter mais tout en  tant s ur qu'il y aurait quelqu'un derri re qui prendrait la rel ve. Donc dans le conseil municipal il a propos    plusieurs mais personne n'en a voulu, puis un jour je lui ai dit « mais moi heu  a fait 30 ans, enfin de nombreuses ann es que je suis l  et je vais avoir des difficult s peut  tre   travailler avec quelqu'un d'autre je sais pas ».** Et sur une petite dispute amicale j'ai envie de dire il m'a dit « t'as qu'  prendre la place, pourquoi tu prends pas la place ? », comme  a il a lâch   a un jour. Je dis « mais t'y penses m me pas ! », il me dit « mais si pourquoi pas » et puis c'est venu comme  a de fil en aiguille. **Et le jour o  il l'a dit y'avait 2-3 conseillers municipaux qui  taient pr sents et voil   a a  t  le d clit. Et donc je suis pass e de secrétaire de mairie   maire** quoi, j'ai d missionn  de mon m tier ici en tout cas parce que j' tais secrétaire de maire intercommunale sur deux communes, donc j'ai laiss  mon poste de secrétaire de mairie ici et je me suis pr sent e ».

Par ailleurs, issue d'une « fratrie de filles », la succession patrimoniale et politique du p re s'est effectu e au profit de celles-ci. Elles  taient deux : l'une a h rit  de la propri t  viticole, l'autre de la mairie. Ainsi, en l'absence de gar ons qui h ritent traditionnellement des terres et des titres symboliques attach s, on observe un partage des activit s professionnelles et publiques entre les deux filles, jouant ainsi le r le de « gar ons manquants »<sup>570</sup>.

---

d centralisation. De nouveaux chantiers pour la m diation politique locale », *Revue fran aise de science politique*, vol. 44 / 3, 1994, p. 462-479.

<sup>569</sup> Centre national de la fonction publique territoriale

<sup>570</sup> Cette expression permet   l'origine de rendre compte des « contre-mod les de sexe » dans le cas des jeunes filles s'orientant dans des formations masculines, compensant ainsi l'absence de gar ons dans la fratrie ou l'incapacit  de ceux-ci   r pondre aux attentes familiales. Elles repr sentent ainsi pour leurs parents des « gar ons de substitution ». Voir : Anne-Marie Daune-Richard et Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations "masculines" de BTS et DUT industriels », op. cit., p.45.

« Alors on est deux, ma sœur a repris la propriété moi j'ai repris la mairie. [...] Quand il a été malade il a fallu prendre des décisions pour la propriété, du coup ma sœur qui est mariée avec un viticulteur a repris la propriété et moi j'ai repris la mairie. Ça s'est fait un petit peu comme ça ».

Cette répartition du patrimoine politique et professionnel entre les deux filles en l'absence de garçons rejoint les conclusions de Céline Bessière relatives à la transmission des exploitations familiales aux filles d'agriculteurs. Pour que l'héritage s'effectue au profit des filles, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies et notamment « l'absence de concurrence d'un mâle dans la fratrie », soit qu'il n'y ait pas de garçon du tout, soit que ceux-ci « aient été disqualifiés de la reprise ». Ainsi, « c'est toujours faute de mieux, c'est-à-dire faute d'un repreneur masculin dans la fratrie, que les filles « s'intéressent » ou « s'investissent » dans l'exploitation familiale »<sup>571</sup>.

Ces trajectoires invitent à s'interroger plus largement sur les modalités d'accès au pouvoir municipal en milieu rural. Nous avons établi que le fait d'avoir un parent élu dans la commune favorisait l'élection, autant par la socialisation de l'héritier (prédisposition à occuper l'héritage) que par la reconnaissance sociale dont bénéficie la lignée auprès des électeurs. Si les possibilités de faire carrière pour les héritiers sont à ce stade non-sexuées, la probabilité qu'ils s'affranchissent du *cursus honorum* classique semble en revanche dépendre de leur sexe<sup>572</sup>. Plus lente pour les femmes, la carrière de celles-ci peut s'accélérer sous condition de détention de compétences professionnelles immédiatement reconvertibles dans la gestion des affaires municipales. Ainsi la fulgurance de certaines carrières de maires ruraux ne peut être comprise qu'au regard des ressources à la fois collectives (capital réputationnel hérité) et individuelles (compétences professionnelles) possiblement mobilisables et convertibles dans le champ politique municipal. En ce sens, si l'héritage favorise vraisemblablement la carrière municipale, la rapidité de celle-ci dépend en revanche d'autres ressources, largement extérieures aux caractéristiques valorisées localement. En ce sens, loin

---

<sup>571</sup> Céline Bessière, *De génération...*, *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>572</sup> Notre terrain d'enquête regorge d'exemples de cette distinction sexuée. A ressources localisées égales (autochtonie, héritage), les hommes accèdent en moyenne plus rapidement au poste de maire que les femmes qui gravissent lentement tous les échelons municipaux.

de nier la vertu explicative du genre, la variable professionnelle permet en revanche de la contrôler.

La probabilité d'entreprendre une carrière municipale ascendante rapide doit par ailleurs être reliée au contexte local et notamment à la structure des forces en présence dans le jeu politique municipal. Monter dans la hiérarchie des postes implique que ceux-ci soient « libres », ce qui est moins le cas en milieu rural où le *turn-over* des maires est plus faible<sup>573</sup>. Ainsi les aspirants doivent « attendre leur tour ». À défaut, ils peuvent monter une liste concurrente, ce qui s'avère être une stratégie pour le moins risquée à court terme.

Pour autant, le caractère faiblement concurrentiel de la compétition municipale en milieu rural est à même de produire un effet *a priori* paradoxal. Dans les très petites communes, il n'est pas rare que le vivier de candidats à la mairie se tarisse et certaines communes manquent cruellement d'aspirants. Lorsque les vocations viennent à manquer, les héritiers sont tout indiqués pour reprendre la mairie, car ils sont socialement identifiés comme candidats potentiels dans le cadre d'une spécialisation familiale des rôles et des activités sociales au sein du village. Ils font alors l'objet d'incitations de la part de certains habitants et des membres du conseil municipal pour occuper le poste de maire. Dans les communes les plus petites, la fonction de maire étant plus associée au dévouement qu'aux logiques de rétributions symboliques et matérielles, les femmes, plus souvent socialisées au travail du *care*, endossent alors plus facilement ce rôle par défaut.

Cela étant, hommes et femmes ne s'approprient pas leur héritage de la même manière lorsqu'ils se racontent :

« Les héritières ne perçoivent pas leur parcours comme les héritiers. Moins naturel (c'est-à-dire moins vécu comme tel), leur accès à la fonction de maire est davantage perçu en termes de stratégie. Elles reconnaissent volontiers avoir forcé le destin, ou en tous cas avoir pris les moyens de devenir ce qu'elles sont (et qu'elles auraient pu ne pas devenir). Pour les hommes au contraire, surtout lorsqu'ils sont des fils aînés [...], la tentation est forte de naturaliser un destin auquel on se pliera finalement »<sup>574</sup>.

---

<sup>573</sup> Le caractère moins concurrentiel de la compétition en milieu rural implique des taux de renouvellement de maire moins élevés qu'en milieu urbain. Christian Le Bart, *Les maires...*, *op. cit.*, p. 41-42.

<sup>574</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 163.

Si cette assertion ne se vérifie pas totalement sur notre terrain, il est en revanche possible de noter que la référence à un ascendant élu n'est que très exceptionnellement mentionné spontanément par les hommes rencontrés. Le plus souvent lorsqu'on les interroge sur leur accès à la mairie, ils passent sous silence leur héritage, peut-être pour masquer la dimension anti-démocratique de l'héritage en politique<sup>575</sup>. C'est seulement lorsqu'ils sont directement questionnés sur l'élection de parents proches qu'ils expliquent leur héritage. Les héritières semblent quant à elles penser l'héritage comme une partie intégrante de leur trajectoire municipale, évoquant volontiers leurs ascendants élus et allant même jusqu'à reconnaître leur devoir en partie leur élection.

À l'encontre d'une vision normative de la démocratie représentative, l'hérédité semble toujours constituer une filière privilégiée d'entrée en politique, au moins à l'échelon local. C'est dans les plus petites communes, où la compétition est la moins concurrentielle, que la transmission familiale du pouvoir municipal paraît subsister avec le plus de vigueur. Il est toutefois possible de repérer des distinctions selon le sexe des héritiers. D'abord, contrairement à ce que révèle la littérature concernant la dimension patrilinéaire de l'héritage des biens économiques, l'analyse des conditions de transmission des charges municipales montre que la part d'élues dont un parent a exercé un mandat électif est comparable aux hommes.

Trois traits spécifiques peuvent cependant être dégagés concernant la transmission héréditaire du pouvoir municipal pour les femmes. D'abord, lorsque celle-ci s'effectue de père (ou de grand-père) à fille, c'est le plus souvent dans le cas de « fratries » sans garçons. Ensuite, si le mandat municipal peut se transmettre au sein d'un couple, il apparaît que la femme bénéficie plus souvent du mandat de son mari que l'inverse. Ces deux premières conclusions invitent à penser l'accès des femmes en politique par la filière héréditaire comme un choix par défaut ou de substitution. Enfin, alors même que l'héritage est également mobilisé par les hommes et par les femmes, la carrière municipale des héritières est plus lente que

---

<sup>575</sup> Christian Le Bart note à ce titre que « les héritiers taisent l'héritage qui fait d'eux, en politique comme ailleurs, des « fils à papa » ». Christian Le Bart, « L'héritage dans la compétition. L'héritage politique comme ressource dans la compétition électorale locale. », dans *Claude Patriat et Jean-Luc Parodi (dir.), L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, p. 188.

celles des héritiers qui s'affranchissent plus facilement du *cursus honorum* classique de l'édilité.

Procurant à la fois sentiment de compétence (socialisation à la politique) et réputation de compétence et d'honorabilité (patronyme reconnu localement), l'héritage politique et électif permet toutefois aux femmes de subvertir les effets démobilisateurs de leur genre en politique, pour autant que le contexte local y soit favorable et qu'elles puissent s'affranchir d'une division inégalitaire du travail domestique. Il est en effet nécessaire de replacer la transmission héréditaire des mandats municipaux pour les femmes dans ses conditions sociales de possibilité et prendre en compte la dimension temporelle de l'engagement politique qui contraint particulièrement les femmes dans l'accès aux fonctions de représentation<sup>576</sup>.

## 4. Conclusion du chapitre III

Traditionnellement, « pour figurer sur une liste et donc postuler au conseil municipal, il faut, dans la société rurale, remplir plusieurs conditions : l'enracinement local, un statut professionnel clairement défini, l'appartenance à une parentèle connue et au groupe des propriétaires »<sup>577</sup>. Ces conditions héritées du XIX<sup>e</sup> siècle ont subsisté sous une forme latente jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et permettent de comprendre l'exclusion historique des femmes de la vie politique locale et sa relative prorogation.

Dans une première acception de la notabilité rurale associée à la détention de biens fonciers, c'est-à-dire en indexant le statut de notable sur le statut de possédant terrien, les femmes partent d'emblée avec un handicap certain. Si l'on considère d'une part que « l'emprise sur la terre, manifestée par la durée des patrimoines et la stabilité des familles, charrie les valeurs de conservation les mieux prisées par le

---

<sup>576</sup> Yannick Le Quentrec, *op. cit.*

<sup>577</sup> Yves Le Maner, « Les maires d'un arrondissement de pays minier: Béthune: 1871-1914 », in M. Agulhon, L. Girard, J.-L. Robert, et al (dir.), *Les maires en France du consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986, p. 243.



monde rural, diffuse respectabilité et considération, cette marge de prestige, cet indice d'autorité qui ouvrent l'accès aux charges municipales »<sup>578</sup> ; et d'autre part que les femmes ont pendant longtemps été exclues de la transmission des terres qui s'héritaient de manière patrilinéaire, on comprend pour partie l'exclusion de celles-ci du pouvoir municipal. Cependant, la notabilité rurale peut aussi s'appréhender à travers l'exercice localisé de professions à clientèle fortement valorisées culturellement et économiquement. L'accès au pouvoir municipal par cette voie reste toutefois résiduel. Enfin, la possibilité de convertir une position locale d'encadrement et/ou de domination économique en domination politique paraît peu probable pour les femmes.

Alors que les structures classiques des relations de domination personnalisées dans les espaces ruraux tendent à disparaître au profit de nouveaux antagonismes organisés autour de conflits d'usages entre nouveaux et anciens habitants, les ruraux de « souche » peuvent mobiliser les ressources associées à leur autochtonie pour conserver le pouvoir municipal. De ce point de vue mieux placées, de nombreuses femmes intègrent les municipalités grâce à leur ancrage local. Ressource particulièrement valorisée dans les espaces ruraux, l'autochtonie est souvent associée à l'héritage politique. Ayant un double effet de socialisation à la politique auquel s'allient sentiment de compétence, réputation de compétence et d'honorabilité associée à un nom, l'héritage permet aux femmes de subvertir les effets stigmatisant liés à leur genre, pour autant qu'elles puissent s'affranchir d'une division inégalitaire du travail domestique.

Partant, quatre profils de femmes maires se distinguent dans les communes rurales. D'abord, les « dévouées » qui s'investissent dans les activités d'entraide et de soin aux autres. Ensuite les « héritières des notables » qui bénéficient des positions de domination locale de leurs ascendants. Les autochtones dont la légitimité provient de l'inscription de longue date dans l'espace communal. Et enfin les héritières qui succèdent à un parent élu. Si ces profils ne sont pas exclusifs les uns des autres, « toute carrière est tendanciellement compréhensible à partir d'un type

---

<sup>578</sup> Marie-Claude Pingaud et Isac Chiva, *op. cit.*, p. 9.

prépondérant »<sup>579</sup>. Pour autant, quelle que soit la manière dont ces femmes ont construit leur légitimité, celle-ci s'appuie toujours sur un patrimoine foncier hérité.

En définitive, il apparaît que les femmes en milieu rural aient paradoxalement plus de chances d'accéder au pouvoir municipal que leurs homologues urbaines, en tous les cas pour celles occupant des positions peu valorisées dans l'espace social. Dépossédées d'un côté des ressources à la base des processus de notabilisation, elles peuvent en revanche bénéficier, dans les mêmes conditions que les hommes, du capital d'autochtonie et de l'héritage politique et réputationnel. Ainsi il est possible de faire l'hypothèse que si les femmes sont plus souvent maires dans les communes rurales c'est que les ressources permettant d'accéder à ce poste ne sont pas proprement politiques mais proprement sociales, avantageant de fait les femmes rurales par rapport à leurs homologues urbaines.

Toutefois, tous ces critères tacites de sélection du personnel politique municipal en milieu rural semblent de moins en moins opérants sous l'effet de la périurbanisation qui tend à démonétiser les modalités traditionnelles de légitimation des *leaderships* locaux<sup>580</sup>. On voit en effet émerger dès les années 1980 dans les petites communes de nouveaux profils d'élu-e-s. La figure du maire protecteur en place depuis la libération cède progressivement du terrain aux maires « capacitaires » valorisant des compétences gestionnaires<sup>581</sup>. D'autre part, le système d'attentes renouvelé engendré par l'arrivée des néo-ruraux a contribué à produire des profils d'élu-e-s capables de répondre à ces nouvelles demandes plus « urbaines ». Il conviendra d'évaluer les effets de ces mutations sur l'inclusion des femmes dans la vie municipale en Gironde.

---

<sup>579</sup> Michel Offerlé, *op. cit.*, p.45

<sup>580</sup> Sébastien Vignon, *op. cit.*, p. 139.

---

<sup>581</sup> Alain Faure, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, l'Harmattan, 1992, p. 100-101.

## **Chapitre IV : Les modalités contemporaines d'accès à l'espace public dans les « petites » communes : effets institutionnels et démographiques sur les profils et les carrières des élues municipales**

Une fois définies les principales ressources sociales du politique en milieu rural et leurs conditions d'opérationnalisation selon le sexe, une question reste en suspens. Si une part importante des maires rurales sont autochtones ou héritières, comment celles qui ne le sont pas accèdent au pouvoir municipal dans les petites communes ?

En Gironde, plusieurs femmes maires rencontrées au cours de l'enquête sont apparues totalement dépourvues de ressources localisées. Dès lors, il convient de s'intéresser aux trajectoires de ces élues. Par quels biais sont-elles parvenues à la mairie ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Plus fondamentalement, peut-on établir un parallèle entre l'évolution des territoires d'élection et le renouvellement des ressources nécessaires pour être éligible, notamment du point de vue du genre ?

Les années 1970 marquent un tournant dans l'histoire démographique française. Alors que depuis plusieurs décennies les campagnes se vidaient de leurs habitants sous l'effet de l'exode rural, on observe une inversion de cette tendance dès l'année 1975<sup>582</sup>. Fuyant les prix de l'immobilier des villes-centres tout en continuant majoritairement à y exercer leur profession, les travailleurs des ménages modestes et moyens, aspirant à de meilleures conditions de vie, choisissent d'habiter dans les zones rurales périphériques afin d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie agréable. Ces évolutions démographiques des communes rurales ont des effets sur la structuration de la

---

<sup>582</sup> Yannick Sencébé, « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, n° 164, 2011, p. 36 ; Yves Gilbert, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », *Espaces et sociétés*, n°143, 2010/3, p. 135-149.

compétition municipale. Dès la fin des années 1970, les ruralistes indiquaient que « la restructuration de la société rurale sur la base d'une diversification de ses activités et de sa population » affectait « l'institution municipale » et que « les conseils municipaux se sont largement ouverts à de nouvelles catégories sociales »<sup>583</sup>.

En Gironde, cette diversification des profils des élu-e-s municipaux-ales est assez nette. Le premier chapitre a bien montré le recul des indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants) et l'arrivée des professions intermédiaires, des employés et surtout des femmes dans les conseils municipaux, y compris dans les petites communes. Dans ce chapitre, il s'agira de montrer concrètement, à partir de cas particuliers contextualisés, comment les nouvelles populations investissent progressivement les conseils municipaux de Gironde et dans quelle mesure les néo-résidentes y jouent un rôle.

Cela étant, une analyse des évolutions du pouvoir local ne peut pas faire l'économie de la prise en compte des changements institutionnels liés à la décentralisation. En effet, depuis la première loi de décentralisation en 1982, le rôle d'élu local se complexifie, notamment sous l'effet de la redéfinition des modes d'action publique qui s'appuient désormais sur « des projets contractualisés impliquant des montages financiers complexes et la participation croisée de plusieurs organisations »<sup>584</sup>. On peut se demander à ce titre quels sont les effets des nouvelles règles institutionnelles induites par la décentralisation, non seulement sur la pratique du pouvoir municipal, mais corrélativement sur l'évolution du profil des élu-e-s municipaux-ales. À partir du terrain girondin, nous verrons que la complexification des activités des élus locaux a contribué à la valorisation de nouveaux registres de compétences orientés vers la technicisation de la gestion municipale. Symboliquement associés au masculin, certaines femmes aux profils singuliers parviennent néanmoins à s'en saisir. Dotées de compétences administratives et de qualités d'encadrement acquises au cours de leur expérience

---

<sup>583</sup> J.-Y. Nevers et R. Bages, « Choix des élus, systèmes d'opposition et enjeux locaux dans les luttes municipales à la campagne », *Économie rurale*, vol. 128 / 1, 1978, p. 50.

<sup>584</sup> Olivier Nay, « La politique des bons offices. L'élu, l'action publique et le territoire. », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 204.

professionnelle, ces nouvelles maires parviennent à convertir leurs ressources professionnelles en ressources politiques dans des contextes locaux en mutation.

Nous aborderons donc successivement le rôle de la dynamique des espaces périurbains (section.1), le renouvellement de la gestion municipale dans les petites communes de Gironde (section.2) et l'évolution des sociabilités rurales (section.3) sur l'accès des femmes à la vie politique dans les petites communes. Il s'agira notamment de mettre en évidence, du point de vue du genre, des filières privilégiées d'accès au conseil municipal dans les contextes périurbains en Gironde, desquelles nous déduirons trois profils types d'élues en mettant en relation leurs caractéristiques individuelles avec l'évolution des territoires investis.

## **1. La dynamique des espaces périurbains : nouvelles légitimités et insertion des femmes dans la vie municipale**

Si le constat d'une activation de la compétition municipale sous l'effet de la diversification des populations communales a été fait par plusieurs auteurs<sup>585</sup>, rien n'indique dans quelle mesure les femmes sont partie prenante de ces processus. On ne sait pas notamment comment des néo-résidentes investissent la vie municipale dans des espaces encore récemment caractérisés par la domination numérique des hommes et les ressources notabiliaires traditionnelles. Il s'agira donc de s'interroger sur les caractéristiques sociales de ces femmes pour établir si un lien peut être fait entre les caractéristiques des espaces, la structure de la compétition et le profil des éligibles.

Nous montrerons dans un premier temps dans quelle mesure la périurbanisation affecte la compétition municipale sur le terrain girondin, puis nous détaillerons des trajectoires de femmes « néo-résidentes » devenues maires afin de mettre en

---

<sup>585</sup> Fabien Desage, « Une commune résidentielle suburbaine en pleine campagne. Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire. », in Jacques Lagroye, Patrick Lehoucq, Frédéric Sawicki (dir.), *Mobilisations électorales: le cas des élections municipales de 2001*, PUF, Paris, 2005 ; Philippe Dressayre, « Suburbanisation et pouvoir local », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 3, 1980, p. 533-559.

évidence les conditions sexuées de « réussite » sur les scènes municipales périurbaines.

### **1.1. Le tarissement des viviers traditionnels de recrutement du personnel politique municipal girondin : « les nouveaux, ils ont envie de dire leur mot »**

En entretien, plusieurs maires de communes périurbaines de Gironde<sup>586</sup> évoquent une redéfinition des critères d'éligibilité dans leur commune. Ces maires, souvent allochtones, mentionnent très explicitement le passage d'une forme traditionnelle de légitimité qui s'appuyait sur les ressources notabiliaires et les parentèles à une légitimité de la compétence. L'arrivée de nouvelles populations dans ces communes semble ainsi contribuer à dévaluer les ressources édilétaires classiques pour leur substituer des ressources professionnelles objectives, c'est-à-dire correspondantes à des secteurs précis de la gestion communale. C'est ce qu'exprime très clairement cette maire d'une petite commune périurbaine. Non-native de sa commune d'élection, elle s'y est installée seulement en 2004 :

« Q. - Et l'ancien maire c'était quelqu'un qui était du coin ?

R. -Oui en fait il était le gendre de l'ancien maire qui était maire depuis 40 ans sur la commune. **Vous savez souvent dans les petites communes il y a cet effet boule de neige « oui c'est le fils de, c'est le frère de », et puis c'est une grande famille, une famille ancienne du village. Tout ça c'était des choses qui avaient lieu mais qui de moins en moins ont lieu. Ça marche plus comme ça. Pourquoi ? Parce que notre ruralité est en train de changer de physionomie. On est à seulement 45km de l'agglomération bordelaise, on a des terrains au mètre carré dont le prix est relativement modique, et donc on a tout un afflux de populations qui vient s'installer sur le secteur, qui continue à travailler sur la CUB et ils viennent s'installer. Et en fait on a maintenant une mixité de population qui n'est plus une population seulement rurale, avec une population qui a aussi des compétences de par les métiers qu'ils ont. Et donc on peut plus dans nos petits villages continuer à raisonner en termes de vieilles familles. Non, tout ça c'est terminé quoi. Et puis les nouveaux, ils ont envie de dire leur mot »** [Judith A., maire, 100 habitants].

---

<sup>586</sup> Telles que définies en introduction

Judith A. évoque ainsi la fin de la transmission héréditaire du pouvoir municipal causée par l'arrivée des nouveaux habitants qui ont envie « de dire leur mot ». On retrouve également ce discours chez un autre maire allochtone.

« Q. -Donc c'est des gens qui avaient des professions dans ces domaines-là ?

R. -**Oui, qui avaient des professions qui touchaient à ces domaines de compétence communale.**

Q. -Donc c'est ça qui a présidé au choix ?

R. -**Oui, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent où on faisait les choix sur des noms.**

Q. -D'accord, ils [l'ancienne municipalité] choisissaient des gens qui étaient connus ?

R. -Voilà, on disait « **celui-là il m'amène avec la famille [on faisait des calculs comme ça], avec les cousins les ceci cela, ça faisait 50 voix** ». On faisait ça. **J'ai changé totalement cette façon de voir les choses** » [Antoine P., maire, 1900 habitants].

Ces deux maires, élu-e-s de communes périurbaines et eux-mêmes néo-résident-e-s de plus ou moins longue date, indiquent que dans leur commune, les modalités traditionnelles d'accès au pouvoir municipal basées sur les liens familiaux et les parentèles anciennement implantées n'ont plus cours. Elles sont supplantées par la légitimité construite autour des compétences professionnelles. Judith A. évoque l'effet de l'implantation des nouvelles populations dans la commune qui tend à diversifier les registres de compétences. On peut donc faire l'hypothèse que, dans un contexte de périurbanisation, lorsque des maires allochtones accèdent au pouvoir, ils ont tendance à remettre en cause les anciennes pratiques et à redéfinir les règles de sélection du personnel politique municipal, en même temps qu'ils sont le produit de cette redéfinition. Cette dynamique a toutes les chances de mener à la mairie des élu-e-s aux profils renouvelés et concourt notamment à expliquer la diminution progressive de la part d'agriculteurs dans les conseils municipaux, à plus forte raison dans les communes dont la structure sociale de la population se diversifie.

Claire T., maire d'une commune de 400 habitants, évoque ce processus et notamment la fin de la transmission héréditaire des sièges au conseil municipal qui conduisaient les viticulteurs à transmettre les charges municipales à leurs



descendants, à titre honorifique. De fait, les catégories sociales représentées au conseil municipal de cette commune ont nettement évolué. Celui-ci comptait 8 viticulteurs sur 11 élus en 2001, 4 sur 11 en 2008 et seulement 2 sur 11 au renouvellement de 2014<sup>587</sup>. Elle explique notamment le retrait des deux viticulteurs entre 2008 et 2014, visiblement désinvestis :

« R. -Y'a deux conseillers municipaux qui en 6 ans n'ont pas assisté une seule fois aux vœux [...] et y'en a aussi qui systématiquement n'étaient pas là pour les tours de garde pour les élections. Donc ça c'était problématique, donc ces conseillers-là ont décidé par eux-mêmes de ne pas repartir, j'en suis tout à fait ravie parce que s'ils avaient décidé de repartir je les aurais pas acceptés. [...] **On est pas là que pour avoir un titre hein, si on s'engage on s'engage.**

Q. -Et alors pourquoi ils étaient partis du coup s'ils étaient pas disponibles ?

R. -Parce que **c'était plus ou moins de père en fils, ou de mère en fille, ou de mère en fils, voilà.** Et puis on reste encore, enfin ça c'est vraiment heu, mais **on reste encore avec cette notion d'autrefois qui disait que les nobles devaient avoir un siège au conseil municipal.** Et là ça ressemblait un petit peu à ça.

Q. -C'est-à-dire que c'est des vieilles familles d'ici ?

R. -**Des vieilles familles d'ici qui tenaient à avoir une représentation au conseil municipal. Donc c'est pour ça que j'ai souhaité qu'il y ait vraiment une diversité de catégories socio-professionnelles pour que justement on ait plus ce genre de choses parce que c'est, bon c'était des viticulteurs quoi** » [Claire T., maire, 400 habitants].

Ces quelques cas particuliers montrent que l'on assiste dans plusieurs petites communes de Gironde à une dévaluation progressive des registres traditionnels de légitimité qui s'appuyaient essentiellement sur une transmission héréditaire des charges municipales dans le cadre d'une spécialisation des activités de représentation communales bien souvent dévolues aux agriculteurs. Les maires qui font état de ces évolutions dans leur commune évoquent dans le même temps la nécessité de recourir aux compétences des populations nouvelles dans un contexte de diversification des catégories socio-professionnelles villageoises.

Plus généralement, le lien peut ici être fait avec les conclusions établies par Fabien Desage à l'issue de l'étude d'une campagne électorale dans une commune périurbaine. Selon lui, lorsque « s'accroît la part de la population issue [des] catégories socioprofessionnelles supérieures urbaines, les ressources sociales du maire - typiques de la petite bourgeoisie rurale - tendent à se démonétiser »<sup>588</sup>.

---

<sup>587</sup> Sources : Archives préfectorales de Gironde et Répertoire national des élus (ministère de l'intérieur).

<sup>588</sup> Fabien Desage, *op. cit.*, p. 83.

Ainsi, « l'éligibilité dans une commune résidentielle suburbaine, loin des effets de la filiation, semble découler de la capacité à faire valoir une compétence gestionnaire, souvent dérivée de la détention de titres professionnels. Si ce critère n'est pas exclusif à ce type de commune, il y trouve cependant un écho particulier au sein d'une population largement composée de catégories socioprofessionnelles supérieures »<sup>589</sup>.

Déjà dans les années 1970, certains travaux révélaient que les évolutions de la structure de la population villageoise avaient des effets sur la composition du conseil municipal<sup>590</sup>. Dans le contexte des années 1960, c'est l'exode rural qui produisait des bouleversements et des recompositions des rapports de forces entre groupes sociaux dans les villages. Si le sens des migrations a changé, la logique reste pourtant la même. En effet, depuis le milieu des années 1970, on observe un retour dans les campagnes, en particulier dans les communes proches des grandes agglomérations<sup>591</sup>. Ce retour bouleverse, tout autant que les départs 30 ans auparavant, la structure socio-démographique locale et entraîne nécessairement la constitution de nouveaux clivages et de nouveaux rapports de force. On peut penser que ces évolutions favorisent non seulement une diversification du recrutement social des élu-e-s, mais aussi une féminisation des conseils municipaux.

Afin de vérifier cette hypothèse, il paraît pertinent de mesurer la répartition des différentes catégories socio-professionnelles des élu-e-s selon le type d'espace concerné en la comparant à la féminisation des conseils municipaux et du poste de maire, tout en contrôlant la taille de la commune. Ainsi, à taille de commune égale (moins de 1000 habitants, hors contrainte paritaire), la répartition des élu-e-s par catégories socio-professionnelles et par sexe diffère selon le type de commune considéré (urbain, périurbain, rural).

---

<sup>589</sup> *Ibidem*, p. 83

<sup>590</sup> « On a trop tendance, quand on étudie les villages, à les considérer comme existant hors du temps, ce qui ne permet pas de comprendre les changements qui interviennent dans la composition des conseils municipaux. Or ces modifications ne sont pas sans relation avec celles qui se produisent dans la structure de la population rurale ou dans la conjoncture nationale. Elles semblent être, au contraire, des ajustements aux conditions générales. Ajustements socio-économiques d'une part : l'exode rural opère une déstructuration-restructuration de la collectivité et modifie constamment les rapports de forces entre divers groupes (paysans/commerçants, gens du village/gens de la campagne), ce qui entraîne, à plus ou moins longue échéance, une modification des groupes dominants au conseil municipal ». Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, *op. cit.*, p. 43-44.

Tableau 31 Catégorie socio-professionnelle et sexe des élu-e-s municipaux-ales de Gironde de la mandature 2014-2020 selon le type de commune dans les communes de moins de 1000 habitants

(%)	Urbain (n=11)	Périurbain (n=125)	Rural (n=182)
<b>Agriculteurs</b>	6,7	9,7	14,7
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	6,9	8,2	8,4
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	18,5	14,7	10,2
<b>Professions intermédiaires</b>	15,8	12,5	10,7
<b>Employés</b>	15,8	21,4	19,1
<b>Ouvriers</b>	4,3	4,8	7,9
<b>Retraités</b>	29	23,5	24,1
<b>Sans professions</b>	1,8	2,9	3,5
<b>Femmes élues</b>	<b>41,4</b>	<b>40</b>	<b>39,6</b>
<b>Femmes maires</b>	<b>18,2</b>	<b>17,6</b>	<b>24,2</b>

À taille de commune égale, plus on va vers le rural, plus on trouve d'élus agricoles, artisans et commerçants et ouvriers. À l'inverse, plus on va vers l'urbain plus on trouve d'élus cadres et professions intermédiaires. Les espaces périurbains constituent un entre-deux, sauf en ce qui concerne les employés puisque les communes périurbaines comptent toujours plus d'élus employés. Concernant la féminisation des conseils municipaux, ils sont plus féminisés dans les communes des pôles urbains (toujours dans les communes non-contraintes par la parité) que dans le périurbain ou le rural, même si les écarts sont faibles. On observe le phénomène inverse pour la féminisation du poste de maire puisque les femmes sont plus souvent maires dans le rural que dans l'urbain, cette fois de manière significative.

Tout semble donc indiquer que les communes périurbaines de Gironde sont, du point de vue du recrutement social des élus, dans une position intermédiaire

<sup>591</sup> Yannick Sencébé, *op. cit.* ; Yves Gilbert, *op. cit.*

entre les communes rurales et les communes des aires urbaines. Cela concourt à valider l'hypothèse selon laquelle les filières traditionnelles de sélection du personnel politique local évoluent avec les populations communales.

## **1.2. Comment la « demande sociale » active la compétition municipale : la figure des « engagées pour une cause »**

S'il est désormais établi que l'évolution des populations communales affecte la composition des conseils municipaux, reste à comprendre comment cela fonctionne dans le cas girondin. Afin d'explorer la question, nous verrons pourquoi, dans certains contextes, la compétition municipale s'active sous l'effet de la demande sociale des néo-résident-e-s, puis nous tenterons d'établir dans quelle mesure ces configurations peuvent profiter à des candidatures féminines.

Plusieurs monographies rendent compte des mutations du *leadership* municipal à l'aune des évolutions de la structure de la population communale. En 1980, Philippe Dressayre avance l'idée que l'arrivée des nouvelles populations produit un système d'attentes qui renouvelle les formes du *leadership* local<sup>592</sup>. Pour résumer, on passe d'une gestion municipale paternaliste à une administration communale « technocratique », avec des profils d'édiles différents. En effet, la commune enquêtée par Philippe Dressayre passe en l'espace de 25 ans d'un pouvoir municipal monopolisé par les agriculteurs, les artisans et les commerçants à un conseil municipal dominé par les cadres moyens, signe d'une « dé-ruralisation » du pouvoir municipal, c'est-à-dire de « l'émergence d'un nouveau *leadership* perméable à l'idéologie urbaine de modernité et de développement »<sup>593</sup>. Ce bouleversement est à mettre en lien direct avec les évolutions de la structure sociale de la population communale et notamment de la « pénétration des représentants des activités urbaines » (cadres, professions libérales, employés,

---

<sup>592</sup> Philippe Dressayre, *op. cit.*, p. 541-542.

<sup>593</sup> *Ibidem*, p. 545.

ouvriers) au détriment des actifs ruraux traditionnels (agriculteurs, artisans, petits commerçants).

Lionel Rougé établit le même constat et note qu'« au fur et à mesure de l'avancée de l'urbanisation, l'appareil local de gestion se modifie : en début de processus la prédominance des notables ruraux se maintient et puis il s'opère un changement en faveur des « nouvelles couches moyennes » »<sup>594</sup>.

Dans la même perspective, Fabien Desage a mis en évidence un phénomène identique dans le cadre d'une monographie consacrée à une commune périurbaine à l'occasion des élections municipales de 2001. Il remarque qu'à mesure de l'augmentation de la population communale et sa diversification sociale, des représentants des nouvelles populations intègrent le conseil municipal<sup>595</sup>. D'après lui, c'est lorsque les décisions du maire heurtent les intérêts des nouveaux habitants que ceux-ci se mobilisent pour renverser la majorité en place. Au vu des cas rencontrés sur le terrain girondin, il faudrait néanmoins modifier légèrement ces propos et ajouter: tant que les « non-décisions » ne heurtent pas directement les intérêts des nouveaux habitants. Car ce qui est bien souvent en jeu et reproché aux anciennes municipalités, c'est leur atonie (constitutive du « consensus ambigu »<sup>596</sup>), ce qui mène à la mobilisation de nouveaux habitants et à la constitution de nouveaux clivages qui se donnent à voir à l'occasion des élections municipales par la constitution de listes concurrentes remettant en cause le pouvoir en place.

Tout porte en effet à croire que les contextes de périurbanisation favorisent la mise en concurrence du personnel politique municipal. Le degré de compétitivité de l'élection évalué à partir du nombre de candidats en lice rapporté au nombre de sièges en jeu constitue à ce titre un bon indicateur. Ce travail a été effectué à partir de l'ensemble des communes de Gironde pour les élections municipales de 2014. Le degré de concurrence de l'élection a été construit comme suit : les élections peu ou pas concurrentielles sont celles où l'on compte moins de deux candidats par

---

<sup>594</sup> Lionel Rougé, *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les « captifs » du périurbain ?*, Thèse soutenue à l'Université de Toulouse II - Le Mirail, 2005, p. 57.

<sup>595</sup> Fabien Desage, " Une commune résidentielle suburbaine...", *op.cit.*, p. 63.

<sup>596</sup> Mark Kesselman, *Le consensus ambigu : étude sur le gouvernement local*, Éd. Cujas, 1972.

siège (c'est-à-dire lorsqu'il y a une seule liste ou une liste et des candidats isolés ou une liste complète et une liste incomplète), les élections concurrentielles recouvrent les cas où l'on dénombre entre deux et moins de trois candidats par siège (c'est à dire lorsqu'il y a deux listes ou deux listes et des candidats isolés ou trois listes complètes et incomplètes) et les élections très concurrentielles sont celles où trois candidats et plus se présentent pour un seul siège (c'est-à-dire trois listes ou plus)<sup>597</sup>. Ensuite, afin de contrôler le fait que la compétitivité de l'élection s'accroît avec la taille de la commune<sup>598</sup>, seules les communes de moins de 1000 habitants ont été prises en compte. Il a donc été possible d'établir un lien entre le type de commune (rural, périurbain, urbain) et le degré de compétitivité de l'élection.

Tableau 32 Degré de compétitivité de l'élection municipale selon le type de commune en Gironde en 2014 (moins de 1000 habitants)

(%)	Peu ou pas concurrentiel	Concurrentiel	Très concurrentiel	Total général
Rural (n=282)	80,5	19	0,5	100
Périurbain (n=125)	76,5	21,6	2	100
Urbain (n=11)	54,5	45,5	0	100
<b>Total général</b>	<b>78,3</b>	<b>20,8</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>

Ce tableau permet, à partir de l'analyse exhaustive de l'ensemble des scrutins municipaux de Gironde en 2014, de généraliser les résultats disparates obtenus à partir de monographies communales. Il indique qu'à taille de commune égale, la compétition est plus concurrentielle dans les communes urbaines et périurbaines que dans les communes rurales. Ainsi, au sein des petites communes, celles qui sont les plus proches des grandes agglomérations et dont la population active est globalement « attirée » par les pôles urbains, on relève tendanciellement plus de candidatures aux élections municipales que dans les communes rurales.

<sup>597</sup> Notons que cette méthode est la plus susceptible de recouvrir l'ensemble des configurations communales. Les communes de moins de 1000 habitants n'étant pas soumises au scrutin de liste, il convient de comptabiliser le nombre de candidats et non de listes.

<sup>598</sup> Jean-Yves Nevers, *op. cit.*

Les entretiens menés avec des femmes maires dans ces communes périurbaines révèlent que la mise en concurrence du pouvoir en place par les nouveaux habitants est souvent le produit de mobilisations qui se cristallisent autour des écoles ou de la petite enfance. Ce sont majoritairement des femmes qui prennent la tête de ces mobilisations car elles sont habituellement les plus investies dans les associations de parents d'élèves. Celles-ci mobilisent des soutiens et finissent par se retrouver en situation de former une liste par diverses sollicitations des habitants mécontents de la municipalité en place.

C'est le cas de Rolande M., une allochtone originaire de la région parisienne. Elle s'installe au début des années 1980 dans un village de Gironde à un moment où la population communale augmente soudainement. La commune passe en effet de 700 habitants en 1975 à 1100 en 1990, avant de se stabiliser sous les 1200 jusqu'en 2008. Cette évolution s'accompagne d'une diversification des catégories socioprofessionnelles des habitants. Sur la période 1975-1990, la part d'agriculteurs passe de 32% des actifs à 7%, alors que les professions intermédiaires passent de 3% à 13% et les employés de 15% à 31%<sup>599</sup>.

Mère de deux jeunes enfants, elle s'investit dès son arrivée au sein de l'association de parents d'élèves et en prend la présidence. À ce titre, elle est sollicitée pour intégrer une liste municipale dès les élections de 1983. Elle accepte, à un moment de sa vie où elle disposait de temps, puisqu'elle n'avait pas repris d'activité professionnelle suite à son congé maternité. Elle raconte :

« R. -**On est venus me solliciter, c'est vrai qu'à ce moment-là je m'occupais d'association en tant que parent d'élèves.** Donc on est venus me solliciter.

Q. -Parce que la personne qui montait la liste vous connaissait déjà ?

R. Oui je pense que c'est heu, **des contacts, des réseaux, on se voit à la sortie de l'école, y'a des discussions,** c'est un peu un engagement comme ça et puis surtout que j'avais envie aussi de faire quelque chose, je n'avais pas repris mon activité professionnelle et je souhaitais m'investir aussi. Et tant qu'à faire, au niveau de ma collectivité ».

---

<sup>599</sup> Source : Insee

Son élection au conseil municipal va lui permettre de porter ses revendications de représentante des parents d'élèves relatives au service de garde d'enfants. Face aux fins de non-recevoir du maire qui refuse de mettre en place une garderie au motif qu'à son époque, « *les femmes elles allaient travailler à la vigne, elles mettaient le gamin au bout du rang de vigne dans un panier* », elle va militer activement dans l'opposition pour faire aboutir ce projet. Selon elle, le conseil en place composé d'hommes, âgés et viticulteurs, n'était pas du tout réceptif à ses demandes perçues comme urbaines :

« On est des étrangers parce que bah **forcément en tant que parent d'élèves d'une association vous avez des demandes, vous venez demander, par exemple à l'époque de demander s'il était envisageable de faire une garderie à l'école. C'était une révolution dans un conseil municipal où c'était que des viticulteurs, âgés, des hommes, pas de femmes, que des hommes.** J'ai eu le sentiment un peu de faire une révolution, oui de bousculer beaucoup les choses. **Ces gens qui arrivent de la ville avec des demandes** heu ».

Non réélue en 1989, elle le sera en 1993 suite à la dissolution du conseil municipal. Entre temps, elle se mobilisera pour créer une crèche parentale gérée par un groupement de parents. Fer de lance du projet, elle sera élue maire en 1995 après avoir monté une liste d'opposition face à la municipalité en place. En tant que première édile, elle parviendra à faire construire une crèche, en ayant notamment recours aux systèmes de subventions. Elle portera ensuite le thème de la petite enfance à l'intercommunalité en prenant la vice-présidence « enfance »<sup>600</sup>.

« Ça c'est vraiment moi et **je me suis battue bec et ongle pour arriver à faire heu, la commune de V. a construit cette crèche toute seule et qui fonctionne encore aujourd'hui,** maintenant qui est à intercommunalité. Parce que j'ai réussi aussi pendant que j'étais déléguée à faire prendre cette compétence par la communauté de communes. Ça a pas été sans mal non plus. **Parce que je considère que la petite enfance sa concerne un canton** ».

Si le cas de Rolande M. illustre la manière dont la demande sociale active la compétition dans les communes rurales en voie de diversification sociale, l'arrivée de nouveaux habitants n'implique pas toujours que ceux-ci se présentent ou soient



élus au conseil municipal. En effet, même si ces néo-résidents deviennent majoritaires, « un groupe statistiquement dominant n'est pas nécessairement politiquement dominant »<sup>601</sup>. Leur mobilisation sous la forme de la constitution d'une liste est souvent liée à un élément déclencheur. Ceux-ci ne revendiquent pas de place dans le système politique local tant que leurs intérêts ne sont pas menacés ou plutôt, tant que la municipalité en place répond à leurs attentes. Dans le cas contraire, des listes opposées aux détenteurs traditionnels du pouvoir municipal se forment. L'activation de la compétition municipale entraînée par le renouvellement de la population communale doit donc être analysée au prisme d'une sociologie de la « demande sociale »<sup>602</sup>.

C'est notamment dans ces configurations conflictuelles qu'émergent des profils de candidat-e-s et d'élu-e-s différents. Moins souvent agriculteurs ou artisans, les professions intermédiaires et les employés intègrent progressivement les conseils municipaux et les candidatures féminines se multiplient. On peut ainsi analyser l'entrée des femmes dans les conseils municipaux des petites communes en voie de périurbanisation comme le résultat d'une activation de la compétition consécutive à des conflits entre groupes sociaux antagonistes. Les mères se mobilisant surtout autour des questions de petite enfance/santé des enfants, elles sont du même coup les plus susceptibles de s'investir dans la campagne municipale pour faire valoir leurs revendications. Ce modèle d'entrée dans la vie municipale pour les femmes « néo-résidentes » en contexte périurbain représente une filière relativement stabilisée d'accès au champ politique local.

Héloïse S. est maire d'une commune de 1600 habitants depuis 2001. Arrivée en 1989, elle a intégré le conseil municipal dès 1998 à l'occasion d'une élection partielle et à la faveur de la constitution d'une liste d'opposition. La commune a connu une importante arrivée de nouvelles populations. La population communale a doublé en 20 ans, passant de 840 habitants en 1990 à 1600 en 2013 : « la

<sup>600</sup> Cela évoque les mécanismes de spécialisation et les logiques d'attribution des délégations intercommunales abordés dans le chapitre V.

<sup>601</sup> Jean-Yves Nevers, Marcel Drulhe et Robert Bages, *op. cit.*, p. 43-44.

<sup>602</sup> Virginie Anquetin et Audrey Freyermuth (dir.), *La figure de l'« habitant » : sociologie politique de la « demande sociale »*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

population a beaucoup augmenté, la population a sociologiquement beaucoup évolué avec un apport de l'extérieur ». Cela s'est traduit par une diminution de la part des agriculteurs au sein de la population active passant de 4% à moins de 1% entre 1990 et 2012, et une augmentation des cadres et des professions intermédiaires sur la même période, passant respectivement de 10% à 19% et de 25% à 37%<sup>603</sup>.

Selon elle, ces nouveaux habitants ne « demandaient qu'une chose, qu'on soit à leur écoute ». C'est pour cette raison qu'elle s'est lancée dans l'aventure municipale en se présentant dès 1995 : l'ancienne municipalité en place ne répondait pas aux attentes des nouveaux habitants. Le précédent maire, viticulteur, gérait selon-elle les affaires communales de manière archaïque. C'est en particulier la question de l'école qui a cristallisé les mécontentements. Après un refus de la municipalité d'installer des toilettes à l'école, elle monte une liste aux élections municipales de 1995 : « on a fait une liste pour avoir des propositions nouvelles. Pour avoir des toilettes etc. Tout tournait autour de l'école hein. C'est l'école qui m'a donné envie de m'impliquer ». Lorsque son troisième enfant est en âge d'être scolarisé, elle explique que la municipalité refuse de l'accepter à l'école. Elle monte donc une pétition, mobilise d'autres parents de la commune et prend la tête de la fronde. Non-élue en 1995, elle le sera en 1998 à l'occasion d'une élection municipale partielle. Voici comment elle raconte son parcours :

« Q. -Comment ça s'est déroulé pour vous ? Comment vous êtes entrée à la mairie ?

R. -Alors sur la mairie, moi je suis arrivée dans cette commune, je suis pas de la commune alors c'est quelque chose quand même qui heu...

Q. -Vous n'êtes pas née ici, vous n'avez pas de famille du coin ?

R. -Non, pas du tout. Je suis venue travailler à Bordeaux et après j'ai acheté ma maison par le « 33 carillon » [journal d'annonce local] hein, donc c'est vraiment le pur hasard.

Q. -Et vous êtes arrivée en quelle année du coup ?

R. -89. **Et une fois arrivée, on a des enfants donc on met les enfants à l'école etc. Et là on est confronté à un monde rural, on peut le dire.**

Q. -Comment ça se manifeste ?

R. -**Ça se manifeste par des demandes heu de toilettes à l'école qui ne soient pas des toilettes à la turque et qu'on vous réponde « mais je m'en suis servi toute mon enfance et y'avait pas de soucis, pourquoi vous voulez pas ? ».**

---

<sup>603</sup> Source : Insee.

Q. -Une forme de conservatisme ?

R. -Tout à fait. **C'était un maire assez paternaliste, gestion bon père de famille qui confondait sa mairie et sa propriété viticole.**

Q. -Il était à la mairie depuis longtemps.

R. -24 ans. Moi j'ai pas directement succédé à celui-là mais quand je me suis présentée en 95 c'était le premier adjoint, **lui il avait arrêté et le premier adjoint qui a pris c'était aussi un viticulteur conservateur** heu.

Q. -Donc vous vous êtes présentée pour la première fois en 95.

R. -En 95, là on a fait une liste.

Q. -En tant que tête de liste ?

R. -Heu, je réfléchis. Non, j'étais pas tête de liste. On avait même pas réfléchi qui était la tête de liste. **On a fait une liste pour avoir des propositions nouvelles. Pour avoir des toilettes etc. Tout tournait autour de l'école hein. C'est l'école qui m'a donné envie de m'impliquer parce que voilà on venait de l'extérieur on demandait des choses, on était écouté ça je reconnais, mais y'avait jamais rien qu'était fait.**

Q. -Parce que vous faisiez partie de l'association des parents d'élèves ?

R. -Tout à fait. Alors on était écouté, « ça va venir ». Et à **un moment donné j'ai eu un troisième enfant et là heu, y'avait pas de place à l'école. Et là on m'a dit « mais vous avez qu'à rester à la maison pour garder les enfants, c'est obligatoire qu'à 6 ans l'école ».**

Q. -Qui vous a dit ça ?

R. -La municipalité. L'école, la municipalité. Et **moi j'ai fait pétition, moi je suis une femme qui travaille et je n'avais aucunement l'intention de rester à la maison, voilà.** Donc là j'ai dit « c'est pas possible », donc y'avait à ce moment-là la réforme des cycles au niveau de l'école, **donc j'ai fait pétition et on a pris mon enfant à l'école.**

Q. -Vous avez fait une pétition auprès de la commune ?

R. -Oui, **auprès des parents des enfants qui pouvaient pas être acceptés heu. On était 7 ou 8 à ne pas avoir de place donc voilà on était bien embêté. Ça a marché comme ça.** Donc une fois qu'on a été à l'école on a pas été écouté donc voilà. Et là on s'est dit **bah écoutez, « si on veut prendre des décisions à un moment donné faut prendre le pouvoir ».**

Q. -Donc y'a eu ce petit groupe de personnes qui avaient fait la pétition qui sont ...

R. -Qui sont venus avec moi. Parce qu'après 95, de notre liste on a eu les deux plus anciens qui ont été élus.

Q. -Les plus âgés ?

R. -Plus anciens de la commune et heu, les plus âgés aussi. **Et nous, pas par dépit, mais fallait bien qu'on trouve un autre moyen de s'investir dans la commune, on a monté une association. Une association culturelle, avec des ateliers, voilà on faisait des activités.** Et le maire, malencontreusement en 98 il s'est suicidé. Donc y'a eu une mini élection, une élection complémentaire. Et là on était trois à s'être motivés et on a été élu tous les trois ».

Après trois années à la tête de l'opposition, Héroïse S. montera une liste aux élections municipales suivantes en 2001. Sa liste emportera 9 des 15 sièges du conseil et elle sera élue maire.

Le parcours d'Héroïse S., qui présente de grandes similitudes avec celui de Rolande M., montre précisément comment s'articulent demande sociale des nouveaux ménages des communes en voie de périurbanisation et engagement municipal de ces néo-résident-e-s. Il s'agit ici d'engagements féminins, suite à des revendications sectorielles liées à des thèmes particulièrement portés par les femmes. Mais ces cas montrent aussi que les néo-résident-e-s se trouvent confrontés au moment de leur arrivée à des municipalités gérées par des viticulteurs. Ces nouveaux-elles habitant-e-s mettent alors en cause la capacité de ces détenteurs traditionnels du pouvoir municipal à répondre à la demande sociale et pointent notamment leur « conservatisme ».

Ainsi la dynamique de périurbanisation peut contribuer à créer les conditions de possibilité d'un engagement public des femmes. D'abord, l'arrivée de jeunes ménages avec enfants tend à produire de nouvelles demandes ciblées sur des revendications de modernisation des services municipaux (écoles, gardes d'enfants,...). Si ces revendications ne sont pas entendues, ces nouveaux habitants peuvent alors se mobiliser pour tenter d'avoir gain de cause, quitte à renverser les détenteurs traditionnels du pouvoir municipal (en gironde typiquement les viticulteurs). Ensuite, les femmes qui s'installent dans ces communes n'ont pour la plupart pas été socialisées dans l'état antérieur des rapports sociaux villageois<sup>604</sup> et expriment moins souvent un sentiment d'illégitimité au moment d'investir l'espace public. Enfin, pour autant que la population néo-résidente soit suffisamment nombreuse et dans l'ensemble mécontente de la gestion municipale, une nouvelle liste aura toutes les chances d'émerger et de recueillir leurs suffrages. Ainsi, tout porte à croire que cette conjonction de conditions produit de l'engagement municipal pour les femmes allochtones.

---

<sup>604</sup> Voir chapitre II

En ce sens, si comme le suggère le géographe Jean-Baptiste Grison dans sa thèse, la féminisation des conseils municipaux peut « traduire une certaine évolution sociologique des espaces ruraux périphériques, et en particulier des plus petites entités, en faveur d'une moindre représentation du monde agricole et d'une diversification croissante des profils des communautés locales »<sup>605</sup>, le détail du fonctionnement de ce phénomène illustre sa force dans les espaces étudiés.

### **1.3. Les effets mobilisateurs de l' « illégitimité » culturelle**

Le cas d'Héloïse S. qui vient d'être abordé permet d'avancer une hypothèse relative aux effets de la périurbanisation sur l'auto-habilitation de certaines femmes. Au-delà de son seul engagement au sein du secteur scolaire, la trajectoire sociale et professionnelle de Héloïse S. doit être prise en compte. D'origine sociale modeste, cette femme est manipulatrice radio à l'hôpital et cantonnée à des tâches d'exécution dans la sphère professionnelle. Son récit permet de déceler une volonté de s'extraire de son milieu social d'origine (père ouvrier, mère au foyer) ainsi que de ses activités professionnelles dont « elle avait un peu fait le tour ». Elle trouve le rôle de maire bien plus valorisant et explique le faire « avant tout » pour elle.

« Q. -Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans la fonction de maire ?

R. -Ce qui me plaît le plus c'est de monter un projet et d'arriver au bout de la réalisation. Moi je suis arrivée y'avait pas de bibliothèque et y'avait pas de centre aéré. Donc c'est des choix de société. [...] Ça fait rencontrer beaucoup de monde, de milieux différents heu, vous apprenez, vous vous enrichissez de connaissances. [...] **J'ai appris plein de choses. C'est ça qui est bien parce que dans mon métier j'étais un peu, j'avais un peu fait le tour de mon métier.**

Q. -Ça permet de faire autre chose, qui est valorisant ?

R. -**C'est très valorisant, même si je me présente pas toujours « je suis le maire », y'a une reconnaissance, voilà. Après on le fait pas pour les autres hein, on le fait quand même avant tout pour soi. Après je viens d'une famille mon père était ouvrier, ma mère travaillait pas. Dans le fin fond de la**

---

<sup>605</sup> Jean-Baptiste Grison, *La très petite commune en France : héritage sans avenir ou modèle original ?*, Thèse soutenue à l'Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2009, p. 237.

**campagne du Lot-et-Garonne, et mon père est très fier de moi** » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

La reconnaissance et l'ascension sociale produites par l'investissement de la politique locale pour cette femme issue des classes populaires ont contribué à lui donner le goût de la « politique ». C'est ainsi qu'elle explique ouvertement souhaiter exercer le mandat de maire à plein temps et, à terme, se professionnaliser en politique en cumulant les mandats locaux. Ce qui l'en empêche, c'est d'abord l'indemnité plus faible que son salaire à l'hôpital, ainsi que les avantages sociaux moins intéressants que procure la fonction d'élu local.

« R. -Bon, moi je le dit clairement **ça a augmenté mon niveau de vie parce que j'étais dans les petits revenus. Par contre, moi j'aurais bien aimé faire ça à plein temps, ne faire que ça. Et avec l'indemnité vous pouvez, avec deux cumuls, petit syndicat et tout ça, vous pouvez**, sauf que vous êtes pas couverts de la même manière pour la sécu et pour la retraite.

Q. -C'est-à-dire que si l'indemnité avait été suffisante, vous auriez arrêté de travailler pour faire ça à plein temps ?

R. -Oui, **si j'avais eu mon salaire de l'hôpital et que ça me couvrait de la même manière l'assurance pour la retraite et pour la maladie, j'aurais arrêté mon boulot** » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

Le parcours et les aspirations d'Héloïse S. permettent d'avancer l'hypothèse selon laquelle pour certaines populations allochtones plutôt dominées dans la vie sociale ordinaire (notamment les employés et certaines professions intermédiaires effectuant essentiellement des tâches d'exécution), l'espace peu spécialisé que représente le champ politique municipal dans les petites communes constitue une occasion inespérée d'accéder à des positions de pouvoir inatteignables dans leur carrière professionnelle ou dans les municipalités de leurs anciennes communes de résidence<sup>606</sup>. Dans les champs politiques périphériques dominés par les organisations partisans (où l'on sait que s'opère une ségrégation sociale, notamment au sommet de la hiérarchie et au moment des investitures), ces néo-résidents issus des classes populaires et des franges basses des classes moyennes

---

<sup>606</sup> C'est également ce que suggèrent Ivan Bruneau et Nicolas Renahy : « Le passage par la ville peut aussi être l'occasion d'éprouver une position dominée dans la structure professionnelle, que l'investissement dans l'espace public local va chercher à compenser ». Ivan Bruneau et Nicolas Renahy, « Une petite bourgeoisie au pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 191-192 / 1, mars 2012, p. 60.

n'avaient que des chances minimales d'accéder à un poste électif. Leur nouvelle commune de résidence leur offre ainsi une opportunité de compenser leur position multi-dominée par ailleurs en investissant la compétition municipale, beaucoup moins sélective du point de vue de l'origine sociale dans les petites communes.

En ce sens, la dynamique de périurbanisation peut dans certains cas favoriser des vocations féminines en politique. En particulier, l'installation dans une petite commune en voie de mutation socio-démographique (où les règles du jeu politique sont plus que jamais remises en cause et où les ressources traditionnelles sont dévaluées) peut permettre à des femmes néo-résidentes d'entrer dans l'espace public par le jeu municipal qu'elles ont d'autant plus d'intérêt à investir qu'il permet de compenser leur position dominée par ailleurs et d'entamer ainsi un mouvement d'ascension sociale. Ce sont les gratifications symboliques en termes de reconnaissance sociale locale et de pouvoir décisionnaire qui produisent ce sentiment d'ascension. Ainsi, une position sociale dominée dans l'espace social global peut conduire à un improbable engagement dans le champ politique local pour certaines femmes néo-résidentes.

#### **1.4. Les effets sexués concrets de la mobilité sur les ménages périurbains : la filière « typiquement » féminine du « temps libre »**

En Gironde, plusieurs élues municipales rencontrées font état d'un parcours singulier. Élues suite à un engagement associatif consécutif à une mobilité géographique forcée, leurs trajectoires mettent en évidence les effets concrets de la périurbanisation sur la probabilité de s'investir en politique. L'analyse détaillée du cas d'Annick P. permet de montrer comment s'articulent parcours résidentiel, contraintes conjugales et domestiques, et dispositions professionnelles pour produire de l'engagement municipal.

Annick P. est née à Argenteuil en 1941, elle s'est mariée à « un ch'ti » et est allée vivre dans un premier temps à Lille. Le couple est ensuite revenu vivre en région Parisienne, à Meaux, où ils ont vécu pendant une vingtaine d'années. Elle y a exercé la profession de surveillante en chef de laboratoire dans un centre hospitalier. En 1989, ils décident de quitter Meaux à la faveur d'une mutation professionnelle du mari. Ils s'installent dans un premier temps à Carbon-Blanc pendant deux ans en location, avant d'acheter dans la commune de B. (700 habitants), où ils habitent depuis 1991.

Lorsqu'elle quitte la région parisienne, Annick P. se met en disponibilité de son emploi à l'hôpital. Arrivée dans la région bordelaise, elle ne trouve pas de travail et doit « chercher à s'occuper ». Le déménagement du couple était lié à la promotion professionnelle du mari qui impliquait une mutation, pour un poste important : directeur des achats d'un gros groupe. Absent toute la semaine et les enfants étant grands, elle s'est retrouvée plutôt isolée, sans famille et sans relations amicales. En tant que femme active, habituée à la gestion d'équipes et exerçant une profession prenante en temps et en énergie, elle s'est investie dans les activités associatives dès son arrivée dans la commune. À la bibliothèque municipale d'abord, puis dans une association de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale de laquelle elle prendra la présidence. Elle raconte :

« Q. -Vous êtes arrivée pour travailler ?

R. -**Pour suivre mon mari [rires], moi j'ai pris une disponibilité.**

Q. -Lui a été muté ici ?

R. -Lui, voilà c'est le travail qui l'a amené ici.

Q. -Et vous vous exercez quoi comme profession ?

R. -**J'étais surveillante chef de laboratoire en centre hospitalier. Donc je travaillais à l'hôpital de Meaux. Cinq laboratoires sous mes ordres heu, voilà.**

Q. -Et en arrivant ici du coup ?

R. -**En arrivant ici bah j'ai pris une disponibilité pour suivre mon mari et puis quand j'ai voulu reprendre du travail, casser ma disponibilité pour reprendre du travail les postes de surveillant en chef y'en a un, y'en a pas trente-six. Donc avant qu'il se libère voilà [rires]. Donc du coup entre temps j'ai cherché à m'occuper donc j'ai fait partie d'une association. Je me suis occupée de la bibliothèque ici. J'ai participé à la bibliothèque du village.**

Q. -Et l'association c'était quoi ?



R. -**Cercle historique des pays de B., c'est une association de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale. Donc ça m'a permis aussi de bien m'imprégner de l'histoire locale si vous voulez.** En plus on faisait des retranscriptions généalogiques. On faisait des retransmissions des registres paroissiaux qui étaient encore dans les communes.

[...]

Q. -Et donc vous êtes arrivée en quelle année ?

R. -En 91 et une fois qu'on s'est installé dans la maison heu, **mon mari en plus partait le lundi matin revenait le vendredi soir.**

Q. -Il faisait quoi ?

R. -Il était directeur des achats d'un grand groupe et donc il était amené à aller travailler dans les usines du groupe.

Q. -Autour de Bordeaux non ?

R. -Non pas du tout, France et Europe. **Donc il partait le lundi matin il revenait le vendredi soir. Donc mes enfants, mes filles elles étaient grandes, donc elles étaient parties je me suis retrouvée toute seule donc il fallait que je me trouve une occupation.** Donc c'est comme ça.

[...]

Q. -Donc du coup en arrivant vous avez participé à cette association.

R. -Voilà.

Q. -Pour vous occuper ?

R. -**Pour m'occuper oui, parce que vous avez travaillé pendant trente ans et vous retrouver dans heu [rires]. Surtout à des postes de responsabilité ça vient pas comme ça.**

[...]

Q. -En 95 vous avez été élue la première fois ?

R. -Ah oui, oui.

Q. -Mais alors comment justement vous vous êtes dit « je vais me présenter » ?

R. -Ah non, **on est venu me chercher. Bah c'est-à-dire c'est mon vieux voisin qui était premier adjoint ici et qui m'a cooptée disons en disant « ça serait bien ».**

Annick P. s'est donc présentée pour la première fois en 1995, avec la majorité. Arrivée seulement 4 ans auparavant sur la commune mais largement investie dans la vie locale, elle est élue, obtenant le 13<sup>ème</sup> score sur 15 élus en nombre de voix. Elle se présente à nouveau en 2001 avec la municipalité sortante, mais celle-ci se fait battre par une liste d'opposition qui obtient 14 sièges sur 15. Elle sera la seule élue et siègera donc dans l'opposition. De graves incidents émaillant la vie municipale, le conseil a été dissous administrativement en 2006, ce qui a donné lieu à de nouvelles élections. Annick P. présente une liste qui passe en entier et

obtient donc l'ensemble des sièges au conseil municipal. Personnellement, elle arrive 9<sup>ème</sup> en nombre de voix. Elle insiste sur le fait qu'elle a été poussée à mener une liste, mais qu'elle n'avait pas envisagé d'être maire.

« Donc si bien que quand y'a eu les élections [en 2006] bah je me suis retrouvée à mener une liste heu. En fait j'ai été poussée. J'étais partie pour aider, pour apporter, mais en tant que maire ça n'a jamais fait partie de mon plan de carrière. **J'avais pas prévu d'être maire. Et après quand vous galérez pendant un an et demie pour tout remettre en état le coup d'après vous vous dites « je vais en profiter un petit peu » [rires] ».**

C'est ainsi qu'elle se représentera deux ans plus tard aux élections municipales de 2008 et sera à nouveau élue maire, avec l'ensemble de sa liste. Elle arrivera 5<sup>ème</sup> sur 15. Après un peu plus d'une mandature en tant que maire, elle décide de ne pas se représenter en 2014. Elle justifie son renoncement par son âge jugé trop avancé (elle aurait 79 ans en 2020) et par sa volonté de prendre du temps pour elle :

« R. -Moi maintenant je suis à la retraite donc **j'ai envie de pouvoir partir, pouvoir m'occuper de mes petits-enfants, pouvoir m'occuper de moi**, et ce qui m'empêchera pas de m'occuper d'autre chose. **Je vais reprendre la présidence de l'association que j'avais quittée quand j'avais été élue maire.** Et puis il n'y a aucune raison pour qu'on ne reparticipe pas à quelque chose.

Q. -Donc vous arrêtez pour prendre plus de temps pour vous, pour votre famille aussi ?

R. -Pour ma famille, pour mes amis, pour moi et puis avec des occupations et avec les gens maintenant ils savent où me trouver, ils me connaissent ils sauront venir me chercher. Mais de toute façon voilà je suis arrivée à un âge où je me dis que si je veux profiter de moi c'est maintenant ».

Le parcours détaillé d'Annick P. révèle un fort effet de sa trajectoire individuelle sur son engagement. C'est notamment sa trajectoire de mobilité géographique, en partie contrainte, et ses effets sur sa mobilité professionnelle descendante qui ont contribué à produire son engagement. Elle a ainsi développé une stratégie de compensation à son déclassement (passage d'un poste à responsabilités au statut de femme au foyer) en s'investissant dans des activités associatives puis politiques. Mais encore faut-il prendre en compte les conditions de possibilité de son engagement. D'une part, ses enfants ayant quitté le domicile familial et son mari étant absent toute la semaine, elle se trouve de fait dispensée de l'essentiel des tâches domestiques qui contraignent d'ordinaire l'engagement de nombreuses

femmes dans la vie publique. D'autre part, l'exercice d'une profession d'encadrement impliquant la gestion de personnel et des tâches de direction a toutes les chances de produire un sentiment de compétence transposable dans la sphère publique.

Le phénomène de périurbanisation est le produit d'une migration de ménages vers les périphéries des aires urbaines. La mobilité professionnelle est souvent l'élément déclencheur de la mobilité géographique. Ainsi, de nombreux ménages, habitant précédemment en ville, font le choix de déménager à la faveur d'une promotion professionnelle d'un des membres du couple. Ce déménagement peut alors impliquer des difficultés de réinsertion professionnelle pour l'autre membre du couple<sup>607</sup>. Il semble que ces difficultés soient plus saillantes pour les femmes (c'est souvent la promotion professionnelle du mari qui guide le choix de déménager) et d'autant plus que la distance de migration est importante. Ainsi éloignées de leurs réseaux professionnels, les femmes auront plus de difficultés à retrouver un emploi. En ce sens, « plus le changement de résidence d'un couple est de longue distance, plus il s'accompagne de la mise au chômage ou en inactivité de l'un des conjoints »<sup>608</sup>. Quoi qu'il en soit, si de nombreuses enquêtées nous ont dit avoir dû déménager et quitter leur emploi pour suivre leur mari muté, aucun enquêté ne nous a fait part d'un processus similaire. Dans le même sens, parmi les élus répondants au questionnaire non-natifs de leur commune d'élection, 26% des femmes et seulement 7% des hommes ont emménagé dans la commune pour accompagner leur conjoint muté. À la lumière de notre enquête, la mobilité résidentielle apparaît donc majoritairement subie par les femmes qui accompagnent la mobilité professionnelle de leur mari qui exerce généralement une profession mieux valorisée, tant économiquement que symboliquement.

Mais ces situations de mobilités forcées ont tendance à produire un effet, peu manifeste de prime abord, sur l'engagement public pour les femmes. C'est d'abord le temps libre dont elles disposent depuis qu'elles ont mis fin à leur emploi,

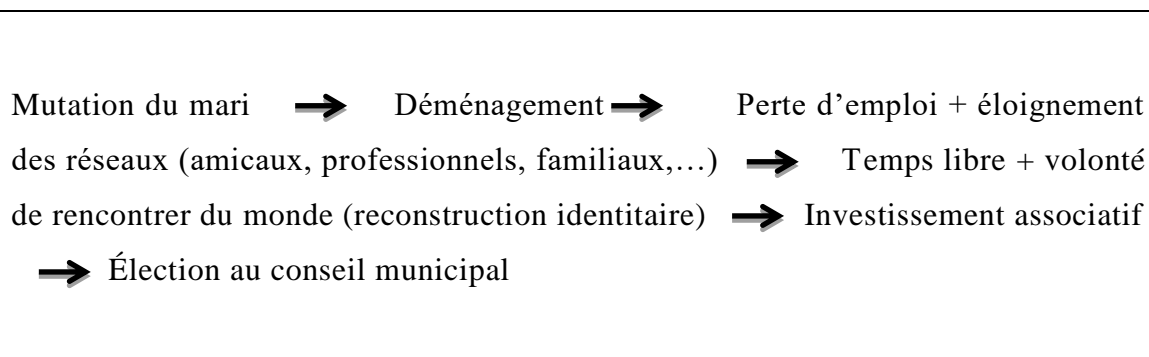
---

<sup>607</sup> « Le changement de résidence est parfois lié à la promotion d'un des membres du couple ou à sa recherche d'un emploi mieux payé : si les deux conjoints sont actifs, la migration peut entraîner le chômage ou l'inactivité de l'autre ». Daniel Courgeau et Monique Meron, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Economie et statistique*, vol. 290 / 1, 1995, p. 17.

<sup>608</sup> Daniel Courgeau et Monique Meron, *op. cit.*

associé au désir d'effectuer des rencontres dans un milieu auquel elles sont largement étrangères, qui entraîne leur volonté de s'engager dans l'espace public. Bien souvent, cet engagement se fait dans un premier temps par le biais des associations. Il peut ensuite se poursuivre au conseil municipal. Plusieurs enquêtées établissent ainsi un lien entre leur engagement associatif, puis municipal, et le temps libre dont elles disposaient suite à leur installation dans la commune, la plupart du temps consécutive à une mutation professionnelle de leur mari. L'engagement municipal est alors mis sur le compte du hasard. Ces femmes se retrouvent installées dans une nouvelle région, sans proches, sans emploi, avec du temps libre. Elles s'investissent donc dans la vie associative locale pour « s'occuper » et pour « rencontrer du monde ». Elles construisent petit à petit leur notoriété par le biais de leur engagement associatif, se font repérer par une tête de liste, puis entrent au conseil municipal par cette voie. Ce mécanisme semble constituer une filière d'entrée relativement stabilisée pour les femmes dans l'espace public. On peut la schématiser ainsi :

*Schéma 1 Filière d'accès à la vie municipale spécifique aux femmes*



Le type d'engagement associatif dépend ensuite de la situation de ces femmes et aussi de leur âge au moment de leur arrivée dans la nouvelle commune. Si les femmes les plus âgées dont les enfants ont quitté le domicile s'investiront plutôt dans des associations liées à la culture et au patrimoine pour les plus dotées en capital culturel (dans les clubs du troisième âge ou les comités des fêtes pour les moins dotées), les jeunes mères s'orienteront plutôt vers les associations scolaires et périscolaires liées aux enfants (parents d'élèves, associations sportives ou de loisirs,...). C'est le cas de Mylène S., devenue adjointe d'une commune de 4700

habitants. Après avoir déménagé à plusieurs reprises dans différentes régions françaises pour suivre les pérégrinations professionnelles du mari, le couple s'installe dans la commune en 1997. Mylène S., infirmière de profession, a dû sans cesse s'adapter à cette mobilité, au prix d'une carrière professionnelle chaotique (mi-temps, longues périodes de chômage). Elle raconte comment elle en est venue à s'engager dans la vie locale, d'abord dans le milieu associatif :

« Q. -Et alors vous votre engagement associatif comment ça se fait que vous vous êtes engagée aux parents d'élèves ? Surtout en tant que présidente ?

R. -Bah déjà j'ai pas commencé en tant que présidente d'association. **On est arrivé ici en 97, je venais de prendre ma retraite de l'hôpital, les enfants étaient petits donc scolarisés, et donc bah vous savez en début d'année scolaire vous avez les réunions de parents d'élèves donc j'y suis allée puisque je connaissais personne donc enfin voilà.**

Q. -Ça vous permettait aussi de rencontrer du monde ?

R. -**Ca me permettait de rencontrer du monde et tout et puis je me suis dit « comme mes enfants vont à l'école je vais m'intéresser un peu à ce qui se passe à l'école ». Et c'est comme ça qu'après l'association des parents d'élèves cherchait aussi des représentants. Donc je suis rentrée comme ça, adhérente à la FCPE.** Et puis après bah vous savez tous les ans y'a des parents qui partent d'autres qui arrivent etc. **et un jour il faut un responsable pour l'association et puis bizarrement on m'a dit heu, ça faisait peut-être deux ans que j'étais à l'association, le président est venu me voir, il avait plus d'enfants à l'école, il fallait un nouveau président.** Donc j'ai dû rester 4 ou 5 ans dans les écoles maternelles et primaire et après je suis devenue présidente de l'association collège lycée ». [Mylène S., adjointe, 4700 habitants]

Les trajectoires d'Annick P. et de Mylène S. font écho à celles de nombreuses autres élues rencontrées, même si elles s'en distinguent toutefois sur certains aspects. Par exemple, dans le cas de Mathilde G. (maire, 800 habitants), femme au foyer qui a suivi son mari muté dans une commune de Gironde, son investissement public n'est pas tant le produit d'une forme de compensation de l'arrêt de son activité professionnelle, que celui du départ de ses enfants du domicile. Ce cas est dans un sens très proche de celui de Annick P. puisque le départ de ses enfants du domicile correspond à un arrêt de sa principale activité, même si celle-ci n'était pas salariée. La seule différence réside donc dans le fait que son engagement n'est pas directement le produit de la mobilité géographique, mais procède plutôt des effets conjoints de la mobilité (besoin de rompre l'isolement) et du départ des enfants du domicile (temps libre).

Nous avons également vu le cas de Coralie B., conseillère municipale d'une commune de 3200 habitants (*cf. supra*), qui s'investit très fortement dans la vie associative de la commune au moment de son arrivée (consécutive à la mutation de son mari). Cependant, cet engagement se transformera en véritable emploi puisqu'elle deviendra salariée d'une association locale. Malgré ces quelques différences, ces cas peuvent être classés dans la filière du « temps libre » puisque tous ces engagements féminins procèdent d'une mobilité géographique contrainte et liée à une mutation du conjoint. Ils procèdent également tous d'une volonté de reconstruire un réseau de relations et ainsi de rompre l'isolement qui peut-être celui d'une femme au foyer.

En définitive, la mobilité géographique induite par la mobilité professionnelle du conjoint est bien souvent subie par les femmes (puisque les hommes exercent encore en majorité des professions plus rémunératrices que celles de leurs conjointes). De ce fait, de nombreuses femmes doivent quitter leur emploi et déménager, rompant ainsi avec leurs cercles de sociabilité professionnels, amicaux et familiaux. L'engagement dans la vie locale correspond donc souvent à une quête de reconstruction identitaire qui commence par l'envie de « rencontrer du monde ». Cela se matérialise par un engagement d'abord associatif et bénévole, puis par un engagement municipal pour celles que l'on sollicite. En ce sens, le « temps libre » - souvent contraint - constitue une véritable filière d'accès au champ politique spécifique aux femmes.

Si, avant les années 1970, les femmes rurales sans activité professionnelle participaient en réalité à la vie de l'exploitation et exerçaient bien une activité, il n'en est pas de même à l'époque contemporaine. Les femmes néo-rurales, quand elles suivent leur mari muté pour s'installer dans une petite commune, disposent alors de beaucoup temps libre, sous réserve que leurs enfants soient élevés et aient quitté le domicile familial. Sans autres charges que celles d'une gestion allégée des affaires domestiques, certaines d'entre-elles s'investissent dans les activités associatives et les diverses manifestations communales. Elles mettent ainsi un pied

dans la vie publique locale, ce qui permet, pour certaines, un glissement vers l'engagement municipal.

## **2. Les élues de la décentralisation : l'avènement d'une « symbolique gestionnaire »<sup>609</sup> inégalement profitable aux femmes**

Si le processus de périurbanisation peut produire de l'engagement féminin, les effets de la décentralisation sur l'intégration des femmes à la vie publique paraissent beaucoup plus improbables. L'économie des qualités attendues pour l'exercice d'un mandat local contribue notamment à ne permettre l'entrée que de profils féminins bien spécifiques dans l'espace des activités politiques municipales. L'analyse approfondie de cas particuliers permet d'avancer des hypothèses relatives à l'effet de la technicisation des tâches des élu-e-s municipaux-ales sur la dévaluation des compétences du *care* dont se prévalent certaines femmes maires dans les communes rurales<sup>610</sup>. Il s'agit donc de comprendre comment la gestion municipale contemporaine conduit tendanciellement à une redéfinition des registres de légitimité localement constitués et d'évaluer dans quelle mesure cela contribue à valoriser certains profils de femmes particulièrement dotés en ressources professionnelles au détriment de celles empruntant la filière du dévouement.

---

<sup>609</sup> Alain Faure, « Les maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, vol. 4 / 15, 1991, p. 68-72.

<sup>610</sup> Sur ce point, voir la première section du chapitre 3.

## **2.1. Du dévouement à la compétence : développement de l'idéologie managériale et renouvellement des élus locaux**

### **2.1.1. L'évolution des registres de légitimation de la gestion municipale depuis la décentralisation**

Les années 1980 coïncident avec la légitimation de nouvelles pratiques de gestion des territoires autour notamment de « l'élu manager », rompant ainsi avec l'image du notable protecteur. Ces évolutions doivent être mises en perspective avec un certain nombre de changements institutionnels intervenus dans le cadre de la décentralisation.

À la suite de Delphine Dulong qui considère que l'importation et la valorisation de nouvelles compétences (économiques dans son cas d'étude) dans l'espace politique « doit au préalable à des acteurs " extérieurs " au champ politique qui cherchent par-là à consolider leur propre position, non pas tant dans l'espace social en général que dans leur propre secteur d'activité »<sup>611</sup>, on peut penser que la valorisation progressive de la compétence technique et managériale dans le rôle de maire depuis les années 1980<sup>612</sup> doit à l'entrée des fonctionnaires territoriaux dans les collectivités au moment de la décentralisation.

Les secrétaires généraux de mairie ont, dès cette époque, consolidé leur position en se regroupant notamment au sein de diverses associations professionnelles et en rendant leur expertise indispensable à la gestion des collectivités territoriales<sup>613</sup>. Le passage par la sociologie de la formation de ce groupe professionnel permet d'éclairer les processus de légitimation dans le champ politique des pratiques

---

<sup>611</sup> Delphine Dulong, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve République », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 109-130, p. 109.

<sup>612</sup> Christian Le Bart, *La rhétorique du maire entrepreneur : critique de la communication municipale*, Pedone, 1992.

<sup>613</sup> Olivier Roubieu, « Le modèle du «manager». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 42.



managériales<sup>614</sup>. Il faut ainsi prendre en compte les stratégies de « clôture » du champ administratif par les cadres des collectivités territoriales pour comprendre la pénétration des logiques entrepreneuriales dans la pratique de l'action publique locale. Les frontières entre élites administratives et politiques étant relativement poreuses<sup>615</sup>, on observe des mécanismes de « socialisation croisée »<sup>616</sup> ou les attentes et les intérêts de chacun imprègnent les façons de penser et d'agir de l'autre. Si les fonctionnaires territoriaux apprennent « à prendre en compte l'acceptabilité politique des projets d'action publique », les élus en retour deviennent « sensibles à l'idéologie administrative du “ projet de développement ” »<sup>617</sup>. En ce sens, « cette légitimité managériale » ne se limite pas aux élites administratives mais s'impose progressivement pour les maires, « par opposition à l'élu “ notable ” ou “ politicien ” »<sup>618</sup>.

Il est alors possible de faire l'hypothèse que ce modèle, d'abord effectif pour les collectivités les plus importantes, a progressivement imprégné, par capillarité - inégalement cependant-, les pratiques de gestion publique, même pour les communes les plus petites.

On repère donc, depuis la décentralisation, un mouvement global de redéfinition des rôles et des compétences attendus de la part des élus locaux. Les maires sont particulièrement touchés par ces évolutions qui tendent à transformer la physionomie de leur fonction. Alors que jusqu'aux années 1970, les maires faisaient essentiellement office d'intermédiaires entre les services de l'Etat et la population locale tout en maintenant le consensus communal<sup>619</sup>, ils voient le périmètre de leurs compétences s'étendre depuis les années 1980<sup>620</sup>. Pourtant, dès 1992 et la création des communautés de communes en milieu rural, un mouvement

---

<sup>614</sup> Même si certains auteurs ont pu remettre en cause la stabilisation des secrétaires généraux comme un groupe professionnel distinct. Jean-Claude Thœnig et Katherine Burlen, « Les secrétaires généraux des villes », *Politiques et management public*, vol. 16 / 1, 1998, p. 170.

<sup>615</sup> Rémy Le Saout, « Intercommunalité et mutation des liens entre directeurs des services municipaux et maires », *Revue française d'administration publique*, février 2009, p. 757-766, p. 758.

<sup>616</sup> Sébastien Ségas et Thibault Marmont, « Une administration politique urbaine à la campagne », in Baronne S. et Troupel A. (dir), *Battre campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural.*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 225-256, p. 227.

<sup>617</sup> *Ibidem*.

<sup>618</sup> Olivier Roubieu, *op. cit.*, p. 48.

<sup>619</sup> Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, N° 209-210, juin 2011, p. 140.

<sup>620</sup> La loi du 7 janvier 1983 (n°83-3) transfère notamment l'urbanisme à la compétence des communes.

général de transfert de compétences vers les intercommunalités a conduit à déposséder les maires ruraux d'un certain nombre de leurs prérogatives. C'est donc sur le terrain intercommunal qu'ils doivent batailler et faire valoir des savoir-faire spécifiques, ce qui tend à rendre nécessaire l'acquisition de compétences proprement technocratiques pour les élus intercommunaux et, par voie de conséquence, pour les maires. « Peu importe finalement que les élus soient “ du coin ” ou non, pourvu qu'ils détiennent les compétences requises pour assurer le fonctionnement et le rayonnement des EPCI »<sup>621</sup>. Une part croissante des décisions concernant les communes se prenant au niveau des EPCI, la capacité à évoluer dans l'espace intercommunal et à se positionner de manière stratégique dans le processus de décision est particulièrement utile pour espérer bénéficier de la « redistribution des ressources politiques communautaires »<sup>622</sup>. En ce sens, la mise en place des intercommunalités dans les années 1990 n'a pas ralenti, bien au contraire, le processus de légitimation des compétences techniques et managériales initiées avec la décentralisation.

Quoi qu'il en soit, le processus de décentralisation tend à augmenter de manière généralisée le niveau de compétence des élus locaux. « Cette concentration du pouvoir local et de l'accroissement des responsabilités des élus » a donc pour effet une élévation de la profession d'origine des maires depuis 1982<sup>623</sup>. La sélection sociale de plus en plus élitiste et l'homogénéisation du recrutement des maires se renforcent pour les membres des exécutifs intercommunaux dont les caractéristiques sociales s'éloignent de plus en plus de celles de leurs mandants, ce qui conduit Sébastien Vignon à parler de « l'instauration d'un double “ cens caché ” intercommunal »<sup>624</sup>. Ce processus conduit donc inéluctablement à la dévaluation des ressources traditionnelles, de moins en moins nécessaires à

---

<sup>621</sup> Sébastien Vignon, « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire. », *Pouvoirs Locaux*, n°84, 1/2010, p. 46.

<sup>622</sup> *Ibidem*. Voir aussi : Clément Arambourou, *Les masculinités du métier politique. Contribution à l'étude des logiques de production du genre en politique au temps de la parité*, Sciences Po Bordeaux, 2014, p. 99: "Ces compétences gestionnaires sont d'autant moins négligeables qu'avec la décentralisation, la capacité à conduire des politiques publiques et à plaider pour qu'un territoire politique soit la cible prioritaire de l'action publique est devenu une compétence politique particulièrement utile".

<sup>623</sup> Michel Koebel, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, N° 119, octobre 2009, p. 30.

<sup>624</sup> Sébastien Vignon, « Les maires des petites communes... », *op. cit.*, p. 48.

l'exercice du pouvoir municipal. On observe un changement à la fois dans le profil, mais aussi dans la pratique, de ces nouveaux élus qui remplacent souvent les notables locaux élus à la libération et qui pratiquaient une gestion « en bon père de famille »<sup>625</sup>.

Ce mouvement vers la valorisation de compétences techniques en même temps que la nouvelle disponibilité requise par la fonction de maire implique naturellement un renouvellement du profil des élus locaux. On observe ainsi une montée des « nouvelles classes moyennes » (cadres du privé et du public, enseignants) dès les années 1970, mais que la décentralisation va accélérer dans les années 1980<sup>626</sup>.

On peut ainsi expliquer de cette manière - en dehors de l'effet de l'affaiblissement numérique de la profession - la diminution progressive de la part d'agriculteurs aux responsabilités municipales. Il est possible que les objectifs de développement économique et l'avènement des maires *managers* impliquant la valorisation des compétences entrepreneuriales contribuent à marginaliser les agriculteurs au sein des municipalités<sup>627</sup>. Ainsi la complexité grandissante et la technicisation de la fonction d' élu municipal (poids grandissant de l'administration et des normes) découragent ces élus paysans qui occupaient la fonction avant tout à titre « honorifique ».

Reste que depuis les années 1980, des profils de maires « capacitaires » émergent dans les communes rurales. Pour le dire vite, à la gestion « bon père de famille » succède une forme entrepreneuriale de gestion communale consacrant « l' élu patron »<sup>628</sup>. Selon Alain Faure, un maire « capable » est avant tout une personne dont l'activité professionnelle offre une expérience de gestion de dossiers techniques relativement complexes. Ces personnes peuvent être de deux types : soit le « gars du pays “ qui a réussi ” à l'extérieur », le plus souvent dans une administration ou une grande entreprise publique ; soit l' « “ étranger ” qui vit

---

<sup>625</sup> Albert Mabileau, « L' élu local : nouveau professionnel de la République », *Pouvoirs*, n°60, 1992, p. 72.

<sup>626</sup> Albert Mabileau, « Les héritiers des notables », *Pouvoirs*, 1989, p. 96 ; Albert Mabileau, "L' élu local ...", *op. cit.*, p. 73-74.

<sup>627</sup> Alain Faure, *op. cit.*, p. 71.

<sup>628</sup> Joseph Fontaine, « Chapitre 3 L' élu patron », in Joseph Fontaine et Christian Le Bart (dir.), *Le métier d' élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 73-110.

dans la commune parce que marié à une fille du pays ou installé pour des raisons professionnelles »<sup>629</sup>.

Si, comme le suggère Alain Faure en utilisant le genre masculin, ces maires « capacitaires » correspondent plutôt à des profils d'hommes, quelques femmes collent cependant à cette description, même si elles ne constituent pas la majorité du genre.

### 2.1.2. « Gérer une PME qui produit du service publique » : Christine L., trajectoire d'une maire « manager ».

L'analyse détaillée du parcours d'une femme maire d'une commune périurbaine, mis en relation avec l'évolution du territoire communal sur une vingtaine d'années, permet d'éclairer les conditions de développement de l'idéologie managériale et plus largement le renouvellement des registres de légitimation de l'action publique municipale dans certains contextes locaux.

La trajectoire de Christine L. (50 ans), devenue maire d'une commune de 2200 habitants 11 ans seulement après s'y être installée, ne peut se comprendre qu'au prix d'un retour sur les évolutions qu'a connu la commune au cours des 20 dernières années.

La commune de C. est située dans le sud du département Girondin, à une trentaine de kilomètres de la communauté urbaine de Bordeaux. Dans cette partie du département, la viticulture est totalement absente et c'est l'économie sylvicole qui a longtemps été pourvoyeuse d'emplois locaux. La commune de C. accueillait notamment deux usines de transformation de bois (parquet et meubles en kit) qui faisaient travailler près de 150 personnes, essentiellement des habitants de la commune. Les ouvriers étaient pour la plupart logés dans des petites maisons mises à disposition par les directions d'usine, qui fonctionnaient de manière

---

<sup>629</sup> Alain Faure, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, l'Harmattan, 1992, p. 112.

paternaliste. De fait, la population de C. était majoritairement ouvrière et très marquée par le poids des sociabilités populaires et notamment de la chasse à la palombe, pratique très prisée des chasseurs gascons. Du point de vue du pouvoir local, la municipalité était accaparée par les cadres usiniers, ce qui est assez courant dans ce type de configuration<sup>630</sup>.

Depuis la fin des années 1990, la commune a connu de grandes évolutions. D'abord, la plus grande des deux usines ayant fermé en 2001, plus de 100 emplois ont été supprimés, envoyant au chômage une main d'œuvre rurale très peu qualifiée et peu mobile : « *la population la plus ancienne est quand même une population qui est fragile économiquement, qui sont souvent des ouvriers du bois, qui sont pas propriétaires hein, qui sont encore dans les maisons d'usine* ». Ensuite, la commune a connu une poussée démographique très importante puisque sa population a doublé en l'espace de 20 ans, passant de 1100 habitants en 1990 à 2200 en 2013. Cette évolution s'est traduite par la construction de 150 pavillons sur la commune, surtout le fait de jeunes couples avec enfants, primo-accédants en début de parcours résidentiel. Elle s'est également accompagnée d'un bouleversement des catégories socio-professionnelles typique du phénomène de périurbanisation. La commune est passée d'une population majoritairement composée d'ouvriers, d'artisans et de commerçants, à une domination des employés, des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures travaillant très majoritairement dans la communauté urbaine de Bordeaux. Entre 1990 et 2012, les ouvriers sont passés de 40% à 18% de la population active communale. Dans le même temps, les employés sont passés de 19% à 28% et les professions intermédiaires de 13% à 25%. Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures qui ne représentaient que 6% de la population active en 1990 représentent 17% en 2012<sup>631</sup>.

C'est dans ce contexte que Christine L. s'installe dans la commune. Arrivée en 1997, elle intègre le conseil municipal dès la mandature suivant son arrivée, en 2001. Après des études en physiologie végétale puis une formation d'éco-

---

<sup>630</sup> Julian Mischi, « Ouvriers ruraux, pouvoir local & conflits de classes », *Agone*, n°51, 2013, p.18.

<sup>631</sup> Source : *Insee*

conseiller elle travaille auprès des collectivités territoriales, puis pour une association professionnelle, en passant par de l'audit en entreprise. Disposant de compétences professionnelles liées à l'environnement et en particulier à la gestion des déchets et à la collecte sélective, elle propose, peu après son arrivée sur la commune, son aide à la municipalité en place pour gérer ces questions : *« j'avais proposé au maire, parce que j'avais vu que ça commençait à se mettre en place, s'il voulait de l'aide. Ça me paraissait normal vu mon métier voilà »*.

Elle a donc intégré le conseil municipal en 2001. En 2004, suite à un désistement, elle est nommée adjointe en charge des travaux, des bâtiments, des écoles et de la jeunesse. Des délégations très larges et très chronophages qui nécessitent qu'elle démissionne de son emploi, parce qu'elle n'« arrivait pas à tout faire ». Elle avoue volontiers que son choix d'arrêter de travailler n'était pas forcément judicieux : *« j'ai démissionné, j'ai démissionné de mon boulot. Financièrement c'était pas une bonne idée. En termes de finances et de retraite, ça me fait presque 13 années blanches donc c'est pas très intelligent »*. Pour autant, elle assure s'être épanouie dans la fonction et ne regrette pas son choix : *« moi honnêtement je m'y suis construit, personnellement, professionnellement. [...] Donc c'est aussi une bonne expérience quoi »*.

Se définissant elle-même comme une « technicienne » (*« moi je suis une femme plutôt technicienne »*), elle a parfaitement intégré les enjeux entrepreneuriaux de la gestion municipale contemporaine : *« parce que voilà j'ai montré que j'étais capable de gérer entre guillemets une PME qui produit du service public pendant 6 ans. En la désendettant parce que nous on s'est désendetté de 25%. En augmentant le niveau de services »*.

Elle a par ailleurs mis un point d'honneur à moderniser le fonctionnement de la municipalité qui, selon elle, était largement en retard et archaïque :

*« Donc je me suis présentée aux élections en 2001 avec l'ancien maire, j'ai été élue, et là j'ai découvert au bout de 15 jours que heu, c'était très très particulier comme commune et moi j'arrive aussi d'autres régions, et en fait j'avais la sensation qu'on était quand même très décalé par rapport à la réalité, notamment technique et réglementaire. En 2001 par exemple dans cette mairie on était 2 à avoir un mail sur 15 élus. Donc ça fait un petit décalage sociologique quoi »*.

Plusieurs innovations sont à mettre à son compte. Elle a par exemple recruté un directeur des services afin de coordonner le travail des différents services municipaux. Elle a également mis en place un forum des élus en ligne permettant de faciliter les échanges entre élus municipaux via internet. Ces évolutions étaient selon elle nécessaires :

« Après pour vous donner un marqueur **moi je suis arrivée ici en 2008 il n’y avait pas l’eau chaude à la mairie. Voilà. Il n’y avait pas l’eau chaude à la mairie, [...] les archives étaient pas triées, n’avaient jamais été triées et les employés communaux n’avaient pas leur CACES<sup>632</sup> pour pouvoir conduire les machines. Et y’avait pas de structuration de services, et on fonctionnait avec des post-it, et y’avait pas d’informatique vraiment développé. C’était comme ça voilà. Et la station d’épuration était hors service, ensuite on a eu des problèmes d’eau on avait plus assez d’eau, à 40km de Bordeaux. C’était un peu surréaliste. Et donc j’ai énormément bossé sur ce mandat pour mettre des structures, pour mettre des bases ».**

D’après Christine L., le problème venait surtout du manque d’adaptation des municipalités successives aux évolutions démographiques de la commune dont la population a littéralement doublé en 20 ans. Les anciens maires, souvent salariés de l’usine de bois de la commune, n’avaient selon elle pas les capacités pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes engendrés par ces évolutions démographiques. Sur l’ancien maire elle dit : *« il était pas adapté à la réalité du monde d’aujourd’hui. [...] je sais pas comment vous dire, aujourd’hui il faut qu’un maire ait un minimum de culture générale. Et il était complètement déphasé par rapport aux nouvelles populations ».*

Elle s’est donc comportée en véritable *manager* de l’équipe municipale, afin de maintenir ses colistiers motivés :

« Parce qu’en fait vous savez, bon comment ça se passe une équipe municipale ? **Moi les services ici je suis le patron, je suis le manager.** Une équipe municipale c’est de la co-construction c’est comment vous faites pour que les gens aient envie de ne pas vous dire qu’ils sont fatigués ou qu’ils ont mal à la tête ou qu’ils vont rester devant leur canapé ou qu’ils ont leurs gamins à garder. Comment ils vont tenir 6 ans, toute les 5 ou 6 semaines venir en conseil municipal, mais à faire de multiples commissions, à répondre, à lire des notes. [...] **J’estimais que j’étais une sorte d’enzyme, de catalyseur ».**

---

<sup>632</sup> Certificat d’aptitude à la conduite en sécurité.

Totalement dépourvue de ressources sociales localisées (arrivée récemment sur la commune et n'appartenant pas aux familles qui « comptent » localement), elle doit son parcours fulgurant à ses compétences techniques et à son volontarisme.

C'est également dans le secteur de l'éducation et de la jeunesse qu'elle a construit sa notoriété en tant qu'adjointe. Elle a notamment « réorganisé toutes les écoles », créé un centre de loisirs de grande ampleur (« le plus gros du canton ») et un orchestre pour enfants. Ces nombreuses réalisations en tant qu'adjointe, profitables à l'ensemble des nouvelles populations (souvent des jeunes couples avec enfants), ont indéniablement contribué à construire localement sa notoriété et sa réputation de compétence.

Les capacités de modernisation et d'innovation qu'elle a mises en œuvre, d'abord en tant qu'adjointe, puis en tant que maire, sont particulièrement ajustées aux nouvelles attentes envers la municipalité produites par le mouvement de périurbanisation de la commune qui s'est traduit par l'installation de nombreux jeunes couples des catégories moyennes et supérieures. Ces évolutions socio-démographiques ont contribué à dévaluer les ressources sociales du politique traditionnelles (les populations susceptibles d'accorder de l'importance à l'autochtonie et/ou du crédit sur la base d'un patronyme sont devenues très minoritaires) pour valoriser les compétences managériales correspondant à un système d'attentes renouvelées de la part des nouveaux habitants.

Le cas de Christine L. est ainsi assez emblématique du glissement de la « gestion des symboles » à la « symbolique gestionnaire »<sup>633</sup>, c'est-à-dire de l'atonie de l'apolitisme rural à l'idéologie du développement local et de l'innovation. Parallèlement, les ressources localisées traditionnelles de l'ancrage tendent progressivement à se dévaluer alors que des ressources plus universelles de la compétence managériale deviennent dominantes. En ce sens, et en transposant aux élus locaux les catégories introduites par Jean-Noël Retière au sujet des pompiers

---

<sup>633</sup> Alain Faure, *op.cit.*, *Les maires...*



volontaires<sup>634</sup>, Sébastien Vignon estime qu'à « l'« *ethos* du dévouement » se substitue progressivement un « *ethos* de la compétence » (compétences techniques et/ou entrepreneuriales) »<sup>635</sup>. Il oppose en particulier le « dévouement familial/notabilité locale » et « la compétence gestionnaire »<sup>636</sup> qui semble désormais associée à une « présomption de légitimité politique »<sup>637</sup>. « Effectuant un recodage de l'apolitisme traditionnel par le technicisme gestionnaire, le maire devient le chef d'orchestre de la “modernisation locale” »<sup>638</sup>. Ainsi, « le maire technicien- chef d'entreprise » supprime progressivement « la figure du notable gestionnaire de la France rurale »<sup>639</sup>.

Néanmoins, la probabilité que la figure des maires managers se déploie semble dépendre en premier lieu de l'évolution des caractéristiques du territoire. Ainsi, dans les communes marquées par une hausse rapide de la population et un affaiblissement numérique des catégories populaires au profit des classes moyennes et supérieures, des profils de maires « capacitaires » développant des compétences managériales ont le plus de chances d'émerger. Mais en tout état de cause, ces profils semblent rarement féminins.

## **2.2. Le rôle de maire « manager » inégalement endossé selon le sexe, la classe et l'espace**

Interrogés sur l'évolution de leur rôle, les maires élus depuis les années 1970-1980 expriment tous un sentiment de complexification des tâches qui se manifeste de manière concrète par un allongement du temps nécessaire à la réalisation de leurs activités de maire. Jean-Claude L., maire depuis 1977 d'une commune dont la démographie a fortement augmenté en une trentaine d'années, établit explicitement

---

<sup>634</sup> Jean-Noël Retière, « Être sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, vol. 16 / 1, 1994, p. 94-113.

<sup>635</sup> Sébastien Vignon, *op. cit.*, p. 141.

<sup>636</sup> *Ibidem*, p. 142.

<sup>637</sup> Stéphane Cadiou, « La politique locale: une affaire de techniciens? », in Bidégaray et al., *L' élu local aujourd'hui*, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 213.

<sup>638</sup> Claude Sorbets, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n°23, 1983, p. 111.

<sup>639</sup> *Ibid.*

le lien entre la décentralisation et la complexification des tâches qui incombent aux maires. Cette évolution du travail municipal justifiait selon lui la candidature de sa liste aux élections municipales de 1977, pour concurrencer une ancienne équipe dirigée par un « notable » :

« Mais il faut savoir aussi que **quand je suis arrivé en 1977 juste avant la décentralisation, le travail en mairie était quand même beaucoup moins important**, pour vous donner un exemple en 1977 ici j'avais une secrétaire 5 heures par jour. Alors que maintenant on est rendu à 2 postes, une secrétaire d'accueil et une secrétaire générale. **Le travail a été multiplié**. Moi j'ai succédé à un maire qui était plutôt maire pour inaugurer les chrysanthèmes vous voyez ce que je veux dire. **C'était un maire notable on va dire. On se considérait plus comme des maires gestionnaires, je dis « on » c'est avec mon équipe hein.** Aujourd'hui nous sommes des maires responsables »<sup>640</sup> [Jean-Claude L., maire, 1100 habitants].

Claire T., maire depuis 2008 mais secrétaire de mairie depuis 1982, soit au moment du premier acte de décentralisation, rend compte des évolutions du travail en mairie. Plus complexe et technique, la gestion municipale nécessite désormais de solides compétences administratives autrefois superflues :

« Q. -Alors d'après votre expérience de secrétaire de mairie et de maire, qu'est-ce que vous pensez de l'évolution du travail de maire ?

R. -Bah déjà y'a **beaucoup plus de réunions, c'est la réunionite. Moi j'ai commencé en novembre 1982, donc j'étais juste après la première décentralisation. Donc la décentralisation on l'a pas ressentie tout de suite sur les épaules hein, elle est arrivée en 83-84, on a commencé à voir les premiers effets.** Moi je me souviens à l'époque **quand j'ai commencé à travailler la mairie était ouverte que 2 demi-journées par semaine**, et le maire il se réunissait dans le bureau avec ses deux adjoints tout l'après-midi, mais ils parlaient de tout sauf de commune hein. Je veux dire ils avaient le temps parce que y'avait pas forcément besoin d'une implication énorme. **Ça a super évolué, moi là je reste une demi-journée de permanence. La demi-journée où j'y suis-je n'arrête pas, c'est des réunions, c'est du travail et puis c'est tout un tas de choses qui nous sont tombées sur le dos qu'on nous demande de mettre en place.** On nous donne pas les moyens financiers derrière. Donc la décentralisation a complètement évolué et c'est plus de la décentralisation c'est du désengagement complet de l'Etat. Et sans donner après la répartition financière derrière.[...]

Q. -Donc du coup le travail de maire est différent ?

---

<sup>640</sup> Notons ici que cet élu met à distance la figure de la « proximité protocolaire » telle que définie par Rémi Lefebvre, c'est-à-dire une forme de proximité ritualisée qui « active le rôle et les stéréotypes du maire, ceint de son écharpe, inaugurant, commémorant, coupant les rubans, adressant ses vœux aux « corps constitués », présidant aux rites un peu surannés de la vie locale ». Rémi Lefebvre, « 5. La proximité à distance : Typologie des interactions élus-citoyens », in C. Le Bart et R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, (« Res publica »), p. 103-127.

R. -Il a énormément évolué. Autrefois c'était quoi, c'était heu. Moi je me souviens, je vais vous parler un peu comptabilité, on faisait deux bordereaux, on faisait les bordereaux de mandat et les bordereaux de recettes. On faisait un bordereau de mandat pour les factures et on faisait un bordereau de mandat pour les salaires. À la fin de l'année j'avais 24 bordereaux, là on doit en avoir 700 ou 800. Pour vous donner une idée. [...] **C'est beaucoup d'administratif en plus, même si on est passés sur l'informatique etc, c'est beaucoup de pièces à joindre en plus, c'est beaucoup de paperasse à faire en plus parce qu'il faut toujours accompagner les décisions qu'on prend d'un tas de documents.** Bon autrefois on avait une tuile qui était déplacée ou autre on appelait le couvreur, il totalisait ça sur une facture à la fin de l'année de toutes interventions qu'il avait fait, ça convenait au trésorier. Aujourd'hui c'est plus le cas, **y'a plein de choses qui sont mises en place, des nouvelles réglementations etc qui plombent le système.** C'est pas pour aller en se facilitant ». [Claire T., maire, 400 habitants]

Mais au-delà du constat d'une élévation du niveau de compétences requis et de la technicisation du travail de maire dans les petites communes, certains nouveaux édiles mentionnent la nécessité de rationaliser la gestion municipale pour rompre avec les pratiques des anciennes municipalités.

Maire depuis 2008, Antoine P. évoque ainsi la dimension entrepreneuriale que doit prendre la gestion municipale contemporaine en comparaison à l'ancienne administration « plutôt archaïque ». Il oppose notamment la « gestion de fonctionnement » de l'ancienne municipalité à la gestion par « investissement » qui devrait selon lui s'imposer pour « faire d'une commune comme une entreprise ». D'après Antoine P., cette gestion à « l'ancienne » se réplique avec les maires de l'intercommunalité. Elle est selon lui symptomatique d'un manque manifeste de compétences de leur part :

« Q. -C'est-à-dire que le conseil c'était que des viticulteurs ?

R. -Pratiquement. Donc on bouge pas, on laisse comme ça. **Mais on bouge pas, on laisse comme ça parce qu'il n'y avait pas les compétences pour aller plus loin. Voilà donc on faisait de la gestion de fonctionnement, investissement très peu.** Petit à petit les maires [de l'intercommunalité] ont évolué, pas dans le premier mandat mais dans le second **il y a eu un apport de maires qui avaient quand même heu un petit peu plus de prestance.** [...]

Q. -Et vous dites qu'on est venu vous chercher pour redynamiser etc, donc l'ancienne municipalité ne faisait pas ce travail ?

R. -Non pas du tout, c'était plutôt une gestion plutôt archaïque heu.

Q. -Ils étaient en place depuis longtemps peut-être ?

R. -Pas longtemps mais **ils suivaient un ronron heu qui convenait heu, pas trop d'implications, pas trop de projets heu voilà. Et depuis qu'on est arrivé c'est**

sûr que les choses ont nettement changé, y'a eu un travail, une équipe dynamique qui tous les ans s'investit fortement, investit fortement, on a créé des systèmes d'aide aux associations heu. On a créé beaucoup de premières choses, qui ne se faisaient pas ailleurs. [...]

R. **-Quand on est arrivé il fallait tout reformater, tout normaliser, voilà faire d'une commune comme une entreprise quoi, gérer une commune comme une entreprise.** C'est ce que j'ai fait à un rythme très soutenu » [Antoine P., maire, 1900 habitants].

Judith A. fait état d'une opinion similaire sur l'évolution de la gestion communale et sur la nécessité de moderniser la pratique du pouvoir municipal. C'est en réaction au manque de compétences des élus en place qu'elle explique avoir mené une liste aux élections municipales de 2008 :

« Q. -Donc une liste d'opposition ?

R. -Une liste d'opposition, enfin si on peut dire dans nos villages. Enfin c'était vraiment une liste d'opposition parce qu'**on estimait que certaines choses dans la commune n'allaient pas au niveau de la gestion, en particulier l'urbanisme, l'urbanisation de la commune y'avait des choses qui nous plaisait pas.** Donc c'est une des raisons qui a fait qu'on n'a pas voulu continuer avec ce maire-là. Et la tête de liste qui s'est présentée à ce moment-là en 2008, moi personnellement je le connaissais pas outre mesure, et en fait il s'est avéré très vite que **c'était un monsieur d'après certains d'entre nous qui n'avait pas forcément les compétences pour faire une bonne gestion communale. Parce que entre la gestion d'une commune telle qu'elle se présentait il y a 25 ans et puis celle d'aujourd'hui, bah y'a tout le numérique qui est passé par là, ensuite il faut avoir des connaissances à peu près en tout parce que en tant que toute petite commune on n'a pas d'aide, enfin d'aide technique, moi j'ai 6 heures de secrétariat par semaine sur 2 jours et 2 secrétaires différentes. Donc ça veut dire que la commune elle ne vit pas que 2 jours par semaine, donc les jours restants je m'y colle quoi au niveau administratif. Donc là que ce soit élaborer des marchés pour faire des travaux sur l'église, faire un bulletin d'information, créer un site web. Enfin ça veut dire qu'il faut avoir un certain nombre de connaissances, et puis aussi voir les choses d'une façon globale et puis ne pas gérer ça comme un chef comme était le chef de village autrefois » [Judith A., maire, 100 habitants].**

Ces cas d'élus qui expriment explicitement la nécessité d'apporter des compétences à la gestion communale sont ceux qui ont acquis ces mêmes compétences (techniques, administratives, de management) dans le cadre de leur profession. Ainsi Christine L. était-elle conseillère dans une collectivité territoriale, Antoine P. chef d'entreprise et Judith A. ingénieure CNRS et directrice de services dans l'administration universitaire. Par ailleurs, ces trois maires sont

élu-e-s dans des communes classées dans le périurbain, indépendamment de leur taille (ici entre 100 et 2200 habitants).

Pour autant, tous les élu-e-s des petites communes rencontré-e-s ne font pas état d'une volonté de modernisation ni d'une idéologie entrepreneuriale mais revendiquent au contraire une gestion familiale de leur commune, une gestion de proximité relevant surtout du travail du *care*. Comme abordées dans le chapitre précédent<sup>641</sup>, ces conceptions de la fonction mayorale empreintes de social et d'« humain » sont surtout mobilisées par des femmes mais semblent moins dépendre du sexe que de la position dans l'espace social. C'est plutôt là encore au croisement du genre, de la classe et de la catégorie d'espace du territoire d'élection que l'on peut appréhender la question. Les femmes qui mobilisent les registres de la « proximité » et du « social » en évacuant totalement ceux du « management » et de la « gestion » sont souvent issues de catégories populaires, disposent d'un faible niveau de qualification, et sont élues dans des communes rurales peu marquées par un apport de populations extérieures. Ainsi, à taille de commune égale, plus on se dirige vers le périurbain et l'urbain, plus les maires sont des hommes<sup>642</sup>. Quand les maires sont des femmes, elles sont davantage diplômées, exercent des professions relativement valorisées et apparaissent rompues à la rhétorique gestionnaire en employant abondamment le champ lexical de l'entreprise lorsqu'on les interroge sur leur pratique (« PME », « management », « marchés », « patron »,...), comme nous l'avons vu dans les extraits d'entretiens cités plus haut.

La mobilisation de cette rhétorique est toutefois inégale d'un espace à l'autre. On peut avancer, avec Christian Le Bart, que les élus locaux contemporains se trouvent dans une situation ambivalente puisqu'ils sont « pris entre deux mondes, l'ancien monde des notables qui oblige à jouer la carte de la proximité et qui incite à endosser le profil de “ l'élu-du-sol ” ; et le monde plus contemporain qui, au contraire, les invite à se positionner en managers mobiles et en animateurs de

---

<sup>641</sup> Voir la section 1 du chapitre IV.

<sup>642</sup> cf. tableau *supra*

projets »<sup>643</sup>. Pour autant, ces deux « mondes » n'existent pas au même degré d'intensité selon les espaces et les communes considérées. Dans les communes encore très rurales où l'on repère peu de mobilités résidentielles, c'est la légitimité de l'ancrage et du dévouement qui fait encore foi, alors que dans les communes périurbaines, ce sont plutôt les compétences techniques et managériales qui rendent légitimes les candidatures. Ainsi, ces deux « mondes » coexistent, se rencontrent, mais peuvent aussi se développer indépendamment l'un de l'autre.

Dans tous les cas, si « le rôle d' élu local » aujourd'hui - à plus forte raison de maire - se trouve sans cesse en tension entre le registre « du notable traditionnel » et celui « du manager contemporain »<sup>644</sup>, il est possible de dire avec certitude que dans le cas des maires ruraux de Gironde, cette distinction entre ces deux conceptions du rôle ne se présente pas de manière aussi « pure ». Ce sont en particulier les profils féminins qui contredisent le plus la vertu heuristique de ces deux modèles et certaines femmes incarnent ainsi une forme de « troisième voie ». Nombre d'entre elles, maires de communes rurales, ne présentent ni les caractéristiques notabiliaires traditionnelles, ni les traits de l'entrepreneur territorial. Elles s'appuient plutôt sur une combinaison de ressources localisées (autochtonie, héritage, engagement associatif communal) qui leur confèrent une certaine forme de crédit auprès de populations rurales peu mobiles, attachées aux valeurs du sol et du dévouement pour la collectivité<sup>645</sup>. Elles mettent en particulier en avant des qualités de proximité et de soin aux autres qui, dans d'autres contextes, les relègueraient à des positions subalternes.

---

<sup>643</sup> Christian Le Bart, « Les nouveaux registres de légitimation des élus locaux. », in Bidégaray et al., *L' élu local aujourd'hui*, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 201.

<sup>644</sup> *Ibidem*, p. 208.

<sup>645</sup> Sur ce point, voir le chapitre III.

### 2.3. Reflux vers des qualités « masculines » de gestion publique

L'étude approfondie du cas girondin montre que l'évolution des manières légitimes de gérer les municipalités dans de nombreuses communes consacre des catégories de qualités rarement associées au genre féminin.

Catherine Achin évoque la manière dont les qualités et les compétences associées aux deux sexes se sont historiquement construites au sein de la sphère professionnelle et se reproduisent dans le champ politique. En dépit des évolutions notoires initiées à partir des années 1940 quant à la féminisation de l'emploi et des filières de formation, demeure une forte « ségrégation sexuée par secteur et par profession »<sup>646</sup>. Alors que les professions les plus investies par les femmes mettent en exergue des « qualifications en adéquation avec les stéréotypes de la féminité et de la maternité : dévouement, patience, discrétion, soin, disponibilité et compétence », les professions masculines valorisent plutôt des qualités telles que « force physique, technicité, dynamisme, innovation, direction, organisation, autorité, ouverture sur l'extérieur, mobilité, activité continue, etc »<sup>647</sup>.

Ces registres de qualités socialement construits<sup>648</sup> se retrouvent avec force dans les représentations ordinaires. Les élu-e-s qui répondent par l'affirmative dans l'enquête par questionnaire au fait que « les femmes apportent quelque chose de particulier à la vie d'un conseil municipal » mobilisent globalement des catégories de qualités plutôt stéréotypées<sup>649</sup>. Les qualités les plus souvent mobilisées pour désigner l'apport des femmes dans les conseils municipaux ont ici été reproduites, des plus souvent citées au moins souvent citées<sup>650</sup>. Il est frappant de remarquer

---

<sup>646</sup> Catherine Achin, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, Vol. 55, juillet 2005, p. 477.

<sup>647</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, pp. 478 et 481.

<sup>648</sup> À la suite de Christian Le Bart, on peut considérer que ces « qualités féminines » s'apparentent à des « constructions sociales réussies (et donc suffisamment efficaces pour être à leur tour agissantes) ». Christian Le Bart, compte rendu de *Féminin/masculin. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004. In *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005.

<sup>649</sup> La question était formulée comme suit, en deux temps : « Pensez-vous que les femmes apportent quelque chose de particulier à la vie d'un conseil municipal ? ». « Si oui, quoi ? ».

<sup>650</sup> Les qualités moins souvent mobilisées sont les suivantes : bon sens, bonne humeur, calme, concrétude, courage, courtoisie/politesse, curiosité, de la mesure, de la nouveauté, détermination, dialogue, diversité, efficacité, émotion, énergie, esprit de synthèse, franchise, harmonie, intelligence, intuition féminine, l'humour, méthode, nuances, par nature, pas de langue de bois, passion, patience, perspicacité, plus d'équité, plus proches des préoccupations des habitants,

qu'aucun-e élu-e ne mentionne des qualités d'autorité, de compétence technique ou des qualités gestionnaires pour désigner l'apport des femmes dans les conseils municipaux.

***Principales qualités produites spontanément par les élu-e-s pour désigner l'apport des femmes dans les conseils municipaux (dans l'ordre des plus citées aux moins citées)<sup>651</sup>***

Vision différente, sensibilité, plus humaines, regard différent sur la famille et le social, approche plus féminine, équilibre intellectuel, analyse, investissement/implication, vie courante, des problèmes, diplomates, douceur, éclairage féminin indispensable, écoute, empathie, moins intéressées par le pouvoir, organisation, ouverture d'esprit, plus objectives, plus réalistes, prise de décision, réflexion, rigueur, sérénité, vision sans arrière-pensée.

Quelques différences sexuées existent : les qualités d'« écoute », de « douceur », d'« empathie » et « plus humaines » sont toujours plus souvent citées par des femmes, alors que la « sensibilité » est plus souvent employée par des hommes. Même si nous regrettons *a posteriori* de ne pas avoir introduit une question identique concernant les hommes, il paraît clair que les qualités mentionnées concernant l'apport des femmes à la vie d'un conseil municipal sont particulièrement stéréotypées et correspondent aux canons de la féminité tels qu'ils ont été mis en avant au moment de la première mise en application de la parité à l'occasion des élections municipales de 2001<sup>652</sup>.

Plus encore, ces qualités correspondent au courant maternaliste des théories féministes de la citoyenneté, tel que présenté par Marion Paoletti<sup>653</sup>. Ce courant tend, par essentialisme ou pour des raisons stratégiques<sup>654</sup>, à faire des « qualités féminines » maternelles (soin, compassion) acquises dans l'espace privé des atouts convertibles dans l'espace public dans le but de changer la politique. Nous avons

---

pondération, pragmatisme, pugnacité, regard maternel, respect, sagesse, sens de la solidarité, sens du consensus, sens du détail, social/environnement, ténacité.

<sup>651</sup> Réponses issues du questionnaire aux élus de Gironde.

<sup>652</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, « Le « salto » du stigmat. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33-54.

<sup>653</sup> Marion Paoletti, « 6. Les effets paritaires sur la proximité », in Rémi Lefebvre, Christian Le Bart, (éds.). *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, (« Res publica »), p. 131.



vu plus haut que certaines femmes maires établissaient un lien direct entre leur pratique du mandat et le fait d'être mère et grand-mère, faisant ainsi explicitement état d'une extension des savoir-faire maternels dans la sphère publique.

Ainsi, « les qualités historiquement constituées comme féminines ont fait l'objet dans le contexte paritaire d'une valorisation inédite en politique, associées à des valeurs de modernité » et de proximité<sup>655</sup>. Si ces qualités permettent assurément d'acquérir localement de la légitimité dans le cadre d'un scrutin local (les qualités de proximité y étant toujours très valorisées) et d'intégrer des listes, elles conduisent en revanche à l'exercice de positions subalternes au sein des conseils municipaux<sup>656</sup>, dont les positions les plus élevées sont monopolisées par des élus disposant de compétences gestionnaires. Pour autant, nous avons vu aussi que certaines femmes se faisaient élire maire dans des communes rurales sur la base de qualités de dévouement et de proximité. Ces femmes ont cependant toutes les chances d'être particulièrement démunies et déstabilisées dans les instances intercommunales.

Le fait que les femmes sont moins souvent maires dans les communes périurbaines peut être lié à cette idéologie gestionnaire qui imprègne la légitimation des *leaderships* dans les communes dont la population augmente soudainement. Le pouvoir mayoral y étant moins associé à des activités en rapport au social et à l'accompagnement des personnes (cette conception de la fonction de maire liée au dévouement et au social permet par ailleurs d'expliquer la part importante de femmes maires dans les petites communes rurales) qu'à des tâches plus techniques et complexes de management, les femmes ont d'autant moins de chances d'être maire (mais d'autant plus de faire partie de l'équipe municipale) dans ces communes périurbaines.

Il est possible d'expliquer cela de deux manières. D'abord, parce que, comme l'explique Catherine Achin, les femmes exercent plus souvent des professions qui valorisent les savoir-faire domestiques<sup>657</sup> plutôt que des compétences gestionnaires

---

<sup>654</sup> Lynn Y. Weiner, « Maternalism as a Paradigm: Defining the Issues », *Journal of Women's History*, vol. 5 / 2, 1993, p. 96-98.

<sup>655</sup> Marion Paoletti, *op. cit.*, p. 137.

<sup>656</sup> Catherine Achin et Marion Paoletti, *op. cit.*, p. 54.

<sup>657</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 478.

et entrepreneuriales. Ensuite, à la manière des catégories de qualités émises spontanément par les élus pour désigner l'apport des femmes dans les conseils municipaux, les compétences socialement attribuées aux femmes tendent à se reproduire sous une forme naturalisée. Ainsi, lorsque l'on prend en compte l'ensemble des communes sans distinction de taille en 2014, les femmes représentent 14,8% des maires dans les communes urbaines, 17,8% dans les communes périurbaines et 20,4% dans les communes rurales. Il est donc possible d'avancer, même si les écarts sont faibles, que plus une commune se périurbanise, c'est-à-dire se rapproche de la population et des activités urbaines, plus les femmes entrent dans les conseils municipaux mais, paradoxalement, moins elles sont élues maires. Les *leaders* masculins ont quant à eux plus de chances de correspondre à la figure du *manager* compétent que requiert de plus en plus la fonction de maire dans les communes périurbaines.

Nous proposons l'idée que le processus de réinvestissement des savoir-faire domestiques associés au dévouement, au soin des autres et au désintéret, qui favorise l'exercice de la fonction mayorale par les femmes dans de nombreuses petites communes<sup>658</sup> a toutes les chances de se trouver dévalué sous l'effet du renouvellement des registres de légitimation de l'action publique locale. Les mouvements de périurbanisation et de décentralisation ont contribué à produire des *leaderships* municipaux construits avant tout autour de la compétence technique et managériale, valorisant de fait l'introduction de savoir-faire professionnels de type entrepreneuriaux dans l'espace politique local. Rarement associées au genre féminin<sup>659</sup>, ces qualités sont surtout attribuées aux hommes qui bénéficient d'une présomption de compétence dans ces domaines. En ce sens, si le mouvement de féminisation de la vie municipale se poursuit, même dans les communes non-contraignées par les réformes paritaires, nous avons toutes les raisons de penser que s'opère un reflux vers les « qualités » masculines pour la fonction de maire, en

---

<sup>658</sup> Objectivé par le nombre toujours plus élevé de femmes maires dans les petites communes et à la part plus importante de femmes au foyer élues dans ces communes.

<sup>659</sup> Essentiellement parce que les femmes exercent moins souvent une profession dans les secteurs d'activité permettant de se prévaloir de ces qualités. Les comparaisons internationales montrent que les femmes sont toujours moins souvent managers et créatrices d'entreprises que les hommes. Voir par exemple : Marilyn J Davidson et Ronald J Burke, « Les femmes dans le management. Une perspective mondiale », *Revue française de gestion*, vol. 30 / 151, août 2004, p. 129-144.

particulier dans les communes dont la structure sociale de la population se diversifie. Pour autant, une dynamique générale ne doit pas conduire à masquer les contre-modèles. Ce sont en particulier les femmes les plus diplômées et disposant de compétences gestionnaires et techniques objectivées par leur expérience professionnelle, qui parviennent à se faire élire au poste de maire dans les communes périurbaines (dans les contextes, rappelons-le, non partisans). Dans les communes rurales, alors que les « notables » traditionnels semblent affaiblis par la décentralisation et la périurbanisation, les qualités de proximité et de soin particulièrement portés par les femmes (surtout issues des catégories populaires) apparaissent particulièrement valorisables dans l'espace municipal et permettent ainsi de voir émerger des femmes maires dans ces communes rurales peu soumises aux influences des pôles urbains.

### **3. Le bouleversement des sociabilités locales : des activités collectives viriles à l'ère associative mixte**

Au-delà des effets des évolutions institutionnelles sur le rôle d'élue, il est possible de mettre en évidence des facteurs plutôt liés à l'évolution des rapports sociaux ordinaires dans les petites communes. Nous montrerons notamment que l'affaiblissement des sociabilités exclusivement masculines et le développement d'un secteur associatif largement investi par les femmes contribue à la féminisation de la vie publique locale.

#### **3.1. La contraction des espaces masculins de sociabilités**

Les sociabilités rurales sont traditionnellement abordées sous l'angle de l'interconnaissance. Vu de l'extérieur et conformément à l'image sociale traditionnelle des petites communes, tout le monde se connaît. Pourtant, dans un

certain nombre de ces communes, il semble que cette image d'Épinal soit largement surannée. D'après les habitants eux-mêmes, l'interconnaissance n'est plus vraiment de mise, ou en tous les cas elle ne concerne pas tout le monde. Les néo-résidents notamment, ceux arrivés le plus récemment, ne seraient pas ou peu intégrés aux sociabilités locales. Ainsi l'hétérogénéisation des populations villageoises contribuerait à diluer l'entre-soi et les sociabilités traditionnelles<sup>660</sup>. Certains élus, pour la plupart natifs, nous livrent leur sentiment sur la question et disent ne plus connaître tout le monde dans leur propre commune.

« Je connais tout le monde. Un peu moins maintenant parce que les derniers arrivants heu. On a évolué, on était 1100 à l'époque et on est 1800 maintenant » [Yves M., maire, 1900 habitants].

Deux principaux facteurs de l'abaissement du niveau d'interconnaissance dans les petites communes peuvent être identifiés. D'une part, l'augmentation de la population liée à l'arrivée des néo-résidents contribue sans conteste à limiter l'interconnaissance. D'autre part, la disparition progressive des lieux de rencontre dans les espaces ruraux entraîne un affaiblissement des sociabilités rurales traditionnelles. Notamment les cafés et petits commerces qui constituaient autant de lieux de rencontres dans les communes rurales ont disparu, faute de clients, sous les effets conjugués de l'exode rural et de la concentration des commerces dans les zones périphériques aux villes centres.

Emmanuel Pierru et Sébastien Vignon ont bien montré, à travers le cas d'une petite commune de la Somme, l'étiollement des sociabilités à travers la fin des grandes activités collectives qui rythmaient la vie de la commune (jeu de paume, fanfare, pompiers volontaires)<sup>661</sup>. Mais encore faut-il noter que ces activités regroupaient quasi-exclusivement des hommes, formant des sociabilités largement excluantes pour les femmes. Ainsi, les villages se caractérisent de plus en plus par une « contraction des lieux de sociabilités intra-communales »<sup>662</sup>, ce qui se traduit par la diminution drastique du nombre de cafés (notamment depuis les années 1960) et de leur fréquentation, la baisse du nombre d'adhérents des sociétés de chasse (et

---

<sup>660</sup> Vincent Banos et Jacqueline Candau, *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale*, Quae, 2014.

<sup>661</sup> Emmanuel Pierru et Sébastien Vignon, « Déstabilisation des lieux d'intégration traditionnels et transformations de l'"entre-soi" rural. L'exemple du département de la Somme. », Dijon, 2006, p. 273-294.

ce, même dans les territoires à forte tradition de chasse comme la Gironde), la fin de la messe dominicale dans les villages comme activité rythmant la vie de la communauté locale<sup>663</sup>.

Ces évolutions marquent la fin des sociabilités villageoises traditionnelles et de la dimension genrée des activités sociales qui en découle. On sait en effet que ces lieux de sociabilités, et tout particulièrement les cafés, sont des espaces surtout investis par les hommes<sup>664</sup>. La pratique de la chasse quant à elle contribue à reproduire une (di)vision du monde qui perpétue la virilité (usage d'armes à feu et entre-soi viril) et la division traditionnelle des activités sociales entre les sexes. Patrick Champagne note dès les années 1970 la décomposition de ce système sexué de sociabilités dans les communes rurales : « La division des populations villageoises selon les sexes avec ses lieux distincts (cafés, lavoirs) pour les hommes et les femmes et qui était institutionnalisée dans la pratique religieuse, les hommes et les femmes ayant des bancs séparés, tend à disparaître »<sup>665</sup>.

Cette conjonction de facteurs liés à l'effritement des sociabilités traditionnelles organisées autour de la division sexuée des espaces (dehors/dedans ; public/privé) et des pratiques (subsistance/domestiques ; production/reproduction) et ce qui en découle en termes de représentation sexuée de l'ordre social et des valeurs, marque donc la désuétude des activités organisées selon une hiérarchie des sexes. L'arrivée des néo-ruraux étrangers à ces modes de sociabilités et important leurs propres pratiques et représentations, contribue par ailleurs à l'obsolescence de ces sociabilités traditionnelles<sup>666</sup>.

---

<sup>662</sup> *Ibidem*.

<sup>663</sup> Ainsi, si « les cérémonies et fêtes religieuses permettaient aux différents groupes sociaux de partager un même sentiment d'appartenance à un espace commun, [...] rares sont les nouveaux pavillonnaires dont le lieu de culte habituel est l'église de leur commune. [...] Devenue démarche personnelle, l'assistance à l'office dominical n'a plus à se dérouler dans un environnement spécifique ; transformée en acte individuel de consommation, la pratique religieuse n'est plus nécessairement liée à un cadre communautaire ». Philippe Dressayre, *op. cit.*, p. 550-551.

<sup>664</sup> Voir chapitre II

<sup>665</sup> Patrick Champagne, « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1 / 3, 1975, p. 49-50. Susan Carol Rogers, dans une monographie de village lorrain dans les années 1970, repère la persistance de cette séparation des hommes et des femmes à l'église : « Lors des funérailles, la ségrégation est nette, chaque groupe occupant un côté de l'église ; bien que manifeste dans d'autres circonstances, elle n'est jamais aussi marquée : en général, les hommes sont assis derrière et les femmes devant, les couples se dissocient et chacun s'assoit seul, avec ses enfants, ou avec un ou deux parents du même sexe ». Susan Carol Rogers, « Espace masculin, espace féminin. Essai sur la différence. », *Études rurales*, vol. 74 / 1, 1979, p. 98.

<sup>666</sup> Même si on observe, dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'importation par quelques femmes urbaines de pratiques orientées vers l'émancipation. Martine Cocard et Jacqueline Sainclivier, « Femmes et engagement dans le monde rural

Nous avons vu aussi que la division sexuelle du travail et des espaces dans les familles agricoles commençait à s'effriter à partir de la mécanisation de l'agriculture dans les années 1950-1960. Cette époque correspond aussi au passage du secteur primaire vers le secteur secondaire : les petits paysans n'ayant pas les moyens d'entreprendre des investissements pour moderniser leurs exploitations se trouvent contraints de vendre ou de louer leurs terres à des plus gros exploitants. Ces « ruraux dépayonnés », selon l'expression de Bozon et Chamboredon<sup>667</sup>, doivent alors aller travailler à l'usine dans les bassins d'emploi alentour, contribuant ainsi à transformer la structure socio-professionnelle de nombreuses communes rurales qui passent ainsi d'une majorité d'agriculteurs à une majorité d'ouvriers. Ce tournant marquera durablement et en profondeur les manières de vivre au village et transformera les effets de la division sexuelle du travail agricole sur la division de l'espace et des rôles sociaux selon les sexes. Susan Carole Roger note ainsi que le fait que les hommes ne soient plus leurs propres « maîtres » mais qu'ils deviennent salariés au service d'un patron contribue à faire disparaître la « dominance » masculine. Ils éprouvent de plus de plus de difficultés à maintenir leur autorité symbolique. Ils travaillent en dehors de l'espace villageois et du même coup ne le contrôlent plus puisqu'ils n'en sont plus totalement membres<sup>668</sup>.

Nous faisons l'hypothèse que l'inclusion progressive des femmes dans la vie publique en milieu rural dépend moins d'un « effet d'entraînement » - largement conjectural - des lois sur la parité que de mutations structurelles des espaces ruraux. Les effets conjugués de la périurbanisation et de la contraction des lieux de sociabilité masculins contribuent à bouleverser les représentations de la division sexuée des espaces et des rôles sociaux explicatifs des différentiels de participation des femmes à la vie publique.

Mais ces sociabilités traditionnelles tendent à se recomposer ailleurs. Au-delà du constat d'un repli sur la famille<sup>669</sup>, on peut observer un activisme associatif important qui tend à relayer la désaffection des activités collectives traditionnelles

---

(19-20e siècles) : jalons pour une histoire », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, septembre 2007.

<sup>667</sup> Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. 10 / 1, 1980, p. 65-88.

<sup>668</sup> Hugues Lamarche[et al.], *op. cit.*

<sup>669</sup> Patrick Champagne, *op. cit.*, p. 50.

en milieu rural. Comme on le voit avec le récit de cette élue, les nouveaux modes de sociabilité se redéfinissent notamment autour de l'école et des associations orientées principalement vers les activités de loisir, surtout sportives<sup>670</sup>.

« Q. -Et justement ici tout le monde se connaît à peu près ?

R. -Alors c'est ce que je dis, **moi je connais les vieilles familles entre guillemets**. Après les gens qui arrivent je les ai connus par rapports à heu, travaillant je n'étais pas à S. même si j'étais quand même pas loin, donc **j'ai connu les gens quand mon fils a été à l'école. Donc j'ai rencontré des parents de ma génération. Le samedi sur le terrain de foot**. Après quand il est parti au lycée j'ai plus connu personne mais **j'avais des neveux donc j'allais les chercher à l'école, ils allaient jouer au football. Y'a des générations comme ça que heu, j'ai connu les grand parents ou heu**. Bon là il se trouve que des gens qui ont 40 ans je les connais parce que **j'ai une petite fille qui a 13 ans qui fait du basket, je connais leurs parents** » [Émilie R., adjointe, 3000 habitants].

Cette élue, native de la commune, rend compte des manières d'entretenir des liens sociaux. Si elle connaît les « vieilles familles » depuis l'enfance de par son statut de native, elle a pu rencontrer les nouveaux arrivants par le biais de l'école et des associations sportives qui semblent constituer des espaces de sociabilité importants dans un contexte de restructuration de la démographie locale. Par ailleurs, ces liens sociaux sont socialement situés, notamment du point de vue du genre, puisque ces rencontres se font par l'entremise des enfants dans le cadre des fonctions socialement dévolues aux femmes, c'est-à-dire l'accompagnement des enfants (pas seulement des siens mais plus largement de ceux de la famille) dans leurs activités scolaires et périscolaires.

Du point de vue d'une allochtone maintenant, le cas d'Élise D. révèle les potentialités intégratrices des nouvelles sociabilités rurales organisées autour de l'école, mais aussi de nouvelles activités culturelles initiées par les néo-résidents. Son récit met également en évidence les tensions entre les sociabilités rurales pré-existantes, organisées autour de la chasse et des banquets, et les nouvelles « importées » par les nouveaux arrivants désireux de faire correspondre leur cadre de vie à leurs attentes post-matérialistes.

---

<sup>670</sup> Même si la perspective analytique n'est pas la même, on voit dans l'enquête de Nicolas Renahy l'importance prise par le club de football local dans perpétuation des sociabilités communales largement déstabilisées par les effets de la crise économique. Nicolas Renahy, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, 2005.

Élise D. est conseillère municipale d'une commune de 200 habitants depuis 2008. Arrivée sur la commune en 2005 avec son mari, elle explique les activités qu'elle a initiées dans la commune :

« Q. -Mais vous du coup vous avez réussi à vous intégrer à la vie locale ?

R. -Oui je pense parce que heu, moi ça m'arrête pas ce genre de chose. Donc le fait d'accepter par exemple d'entrer dans un conseil pour moi c'est évident que c'est une façon de rentrer dans la vie municipale bien que j'y aie pas forcément été invitée par l'ensemble de la population. **Puis après moi je suis impliquée au niveau du RPI [regroupement pédagogique intercommunal] surtout puisque je fais partie d'une association qui s'occupe des cantines, des restaurants scolaires.**

Q. -D'accord, donc sûr le canton ?

R. -Sur le RPI. Parce qu'en fait y'a une école sur B. mais c'est une école uniquement avec les CM1. Parce qu'on est sur un RPI de 3 communes.

[...]

R. -Et là y'a un projet un peu particulier qui est en place ici, parce qu'il y'a une cantine dans chaque école avec une cantinière dans chaque école. C'est des petites écoles hein, dans chaque école y'a moins de 30 élèves. Et donc ça c'est un choix des communes d'avoir maintenu une cantinière, une employée sur chaque site.

Q. -Pour limiter les transports ?

R. -Ouais et puis pour maintenir de l'emploi. Et heu ce qui est particulier c'est qu'il y a une délégation et une association de parents pour la gestion de la cantine. [...]

Q. -Donc vous vous faites partie de cette association ?

R. -Voilà c'est ça. Depuis 3 ans. Et c'est vrai que **c'est un vrai projet qui est très transversal dans lequel on travaille beaucoup avec les familles. Moi personnellement j'ai amené des choses nouvelles qui me semblaient très importantes, puisqu'on a écrit un projet associatif. En fait moi quand je suis rentrée dans cette association j'y suis rentrée parce que lors de l'assemblée générale j'étais un peu effarée de la somme qui était attribuée au secteur surgelé et je comprenais pas que dans des petites structures comme ça les cantinières elles soient pas des cuisinières tout simplement. Et donc avec plusieurs parents on s'est retrouvés là-dessus, et donc on a repris le bureau à plusieurs et on a monté un projet d'approvisionnement par les filières courtes.**

Q. -Une sorte d'AMAP un peu ?

R. -Pas AMAP mais on s'est débrouillé par tous nos réseaux pour trouver des fournisseurs sur tous les points, viandes, poissons, pain, œufs, yaourt, fruits légumes. Et on a mis en place tout un approvisionnement et des menus qui correspondaient à ça. Donc ça a été un vrai boulot là pendant 2 ans ».

Elle exprime par ailleurs son opposition au mode de vie de certains néo-résidents qui ne participent pas à l'animation communale. Elle estime qu'elle doit contribuer à faire vivre sa commune en s'impliquant dans les activités du village.



« R. -Moi ça fait partie des choses qui me semblent importantes à réaliser parce que quand on habite heu,  **dans les petites entités comme les villages comme celui-ci, soit on est dans la démarche de c'est un lieu dortoir, on va bosser, le soir on rentre on ferme ses volets et puis voilà, soit on est dans une démarche où on essaye de faire bouger son environnement** et moi je suis plutôt dans cette démarche-là ».

Fustigeant le fait qu' « ici, le comité des fêtes c'est les chasseurs », Élise D. a donc souhaité proposer des activités alternatives en mettant en place une association culturelle issue de la reprise d'un cercle agricole<sup>671</sup> de la commune tombé en désuétude.

« R. -Ça permet de faire venir dans les tout petits villages des groupes de musique et compagnie à moindre frais. Donc du coup ça peut permettre, dans l'idée qu'on avait, de faire venir des gens, donc les spectacles étaient gratuits heu, y'avait toute cette démarche-là.

Q. -Et ça a marché ?

R. -Ça a marché un petit peu après c'était je crois quand on a lancé ça, c'était encore trop nouveau. **Ici on est vraiment heu, une sortie, une fête, c'est un gueuleton. Si on fait la fête il faut qu'il y ait un banquet, il faut ripailler [sourir de désespoir].** Non et puis on en revient toujours aux mêmes histoires, là on proposait quelque chose d'un peu différent avec surtout une entrée gratuite pour les spectacles, une possibilité de grignoter mais à moindre frais. Après voilà on a senti que ça coïncitait trop. Là les personnes qui ont repris l'asso elles sont sur une autre démarche c'est à dire que ils continuent à faire des spectacles, mais le spectacle est précédé d'un repas à 15 ou 20€, les gens ils viennent pour manger, enfin c'est trucs dans lesquels on voulait pas rentrer quoi.

Q. -Et qui a repris ça du coup ?

R. -C'est d'autres heu, d'autres personnes qui, qui sont chasseurs [rires]. Ah non mais je vous dis y'a un impact. **Et puis surtout quand ça a été repris ce cercle, l'association de la chasse souhaitait que ça soit repris en partenariat avec eux pour que ça puisse ouvrir quand y'a l'ouverture de la chasse. Après bon nous quand ça nous a plus convenu on a laissé la place. Donc bon après y'a des choses qui peuvent se faire à des moments et pas à d'autres. Mais c'est vrai que c'est une commune où l'association de chasse et les rituels autour des gueuletons sont vraiment bien bien implantés** » [Élise D., conseillère municipale, 200 habitants].

Ce témoignage est éclairant pour plusieurs raisons. Dans le cas d'une très petite commune rurale d'abord, on repère la persistance des sociabilités traditionnelles organisées autour de la chasse et des activités associées. Ensuite, ces sociabilités préexistantes peuvent être concurrencées par l'arrivée de néo-résidents qui proposent d'autres types d'activités, plutôt orientées vers les manifestations culturelles. L'opposition entre ces deux façons de percevoir la vie au village

recoupe une opposition sexuée : les sociabilités traditionnelles étaient majoritairement investies par les hommes alors que les activités nouvelles proposées par certains allochtones semblent davantage mixtes du point de vue du sexe.

Les bouleversements démographiques dus aux mouvements de désédentarisation qui touchent certains villages de Gironde tendent à modifier les sociabilités locales. Ils permettent notamment à des femmes d'intégrer la vie publique. C'est en particulier l'entrée dans le monde associatif qui leur met en quelque sorte le « pied à l'étrier ».

### **3.2. Les sociabilités associatives comme ressource pour les allochtones ? De la légitimité innée à la légitimité construite.**

À la légitimité « innée » produite par la possession de ressources transmises s'oppose la légitimité construite dépendant de ressources acquises. Celle dernière peut se construire de deux manières : par des ressources professionnelles valorisant des compétences managériales correspondant à la figure du maire « gestionnaire » d'une part et par l'activisme associatif d'autre part. Le premier aspect de la redéfinition des légitimités locales en milieu périurbain a été abordé plus haut, il s'agira ici d'aborder le second volet. Nous verrons notamment à quel point l'engagement associatif est un facteur central d'intégration à la vie communale pour les néo-résident-e-s, mais surtout dans quelle mesure cet investissement présente une dimension genrée.

---

<sup>671</sup> Les cercles sont des espaces associatifs typiques de la Gascogne datant de la révolution française. À l'origine, ils sont issus de regroupements professionnels (souvent agricoles ou ouvriers) et consistaient dans les premiers temps à offrir des espaces de rencontre (débit de boissons, jeux, lieu de discussion) dans les communes rurales.

### 3.2.1. Les interactions entre espace social local et champ politique dans les petites communes de Gironde

La trajectoire municipale de nombreux-ses élu-e-s girondin-e-s ne pourrait se comprendre au seul regard des processus précédemment évoqués. Leur engagement ne procède ni de l'accumulation de ressources sociales localisées, ni de la détention de compétences professionnelles, ni même de la mobilisation pour une cause. Ces élu-e-s, hommes comme femmes, intègrent les municipalités par la filière du militantisme associatif. Avant de développer ces trajectoires et de montrer leur éventuelle dimension genrée, il faut passer par un éclaircissement des relations entre associations et engagement politique.

Les rapports entre le monde associatif et la politique municipale peuvent être analysés de deux manières. Il est d'abord possible de questionner les associations comme enjeu politique pour les municipalités et d'appréhender les interactions entre vie associative et vie municipale dans la définition des politiques publiques<sup>672</sup>. Ensuite, il peut s'agir d'analyser en quoi l'engagement associatif fait office de propédeutique à l'engagement municipal et ainsi la manière dont le parcours associatif individuel constitue une « composante possible du capital politique »<sup>673</sup>. C'est cette seconde voie qu'il s'agit d'approfondir. Dans un univers peu autonomisé, l'engagement associatif fait office de point de passage entre espace social et champ politique, à la manière de ce que nous avons décrit dans le second chapitre.

Dès les années 1970, les rapports entre engagement associatif et engagement municipal font déjà l'objet d'investigations en science politique. Appréhendés au sens large en tant que « structures parapolitiques » (intégrant les associations intra et extra communales, les syndicats et les partis politiques), Jeanne Becquart-Leclercq explique qu'un « membre ou un président actif d'une ou de plusieurs

---

<sup>672</sup> Richard Balme, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in A. Mabileau et C. Sorbets (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, 1989, p. 81-107. Ou encore : Philippe Dressayre, « Associations et stratégies municipales », *Politiques et management public*, vol. 1 / 2, 1983, p. 27-50.

<sup>673</sup> Michel Koebel, « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, 2000, p. 166.

d'entre elles a bien des chances de se retrouver maire, s'y étant fait connaître et apprécié pour son dévouement et son dynamisme : la « société locale » est souvent un tremplin politique »<sup>674</sup>.

Ce phénomène paraît toujours effectif et l'engagement associatif favorise encore aujourd'hui - et peut-être plus que jamais - le passage aux affaires municipales : « de la notoriété acquise par l'exercice d'une ou plusieurs responsabilités associatives à la candidature aux fonctions électives locales, le chemin d'accès au pouvoir local est tout tracé »<sup>675</sup>. Dans le même sens, Michel Koebel indique que « le réseau associatif, par la médiation qu'il opère entre les pouvoirs publics et des fractions de l'électorat réel ou potentiel, constitue un espace de conquête, de conservation ou de déstabilisation du pouvoir local »<sup>676</sup>. Il estime même qu'à « certains égards, on pourrait dire que l'investissement associatif est à l' élu local ce que les mandats politiques locaux sont à l'homme politique d'envergure nationale »<sup>677</sup>.

Ainsi dans une première acception accordant une place importante à la rationalité individuelle, l'engagement associatif peut être perçu comme le fruit d'un calcul, essentiellement au bénéfice des classes populaires. En effet, si on estime que l'engagement associatif permet d'accéder à des positions hiérarchiques improbables dans la sphère professionnelle<sup>678</sup> et ainsi de compenser par la notoriété locale une position sociale globalement dominée<sup>679</sup>, alors l'accès au conseil municipal n'est que la suite logique de ce processus d'ascension sociale.

De manière moins utilitariste et plus proche du discours des acteurs, Sandra Frey décrit un phénomène de « glissement » qui conduit « des personnes *a priori* extérieures à toute implication politique (ni adhésion à un parti politique, ni militantisme idéologique), mais seulement parties prenantes d'un engagement de

---

<sup>674</sup> Jeanne Becquart-Leclercq, *Paradoxes du pouvoir local*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 35. D'après son enquête, trois maires sur quatre appartiennent à entre trois et sept associations.

<sup>675</sup> Martine Barthélémy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 200.

<sup>676</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 165.

<sup>677</sup> *Ibidem*, p. 176.

<sup>678</sup> Phénomène particulièrement bien mis en évidence par Camille Hamidi dans : Camille Hamidi, « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, décembre 2002, p. 158- 159.

<sup>679</sup> Processus également évoqué dans : Florence Weber, *Manuel de l'ethnologue*, Presses universitaires de France, 2009, p. 169. Voir aussi : Ivan Bruneau et Nicolas Renahy, *op. cit.*, p. 60.

proximité (association, bénévolat, démarche individuelle d'accompagnement), à se retrouver impliquées dans le processus électoral municipal par le biais principal de cette activité »<sup>680</sup>. Selon elle, ce « glissement » est à mettre sur le compte du hasard et n'est souvent pas voulu par les acteurs. Christian Le Bart souscrit à cette idée et invite à ne pas « lire chaque engagement pré-politique comme calcul finalisé »<sup>681</sup>. Bien souvent, les personnes engagées dans le monde associatif accumulent localement de la notoriété à leur insu, sans mesurer le potentiel réinvestissement de celle-ci dans un engagement municipal auquel elles n'ont pas forcément pensé.

De manière générale, l'engagement associatif ne concerne par toute la population. L'analyse des caractéristiques des adhérents révèle que cela implique plutôt les hommes, issus des classes moyennes et supérieures et disposant d'un capital scolaire plutôt élevé<sup>682</sup>. Le taux d'adhésion est en effet toujours plus élevé chez les personnes titulaires du bac ou d'un diplôme supérieur au bac. Par ailleurs, il est en moyenne plus élevé chez les cadres et professions intermédiaires alors qu'il est le plus faible chez les ouvriers. La seule exception notable concerne les clubs du troisième âge, toujours plus souvent fréquentés par des femmes et des personnes peu ou pas diplômées<sup>683</sup>. D'après Michel Koebel, cette répartition sociale des adhérents se réplique aux postes de direction des associations. On observe selon lui une « confiscation du pouvoir associatif par une partie seulement des adhérents, qui représente une fraction, plutôt dominante, de l'espace social »<sup>684</sup>. Enfin, il apparaît que les communes rurales sont les plus concernées par la vie associative puisque le taux d'adhésion aux associations n'est jamais aussi élevé que dans ces communes, en particulier concernant les loisirs et les clubs du 3<sup>ème</sup> âge<sup>685</sup>.

---

<sup>680</sup> Sandra Frey, « Des trajectoires d'engagement genrées », Toulouse-Le Mirail, 2006, p. 3.

<sup>681</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*, p. 202.

<sup>682</sup> Voir annexes 31, 32 et 33.

<sup>683</sup> Les mêmes constats relatifs à la sélection sociale des adhérents d'associations sont mis en évidence dès 1983 par François Héran. François Héran, « Un monde sélectif : les associations », *Economie et statistique*, vol. 208 / 1, 1988, p. 17-31. Il invite notamment à distinguer la « structure des adhérents » (c'est-à-dire la part de chaque catégorie sociale au sein de chaque association) qui tend à minimiser la sélectivité sociale de l'engagement associatif et le « taux d'adhésion » qui rend compte du nombre d'adhérents parmi la population virtuellement concernée par l'association (par exemple, le taux d'adhésion mesure la part d'individus engagés dans une association de parents d'élèves parmi les personnes qui ont des enfants scolarisés). Le « taux d'adhésion » tend à augmenter à mesure que l'on monte dans la hiérarchie sociale.

<sup>684</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 166.

<sup>685</sup> Voir annexe 34.

Il est cependant nécessaire de distinguer deux types d'associations qui n'ont pas les mêmes effets sur la propension à se porter candidat aux élections municipales : les associations nationales à vocation humaniste (croix rouge, ligue contre le cancer,...) et les associations locales, souvent circonscrites à l'espace communal (sport, loisirs, culture, préservation du patrimoine communal,...). Dans le cas des premières, elles sont à la rigueur susceptibles de produire un sentiment de compétence, une habitude de la parole publique, de plaider une cause, ou encore des savoir-faire dans la défense d'intérêts. En revanche, elles ne permettent en aucun cas de construire de la notoriété localement, à moins, dans le cas des communes les plus importantes, qu'une antenne de l'association soit implantée dans la commune (ce qui crée donc un réseau local et de la visibilité sociale). Dans le second cas, l'implication dans les associations locales produit à la fois le sentiment personnel de compétence et la reconnaissance sociale des habitants induisant ainsi une forme de réputation de compétence et de dévouement. Plus encore, le réseau local alors constitué et les relations privilégiées entretenues avec les autorités politico-administratives locales placent d'emblée les dirigeants d'associations dans une posture favorable. Connus des faiseurs de listes, ils augmentent ainsi leurs chances d'être repérés et de se voir proposer d'intégrer une liste. Par ailleurs, l'image sociale avantageuse dont ils bénéficient auprès de la population leur donnent toutes les chances d'être élus, en même temps que d'être sélectionnés par les faiseurs de liste qui capitalisent sur des noms appréciés localement<sup>686</sup>.

Si les femmes s'engagent plus volontiers dans les associations liées à l'action sanitaire et sociale et dans les clubs de 3<sup>ème</sup> âge alors que les hommes s'engagent surtout dans les associations sportives et dans les sociétés de chasse<sup>687</sup>, on ne connaît pas encore les effets de cette répartition sur l'engagement municipal. Michel Koebel évoque par exemple la « rentabilité particulière de l'association sportive » dans l'espace politique local<sup>688</sup>. Il souhaite ainsi montrer que les

---

<sup>686</sup> Les faiseurs de liste cherchent à « rallier les divers groupes constitués jugés influents dans la société locale, en supposant ainsi que la surface sociale des associatifs leur permettra de rallier les électors qui leur sont affiliés ». Catherine Achin et alii, *Sexes, genre et politique*, Économica, 2007, p. 44.

<sup>687</sup> Voir annexe 33.

<sup>688</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 174.

associations sportives sont parmi celles dont l'accès à la présidence est la moins concurrentielle (de nombreux adhérents des associations sportives ne perçoivent pas leur adhésion comme un engagement mais profitent simplement des installations mises à disposition par l'association), alors qu'elles offrent de réelles potentialités de conversion de notoriété sur la scène politique locale. Ainsi le coût d'entrée dans l'espace politique via la présidence d'une association sportive est d'autant plus faible.

Comme pour les autres caractéristiques identifiées comme des ressources, il est possible de saisir l'engagement associatif du point de vue des recruteurs d'une part et des recrutés d'autre part. D'après l'enquête par questionnaire, 55,7% des faiseurs de liste déclarent prendre en compte l'implication dans les associations de la commune pour choisir leurs colistiers. L'investissement associatif est ainsi le cinquième critère évoqué par les têtes de liste pour recruter leurs colistiers, derrière la disponibilité, la connaissance personnelle, la compétence et l'investissement dans la vie communale. Ensuite, l'implication associative représente un critère plus important pour les communes de plus de 1000 habitants puisque 62% des têtes de liste de ces communes l'évoquent, contre 50% dans les communes de moins de 1000 habitants<sup>689</sup>.

---

<sup>689</sup> On peut penser que ce différentiel est lié à la plus faible densité du réseau associatif dans les plus petites communes.

Tableau 33 Critères de choix des colistiers évoqués par les faiseurs de liste selon la taille de la commune (N=70<sup>690</sup>)

	Moins de 1000 habitants	1000 habitants et plus	Total
<b>Implication vie communale</b>	84%	78%	<b>81,4%</b>
<b>Compétence</b>	76%	75%	<b>75,7%</b>
<b>Connaissance personnelle</b>	63%	62%	<b>62,8%</b>
<b>Disponibilité</b>	57%	62%	<b>60%</b>
<b>Implication associative</b>	50%	62%	<b>55,7%</b>

Certain-e-s élu-e-s objectivent leur engagement associatif comme un élément permettant de construire localement une certaine forme de notoriété. Mais surtout, c'est parce que les président-e-s d'association se constituent naturellement un réseau élargi de connaissances qu'ils-elles deviennent potentiellement éligibles et qu'ils-elles se font repérer puis recruter sur les listes.

« Q. -Et quand vous vous êtes présentée pour la première fois en 83, pour quelles raisons en fait, on est venu vous chercher?

R. -Oui, on est venu me solliciter, c'est vrai que j'étais **à ce moment-là je m'occupais d'association en tant que parent d'élèves. Donc on est venu me solliciter.**

Q. -Parce que la personne qui montait la liste vous connaissait déjà ?

R. -Oui je pense que c'est heu, à ce moment-là **des contacts des réseaux on se voit à la sortie de l'école, y'a des discussions, c'est un peu un engagement comme ça** » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

Le point de vue des faiseurs de liste concernant le recrutement de responsables associatifs est ambivalent. Certains estiment que les personnes engagées dans les associations sont les mieux à même, précisément par leur expérience de l'engagement, de s'occuper des affaires municipales.

« Q. -Quels sont vos critères pour choisir vos colistiers ?

<sup>690</sup> Les 70 répondants ne recouvrent pas exactement la population des maires interrogés. Cela correspond aux élu-e-s ayant mentionné avoir participé à la construction de la liste. Ainsi certains maires n'y ont pas participé (cas notamment des maires nouvellement élus auxquels la liste a été imposée par le maire sortant) alors que certain-e-s adjoint-e-s y ont participé.



R. -Bah je connais les gens en fait donc je sais qui pourrait être intéressé par ceci ou par cela, à certaines choses sur la commune. **Et puis en général ce sont ceux qui s'investissent déjà dans les associations qui sont les plus motivés** » [Marylou C., maire, 500 habitants].

« Q. -Alors comment vous avez choisi vos colistiers ?

R. - Et bien on s'est mis un peu d'accord avec tous les adjoints on les a choisis ensemble. **On était à peu près tous d'accord parce que y'a pas 50.000 personnes qui sont dans ville qui sont repérables et qui font déjà des choses dans les assos, ou un peu à l'école et voilà.** [...]

Q. - Mais il a fallu les convaincre un petit peu [les nouvelles colistières] ?

R. -Pas trop longtemps parce qu'**elles étaient quand même dans la commune, elles étaient quand même dans les assos on les avait repérées donc elles étaient déjà visibles,** voilà. Mais passer d'une asso à une municipalité c'est autre chose. C'est le cran quand même inconnu quoi.

Q. -Parce que la majorité des femmes qui sont là étaient dans une asso ?

R. -Oui, elle [montre sur le trombinoscope des élus] elle aidait à l'école, elle aussi, elle était dans les parents d'élèves. Elles c'est un autre cas elle avait envie de heu, elle avait ses enfants de grands donc elle avait bien envie de s'impliquer. Son mari était dans une asso. Et elle qu'est-ce qu'elle faisait ? Son mari était à l'école, mais elle aussi était à l'école. Donc oui c'était quand même des personnes qui étaient visibles quoi » [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

« Q. -Alors quels sont les critères pour recruter vos colistiers ?

R. -Y'a deux choses, non y'a plus de deux choses. **Y'a le pif, regarder agir les gens dans les associations,** tout un tas de choses, dire celui-là, celle-là, il pourrait m'intéresser » [Alain M., maire, 1300 habitants].

Si un engagement associatif préalable est donc positivement perçu par certaines têtes de listes, d'autres en revanche, après des expériences infructueuses, estiment que les responsables associatifs ne font pas de bons élus principalement parce qu'ils n'ont pas l'habitude de prendre des décisions pour l'intérêt général.

« R. -J'ai essayé de faire un mix entre des gens qui sont là depuis longtemps et des gens qui sont là depuis une dizaine d'années. Voilà, ils font partie de la commune et.... en général c'est des gens qui se sont déjà un peu investis, qui connaissent un peu ce que c'est que l'engagement.

Q. -Dans le milieu associatif ?

R. -**J'avais fait ma dernière liste du milieu associatif, c'était pas une réussite.** En 2008. **Je me suis dit ils sont engagés ils savent ce que c'est et puis en définitive ça a pas été concluant.** Bah j'avais beau leur expliquer que le travail dans une association et le travail dans une commune ça n'a vraiment rien à voir quoi. Gérer des budgets, des programmes, des projets. C'est plus du

tout la même chose, il faut trancher, il faut prendre des décisions qui impliquent toute la population. **Donc la responsabilité n'est pas la même, elle est bien moindre au niveau associatif qu'elle ne l'est au niveau communal.** [...]

Q. -Donc vous n'avez pas renouvelé l'expérience des associatifs?

R. -Non j'ai pas regardé ça. J'ai regardé toujours la compétence, ça c'est important » [Antoine P., maire, 1800 habitants].

Certain-e-s maires estiment même que le principal risque auquel on s'expose en intégrant des responsables d'associations au conseil municipal est de voir ceux-ci défendre leurs intérêts sectoriels (demande de subventions pour leurs associations) plutôt que ceux de tous les habitants.

« Q. -Et vous parliez des associations. Est ce que vous avez beaucoup d'élus qui font partie d'associations ? Est-ce que c'est un critère par exemple quand vous choisissez vos colistiers ?

R. -Non. Parce que heu, ça pourrait, mais c'est pas le critère. Et si j'avais une remarque à faire **je dirais que bien souvent les gens qui font partie d'une association et qui sont dans le conseil municipal sont très partisans. Ils ne voient que leur propre association. Ils oublient l'intérêt général. Ils sont là que pour revendiquer sur leur association, demander sur leur association, le reste de la collectivité ils s'y intéressent pas.**

Q. -Vous voyez ça par expérience ?

R. -Ah c'est évident. **J'en ai un là il n'est là, il n'ouvrira la bouche que pour son association.** Ça n'est que ça » [Rolande M., maire, 1200 habitants].

Quoi qu'il en soit et à quelques exceptions près, il semble que l'expérience associative soit globalement valorisée et valorisable dans la compétition politique locale. En témoigne la part d'élue-e-s municipaux-ales indiquant faire partie ou avoir fait partie d'une association. Selon l'enquête par questionnaire, cela concerne plus de 90% des élu-e-s municipaux-ales. Ainsi l'engagement associatif dans la population des élu-e-s est bien plus élevé que dans la population en général<sup>691</sup>. Concernant le sexe des élu-e-s engagé-e-s dans la vie associative, aucune différence significative n'apparaît : si les élus sont 92% à être ou avoir été investi dans la vie associative, c'est le cas de 91% des élues.

---

<sup>691</sup> D'après l'Insee, en 2013, 42% des français ont été membres d'au moins une association au cours des 12 derniers mois. Burricand Carine et Gleizes François, « Trente ans de vie associative Une participation stable mais davantage féminine », Insee, 2016, (« Insee première »).

Cela étant, il est possible de relever plusieurs parcours d'élue-s qui ne bénéficient que de leur engagement associatif et des sociabilités afférentes comme ressources dans la compétition municipale. Sans attaches locales, exerçant des professions peu valorisées et peu doté-e-s en capitaux économiques et culturels, ces élue-s semblent ne devoir leur notoriété locale qu'à leur activisme associatif. En ce sens, il semble approprié de parler de filière associative pour rendre compte de ces entrées en politique. Reste toutefois à déterminer dans quelle mesure cette filière est genrée, ou autrement dit si les effets des « dispositions » sexuées qui orientent les femmes et les hommes vers certains types d'associations plutôt que d'autres affectent le déroulement des carrières municipales.

### 3.2.2. La filière associative comme modalité genrée d'accès à l'espace public

Il apparaît maintenant clair que le milieu associatif constitue un vivier d'élue-s. Dans le même temps, les femmes s'engagent moins volontiers dans le monde associatif que les hommes<sup>692</sup>. Cette élue municipale allochtone et récemment implantée dans le village explique cette situation dans sa commune :

« Q. -Mais alors les femmes ici elles travaillent toutes ?

R. -Ici oui à peu près, les femmes de la génération avant la mienne elles travaillent toutes. La génération d'encore avant non, là c'était assez agricole, donc c'était des femmes qui travaillaient hein, mais qu'étaient sur les exploitations. Après là maintenant **toutes celles qui ont entre 40 et 60 ans, là oui toutes les femmes du quartier elles bossent. Elles bossent mais après c'est vrai qu'il y a pas forcément ce que moi je peux amener sur un engagement, municipal, associatif heu, ça elles le font pas forcément, c'est les messieurs qui sont dans les associations, de chasse, de machin, de ci, de ça. Mais les femmes ne sont pas dans les associations.** Et là je pense qu'il y a quelque chose qui change au niveau des générations quoi. Moi je suis dans une génération où il y en a beaucoup plus quoi. On est quand même sur d'autres repères quoi » [Élise D., conseillère municipale, 200 habitants].

---

<sup>692</sup> Voir annexe 33.

D'après cette élue, le différentiel d'engagement associatif entre les hommes et les femmes serait dû à un écart générationnel : les jeunes femmes s'engageant plus volontiers que leurs aînées. Cette analyse indigène est confirmée par les données de l'Insee qui indiquent que le taux d'adhésion des femmes s'est accru au cours des 30 dernières années, passant de 34% en 1983 à 40% en 2013. L'écart avec les hommes s'est d'autre part largement réduit puisqu'il était de 19 points en 1983 contre 4 points seulement en 2013<sup>693</sup>. Tout porte donc à croire que les femmes s'insèrent progressivement dans la vie publique, au moins via les milieux associatifs, jusqu'à rattraper le niveau d'engagement des hommes. En ce sens, si les associations constituent bien des viviers d'élus-e-s, les femmes, en intégrant ces viviers, ont logiquement plus de chances d'apparaître sur les listes municipales.

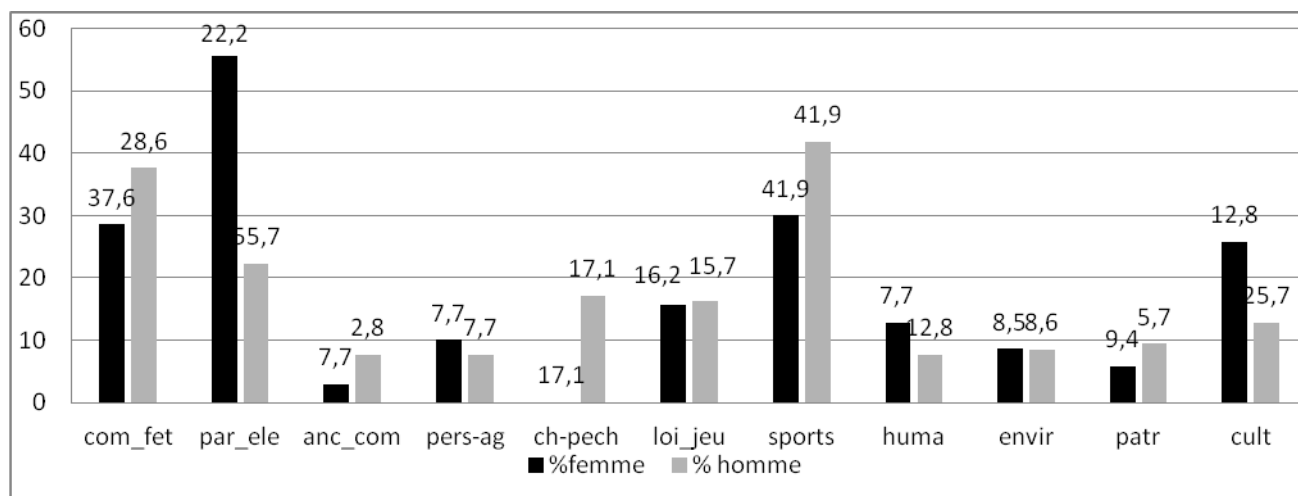
Pour autant, les secteurs d'engagement associatif sont quant à eux genrés. Alors que les hommes s'orientent surtout vers les associations sportives, les femmes intègrent plutôt les fédérations de parents d'élèves et les associations culturelles<sup>694</sup>. Il faut également ajouter les sociétés de chasses qui sont quasi-exclusivement fréquentées par des hommes. De manière générale, une distinction peut être faite entre les associations liées aux enfants et au *care* (parents d'élèves, personnes âgées, humanitaire) qui sont toujours majoritairement investies par les femmes, et les associations de loisir qui sont surtout investies par les hommes. Il est intéressant de noter que cette répartition très genrée se réplique au sein de la population des élus-e-s.

---

<sup>693</sup> Burricand Carine et Gleizes François, *op. cit.*

<sup>694</sup> Anne Guillou et Simone Pennec, *Les parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*, L'Harmattan, 1999, p. 200-201. Voir aussi annexe 33.

Figure 14 Activités associatives des élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le sexe (N=187)<sup>695</sup>



Ce graphique révèle effectivement que les élues disposent plus souvent que les élus d'un engagement associatif dans les secteurs de la culture, de l'humanitaire, des personnes âgées et des parents d'élèves. En revanche, les hommes ont plus souvent été investis que les femmes dans le comité des fêtes, la chasse, les sports et les anciens combattants.

Concernant spécifiquement les parents d'élèves, plus de la moitié des élues sont ou ont été investies dans ce type d'association, contre 22,2% des élus. En revanche, seules 8,6% des élues ont été présidentes de ce type d'association, contre 6% des élus<sup>696</sup>. Ainsi, si les élues ont été investies dans des proportions bien supérieures aux hommes dans des associations de parents d'élèves, elles occupent proportionnellement moins souvent la présidence de ces associations. Leur propension à prendre la tête des associations semble plus faible que pour les hommes. Or on sait que c'est la visibilité sociale locale offerte par la présidence d'association qui permet de « glisser » vers l'engagement municipal. Pour celles qui en prennent néanmoins la présidence, leur engagement leur offre une forme de notoriété convertible en ressource dans les possibilités de recrutement sur une liste

<sup>695</sup> Les abréviations renvoient aux secteurs associatifs suivants : « com\_fet » à comité des fêtes, « par\_ele » à parents d'élèves, « anc\_com » à ancien combattant, « pers\_ag » à personnes âgées, « ch\_pech » à chasse et pêche, « loi\_jeu » à loisirs et jeunesse, « sports » à sports, « huma » à humanitaire, « envir » à environnement, « patr » à patrimoine, et « cult » à culture.

<sup>696</sup> Voir annexe 35.

municipale. Toutefois, elles ont de grandes chances de se voir attribuer une délégation à la scolarité ou à la petite enfance.

Concernant les maires, la part de femmes ne disposant d'aucune expérience associative est bien plus faible que chez les hommes. Si 13 hommes maires (25% des hommes maires de l'échantillon) n'ont jamais fait partie d'une association, seules deux femmes maires (12,5%) répondantes à l'enquête par questionnaire indiquent n'avoir jamais fait partie d'aucune association, ni dans la commune ni à l'extérieur. Tout porte ainsi à croire que la filière associative est particulièrement empruntée par les femmes, en particulier par celles qui se hissent au poste de maire.

Les profils de ces deux femmes maires ne disposant d'aucune expérience associative sont singuliers. La première est maire d'une commune de 400 habitants. Elle cumule toutes les ressources traditionnelles localement valorisées : native de sa commune, viticultrice et propriétaire terrienne, ses parents étaient eux-mêmes originaires de la commune et y étaient viticulteurs. Elle a hérité du mandat de conseiller municipal de son père. Par ailleurs, son frère et sa sœur ont également été élus sur la commune.

La seconde est maire d'une commune de 150 habitants. Elle est native de sa commune et propriétaire terrienne. Ses parents étaient eux-mêmes originaires de la commune et y travaillaient. Enseignante à la retraite, elle a hérité en ligne directe des mandats municipaux de son père et de son grand-père, tous deux maires avant elle sur la commune. Dotées de toutes les ressources qui prédisposent à l'exercice du mandat de maire en milieu rural, ces femmes ont toutes les chances de pouvoir s'affranchir de l'engagement associatif sans répercussion sur leur carrière municipale.

Contrairement à ces deux femmes, la grande majorité des femmes maires des petites communes de Gironde enquêtées disposent de ressources associatives, venant compenser leur absence d'ancrage local, mais également permettre une forme d'autohabilitation, de sentiment de compétence à prendre en charge les affaires publiques. C'est notamment ce que montraient déjà les travaux relatifs au

profil des femmes recrutées à l'occasion de la première mise en œuvre de la parité en 2001 :

« Parce que l'activité associative conduit souvent à fréquenter le milieu politique, les femmes disposées à se saisir de l'occasion paritaire sont celles pour lesquelles le monde politique n'est pas tout à fait étranger. Plus encore, celles qui exercent des responsabilités associatives se sentent autorisées à devenir des représentantes politiques, les mécanismes d'auto sélection fondés sur la distribution inégale de la compétence sociale valant autant pour la participation associative que politique. Enfin, les savoir-faire associatifs sont pour partie transposables dans l'univers politique »<sup>697</sup>

La description du processus qui conduit au passage de l'engagement associatif vers l'engagement politique s'applique particulièrement bien au cas de Thérèse Z., maire d'une commune de 2000 habitants depuis 2014 et adjointe aux finances entre 2001 et 2014. Arrivée étant enfant dans l'agglomération bordelaise et y ayant toujours vécu depuis, elle s'est installée sur la commune de S. en 1987 suite à un divorce et s'est remariée à un homme qui possédait une maison sur la commune. Elle occupe un poste de gestionnaire en charge des affaires économiques dans un hôpital de Bordeaux. Elle s'est par ailleurs investie au Parti Socialiste deux ans après son arrivée sur la commune. L'engagement associatif est central dans sa vie depuis l'enfance et elle a toujours été « au service des autres ». Elle raconte en entretien son parcours associatif et le processus de glissement qui s'est opéré vers l'engagement municipal.

« R. -Alors en fait j'ai jamais voulu être maire pour être maire hein. **Depuis que j'ai 12 ans, je suis dans les associations en fait, j'étais avec mon père j'ai commencé au comité des fêtes dans un petit village de Charente. Et puis ensuite j'ai eu des enfants, parents d'élèves. Jeune fille la ligue des droits de l'homme. Et après je suis divorcée je suis arrivée ici à S.-L., club de gym, mon mari est musicien donc trésorière à la musique, enfin voilà j'ai toujours été dans la ville, j'ai toujours été au service des autres. Puis un jour l'ancien maire y'a 13 ans est venu me chercher il me dit « maintenant ça suffit t'es dans les assos mais maintenant il faut passer à autre chose ».** Moi j'étais engagé quand même politiquement j'étais au PS, mais militante sans plus quoi. [...] Et voilà et donc j'ai commencé avec heu ça fait 13 ans [...].

Q. -Et donc vous dans quelles associations vous étiez ?

R. -Alors moi j'ai été présidente de la gymnastique, trésorière à un moment. Je me suis occupée du club omnisport. Et avec mon époux j'ai été trésorière de la musique, parce que lui il était directeur de l'harmonie à A.. Il était chef lui,

---

<sup>697</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 44.

professeur de musique, clarinettiste, musicien. Et du coup y'avait personne dans l'association qui voulait faire trésorier donc j'ai été faire la trésorerie là-bas. Et puis j'ai aidé notre école de musique ici, ils étaient pas très fortiches en trésorerie voilà. J'ai toujours été dans les comptes, sport, culture voilà ».

C'est donc son engagement associatif qui lui a permis d'être repérée par l'ancien maire. La visibilité sociale locale induite par la participation aux différentes manifestations communales a entraîné son glissement vers la municipalité. Adjointe aux finances, parce qu'elle disposait de compétences en la matière par le biais de sa profession notamment, elle a fait ses preuves et a été soutenue par le maire sortant pour prendre sa succession aux élections de 2014.

« Q. -Et une fois que vous êtes arrivée ici vous vous êtes tout de suite investie dans les associations ?

R. -Tout le temps ! Mais dans toutes les communes où je suis allée.

Q. -Et vous dites que cette fibre-là vous la tirez de votre père ?

R. -**Ah oui sûrement et puis je peux pas rester à la maison, je suis dans la ville quoi. J'ai besoin certainement d'être utile à quelque chose quoi.**

Q. -Donc du coup c'est un peu ce qui vous a fait connaître le fait d'être dans les associations ?

R. -Oui, bien sûr. J'étais là tout le temps. **Et puis depuis que je suis élue moi j'allais à toutes les manifestations, moi j'étais dans la ville quoi.** Un petit peu moins que le maire quand même parce que le maire avait du charisme donc moi j'étais un peu plus dans l'ombre mais enfin bon ».

Dépourvue d'attaches locales, l'intense activisme associatif de cette élue (couplé dans ce cas à un engagement militant au Parti Socialiste) lui a permis d'intégrer la vie publique puis d'être recrutée sur une liste. Entrée au conseil municipal après 14 ans d'investissement associatif sur la commune, elle sera élue maire 13 ans plus tard, au terme d'une carrière municipale relativement rapide.

Dans les petites communes, l'engagement associatif constitue donc une façon particulièrement efficace de se faire connaître pour les nouveaux arrivants. Dépourvus d'attaches locales, de réseaux familiaux et amicaux locaux, et encore moins d'une position de domination économique (à travers une relation de domination personnalisée), l'activisme associatif permet de construire un réseau élargi de connaissances tout en étant perçu comme dévoué à la communauté. Par ailleurs, la filière associative paraît d'autant plus empruntée par les femmes pour



accéder à la municipalité qu'elle constitue une forme d'apprentissage de la prise de parole, de la gestion des dossiers et des personnes, contrant ainsi les effets démobilisateurs du genre en politique. L'engagement associatif constitue ainsi une forme de propédeutique à l'engagement municipal et permet un glissement aisé - même si inégalement vécu comme tel - vers les responsabilités électives.

## 4. Conclusion du chapitre IV

Lorsque Philippe Garraud évoque les transformations du métier d'élu local, il invite à prendre en compte « la profonde mutation des sociétés locales depuis les années cinquante sous l'influence de différents phénomènes tels que la croissance urbaine, la mobilité accrue des populations, le renouvellement des "élites" sociales [...], le développement important de la vie associative locale »<sup>698</sup>. S'il indique que ces évolutions n'entraînent pas systématiquement « un renouvellement rapide des élus »<sup>699</sup>, reste que celles-ci sont tendanciellement susceptibles de modifier les manières d'être et de faire des élus locaux. Surtout, nous avons vu que ces évolutions étaient ambivalentes du point de vue du genre.

Alors qu'une approche excessivement intuitive inclinerait à penser que les positions électives locales se féminisent à mesure que les activités et les populations « urbaines » intègrent les espaces périphériques, l'analyse approfondie du cas girondin montre que ce n'est que très inégalement le cas. Si les conseils municipaux des communes périurbaines<sup>700</sup> sont en moyenne plus féminisés que ceux des communes rurales, les postes de maire semblent en revanche d'autant plus difficiles d'accès pour les femmes.

Dans la continuité du chapitre précédent, nous avons mis en évidence l'effet du contexte d'élection sur la propension des femmes à accéder à la gestion des affaires publiques en Gironde. Dans les petites communes sous faible influence des

---

<sup>698</sup> Philippe Garraud, "Le métier d'élu local...", *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>699</sup> Ibid.

<sup>700</sup> Nous parlons ici des communes non-soumises à la contrainte paritaire.

pôles urbains, où les populations sont relativement stables, les pratiques du pouvoir municipal tendent à se reproduire autour des qualités du dévouement pour la communauté. C'est dans ces communes que les femmes sont le plus souvent élues maires. Dans le périurbain, on observe le phénomène inverse. Se développe un *ethos* de la compétence, avec des profils de maires socialement plus élevés. C'est dans ces communes que les femmes sont les moins souvent élues maires. Ainsi, si la périurbanisation contribue à intégrer les femmes à la vie municipale, les communes périurbaines comptent significativement moins de femmes maires que les communes rurales.

Plus généralement, les effets conjugués de la périurbanisation et de la décentralisation ont contribué à bouleverser l'économie des ressources mobilisables pour les élu-e-s municipaux-ales dans les petites communes périurbanisées ou en voie de périurbanisation. On peut relever une dévaluation tendancielle des ressources traditionnelles non-reconnues comme légitimes par les nouveaux habitants qui demandent avant tout à ce que les municipalités répondent à leurs attentes sectorielles. Dans le même temps, la décentralisation a pu contribuer à élever le niveau nécessaire de compétence des élu-e-s autour de l'idéologie managériale et entrepreneuriale. Tout cela tend à évincer les élus municipaux ruraux traditionnels qui ne disposaient souvent que de leur autochtonie comme seule ressource sur la scène locale. Pour autant, ces changements ne permettent pas forcément aux femmes d'accéder au mayorat, essentiellement parce que la figure du « maire manager » et l'idéologie de l'entrepreneuriat qu'elle sous-tend sont rarement associées aux compétences socialement attribuées aux femmes (notamment parce qu'elles sont rares à exercer des professions qui mettent en œuvre ce type de compétences).

Au total, l'approche contextualisée a permis de dégager trois profils de femmes maires néo-résidentes en contrepoint de celles, décrites dans le chapitre précédent, qui tiraient essentiellement leur légitimité de la tradition, de l'ancrage et de l'héritage. Avant de revenir sur ces profils qui renvoient *in fine* à des filières d'accès spécifiques prenant pied dans des contextes particuliers, il faut dire que ceux-ci ne sont jamais « purs ». À la manière de Michel Offerlé lorsqu'il distingue les filières d'accès au champ politique central, il faut rappeler que « les carrières

singulières ne sont jamais analysables à partir d'un seul de ces canaux, mais toute carrière est tendanciellement compréhensible à partir d'un type prépondérant »<sup>701</sup>.

Fort de cette remarque qui conduit à nuancer le caractère figé de profils-idéaux, il est possible d'identifier trois filières d'accès au mandat municipal pour les femmes néo-résidentes dans les contextes périurbains en Gironde. La première renvoie à la mobilisation de compétences techniques qui s'appuient sur des ressources professionnelles susceptibles d'apporter à la fois sentiment de compétence et réputation de compétence. Particulièrement dotées en capital culturel, les femmes qui empruntent cette voie sont plutôt élues dans des communes périurbaines marquées par une augmentation rapide et une diversification sociale de la population communale. Ne disposant d'aucun ancrage local ou d'héritage politique, c'est leur capacité à répondre aux attentes des nouvelles populations qui contribuent à construire leur légitimité sur la scène locale, souvent en se faisant connaître comme adjointe au préalable.

La seconde filière correspond aux femmes mobilisées pour une cause. Moins dotées en ressources professionnelles que les « techniciennes », l'investissement de ces néo-résidentes sur les scènes municipales périurbaines est consécutif à un désaccord profond avec les modes de gestion des anciennes municipalités. Ces femmes se mobilisent le plus souvent autour des enjeux liés à la petite enfance et aux écoles trouvant ainsi un écho particulier auprès des jeunes couples avec enfants. Leur engagement peut aussi être l'occasion de compenser une position dominée dans la sphère professionnelle. En tout état de cause, les mobilisées pour une cause entrent toujours dans l'opposition et leur engagement municipal est le produit d'un acte volontaire, contrairement aux femmes empruntant la filière associative.

La dernière façon d'accéder au poste de maire repérée pour les femmes dans les contextes périurbains de Gironde, correspond à la filière associative. Celles qui empruntent cette filière convertissent dans la vie municipale leurs savoir-faire et leurs compétences constitués dans le cadre associatif. Souvent repérées et recrutées par une tête de liste, elles suivent un *cursus honorum* classique avant d'accéder au

---

<sup>701</sup> Michel Offerlé, *op. cit.*, p. 45.

poste de maire. Ainsi les associatives entrent indifféremment dans la majorité ou dans l'opposition (en fonction de la tête de liste qui vient les solliciter), elles expliquent toujours qu'on est venu les chercher et que leur élection est due au hasard. Cette filière intègre notamment les femmes qui subissent une mobilité contrainte consécutive à la mutation de leur mari. Ce profil d'élue est courant dans les communes périurbaines. Il correspond à des femmes qui convertissent leur « temps libre » en engagement pour la collectivité.

Après avoir mis en évidence ces profils et ces filières « féminines », il faut maintenant s'interroger sur les activités des élues une fois en place.



# **Chapitre V : La division sexuelle du travail politique à la campagne. Logiques de sélection et spécialisation des adjointes et des déléguées communautaires dans les petites communes de Gironde**

Après avoir étudié le profil des élues rurales et l'évolution de leurs filières d'accès au grès des mutations des espaces et des réformes institutionnelles, il convient désormais de nous pencher sur leurs activités d'élues. Autrement dit, au-delà de ce qu'elles sont, il faut se demander ce qu'elles font. De ce point de vue, plusieurs perspectives peuvent être adoptées. Nous avons choisi d'en retenir deux<sup>702</sup> : l'entrée dans les fonctions d'adjointe d'une part et de déléguée communautaire d'autre part.

Afin de saisir les activités des élues municipales, il faut d'abord se concentrer sur la division du travail municipal et notamment sur la répartition des délégations d'adjoints. Longtemps centrée sur les seuls maires, l'analyse du personnel politique local s'est portée récemment sur la figure des adjoints<sup>703</sup>. Ces travaux mettent en évidence une sélectivité du poste d'adjoint, tant du point de vue de l'origine socio-professionnelle que du sexe. Pour autant, tous traitent du cas urbain.

Ensuite, dans le contexte de la montée en puissance des intercommunalités, il devient nécessaire de s'interroger sur la position qu'occupent les élus municipaux au sein de ce nouvel espace de concurrence politique. Il faut notamment se pencher

---

<sup>702</sup> Nous aurions pu retenir ici le travail en campagne électorale par exemple, pour analyser la division sexuée des activités de campagne dans les espaces ruraux. Cependant, à défaut d'une analyse ethnographique menée sur la base d'observations répétées dans un petit nombre de communes, nous n'avons pas exploré cette question.

<sup>703</sup> Stéphane Cadiou, « Les exécutifs des communes urbaines : un personnel distingué ? », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015, p. 391-406. Michel Koebel, « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Metropolitiques* [en ligne], 2014. A noter le caractère pionnier du travail d'Olivier Borraz, « Politique, société et administration : les adjoints au maire à Besançon », *Sociologie du travail*, 1995, p. 221-248.

sur les nouveaux rapports de pouvoirs induits par l'arrivée de ces « trophées » sur la scène politique locale. Les travaux scientifiques suivant généralement l'agenda des réformes institutionnelles, le renforcement de l'intercommunalité acté en 1992 avec la création des communautés de communes puis accéléré en 1999 avec l'élargissement de leurs compétences, a ouvert un nouveau champ de recherches sur le personnel politique intercommunal depuis le milieu des années 1990<sup>704</sup>. De nombreux auteurs se sont penchés sur la question, que ce soit dans le cadre urbain<sup>705</sup> ou rural<sup>706</sup>. Pour autant, tous ces travaux ont ceci en commun qu'ils restent, à quelques exceptions près, peu attentifs au genre.

Qu'il s'agisse des exécutifs municipaux ou des délégués communautaires, des évolutions législatives récentes ont pu contribuer à redéfinir les règles du jeu de ces espaces politiques. Depuis la loi du 31 janvier 2007, les exécutifs municipaux doivent être paritaires dans les communes de plus de 3500 habitants, puis de plus de 1000 habitants depuis 2014. Par ailleurs, depuis les élections municipales et communautaires de 2014, les délégués à l'intercommunalité sont élus au suffrage universel direct par le biais de listes paritaires pour les communes de plus de 1000 habitants. Dès lors, dans quelle mesure ces évolutions ont-elles affecté l'économie des rapports de genre dans ces assemblées ?

La division sexuelle du travail politique est désormais clairement identifiée. Les nombreux travaux traitant de la question arrivent globalement à la même conclusion : aux femmes les attributions liées au *care* et à la proximité et aux hommes les attributions liées à la sphère productive et technique<sup>707</sup>. De manière générale, tout semble indiquer que la division sexuelle du travail dans le champ politique soit le prolongement de la division sexuelle du travail dans l'espace

---

<sup>704</sup> Rémy Le Saout, *L'intercommunalité : logiques nationales et enjeux locaux*, Presses universitaires de Rennes, 1997 ; Rémy Le Saout, *Le pouvoir intercommunal : sociologie des présidents des établissements intercommunaux*, Presses Universitaires d'Orléans, 2000 ; Eric Kerrouche, *L'intercommunalité en France*, Montchrestien, 2008.

<sup>705</sup> Fabien Desage et David Guéranger, *La politique confisquée : sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Éd. du Croquant, 2011.

<sup>706</sup> Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, N° 209-210, juin 2011, p. 135-148. Sébastien Vignon, *op. cit.*

<sup>707</sup> Catherine Achin, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, Vol. 55, juillet 2005, p. 477-499. Maud Navarre, *Devenir élue : genre et carrière politique*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2015, 257 p. Delphine Dulong et Frédérique Matonti, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France », *Sociétés & Représentations*, novembre 2007, p. 251-267. Nicole Roux et Monique Bigoteau, *op. cit.* Michel Koebel, *op. cit.*

social global. Autrement dit, lorsqu'elles entrent en politique, les femmes s'orientent plutôt vers des attributions qui correspondent aux qualités et aux compétences qui leurs sont socialement attachées. Mais, là encore, ces travaux n'abordent jamais le cas des espaces ruraux.

Ce chapitre permettra donc de réconcilier ces différents sujets d'investigation en rendant compte du travail politique et des positions dans le champ du pouvoir des élues municipales à travers le cas des adjointes et des déléguées communautaires spécifiquement dans les espaces ruraux. Dit autrement, nous nous demanderons comment sont sélectionnées les adjointes et les déléguées à l'intercommunalité dans les espaces ruraux ? Puis nous nous interrogerons sur ce qui oriente ces élues vers la prise de certaines responsabilités plutôt que d'autres. Peut-on considérer que les effets conjugués des socialisations sexuées et des modes de fonctionnement officiels et officieux du champ politique orientent les choix ? Plus précisément encore, si nous avons mis en évidence la relative hétéronomie du champ politique municipal en milieu rural, quels sont les effets de cette moindre intégration aux logiques centrales sur la division sexuée du travail politique ? Le genre opère-t-il différemment selon les espaces ? Enfin, les évolutions législatives récentes concernant l'attribution de ces postes politiques a-t-elle modifié les pratiques du point de vue des rapports sociaux de sexe ?

Nous répondrons à ces différentes questions en trois points<sup>708</sup>. D'abord, nous nous intéresserons à la position des femmes dans les hiérarchies municipales officielles en tentant de saisir les effets pratiques des réformes institutionnelles sur leur entrée dans les exécutifs des petites municipalités. Ensuite, nous aborderons la question de la division sexuelle du travail exécutif municipal en tentant de desceller les modalités de production des « parois de verre » et si les espaces ruraux présentent des spécificités sur ce point. Enfin, nous étudierons la question des effets de la spécialisation municipale sur la carrière des femmes dans le cadre intercommunal, en nous intéressant notamment aux multiples rapports de domination qui structurent l'espace communautaire.

---

<sup>708</sup> La méthode sera décrite plus loin dans un point spécifique.



## 1. Des modes de désignation des adjoints différents d'une commune à l'autre

C'est l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales qui codifie le mode de désignation du maire et des adjoints ainsi que les conditions générales d'exercice du mandat. Il précise que « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints » (L2122-18). Le maire n'est donc pas dans l'obligation de déléguer ses compétences à des adjoints même si dans la pratique c'est presque toujours le cas. Dans plusieurs petites communes de Gironde, notre enquête révèle que le maire conserve un ou plusieurs secteurs de l'administration communale qui lui tient particulièrement à cœur. Il peut s'agir de la voirie ou de l'urbanisme, même si le premier magistrat de la commune garde le plus souvent les finances sous sa coupe.

Au-delà de la définition normative de la fonction d'adjoint, on observe des variations dans la pratique. Michel Koebel, qui a travaillé sur les adjoints dans les villes moyennes, indique d'emblée que les modalités de choix des adjoints dépendent des logiques centrales du champ politique, c'est-à-dire des effets de coalition, de fusion de listes, de rétributions du militantisme, etc... En tout état de cause, les façons de sélectionner les adjoints ne peuvent pas, selon lui, se résumer à leurs « compétences objectives »<sup>709</sup>. Pourtant en entretien, une majorité de têtes de listes interrogées sur les façons de choisir leurs adjoints assure se déterminer avant tout en fonction de l'adéquation entre les compétences individuelles et le contenu des délégations attribuées. Dès lors, il est possible de s'interroger sur la dimension proprement rhétorique de la compétence en politique. Le choix est-il déterminé par les compétences propres ou alors faut-il prendre en compte la dimension stratégique de l'attribution de ces postes ? Cette question est fondamentale pour saisir les logiques d'attribution des responsabilités exécutives aux adjointes. Si la distribution des postes est fonction des compétences, alors

---

<sup>709</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 1. En contrepoint, certains travaux soulignent un dosage entre les compétences techniques et « la contrainte des équilibres partisans et notabiliaires », dans le cas des exécutifs régionaux : voir Laurent Godmer et Guillaume Marrel, « Professionnalisation et notabilisation : le travail politique quotidien d'une vice-présidente de région vu au travers de son agenda électronique », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015/2, p. 452.

comment sont-elles évaluées et comment les rapports de genre interfèrent dans ce processus de sélection ?

### **1.1. L'attribution stratégique des postes adjoints en milieu urbain : une dimension routinisée par contraste avec le contexte rural.**

Au-delà de la définition légale du poste d'adjoint, l'exercice de cette fonction se transforme, notamment au gré des bouleversements institutionnels. C'est notamment la décentralisation qui contribue à faire évoluer les pratiques. Avant les années 1980, « les problèmes à traiter sont encore suffisamment vastes pour n'exiger qu'une approche globale. Les délégations correspondent le plus souvent aux grands domaines d'action de l'Etat dans les villes, ceux sur lesquels il s'agit de mettre en place des relais municipaux pour mobiliser les ressources centrales en les appliquant à un contexte local »<sup>710</sup>. Après la décentralisation, on observe une tendance à la sectorisation accrue des délégations dans le cadre d'une spécialisation des domaines d'intervention municipaux.

Si les délégations municipales doivent désormais correspondre à des domaines précis de l'action publique, il est possible de repérer une dimension stratégique, ou tactique, dans la manière de sélectionner les adjoints. Celle-ci est surtout repérable dans les grandes villes. Dans ces communes, la désignation des adjoints est le plus souvent le produit de négociations au moment de la constitution des listes visant, de manière rationnelle, à augmenter les chances de l'emporter. Les têtes de liste en position de force cherchent ainsi à rassembler différentes mouvances plus ou moins proches idéologiquement afin de limiter les candidatures en mesure de disperser les voix de leur électorat potentiel. La distribution des postes d'adjoint fonctionne alors comme une « monnaie d'échange » : un poste contre l'assurance de ne pas présenter de liste. En ce sens, Stéphane Cadiou indique que « pour un chef d'exécutif, les postes d'adjoints représentent tout d'abord des ressources afin

---

<sup>710</sup> Olivier Borraz, *op. cit.*, p. 235-237.

de réguler les jeux de pouvoir »<sup>711</sup>. Dans le cas des coalitions, « les postes d'adjoints sont des ressources de rétribution (comme celles fournies par les postes de collaborateurs de cabinet ou de groupe) des partis associés au pouvoir ou des différentes tendances au sein d'une formation politique »<sup>712</sup>.

Cette pratique est particulièrement bien restituée par Helena R., conseillère municipale d'une commune de plus 10 000 habitants. Issue d'un collectif citoyen qui prend l'initiative de monter une liste sans étiquette aux élections municipales, elle livre un récit des coulisses de la constitution de la liste. Cette femme, très engagée dans le secteur associatif et dans la vie locale, décide, avec quelques-uns de ses camarades de présenter une liste aux élections municipales. Une liste sans étiquette composée de personnes non-encartées, ayant pour but de relayer leurs idées en termes de participation des citoyens à la vie publique. Au vu de la configuration de l'élection, avec notamment une tête de liste d'envergure nationale à droite, les listes de gauche (PS, Front de Gauche et EELV) décident de fusionner pour augmenter leurs chances de l'emporter. Sa liste issue du collectif citoyen, plutôt orientée idéologiquement à gauche, se voit proposer d'intégrer cette liste d'union de la gauche. La liste accepte pour faire barrage à la droite, en échange de l'intégration d'un de ses membres à la liste d'union et de l'assurance d'obtenir un poste d'adjoint en cas d'élection. Elle raconte :

« Donc à ce moment-là nous avons commencé à négocier avec cette liste qui émergeait pour en être et pour apporter notre projet, nos idées. Bon alors, comme nous ne connaissions pas les manières dont les partis politiques négocient, heu voilà. Et comme tout le monde devait être sur une même liste heu, vous voyez bien, quatre partis, une liste, y'a pas de postes pour tout le monde. Et donc la seule chose que nous avons réussi à obtenir à l'époque, et aujourd'hui je dirais c'est déjà pas mal mais à l'époque on disait « c'est pas assez », c'est un poste d'adjoint si on était élu. Donc une personne sur la liste et cette personne devait avoir un poste d'adjoint. Et c'était moi » [Helena R., conseillère municipale, plus de 30 000 habitants].

La liste d'union de la gauche a finalement été battue et Helena R. a été élue simple conseillère municipale. Pour autant, si ces manières stratégiques de choisir les

---

<sup>711</sup> Stéphane Cadiou, *op. cit.*, p. 402.

<sup>712</sup> *Ibidem.*

adjoints *a priori* détachées de leurs compétences objectives s'apparentent à des pratiques routinisées dans les communes urbaines, tout indique que ces cas de figure sont beaucoup plus rares dans les petites communes. Dans une moindre mesure, il est tout de même possible de relever dans des communes de taille plus modeste des arrangements visant à contrôler les éventuelles dissidences en échange de postes d'adjoints. C'est le cas par exemple dans une commune de 2000 habitants. La configuration de l'élection municipale de 2008 était singulière : le maire sortant, dont le beau-frère était colistier et délégué communautaire, décide de se représenter. Suite à l'imposition par la communauté de communes de désigner les maires comme délégués communautaires d'office, le beau-frère du maire, dont la place au conseil communautaire est remise en cause, décide de monter une liste d'opposition. Pour éviter la dispersion des voix, le maire sortant propose donc à son beau-frère de repartir sur sa liste, en lui « offrant » un poste d'adjoint. Thérèse Z., maire de la commune depuis 2014 et adjointe dans la municipalité précédente raconte :

« R. -Alors le premier mandat en 2001, ils avaient fait une liste commune avec le beau-frère. Et donc c'était Pierre S. qu'était maire et le beau-frère qu'était élu communautaire. Ensuite quand on est arrivé au mandat de 2008 les groupes politiques ont dit " non il faut que le maire soit élu communautaire ". Donc du coup c'est là qu'ont commencé les disputes avec le beau-frère.

Q. -Parce qu'il avait plus sa place ?

R. -**Il avait plus sa place d'élu communautaire, on lui réservait une place d'adjoint mais ça lui suffisait pas. Donc du coup il est parti il a monté sa liste tout seul, il a été balayé, battu, 30%/70% »** [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

Si la stratégie a échoué, ce cas de figure révèle la dimension stratégique de l'attribution des postes d'adjoints qui deviennent, dans certaines configurations locales, des « monnaies d'échange » et mettent à mal la rhétorique de la compétence comme critère prioritaire de désignation des adjoints. Dans les communes rurales pourtant, on observe des pratiques diversifiées qui dépendent des traditions locales et des habitudes des maires successifs.

## 1.2. La désignation des exécutifs révélatrice de l'hétéronomie du champ politique municipal en milieu rural

L'élection des adjoints - comme celle du maire - est soumise à un double exercice démocratique puisqu'ils sont élus une première fois au suffrage universel puis une seconde fois au sein du conseil municipal. En dépit de cette contrainte légale, des hiérarchies tacites subsistent et les postes de chacun sont bien souvent connus à l'avance. Le conseil municipal fait alors office de chambre d'enregistrement de choix établis bien en amont.

On observe une multiplicité de pratiques concernant les modalités de sélection des adjoints dans les communes rurales. D'après l'enquête, nous avons pu en relever cinq principales. La première concerne les attributions des postes d'adjoint à titre honorifique. Il s'agit de récompenser la loyauté des édiles les plus anciennement élus, comme l'explique par exemple Isabelle S., maire d'une commune de 600 habitants depuis 2008. La plupart de ses colistiers lui ont été imposés par le maire sortant duquel elle a pris la succession. Médecin du village et élu dans la commune depuis 1971, c'est lui qui décide de l'ordre de la liste et de postes d'adjoints au moment de la succession. Selon Isabelle S., la désignation des postes d'adjoint se faisait « à l'ancienneté » :

« R. -Alors cette liste là ce n'était pas moi qui l'avait montée, ce n'était pas moi qui l'avait heu...

Q. -Les postes étaient déjà définis ?

R. -Voilà, monsieur le maire sortant avait déjà défini les postes. Mais pas le contenu des commissions ou des délégations, ça c'est moi qui ai choisi. Mais il avait dit « untel, untel, untel sera adjoint ». C'est-à-dire qu'il y en avait déjà qui étaient déjà adjoints il n'y avait aucune raison de les sortir. Et **lui faisait monter à l'ancienneté. C'était une espèce de récompense quoi. C'est comme ça qu'il fonctionnait** » [Isabelle S., maire, 600 habitants].

Il est évident que cette manière de sélectionner les adjoints défavorise les femmes qui, cumulant moins les mandats dans le temps que les hommes<sup>713</sup>, ont

---

<sup>713</sup> Les résultats de notre enquête par questionnaire révèlent que les élues municipales sont élues en moyenne depuis 8,5 ans, contre 13,3 ans pour les hommes. Voir aussi, dans le cas des député-e-s : « Étude genrée sur le cumul des mandats des parlementaires », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2013.

structurellement moins de chances de disposer de suffisamment d'ancienneté pour briguer un poste d'adjoint.

La seconde façon de choisir les adjoints relève de l'équilibre géographique. Cette pratique consiste à sélectionner les adjoints selon leur lieu d'habitation de façon à ce qu'ils soient équitablement répartis sur le territoire communal. Cela s'observe dans des contextes particuliers, notamment dans les communes où subsistent ce que l'on a pu appeler « des querelles de clochers », même si dans certaines communes urbaines des procédés proches sont observables<sup>714</sup>. Cette maire d'une commune de 2200 habitants séparée en deux hameaux (C. et V.), explique en entretien l'importance d'avoir choisi un premier adjoint issu du hameau V. alors qu'elle habite dans le hameau C. :

« Q. -Donc du coup c'est votre premier adjoint qui est parti [pour vous succéder au poste de maire] pour les prochaines élections ?

R. -Voilà, et puis **ce qui est intéressant au fond ce qui est bien pour la commune, c'est qu'il habite V. donc symboliquement pour C. et V.** Parce que le gros problème c'est C. et V., vous savez en France on sait s'inventer des douleurs qui font pas mal, donc les gens de V. ont l'impression d'être opprimés par les gens de C.. Donc là le maire va être originaire de V. donc c'est très bien.

Q. -Ah parce qu'il y a encore des choses comme ça ?

R. -Ah non, c'est que y'en a tout le temps des choses comme ça. Parce que c'est même les derniers arrivants, des gens qui sont arrivés en même temps que moi en 97 qui portent ça « mon dieu on a toujours été opprimés par C. ». [...]

Q. -Donc du coup y'a vraiment une opposition entre les deux parties du village ?

R. -Y'avait une opposition, maintenant y'en a plus parce que avant y'avait un sectionnement électoral maintenant y'en a plus et puis bon **moi j'ai remis un premier adjoint qui était de là-bas.**

Q. -Ah ça vous avez fait attention à ça, c'est-à-dire que quand vous avez fait votre liste vous vous êtes dit votre premier adjoint faut qu'il soit de l'autre heu ?

R. -**Oui. C'est important de rassurer les gens, parce que les gens ont tout de suite l'impression d'être opprimés quoi.**

Q. -C'est-à-dire que si le maire et le premier adjoint viennent que de C. ...

R. -Oui, ça a été fait de 2001 à 2008, c'était une punition pour V. ». [Christine L., maire, 2200 habitants].

---

<sup>714</sup> Stéphane Cadiou repère, dans le cas de Nice, des mécanismes de sélection des adjoints selon des logiques de « représentation des différents segments socio-territoriaux présents dans la ville ». Cette manière de faire est une façon « de s'approprier – ne serait-ce qu'au niveau de la croyance – le soutien d'un segment (qu'il s'agisse d'un « groupe social » ou d'un « quartier ») composant la société ». Stéphane Cadiou, *op. cit.*, p. 404.

Ensuite, il a été possible d'identifier une troisième manière de choisir les adjoints, celle-ci concerne particulièrement les femmes maires peu expérimentées. Un certain nombre de femmes élues maires pour la première fois et disposant de peu de ressources personnelles et collectives (autochtonie, héritage, capital économique et culturel) ont fait part de l'importance d'avoir à leur côté un homme expérimenté (déjà élu auparavant) compensant leur déficit de légitimité sur la scène locale. C'est par exemple ce qu'expriment ces deux femmes maires, novices à ce poste :

« R. -Voilà, **déjà je m'étais dit si je pars en campagne il me faut quelqu'un de costaud à côté de moi.**

Q. -Un premier adjoint ?

R.-Oui, voilà, parce que je reste quand même une femme et que je connais mes points faibles. **Donc j'ai sélectionné un qui partait de l'ancienne municipalité** et aussi qui voulait pas repartir avec l'autre équipe. **Donc je lui ai demandé, il s'appelle Gérard B., il est mon premier adjoint il est mon binôme. Voilà donc les cas un peu litigieux, un peu difficiles, un peu compliqués, je les lui confie.** Tout ce qu'est voirie aussi parce que ça voilà [rires]. Parce que ça j'aime pas du tout, même si je m'informe c'est pas mon truc. Ça c'est à lui » [Françoise B., maire, 1300 habitants].

« Q. -Et donc du coup comment vous en êtes venue à prendre la tête de liste aux dernières élections ?

R. -Bah on était un petit groupe à vouloir faire cette liste. **La légitimité revenait plutôt à celui qui est mon premier adjoint qui était beaucoup plus ancien parce qu'il était parti avec l'ancien maire une première fois, voire une deuxième fois. [...] il faut savoir que quand on allait démarcher quand on allait à la rencontre des gens, je laissais toujours celui qui est mon premier adjoint dire heu, quand on nous disait « mais qui va être la tête de liste ? » C'était un code entre nous et c'était toujours lui qui répondait donc il disait « c'est Inès qui sera tête de liste ». Et là on me regardait : « une femme tête de liste ? » [Insiste avec le ton de l'interrogation outrée] » [Inès C., maire, 2400 habitants].**

Ces manières pour les femmes maires novices d'exprimer l'importance du choix d'un premier adjoint homme, leur offrant à la fois un appui en cas de difficultés et un gage de légitimité, peut expliquer que le poste de premier adjoint est plus souvent occupé par un homme lorsque le maire est une femme. Le poste de premier adjoint est occupé à 65% par un homme lorsque le maire est un homme et

à 75% par un homme lorsque le maire est une femme<sup>715</sup>. Cela indique que les femmes sont plus souvent secondées par des hommes lorsqu'elles sont maires, ce que confirment d'autres travaux<sup>716</sup>. Michel Koebel observe la même tendance dans le cas des villes moyennes et assure que « sans forcément s'en rendre compte, les femmes, même lorsqu'elles occupent la fonction politique locale la plus prestigieuse, contribuent à la domination masculine »<sup>717</sup>. Il avance également une autre explication plus stratégique et assure que ce phénomène doit aussi au fait que la position des femmes « en tête de liste provient d'une négociation préalable qui les oblige à choisir un homme comme premier adjoint ». Pour Stéphane Cadiou, cette situation est révélatrice du fait que « l'accès des femmes aux fonctions dominantes est contrôlé de près par les hommes »<sup>718</sup>.

Ce phénomène *a priori* paradoxal peut également être lu à l'aune du sentiment d'incompétence/ du manque d'assurance qui touche certaines élues, en particulier lorsqu'elles atteignent le poste de maire et lorsqu'elles sont novices. Certaines expriment, comme le montrent les extraits d'entretiens précités, le besoin d'être secondées par un homme, un besoin de soutien qu'un premier adjoint masculin viendra combler, d'autant plus si celui-ci dispose d'une certaine expérience électorale.

La quatrième façon de sélectionner les adjoints peut se faire, dans le cas des scrutins plurinominaux, au plus grand nombre de voix obtenues individuellement. Cette façon de procéder spécifique aux petites communes (où ce mode de scrutin s'applique) est plutôt rare aujourd'hui et n'apparaît que sporadiquement dans les entretiens. C'est pourtant de cette manière que Marcel D. a obtenu un poste d'adjoint en 1983. Il livre le récit de son élection :

« Q. -Donc vous êtes arrivé adjoint tout de suite.

R. -Oui, c'est tombé comme ça. Et je vais vous dire pourquoi. C'était à l'époque, y'avait des anciens puis ils avaient mis des jeunes à l'époque et moi je faisais partie des jeunes. Et donc on était 4 jeunes à être rentrés et parmi nous y'a un jeune -moi je demandais rien parce que bon- qui revendiquait un adjoint, voilà. Ça c'est une chose, mais le maire, qui s'est tué après malheureusement, il avait 2

---

<sup>715</sup> Voir annexes 41 et 42.

<sup>716</sup> Voir notamment Stéphane Cadiou, *op. cit.* et Michel Koebel, *op. cit.*

<sup>717</sup> Michel Koebel, *op. cit.*, p. 4.

<sup>718</sup> Stéphane Cadiou, *op. cit.*, p. 395.



anciens qui étaient adjoints depuis très longtemps. Moi j'étais chargé de lui dire, j'étais très ami avec lui. Alors je lui dis « les jeunes revendiquent un adjoint », mais il me dit « comment ? J'en tue un ? » [rires]. Donc, on est arrivé pour l'élection du maire, y'a pas eu de problèmes il a eu toutes les voix, et après y'a eu un petit tiraillement pour les adjoints d'une ou deux voix comme ça. Mais comme moi je m'étais engagé avec eux voilà. Et c'était à l'époque où le 3<sup>e</sup> adjoint existait pas autrefois, on pouvait mettre un troisième adjoint, donc heu le maire qui dit « bah vous les jeunes puisque vous revendiquez un adjoint vous avez qu'à vous nommer un adjoint puisqu'on peut mettre un troisième adjoint ». Mais il avait rien dit à personne donc on s'est retrouvé un peu heu. Donc y'en a un qu'a dit « bah on a qu'à prendre celui qu'a fait le plus de voix ». J'avais fait toutes les voix donc heu. C'est comme ça que je suis arrivé adjoint » [Marcel D., maire, 300 habitants].

Émilie R., adjointe au social dans une commune de 3100 habitants suggère également que le poste d'adjointe lui a été proposé en raison de son ordre d'arrivée dans la liste à l'issue des élections :

« Q. -Alors du coup comment ça se fait que vous avez été adjointe ?

R. -Alors c'est [la maire] qui me l'a proposé. Parce que par rapport à l'élection je me suis retrouvée dans les listes je devais être quatrième. Et elle m'a demandé si je voulais être adjointe » [Émilie R., adjointe, 3000 habitants]

Enfin, la cinquième et dernière manière identifiée de distribuer les postes d'adjoints est la plus couramment mobilisée, au moins dans le discours, par les têtes de liste. Il s'agit de faire les choix en fonction de la disponibilité et des compétences sectorielles des adjoints. Cependant, il convient d'y consacrer un point à part entière. Nous l'aborderons donc plus en avant dans ce chapitre, dans le cadre de la section consacrée à l'attribution des délégations municipales.

Reste à souligner la diversité des modes de sélection des adjoints au maire. Alors que l'on a vu que la sélection des adjoints dans les communes urbaines revêtait une dimension stratégique que l'on pourrait qualifier de « politicienne », les pratiques singulières mises en évidence ici semblent plutôt propres aux espaces ruraux et au fond assez éloignées des logiques centrales du champ politique.

### 1.3. L'extension de la parité aux exécutifs municipaux des communes de plus de 1000 habitants : choix des sortants et stratégies de compensation pour les évincés

L'extension du scrutin de liste aux communes de plus de 1000 habitants a eu pour effet d'étendre les dispositions paritaires à ces communes. En plus de devoir constituer des listes paritaires, les faiseurs de liste devaient sélectionner les adjoints selon leur sexe afin de respecter la loi du 31 janvier 2007 relative à l'alternance d'un adjoint de chaque sexe dans les exécutifs municipaux. La constitution d'exécutifs paritaires a représenté une contrainte difficilement acceptée par certaines têtes de liste. C'est en particulier la nécessité d'écarter des adjoints pour faire entrer des adjointes qui a été mal perçue.

« Q. -Alors comment ça va se passer avec la parité pour les prochaines élections ?

R. -Mais là **ça va pas arranger les choses parce que dans mon équipe d'adjoints par exemple va y'a avoir deux qui vont être brimés, qui vont devoir céder leur place à une femme. Et y'a pas raison qu'ils soient brimés.** Parce que un homme une femme, un homme une femme. J'ai 4 adjoints, il va falloir deux femmes.

Q. -Parce que actuellement vous en avez pas ?

R. -Non.

Q. -Et là ça va être difficile de savoir quels sont les deux qui vont partir ?

R. -J'en connais un mais les autres, je les connais pas hein.

Q. -Un qui veut pas repartir ?

R. -Un que je veux pas avec moi, mais les autres heu. **Par exemple Jacques y'a pas de raisons qu'il vienne pas, il travaille beaucoup, il est à la retraite, il a quasiment l'étoffe pour devenir maire après moi,** même si au bout de 2 ou 3 ans je décide de partir, d'aller me balader.

Q. -Vous le voyez comme votre successeur ?

R. -Ah oui.

Q. -Et c'est votre premier adjoint ?

R. -Non, c'est le troisième. **Vous savez les hommes c'est difficile hein, alors en plus avec des femmes** » [Claude J., maire, 1200 habitants].

On observe ainsi, à l'occasion de l'abaissement du seuil d'applicabilité de la parité en 2014, les mêmes réticences de la part des têtes de liste qu'au moment de la

première application de la parité aux élections municipales de 2001. C'est la difficulté d'évincer des hommes compétents au profit de femmes qui est principalement mise en avant. Aurélia Troupel évoque également ce phénomène dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des modes de désignation des conseillers communautaires aux élections municipales de mars 2014<sup>719</sup>.

Face à cette situation, des stratégies ont pu être mises en œuvre afin d'atténuer les effets de la réforme pour les hommes déclassés. En 2001, les travaux sur la mise en œuvre de la parité ont montré que les hommes lésés par la construction paritaire des listes ont été reclassés à de nouveaux postes, hors du seul cadre municipal<sup>720</sup>. C'est ainsi que, par des stratégies de compensation sur les scènes partisanes (postes dans la hiérarchie du parti), politico-administratives (postes dans les cabinets) ou dans la perspective de candidatures futures (assurance d'obtenir l'investiture pour une élection à venir), les hommes évincés ont accepté de laisser leur place à des femmes.

Si les *leaders* des petites communes nouvellement paritaires en 2014 n'ont pas la capacité d'offrir de tels postes, des stratégies visant à faire accepter les rétrogradations dans la hiérarchie municipale sont tout de même repérables. On observe ainsi dans certaines municipalités des mécanismes permettant de s'arranger de la loi sur les exécutifs paritaires.

« Q. -Alors dans la précédente mandature, il y avait 4 hommes adjoints et une femme ?

R. -Oui **y'avait que moi d'adjointe. Donc il a fallu en faire partir un.**

Q. -Donc comment ça s'est passé ?

R. -**Ca a pas été facile.**

Q. -Comment s'est fait le choix de la femme qu'est montée adjointe ?

R. -Bah elle elle avait envie de faire plus que conseillère. Donc elle nous a dit, ça pêchait en communication, elle nous a dit « moi je veux bien m'y mettre et je veux bien le faire ». Donc on lui a fait confiance on lui a dit « d'accord ». Donc elle elle arrivait, elle avait été déjà élue à Bordeaux et tout, elle avait un passé heu avec beaucoup de réseaux et tout, développement économique et développement durable ça la bottait bien. Et puis les autres étaient pas demandeurs.

---

<sup>719</sup> Aurelia Troupel, « Fléchage intercommunal ou décalque municipal? La constitution des premières doubles listes communautaires dans les villages de l'Hérault », in R. La Saout et S. Vignon (dir.), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger-Levrault, 2015, p. 75-76.

<sup>720</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 34.

Q. -Et donc l'adjoint qui est passé conseiller il l'a accepté ?

R. -Ca a pas été facile.

Q. -Vous êtes allée le voir ?

**R. -Bah il a bien compris que de toute façon il était le dernier mais il voulait rester avec nous. Donc il a demandé une délégation quand même, être conseiller délégué. Donc en fait quand on a voté les indemnités, il a les mêmes indemnités que les adjoints. Tout le monde a diminué les indemnités pour lui faire avoir.**

Q. -Comment le choix s'est porté sur lui ?

**R. -Parce que c'était par ordre d'arrivée. C'était lui qu'était le plus récent.**

Q. -Dans la commune où dans le conseil ?

R. -Dans le conseil » [Thérèse Z, maire, 2000 habitants].

Cet extrait d'entretien révèle deux points fondamentaux. Premièrement, la mise en œuvre des exécutifs paritaires a impliqué la mise en place de règles régissant le processus de sortie des hommes en place. Cette maire a choisi de fonctionner à l'ancienneté en évinçant les plus récemment élus (ce qui n'est pas sans rappeler, à l'inverse, les modalités de promotion évoquées plus haut). Deuxièmement, les exécutifs paritaires nécessitent de mettre en œuvre des stratégies de reclassement pour les hommes évincés, notamment en créant des postes. Thérèse Z. a par exemple créé un poste de conseiller délégué.

La manière de faire est tout à fait légale. En effet, le CGCT précise à l'article L2122-18 que le maire peut « déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints » ou « dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal ». Cette disposition insérée dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité institue donc des « conseillers délégués ». Elle ne permet pas toutefois de dépasser la limite légale du nombre d'adjoints qui est fixée à 30% des membres du conseil municipal, mais autorise d'attribuer des délégations aux autres membres du conseil. De la même manière, il est possible d'indemniser un « conseiller délégué » sous réserve que la rémunération soit le produit d'un « écrêtement »<sup>721</sup> des indemnités des autres élus. Autrement dit, il faut que les adjoints acceptent de ne pas percevoir la totalité de leur indemnité ainsi reversée au « conseiller délégué ».

De cette façon, les maires peuvent limiter le coût du déclassement pour les adjoints évincés par la parité qui ne peuvent certes plus prétendre au titre d'adjoint, mais qui occupent une fonction qui en a tous les attributs puisqu'ils conservent une délégation et une indemnité.

## **2. La place des femmes dans les hiérarchies symboliques municipales. Quels effets d'espace ?**

Catherine Achin distingue deux hiérarchies dans le cas des commissions parlementaires : une explicite et une implicite<sup>722</sup>. La première est « verticale » puisqu'elle implique une hiérarchie objective en fonction des postes occupés (présidence de l'assemblée nationale, bureau de l'assemblée nationale, présidence de groupe ou de commission, vice-présidence de groupe ou de commission,...). La seconde est « horizontale » ou symbolique dans le sens où elle distingue les postes occupés en fonction de leur prestige relatif (commission des lois, commission des finances, commission des affaires sociales,...). Se dessine ainsi un double système hiérarchique au sein duquel les femmes occupent plus souvent que les hommes des positions dominées.

Cette grille d'analyse semble parfaitement transposable aux municipalités : aux hiérarchies verticales (maire, adjoints, conseillers municipaux) s'ajoute une hiérarchie horizontale (nature de la délégation et des responsabilités attribuées). Nous nous sommes intéressés dans le premier chapitre à la position des femmes dans la hiérarchie officielle et aux logiques qui structuraient la répartition sexuée des postes d'adjoints, en particulier depuis que la contrainte paritaire s'applique aux exécutifs municipaux. Nous avons vu notamment que les premiers postes d'adjoints étaient rarement occupés par des femmes, même dans le cas des communes contraintes par la parité des exécutifs où le poste de premier adjoint

---

<sup>721</sup> Voir articles L2123-20 et L2123-24-1 du CGCT

<sup>722</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 193.

reste encore monopolisé par les hommes. À cette hiérarchie objectivée par des rangs, il est possible d'adjoindre une seconde hiérarchie, beaucoup moins visible puisqu'elle est essentiellement d'ordre symbolique. Il s'agit du contenu des attributions confiées aux adjoints, ce que l'on appelle couramment les délégations. Nous aborderons dans cette section les modalités concrètes d'attribution des délégations aux adjoint-e-s selon le sexe et la taille de la commune.

## **2.1. Des délégations municipales plus ou moins prisées selon la taille des communes**

L'apport central du propos est de proposer une dimension comparative de la distribution des délégations municipales selon la taille des communes. Il s'agit notamment de repérer d'éventuelles spécificités de cette distribution dans les petites communes.

### *Note méthodologique sur le recueil des données relatives aux délégations des adjoint-e-s*

Afin de rendre compte des modalités concrètes de l'exercice du mandat municipal pour les femmes, nous avons dans un premier temps envisagé de nous baser sur les déclarations des 187 répondant-e-s au questionnaire. Une question relative au sexe et à la délégation des adjoint-e-s avait en effet été intégrée. Cependant, il a semblé que nous pouvions augmenter le volume des données recueillies, d'autant que les réponses aux questionnaires ne mentionnaient pas la profession d'origine des adjoint-e-s qui semble structurante. Par ailleurs, la surreprésentation des répondant-e-s des petites communes n'offrait guère de possibilités de comparaison avec l'attribution des délégations dans les villes de taille moyenne et grande.

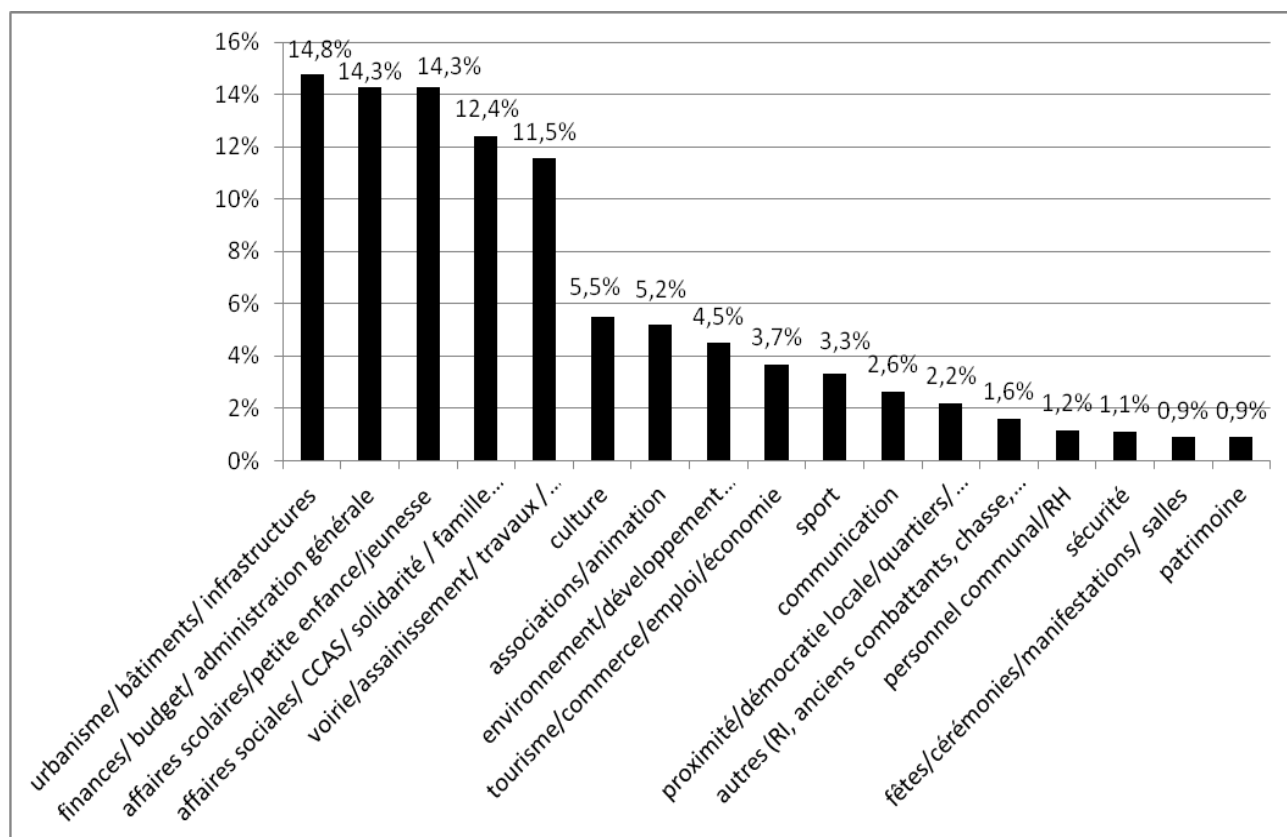
Une seconde enquête en deux temps a donc été effectuée. D'abord, un court questionnaire a été envoyé par courrier électronique à chaque municipalité de Gironde, comprenant l'identité des adjoint-e-s, leur sexe ainsi que le contenu

précis de leurs délégations. Nous pouvions ainsi facilement lier, pour chaque adjoint-e, sa délégation aux autres données dont nous disposions (profession, âge, rang dans la hiérarchie des adjoints). Ensuite, ce premier recueil de données a été complété par une recherche sur les sites internet des communes qui n'avaient pas répondu au questionnaire. Cette méthode s'est révélée particulièrement fructueuse, en particulier pour les communes de grande taille qui disposent (presque) toutes aujourd'hui d'un site internet.

De cette façon, ont été relevées les délégations de 1360 adjoint-e-s (603 adjointes et 757 adjoints), élu-e-s dans 260 communes différentes, pour la mandature 2014-2020. Cela représente quasiment la moitié des 542 communes de Gironde. Plus précisément, les délégations des adjoint-e-s de 193 communes de moins de 3500 habitants (sur 471) et de 67 communes de plus de 3500 habitants (sur 71) ont été relevées. En tout, 16 types de délégations ont été identifiés. Une dix-septième catégorie intitulée « autres » a été introduite. Elle regroupe les délégations très rarement attribuées et inclassables dans les autres catégories.

Les données brutes concernant les délégations des adjoint-e-s au maire en Gironde laissent paraître une première distribution. Il s'agit d'un classement par ordre croissant des délégations les plus souvent attribuées aux délégations les moins souvent attribuées.

Figure 15 Délégations des adjoint-e-s au maire de Gironde en 2014 (n=1360)

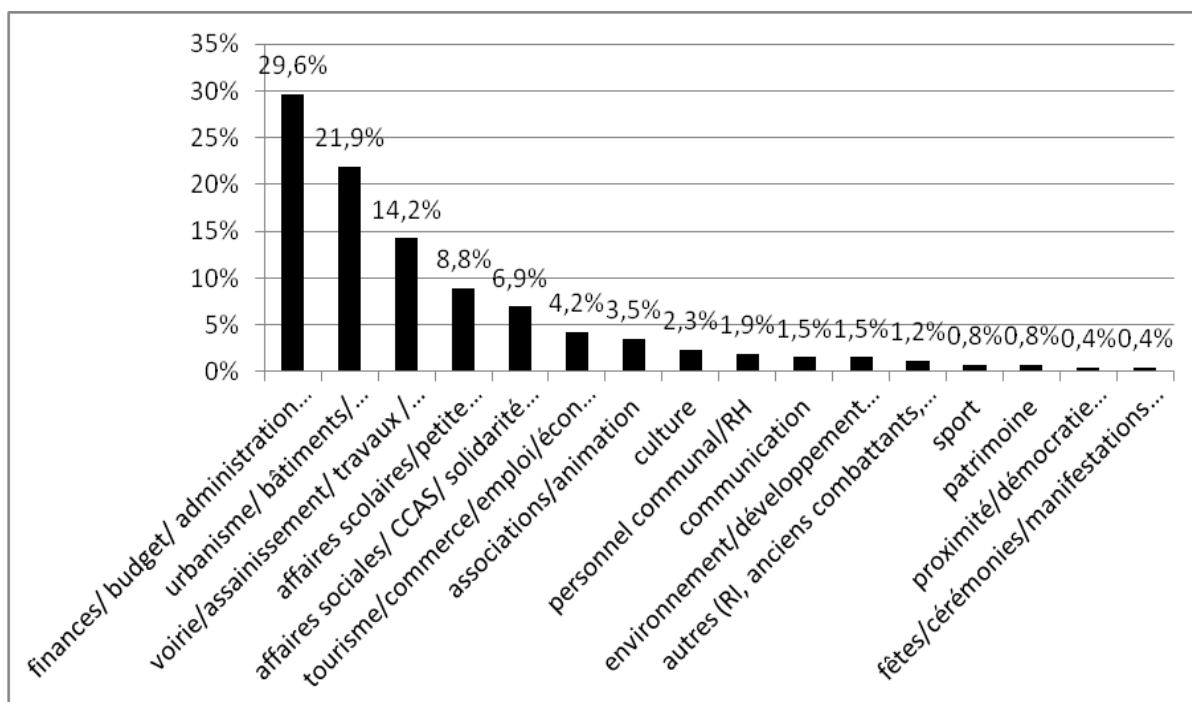


Le graphique laisse clairement apparaître que les délégations les plus souvent attribuées aux adjoints sont l'urbanisme, les finances et les affaires scolaires, puis les affaires sociales et la voirie/travaux. Ces délégations représentent près des deux tiers des attributions confiées aux adjoints. Viennent ensuite la culture, les associations, l'environnement, etc...

Cette première ventilation ne nous informe cependant guère sur une quelconque dimension hiérarchique. La méthode qui nous a semblé la plus appropriée pour rendre compte de cette dimension a été de relever les délégations qui étaient le plus souvent attribuées aux premiers adjoints. Le contenu des attributions de l'adjoint le plus élevé dans la hiérarchie officielle a toutes les chances d'informer sur les délégations les plus valorisées.



Figure 16 Délégations des premiers-ères adjoint-e-s, dans l'ordre décroissant d'attribution (n=260)



Cette classification indique que les premiers-ères adjoint-e-s privilégient très nettement la délégation aux finances (pour près d'un tiers d'entre eux/elles), ce qui laisse à penser qu'il s'agit de l'attribution la plus prestigieuse. Suivent la délégation à l'urbanisme, à la voirie/travaux, aux affaires scolaires puis aux affaires sociales. C'est en substance ce qu'indique cette élue, adjointe aux affaires sociales, interrogée sur les hiérarchies dans les délégations municipales :

« Q. -Comment ça s'est fait alors pour les délégations, c'était les mieux élus ?

**R. -Oui enfin le social heu personne n'en veut.**

Q. -Pourquoi ?

R. -Moi les gens me disent « attend heu moi le boulot que tu fais je voudrais pas le faire quoi ». [...]

**Q. -Et c'est quoi les postes d'adjoint que les gens demandent le plus ?**

**R. -Vous savez y'a les finances.**

**Q. -Par ordre d'importance mettons ?**

**R. -Ça pourrait être la voirie, les travaux peut être »** [Émilie R., adjointe, 3000 habitants].

Émilie R. oppose ici clairement la délégation au social dont « personne ne veut » aux délégations aux finances, à la voirie et aux travaux qui sont selon elle les plus demandées. La délégation aux finances semble particulièrement valorisée et stratégique. C'est ce qu'indique Coralie B., conseillère municipale d'une commune de 3200 habitants. Selon elle, la commission communale aux finances dans laquelle elle siège « permet d'avoir une vue sur tout »<sup>723</sup> :

« R. -Donc disons que moi **en étant à la commission des finances je savais que je toucherais tout**. Je toucherais à tout. **Donc avoir une vue d'ensemble**. Parce que quand on est que dans une seule commission on ne voit que sa partie et ça c'est pas très bien parce qu'il faut essayer quand même de faire la part des choses.

Q. -Parce que les finances c'est la commission qui...

R. -**Qui permet d'avoir une vue sur tout. Parce que c'est le nerf de la guerre les finances** » [Coralie B, conseillère municipale, 3200 habitants].

Dans les cas des plus petites communes, la voirie semble également représenter un enjeu particulièrement saillant et l'adjoint en charge de cette délégation dispose d'une place particulière au sein de la hiérarchie symbolique des délégations. C'est ce qu'exprime cette maire, tout en réaffirmant le lien entre la délégation au budget et le poste de premier adjoint :

« Q. -Combien vous avez d'adjoints ?

R. -J'en ai 4. J'ai refait comme l'ancien maire. **Adjoint voirie c'est super important, adjoint urbanisme oui, 1<sup>er</sup> adjoint c'est à dire le budget, et là nous avons même un adjoint « fêtes et cérémonies** » qui gère la fête de la musique, on fait le fête du fleuve au mois de septembre, puis il s'occupe aussi des assos parce qu'on a pas mal d'assos sur la commune » [Mathilde G., maire, 900 habitants].

Pour autant, cette hiérarchie précédemment esquissée n'est pas figée et dépend de plusieurs éléments. D'abord, comme le relève Maud Navarre, les délégations les plus prisées ne sont pas les mêmes d'une institution politique à l'autre, principalement parce que les compétences (et les budgets associés) de chaque assemblées sont différentes (par exemple, la délégation aux affaires sociales sera

---

<sup>723</sup> Pourtant, la commission municipale chargée des finances n'a pas de réel pouvoir décisionnaire et son rôle se limite le plus souvent à « affiner le projet de budget présenté par le maire ». Didier Le Maître, « La construction du budget des communes rurales », *Revue française de gestion*, n°168-169, 2006/9, p. 326.

particulièrement valorisée dans les conseils départementaux car il s'agit d'une de leurs compétences principales et donc d'une part importante du budget)<sup>724</sup>. Ensuite, notre enquête révèle que cette hiérarchie diffère selon la taille des communes considérées<sup>725</sup>. Les premiers adjoints sont plus souvent en charge des finances dans les communes de plus de 3500 habitants alors que la voirie et les travaux semblent beaucoup moins prisés dans ces communes. Les affaires sociales sont en revanche nettement plus valorisées (10,5% des premier-ères adjoint-e-s y sont délégué-e-s dans les communes de plus de 3500 habitants). La hiérarchie des délégations dans les communes de plus de 3500 habitants correspond peu ou prou à celle mise en évidence par Michel Koebel dans le cas de villes moyennes<sup>726</sup>.

## 2.2. Le genre des délégations : « plafond de verre » et « parois de verre »

### 2.2.1. Une division sexuelle stéréotypée du travail municipal

Les termes de « plafond de verre » et de « parois de verre » désignent les obstacles visibles et invisibles auxquels les femmes se confrontent dans le processus de prise de responsabilité<sup>727</sup>. Alors que le terme de « plafond de verre » (ou de « plancher collant ») renvoie aux hiérarchies verticales, c'est-à-dire à la moindre probabilité pour les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans divers champs (politique, économique, académique,...), les « parois de verre » renvoient plutôt aux hiérarchies horizontales, autrement dit au difficile accès à certains secteurs d'activité, en général les plus prestigieux<sup>728</sup>. Alors que le « plafond de verre »

<sup>724</sup> Maud Navarre, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, (« Res Publica »), p. 175.

<sup>725</sup> Voir annexes 37 et 38.

<sup>726</sup> En prenant en considération les délégations des quatre premiers adjoints, celui-ci établit la hiérarchie suivante (dans l'ordre décroissant d'importance) : Finances, urbanisme, ressources humaines, social, culture, environnement, sport, affaires scolaires,... Michel Koebel, *op. cit.*, p. 2.

<sup>727</sup> Soline Blanchard, Nicky Le Feuvre et Milka Metso, « Les femmes cadres et dirigeantes d'entreprise en Europe », *Informations sociales*, janvier 2009, p. 77.

<sup>728</sup> La littérature est assez abondante sur le sujet. Ces termes sont surtout mobilisés pour l'analyse de l'accès des femmes aux responsabilités dans les entreprises. Voir notamment : Jacqueline Laufer, « L'accès des femmes à la sphère de

s'applique parfaitement au cas des élues municipales (rappelons que les femmes représentent 44,6% des élus municipaux de Gironde en 2014, mais seulement 32,3% des premiers adjoints et 18,6% des maires), nous allons voir dans quelle mesure ces élues sont également contraintes par des « parois de verre ».

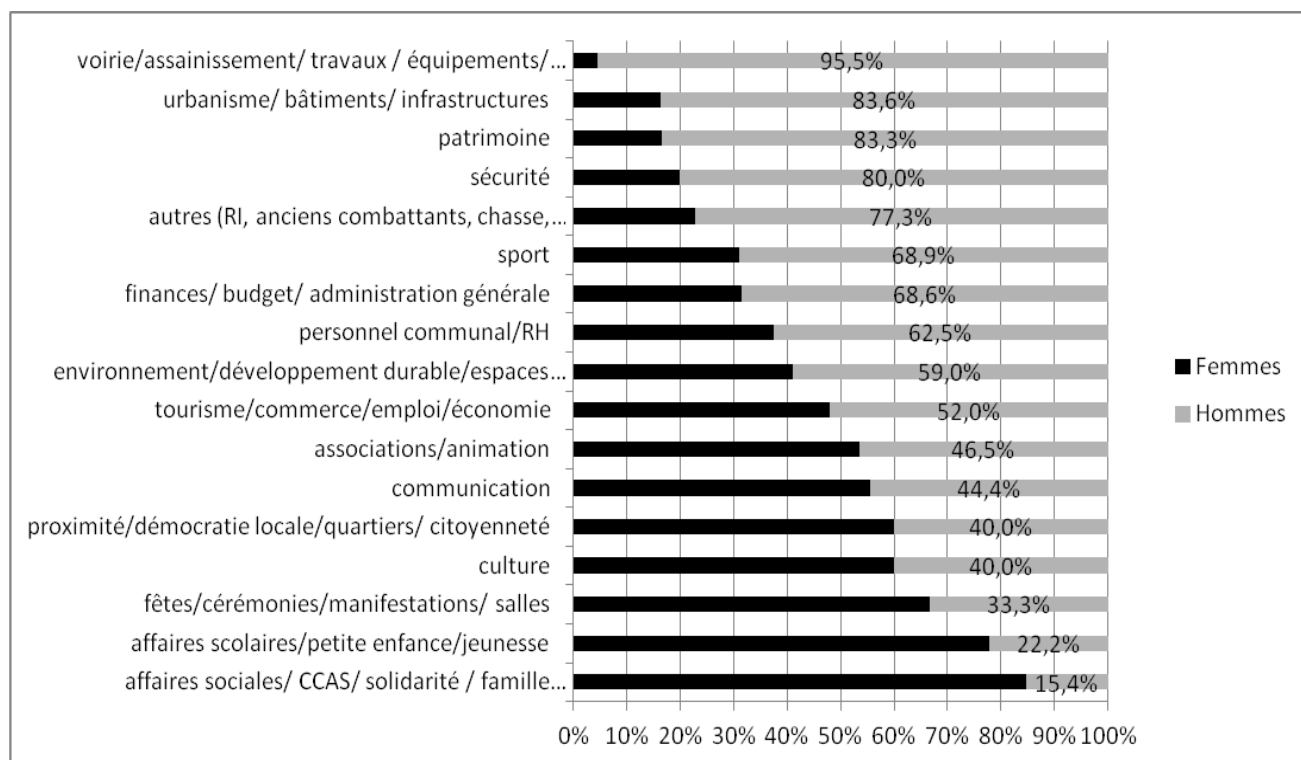
Une première analyse de la distribution des délégations par sexe des adjoint-e-s permet de dire que s'opère une ségrégation sexuée dans la répartition des responsabilités municipales<sup>729</sup>. Les femmes se voient majoritairement attribuer les affaires sociales, les affaires scolaires, les fêtes, la proximité, la culture, la communication, les associations. Quant aux hommes, ils sont plus souvent investis dans la voirie/travaux, l'urbanisme, le patrimoine, la sécurité, le sport, les finances, les ressources humaines, l'environnement et l'économie/tourisme. Ainsi les délégations dont on a dit qu'elles étaient les plus prestigieuses (finances, urbanisme, voirie/travaux) sont majoritairement aux mains des hommes.

---

décision des entreprises : la construction du plafond de verre », Paris, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, 2003. Également, Pierre Tripier, « De l'esprit pionnier aux plafonds et parois de verre », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010/1, pp. 5-11.

<sup>729</sup> Les résultats détaillés (avec notamment les effectifs) sont disponibles en annexe 36.

Figure 17 Délégations municipales selon le sexe des adjoint-e-s élu-e-s en 2014 en Gironde (n=1360)



*Lecture :* La délégation à la voirie/travaux est attribuée dans 4,5% des cas à une femme et dans 95,5% des cas à un homme.

Ces résultats confirment ceux obtenus notamment dans le cadre du collectif de recherche « l'invention de l'élue ». Ces travaux concluaient à une répartition des délégations, tant régionales que municipales, selon une logique genrée. Autrement dit « premièrement, les choix ne viennent que prolonger la division sexuelle du travail, et deuxièmement, ils s'inscrivent dans la continuité des fonctions domestiques que les femmes occupent en tant que mère ou épouse »<sup>730</sup>. Ainsi, parmi les adjointes, près de la moitié sont déléguées aux affaires sociales et scolaires (contre moins de 10% des adjoints)<sup>731</sup>, alors que 60% des adjoints sont délégués aux finances, à la voirie/travaux et à l'urbanisme (contre 17% des adjointes). Certaines élues font preuve d'une conscience aiguë de la dimension caricaturale de cette répartition des délégations selon le sexe des adjoints :

« Q.-Alors comment ça se passe au niveau des adjoints ?

<sup>730</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 104.

<sup>731</sup> Voir annexe 36.

R. -Dans les adjoints y'a deux adjoints et y'a une adjointe qui était sur le précédent mandat avec le maire aussi. Elle, elle ne voulait pas repartir puisqu'elle était retraitée, et le maire lui a vraiment demandé de pouvoir repartir ensemble quoi.

Q. -Elle s'occupe de quoi du coup ?

R. -Alors elle, **elle va s'occuper essentiellement [rires] de tâches féminines à savoir le lien social envers les gens en difficultés. Et l'adjoint masculin lui est plus sur les trucs d'hommes : les régies d'électricité, les travaux.**

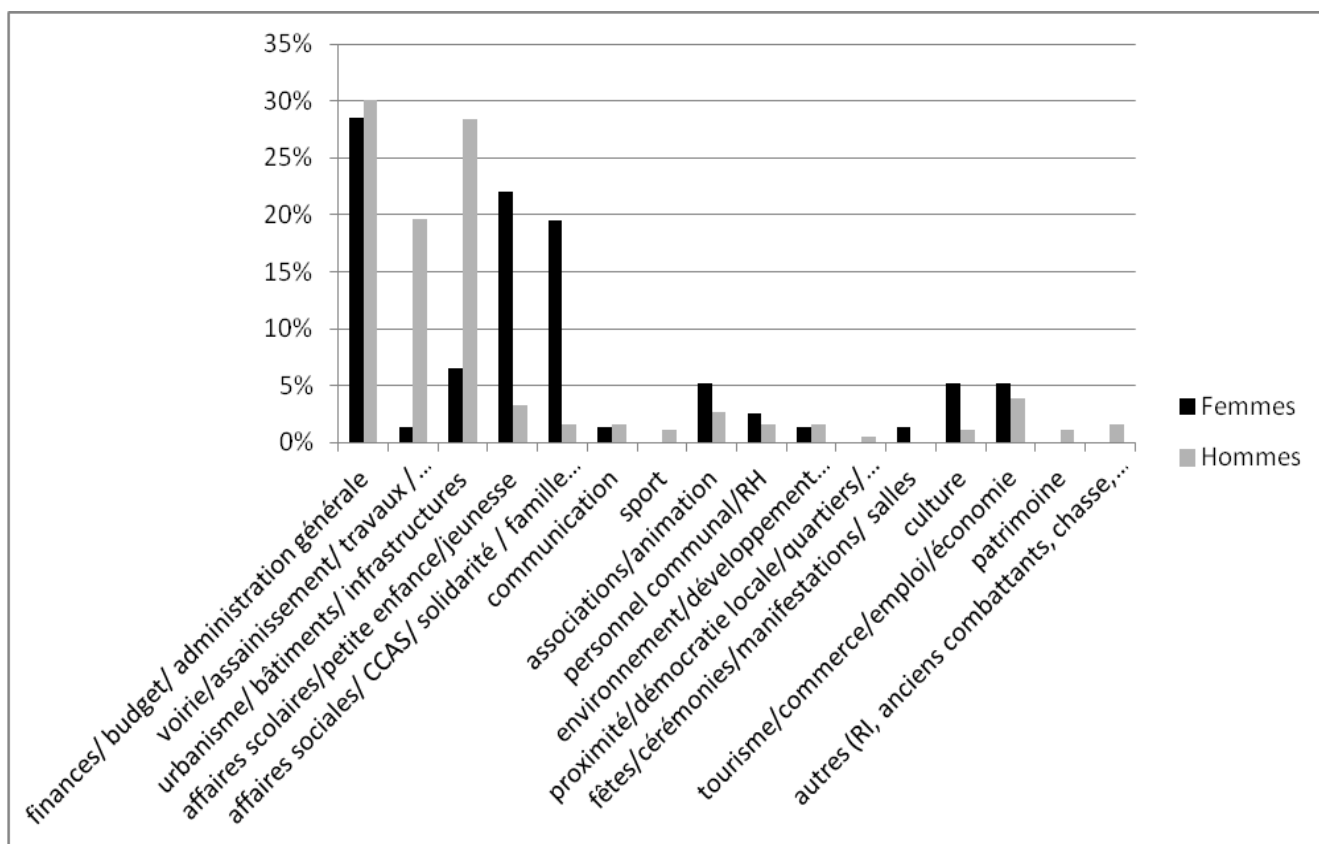
Q. -Oui c'est assez classique.

R. -Oui. **Le jour où y'aura une nana qui s'occupera de la voirie ça sera quelque chose de nouveau !** » [Élise D., conseillère municipale, 200 habitants].

### 2.2.2. Le cas de la délégation aux finances

Cependant, les postes de premiers adjoints (dont on sait qu'ils sont majoritairement délégués aux finances/budget) étant encore largement attribués aux hommes, cette répartition horizontale des responsabilités a toutes les chances d'être biaisée par la logique sexuée de répartition verticale des responsabilités. Autrement dit, si les postes de premiers adjoints sont majoritairement attribués à des hommes d'une part et que la délégation aux finances est souvent attribuée au premier adjoint d'autre part, alors les hommes ont toutes les chances de monopoliser la délégation aux finances. Il se révèle donc pertinent d'analyser la répartition sexuée des délégations spécifiquement au sein de la population des premiers-ères adjoint-e-s.

Figure 18 Répartition des premiers et des premières adjoint-e-s par délégation en 2014 en Gironde (n=260)



*Lecture* : 28,4% des premiers adjoints sont délégués à l'urbanisme. 1,3% des premières adjointes sont déléguées à la voirie.

La répartition sexuée des délégations des premiers-ères adjoint-e-s est assez proche de celle de l'ensemble des adjoint-e-s puisqu'on observe une spécialisation des premiers adjoints dans les domaines de l'urbanisme et des travaux/voirie, alors que les premières adjointes s'orientent plutôt vers les affaires sociales et scolaires. Cependant, un résultat semble au premier abord surprenant : les premiers et premières adjointes sont délégués aux finances dans des proportions quasi-équivalentes (entre 28% et 30%). Cet écart minime est dû à la part importante de premières adjointes déléguées aux finances dans les communes les plus petites. Ainsi, plus on va vers les petites communes, plus les premières adjointes sont déléguées aux finances. Si seulement une première adjointe sur 10 est déléguée aux finances dans les communes de plus de 10 000 habitants, 20% d'entre elles y sont déléguées dans les communes de plus de 3500 habitants, 32,7% dans les

communes de moins de 3500 habitants et plus de la moitié (52,9%) dans les communes de moins de 1000 habitants. À l'inverse, la tendance est exactement opposée concernant les hommes : les premiers adjoints sont d'autant plus souvent délégués aux finances que la taille de la commune s'élève. Si 28,3% d'entre eux sont délégués aux finances dans les communes de moins de 1000 habitants, c'est le cas de 50% d'entre eux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord, tout indique que la délégation aux finances revêt, dans certains contextes, une dimension finalement peu concurrentielle car peu prisée. Dans le cas des vice-présidents aux finances dans les intercommunalités, Sébastien Ségas indique que « cette fonction est jugée peu attractive par de nombreux élus », essentiellement car « elle ne leur permet pas de s'auto-imputer (Le Bart, 1990) des réalisations et de donner ainsi une visibilité à leur investissement communautaire »<sup>732</sup>, ce que permet à l'inverse, la délégation à l'urbanisme dans le cas municipal. La dimension moins concurrentielle de la délégation aux finances apparaît particulièrement saillante dans les petites communes. C'est ce qu'exprime Thérèse Z., maire d'une commune de 2000 habitants, première adjointe déléguée aux finances entre 2001 et 2014. Sa nomination aux finances est le fruit selon elle d'un manque d'intérêt des autres élus pour cette délégation, en même temps que d'une adéquation avec ses compétences professionnelles :

« Q. -Donc en 2001 vous avez été élue adjointe ?

R. -Ouais 2001, adjointe aux finances, **y'en avait pas beaucoup qu'aimaient les finances.**

Q. -Ah c'est pour ça ? Par rapport à votre profession aussi non ?

R. -Alors moi je travaille au CHU de B. et **je suis effectivement plutôt à la gestion parce que je m'occupe des affaires économiques et puis voilà. J'ai passé des concours aussi, comptabilité, attaché etc. Toujours un peu dans ce domaine-là les chiffres. Donc j'avais aussi cette compétence là c'est pour ça qu'aussi souvent dans les assos j'étais trésorière. Donc il [le maire] m'avait repérée un peu aussi comme ça pour la compétence finance** » [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

---

<sup>732</sup> Sébastien Ségas, « Les vice-présidents aux finances dans le jeu communautaire : entre expertise et diplomatie », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015, p. 374.



Dans son enquête sur les budgets municipaux dans les communes rurales, Didier Le Maître explique que plus la taille de la commune se réduit, plus la construction du budget est « autocratique » et gérée par le couple maire/secrétaire de mairie<sup>733</sup>. Dans les communes de moins de 500 habitants, l'existence même d'une commission municipale aux finances se révèle exceptionnelle, alors qu'elle devient systématique dans les communes de plus de 1000 habitants. Ainsi, dans les communes les plus petites, le rôle de la commission aux finances, et par extension de l'adjoint en charge de la délégation aux finances, est finalement assez limité. Ce qui permet de dire que la part plus importante de premières adjointes déléguées aux finances confirme, *in fine*, le cantonnement des adjointes aux délégations les moins prestigieuses.

Il est cependant possible d'apporter une seconde explication. Alors que dans les communes de grande taille les finances et le budget sont perçus comme des attributions particulièrement techniques nécessitant des compétences proprement technocratiques, dans les communes rurales les finances s'apparentent plutôt à la gestion des comptes domestiques dont sont traditionnellement chargées les femmes, en particulier dans les milieux populaires. Des travaux montrent en effet que les femmes gèrent majoritairement le budget du ménage et d'autant plus que l'on va vers les catégories populaires<sup>734</sup>. Plus récemment, des travaux ont mis en évidence la persistance de la division sexuelle de la gestion du budget des ménages, en insistant notamment sur le fait que les femmes sont plutôt en charge des « dépenses collectives quotidiennes » alors que les hommes gèrent plutôt les grosses dépenses. « La femme est toujours responsable de la gestion des dépenses collectives quotidiennes et de ce qui relève des enfants, leur éducation et leur santé en particulier. Si les femmes apparaissent ainsi chargées de gérer les “ flux ” (courses quotidiennes, périssables), les hommes en revanche ont plus souvent la responsabilité des “ gros ” postes budgétaires, des “ stocks ” : loyers, électricité, voiture... »<sup>735</sup>. Des recherches ont également montré, dans le cas des couples

---

<sup>733</sup> Didier Le Maître, *op. cit.*

<sup>734</sup> D'après un article, certes daté, lorsque le mari est ouvrier le budget du ménage est géré à 77% par la femme et à 8% par l'homme. Lorsque le mari est issu des professions libérales, le budget est géré à 58% par la femme et à 21% par l'homme. Pierre Fougeyrollas, « Prédominance du mari ou de la femme dans le ménage: Une enquête sur la vie familiale », *Population (French Edition)*, vol. 6 / 1, 1951, p. 91.

<sup>735</sup> Delphine Roy, « L'argent du “ ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, n°15, 2006/1, p. 107.

d'indépendants, que les femmes effectuent souvent les tâches administratives et la comptabilité à titre gratuit, c'est-à-dire comme aide conjugal non-salarié, laissant leur conjoint se consacrer entièrement à leur profession<sup>736</sup>.

C'est d'ailleurs le cas de Marylou C., maire d'une commune de 500 habitants et secrétaire de mairie à la retraite. Lorsque son mari viticulteur décède, elle s'installe en concubinage avec un mécanicien qui décide de se reconvertir dans la restauration. Sollicitée par celui-ci, elle met ses compétences administratives gratuitement au service de son conjoint pour s'occuper de la comptabilité du restaurant. Cette situation est vécue comme une contrainte et cela ne semble pas lui convenir. Elle explique :

« Alors maintenant je suis tous les matins ici [à la mairie] et tous les après-midi, j'ai retrouvé heu donc j'ai refait ma vie et j'ai mon ami qui a ouvert un restaurant, **donc je fais la comptabilité du restaurant tous les après-midi [fait une moue]. Et je m'occupe de tout ce qui concerne l'administratif [...]. Mais bon la mairie je l'ai choisie, alors que le restaurant on me l'a imposé.** Oui bon c'est quand même bien aussi parce qu'on voit beaucoup de monde c'est agréable, **mais ça me donne beaucoup de travail. Des fois je me dis " c'est dur " »** [Marylou C., maire, 500 habitants].

Pour autant, si les femmes sont encore majoritairement chargées de la gestion du budget domestique (« *moi je résonnais finances avec ma notion de ministre des finances chez moi !* »<sup>737</sup>), cette compétence comptable reconnue dans l'intimité du foyer ne se prolonge pas dans la sphère professionnelle. Des travaux montrent par exemple qu'en dépit d'une large féminisation de la profession de comptable, les femmes sont cantonnées à des positions subalternes et n'atteignent que très rarement le statut d'experte-comptable ou d'associé dans les cabinets<sup>738</sup>.

Tout porte ainsi à croire que cette séparation entre gestion domestique quotidienne des dépenses collectives pour les femmes et gros postes budgétaires liés aux stocks et à l'investissement pour les hommes - et qui se reproduit par ailleurs au sein de la hiérarchie des professions de comptabilité - tend à stabiliser une division sexuée de la compétence budgétaire qui se prolonge dans la sphère politique. Ainsi, une telle

---

<sup>736</sup> Isabelle Bertaux-Wiame, « Devenir indépendant, une affaire de couple », *Cahiers du Genre*, n°37, 2004/2, p. 13-40.

<sup>737</sup> Extrait d'entretien avec Annick P., maire d'une commune de 700 habitants, lorsqu'elle explique sa découverte des finances publiques en arrivant à la mairie.

division associée à la faible attractivité de la délégation aux finances dans les petites communes, on explique que les premières adjointes soient plus souvent chargées des finances dans les petites communes alors que les premiers adjoints le sont plus souvent dans les grandes.

En définitive, il apparaît que les élues restent cantonnées aux domaines qui relèvent de leurs compétences socialement dévolues (affaires scolaires, affaires sociales, finances dans les petites communes), même parmi les premières adjointes. Il s'agit également des tâches « ingrates », celles dont personne ne veut. Pour autant, la taille de la commune semble influencer cette répartition stéréotypée des postes d'adjoint selon les sexes.

### 2.2.3. Des parois de verre épaississantes dans les petites communes

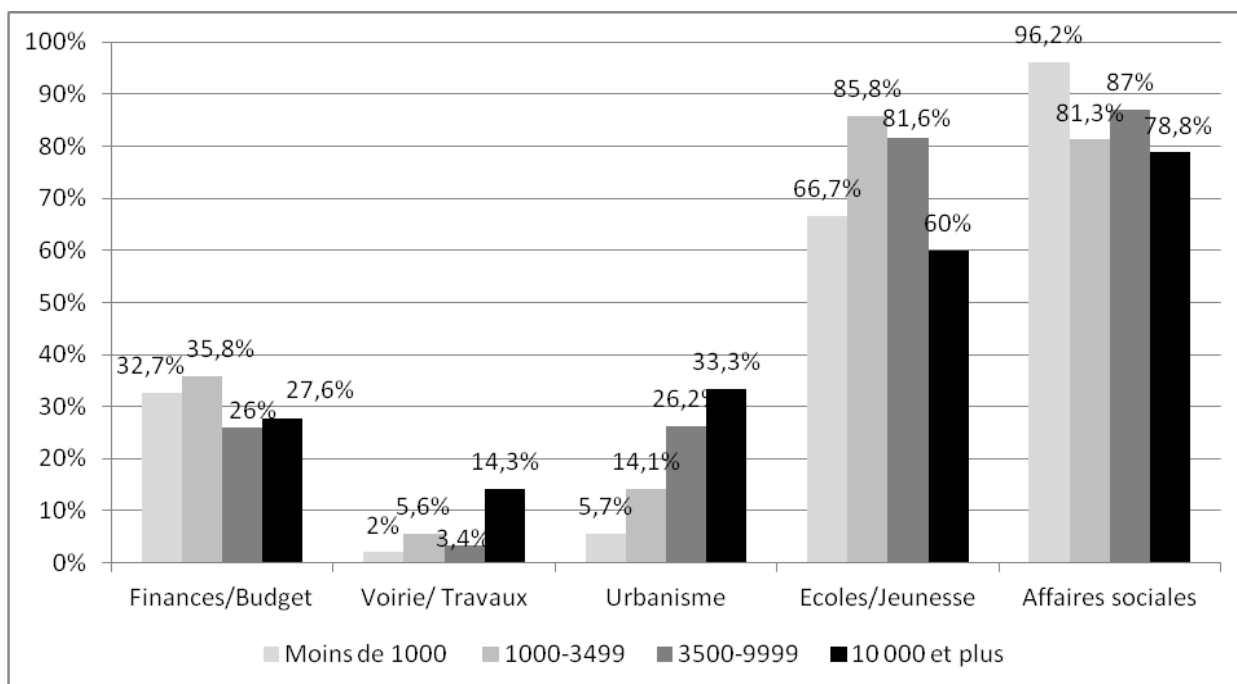
De la même manière de que la hiérarchie symbolique des délégations varie selon la taille de la commune, la répartition sexuée des délégations obéit d'autant plus à des logiques de genre que la taille de la commune diminue. Tout indique que la répartition horizontale stéréotypée des délégations selon le sexe est particulièrement marquée dans les petites communes et s'assouplit à mesure que l'on monte dans la taille des communes<sup>739</sup>.

---

<sup>738</sup> Claire Dambrin et Caroline Lambert, « Le deuxième sexe dans la profession comptable », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 12, 2006/3, p. 101-138.

<sup>739</sup> Sur ce point, nos résultats contredisent ceux de Maud Navarre qui affirme, à partir de l'analyse de 500 délégations dans 50 communes que « plus la commune comprend un petit nombre d'habitants, plus les clivages sexués dans la répartition des délégations perdent de leur prégnance ». Maud Navarre, *op. cit.* Il est possible d'expliquer cette différence par le type de communes enquêtées. Maud Navarre a travaillé sur les communes de plus de 3500 habitants hors, nous observons un renforcement des clivages sexués pour les communes comptant moins de 3500 habitants, et plus encore pour celles comptant moins de 1000 habitants. Il est ainsi logique d'en venir à des conclusions différentes puisque l'échantillon n'est pas constitué de la même manière.

Figure 19 Pourcentage d'adjointes par type de délégation selon la taille de la commune en Gironde en 2014<sup>740</sup>



*Lecture :* Dans les communes de moins de 1000 habitants, la délégation aux finances est occupée dans 32,7% des cas par une adjointe.

La délégation aux finances mise à part (dont le cas a été traité *supra*), ce graphique révèle que les « grandes » délégations traditionnellement attribuées aux hommes (urbanisme, voirie/travaux) le sont d'autant moins que la taille de la commune augmente. Les femmes semblent ainsi accéder plus facilement à ces délégations dans les communes les plus peuplées puisqu'un tiers des adjoints à l'urbanisme sont des femmes dans les communes de plus de 10 000 habitants, contre 5,7% dans les communes de moins de 1000 habitants. Le même constat peut-être fait pour la délégation à la voirie, même si l'écart est moins flagrant.

Dans le même sens, les « grandes » délégations traditionnellement attribuées aux femmes (affaires scolaires et sociales) le sont d'autant moins que la taille de la commune augmente. Si la délégation aux affaires sociales est occupée à 96,2% par des adjointes dans les communes de moins de 1000 habitants, cette délégation est

<sup>740</sup> Etant donné la trop faible représentation de certaines délégations en vue d'une ventilation par taille de communes, nous avons choisi de présenter ici les délégations qui représentaient au moins 10% du total des délégations attribuées aux adjoints de Gironde.

moins féminisée dans les plus grandes communes puisque des hommes sont en charge des affaires sociales dans près d'un cas sur quatre dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Le cas de la délégation aux affaires scolaires doit cependant attirer notre attention. La part de femmes parmi les adjoints en charge des affaires scolaires évolue de manière contre-intuitive selon la taille de la commune et pourrait *a priori* contredire les conclusions précédemment établies. Ce serait toutefois sans prendre en compte une donnée fondamentale : dans les communes non-contraintes par la parité (moins de 1000 habitants), certains exécutifs se composent exclusivement d'hommes. Dans le cas où aucune femme n'est adjointe ce sont par conséquent des hommes qui assurent des délégations « féminines ». En ce sens, la part plus importante d'hommes délégués aux affaires scolaires dans les plus petites communes ne traduit pas une subversion de l'ordre des genres, mais au contraire un renforcement.

Ainsi, sur les 9 municipalités de moins de 1000 habitants qui n'attribuent pas la délégation aux affaires scolaires à une femme, 2 n'ont pas de femmes adjointe du tout et 3 ont une seule femme adjointe, qui occupe déjà la délégation « affaires sociales » (délégation la plus féminisée, d'autant plus dans les communes de moins de 1000 habitants). Enfin, dans une de ces 9 communes, il y a bien deux femmes adjointes, mais la délégation aux écoles a été attribuée à un homme directeur d'école. Selon la même logique, dans la seule commune de moins de 1000 habitants où la délégation aux affaires sociales est confiée à un homme (médecin), aucune femme n'est adjointe (en dépit du fait que le maire soit une femme). Ainsi, il serait rigoureux de dire que, dans les communes de moins de 1000 habitants dans lesquelles des femmes composent l'exécutif, la délégation aux affaires sociales est occupée à 100% par des femmes. En définitive, la part plus importante d'hommes délégués aux affaires scolaires dans les communes de moins de 1000 habitants pourrait conduire à une interprétation erronée si l'on ne prenait pas en compte l'absence de parité (voire même l'absence totale de femmes) dans certains exécutifs municipaux.

Tous ces résultats doivent cependant être nuancés par le fait que la répartition genrée des délégations ne s'inverse jamais, peu importe la taille de la commune ; des variations apparaissent et il semble que les « parois de verre » sont d'autant plus épaisses que la taille de la commune se réduit. Moins la commune compte d'habitants, plus les femmes sont chargées de délégations qui prolongent dans la sphère publique les fonctions du *care* qu'elles assument encore majoritairement dans la sphère privée. Si la tentation est forte d'assimiler ce phénomène au caractère « conservateur » des espaces ruraux, nous verrons que l'explication est plutôt à relier à l'existence d'un certain nombre de contraintes pratiques dans les petites communes qui rendent nécessaire l'ajustement des compétences professionnelles aux délégations municipales.

## **2.3. Un ajustement nécessaire des délégations et des compétences professionnelles...**

### **2.3.1. La compensation de la « sous-administration » par les compétences des adjoint-e-s dans les petites communes**

La faiblesse des budgets communaux dans les petites communes impose aux maires une gestion serrée des finances publiques<sup>741</sup>. Ces restrictions se traduisent notamment par la difficulté à recruter des agents de la fonction publique territoriale<sup>742</sup> et donc par l'impossibilité de constituer des services municipaux spécialisés offrant aux élus un accompagnement dans l'instruction des dossiers. À l'inverse des intercommunalités rurales qui, même pour les plus petites, disposent d'un important personnel administratif<sup>743</sup>, l'administration communale se limite à une secrétaire de mairie chargée tout à la fois de recevoir les requêtes des

---

<sup>741</sup> Le manque de moyens des petites municipalités se donne à voir par « la faiblesse du personnel municipal », des « budgets municipaux très réduits », et des indemnités d'élus « modestes qui ne sont parfois pas même totalement perçues ». Etienne Cricqui, « Les élections municipales de juin 1995: un renouvellement sans précédent des maires », in *La décentralisation en France*, Paris, La Découverte, 1996, p. 172.

<sup>742</sup> Didier Le Maître montre que, comparé aux communes de taille plus importante, le budget des communes rurales est marqué par la faiblesse du montant alloué aux charges de personnel. Didier Le Maître, *op. cit.*, p. 322.

habitants, d'assister le maire dans la gestion des dossiers et de mener à bien tout un ensemble de tâches administratives. D'après notre enquête, cette situation est repérable jusqu'à 1000 habitants. Au-delà et jusqu'à 2500 habitants, un-e secrétaire général-e est nommé-e, accompagné-e souvent de deux à trois secrétaires de mairie. Au-delà de 2500 habitants (et plus souvent de 3500 habitants), le système des services municipaux tel que nous le connaissons dans les grandes villes est adopté, avec un directeur général (DGS) à la tête de services spécialisés dans les différents domaines recouverts par les compétences communales (urbanisme, cantines, voirie, centre communal d'action sociale,...). Inès C., maire d'une commune de 2400 habitants, évoque l'importance des services municipaux et leur rôle dans la préparation des dossiers.

« R. -Mais là **on est bien aidé quand même parce qu'on a une DGS qui heu, c'est l'élément clef du fonctionnement d'une mairie.**

Q. -Vous avez des services ?

R. -On a des services qui permettent d'instruire tous les dossiers et on apprend comme ça au fur et à mesure.

Q. -C'est vrai que votre taille de commune vous avez des services alors que dans les plus petites communes souvent il n'y en a pas.

R. -**Je pense que c'est beaucoup plus compliqué pour eux alors que là quand les dossiers arrivent ils sont préparés heu, quand on comprend pas on le demande on a la réponse, on doit pas préparer les dossiers, je pense que ça serait beaucoup plus compliqué** » [Inès C., maire, 2400 habitants].

Cette situation contrastée amène les élu-e-s des plus petites communes à devoir assumer la gestion des dossiers en lien avec leur délégation, sans services spécialisés composés de techniciens pour les guider. Ils sont en quelque sorte en première ligne et doivent ainsi disposer d'un certain nombre de connaissances et de compétences sur le sujet de leur délégation. C'est particulièrement le cas depuis la décentralisation. Rappelons que la fonction publique territoriale a été créée en même temps que les premières lois de décentralisation au début des années 1980, précisément pour donner aux collectivités territoriales les moyens d'exercer les nouvelles compétences qui leur étaient attribuées. Pourtant, les petites communes n'ayant le plus souvent pas les moyens d'embaucher des fonctionnaires

---

<sup>743</sup> Sébastien Ségas et Thibault Marmont, *op. cit.*

territoriaux, elles se trouvent souvent en situation de « sous-administration »<sup>744</sup>. Ce que résume Jacques Palard :

« Pour produire ses effets attendus, la décentralisation suppose que les collectivités destinataires des attributions nouvelles disposent d'une capacité d'expertise et d'une assise financière qui leur garantissent la possibilité de traduire sur le terrain les prérogatives que leur reconnaissent les textes. À l'évidence, les communes rurales sont rarement dans ce cas ; faiblement dotées en moyens humains et financiers, elles demeurent étroitement soumises à une tutelle technique, quel qu'en soit le lieu institutionnel d'exercice »<sup>745</sup>.

Ce constat fait écho au discours de nombreux maires rencontrés sur le terrain :

« Moi j'avais un collègue élu de B. [commune de plus de 3500 habitants] qui me disait « nous on décide et après on est pas au courant de ce qui se passe c'est les services qui font tout ». Alors que nous ici on sait tout sur tout, je veux dire que **quand y'a un sujet, quand on a décidé de faire quelque chose, dans les communes plus importantes on délègue au directeur général des services, on délègue aux techniciens etc.**, et à la fin ça se fait comme ça peut, les élus ne sont pas heu. **Alors que nous comme on a pas des moyens techniques importants on est bien obligé de l'être**, donc on sait tout sur tout et ça je crois que c'est important aussi de dire ça » [Jean-Claude L., maire, 1100 habitants].

« Quand vous avez une commune de 700 habitants, et encore on se plaint pas on a de bonnes rentrées, comment voulez-vous, à chaque fois on est obligés de payer quelque chose. **On a pas de service urbanisme nous. Si on veut faire une route, on est compétents parce que c'était notre métier précédent ou quelque chose comme ça, ou on est compétents on a acquis de l'expérience ou on est un peu aidés.** Sinon vous êtes obligés de passer par un bureau d'études, qui dit bureau d'études dit coût supplémentaire, donc on peut pas, c'est pas possible. Ici on est en révision du plan de prévention des risques de carrière, ils nous ont pondu quelque chose, je peux vous dire que c'est pas triste. Si vous avez une carrière qui passe sous votre terrain, vous êtes tenus de contrôler l'état de votre carrière. Mais c'est pas nous qui l'avons creusée la carrière ! [...] Donc si vous voulez on est confrontés à ce genre de choses, et **on a que notre bonne volonté et le temps qu'on peut y mettre. C'est le problème des petites communes. Quelqu'un qui est compétent qui est habitué il va vous lire ça en heu, nous on est obligés de l'éplucher, de l'éplucher à plusieurs en plus** » [Annick P., maire, 700 habitants].

« **Faut aider la secrétaire parce qu'elle a beaucoup de travail aussi. Y'a des choses c'est moi qui fais les dossiers elle fait pas heu. C'est le problème si vous voulez d'être une petite commune c'est qu'on n'a pas toujours les bons moyens, mais dans les grandes communes ils ont déjà beaucoup plus de**

---

<sup>744</sup> Jean-François Lachaume, « La décentralisation face à la sous-administration en milieu rural », in Gilbert G. et Delcamp A. (dir.), *La décentralisation dix ans après*, Paris, LGDJ, 1993, p. 207-216.

<sup>745</sup> Jacques Palard, « Communes rurales, décentralisation et coopération. Gestion territoriale ou développement local? », in Gilbert G. et Delcamp A. (dir.), *La décentralisation dix ans après*, Paris, LGDJ, 1993, p. 217.



**personnel, le maire il a rien à faire quoi, à part la signature** » [Viviane L., maire, moins de 100 habitants].

Cette situation conduit les maires ruraux à devoir se rabattre sur les compétences de leurs colistier-ère-s, pour compenser le manque d'assistance administrative dans la gestion des dossiers. La sélection d'adjoint-e-s « compétent-e-s » semble être un enjeu particulièrement saillant de la constitution des listes en milieu rural. Même si certains auteurs ont mis en évidence un phénomène similaire pour le cas urbain dans le cadre de monographies communales<sup>746</sup>, l'analyse comparative d'un « gros » *corpus* fait apparaître un ajustement plus fort entre la profession des adjoint-e-s et leur délégation dans les petites communes que dans les grandes (cf. *infra*).

Dans les communes rurales, les compétences des adjoint-e-s sont principalement évaluées à partir de la profession d'origine qui permet, outre l'accumulation de savoir-faire spécifiques, l'entretien d'un réseau d'interlocuteurs institutionnels privilégiés mobilisable dans le cadre de l'exercice de la délégation municipale. La nécessité de recruter des adjoint-e-s dont le domaine d'exercice professionnel recouvre celui de la délégation municipale est évoquée par plusieurs maires, surtout dans les communes les plus petites :

« Q. -Alors comment ça s'est passé le choix des adjoints ?

R. -Bah parce qu'on connaissait. Donc au fil des rencontres quand je voyais une personne je me disais « tiens celui-là il serait peut-être pas mal dans le conseil ». **Je voulais des gens de différents horizons, parce que nous on a qu'une secrétaire de mairie, elle a pas la science infuse même si c'est quelqu'un d'extrêmement dévoué. Donc moi je tenais à avoir des gens de différents horizons pour que quand on est face à une situation on puisse déjà avoir une lueur de réponse au sein du conseil, ou que le conseiller compétent puisse peut être avoir l'interlocuteur.**

**Q. -Donc surtout des compétences ?**

**R. -Oui parce que moi dans ma liste au jour d'aujourd'hui bah mes adjoints y'en a un qui travaille à la CUB à Bordeaux qui est heu, je sais plus il supervise les travaux quand y'a des gros travaux à la CUB, son boulot c'est de**

---

<sup>746</sup> Dans le cas de Nice, Stéphane Cadiou indique que « le registre de l'expertise oriente alors logiquement la composition d'un exécutif et la répartition des délégations. Il peut favoriser l'accès à une fonction d'adjoint d'élus, plutôt démunis en termes de légitimité politico-partisane ou socio-territoriale que compense, au moins partiellement, un savoir technique. Le crédit octroyé par la maîtrise de compétences représente en effet un précieux sésame dans des secteurs au coût d'entrée particulièrement élevé, en raison de normes, de procédures, d'outils techniques ou de partenaires spécialisés ». Stéphane Cadiou, *op. cit.*, p. 403.

**superviser, d'être le lien entre la CUB, la ville de Bordeaux et les artisans qui interviennent.**

**Q. -Et sur la commune aussi il s'occupe de ça du coup ?**

**R.- Bah il continue sur la commune ce qu'il fait, bah oui la voirie ça lui va très bien parce qu'il a toujours fait. [...]** Mon autre adjoint heu il est à son compte il travaille dans le TP, il a une mini pelle, un camion, il fait de l'assainissement. Après j'ai une collègue qui travaille à la Myriade, qui travaille dans les assurances santé. Après j'ai un assureur à part entière AXA. Après j'ai un retraité qui était directeur financier dans un hôtels, dans une chaîne d'hôtel. Après j'ai un vendeur en informatique. J'ai une policière à la retraite. [...]

**Après on est sur des préoccupations heu, ce qui est géré dans les grosses villes par du personnel, là c'est nous qui le gérons en direct. On n'a pas de services, moi j'ai un cantonnier à temps plein, une secrétaire de mairie qui est pas totalement à temps plein. Et après on a une cantinière qui est à 25 heures hebdomadaires pour l'école et une ATSEM. Donc ça c'est le personnel communal donc après quand y'a des soucis c'est moi. C'est moi ou les adjoints. Donc là nous on est en première ligne derrière les habitants. Donc quand on a un problème c'est toi qui intervient c'est pas heu, je sais pas comment on appelle ça, un chef de cabinet ou je sais pas quoi ou le secrétaire de je sais pas quoi »** [Camille K., maire, 500 habitants].

Camille K. indique très clairement que la faiblesse du personnel administratif, qui se résume dans sa commune à une secrétaire à temps partiel, rend nécessaire la sélection d'élu-e-s compétent-e-s dans différents domaines, qui ne se limitent d'ailleurs pas aux délégations d'adjoint-e-s.

Tout semble indiquer que cet ajustement des délégations municipales aux compétences professionnelles des adjoint-e-s tend à se réduire à mesure que l'on monte dans la hiérarchie du champ politique. Que l'on pense, au sommet de la hiérarchie, aux ministres dont l'intitulé du ministère correspond à leur profession d'origine... À un niveau intermédiaire, les vice-présidences de conseils régionaux ou départementaux ainsi que les postes d'adjoints des grandes villes sont plutôt distribués selon des logiques de rétributions du militantisme (« l'institution investit ceux qui ont investi dans l'institution »<sup>747</sup>) ou sont le fruit d'alliances politiques et de coalitions qui imposent aux têtes de listes d'attribuer des postes d'adjoints à telle mouvance ou à tel parti<sup>748</sup>. Ainsi, plus l'on va vers les grandes communes,

---

<sup>747</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 19.

<sup>748</sup> Voir la section.1 de ce chapitre.

plus l'obtention d'un poste d'adjoint s'apparente à un « trophée »<sup>749</sup>, et moins il est essentiel que le contenu de la délégation soit lié aux compétences individuelles de l'adjoint-e. Les services municipaux constitués de fonctionnaires territoriaux compétents instruisent les dossiers pour les adjoints qui ont plus souvent une fonction d'impulsion de politiques publiques que de mise en œuvre pratique même si, en retour, on observe des mécanismes d'auto-imputation des réalisations municipales<sup>750</sup>.

### 2.3.2. Les professions des adjoint-e-s ajustées au contenu des délégations dans les petites communes

Afin de tester l'hypothèse selon laquelle les délégations municipales confiées aux adjoint-e-s seraient plus ajustées à leurs compétences professionnelles dans les petites communes, nous avons relevé les professions des adjoint-e-s ainsi que leurs délégations afin de les confronter à une analyse par taille de communes.

Notons d'emblée que le tableau par grandes PCS<sup>751</sup> (premier niveau de l'Insee, classé en 8 professions et catégories socioprofessionnelles) a paru peu pertinent pour l'analyse car il agrège des professions assez éloignées quant aux compétences qu'elles mettent en œuvre<sup>752</sup>. À l'inverse, des professions « proches » sont scindées en plusieurs catégories. Par exemple, les enseignants du premier degré, les professeurs du secondaire ou les retraités de l'enseignement sont éclatés respectivement dans les catégories « professions intermédiaires », « cadres et

---

<sup>749</sup> Daniel Gaxie indique que les « trophées » sont des postes politiques qui « distinguent le vainqueur et lui donnent le sentiment de la puissance, de l'honneur et de la respectabilité ». Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Montchrestien, 2003, p. 92.

<sup>750</sup> Christian Le Bart, *op. cit.*

<sup>751</sup> Les données sont disponibles en annexes 39 et 40.

<sup>752</sup> Elles permettent tout de même de se rendre compte que les adjoints agriculteurs monopolisent les délégations les plus prestigieuses dans les communes de moins de 3500 habitants (les trois quart des adjoints agriculteurs sont délégués aux finances, à la voirie/travaux et à l'urbanisme), alors qu'ils en sont totalement absents dans les communes de plus de 3500 habitants. La surreprésentation de la délégation à la voirie/travaux parmi les adjoints agriculteurs peut traduire un choix stratégique de leur part d'occuper une délégation qui affecte directement leur activité professionnelle. L'entretien des voies étant un enjeu central pour les agriculteurs qui en sont les principaux usagers avec leurs engins agricoles.

professions intellectuelles supérieures » et « retraités ». Il faut donc regrouper les professions par secteur d'activité.

La ventilation par taille de commune semble confirmer l'hypothèse d'une adéquation accrue entre délégations municipales et profession des adjoint-e-s dans les petites communes. Concernant précisément les adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur de l'enseignement (enseignants du 1<sup>er</sup> degré, professeurs du secondaire, professeurs de faculté, professions rattachées à l'enseignement, retraités de l'enseignement), 32,4% (des adjoint-e-s dont nous avons relevé la délégation) occupent la délégation aux affaires scolaires. Cependant, on observe une nette distinction selon la taille des communes : ces adjoint-e-s sont 40% (sur n=65) à occuper cette délégation dans les communes de moins de 3500 habitants contre 26% (sur n=77) dans les communes de plus de 3500 habitants. Ce qui laisse à penser que les municipalités des plus petites communes sont plus soucieuses de faire correspondre les compétences (objectivées par la profession d'origine) de leurs adjoint-e-s au contenu des délégations municipales.

Ensuite, parmi les adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur médico-social (assistantes sociales, salarié du secteur médical) et les adjoint-e-s sans profession déclarée (hors retraités, chômeurs et étudiants, donc essentiellement les femmes au foyer), 18,3% exercent une délégation aux affaires sociales et familiales et 26,8% une délégation aux affaires scolaires. Encore une fois, on observe une nette distinction selon la taille de la commune puisqu'ils sont 21% (sur n=43) à exercer une délégation aux affaires sociales et familiales dans les communes de moins 3500 habitants contre 14,3% (sur n=35) dans les communes de plus de 3500 habitants. Ils sont par ailleurs 32,5% (sur n=43) à occuper une délégation aux affaires scolaires dans les communes de moins de 3500 habitants contre 17,9% (sur n=35) dans les communes de plus de 3500 habitants.

Tableau 34 Répartition des adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur médico-social et sans profession au sein des délégations aux affaires sociales et scolaires selon la taille de la commune (Gironde, 2014).

	Social	Écoles	Total
<b>moins de 3500 (n=43)</b>	21%	32,5%	53,5%
<b>plus de 3500 (n=35)</b>	14,3%	17,9%	32,1%
<b>Total</b>	18,3%	26,8%	

*Lecture :* Parmi les 43 adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur médico-social et sans profession dans les communes de moins de 3500 habitants, 21% sont délégué-e-s aux affaires sociales et 32,5% sont délégués aux affaires scolaires.

Il est possible d'établir le même constat pour les adjoint-e-s qui exercent une profession dans le secteur technique ou du bâti (Ingénieurs, agents techniques et techniciens, architectes, entrepreneurs en bâtiment) : 62,5% des adjoint-e-s exerçant une profession dans ces secteurs dans les communes de moins de 3500 habitants sont délégués à l'urbanisme, aux travaux et/ou à la voirie. Ce n'est le cas que de 27,3% de ces adjoint-e-s dans les communes de plus de 3500 habitants.

Tableau 35 Répartition des adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur technique au sein des délégations à l'urbanisme et à la voirie/travaux selon la taille de la commune (Gironde, 2014).

	Urbanisme	Travaux/voirie	Total
<b>moins de 3500 (n=32)</b>	43,7%	18,8%	62,5%
<b>plus de 3500 (n=22)</b>	18,2%	9%	27,3%
<b>Total</b>	33,3%	14,8%	

Ainsi tout indique que dans les communes les plus petites, existe une forme de spécialisation des adjoint-e-s en fonction de leur profession d'origine qui les oriente, plus que dans les communes les plus grandes, vers des délégations ajustées à leurs savoir-faire professionnels.

Il faut enfin évoquer le cas des adjoint-e-s retraités qui constituent la catégorie socio-professionnelle la plus représentée parmi les adjoint-e-s. Les retraités représentent en effet 35,7% des adjoint-e-s, contre 18,9% pour les cadres qui constituent la seconde catégorie socio-professionnelle la plus représentée parmi les adjoint-e-s<sup>753</sup>. Dans cette perspective, il semble que la disponibilité soit une ressource fondamentale de l'exercice de la fonction d'adjoint, comme l'expliquent ces deux maires :

« Q. -Donc vous avez fait attention à la parité en formant votre liste ?

R. -Moi j'ai fait attention à ce qu'il y ait autant d'hommes que de femmes, j'ai pas pris que des retraités, j'ai essayé de prendre des compétences mais c'est pas évident. **Si moi j'travaille, un premier adjoint qui ait du temps parce qu'il faut y être tous les jours, donc j'ai un premier adjoint qui ne travaille pas** » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

« R. -C'est très difficile vous savez une vie d'élu. **Le travail se fait la journée. Les réunions, les Rdv avec les administrations c'est la journée pas la nuit. Tout, tout se fait la journée. Les gens on les voit la journée. Donc si vous êtes au travail on peut pas.**

Q. -Du coup ça vous incite à prendre des retraités ?

R. -**C'est ça on se retrouve avec des retraités.**

Q. -Vous en avez dans votre conseil ?

R. -Bah oui. **Tous mes adjoints sont retraités. Non, sauf un mais on se voit heu, on se parle surtout par sms, mail, téléphone et voilà. Sinon mes adjoints qui sont ici** [me désigne l'étage du doigt], **j'en ai quatre qui sont ici tous les jours qui sont retraités.**

Q. -Donc c'était un choix de prendre des retraités justement pour qu'ils aient le temps ?

R. -**C'est un choix. Vous savez quand j'ai été adjointe moi je travaillais mais je travaillais la nuit donc je pouvais être là un peu la journée. Mais il faut être disponible. Quelqu'un qui est pas disponible vous pouvez pas.** Je peux vous dire que mes adjoints, ça fait depuis lundi ils sont là tout le temps, tout le temps » [Marie V., maire, 2100 habitants].

Au-delà de la seule quête de compétences, le manque de services municipaux spécialisés dans les petites communes incite les maires à recruter des adjoints disponibles. La plupart des réunions avec les administrations se faisant en journée, comme l'explique Marie V., les adjoints doivent faire preuve d'une grande

---

<sup>753</sup> Les ouvriers arrivent en dernière position et représentent 2% des adjoints des municipalités de Gironde.

disponibilité pour accomplir les différentes tâches leur incombant dans le cadre de leur délégation. Dans le cas des communes les plus grandes, les adjoints peuvent déléguer un certain nombre de réunions à des membres de leur cabinet. Pour cette raison, les adjoints sont plus souvent retraités dans les petites communes que dans les grandes. Ainsi, 37,2% des adjoints sont retraités dans les communes de moins de 3500 habitants, contre 31,6% dans les communes de plus de 3500 habitants. Concernant les adjoints habituellement les plus sollicités, c'est-à-dire les premiers et les seconds adjoints, ceux-ci sont encore plus souvent retraités que l'ensemble des adjoints : c'est le cas de 37,9% d'entre eux. 38,6% dans les communes de moins de 3500 habitants, 32,8% dans les communes de plus de 3500 habitants.

## **2.4. Une congruence politique et professionnelle qui renforce les « parois de verre »**

Ces développements sur les effets de la « sous-administration » en milieu rural sur le choix des adjoints peuvent paraître assez éloignés de notre problématique d'origine, c'est-à-dire la question de la dimension plus fortement genrée des délégations d'adjoint dans les petites communes. En réalité, nous n'en avons jamais été aussi proche. Les différents degrés d'adéquation profession/délégation selon la taille des communes ont un effet fondamental sur la répartition genrée des délégations municipales. Le fait que les secteurs de l'administration municipale confiés aux femmes recouvrent les compétences réputées féminines -ce qui se vérifie quelle que soit la taille de la commune à différents degrés-, se trouve renforcé dans les communes les plus petites par les effets du manque de moyens sur le déficit de services municipaux.

Nicole Roux et Monique Bigoteau l'ont montré : « la réalité de la répartition sexuée dans la sphère professionnelle (secteur social et éducatif essentiellement féminin) est parfaitement dupliquée dans le système de gestion de la cité »<sup>754</sup>. Cette

---

<sup>754</sup> Nicole Roux et Monique Bigoteau, *op. cit.*, p. 331.

répartition semble intégrée par les élu-e-s eux-mêmes, comme le prouve cet extrait d'entretien avec une conseillère municipale :

« Q. -Si les femmes sont souvent déléguées au social, c'est peut-être à leur demande non ?

R. -Bah disons qu'il faudrait vraiment quelqu'un heu, **par exemple une femme ingénieur des travaux publics s'engage dans une mairie, celle-là elle serait aux travaux, elle serait aux travaux, à l'urbanisme. Mais autrement bon par rapport aux compétences des femmes** » [Coralie B, conseillère municipale, 3200 habitants].

Il semble donc que la probabilité pour qu'une femme exerce une délégation « masculine » dépende de sa profession d'origine. Or, les femmes exercent toujours moins souvent que les hommes des professions mettant en œuvre des compétences techniques liées à des activités manuelles. Par exemple, les femmes représentent 1% des ouvriers de chantier dans le secteur du bâtiment<sup>755</sup>, ce qui limite *de facto* la probabilité qu'elles prennent en charge une délégation municipale mettant en œuvre les compétences associées à cette profession, autrement dit la délégation à la voirie/travaux, particulièrement valorisée dans les petites communes.

Les femmes exercent majoritairement des professions dans des secteurs d'activité faisant appel à leurs compétences domestiques, c'est-à-dire les secteurs du *care*, de la famille et de la petite enfance. Ainsi « en 2002, les femmes sont le plus souvent agents d'entretien, enseignantes, assistantes maternelles, secrétaires, employées de bureau, vendeuses, infirmières ou aides-soignantes. Les hommes sont plus fréquemment ouvriers dans le bâtiment, conducteurs de véhicules, agriculteurs, enseignants, informaticiens »<sup>756</sup>. En dépit de l'élévation du niveau de diplôme des femmes dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la ségrégation des professions selon le sexe demeure. D'après Catherine Achin, « la forte progression de la scolarité et de l'activité des femmes a surtout conduit à féminiser encore davantage des métiers féminins peu valorisés (employées du public et du privé, personnel de

---

<sup>755</sup> Stéphanie Gallioz, « La féminisation des entreprises du bâtiment : le jeu paradoxal des stéréotypes de sexe », *Sociologies pratiques*, n°14, 2007/1, p. 31.

<sup>756</sup> Monique Méron, Mahrez Okba et Xavier Viney, « Les femmes et les métiers: vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales - La société française (Insee)*, 2006, p. 227. Pour des données plus récentes sur la ségrégation sexuée des professions, on peut se reporter au tableau des professions de la DARES reproduit en annexe 43.



services aux particuliers) et beaucoup moins diversifiés que les métiers masculins »<sup>757</sup>.

Les extraits d'entretiens suivants montrent que la répartition des délégations d'adjoints selon leurs compétences évaluées à partir de la profession suit une logique très genrée.

« Q. -Et au niveau des délégations, j'imagine que c'est vous qui choisissez d'attribuer les délégations au adjoints ?

R. -Ah on a fait ça, on a fait ça ensemble lors d'un petit repas. Bon, « qu'est-ce que tu veux ? Qu'est-ce que tu veux ? ». C'est là que j'ai expliqué bon bah « **toi tu connais bien le village tu vas te charger des travaux** ». Heu, **l'adjoint aux finances c'est un ancien inspecteur de l'URSSAF, ça devient incontournable, personne ne met en doute ces choses-là. Et pour les écoles j'ai bien expliqué à l'adjointe que etc., etc.** Pour la communication même chose, « est-ce que tu veux le prendre ? » là bon. Voilà, là c'est un homme qui a repris ça parce qu'elle est partie ». [Alain M., maire 1300 habitants].

« Q. -C'est-à-dire que par exemple vous choisissez les délégations pour les adjoints en fonction des compétences ?

R. -Oui, en général. Oui.

**Q. -Alors comment vous évaluez les compétences ?**

**R. -Bah à leur métier déjà. Hein aux routes, aux routes j'ai Monsieur X. parce qu'il travaille chez F., il est cadre chez F.. Donc je sais qu'il est très compétent là-dedans quoi** » [Isabelle S., maire, 600 habitants].

« R. -Y'a des gens qu'on est allés chercher délibérément parce qu'on pensait que c'est des gens qui feraient avancer la collectivité.

Q. -D'accord, et vous êtes allée chercher aussi en fonction des compétences de certaines personnes ?

R. -Bien sûr. **On a une adjointe chargée du social qui travaillait dans le social au conseil général. Le premier adjoint il est en charge de la jeunesse heu, mais ça il l'a pratiqué pendant les 6 ans au paravent. On a un adjoint aux finances un comptable.** Donc on a essayé de heu.

Q. -Vous êtes allés chercher des gens dans l'esprit de leur confier une délégation.

R. -Voilà de leur donner telle ou telle délégation. Exactement » [Inès C., maire, 2400 habitants].

« **L'autre adjoint c'est un ancien directeur administratif de G., je sais pas si vous connaissez la société c'est une société d'économie mixte sur Bordeaux qui gère toute la gestion des feux rouges et donc il est au niveau réseaux heu**

---

<sup>757</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 479.

**voilà il avait complètement sa place. Moi j'ai envie de dire mon point faible restait les réseaux, électrification, assainissement, eau ou autre. Et cette personne-là me complète parfaitement sur ces compétences-là** » [Claire T., maire, 400 habitants].

« R. -Le maire m'avait donc mis en charge du personnel communal.

Q. -Parce que vous gériez du personnel dans votre profession ?

**R. -Parce que je gérais du personnel en administratif je connaissais les statuts, toutes ces choses. Il a utilisé mes compétences** » [Annick P., maire, 700 habitants].

Même si dans certains cas, il semble que le genre prenne l'ascendant sur la profession. Cela apparaît dans le discours de cette maire qui indique attribuer les délégations en fonction de la profession, avant d'expliquer avoir délégué une adjointe aux écoles parce que ses enfants sont scolarisés dans l'école communale :

« Q. -Et ensuite au niveau des délégations, des adjoints ?

**R. -C'est en fonction des métiers. J'ai une infirmière je lui ai donné l'école parce qu'elle a ses enfants à l'école. J'ai un homme qui connaissait plus la technique donc je l'ai mis aux bâtiments. Des compétences des uns et des autres.** En sachant que tout le monde, même s'ils ont des dossiers à travailler on s'improvise pas coordonnateur, chef de projet. Un vrai métier, ça devient de plus en plus un métier, quoi qu'on en dise ». [Héloïse S, maire, 1600 habitants].

Tous ces extraits d'entretiens avec des élu-e-s, maires et adjoint-e-s, le montrent, la répartition des délégations répond à un besoin de compétences dans des secteurs précis de l'administration communale. Il est donc possible d'interpréter la répartition sexuée des délégations d'adjoints comme la répercussion sur le plan politique d'inégalités de genre structurant le monde du travail et le monde social dans sa globalité. C'est ce qu'indiquent en substance Delphine Dulong et Frédérique Matonti dans leur travail sur les entrant-e-s au conseil régional d'Île-de-France : « les un(e)s et les autres choisissent des spécialisations politiques qui sont le prolongement de la division sexuelle du travail et de toute l'incorporation des valeurs genrées »<sup>758</sup>.

---

<sup>758</sup> Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 263.

En fait, il semble que la distribution genrée des postes dans la hiérarchie horizontale ne soit pas tant le produit d'un acte délibéré visant à cantonner les femmes à des secteurs auxquels leur genre les assigne que le résultat d'un choix basé sur les compétences. Comme les compétences sont essentiellement évaluées par la tête de liste sur la base de la profession, la distribution des postes dans la hiérarchie municipale horizontale ne fait le plus souvent que suivre la distribution genrée des professions.

Cependant, il convient de prendre en compte le degré de modernisation de la municipalité, souvent lié à la taille de la commune. L'absence de services municipaux dans les petites communes nécessite pour les faiseurs de liste de se rabattre sur les compétences professionnelles des adjoint-e-s en l'absence de fonctionnaires compétents pour assister les élu-e-s sur les dossiers techniques. Comme la distribution sexuée des professions dépend des compétences socialement attaché à chaque sexe, celle-ci est reproduite dans la répartition sexuée des délégations municipales, et ce d'autant plus dans les petites communes où l'adéquation profession/délégation est devenue une nécessité, en particulier depuis la décentralisation.

Des contre-exemples viennent confirmer cette règle. Ainsi, parmi les 49 adjoints à la voirie/travaux recensés dans les communes de moins de 1000 habitants en Gironde, on relève une seule femme, dans une commune de 400 habitants. Cette adjointe est ouvrière du secteur privé, c'est-à-dire qu'elle exerce une profession très masculinisée (les femmes représentent 15,8% des ouvriers de la manutention et 2,1% des ouvriers du bâtiment<sup>759</sup>) mettant en œuvre des compétences réputées masculines et particulièrement adaptées à la délégation à la voirie/travaux.

Pour autant, Catherine Achin explique que le fait que les professions d'origine des députées les conduisent vers les commissions « féminines » ne permet pas d'expliquer entièrement le phénomène qui conduit les femmes à siéger plus souvent dans ces commissions peu prestigieuses. Elle prend à ce titre un contre-exemple : les femmes issues des professions libérales ou hautes-fonctionnaires

---

<sup>759</sup> Chiffres Insee- Dares, données 2011.

siègent majoritairement dans des commissions « dominées »<sup>760</sup>. Ce qui l'amène à conclure que « la corrélation entre spécialisation professionnelle des députées et appartenance à une commission aux attributions proches semble annulée par les effets de genre »<sup>761</sup>. Ainsi le fait d'être une femme semble primer sur la profession d'origine et les qualités socialement attribuées aux femmes prennent le pas sur les compétences développées dans la sphère professionnelle au moment de choisir les commissions parlementaires. Dans cette perspective, le genre n'apparaît pas comme un rapport social comme un autre, mais bien comme le principal.

Par ailleurs, si d'un côté la « sous-administration » en milieu rural renforce indirectement la dimension genrée de la distribution des délégations municipales, il est possible de dire que cela favorise d'un autre côté l'accès des femmes aux postes d'adjoints. Ainsi, « de ce point de vue, comme l'ont montré Mariette Sineau et Janine Mossuz-Lavau (1983), la nécessité pour les communes les plus pauvres de constituer des équipes municipales sur la base des compétences professionnelles de leurs membres, constitue une garantie pour les femmes d'obtenir des places »<sup>762</sup>. Mais celles-ci auront à charge des secteurs de l'administration communale en rapport avec leurs compétences socialement définies.

Nous avons donc mis en évidence le fait que l'absence de services municipaux dans les petites communes favorisait un ajustement entre les professions des adjoint-e-s et leurs délégations. En ce sens, les femmes ont d'autant moins de chances d'exercer des délégations importantes -et tacitement masculines- qu'elles sont rares à exercer des professions mettant en œuvre des compétences ajustées à ces délégations.

À ce stade de l'analyse, une question reste cependant en suspens. Dans quelle mesure les délégations sont imposées ou demandées par les élues ? En effet, les logiques d'attribution mises en évidence jusqu'à présent n'ont guère informé sur la dimension plus ou moins contrainte de la répartition des délégations. Plus fondamentalement, cette question rejoint une énigme essentielle révélée par

---

<sup>760</sup> « 79% des professions libérales, soit plus que les femmes au foyer, siègent dans les commissions des Affaires sociales et culturelles, de la Famille de la Jeunesse et des Sports ». Catherine Achin, *op. cit.*, p. 491.

<sup>761</sup> *Ibidem.*

<sup>762</sup> Sandra Frey, « Des trajectoires d'engagement genrées », Université Toulouse-Le Mirail, 2006, p. 3.

Catherine Achin au sujet des femmes députées : « derrière la “ reconnaissance ” des compétences se cache une ambiguïté que nous n’avons pas les moyens de lever pour l’ensemble du corpus : ces compétences sont-elles “ projetées ” sur les femmes députées ou revendiquées par elles ? »<sup>763</sup>. Il s’agit donc d’étudier la question du consentement.

## **2.5. Le choix des délégations : les logiques genrées de la spécialisation politique**

Les logiques qui mènent à la spécialisation des élu-e-s dans des domaines précis d’action publique sont complexes et dépendent de plusieurs facteurs. Elles sont évidemment liées à leurs domaines de prédilection et dépendent en partie de leurs engagements pré-politiques. Pour autant, l’analyse révèle que ces choix sont parfois loin d’être évidents. Le fait que les femmes soient cantonnées à des délégations « dominées » dans les hiérarchies des différentes assemblées doit être interrogé au-delà d’une seule analyse en termes de répercussion dans la sphère politique de la division sexuelle du travail.

Il convient en particulier de se demander, avec Christine Guionnet, « quel est le facteur le plus déterminant, entre l’exclusion ou l’auto-exclusion de certaines délégations en raison d’une expérience insuffisante, et une « identité » féminine attirant les femmes vers d’autres types de délégations, plus liées à l’image de la proximité et de la sollicitude ? »<sup>764</sup>. Autrement dit, est-ce l’inexpérience ou le genre qui oriente le choix des délégations ? Pour la chercheuse, les deux dimensions sont indissociablement liées et le fait que les femmes soient essentiellement cantonnées à des domaines de responsabilités « dominés » ne peut être compris qu’en prenant en compte le genre et le statut de néophyte.

Pour Maud Navarre, l’expérience politique est essentielle et détermine largement le comportement des élues face aux délégations. Alors que les novices ont plutôt

---

<sup>763</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 488.

<sup>764</sup> Christine Guionnet, « Entrées de femmes en politique. L’irréductibilité du genre à l’heure de la parité », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 120.

tendance à se replier sur des domaines connus, c'est-à-dire le plus souvent ceux du *care*, les élues les plus expérimentées (et les plus professionnalisées) développent majoritairement des qualités de polyvalence qui se traduisent par la prise en charge de n'importe quel type de délégation<sup>765</sup>.

Dans le cas de l'Assemblée Nationale, le choix de la commission (et l'acceptation par le groupe parlementaire) dépend, d'après Catherine Achin, de plusieurs éléments : « l'ancienneté du député, son « envergure » politique (responsabilités au sein de l'état-major du parti, exercice préalable de mandats exécutifs, etc.), sa spécialisation, notamment professionnelle, tout comme la prosaïque nécessité de répartir les députés dans les diverses commissions en fonction des places disponibles »<sup>766</sup>.

À partir de tous ces travaux, il est possible de distinguer quatre principales variables permettant d'expliquer les logiques de spécialisation des élus : l'expérience politique (ancienneté), le capital politique (« l'envergure politique »)<sup>767</sup>, les engagements pré-politiques (professionnel, associatif, militant) et le genre. Alors que les engagements pré-politiques renforcent souvent les effets de genre pour les femmes (parce qu'elles exercent plus souvent des professions ou des activités associatives dans les secteurs dits « féminins »), l'expérience et le capital politique permettent au contraire de contrer les effets de leur genre en politique pour choisir des délégations « dominantes ». Ainsi, les députées qui demandent et obtiennent des délégations « masculines » ont des caractéristiques bien particulières. Ce sont celles qui cumulent une expérience professionnelle dans ces secteurs et un important capital politique qui parviennent à s'imposer dans les domaines les plus prestigieux<sup>768</sup>.

Pour autant, dans les communes rurales, ces logiques sont rarement observables. Cela s'explique par le déficit de capital politique pour la plupart des élus, le conseil municipal représentant précisément la première étape du *cursus honorum*

---

<sup>765</sup> Maud Navarre, *op. cit.*, p. 184-187.

<sup>766</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 487.

<sup>767</sup> Il convient en effet de distinguer l'expérience politique du capital politique. Alors que la première notion évoque la longévité en politique, la seconde traduit plutôt l'idée d'accumulation de « trophées » politiques. Ainsi, un élu peut disposer d'une grande expérience mais d'un très faible capital, ce qui est très souvent le cas des élus municipaux qui « stagnent » à des postes de simples conseillers pendant plusieurs mandatures.

<sup>768</sup> Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 116.

traditionnel en politique. Si certaines députées peuvent se prévaloir d'un capital politique important pour choisir des commissions « dominantes », c'est par ce qu'elles ont occupé au préalable des mandats dans d'autres assemblées élues. Le même constat peut-être fait pour les conseillères régionales. Cependant, cela n'est pas possible pour les élues municipales puisque le mandat municipal représente bien souvent leur première expérience électorale. En ce sens, seules les expériences pré-politiques semblent pouvoir influencer leur orientation vers une délégation plutôt qu'une autre, en particulier la profession et les engagements associatifs.

Concernant la dimension plus ou moins contrainte de la répartition des délégations, Aurélia Troupel a montré dans le cas des conseillères régionales que seule une minorité d'élues s'est vue imposer sa délégation<sup>769</sup>. Les femmes choisiraient donc majoritairement des délégations qui se situent dans le prolongement de leurs attributions socialement définies. Catherine Achin nuance cependant cette idée dans le cas des députées. Selon la politiste, trois types de discours relatifs au choix des commissions par les députées sont repérables<sup>770</sup>. D'abord, il y a « celles qui ont souhaité siéger dans la commission relevant de compétences féminines traditionnelles « auto-reconnues », notamment les Affaires sociales et culturelles ». Ces députées obtiennent en général assez facilement la commission. Il y a ensuite « celles qui ont souhaité siéger, en raison de leurs compétences professionnelles d'origine, ou en raison des caractéristiques de leur circonscription d'élection, dans une commission bien spécifique, voire « prestigieuse ». Dans ce cas, elles obtiennent difficilement l'assentiment de leur groupe parlementaire. Enfin, le troisième cas est celui des députées « qui ont été placées dans des commissions, au sommet ou au bas de la hiérarchie de celles-ci, sans avoir eu l'opportunité d'exprimer un quelconque « choix » : dès lors, elles peuvent être satisfaites ou non... ». Catherine Achin indique qu'au total, les députées siègent « en majorité dans des commissions relevant des compétences classiquement considérées comme plus « féminines » : social, famille, santé, culture, jeunesse et sport ... Cette spécialisation dans des domaines peu valorisés concerne ainsi 49 % des députées

---

<sup>769</sup> Aurélia Troupel, « Un exercice indifférent de la fonction d'adjoint ? Etude quantitative sur les hommes et les femmes adjoints élus en PACA en 2001 », Journée d'études "Invention de l'élue", Bordeaux, 2005.

<sup>770</sup> Catherine Achin, *op. cit.*, p. 488-489.

(45,1 % pour les Affaires culturelles, la Famille et le Social, 4,3 % Jeunesse et Sport) »<sup>771</sup>.

Concernant l'attribution des délégations dans les municipalités, deux logiques se distinguent. Les adjointes interrogées (ou les anciennes adjointes) expliquent pour certaines que le choix s'est fait naturellement, sur le mode de l'évidence, alors que d'autres évoquent une semi-contrainte, c'est-à-dire une imposition à laquelle elles n'ont pas opposé de résistance particulière mais qu'elles peuvent regretter *a posteriori*.

Dans le premier cas, il s'agit de femmes qui exercent essentiellement des professions dans les secteurs du *care* et de l'éducation ou qui sont investies dans la vie associative proche de ces domaines. Pour Françoise B., maire et ancienne adjointe au social, sa délégation est vécue sur le mode de l'évidence. Secrétaire dans le secteur médico-social, elle effectue naturellement le lien entre sa profession, son tempérament et sa délégation :

« R. -Alors mon parcours moi à la base je suis une secrétaire comptable qui travaillait dans un EHPAD [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes], dans une maison de retraite. Donc depuis 13 ans j'étais adjointe aux affaires sociales. [...]

Q. -C'est vous qui avez choisi cette délégation au social?

R. -Bah c'est heu, **moi j'ai ce côté heu d'accessibilité des gens, les gens vont venir facilement à moi pour se confier donc pour eux c'est une évidence que je devais avoir ce poste** » [Françoise B, maire, 1300 habitants].

C'est aussi ce qu'explique Émilie R., adjointe au social dans une commune de 3100 habitants. Éducatrice spécialisée de profession, c'est selon elle son savoir-faire dans le secteur social qui a orienté son choix. Elle évoque aussi son auto-exclusion de certaines délégations, notamment celle des finances :

« Elle [la maire] m'a demandé si je voulais être adjointe bah j'ai dit que je savais pas. **En tout cas que je voulais surtout pas être adjointe aux finances, alors les finances n'en parlons pas.** Elle me dit " la culture " je lui dis écoute non parce qu'il y a quelqu'un de ma famille qui travaille à la médiathèque donc je veux pas qu'on pense que voilà. **Donc je dis bon si y'a quelque chose que je sais faire c'est le social, donc si je dois être adjointe ce sera le social ou ce sera rien je serai élue tout simplement voilà.** [...] J'ai toujours dit que j'étais pas une bonne

---

<sup>771</sup> *Ibidem*, p. 489.



adjointe, **moi je suis travailleur social et là je suis travailleur social avant d’être adjointe** » [Émilie R., adjointe, 3100 habitants].

Ce mécanisme d’auto-exclusion de certaines délégations est également évoqué par Isabelle S., maire et ancienne adjointe au social. Provisoire de lycée professionnel à la retraite, elle explique avoir refusé la voirie et finalement accepté le social :

« R. -Quand monsieur M. est venu me chercher, comme je m’y attendais pas du tout je n’avais pas réfléchi à la question. **Il me dit “ tiens je t’avertis tu seras adjointe, qu’est-ce que tu veux que je te confie ? ”.**

Q. -Il vous a laissé le choix ?

R. -**Voilà, alors je lui dit “ écoute très sincèrement je ne sais pas ce que je veux, par contre je sais ce que je ne veux pas ”.** Et bien je lui dis “ surtout pas l’éducation parce que je ne peux pas être juge et partie ”. Parce que s’il y a un mouvement des écoles dans la commune je ne me vois pas aller brandir des banderoles devant l’inspecteur d’académie qui est mon chef. Je ne peux pas être juge et partie. **Après je lui dis “ tu m’évites les routes ” [rires]. Donc il m’a mis l’action sociale** » [Isabelle S., maire, 600 habitants].

De manière générale, il semble que tou-te-s les élu-e-s novices se replient vers des domaines connus, peu importe le sexe. Il s’agit là d’une réaction à la multitude de tâches à accomplir. Face à la nouveauté du rôle, beaucoup appréhendent et craignent de se laisser submerger<sup>772</sup>. Nouvelle entrante, Mylène S., infirmière, explique qu’en tant que présidente de l’association des parents d’élèves, sa délégation à l’éducation lui convenait particulièrement. Nouvelle entrante au conseil municipal, ce secteur connu et maîtrisé lui a permis de ne pas « débarquer » et de se sentir à l’aise dans ses nouvelles attributions :

« Q. -Et alors vous c’est quoi vos délégations exactement ?

R. -**Alors j’ai une délégation éducation.**

Q. -Ça vous correspondait.

R. -**Oui ça correspondait effectivement à ce que je connaissais bien dans la commune parce que j’ai été présidente de l’association des parents d’élèves, je connaissais les écoles. Donc ça permettait effectivement que je débarque pas heu parce que quand vous débarquez dans une mairie que vous avez jamais été élue c’est quand même un autre monde hein. C’est des choses qu’on maîtrise pas forcément moi je connaissais pas le fonctionnement. De l’extérieur on s’imagine pas trop comment ça marche.** » Mylène S., adjointe, 4500 habitants]

---

<sup>772</sup> Maud Navarre, *op. cit.*, p. 177. Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 262.

Mais cette spécialisation autour de sujets connus et maîtrisés en amont produit un effet pervers puisqu'elle reproduit nécessairement la division sexuelle du travail et contribue de ce fait à éloigner « les femmes des commissions et des sujets les plus partisans, donc les plus susceptibles de construire une position politique »<sup>773</sup>.

Ces femmes dont les engagements pré-politiques (professionnels et associatifs) conduisent à développer des compétences dans des secteurs « féminins » s'orientent invariablement vers des délégations aux affaires sociales ou scolaires lorsqu'elles intègrent les exécutifs municipaux.

Pour autant, certaines expriment des regrets *a posteriori*. Il s'agit notamment d'élues expérimentées (carrières longues) qui portent un regard plus critique sur leur spécialisation politique. Elles estiment qu'elles n'avaient pas vraiment le choix au moment de l'attribution de leur délégation, même si elles n'ont pas opposé de résistance particulière sur le moment, en raison notamment de leur déficit de capitaux leur permettant de contrer les effets de leur genre. Il s'agit là de la seconde logique de choix des délégations, celle de la semi-contrainte. Marie V., sage-femme, entre au conseil municipal en 1983. En 1995, on lui propose un poste d'adjoint aux affaires scolaires et sociales. Avec le recul, elle suggère qu'elle aurait aimé s'occuper des finances, mais qu'elle n'avait pas vraiment le choix :

« R. -Oui on m'a demandé si ça m'intéressait de participer à l'élection et d'être sur la liste. Sur le coup j'ai dit " oui pourquoi pas " et ça m'a plu. Et ça m'a plu et si vous voulez **au fur et à mesure des années j'ai découvert la responsabilité d'adjoint, les affaires scolaires, le CCAS** [centre communal d'action sociale].

Q. -Comment vous vous êtes orientée vers les affaires scolaires et le CCAS justement ?

R. -Ah ça **j'ai pas été orientée**.

Q. -C'est vous qui avez choisi ?

R. -**Non, on m'a dit " ah tiens tu serais peut-être pas mal là " voilà, vous savez y'avait les finances, les bâtiments, les routes et la fête locale et les affaires scolaires donc heu.**

Q. -Pourquoi parce que le reste ça ne vous intéressait pas ?

R. -**Si les finances, heu si si si mais bon. Ça a été comme ça je ne saurais pas vous dire, ça a pas été un choix particulier. On m'a dit " oui ça te va ? Ça te plait ? ", et j'ai dit " oui " »** [Marie V., maire, 2100 habitants].

---

<sup>773</sup> Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 263.

En définitive, tout indique que les femmes s'orientent de manière plus ou moins contrainte vers les délégations municipales en accord avec leurs compétences développées dans le cadre de leurs expériences précédentes. Si le fait d'être novice incite à ce repli vers des domaines connus, ce mécanisme a un effet particulier sur les femmes qui occupent au final les postes les moins prestigieux de la hiérarchie horizontale des délégations municipales. Il convient désormais, pour aller plus loin, de s'interroger sur les effets de ces spécialisations sur la carrière des élues. Autrement dit, dans quelle mesure les spécialisations municipales se prolongent-elles dans l'espace intercommunal.

### **3. Des carrières intercommunales sous contrainte de genre en milieu rural**

Avec la généralisation et la montée en puissance des intercommunalités, les sièges de délégués communautaires, et en particulier les vice-présidences (VP) et les présidences d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), deviennent des nouveaux trophées politiques particulièrement convoités<sup>774</sup>. Depuis la réforme de l'intercommunalité de 2013<sup>775</sup> (diminution du nombre de conseillers communautaires et de VP), la concurrence s'est durcie, conduisant les élus les mieux dotés en ressources locales (élus des villes-centres, maires,...) à accaparer les postes stratégiques des intercommunalités<sup>776</sup>. Mais en tout état de cause, les logiques d'attribution des VP diffèrent peu de celles qui président à la distribution des postes d'adjoint. En ce sens, David Guéranger distingue quatre logiques de choix des VP : une territoriale (équilibre géographique), une liée aux compétences

---

<sup>774</sup> Sébastien Vignon, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, n°209-210, 2011/2, p. 137.

<sup>775</sup> La loi électorale du 17 mai 2013 est relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

<sup>776</sup> Rémy Le Saout et Sébastien Vignon, « Le "3e tour" pouvait-il attendre? A propos de la sélection des exécutifs communautaires après les élections municipales de 2014. », in R. La Saout et S. Vignon (dir.), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger-Levrault, 2015, p. 283. Ainsi, les réformes récentes de l'intercommunalité ont contribué à renforcer les logiques de clôture de l'espace communautaire qui conduisaient, déjà avant la réforme, les élus les plus diplômés et exerçant des professions favorisées à monopoliser les postes importants. Voir Éric Kerrouche, *op. cit.*, p. 97.

(diplôme, profession), une à l'appartenance partisane, et une enfin à l'institution (expérience intercommunale, degré d'investissement dans l'EPCI)<sup>777</sup>.

Concernant le choix des délégations attribuées aux VP ensuite, les engagements pré-politiques semblent jouer un rôle prééminent. Pour les délégations les plus techniques notamment (finances, urbanisme,...), la profession d'origine - associée toutefois à l'expérience communautaire - oriente largement les choix et conduisent par exemple les comptables, les cadres bancaires ou les attachés territoriaux à occuper les VP finances, pour peu qu'ils aient montré par ailleurs leur capacité à « jouer le jeu » communautaire en siégeant précédemment à la commission des finances<sup>778</sup>.

En définitive, et à la lecture des travaux sur l'attribution des VP, le genre n'est jamais présenté comme une variable structurante. Pourtant, après avoir montré qu'il l'était pour les délégations d'adjoint, il y'a tout lieu de faire l'hypothèse que le genre joue également dans la division du travail communautaire. Dans cette perspective, il convient de s'intéresser aux logiques d'attribution genrées de ces postes pour les élu-e-s ruraux. Dans le prolongement de ce qui a été abordé plus haut, on peut notamment se demander dans quelle mesure la spécialisation précoce des élu-e-s dans les différents domaines de l'action municipale (cf. *supra*) affecte leur future carrière dans l'espace politique local (EPCI) ?

### **3.1. Les femmes dans les EPCI de Gironde depuis la réforme du mode d'élection des conseillers communautaires.**

Depuis 2014, les conseils communautaires tendent à se féminiser sous l'effet de la réforme des modes d'élection des délégués intercommunaux. Auparavant désignés au sein des conseils municipaux, ils sont dorénavant élus au suffrage universel direct, par l'intermédiaire d'une liste paritaire constituée des candidats aux

---

<sup>777</sup> David Guéranger, « L'éligibilité intercommunale face aux territoires du politique. Réflexions sur le cas de l'agglomération chambérienne. », in A. Faure et A.-C. Douillet (dir.), *L'action publique et la question territoriale.*, Grenoble, PUG, 2005, p. 189-203.

élections municipales, dans le même ordre de la liste<sup>779</sup>. Cependant, cela concerne les communes de plus de 1000 habitants uniquement. Les délégués communautaires restent désignés au sein du conseil municipal dans les communes de moins de 1000 habitants.

L'application de la parité dans la constitution des listes communautaires pour les communes de plus de 1000 habitants a incontestablement permis l'entrée de plus de femmes dans les EPCI<sup>780</sup>. Pour autant, le fait que de nombreuses petites communes composent les EPCI limite *de facto* les effets escomptés de cette contrainte paritaire. D'abord parce que si les communes qui composent l'EPCI comptent moins de 1000 habitants, elles ne sont pas concernées par la parité. Ensuite parce que la limitation du nombre de délégués communautaires consécutive à la réforme de 2013 a conduit de nombreuses petites communes à n'avoir plus qu'un seul délégué (contre plusieurs auparavant), souvent le maire et donc souvent un homme. Cela explique le fait que les conseils communautaires ne soient toujours pas paritaires, en dépit d'une féminisation accrue depuis 2014<sup>781</sup>.

En Gironde, 39,8% des délégués intercommunaux sont des femmes en 2014<sup>782</sup>. Si nous n'avons pas pu établir de comparaison avec les mandatures précédentes, plusieurs travaux mentionnent une nette évolution entre la situation de 2008 et celle de 2014<sup>783</sup>. Concernant les exécutifs, ils se sont également féminisés, vraisemblablement sous l'effet de l'entrée des femmes dans ces assemblées puisque la loi n'impose pas de contrainte paritaire au niveau des exécutifs intercommunaux. Après les élections municipales et communautaires de mars 2014 en Gironde, on comptait ainsi 25,2% de femmes parmi les 250 vice-présidents d'EPCI<sup>784</sup>.

---

<sup>778</sup> Sébastien Ségas, *op. cit.*, p. 365.

<sup>779</sup> D'après la loi électorale du 17 mai 2013, la constitution des listes communautaires doit en effet répondre à des règles précises : les candidats doivent figurer dans le même ordre que celui de la liste de candidats aux élections municipales ; les candidats présentés dans le premier quart de la liste intercommunale doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de liste municipale ; tous les candidats de la liste intercommunale doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste municipale ; enfin la liste communautaire devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

<sup>780</sup> Rémy Le Saout et Sébastien Vignon, *op. cit.*, p. 286.

<sup>781</sup> Aurelia Troupel, *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>782</sup> Les chiffres pour la Gironde sont issus des données fournies par le service des élections du ministère de l'intérieur.

<sup>783</sup> Rémy Le Saout et Sébastien Vignon, *op. cit.*, p. 286. Dans leur échantillon, la part de conseillères communautaires passe de 27% en 2008 à 41% en 2014.

<sup>784</sup> *Ibidem*. Dans leur échantillon, les auteurs relèvent 22% de femmes vice-présidentes en 2014, contre 14% en 2008.

En accordant une attention aux seuils démographiques, tout indique que les EPCI les plus « grands » en nombre d'habitants sont ceux dont les conseils communautaires et les exécutifs sont les plus féminisés.

Tableau 36 Part de femmes parmi les délégués communautaires (n=1120) et les vice-présidents d'EPCI (n=250) en Gironde en 2014 selon le poids démographique de l'intercommunalité<sup>785</sup>

	Total femmes élues	Femmes vice présidentes
Moins de 10 000 hbts	35,9%	19,4%
10 000-20 000 hbts	39%	26,1%
20 000-50 000 hbts	40,8%	21,6%
Plus de 50 000 hbts	42,8%	30,8%

La ventilation de la féminisation des postes de conseillers communautaires et de vice-président d'EPCI selon le nombre d'habitants permet de réaffirmer l'effet du poids démographique. Plus l'EPCI compte d'habitants, plus les femmes sont élues dans les conseils communautaires et plus elles intègrent les exécutifs intercommunaux. Cela doit évidemment être compris au regard de la part plus importante de petites communes dans les EPCI de plus petite taille. Ainsi moins l'EPCI compte d'habitants, plus les petites communes sont nombreuses et moins la parité a des chances de s'appliquer.

Enfin, on observe une sur-sélection sociale des délégués communautaires par rapport aux élus municipaux dans leur ensemble. Ainsi, « ce que montrent les processus de sélection du personnel politique intercommunal, c'est moins la production de logiques de sélection propres qu'une propension à enregistrer, en les accentuant, certaines tendances qui affectent plus généralement la sociologie des élus locaux »<sup>786</sup>. Cette sur-sélection se traduit notamment par « une élévation de l'âge, de la masculinité et une sur-sélection sociale » évaluée à partir de la profession d'origine<sup>787</sup>.

<sup>785</sup>  $\chi^2$  significatif au seuil de 95% à 3 degrés de liberté pour le total de femmes élues et pour les femmes vice-présidentes.

<sup>786</sup> Fabien Desage et David Guéranger, *op. cit.*, p. 201.

<sup>787</sup> Thibault Marmont, *op. cit.*, p. 408.

Tout semble indiquer que ce phénomène s'accroît même à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des postes intercommunaux. Cela étant, les distinctions selon le sexe sont plutôt faibles, ce qui atteste de la dimension prioritairement discriminante de la position sociale (évaluée à partir de la profession d'origine) dans les possibilités de faire carrière dans l'espace intercommunal. Tout au plus peut-on remarquer que les femmes présidentes d'EPCI de Gironde sont toutes issues des cadres et professions intellectuelles supérieures, ce qui n'est pas le cas des hommes.

Tableau 37 PCS d'origine des délégués communautaires selon le sexe et le poste occupé en Gironde en 2014 (n=1120)<sup>788</sup>

	Président		Vice-président		Conseiller communautaire	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Agriculteurs</b>	0%	16,1%	3,2%	7%	2,9%	4,6%
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	0%	0%	3,2%	5,9%	5,8%	8,1%
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	100%	19,4%	31,7%	30,5%	26,3%	27,6%
<b>Professions intermédiaires</b>	0%	6,5%	12,7%	7,5%	11,3%	6,8%
<b>Employés</b>	0%	6,5%	9,5%	5,9%	17,1%	5,3%
<b>Ouvriers</b>	0%	3,2%	0%	0%	0,8%	1,8%
<b>Retraités</b>	0%	45,2%	25,4%	40,1%	27,1%	44,3%
<b>Sans profession</b>	0%	3,2%	14,3%	2,7%	7,6%	0,4%
<b>Autre profession</b>	0%	0%	0%	0,5%	1,1%	1,1%

<sup>788</sup> Les potentialités interprétatives de ces données restent assez faibles puisque la surreprésentation des retraités « biaise » l'analyse. Ainsi, à défaut de pouvoir reclasser systématiquement les retraités dans leur profession d'origine, on se gardera d'interpréter plus à fond ces données.

## 3.2. Une dépendance au sentier qui oriente les femmes vers les VP « féminines »

### 3.2.1. Choix des vice-présidents et délégations intercommunales

Si les élu-e-s intercommunaux-ales sont désormais élu-e-s au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1000 habitants, les modes de désignation des exécutifs communautaires ne sont pas réglementés. Alors que la constitution de ces exécutifs relève « moins d'une élection par les délégués intercommunaux que d'une négociation et de compromis préalables entre élus dominants, le plus souvent les maires »<sup>789</sup>, deux manières de désigner les vice-présidents sont tout de même repérables dans la pratique. Le choix des vice-présidents peut d'abord être le fruit d'une décision collective sous la coupe du *leader* de la communauté de communes (souvent les délégués communautaires issus des plus grandes communes). Mais le choix peut également être fait en amont en décidant d'attribuer d'office une vice-présidence à chaque maire des communes composant la communauté de communes.

« Et je suis vice-présidente à la communauté de communes. **Mais là j'ai pas vraiment fait d'efforts parce que tous les maires sont vice-présidents. C'était un choix du conseiller général quand on a fait la communauté de communes de mettre autant de vice-présidents que de maires** » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

Cette pratique apparaît la plus répandue, notamment parce qu'elle permet de « neutraliser l'enjeu que peut représenter l'obtention de ces “ trophées ” politiques »<sup>790</sup>. Pour autant, les nouvelles dispositions entrées en vigueur à l'occasion de la modification du mode d'élection des conseillers communautaires en 2014, avec notamment la limitation du nombre de vice-présidences, ont pu contribuer à augmenter le niveau de concurrence pour l'accès aux exécutifs intercommunaux<sup>791</sup>. L'augmentation du niveau de concurrence s'est fait notamment au profit des élus les plus dotés en capital politique (en particulier les

---

<sup>789</sup> David Guéranger, *op. cit.*, p. 190.

<sup>790</sup> Rémy Le Saout et Sébastien Vignon, *op. cit.*



cumulants) qui monopolisent *in fine* les postes stratégiques de l'espace communautaire<sup>792</sup>. Ces mécanismes contribuent ainsi doublement à renforcer l'exclusion des femmes des postes importants. D'abord, si les femmes sont moins souvent maires que les hommes, elles seront donc logiquement moins souvent vice-présidentes d'EPCI. Ensuite, si la réduction du nombre de vice-présidents tend à raviver la concurrence au profit des élus les mieux dotés en capital politique, les femmes partent avec un handicap certain puisqu'elles font globalement preuve d'une moindre propension au cumul des mandats et donc à l'accumulation de titres politiques<sup>793</sup>.

Concernant les délégations de vice-président, il a été possible de relever les 209 délégations des 250 vice-présidents des 37 EPCI de Gironde<sup>794</sup>. Les délégations attribuées aux vice-présidents diffèrent de celles des adjoints au maire. Certaines sont beaucoup plus souvent attribuées que d'autres. C'est notamment le cas des délégations à l'économie, au tourisme, au commerce et à l'aménagement du territoire que nous avons regroupé en une seule et même délégation puisqu'elles sont, sauf exception, attribuées au même vice-président. Il faut également noter l'absence de délégation aux associations et aux fêtes et manifestations qui restent des secteurs gérés au niveau communal. On remarque aussi l'apparition d'une délégation aux transports, les services de transports en commun (par exemple les cars scolaires) étant souvent gérés au niveau intercommunal.

Au total, la répartition des délégations des vice-présidents des EPCI de Gironde se répartit comme suit, des plus souvent attribuées aux moins souvent attribuées.

---

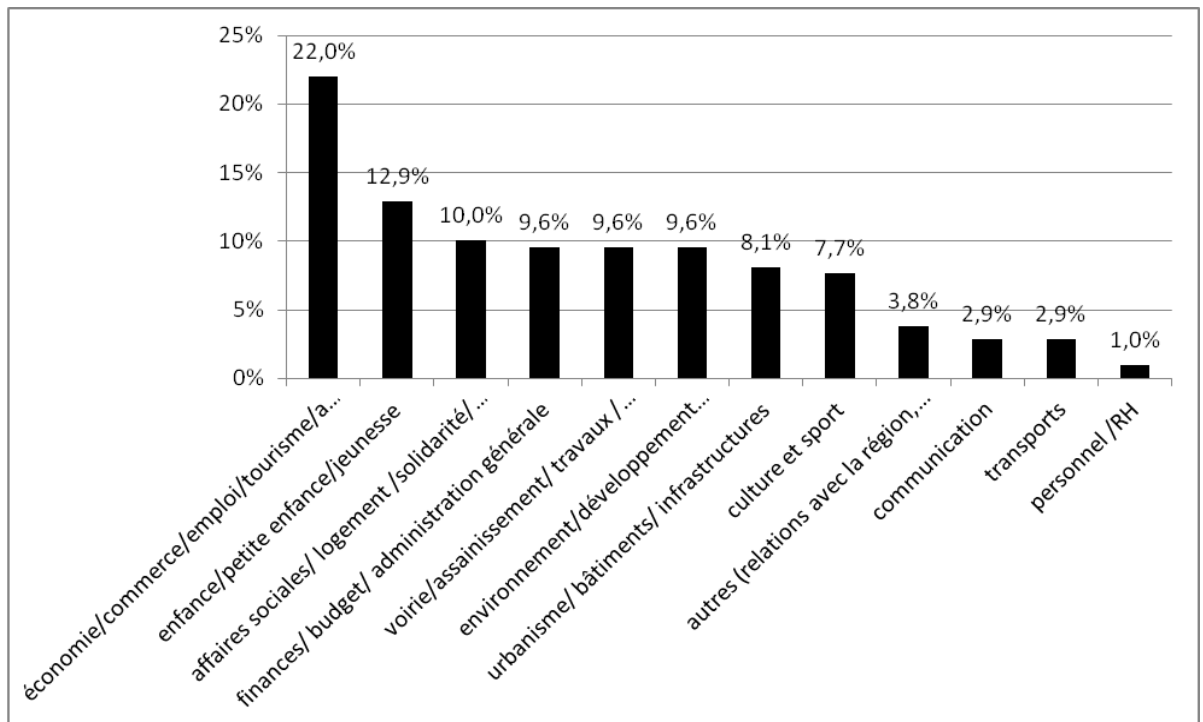
<sup>791</sup> *Ibidem*.

<sup>792</sup> *Ibidem*, p. 281.

<sup>793</sup> Si la pratique du cumul des mandats tend à se généraliser pour les femmes (Marion Paoletti, *op. cit.*, la majorité des parlementaires qui cumulent (80%) sont des hommes (« Étude genrée sur le cumul des mandats des parlementaires », *op. cit.*).

<sup>794</sup> Relevé effectué à partir des sites internet des EPCI de Gironde. Les 41 observations manquantes correspondent aux cinq EPCI n'ayant pas renseigné les délégations des VP sur leur site internet.

Figure 20 Répartition des délégations des vice-présidents des EPCI de Gironde en 2014 (n=209)



La délégation économie-commerce-emploi-tourisme-aménagement du territoire est, de loin, la plus souvent attribuée puisque plus d'un vice-président sur cinq en est chargé. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit là des compétences obligatoires définies par la loi. En effet, les communautés de communes doivent au minimum exercer les deux compétences obligatoires que sont l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique. Elles doivent ensuite exercer au moins trois des sept groupes de compétences optionnelles que sont : la protection de l'environnement ; le logement ; la politique de la ville ; la voirie ; les équipements sportifs, culturels et scolaires (préélémentaires et élémentaires) ; l'action sociale ; assainissement<sup>795</sup>.

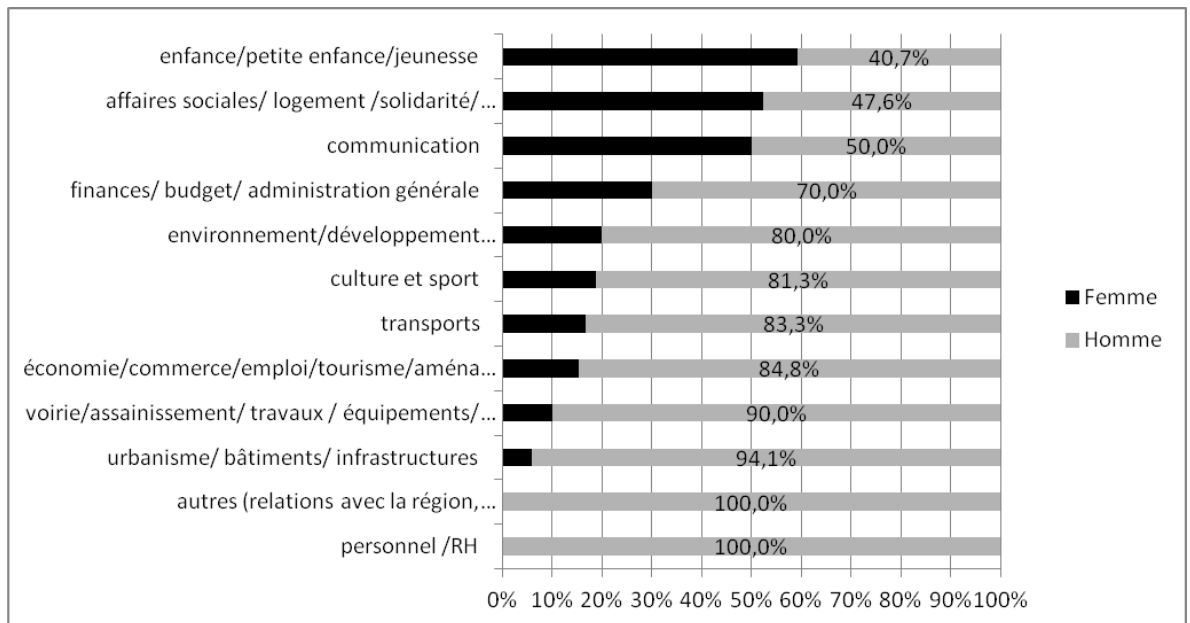
Les délégations intercommunales présentées, il faut maintenant aborder la manière dont elles se répartissent selon le sexe des élus.

<sup>795</sup> Article L5214-16 du CGCT. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux nouvelles compétences obligatoires seront ajoutées, à savoir l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets des ménages.

### 3.2.2. La répartition sexuée des délégations intercommunales : entre contrainte et logiques de spécialisation.

Concernant la répartition sexuée des délégations communautaires, elle est globalement proche de celle des délégations communales. Les femmes sont toujours plus souvent en charge des secteurs symboliquement féminins.

Figure 21 Délégation des vice-présidents d'EPCI de Gironde selon le sexe en 2014 (n=209)



Comme le suggère cette distribution statistique, les logiques de genre qui président à l'attribution des délégations municipales se trouvent ainsi reproduites à l'échelon intercommunal, même si elles semblent moins marquées. Ainsi les délégations enfance-jeunesse et affaires sociales restent majoritairement attribuées à des femmes, alors que les hommes monopolisent les délégations liées à l'urbanisme, à la voirie-travaux et à l'économie-commerce-aménagement du territoire. Cette dernière est particulièrement valorisée dans les intercommunalités, en particulier parce qu'elle relève des compétences obligatoires, et donc automatiquement transférées, des EPCI.

Par ailleurs, la délégation aux finances est quant à elle assez souvent attribuée à une femme (dans un cas sur trois). D'abord, il faut dire que les vice-présidences aux finances ne sont pas toujours attribuées : sur les 37 EPCI de Gironde, seules 20 ont un VP aux finances. Dans les autres cas, c'est le président qui conserve cette attribution<sup>796</sup>. Ensuite, les femmes qui occupent des vice-présidences aux finances ont des caractéristiques bien particulières. D'abord, elles sont toutes maires ou adjointes en charge des finances au sein de leur commune. Ensuite, elles exercent souvent des professions qui les prédisposent à l'exercice de cette délégation dans les intercommunalités les plus grandes. Ainsi sur les 6 femmes VP-finance, deux sont cadres de catégorie A et une est professeure d'université, toutes les trois dans des EPCI comptant plus de 30 000 habitants. Les trois autres sont sans profession et retraitées de la fonction publique, toutes dans des EPCI de moins de 15 000 habitants. Ainsi l'attribution de la VP-finance semble dépendre, pour les femmes, de l'expérience municipale, de la profession, et de la taille de l'EPCI. L'accès à une VP-finance pour une femme d'une « grande » EPCI paraît improbable si elle n'exerce pas une profession fortement valorisée ou un mandat de maire ou d'adjointe en charge des finances<sup>797</sup>.

Lorsqu'on interroge les élues communautaires sur la question, elles paraissent conscientes de cette répartition stéréotypée.

« Q. -Et du coup à la communauté de communes y'a des femmes ?

R. -Oui, oui. **D'ailleurs l'adjointe, la vice-présidente de la commission affaires sociales et familiales c'est une femme, c'est une adjointe du maire de C.. Après les autres sont des hommes.**

Q. -Pour les vice-présidences ?

R. -Oui. **Donc c'est toujours un peu, cantonnées heu, les femmes cantonnées un peu dans ce qu'est social, scolaire** » [Coralie B, conseillère municipale, 3300 habitants].

---

<sup>796</sup> Ce cas de figure n'est pas rare, comme l'a montré Sébastien Ségas. Voir Sébastien Ségas, « Les vice-présidents aux finances dans le jeu communautaire : entre expertise et diplomatie », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015/2, p. 363-376.

<sup>797</sup> En comparaison, pour les 14 hommes occupant une VP-finance, les professions d'origine sont beaucoup plus diversifiées. On trouve par exemple 5 retraités de la fonction publique, un agriculteur, un agriculteur à la retraite, un médecin, ou encore un salarié du privé.

Mais alors comment expliquer la persistance de ces logiques ? Il semble qu'au niveau intercommunal, les effets du genre et du capital politique se cumulent pour orienter les élu-e-s vers telle ou telle vice-présidence. Lorsqu'ils et elles découvrent une nouvelle arène et en l'absence de capital politique, les novices - qu'ils soient homme ou femme - ont tendance à accepter des délégations qu'ils et elles n'ont pas vraiment choisies, et qui prolongent le plus souvent la division sexuelle du travail. D'abord, l'expérience intercommunale est centrale pour obtenir un poste de vice-président-e<sup>798</sup>. Mais lorsqu'ils et elles sont maires pour la première fois et nécessairement novices, le choix des VP apparaît largement contraint.

Barbara M., maire d'une commune de 3500 habitants depuis 2008 découvre le mandat municipal en même temps que le mandat communautaire. Elle explique avoir subi l'attribution de la vice-présidence aux affaires sociales en dépit de sa préférence pour les affaires économiques. C'est son statut de néophyte (« on savait pas comment ça fonctionnait, on était tous nouveaux ») qui explique selon elle qu'elle n'ait pas négocié une autre attribution.

« R. -Mais par exemple à l'CDC, **moi quand je suis arrivée ils m'ont mis aux affaires sociales. Bon après tout pourquoi pas hein. Mais je préférerais de beaucoup l'économie.**

Q. -Ils vous ont imposé cette délégation ?

R. -**Bah oui, mais on savait pas comment ça fonctionnait ça non plus, on était tous nouveaux. Moi j'aurais préféré l'économie.**

Q. -Donc on vous a imposé les affaires sociales.

R. -**Oui, enfin on m'a pas imposé j'ai rien dit hein, pfff. Il faut bien que quelqu'un le fasse aussi, c'est ma sensibilité aussi hein** » [Barbara M., maire, 3500 habitants].

Cette élue était nouvelle entrante en politique - son premier mandat a été celui de maire en 2008 - et n'a donc pas eu l'occasion de se spécialiser au cours d'expériences électives précédentes. Le choix de sa délégation s'est donc fait selon sa « sensibilité » pour les affaires sociales. De manière générale, les attributions des délégations des vice-présidents sont imposées aux élus, d'autant plus d'ailleurs

---

<sup>798</sup> David Guéranger, « L'intercommunalité, créature de l'état », *Revue française de science politique*, vol. 58, 2008/4, p. 610.

qu'ils ne disposent pas de capital politique. C'est ainsi que les femmes, souvent moins dotées de ce point de vue, sont toujours plus souvent déléguées dans des domaines traditionnellement féminins, sans qu'elles aient réellement à donner leur avis, comme si elles étaient naturellement compétentes dans ces secteurs.

« R. -Parce que en plus moi j'ai cumulé, je suis vice-présidente de la communauté de communes.

Q. -Quelle vice-présidence ?

R. -**Enfance, petite enfance.**

Q. -Pour quelle raison ?

R. -Parce que heu [hésite beaucoup]. **Parce qu'on me l'a demandé et parce que la personne qui l'avait au départ n'a pas pu continuer pour des raisons de santé et on m'a proposé de l'être et j'ai été élue** » [Annick P., maire, 700 habitants].

En parallèle de ces désignations imposées, d'autres logiques d'attribution des délégations sont-elles observables ? On peut notamment faire l'hypothèse qu'au moment d'accéder au conseil communautaire et dans le cas où les élus obtiennent une vice-présidence, le poids de leurs spécialités municipales affecte fortement leur trajectoire intercommunale. Les spécialités municipales se construisent essentiellement dans le cadre du *cursus honorum*. Avant d'être maires, les élus sont bien souvent adjoints et développent alors un domaine de prédilection dans lequel ils s'investissent. Ils en viennent ainsi à maîtriser les enjeux, les savoir-faire et les interlocuteurs privilégiés du secteur d'action publique au sein duquel ils s'engagent.

En ce sens, on peut se demander dans quelle mesure ces spécialités se prolongent dans l'espace communautaire ? Puisque l'on a démontré que la répartition des délégations municipales suivait des logiques largement genrées et que les femmes en venaient à se spécialiser dans des secteurs typiquement féminins - d'autant plus d'ailleurs que l'on va vers les petites communes -, il n'est pas interdit de penser que le passage à l'intercommunalité devrait reproduire cette division sexuelle du travail politique.

D'un point de vue quantitatif, la vérification empirique de ce prolongement paraît délicate, principalement parce que la majorité des VP sont maires par ailleurs

(dans 78% des cas), ce qui ne permet pas, à partir des données disponibles, de relever leur éventuel domaine de spécialisation évalué à partir d'une délégation qu'ils auraient pu occuper antérieurement en tant qu'adjoint.

Cela étant, pour 14 des 26 VP occupant dans le même temps un poste d'adjoint (soit 54%), la délégation intercommunale prolonge parfaitement la délégation municipale. Cela indique ainsi, en première analyse, un effet de la spécialisation municipale sur la délégation intercommunale. Les entretiens menés avec des femmes déléguées communautaires renseignent autrement sur ces logiques de dépendance au sentier<sup>799</sup>.

Isabelle S., maire d'une commune de 600 habitants, est par ailleurs vice-présidente de la communauté de communes en charge des personnes âgées. Lorsqu'elle était adjointe au maire, elle s'occupait de la délégation aux affaires sociales et était notamment en charge du centre communal d'action sociale (CCAS), ce qui l'a notamment conduite à se spécialiser et à s'impliquer dans les structures d'accueil et d'aide aux personnes dépendantes.

« Q. -D'accord donc vous êtes aussi élue à la communauté de communes ?

R. -Oui, vice-présidente.

Q. -Vous avez quelle délégation ?

R. -**Les personnes âgées. Parce que je suis présidente de l'association intercommunale d'aide aux personnes âgées qui est un service d'aide à domicile qui œuvre sur toute la communauté de communes et au-delà. Et je suis administrateur du groupement de coopération sociale et médico-social qui regroupe l'[association d'aide aux personnes âgées et handicapées] et les deux CCAS de C. et de S..**

Q. -Et alors pourquoi vous avez décidé de vous engager là-dedans ?

R. -**Mes compétences. Parce que bon c'est ce que je faisais un peu en tant qu'adjointe hein le CCAS. Et comme il y a ici en plus une résidence pour personnes âgées bon voilà** » [Isabelle S., maire, 600 habitants].

---

<sup>799</sup> La notion de dépendance au sentier ou de *path dependence* s'est développée en science politique à partir des années 1990, principalement dans le cadre des travaux de politique publique. Ce concept permet notamment d'expliquer l'immobilisme et la perpétuation de politiques publiques alors qu'elles sont devenues objectivement peu adaptées. Ce sont les choix passés qui pèsent sur la probabilité de changer de système. C'est notamment le coût trop élevé impliqué par le changement qui explique la stabilité. Pour le dire autrement : « les décisions prises au début d'une politique canalisent les développements ultérieurs dans une certaine direction », même si certains auteurs soulignent la tendance à l'exagération des phénomènes de stabilité politique par les chercheurs mobilisant ce concept. Voir notamment : Bruno Palier, « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 411-419 et Bruno Palier et Giuliano Bonoli, « Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, vol. 49 / 3, 1999, p. 399.

Le parcours de cette élue révèle qu'en dépit de sa profession de proviseure de lycée professionnel, c'est sa spécialisation initiale lorsqu'elle a été élue adjointe qui a orienté sa carrière politique locale vers les affaires sociales.

Le cas est identique pour Claude J., maire d'une commune de 1200 habitants. Avant d'être élu maire en 2008, il exerce pendant deux mandatures le poste d'adjoint en charge de la culture. Dans une commune qui compte notamment une abbaye classée aux monuments historiques, il s'investit largement dans les activités culturelles et touristiques en organisant des visites.

« Je m'occupais des bâtiments classés parce que y'en a un tas, et des relations avec le ministère des affaires culturelles, les architectes des bâtiments de France. Et puis de la culture, à ce titre j'ai été président des amis de l'abbaye pour animer l'abbaye de V. durant l'été. Pour les visites, les expos, voilà. C'est ce que je faisais sous l'ancien mandat, de 95 à 2008 » [Claude J., maire, 1200 habitants].

Le choix de cette délégation ne correspond pas à sa spécialité professionnelle, mais est plutôt un mélange d'aptitudes socioculturelles (que suggère son capital culturel important<sup>800</sup>) et de contraintes professionnelles qui lui imposaient une absence de la commune en semaine. Il ne pouvait ainsi s'investir dans les activités municipales que le week-end, ce qui correspondait parfaitement à la délégation à la culture :

« J'étais dans les assurances donc ça n'a rien à voir. Mais c'est tout simplement un goût et puis surtout quasiment une obligation du fait que j'étais à Bordeaux ma contribution ne pouvait être que périodique quoi, les weekends, lors de journées du patrimoine ».

Lorsqu'il devient maire, il est amené, à ce titre, à prendre une vice-présidence au sein de la communauté de communes. Il s'oriente alors logiquement vers la VP tourisme qu'il occupe depuis 2008.

Ces logiques de spécialisation orientant la trajectoire des élus dans une direction bien précise s'apparente au mécanisme de dépendance au sentier. Le processus



d'attribution des délégations municipales pour les adjoints -dont on a vu qu'il était particulièrement contraint pour les élus les plus faiblement dotés en capitaux politiques et qu'il reproduisait la division sexuelle du travail- tend à créer un chemin de dépendance duquel il sera d'autant plus difficile de s'écarter qu'il constitue la seule ressource politique pour les élus. Autrement dit, les élus novices qui se spécialisent précocement dans un secteur précis d'action publique au niveau municipal feront valoir leurs compétences développées dans le cadre de cette spécialité lorsqu'ils atteindront l'échelon intercommunal. Le coût d'un changement de spécialité serait trop lourd à assumer puisqu'ils maîtrisent « les ficelles » de leur secteur d'action publique (modes de fonctionnement formels et informels, principaux acteurs du secteur, interlocuteurs institutionnels privilégiés,...). Comme la division sexuelle du travail au sein des exécutifs municipaux répond à des logiques particulièrement genrées - en particulier dans les petites communes -, tout porte à croire que cette répartition se réplique au niveau des exécutifs des EPCI, par ces mécanismes de dépendance au sentier.

### **3.3. De la mairie à la communauté de communes : prise de parole, corps sexués et sentiment d'exclusion**

Incontestablement, la prise de parole en public constitue un élément essentiel d'entrée dans le rôle d'élu<sup>801</sup>. Si celle-ci est peu importante pour les conseillers municipaux qui ont peu de discours ou d'inaugurations à effectuer, surtout en milieu rural, cette dimension du métier d'élu est centrale pour les maires. De fait, la prise de parole représente la première étape de l'entrée dans le rôle de maire, puisque ceux-ci y sont immédiatement confrontés. Avec la montée en puissance des intercommunalités, les maires doivent prendre la parole face à des assemblées de pairs, et plus encore lorsqu'ils sont vice-présidents d'EPCI. Au sein de l'institution intercommunale, de multiples rapports de domination se jouent et,

---

<sup>800</sup> Évalué à partir de ses titres scolaires. Claude J. a fait des études de droit, puis Sciences Po Paris.

combinés au genre, conduisent certaines femmes issues des communes rurales à exprimer un sentiment d'extériorité sur cette scène nouvellement investie.

### 3.3.1. Une entrée dans le rôle difficile : la parole comme *ethos* professionnel pour les élu-e-s

La question de la prise de parole en public a été largement balisée par les travaux traitant du genre en politique<sup>802</sup>. Plus souvent le produit du noviciat que du genre, les difficultés que révèlent ces travaux sont d'abord le fait de nouveaux entrants exprimant de l'anxiété à prendre la parole en public. Le genre ne semble pas prépondérant pour expliquer les appréhensions de certains élus à prendre la parole, même si des travaux pointent la dimension plus contraignante de la prise de parole en assemblée pour les femmes (plus souvent interrompues par exemple)<sup>803</sup>.

À la suite de Didier Demazière, il convient de prendre en compte la parole comme un savoir-faire constitutif de la profession politique<sup>804</sup>. Ainsi à mesure que les élus locaux se professionnalisent en politique, ils ont tendance à se fondre dans la fonction et à adopter les pratiques dominantes qu'ils décriaient largement au moment d'y entrer (verbiage, carriérisme,...). La socialisation professionnelle les conduit cependant à développer un *ethos* de la profession politique au sein duquel la parole occupe une place prépondérante. En ce sens, la maîtrise du discours constitue un savoir-faire incontournable pour les élus qui souhaitent faire carrière en politique, notamment parce qu'être capable de prendre la parole permet d'être

---

<sup>801</sup> Nous mobiliserons ici le concept de rôle afin de montrer « que les comportements, les pratiques et les discours des acteurs politiques, notamment des élus, sont en grande partie liés aux rôles qu'ils sont tenus de respecter dans leur activité de représentation ». Guy Carcassonne[et al.], *op. cit.*, p. 526.

<sup>802</sup> Voir notamment : Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 257-258 ; Catherine Achin et alii, *op. cit.*, p. 119-122 ; Maud Navarre, « Prendre la parole en séance plénière », *Travail, genre et sociétés*, n°33, 2015/1, p. 87-104.

<sup>803</sup> Maud Navarre, *Devenir élue ...*, *op. cit.*, p. 125-130.

<sup>804</sup> Demazière Didier, « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels », in D. Demazière et C. Gadéa (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 197-207.

reconnu par les différents acteurs du champ politique (pairs, journalistes,...) et de se construire ainsi une certaine légitimité<sup>805</sup>.

Dans le cadre du terrain Girondin, les témoignages les plus remarquables d'élue-s anxieux à l'idée de prendre la parole proviennent de femmes. La plupart des élues interrogées indiquent avoir vécu très violement leurs premières prises de parole dans le cadre de leur mandat. Ces moments semblent avoir été particulièrement traumatisants et leur souvenir est encore très vif dans les discours : « la première fois on se viole » (Élodie B., maire, 1100 habitants), « c'est physique, c'est à l'intérieur, ça vous bouffe à l'intérieur » (Mathilde G., maire, 900 habitants).

**« C'est ma plus grosse difficulté, parce que moi je suis quelqu'un d'assez réservé, d'assez timide, dès que je prends la parole je deviens rouge comme votre support là [désigne la chemise cartonnée que j'utilise en entretien pour y ranger guide d'entretien et diverses notes]. Ça c'est un peu heu. Mais ça c'est une difficulté pour moi, effectivement. Alors il paraît que dans quelques temps je vais me blinder, mais là tout de suite c'est un peu délicat. Prendre la parole heu, autant parler dans des commissions ou des bureaux des choses comme ça, prendre la parole ne me dérange pas. Mais dès qu'il y a un public voilà [souffle]. Même si c'est des gens que je connais hein. Le fait du groupe là ça me perturbe un peu. Donc je me les prépare. Bon des fois je bafouille un peu donc je vais un peu à travers mais heu »** [Françoise B., maire, 1300 habitants].

Derrière les problématiques de la prise de parole, c'est la question des corps sexués qui doit être posée. La capacité à s'imposer face à une assemblée pour les élues dépend du timbre de leur voix et de leur apparence physique, comme le laissent entrevoir les deux extraits d'entretiens suivants. D'abord Mathilde G., maire d'une commune de 900 habitants exprime des difficultés à prendre la parole en public. Selon elle, son timbre de voix et sa petite taille sont responsables de sa difficulté à s'imposer face à un auditoire. C'est notamment la comparaison avec ses collègues masculins qui l'incline à cette analyse en termes corporels :

**« Parce qu'on n'a pas la voix qui porte, j'vois j'ai un collègue maire à C. il a une grande voix, une grosse voix. Le physique aussi, vous voyez j'suis pas grande, j'suis pas heu, ça y fait ça aussi hein. Vous êtes obligée de vous imposer, alors pour vous imposer peut-être que vous êtes obligée d'en rajouter. On en rajoute d'ailleurs c'est certain. On est obligée. Ça c'est un problème. Et puis on vous attend au virage, on dit « elle va se planter ». On vous attend au virage hein ».** [Mathilde G., maire, 900 habitants]

---

<sup>805</sup> Maud Navarre, "Prendre la parole...", *op. cit.*, p.87.

À l'inverse, Isabelle S., maire d'une commune de 600 habitants et proviseure de lycée à la retraite, n'exprime pas de difficultés particulières sur ce terrain, notamment parce qu'elle est grande avec une voix qui porte :

« Q. -Donc vous avez pas eu de problèmes pour asseoir votre autorité quand vous êtes arrivée ?

R. -Non.

Q. -C'est peut-être aussi parce que vous aviez une profession où vous aviez l'habitude de gérer du monde.

R. -Oui. **Et que j'ai une personnalité heu, déjà j'ai un bon timbre de voix, je suis grande** » [Isabelle S., maire, 600 habitants].

La capacité à s'exprimer en public avec aisance et à s'imposer face à une assemblée dans le cadre du mandat d'élu semble ainsi dépendre, au-delà de la seule expérience politique, des « capitaux corporels genrés »<sup>806</sup>. Ainsi, « la définition du métier politique enferme des ressources masculines, à commencer par la voix qui doit originellement porter sans micro et son corrélat – le corps (« le coffre ») du tribun »<sup>807</sup>. Il faut donc prendre en compte « la dimension proprement corporelle de la voix »<sup>808</sup>. Avoir une voix qui porte et disposer d'une stature imposante semblent toujours représenter des ressources distinctives en politique, pas tant à la tribune (désormais dotée de micros) que dans le cadre des joutes verbales qui émaillent les débats dans les diverses assemblées délibérantes.

Pour compenser ce déficit de capital corporel, certaines élues peuvent alors avoir recours à des formations organisées par divers organismes (association des maires, CNFPT,...). Cependant, ce sont assez paradoxalement les élus les plus anciennement établis et les plus diplômés qui participent surtout à ces formations<sup>809</sup>. Au demeurant, ces formations ne combleront jamais totalement l'appréhension et l'anxiété, comme en témoignent ces deux élues :

---

<sup>806</sup> Frédérique Matonti, « Corps », in C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 139. Catherine Achin, Elsa Dorlin et Juliette Rennes, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, septembre 2008, p. 5-17.

<sup>807</sup> Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 252.

<sup>808</sup> Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 139.

<sup>809</sup> Maud Navarre, « Les inégalités dans la formation des élus locaux », *Formation emploi*, janvier 2015, p. 65-79.

« C'est pas évident, y'a une angoisse. Ça s'apprend oui, mais faut-il encore la personne qui vous l'apprend. Nous dans nos petites communes heu. Si j'ai été, mais payé sur mon indemnité, une formation de deux jours pour prendre la parole en public, ça m'a apporté un petit quelque chose mais pas heu. Vous savez il suffit de peu de chose hein. Pour les vœux, moi c'est surtout les vœux, vous savez pas d'abord combien de personnes vont venir. Parce que le maire avant il faisait les vœux aux associations, c'était beaucoup plus limité c'était en salle du conseil y'avait 30 personnes. Et puis j'ai souvent entendu les gens dire « c'est pas normal on paye des impôts et on nous fait pas les vœux à la population ». Donc quand j'ai été élue j'ai fait les vœux à la population. Alors le premier vous angoissez vous vous dites « pourvu que les gens viennent », déjà. Et puis après bon, c'est le premier pas qui coûte. Vous faites une fixation sur quelqu'un, ça j'ai remarqué hein, vous allez voir quelqu'un dans la salle. Si c'est quelqu'un que vous appréciez ça va, si c'est quelqu'un qui vous met mal à l'aise ça peut tout... C'est pareil si vous attendez quelqu'un et qu'il est pas là ça peut déstabiliser. La panne de micro, vous vous continuez, « on entend rien », ça perturbe parce qu'après il faut recommencer là où vous en étiez » [Mathilde G., maire, 900 habitants].

« R. -C'est pas facile. Non, c'est pas facile, c'est pas inné hein. C'est vrai que de par mon métier j'ai eu la chance de pouvoir faire des formations de prise de parole en public des choses comme ça. Par le CNFPT. Mais je fais toujours mes vœux avec mon support papier hein. Et je vois des élus qui sont vraiment élus depuis très très longtemps, en même temps c'est pas donné à tout le monde. Bon on a le conseiller général, président de la communauté de communes, il a besoin de rien préparer vous l'invitez à une inauguration heu, 2-3 minutes avant il vous pose deux trois questions il va vous faire un discours sans papier pendant une demie heure » [Claire T., maire, 400 habitants].

Si la prise de parole constitue sans conteste une difficulté pour élus locaux débutants, l'effet de la profession d'origine peut atténuer les effets du noviciat. Ce sont notamment les élus dont les engagements pré-politiques (professionnels, associatifs, syndicaux) ont encouragé le développement de compétences oratoires (enseignement, présidence d'association,...) qui parviennent le mieux à passer l'épreuve de la prise de parole dans le cadre de leur mandat.

« C'est vrai que c'est pas gagné ce genre de truc. Et puis en plus moi j'étais enseignant, je veux dire par là que bon enseignant c'est un métier de parole quand même » [Jean-Claude L., maire, 1100 habitants].

Cette adjointe explique pour sa part que son activité de présidente d'association de parents d'élèves lui a permis de s'exercer à la prise de parole :

« R. -Alors j'ai été peut être un petit peu avantagée parce que ça faisait déjà plusieurs années que je faisais ça de par mon rôle de présidente d'association. Quand vous faites une assemblée générale de parents d'élèves quand vous

**avez une salle pleine avec plein de parents, bah du coup au début vous dormez pas la nuit précédente. [...] Moi je préparais toujours mes petits discours, enfin moi j'aime bien que les choses soient prêtes hein. Moi j'écrivais tout, alors après je les lisais pas forcément, mais moi ça me rassure si je sais que j'ai une trame. Et puis comme ça dans ma tête je sais déjà ce que je vais dire j'avais préparé mon truc. Mais quand même le stress il est là et quand heu, les premières fois à la mairie, à la mairie ça avait en plus un autre enjeu, parler devant les gens oh là là. Mais je pense que ça m'a aidé quand même.**

Q. -Votre activité associative ?

**R. -Oui. Je pense que j'ai pas trop de mal, même si je fais l'effort au début, allé faut y aller quoi. Mais j'ai pas trop de mal à prendre la parole »**  
[Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

Au total, l'entrée dans le rôle d'élu considérée dans sa dimension oratoire apparaît inégalement vécue par les édiles. La corporéité y est essentielle et conduit les élus qui n'ont pas « la voix qui porte » à exprimer un déficit d'assurance en public. Souvent le fait de femmes, ce sentiment est renforcé dans l'espace intercommunal où d'autres rapports de domination se cumulent au genre pour faire naître une impression d'extériorité vis-à-vis du jeu intercommunal chez certaines élues.

### 3.3.2. Les multiples rapports de domination dans l'espace intercommunal

Au-delà du simple cadre municipal, la capacité à intervenir en public apparaît particulièrement discriminante dans l'espace communautaire. D'abord, c'est dans l'arène intercommunale que se construisent désormais les *leaderships* locaux et l'émergence de ce nouvel espace offre des possibilités de professionnalisation politique pour les élus municipaux<sup>810</sup>. Ensuite, c'est là que se jouent les négociations concernant l'organisation et la gestion du territoire intercommunal et nécessairement communal. Les représentants communaux ont ainsi tout intérêt à s'imposer dans cet espace afin de ne pas se retrouver lésés dans la répartition des ressources communautaires.

---

<sup>810</sup> Sébastien Vignon, « Les rétributions inégales de l'intercommunalité pour les maires ruraux. Les improbables retours sur investissement(s) politique(s) », in R. Le Saout et F. Madoré (dir.), *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 31. Fabien Desage et David Guéranger, *op. cit.*, p.207.

Pourtant, à certains égards, cette assemblée peut paraître intimidante pour certains élus ruraux qui quittent la « familiarité » du cadre communal pour un espace normé<sup>811</sup>, politisé, et dans lequel ils seront confrontés à des professionnels de la politique. Ce sentiment d'intimidation semble d'autant plus fort que l'élu-e est issu-e d'une petite commune et que l'intercommunalité est grande. Par exemple Thérèse Z., maire de l'une des plus petites communes de la communauté urbaine de Bordeaux (Cub), raconte son entrée dans l'institution et sa première intervention en séance :

**« J'étais un peu timide moi j'allais toujours avec l'ancien maire avant, et puis là toute seule, et puis faut aller se présenter, faut dire qui on est** enfin voilà. Et bah ma foi voilà j'y arrive petit à petit mais c'est pas facile. C'est énorme, je découvre tous les jours quelque chose. Mais là rien que vendredi dernier **c'était ma première intervention en conseil de Cub, heu j'avais la salive qui venait pas bien.** Bon j'avais quelque chose de bien écrit que j'ai bien lu, qui a été faite par le groupe avec tout le monde et quelque chose de bien préparé. [...] **Et là j'avais l'émotion là, 105 conseillers, élus, et moi à parler, ils m'écoutaient, enfin ils m'écoutaient plus ou moins, mais ils m'écoutaient quand même. Enfin j'avais Juppé dans le dos qui m'écoutait lui c'est sûr.** Donc voilà c'est des choses qu'on fait pas tous les jours. Donc y'a toujours des choses nouvelles » [Thérèse Z., maire, 2000 habitants].

Le talent oratoire semble particulièrement important pour s'imposer dans l'arène communautaire. Certaines têtes de liste expliquent même choisir les délégués à l'intercommunalité en fonction de leur capacité à s'exprimer en public :

« Q. -Alors comment vous allez choisir les délégués, ça sera les adjoints sûrement ?

R. -**Pas forcément. Des gens qui savent intervenir en public, c'est pas évident hein d'intervenir en public.**

Q. -Des gens qui puissent prendre la parole ?

R. -**Oui, voilà, c'est pas évident, je vois au conseil communautaire on est 41 on va être 28, y'a pas beaucoup de monde qui prend la parole, la plupart c'est des taiseux hein. Oui on est heu pfff, 8 sur 41 à intervenir** » [Antoine P., maire, 1900 habitants].

Les logiques qui mènent les femmes et les novices à éprouver plus de difficultés à s'exprimer dans l'espace communal se retrouvent avec néanmoins certaines variations dans le cadre communautaire. Ainsi, de nombreuses élues qui assurent

---

<sup>811</sup> Sébastien Vignon, « Les maires des petites communes... », *op. cit.*

faire preuve d'aisance dans le cadre communal expriment de la difficulté à s'imposer dans l'espace intercommunal. Certaines associent cela à la faible présence féminine dans cette assemblée :

**« Quand on a passé un bureau de communauté de communes où ça a été assez violent, assez fort, parce que c'est que des hommes hein on est que deux femmes à la communauté de communes. On est que deux femmes, le maire de S.-E. et moi-même. Donc des fois il faut s'imposer quand ces messieurs se mettent entre eux entrain de se crier dessus, moi taper sur la table c'est pas trop mon truc hein, j'ai pas une voix très forte qui plus est donc voilà. [Françoise B., maire, 1300 habitants].**

Le sentiment de mise à l'écart est d'autant plus fort que la surreprésentation des hommes se redouble d'inégalités de dotation en capitaux culturels et politiques. Ainsi, les hommes semi-professionnels de la politique tendent à accaparer la parole sur des sujets techniques et ainsi à exercer une forme de « violence symbolique »<sup>812</sup> sur les élues, sur les novices, sur les élus les moins dotés en capitaux scolaires et plus globalement sur les élus issus des communes rurales. Se dessine ainsi un quintuple rapport de domination à l'échelle communautaire : une domination liée au genre, à l'âge, au capital politique, au capital culturel et à l'appartenance géographique. Ce sont en effet les femmes jeunes, novices, peu ou pas diplômées et issues des communes rurales qui éprouvent le plus de difficultés à s'imposer. Cette domination apparaît d'autant plus flagrante aux maires puisqu'ils passent d'une position dominante dans la sphère communale à une position globalement dominée dans l'espace intercommunal.

**« R. -L'autorité, encore sur la commune ça va c'est moi le maire. Mais la communauté de communes c'est l'enfer. Le premier mandat j'étais seule femme, donc là j'ai jamais le droit à la parole, de toute façon ce que je disais ça n'avait pas d'importance j'étais pas écoutée. Donc ça m'a gavée un petit peu et après je disais plus rien hein, de toute façon qu'est-ce que vous voulez que je dise. Alors, je sais pas si c'était le fait que je sois une femme, après j'y ai réfléchi, ou le fait que je sois pas du même monde. C'est-à-dire beaucoup d'élus étaient élus d'un certain niveau social.**

Q. -C'est à dire ?

---

<sup>812</sup> Au sens d'une « violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment ». Pierre Bourdieu, *La domination masculine ; [suivi de Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien]*, Éd. du Seuil, 2002, p. 12.



**R. -Y'a beaucoup de monde qui est à bac plus 5, directeur de recherche, CNRS machin, y'en a deux c'est des anciens profs de facs, institut de recherche j'sais pas quoi.**

Q. -Ça vous l'avez ressenti ?

**R. -Je l'ai ressenti et j'étais pas dans heu. Ah j'étais cantonnée à servir l'apéro et... Si j'arrivais pas à m'imposer heu, si on me donnait pas la parole je la prenais pas. On m'écoutait pas suffisamment.**

Q. -Donc la prise de parole c'était compliqué.

R. -Toujours compliqué. Quand **vous êtes profs vous avez l'habitude de prendre la parole**. Voilà et donc je fais le tour des maires, après au deuxième mandat on était deux femmes, elle avait beaucoup de compétences techniques. Et sur les autres maires oui y'avait un cadre de la poste... » [Héloïse S., maire, 1600 habitants]

Si cette maire exprime parfaitement les effets du genre et du capital culturel sur son sentiment d'exclusion des débats communautaires, cette autre élue évoque quant à elle les effets de la génération, du capital politique et de l'appartenance géographique en plus du genre :

**« R. -Mais il faut savoir que c'est quand même plus difficile pour nous à mon avis que pour des hommes. Alors en plus quand on est femme et relativement jeune, enfin c'est pas que je sois jeune mais, on est souvent sur des élus qui ont la soixantaine passée, alors quand on est situé avant les 60 ans c'est un peu compliqué pour nous surtout en communauté de communes. En conseil municipal pas du tout, mais en communauté de communes après.**

Q. -Ah oui, c'est-à-dire ?

R. -Bah c'est-à-dire que **souvent les présidents et les vice-présidents des communautés de communes sont des élus qui ont plusieurs fonctions, plusieurs mandats, plusieurs responsabilités donc ce sont des politiques pur et dur et du coup ils ont tendance à prendre un petit peu les femmes heu, de petites communes heu...**

Q. -A se sentir un peu supérieurs peut-être ?

R. -Heu oui. Ils essaient.

Q. -C'est-à-dire qu'ils accaparent la parole heu...

R. -Complètement la parole et puis heu faut se battre quoi j'ai envie de dire. Si on veut faire passer des messages, si on veut défendre notre collectivité il faut se battre » [Claire T., maire, 400 habitants].

Ainsi en dépit de leur maîtrise de l'espace communal, le passage à l'intercommunalité est difficilement vécu pour ces femmes qui expliquent avoir beaucoup de mal à s'imposer dans ce nouveau cadre. La domination numérique des

hommes, âgés, professionnalisés en politique, tendanciellement plus diplômés et issus des villes-centres tend de fait à les exclure à la fois des postes prestigieux et de la participation aux débats stratégiques.

De fait, ces effets de domination ne sont pas seulement d'ordre discursif mais ont une existence objectivable dans les pratiques. On les repère notamment en s'attardant sur les contre-exemples. À ce titre les trois seules présidentes d'EPCI en Gironde (sur 37) ont des caractéristiques bien particulières. L'une est fortement dotée en capital politique puisqu'elle est sénatrice-maire de Gironde, après avoir été députée. Avocate à la retraite, elle exerce une de ces professions qui constituent une des filières traditionnelles de recrutement du personnel politique central<sup>813</sup>. Les deux autres président des petites communautés de communes du point de vue du nombre d'habitants, c'est-à-dire comprenant moins de 20 000 habitants. L'une dispose d'un faible capital politique (conseillère municipale) mais exerce une profession qui la prédispose largement à l'exercice de ce mandat puisqu'elle est directrice générale des services (fonctionnaire de catégorie A) d'une autre communauté de communes de plus grande taille. L'autre est maire d'une commune de près de 5000 habitants, ancienne candidate aux élections cantonales de 2011 et adhérente d'un parti politique de droite. Enseignante de formation, elle a un parcours de professionnelle de la politique puisqu'elle a cessé d'exercer son activité professionnelle au profit de ses engagements politiques. Enfin, elle préside un EPCI composé seulement de cinq communes, dont quatre sont administrées par des femmes maires, ce qui a toutes les chances, sinon de favoriser l'élection d'une femme, au moins d'atténuer les effets de domination liés au genre.

Ce recrutement particulièrement sélectif du point de vue de la profession et du capital politique des présidentes d'EPCI ne se réplique pas dans le cas des présidents<sup>814</sup>. La possession de ressources distinctives semble subsidiaire pour les hommes alors qu'elle est centrale pour les femmes. La sur-dotation en ressources des femmes au plus haut de la hiérarchie politique locale permet de conclure à une

---

<sup>813</sup> Mattei Dogan, « Les professions propices à la carrière politique », in M. Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.

domination de celles-ci dans la sphère intercommunale dont les mécanismes ont été décrits plus haut.

## **4. Conclusion du chapitre V**

Au terme de ce chapitre, le champ politique local se révèle largement discriminant du point de vue du genre. Les effets de ces distinctions de genre se trouvent semble-t-il renforcés dans les espaces ruraux. Si certaines analyses menées sur la répartition des délégations et les prises de parole dans d'autres types d'assemblées sont confirmées, l'étude des communes rurales de Gironde permet d'établir de nouveaux résultats.

Ce chapitre a notamment mis en évidence la dimension singulière du travail municipal en milieu rural. Le choix des membres de l'exécutif ainsi que les logiques de distribution des délégations diffèrent selon la taille des communes, notamment du point de vue du genre. Les femmes semblent plus qu'ailleurs cantonnées à des secteurs prolongeant la division sexuelle du travail et des rôles sociaux traditionnels. Pour autant, nous avons écarté d'emblée une explication en termes de conservatisme propre aux espaces ruraux. Il faut plutôt prendre en compte un certain nombre de particularismes et de régimes de contraintes particulièrement efficaces dans ces espaces.

Ainsi dans les petites communes, plusieurs facteurs se cumulent pour renforcer la division genrée du travail municipal :

-De faibles services municipaux, ce qui impose aux maires de choisir des compétences objectivées par des professions toujours très scindées du point de vue du sexe.

---

<sup>814</sup> Parmi les présidents d'EPCI en Gironde, on trouve en effet plusieurs agriculteurs et fonctionnaires de catégories B et C.

-Un moindre capital politique pour les élues qui rend difficile la subversion de l'ordre des genres et la revendication de délégations détachées de leurs compétences socialement dévolues

-Une faible expérience politique qui entraîne des mécanismes de repli vers des domaines connus et maîtrisés, toujours selon une logique fortement genrée.

L'analyse empirique menée sur le territoire girondin révèle que cette division du travail municipal selon le genre se prolonge au niveau intercommunal. Le noviciat associé aux spécialisations municipales conduit les vice-président-e-s d'EPCI à occuper des délégations qui correspondent - sauf exception liée au capital politique ou à la profession d'origine - à leur assignation de genre. De ce point de vue, le champ politique local fait système en prolongeant (ou en reproduisant) à différents niveaux la division sexuelle du travail politique.

Au-delà des délégations, l'entrée dans le rôle saisi dans sa dimension oratoire doit être interrogée. Lorsqu'elles quittent l'espace municipal familier et maîtrisé pour l'espace communautaire, de nombreuses femmes maires de petites communes font état de leurs déconvenues. Le champ intercommunal se construisant progressivement comme un espace normé et professionnalisé, nombreuses sont celles qui expriment un sentiment de mise à l'écart des débats communautaires. La capacité à prendre la parole souvent et sur des sujets généraux est une des clefs de la construction de l'envergure politique. Dans l'espace intercommunal cependant, il semble que ce soit l'apanage des hommes semi-professionnels et professionnels de la politique.

En tout état de cause, tout se passe comme si les probabilités de faire carrière dans le champ politique local étaient de fait limitées pour certaines catégories d'élue-e-s. Les carrières politiques locales prenant racine dans les exécutifs locaux (communaux puis intercommunaux), les femmes sont en l'occurrence peu disposées à la professionnalisation. Un certain nombre d'obstacles (division sexuelle du travail, corps sexués), d'autant plus persistants que l'on va vers les espaces ruraux, limitent la probabilité qu'elles accèdent à des postes valorisés leur permettant d'envisager de faire carrière. Dans cette perspective, seule la

possession de ressources distinctives (profession, diplôme) est en mesure d'offrir aux élues rurales des perspectives de professionnalisation politique.



## **Chapitre VI : Des carrières municipales évanescentes : les logiques du désengagement des élu-e-s de Gironde**

Une fois abordées les logiques qui contraignent et favorisent l'accès des femmes aux postes électifs dans les petites communes ainsi que les modalités d'attribution des responsabilités municipales et intercommunales, une question reste en suspens : celle de la pérennité de leur engagement. Quelles sont les conditions du maintien de ces femmes dans le champ politique local ?

L'entrée en politique est un sujet canonique de la science politique<sup>815</sup>. Elle renvoie classiquement à trois dynamiques : les mécanismes de socialisation politique par lesquels les individus accèdent à des représentations proprement politiques, l'engagement et la participation politique par le vote ou le militantisme et, selon l'acception la plus courante, la participation aux activités politiques par l'exercice de responsabilités électives<sup>816</sup>. C'est cette conception qui nous intéresse ici. L'exercice de responsabilités électives est le plus souvent associé aux processus de professionnalisation politique. Les professionnels de la politique sont traditionnellement abordés à travers les filières d'accès à la profession politique (mandats locaux, organisations partisans, grandes écoles,...), les caractéristiques sociales qui favorisent la carrière politique, et enfin les adéquations ponctuelles entre les caractéristiques d'un groupe social et une conjoncture dans laquelle ces caractéristiques sont valorisées et se transforment en ressources<sup>817</sup>. La majorité des travaux portant sur l'accès aux fonctions électives peuvent donc être classés selon cette taxinomie.

---

<sup>815</sup> Voir par exemple le dossier de Politix consacré aux entrées en politique. « Entrées en politique », Politix, Vol. 9, N°35, troisième trimestre 1996.

<sup>816</sup> Sandrine Lévêque, « L'entrée en politique ». Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la « réussite » politique en France », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 171.

<sup>817</sup> *Ibidem*, p. 174. Si Sandrine Lévêque évoque les ouvriers communistes et les petits commerçants poujadistes, on peut ajouter plus récemment le cas des femmes entrées à la faveur des réformes paritaires. Précisément sur cette question, voir Christine Guionnet, « Fluctuation et légitimation des ressources politiques : ce que nous apprennent les études sur le genre », in Matthieu Gateau et alii, dirs., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, pp. 19-37.

Cependant, en reprenant à notre compte l'idée selon laquelle « on ne comprend bien un espace qu'en étudiant les entrants et les sortants »<sup>818</sup>, deux questions fondamentales restent en suspens. La première est liée au maintien de l'engagement : peu de politistes mettent en évidence les conditions du maintien de l'activité politique. Certains travaux s'intéressent, dans une visée stratégique, à comprendre comment les élus professionnels consolident leur carrière afin de pérenniser leur position et monter dans la hiérarchie des postes politiques<sup>819</sup>. Ceux-ci s'intéressent cependant toujours aux professionnels de la politique et on sait finalement peu de choses sur les conditions du maintien de l'engagement des « amateurs » de la politique (ne vivant ni pour ni de la politique). Deuxièmement, la problématique du désengagement (ou du non-engagement) est très peu abordée en sociologie politique principalement parce qu'il est empiriquement difficile d'enquêter auprès des désengagés ou des non-engagés<sup>820</sup>. Ainsi, la mise en évidence des caractéristiques sociales des non-engagés est le plus souvent le produit d'une opération de déduction au regard des caractéristiques sociales des engagés. L'analyse des exclus de la représentation est donc obtenue en « négatif » des caractéristiques des établis.

De ce fait, le cas des sortants en politique n'est, à l'exception de quelques travaux sur les battus<sup>821</sup>, jamais abordé. D'après Daniel Gaxie, « la maladie, la vieillesse avancée, ou la mort sont les principales causes d'interruption de l'activité politique »<sup>822</sup>. Ainsi, « sauf en cas d'échec, ceux qui entrent ainsi dans l'univers de l'activité politique tendent, en l'état actuel des choses, à y rester »<sup>823</sup>. Il précise toutefois que cela concerne « ceux qui s'engagent dans une activité politique à

---

<sup>818</sup> Michel Offerlé, « Entrées en politique », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 3-5.

<sup>819</sup> Gordon S. Black, « A Theory of Political Ambition: Career Choices and the Role of Structural Incentives », *The American Political Science Review*, vol. 66 / 1, 1972, p. 144-159. Jean-Patrice Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 1, 1988, p. 23-47. Éric Kerrouche, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, Vol. 59, juin 2009, p. 429-454.

<sup>820</sup> Il faut se tourner vers la sociologie du militantisme, appliquée aux organisations politiques, syndicales ou associatives, pour voir abordée la question des processus d'engagement/désengagement. Voir notamment à ce sujet Olivier Fillieule, *Le désengagement militant*, Belin, 2005. D'après Olivier Fillieule, trois approches complémentaires permettent de rendre compte des mécanismes de sortie. Une première, marquée par le paradigme utilitariste développé par Mancur Olson analyse le désengagement sous l'angle de l'épuisement des rétributions, une seconde l'étudie au regard de la perte de sens idéologique et de l'effritement des croyances, et enfin une troisième insiste sur les transformations des relations de sociabilité au sein des groupes ou des organisations. Voir Olivier Fillieule, « Désengagement », in *Olivier Fillieule et al. (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 180-188.

<sup>821</sup> Marc Abélès, *L'échec en politique*, Belval Vosges, France, Circé, 2005, 121 p.

<sup>822</sup> Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2003, p.101.

<sup>823</sup> Daniel Gaxie, « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Mouvements*, vol. no18 / 5, 2001, p. 21.



plein temps », autrement dit, les professionnels de la politique au sens wébérien du terme. Mais qu'en est-il des causes d'interruption de l'activité politique en France pour la majorité des élus en France qui ne s'engagent pas à temps plein en politique ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité concernant les élus municipaux qui ne retirent pas -sauf exception- la majorité de leurs revenus de l'activité politique. Partant, il faut donc compléter les causes d'interruption de l'activité politique et distinguer deux manières de « sortir » en politique (en excluant le décès). Le départ forcé (non-réélection, non-réinvestiture, obligation de démission pour non-cumul, inéligibilité) et le départ volontaire (la non-représentation et la démission). Nous nous intéresserons ici aux cas de sortie volontaire. Nous aborderons successivement les deux dimensions de l'*exit* volontaire en politique dans le cas des élu-e-s municipaux-ales de Gironde. Il s'agira notamment de saisir les logiques de genre dans les processus de sortie.

Dans cette perspective, nous questionnerons la pérennité et la longévité des carrières municipales féminines. On sait en effet que l'engagement des femmes en politique est particulièrement contraint par rapport aux hommes. Mais sortent-elles aussi promptement du champ politique qu'elles y entrent difficilement ? Leurs carrières municipales sont-elles plus courtes que celles des hommes ? Sont-elles particulièrement concernées par la démission en cours de mandat ? Quelles justifications reviennent le plus souvent pour expliquer leur retrait ? Le genre est-il aussi structurant dans le processus de sortie du mandat que dans le processus d'entrée ?

En travaillant sur les élu-e-s municipaux-ales sortant-e-s de Gironde, nous espérons répondre à ces questions. En mobilisant les réponses aux questionnaires adressés aux élu-e-s, les entretiens et des sources archivistiques, il s'agira de comprendre les logiques du désengagement municipal et de mettre en évidence son éventuelle dimension genrée.

Le chapitre sera structuré en quatre parties. Une première traitera, à partir des résultats du questionnaire et d'entretiens, de la longévité en politique et du cumul des mandats dans le temps. Nous verrons notamment que les carrières municipales féminines sont plus courtes que celles des hommes et tenterons d'en comprendre les raisons. Dans un second temps, nous aborderons la question des démissionnaires à travers l'analyse des lettres de démission des élu-e-s

municipaux-ales de Gironde. Après une présentation du phénomène et l'analyse des caractéristiques et des motivations des démissionnaires, nous verrons dans quelle mesure la pérennité de l'engagement municipal obéit à des contraintes de genre structurantes. Enfin, il s'agira de mettre en évidence des profils types de démissionnaires en nous appuyant sur la méthode de l'analyse des correspondances multiples.

## **1. Des élues municipales moins cumulantes ?**

Les acteurs et les commentateurs - académiques ou médiatiques - de la vie politique évoquent régulièrement des attitudes supposées spécifiquement féminines à l'égard du pouvoir<sup>824</sup>. Les femmes auraient notamment une appétence moindre pour le goût du pouvoir et pour le « carriérisme ». Leur engagement serait marqué par « l'altruisme et le désintéressement personnel »<sup>825</sup>. Mais si les carrières municipales des femmes sont plus courtes que celles des hommes, est-ce réellement lié à une « nature » féminine désintéressée ? Ou alors des contraintes de genre structurantes limitent-elles la probabilité de faire carrière pour les femmes ? Nous répondrons à ces questions à travers l'analyse empirique des parcours municipaux des élues de Gironde.

### **1.1. Des carrières municipales plus courtes pour les femmes**

L'activité politique donne lieu à une série de représentations parmi lesquelles la longévité et l'attachement au siège sont prépondérantes. Les élu-e-s sont régulièrement pointés du doigt pour leur propension à cumuler les mandats dans le

---

<sup>824</sup> Il faut évidemment se méfier de ce genre de représentations puisque « les différences objectives se mêlent souvent de façon indissociable à l'instrumentalisation du discours de la différence ». Christine Guionnet & Éric Neveu, *Féminins-masculins: sociologie du genre*, A. Colin, 2009, p. 306.

<sup>825</sup> Maud Navarre, *op. cit.*, p. 232.

temps. Néanmoins, tout indique que la longévité électorale ne concerne pas tous les élus.

D'abord, le taux de renouvellement des conseils municipaux, pour la mandature 1995-2001<sup>826</sup>, était en moyenne de 45%. Autrement dit, parmi les élus municipaux de cette mandature, 45% le sont pour la première fois alors que 55% étaient déjà élus lors de la mandature 1989-1995. De larges différences sexuées apparaissent néanmoins. Les femmes sont bien plus régulièrement nouvelles entrantes que les hommes puisque 56,2% des élues municipales de la mandature 1995-2001 sont nouvelles entrantes, alors que cela ne concerne que 41,5% des hommes. Par ailleurs, le nombre moyen d'années d'éligibilité est, pour cette même mandature, de 7,2 ans en moyenne pour les hommes, contre 3,7 ans pour les femmes. Ce qui est révélateur du mouvement de féminisation de la vie municipale, même avant la mise en œuvre des lois dites sur la parité en politique.

Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, les taux de renouvellement sont également fonction de la position dans le conseil municipal. Plus on monte dans la hiérarchie des postes municipaux, plus le *turn-over* est faible. Ainsi, si 53,8% des conseillers municipaux élus en 1995 sont nouvellement élus, c'est le cas de seulement 9,8% des maires élus en 1995.

Tableau 38 Proportion de nouveaux élus par sexe et par poste dans les conseils municipaux de Gironde de la mandature 1995-2001

	Maire (n=541)	1er adjoint (n=541)	autres adjoints (n=1510)	Conseiller (n=5807)	Total
<b>Homme (n=6290)</b>	9,2%	13,3%	21,7%	53,8%	<b>56,2%</b>
<b>Femme (n=2109)</b>	15%	16,9%	29,6%	65,6%	<b>41,5%</b>
<b>Total</b>	<b>9,8%</b>	<b>13,9%</b>	<b>23,6%</b>	<b>53,8%</b>	

Ainsi, plus on monte dans la hiérarchie municipale plus les élus se maintiennent, ce qui révèle un des aspects du fonctionnement du champ politique municipal et notamment la force du *cursus honorum* : plus de 90% des maires élus en 1995 étaient déjà élus dans la mandature précédente. Ce constat est confirmé par

<sup>826</sup> Ce travail n'a été possible que pour la mandature 1995-2001 puisque le nombre d'années d'éligibilité des élu-e-s était systématiquement renseigné pour cette mandature dans les archives de la préfecture, mais n'apparaissait plus pour celles de 2001 et 2008.

l'analyse du nombre moyen d'années d'édilité, puisque celui-ci s'élève avec la position au sein du conseil municipal.

Après les nouveaux entrants, il faut s'intéresser au cas des sortants. Les résultats du questionnaire adressé aux élu-e-s municipaux-ales de Gironde indiquent que 33,5% des édiles élus en 2008 ne souhaitaient pas se représenter aux élections municipales de mars 2014. Là encore, des différences sexuées sont nettement perceptibles : 41,8% des élues ne souhaitant pas se présenter à nouveau en 2014, contre 28,9% des élus.

Pour autant, il faut mentionner ici qu'il ne s'agit que de déclarations d'intentions susceptibles de varier dans le temps, notamment en fonction du moment de passation du questionnaire. D'ailleurs, d'autres enquêtes révèlent des chiffres différents. Par exemple, Maud Navarre obtient, sur un échantillon de 262 élus municipaux, une propension moindre des élus à ne pas souhaiter se représenter (16,8%)<sup>827</sup>. L'écart entre les hommes et les femmes est toutefois quasi identique : 23% des élues de son échantillon ne souhaitant pas se représenter contre 11% des élus. Les différences entre les résultats de nos deux enquêtes doivent sûrement être imputées au fait que Maud Navarre a mené son enquête en début de mandat et nous en fin. Il semble en effet évident qu'une proportion plus large d'élue-e-s aura tendance à ne pas souhaiter se représenter en fin de mandat que fraîchement élu-e-s.

Quoi qu'il en soit, tout indique qu'au sein des élu-e-s municipaux-ales, les hommes se maintiennent plus que les femmes, d'abord parce que le renouvellement des hommes est plus faible que celui des femmes, ensuite parce que les femmes souhaitent moins souvent se représenter à l'issue de leur mandat que les hommes. Ces résultats abondent dans le sens des discours associant les pratiques politiques féminines à un moindre carriérisme et à une volonté d'œuvrer pour l'intérêt général avant d'œuvrer pour leur propre intérêt.

Abordons maintenant les justifications émises par les élus ne souhaitant pas repartir, afin d'en saisir l'éventuelle dimension genrée.

---

<sup>827</sup> Maud Navarre, *Des carrières politiques sous contraintes de genre. Le cas des élues en Bourgogne*, Thèse pour l'obtention du doctorat en science politique, soutenue à l'Université de Bourgogne le 18 octobre 2013, p.561.

## **1.2. Se représenter ou laisser la main ? Les déterminants genrés à la poursuite de la carrière municipale**

Les principales justifications mobilisées par les élu-e-s ne souhaitant pas se présenter à nouveaux sont, d'après les résultats du questionnaire : l'âge jugé trop avancé pour 41% des répondants ayant justifié leur désir de ne pas se représenter ; la démotivation, la perte d'intérêt et le sentiment d'inutilité pour 38% d'entre-eux ; le manque de disponibilité (14%) ; l'incompatibilité avec la sphère familiale et le besoin de temps pour la vie personnelle (12%) ; la difficulté à concilier le mandat avec la profession (12%) ; et enfin les conflits au sein du conseil municipal et des désaccords sur la gestion municipale (7%).

Là encore, des distinctions sexuées sont repérables et correspondent à des logiques structurantes du monde social. Les femmes justifient plus souvent que les hommes leur volonté de ne pas se représenter par des incompatibilités avec leur vie familiale et professionnelle et par un manque de disponibilités. En revanche, les hommes se justifient plus souvent que les femmes par un âge trop avancé et des conflits au sein du conseil municipal.

### **1.2.1. Comment justifier le cumul dans le temps ?**

Mais avant d'examiner les motivations de ceux et celles qui partent, voyons ce qui pousse certain-e-s à rester. Souvent abordée, la question du cumul des mandats l'est souvent sous l'angle du « cumul dans l'espace », c'est-à-dire de la multiplication synchronique des mandats, le plus souvent selon le modèle « mandat national/mandat local ». Les élu-e-s qui cumulent de cette manière justifient leur pratique par la nécessité d'avoir un pied dans le local, pour rester aux prises avec les réalités du terrain, avec les besoins et les attentes de leurs concitoyens<sup>828</sup>.

---

<sup>828</sup> Voir Olivier Costa et Éric Kerrouche, *Qui sont les députés français? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Sciences Po, Les Presses, 2007, p. 87. Voir également : Guy Carcassonne, « Le temps de la décision », *Le Débat*, vol. 172 / 5, 2012, p. 40.

Mais les justifications au cumul des mandats dans le temps sont rarement évoquées. Or, les mandats municipaux, et en particulier ceux de maires, sont relativement propices à une longévité politique à toute épreuve. C'est particulièrement le cas dans les petites communes où il n'est pas rare de rencontrer des maires qui occupent le poste depuis plus de 30 ans.

En entretien, les élu-e-s municipaux-ales justifient le fait de se représenter de deux manières. La première est spécifique aux maires et consiste à dire qu'ils représentent la seule alternative, dans un contexte de crise des vocations, pour incarner la continuité de l'action municipale. C'est par exemple le cas de Yves M., maire depuis 1983 :

« Q. -Et pour les prochaines municipales [2014] vous repartez ?

R. -Bah écoutez on était hier soir en réunion, **j'essaie de leur faire prendre évidemment la bonne direction mais apparemment ça a pas l'air de marcher donc je sens que je vais être sur les rangs encore pendant 6 ans en plus.**

Q. -Donc vous allez repartir parce que personne veut y aller?

R. -Parce que c'est le temps qui manque à mes colistiers quoi.

Q. -Parmi vos adjoints y'a personne qui veut y aller ?

R. -Ils sont là mais c'est l'organisation de la journée. Parce que la présence il faut qu'elle soit aussi effective » [Yves M., maire 1800 habitants].

Ainsi, on repère souvent chez les maires des discours qui tendent à justifier la poursuite du mandat par le fait qu'il n'y a personne de valable pour repartir ou que personne ne le souhaite. Certains maires assurent, dans la même logique, avoir été poussés à se représenter par leurs colistiers car ils étaient les seuls en capacité de battre l'équipe adverse. Isabelle S., maire depuis 2008, explique sa candidature en ces termes :

« Q. -Ah il repart [son opposant principal], et vous vous représentez aussi ?

R. -Oui. J'aurai le même en face oui. Et c'est pour ça **moi je voulais arrêter parce qu'en 2014 j'aurai quand même 70 ans et j'ai quand même envie de vivre.** J'ai toujours eu des métiers très contraignants, très prenants, plus les charges municipales ça va bien un moment hein, plus les associations moi j'avais envie de vivre. **Donc je ne voulais pas repartir, je l'ai dit à mon équipe " mais je vous soutiendrai, pas de problèmes, je compose la liste avec vous, je vous rédige toutes les professions de foi ",** y'a un petit problème en zone rurale en matière de rédaction. Je vous fais tout ce que vous voulez mais je ne repars pas, il faut que l'un d'entre vous se détache. **Et quand ils ont vu que les autres repartaient, et mordants, ils m'ont dit mais " il y a que toi qui peux leur tenir tête ". Donc bon j'ai dit "je repars" »** [Isabelle S., maire, 600 habitants].

Ces justifications se font toujours sur le mode du dévouement : si ces maires se représentent, c'est avant tout parce qu'ils n'ont pas le choix, parce que personne ne souhaite prendre la relève, qu'on les a sollicités, ou qu'ils sont les seuls à pouvoir remporter l'élection.

La seconde explication au cumul dans le temps, cette fois non-spécifique aux maires, est relative au temps du mandat, jugé trop court pour mener à bien les projets entamés. Dans ce cas, un mandat supplémentaire est nécessaire pour poursuivre l'action municipale. Mylène S., adjointe depuis 2008, explique de cette manière sa volonté de se représenter en 2014 :

« Q. -Et du coup vous comptez repartir ?

R. -Bah là on est en pleine heu, c'est en train de se faire. Donc on réfléchit.

Q. -Mais vous votre envie c'est quoi ?

R. -Oh, je pense qu'on va y retourner.

Q. -Vous êtes accro ça y est ? [rires]

R. -Euh je sais pas si je suis accro, je suis pas très accro. Je suis pas très accro mais je me dis qu'il y a encore des trucs à faire. **Je me dis que 6 ans en fait je me rends compte que c'est super court.** Enfin c'est long, à l'échelle d'un enfant par exemple c'est long, je vois que les miens en 6 ans ils ont vraiment grandi, mais à l'échelle d'un projet, surtout au niveau administratif, les choses sont très longues à mettre en place. **Donc en 6 ans vous pouvez pas faire énormément de choses importantes. Et je me dis que peut-être y'a encore un peu de boulot, des choses qui me tiennent un peu à cœur et que peut-être ça peut valoir le coup de repartir** » [Mylène S., adjointe, 4500 habitants].

Héloïse S., maire depuis 2001, estime quant à elle que le temps d'apprentissage et le coût d'entrée est trop important pour se retirer après un ou deux mandats. Selon elle, il s'agit en quelque sorte de rentabiliser les savoir-faire accumulés, acquis d'autant plus durement que son milieu d'origine ne la prédisposait pas à l'exercice de fonctions électives :

« Q. -Et vous comptez vous représenter en 2014 ?

R. -Oui, oui, oui. Parce que là je pense contrairement à ce qui se dit heu. Vous savez la loi sur le non-cumul des mandats y'a le non cumul et surtout le non renouvellement en durée. Heu, moi je viens d'un monde qui est pas de l'administration, qui n'avait pas de connaissances du tout dans ce domaine de gestion d'une commune, parce que je suis du monde hospitalier. Je suis manipulatrice radio. Je travaille toujours et à plein temps. Je le revendique et donc **au bout d'un mandat on commence, on a acquis heu tout un tas de connaissances et voilà et se cantonner à deux mandats je trouvais ça un peu**

**dommage.** Après, quand vous regardez sociologiquement les élus des grandes communes etc., c'est tous des fonctionnaires ou des gens qui ont acquis pas mal de connaissances dans ce domaine-là, ils sont déjà secrétaire général d'une mairie, IEP, ils ont tout un tas de façons de penser qui font que c'est plus facile et que vous êtes productifs beaucoup plus vite. Alors que là il faut vraiment faire son expérience, de gestion de groupe, de gestion de collectivité, gestion du personnel, il faut connaître » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

Cela étant, du point de vue de ceux qui repartent, les différences sexuées ne sont pas manifestes. Peut-être qu'une enquête de plus grande ampleur consacrée aux cumulants dans le temps mettrait en évidence des logiques de genre ?

### 1.2.2. Les logiques genrées du non-réengagement

Si les distinctions sexuées n'apparaissent pas concernant les cumulant-e-s, elles sont en revanche nettement perceptibles pour ce qui est des sortant-e-s, ou plutôt de celles et ceux qui ne souhaitent pas se représenter. Comme évoqué plus haut, les logiques et les justifications données à la sortie du mandat revêtent une dimension genrée. En entretien, les élu-e-s ne souhaitant pas se représenter invoquent régulièrement quatre types d'arguments : la lassitude, le poids de la fonction et l'âge d'abord ; l'incompatibilité avec la profession ; des désaccords avec les décisions prises par le conseil municipal ; et plus spécifiquement pour les femmes l'incompatibilité avec la vie familiale et, plus rarement, le machisme ambiant chez les élus locaux.

Le sentiment de lassitude procède souvent du ressenti de l'alourdissement des charges qui incombent aux élu-e-s municipaux-ales, couplé à l'âge et à une volonté de prendre du temps pour soi et sa famille. Annick P. évoque bien cette double logique qui mène au désinvestissement. Elle fait état d'un côté de ce « fil à la patte », des sollicitations constantes des administrés et de la multiplication des normes, et d'un autre côté de sa volonté de prendre du temps pour elle et sa famille à un âge qu'elle juge avancé :



« Q. -Pourquoi vous ne vous représentez pas ?

R. -Parce que je vais avoir 73 ans cette année, plus 6 ça fait 79 [rires]. Et que j'ai l'intention de profiter un peu de temps pour moi.

Q. -Y'en a que ça gêne pas ! Alain Juppé par exemple [rires]

R. -Oui, mais déjà y'a une chose c'est que un homme et une femme raisonnent pas de la même façon [...]. **Et malgré tout y'a une chose qu'est sûre c'est qu'il a pas une maison à tenir lui !** Donc moi c'est ça, **moi maintenant je suis à la retraite donc j'ai envie de pouvoir partir, pouvoir m'occuper de mes petits-enfants, pouvoir m'occuper de moi, et ce qui m'empêchera pas de m'occuper d'autre chose.** Je vais reprendre la présidence de l'association que j'avais quittée quand j'avais été élue maire. Et puis il n'y a aucune raison pour qu'on ne reparticipe pas à quelque chose. [...] Mais de toute façon voilà je suis arrivée à un âge où je me dis que si je veux profiter de moi c'est maintenant [...].

Q. -Parce que c'est vraiment prenant, vous avez pas le temps de faire autre chose quand vous êtes maire ?

R. -Ah heu être **maire d'un petit village, 700 habitants, c'est être sur le pont 24h/24.** Le seul moment où vous décrochez c'est quand vous arrivez à partir pendant 15 jours. Parce que **vous êtes constamment en alerte. D'abord parce que vous servez un peu d'assistante sociale. Vous savez dans les villages les gens vous connaissent donc ils viennent un peu vous raconter « le voisin de machin » voilà. Vous avez aussi tous ces petits problèmes là. Vous avez les normes qui nous tombent dessus en veux-tu en voilà.** Vous avez les rythmes scolaires par exemple. Ça fait plus d'un an qu'on travaille dessus nous. [...] C'est extrêmement prenant, **vous allez faire vos courses, vos administrés vous demandent : “ oh madame le maire, c'est pas le moment mais quand même est ce que vous pouviez faire ceci, faire cela ? ”. Constamment, constamment.**

Q. -Et peut-être que ça aussi ça vous lasse non ?

R. -Bah ça dépend ce que c'est, ça me gêne pas si vous voulez. Mais **c'est un fil à la patte, voilà. C'est un fil à la patte. On est tenus, on se sent responsables, on nous rend responsables de tout, même ce dont on est pas responsables.** Et que de ce côté-là l'Etat ne fait rien pour nous arranger » [Annick P., maire, 700 habitants].

De son côté Giani C., maire d'une commune de 1100 habitants et agriculteur toujours en activité, ne se représente pas en tant que tête de liste et souhaite ne pas être élu, parce qu'il a « trop de travail », qu'il en a « par-dessus la tête ». Il se dit fatigué :

« R. -Je me représente pas en tête de liste mais je me représente en fin de liste. Mais avec la proportionnelle, comme on est au dessus de 1000 habitants, 1050, ça serait vraiment le hasard.

Q. -Y'a peu de chances que vous soyez élu ?

R. -Voilà. Mais moi ça me dérange pas, **aujourd'hui j'ai trop de travail, j'en ai par-dessus la tête, et je l'ai fait avec tout mon cœur avec toutes mes convictions. On a fait plein de choses, mais aujourd'hui je suis fatigué, je me vois mal repartir jusqu'à 65 ans, refaire un mandat, avec ma propriété en plus** » [Giani C., maire, 1100 habitants].

La conciliation des activités professionnelles et politiques est un problème régulièrement mentionné par les élu-e-s. Cet extrait de réponse à une question ouverte du questionnaire adressé aux élu-e-s de Gironde montre toute la difficulté qu'éprouvent certain-e-s d'entre eux-elles pour poursuivre leur engagement municipal tout en continuant à travailler.

« Q. -Envisagez-vous de vous présenter aux prochaines élections municipales ? Si non, pourquoi ?

R. -Je suis toujours intéressée par la vie de ma commune, mais **je ne sais pas si mon activité professionnelle, que je ne suis pas prête à sacrifier, me permette de repartir sur un nouveau mandat. J'accepterai néanmoins de faire le « bouche-trou » en cas de difficulté à compléter la liste [...]. Déjà je n'avais pas voulu être en position éligible lors des dernières élections, car je savais qu'un changement survenu dans mon activité professionnelle n'allait pas me laisser le loisir d'exercer mon mandat dans de bonnes conditions.** Le jeu des désistements m'a fait revenir en position d'élue, mais **je ne peux participer autant que je le désirerais aux commissions, qui se déroulent souvent avant 19H, alors que je ne suis libérée de mon travail que vers 20h** ». [Femme, 50 ans, 6500 habitants (*Verbatim* de questionnaire)]

Globalement, lorsqu'elles ne souhaitent pas se représenter, les femmes évoquent plus souvent des contraintes familiales qui rendent impossible la poursuite du mandat. C'est par exemple le cas de Coralie B., conseillère municipale d'une commune de 3200 habitants. Cette élue doit se résoudre à ne pas se représenter afin de satisfaire à ses « obligations » familiales :

« Q. -Donc vous ne souhaitez pas repartir aux prochaines élections, pourquoi ce choix ?

R. -Bah c'est des impératifs familiaux un peu heu.

Q. -Ah oui ?

R. -Oui mes enfants ont besoin que je garde les petits pendant les vacances, heu mon mari lui est en retraite aussi donc bah il souhaite que je sois un peu plus avec lui. J'ai ma mère qui a 87 ans qui est dans le Nord-Pas-de-Calais donc il faut que je remonte souvent maintenant donc c'est vrai que ça fait beaucoup, ça me fait un rythme assez heu.

Q. -Donc vous ne repartirez pas ?

R. -Non, parce que heu, j'estime que j'ai pas suffisamment travaillé encore pendant mon mandat.

Q. -Que vous n'avez pas suffisamment travaillé ?

R. -Non, que j'ai pas suffisamment travaillé pendant le mandat, pourtant je suis assez présente mais je pense que je me suis pas donnée à fond, j'ai pas pu me donner à fond comme il aurait été souhaitable que je le fasse.

Q. -Pourquoi ?

**R. -Parce que justement j'avais des obligations familiales. Parce que je suis une femme et je suis encore l'ancienne génération des femmes, on s'occupe de la maison, on s'occupe des enfants [...]. Moi c'est surtout au niveau des enfants des petits enfants et des ascendants aussi, de ma mère. Voilà notre génération est sollicitée donc bon c'est un choix moi je choisis ma famille.** J'aurais pu dire « flûte je fais quand même et puis je laisse tomber le reste » mais heu bon je pense que j'ai fait un mandat, que j'ai donné à la collectivité pendant tout mon mandat. Et de mon temps, beaucoup de mon temps » [Coralie B., conseillère municipale, 3200 habitants].

Cet extrait d'entretien met en évidence le retour à la sphère domestique après l'âge de la retraite pour cette femme qui se retrouve « coincée » entre plusieurs générations et qui doit assurer les fonctions du *care* traditionnellement dévolues aux femmes. S'occuper de ses petits-enfants, de sa mère âgée, tout en recevant les injonctions de son mari retraité à passer plus de temps à la maison. Trop peu disponible pour l'exercice de son mandat, elle estime qu'elle doit se retirer pour réinvestir la sphère domestique et familiale. Elle attribue par ailleurs cette situation aux effets conjugués de son sexe et de son âge par la formule : « je suis encore l'ancienne génération des femmes ».

Mais au-delà, il est intéressant de remarquer que la balance des sphères de vie, qui a tendance à s'inverser au profit de la sphère publique et au détriment de la sphère familiale pour les femmes lorsque les enfants quittent le foyer<sup>829</sup>, a toutes les chances de s'inverser à nouveau après l'âge de la retraite. Ainsi, plusieurs élues expliquent se désengager pour « s'occuper des petits enfants » ce qui signifie alors une réassignation brutale de l'ordre des genres par un retour à l'espace domestique. Un nombre non négligeable de femmes se désinvestissent également de leur mandat pour accompagner des membres de leur famille gravement malades<sup>830</sup>. C'est par ailleurs très rarement le cas pour les hommes. Les femmes se voient alors contraintes d'abandonner leur engagement public pour réinvestir la sphère familiale autour des valeurs du *care*.

---

<sup>829</sup> « Les équilibres ne peuvent donc s'effectuer qu'aux dépens du domaine privé. Or celui-ci reste encore essentiellement assumé par les femmes. Lorsqu'il n'est pas définitivement écarté, l'accès au mandat se trouve alors retardé pour coïncider avec le moment où les enfants sont plus autonomes ». Yannick Le Quentrec, Annie Rieu, *Femmes : engagements publics et vie privée*, 2003, p.54. Sur cette question, on pourra également lire : Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, 2009/3 n° 153, p. 112-119.

<sup>830</sup> Contrairement aux hommes qui mettent fin à leur mandat parce qu'ils ont eux-mêmes des problèmes de santé, les femmes s'arrêtent plus souvent pour accompagner des proches malades ou handicapés.

Une autre justification est liée à une lassitude provoquée par le fonctionnement de l'espace politique local, pas tant au niveau municipal que supra et inter communal. C'est en particulier le machisme et la grivoiserie des élus masculins qui sont mis en avant. Christine L. explique ainsi que cela a contribué, entre autres choses -dont la charge de travail-, à ce qu'elle ne se représente pas aux élections municipales de 2014 après un seul mandat en tant que maire. Elle souhaite se retirer, car se représenter reviendrait, selon elle, à « cautionner » ce système de « vieux mâles blancs » :

« R. -Donc **ces espèces de professionnels de la politique, machos mon pauvre ami, mais machos vous n'imaginez pas. Grossiers et vulgaires.**

Q. -Vous avez des exemples à me donner ?

R. -Ah bah oui. Vous dites “ bah écoute je suis pas tout à fait d'accord avec cette façon de voir ” et on vous répond : “ tu me casses les couilles ”.

Q. -Comme ça en réunion ?

R. -Oui ! Oui ! Donc moi ce que j'ai proposé à cette personne c'est de lui offrir une boîte de couilles neuves pour Noël. Et moi y'a un moment jamais on m'a parlé comme ça dans ma vie professionnelle, jamais mon compagnon me dirait des choses pareilles. **Vous êtes dans une réunion et ça commence les grivoiseries les machins. Moi ça m'est arrivé de prendre mes affaires et de dire “ bon allez les gars je m'en vais ”.**

Q. -Parce que vous étiez la seule femme ?

R. -Oui, parce que quand vous êtes dans des réunions de maires ou de commissions etc, ça arrive très souvent que vous soyez la seule femme. **Et les gens se tiennent mal, les hommes se tiennent extrêmement mal, cette génération d'hommes se tient encore très très mal.** Et le syndrome DSK c'est très bien parce que ça a libéré la parole des femmes et on a pu dire “ vous vous tenez super mal ”. Et moi j'aime bien un truc maintenant c'est “ fait pas ton DSK ” quoi.

Q. -Parce que c'est quoi, c'est des blagues grivoises encore ?

R. -**C'est zizi panpan quoi. Y'a des trucs heu des histoires de zigounette, moi j'ai 50 ans, moi j'ai des gamins qui ont 15 et 18 ça les fait même pas rigoler.** Ou bien qu'ils parlent des femmes, ça m'est arrivé avec un de mes collègues maire, c'est des grands moments. **Vous arrivez je sais plus j'avais un pantalon de cuir, des bottines et un autre truc, “ alors sado-maso ”. Je lui dis écoute mon pauvre poulet “ ma libido ne te regarde pas ”. “ Oui mais non ”. Je lui dis “ tu vois moi je suis maire donc je peux te répondre comme ça ”. Mais toutes les jeunes femmes chargées de mission à qui tu regardes les seins au lieu d'avoir une relation professionnelle avec. Parce que c'est aussi ça c'est ce milieu de mecs heu. Et alors moi ce que j'aime pas du tout dans les élus locaux c'est que ces mandats-là donnent des pouvoirs,** mais le pouvoir vous donne des devoirs. [...] Et je ne supporte pas cette espèce de concentration de mecs caractériels. Alors après je dis toujours en riant “ quand vous regardez la France, c'est une série de vieux mâles blancs quoi ”. De vieux mecs heu, certains ont l'âge de mon père avec tout le respect que je dois à mon père. **Voilà je suis un peu dure mais c'est quand même la réalité que j'ai vécu. Et comme je n'aime**

**pas ce système je n'ai pas du tout envie de continuer parce que c'est une façon de cautionner.**

Q. -Donc c'est aussi ça qui fait que vous ne repartez pas ?

R. **-Oui, oui. Moi je suis une femme plutôt technicienne, heu donc les hommes se permettent de raconter des âneries techniques mais c'est des hommes. [...]**

R. -En fait moi je vois certains de mes administrés, bah ils apprécient que je me représente pas parce qu'ils disent " oui mais c'est bien d'oser s'arrêter quoi ". Parce qu'ils ont cette image d'hommes politiques qui durent, qui durent, qui durent. Parce qu'en fait les gens vous disent " c'est pas fini ". Au fond c'est jamais fini hein. [...] Après effectivement y'a la requalification de cette friche industrielle qui est un dossier passionnant, passionnant. Là ça va être génial. J'avoue que ça, ça me crève le cœur de partir.

Q. -Vous êtes déçue ?

R. -Pas déçue, mais vous savez la vie est faite de renoncements aussi. **Mais après moi j'ai la sensation de pas être sûre de faire les choses aussi bien qu'au premier mandat. En termes d'énergie. Et puis bon moi je suis épuisée physiquement quoi, y'a aussi une réalité physique qui fait que ça ne serait pas très raisonnable pour moi de me retaper des semaines de 60 heures sinon plus »** [Christine L., maire, 2200 habitants].

Enfin, une dernière justification couramment émise est liée à la mésentente avec le maire en place et à des désaccords sur la politique menée et les décisions prises par la municipalité. C'est notamment parce qu'elle est en profond désaccord avec sa tête de liste qui subventionne une école privée située sur le territoire communal que cette adjointe choisit de quitter l'équipe municipale.

« R. -Moi je me représente pas à cause de l'école [école privée subventionnée par la municipalité].

Q. -Vous c'est ça qui fait que....

R. -Oui, y'a ça. Après la façon dont la maire s'adresse aux personnes, ça pareil je n'accepte pas qu'on puisse mépriser. Mais c'est l'école. [Émilie R., adjointe, 3100 habitants]

À l'issue de cette première analyse consacrée à la longévité des élu-e-s municipaux-ales, il apparaît que les femmes cumulent moins dans le temps. D'abord, les taux de renouvellement des élus municipaux révèlent que le *turn-over* est plus élevé pour les femmes, même avant les lois dites sur la parité, mais d'autant moins cependant que l'on va vers la postes les plus hauts dans la hiérarchie municipale. Ensuite, les femmes souhaitent moins souvent que les hommes se représenter aux élections municipales à l'issue de leur mandat. Cela atteste en première lecture l'hypothèse couramment répandue d'un moindre

carriérisme de la part des femmes engagées en politique. Cependant, l'analyse des causes de la non-représentation sont multiples et genrées. En particulier, si les femmes souhaitent moins souvent que les hommes faire un mandat supplémentaire, ce n'est pas tant en raison d'un moindre carriérisme que parce qu'elles sont soumises à des contraintes que les hommes n'ont pas. A ce titre, la conciliation des sphères de vie, notamment familiale et professionnelle, décourage de nombreuses femmes à poursuivre l'aventure municipale.

Mais aussi intéressants soient-ils, ces résultats restent des déclarations d'intention. Rien ne prouve que les élu-e-s mentionnant qu'ils/elles ne se représenteront pas tiendront parole. L'une des façons de saisir objectivement les logiques et les causes du désengagement est sans aucun doute de chercher du côté de celles et ceux qui sont effectivement partis.

## **2. Le genre de l'*exit* en politique : le cas des élu-e-s municipaux-ales démissionnaires de Gironde**

Après avoir évoqué le cas des élu-e-s ne souhaitant pas se représenter à l'issue de leur mandat, il faut aborder celui des élu-e-s qui n'attendent pas la fin du mandat pour se désengager. Ce travail sera étayé par l'analyse des élu-e-s municipaux-ales démissionnaires de Gironde. Leurs propriétés et les motifs de défection mobilisés mettent en évidence les logiques fortement genrées de l'*exit* en politique.

### **2.1. Travailler avec des lettres**

Cette section s'appuie sur un matériau découvert par sérendipité et jusqu'alors inexploité par les travaux de science politique : les lettres de démission des élu-e-s. Elles constituent un matériau précieux, pour saisir les causes légitimes du désengagement.

Selon la procédure indiquée dans le code général des collectivités territoriales, les élus démissionnaires doivent informer le maire par écrit de leur démission.

Celui-ci en informe à son tour le sous-préfet, en accompagnant son courrier d'une copie de la lettre de l' élu démissionnaire. Si le démissionnaire est le maire lui-même, il doit adresser directement sa démission au sous-préfet. Dans les communes de moins de 3500 habitants (puis moins de 1000 habitants depuis 2014), le remplacement a lieu par des élections complémentaires si le conseil municipal a perdu un tiers de ses membres. Dans les autres communes, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant. S'il refuse, le suivant est appelé, et ainsi de suite.

Les lettres de démission des élu-e-s municipaux-ales sont classées par les services de la préfecture dans les dossiers des conseils municipaux puis transmises aux archives départementales. Il a donc été possible, pour chaque démissionnaire, de relever son âge, son sexe, sa profession, sa position dans la municipalité et surtout les motifs de la défection<sup>831</sup>. Sur les 1738 démissions recensées, 1317 lettres ont été dépouillées sur trois mandatures, entre 1995 à 2013<sup>832</sup>. Enfin, les démissionnaires de la mandature 1977-1983 ont également été relevés à titre indicatif.

Ce matériau comporte néanmoins des limites. D'abord, les principes de classement mis en œuvre à partir du contenu de lettres dépendent de la subjectivité socialement située du classeur lui-même<sup>833</sup>. En ce sens, il est probable que le codage des justifications des démissionnaires aurait été différent si le codeur avait été quelqu'un d'autre, praticien ou non de la recherche en sciences sociales. Ensuite, les lettres constituent des (re)constructions. De la même manière que les raisons données à l'engagement sont « des rationalisations *post-festum* destinées à justifier, pour soi-même autant que pour les autres, un investissement injustifiable »<sup>834</sup>, les justifications données au désengagement doivent être prises pour ce qu'elles sont : des reconstructions de sens *a posteriori*, formulées dans un contexte institutionnel spécifique.

---

<sup>831</sup> Environ 25% des démissions n'étaient pas accompagnées de lettres et il n'a donc pas été possible de déterminer les causes de la démission pour environ un quart du corpus.

<sup>832</sup> Ce dépouillement ayant été effectué en septembre 2013, les démissions intervenues entre septembre 2013 et mars 2014 n'ont pas été prises en compte.

<sup>833</sup> Voir à ce sujet Luc Boltanski, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz à propos des lettres adressées au service des informations générales du journal *Le Monde*. Luc Boltanski, Yann Darré, Marie-Ange Schiltz, « La dénonciation », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 51, mars 1984, p.6

<sup>834</sup> Pierre Bourdieu, *Méditation pascalienne*, Paris, Le Seuil, 1997.

Ce matériau devra tout de même permettre d'éclairer les conditions de sortie du mandat municipal. L'amplitude temporelle (20 ans) et l'exhaustivité des données recueillies (l'ensemble des démissionnaires sur la période) doivent permettre de généraliser les résultats obtenus. De plus, la monographie renfermant souvent une démarche comparative bien que généralement peu conscientisée (entre séquences historiques, groupes sociaux, types d'espaces,...), nous avons toutes les raisons de croire que les résultats obtenus localement, de manière exhaustive et sur le temps long, peuvent se transposer à un niveau dépassant le simple cadre départemental.

## **2.2. Évolution du phénomène et des caractéristiques sociales des démissionnaires**

### **2.2.1. Des démissionnaires de plus en plus nombreux ?**

Le premier constat est celui d'une inflation du phénomène sur les 40 dernières années. En effet, alors que les démissionnaires représentaient moins de 1% des élu-e-s municipaux-ales girondin-e-s pour la mandature 1977-1983<sup>835</sup>, ils étaient 5,1% en 1995, 8% en 2001 et 7,5% en 2008<sup>836</sup>.

Cela semble confirmer les constats établis dans les champs académiques et médiatiques, pointant un désengagement généralisé des élus municipaux. Un article du journal *Le Monde*<sup>837</sup> pointait par exemple, témoignage d'élus municipaux à l'appui, la grande lassitude qui s'installe chez les édiles. En cause : les sollicitations constantes, en particulier dans les petites communes, et le poids grandissant des normes et des réglementations. Par ailleurs, d'après les témoignages relayés dans cet article, l'idée d' « intérêt général » serait devenue accessoire, les élus s'engageant avant tout pour les honneurs ne seraient pas prêts à assumer la gestion quotidienne d'une mairie.

---

<sup>835</sup> Nous avons relevé 56 cas de démission sur 7220 élu-e-s pour la mandature 1977-1983.

<sup>836</sup> Cela concerne 427 élus municipaux pour la mandature 1995-2001, 686 pour 2001-2008 et 625 pour 2008-2014. Cependant il faut être prudent avec ce dernier chiffre puisqu'il prend en compte les démissions jusque septembre 2013. Il est donc probable que la proportion de démissionnaires soit sous-évaluée pour la mandature 2008-2014.

<sup>837</sup> « Fronde des maires : les démissions se multiplient », *Le Monde.fr*, 18 septembre 2015.



Du côté académique, Jean-Baptiste Legavre évoque le phénomène de maires démissionnaires tout en indiquant que « le taux des retraits, ignoré des statistiques officielles », ne lui permet pas d'avancer autre chose que « des hypothèses prudentes pour expliquer les raisons de ces retraits massifs »<sup>838</sup>. En reprenant les argumentaires de l'Association des maires de France, il avance que « les maires, en particulier en zone rurale, seraient découragés à la fois par les charges (faute de budget suffisant et de personnels nombreux et compétents) et par les coûts psychologiques et les risques de la fonction (les électeurs seraient de plus en plus exigeants et revendicatifs), le tout pour des indemnités ridicules et alors que les questions à résoudre sont de plus en plus complexes... »<sup>839</sup>.

Ainsi la thèse tacitement retenue est celle, très utilitariste, d'un épuisement des bénéfices retirés de l'engagement, au regard de coûts grandissants. En entretien, de nombreuses têtes de liste, essentiellement issues de petites communes rurales, évoquent la difficulté à mobiliser suffisamment de bonnes volontés pour constituer des listes aux élections municipales. Ce problème est fréquemment mis sur le compte d'une individualisation croissante qui conduit les personnes à se mobiliser uniquement lorsque leurs intérêts individuels sont mis en cause :

« Alors je vais vous dire, malgré qu'on soit 1600 habitants, **tout le monde se bouscule pas pour venir donner du temps. Pas du tout, la vie personnelle passe avant etc. Donc c'est un peu de la persuasion, d'aller les rencontrer plusieurs fois, dire voilà « c'est pour l'intérêt général », qu'il n'y aura pas trop de travail, ce qui n'est pas vrai hein, prêcher le faux pour avoir des gens hein.** Ils ne s'imaginaient pas que c'était autant de travail, si on veut le faire bien c'est du temps » [Héloïse S., maire, 1600 habitants].

Cette crise des vocations observée dans les petites communes est corroborée par l'absence pure et simple de candidatures aux élections municipales dans plusieurs petites communes françaises<sup>840</sup>. Cependant, l'analyse quantitative des démissions révèle que ce sont les élu-e-s des communes les plus petites qui démissionnent le moins, alors que les élu-e-s des petites villes (entre 3500 et 10 000 habitants) font plus souvent défection. Pour la mandature 2008-2014, près d'un-e élu-e municipal-e sur six a démissionné en cours de mandat dans ces communes. Cette

---

<sup>838</sup> Jean-Baptiste Legavre, « Des maires en représentation », *Revue Projet*, n°265, 2001/1, p. 50.

<sup>839</sup> *Ibidem*, p. 50-51.

<sup>840</sup> Sur les 64 communes sans candidats aux élections municipales de mars 2014, 63 comptaient moins de 1000 habitants. « Soixante-quatre communes n'ont pas de candidat aux municipales », *op. cit.*

répartition constitue une régularité qui ne se dément sur aucune des mandatures considérées.

*Tableau 39 Part de démissionnaires parmi les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la taille de la commune d'élection entre 1995 et 2014 (n=1737)*

	<b>[- de 1000]</b>	<b>[1000-3499]</b>	<b>[3500-9999]</b>	<b>[10 000 et +]</b>	<b>Total</b>
<b>1995-2001</b>	4,4 %	4,6 %	8,9 %	5,2 %	<b>5,1 %</b>
<b>2001-2008</b>	7,2 %	7,3 %	11,2 %	10,3 %	<b>8 %</b>
<b>2008-2014</b>	5 %	7,4 %	15,3 %	8,4 %	<b>7,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>5,5 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>8 %</b>	

*Lecture:* Dans les communes de moins de 1000 habitants, 4,4% des élu-e-s ont démissionné pour la mandature 1995-2001

Il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle la surreprésentation constante des démissionnaires parmi les élu-e-s des communes de 3500 à 10 000 habitants s'explique par le statut intermédiaire de la fonction d'élue municipal dans ces communes. Suffisamment grandes pour nécessiter un travail important et une implication régulière des élu-e-s dans les activités du conseil municipal (diverses réunions, commissions,...), ces communes sont également trop petites pour permettre aux élu-e-s de bénéficier de rétributions matérielles substantielles. Ainsi, on peut penser que ces élu-e-s se désengagent face à une balance coût-bénéfice globalement en leur défaveur.

La charge de travail étant moindre et le mandat nécessitant moins de disponibilité dans les petites communes que dans les grandes<sup>841</sup>, on peut donc faire l'hypothèse que l'engagement municipal empiète moins sur les autres activités des élu-e-s ruraux-ales qui ont ainsi plus de chances de se maintenir. L'interconnaissance étant plus forte dans les petites communes, le contrôle social des électeurs et des autres élu-e-s a ainsi toutes les chances de s'appliquer avec d'autant plus de fermeté que la commune est petite et ainsi de décourager les démissionnaires potentiels qui s'en trouveraient stigmatisés. Dans le même sens, Florence Passy note que plus l'engagement est « connecté » aux autres sphères de vie de l'individu, plus il a de

chances d'être pérenne<sup>842</sup>. La probabilité que l'engagement municipal soit « connecté » aux autres sous-espaces de la vie sociale (notamment familial, amical et associatif) étant d'autant plus forte que la commune est petite, on comprend ainsi que les élu-e-s municipaux-ales des communes les plus petites démissionnent moins que les autres. Les élu-e-s ne souhaitant plus s'investir dans la vie municipale peuvent alors se réfugier dans l'apathie, ne plus venir aux commissions ni aux séances du conseil municipal, puis attendre la fin de la mandature pour mettre un terme à leur aventure.

La notion d'apathie a été développée par Guy Bajoit<sup>843</sup>. Elle permet de compléter le modèle des réactions individuelles au mécontentement d'Albert Hirschman<sup>844</sup>. Face au mécontentement, un individu peut soit partir (*exit*), soit rester et protester (*voice*), soit rester, se taire et participer activement (*loyalty*), soit rester, se taire et participer passivement (*apathy*). Les apathiques peuvent être assimilés aux *freeriders* d'Olson<sup>845</sup>, même si ce modèle a d'autant moins de chances de fonctionner que l'apathie est visible et que le contrôle social est fort et donc, que la commune est petite. Ainsi, de nombreux maires de petites communes se plaignent de l'absentéisme aux séances du conseil municipal et de l'investissement globalement faible de leurs colistiers :

« C'est très compliqué. Les six premiers mois tout le monde est enthousiaste, c'est formidable et en fin de mandat vous en avez quatre qui travaillent. Enfin pas quatre, les adjoints quoi. [...] D'abord les personnes ne se rendent pas compte de la charge de travail et puis heu, voilà elles s'impliquent pas, elles ont pas le temps » [Marie V., maire, 2100 habitants].

Dans certains conseils municipaux de petites communes, le *quorum* n'est même pas atteint et les réunions du conseil municipal doivent être annulées :

« Y'a pas eu de démissions. [...] Bon effectivement y'a des personnes qu'assistent pas à deux conseils mais le troisième ils viennent, c'est pas régulier quoi, et de plus en plus en fin de mandat. Fin de mandat heu, la dernière fois on a eu peur de pas avoir le quorum au conseil. On était 12 sur 23. Mais c'est souvent

---

<sup>841</sup> Élodie Guérin-Lavignotte et Éric Kerrouche, *Les élus locaux en Europe : un statut en mutation*, la Documentation française, 2006. Éric Kerrouche et Anne-Sophie Behm, « Les anonymes de la République », *Pôle Sud*, n° 39, décembre 2013, p. 135.

<sup>842</sup> Florence Passy, « Interactions sociales et imbrications des sphères de vie », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 116.

<sup>843</sup> Guy Bajoit, « Exit, Voice, Loyalty... and Apathy: Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, vol. 29 / 2, 1988, p. 325-345.

<sup>844</sup> Albert O. Hirschman, *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011.

<sup>845</sup> Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, Presses universitaires de France, 1987.

en fin de mandat je me souviens l'ancienne municipalité a dû reporter plusieurs fois un conseil municipal parce qu'il manquait justement, y'avait pas le *quorum* » [Coralie B., adjointe, 3200 habitants].

Ainsi, le phénomène de défection qui touche les élu-e-s municipaux-ales semble être de plus en plus fort, ce qui accrédite l'hypothèse du désintérêt croissant des citoyens pour les tâches bénévoles d'intérêt général. Cependant, nous avons vu que le désengagement via l'acte de démission était d'autant plus fort pour les petites villes et d'autant plus faible pour les communes de moins de 1000 habitants. Il convient dorénavant de s'intéresser au profil des démissionnaires.

### 2.2.2. Le profil social des démissionnaires : surtout des femmes jeunes et inexpérimentées

La sociographie des élus fait désormais figure de « routine scientifique »<sup>846</sup>. Cependant, l'analyse détaillée des principales caractéristiques d'une catégorie ou d'un groupe social reste indispensable à sa compréhension. En particulier, en saisissant les caractéristiques des sortants, on espère mettre en évidence les caractéristiques de ceux et celles qui n'entrent pas. Autrement dit, le passage par le désengagement devrait permettre de comprendre le non-engagement.

La propension à démissionner ne se répartit pas au hasard au sein des élu-e-s municipaux-ales. D'abord, si les démissionnaires sont majoritairement des hommes (59,3%), rapporté au nombre d'élu-e-s de chaque sexe, les femmes font nettement plus souvent défection. Sur les trois mandatures considérées entre 1995 et 2014, 8,4% des élues démissionnent (706) contre 6,1% des élus (1031) de sorte que l'acte de démission est significativement lié au sexe des élu-e-s<sup>847</sup>.

L'âge constitue également une caractéristique discriminante. En dépit d'une moyenne d'âge équivalente entre les démissionnaires (48,2 ans) et les élu-e-s

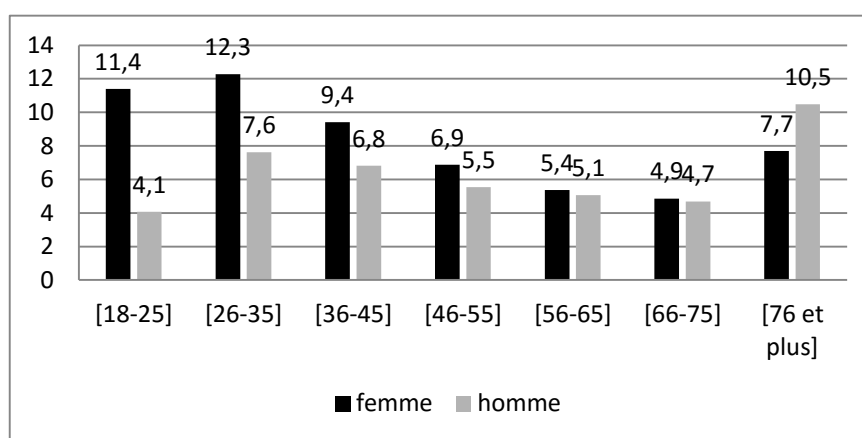
---

<sup>846</sup> Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170, p. 136.

<sup>847</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 1 degré de liberté.

municipaux-ales dans leur ensemble (49,3 ans), le poids des premiers dans les différentes tranches d'âges révèle un penchant à la démission plus élevé parmi les 18-45 ans et les plus de 76 ans. Ce qui est compensé en retour par une propension supérieure des élu-e-s des tranches d'âge intermédiaires à se maintenir<sup>848</sup>. Les femmes les plus jeunes sont les plus promptes à démissionner<sup>849</sup>. Avant 35 ans, plus d'une élue municipale sur 10 a démissionné avant le terme de son mandat. L'âge est donc assez fortement corrélé au sexe<sup>850</sup> et les femmes jeunes semblent les plus concernées par le désengagement en cours de mandat.

Figure 22 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde entre 1995 et 2014 (n=1659)



*Lecture* : 11,4% des femmes élues municipales entre 18 et 25 ans ont démissionné en cours de mandat.

Ce phénomène, qui semble s'accroître avec le temps, est particulièrement fort pour les mandatures les plus récentes (voir *graphiques infra*). D'abord, pour toutes les mandatures on observe une logique similaire : les femmes démissionnent plus que les hommes dans les premières tranches d'âge, elles démissionnent dans des proportions à peu près égales aux hommes autour de la cinquantaine et de la soixantaine, puis les hommes deviennent plus souvent démissionnaires à partir de 70 ans.

En revanche, d'un point de vue diachronique, la proportion de jeunes femmes démissionnaires augmente dans le temps alors qu'elle est relativement stable pour les hommes. Ainsi, si les élues municipales de moins de 35 ans ont été moins de

<sup>848</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 6 degrés de liberté.

<sup>849</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 6 degrés de liberté.

9% à démissionner pour la mandature 1995-2001, elles sont entre 10% et 20% à démissionner dans ces tranches d'âge pour les mandatures suivantes. Le pic étant atteint pour la mandature 2001-2008 où près d'une élue sur cinq de moins de 25 ans a démissionné en cours de mandat.

---

<sup>850</sup> V de Cramer = 0,19.

Figure 23 Pourcentage d'élu-e-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 1995-2001)

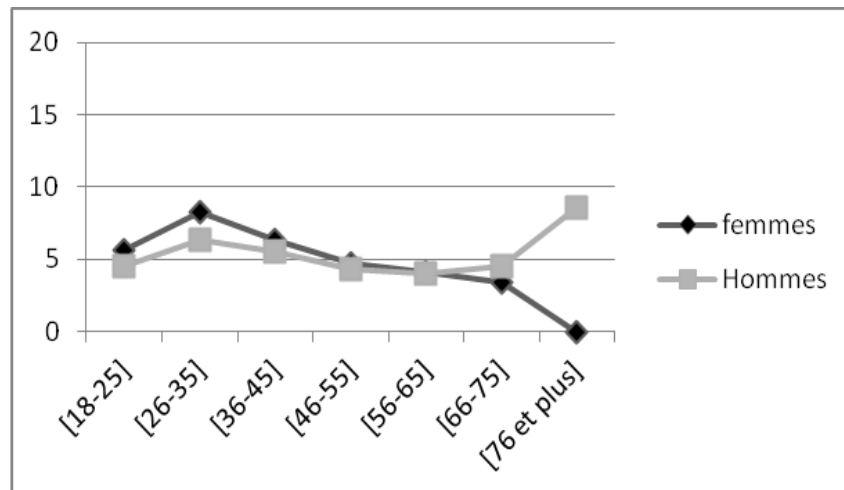


Figure 24 Pourcentage d'élu-e-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 2001-2008)

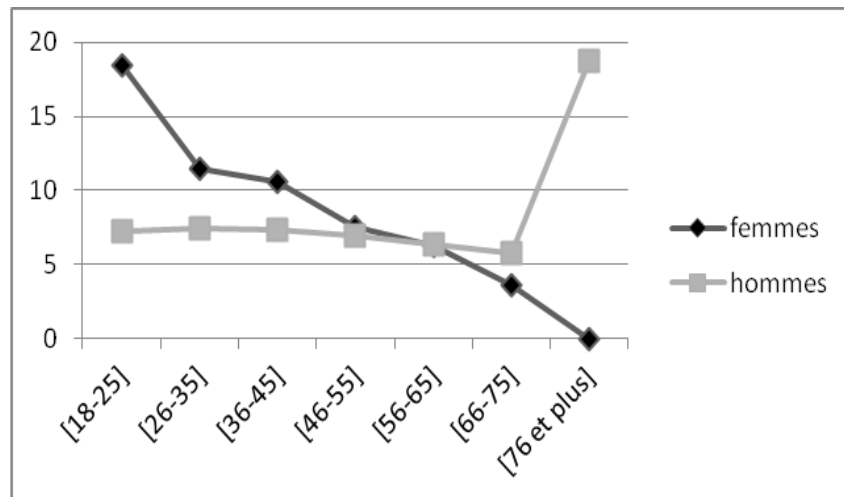
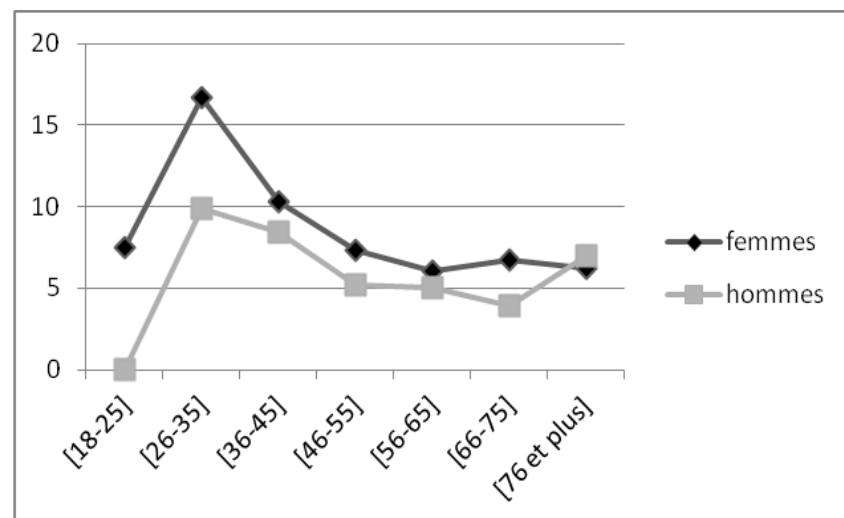


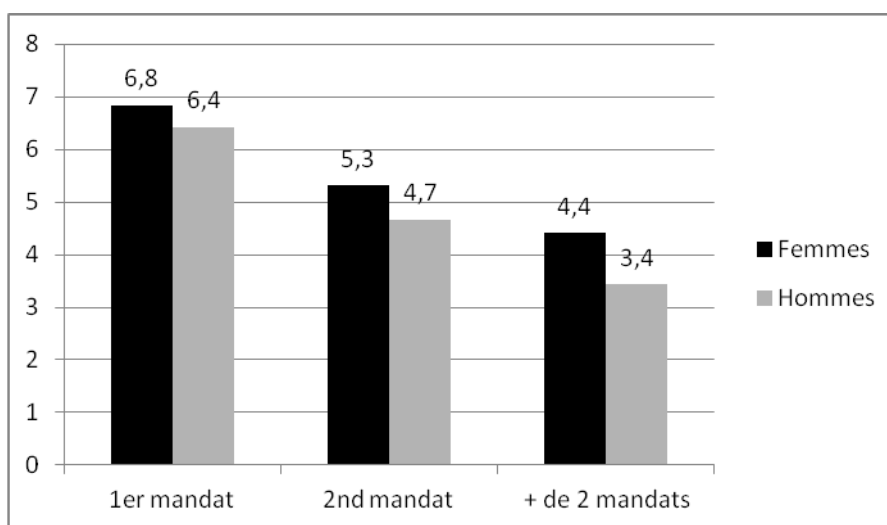
Figure 25 Pourcentage d'élu-e-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 2008-2014)



Ce résultat permet de s'interroger sur les effets du cycle de vie sur le maintien de l'engagement municipal. En ce sens, les femmes les plus jeunes sont, plus que les autres, confrontées à la conciliation des temporalités privées et publiques. En effet, la compatibilité de la poursuite d'un engagement avec les nouvelles contraintes induites par la phase de stabilisation professionnelle et familiale des plus jeunes se pose avec d'autant plus d'acuité pour les femmes<sup>851</sup>.

L'expérience électorale affecte également la probabilité de mettre fin au mandat de manière prématurée. À partir du nombre d'années d'édilité des élu-e-s municipaux-ales de Gironde, il a été possible de distinguer ceux et celles élu-e-s pour la première fois en 1995<sup>852</sup> (1<sup>er</sup> mandat), ceux et celles élu-e-s dans la mandature précédente (2<sup>nd</sup> mandat), et ceux et celles élu-e-s depuis plus de deux mandats, c'est-à-dire dès la mandature 1983-1989 ou avant (+ de 2 mandats).

Figure 26 Pourcentage d'élus municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la longévité électorale en Gironde (mandature 1995-2001)



**Lecture :** 6,8% des nouvelles élues ont démissionné. 4,7% des élus présents lors de la mandature précédente ont démissionné.

<sup>851</sup> À ce titre, on peut transposer aux élus municipaux les remarques de Yannick Le Quantrec concernant les militants syndicaux. Elle distingue trois registres d'antagonismes : entre temps militant et temps domestique, entre temps professionnel et temps domestique et entre temps militant et temps professionnel. Si les femmes sont confrontées aux trois en même temps, les hommes sont plus souvent concernés par le dernier. Yannick Le Quantrec, *op. cit.*

<sup>852</sup> Ce travail n'a été possible que pour la mandature 1995-2001 puisque le nombre d'années d'édilité n'était pas systématiquement renseigné pour les autres mandatures.



Les élu-e-s municipaux-ales élu-e-s pour la première fois en 1995 sont entre 6% et 7% à avoir démissionné en cours de mandat. Cette proportion diminue régulièrement avec la longévité élective. Ainsi, plus les élu-e-s le sont depuis longtemps, moins ils/elles ont de chances de démissionner en cours de mandat. Cette logique est renforcée dans le cas des femmes qui démissionnent toujours plus que les hommes, peu importe leur longévité élective.

L'analyse par catégories socio-professionnelles révèle que les élu-e-s municipaux-ales issu-e-s des professions intermédiaires démissionnent le plus<sup>853</sup> : 14% des élu-e-s de cette catégorie présentent leur démission avant la fin de leur mandat<sup>854</sup>. Ils et elles exercent pour la plupart des professions de l'enseignement, de la santé et du travail social (40%) et sont surtout des femmes (57%). Ils et elles sont suivi-e-s des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (9,1%). A l'opposé, les élu-e-s qui démissionnent le moins sont les agriculteurs (2,8%). Les élu-e-s issu-e-s des autres catégories socio-professionnelles ont des taux de démission compris entre 6% et 8%.

Nous avons montré plus haut que les élu-e-s issu-e-s des communes les plus petites faisaient moins souvent défection que les autres. Si les élu-e-s municipaux-ales des communes de moins de 1000 habitants démissionnent le moins (5,5%), les élu-e-s des petites villes (entre 3500 et 10 000 habitants) démissionnent plus de deux fois plus (12,1%)<sup>855</sup>. Croisé au sexe, les femmes démissionnent toujours plus que les hommes, quelle que soit la taille de la commune considérée.

---

<sup>853</sup> Cette analyse ne vaut que pour la mandature 2008-2014 (N=580) puisque nous ne disposons pas des professions des élus des mandatures antérieures. Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 6 degrés de liberté.

<sup>854</sup> Voir les résultats détaillés en annexe 44.

<sup>855</sup> (N=1737) Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 3 degrés de liberté.

Tableau 40 Part de démissionnaires par sexe et par taille de commune entre 1995 et 2014 (en pourcentage)

	Femmes	Hommes	Total
<b>[- de 1000]</b>	6,8	5	<b>5,5%</b>
<b>[1000-3499]</b>	7,7	5,9	<b>6,4%</b>
<b>[3500-9999]</b>	13,8	10,3	<b>12,1%</b>
<b>[10 000 et +]</b>	9,1	7,9	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>8,4</b>	<b>6,1</b>	

*Lecture* : 6,8% des femmes élues dans les communes de moins de 1000 habitants en Gironde entre 1995 et 2014 ont démissionné en cours de mandat.

Enfin, saisies sous l'angle des postes occupés au sein de la municipalité, les démissions sont plus souvent le fait des conseillers municipaux (7,4%) alors que les maires démissionnent le moins (2,8%). Quant aux adjoints, ils occupent une position intermédiaire : entre 6% et 7% d'entre eux ont démissionné entre 1995 et 2013<sup>856</sup>.

Cette analyse a mis en évidence les principales caractéristiques des démissionnaires. Souvent des femmes, jeunes et issues des professions intermédiaires, elles sont pour la plupart conseillères municipales dans des petites villes. À l'inverse, les élus qui se maintiennent le plus sont plutôt des hommes, maires d'une commune rurale, agriculteurs et âgés de plus de 45 ans. On obtient *in fine* les caractéristiques déterminant les conditions du maintien en politique au niveau municipal. Il est ainsi possible de faire l'hypothèse que les hommes maires agriculteurs d'âge mûr réunissent les conditions pour se maintenir puisqu'ils ont toutes les chances d'être stabilisés géographiquement et professionnellement, sont moins contraints par la division sexuelle du travail domestique et exercent le mandat le plus gratifiant dans la hiérarchie des postes municipaux.

<sup>856</sup> (N=1735) Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 6 degrés de liberté.

### **2.3. Les raisons de la démission : mandat, sphère privée et perte de motivation**

Une fois établies les caractéristiques des démissionnaires, une question fondamentale reste en suspens. Pourquoi les élu-e-s démissionnent-ils-elles ? Les raisons qui poussent ces élu-e-s à faire défection sont-elles principalement d'ordre biographique ? Ou est-ce, selon le modèle économiste d'Hirschman, par mécontentement<sup>857</sup> ? Dit autrement, dans quelle mesure les démissions du mandat municipal sont-elles liées au mandat lui-même ? Spécifiquement pour les femmes : peut-on imputer leur plus faible taux de maintien aux contraintes liées à la gestion des temporalités qui pèsent sur elles en particulier ?

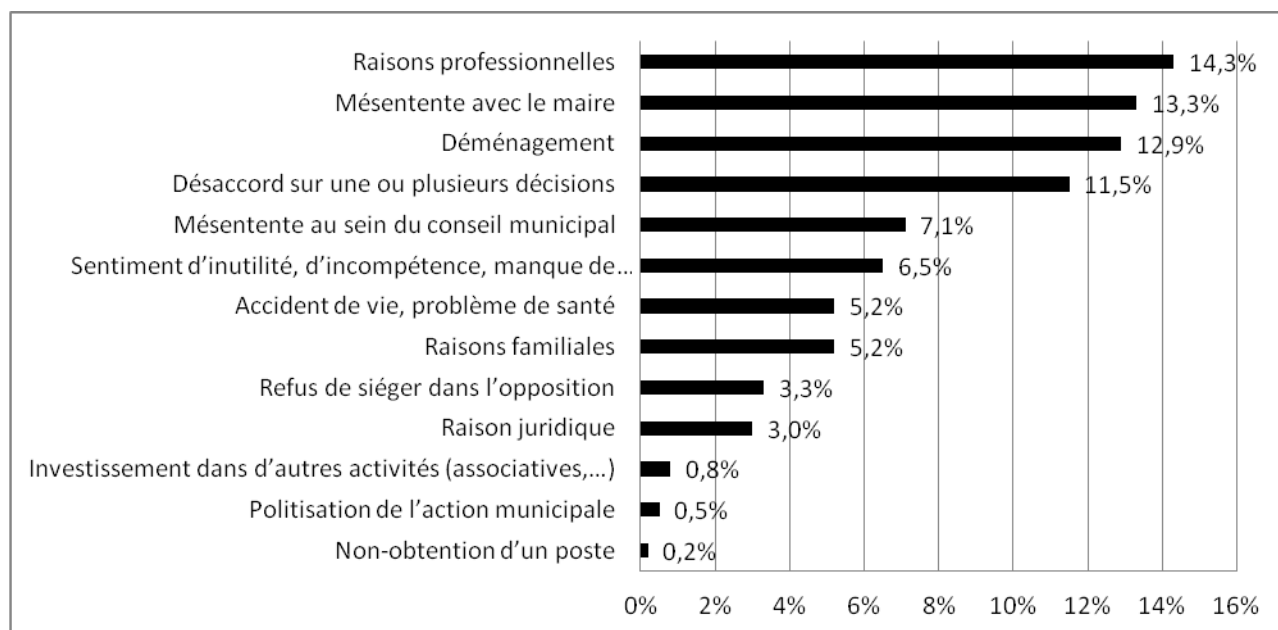
Pour répondre à ces questions, il a été nécessaire de dépouiller l'ensemble des lettres de démission et d'établir un codage en fonction des justifications mobilisées par les sortant-e-s. Ce travail a permis de mettre en évidence treize types de justifications évoquées par les démissionnaires que nous pouvons regrouper en trois catégories distinctes : les démissions liées à la sphère privée, celles liées au mandat et celles liées à un sentiment d'incompétence ou d'inutilité au sein du conseil municipal.

Sur les 1737 démissions recensées sur trois mandatures, seules 844 (48,6%) sont exploitables du point de vue des justifications puisque 420 n'étaient pas accompagnées de lettres et 474 l'étaient de lettres ne mentionnant aucun motif. Ensuite, ces justifications ne sont pas systématiquement évoquées seules puisque dans 25% des cas les démissionnaires évoquent plus d'une justification. Ainsi faut-il prendre en compte la multiplicité et l'hybridation des causes du désengagement.

---

<sup>857</sup> Albert O. Hirschman, *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011.

Figure 27 Justifications des élu-e-s municipaux-ales démissionnaires pour la période 1995-2014 en Gironde (N=1317)<sup>858</sup>



### 2.3.1. La priorité familiale et professionnelle

Les démissions qui relèvent de la sphère privée représentent 38,4% des défections justifiées. Ils intègrent la conciliation avec la sphère professionnelle (14,3%) et familiale (5,2%), les déménagements (12,9%), les problèmes de santé (5,2%) et l'investissement dans des activités annexes (0,8%). Ces élu-e-s se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leur engagement municipal alors que leur investissement dans d'autres secteurs - ou sphères de vies - requiert de leur part une disponibilité croissante.

La justification la plus couramment mobilisée est relative à une incompatibilité entre engagement municipal et activité professionnelle. Ces démissionnaires font souvent état d'une évolution de leur vie professionnelle qui nécessite une plus grande disponibilité :

<sup>858</sup> Il faut préciser que 420 démissionnaires sans lettre (24,2%) ont été exclus de l'analyse. Par ailleurs, les lettres ne mentionnant aucun motif de défection sont prises en compte dans le calcul du pourcentage des justifications mais pas représentées graphiquement. Cela concerne 36% des démissions accompagnées de lettres. Ainsi il faut lire : 14,3% des démissionnaires ayant rédigé une lettre ont justifié leur démission par des raisons professionnelles.

« L'évolution de ma carrière professionnelle ne me laisse plus le temps nécessaire à l'exercice de la délégation que vous m'avez confiée ni aux multiples engagements que confère le statut d'élue » [Femme, 42 ans, adjointe, 2400 habitants].

C'est par exemple le cas au moment du passage d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein ou d'une promotion nécessitant plus de disponibilités. Mais il peut également s'agir d'une mutation professionnelle qui conduit à un déménagement :

« Ma nouvelle activité professionnelle dans la région bordelaise ainsi que le déménagement qui s'en suit me conduisent à présenter ma démission » [Homme, 47 ans, conseiller municipal, 1100 habitants].

L'incompatibilité de l'engagement municipal avec les activités afférentes à la famille constitue également une cause de démission régulièrement évoquée :

« Arrivée à la moitié du mandat, je constate une impossibilité personnelle de prolonger cet engagement et ceci malgré mon attachement très marqué à cette action. Je suis mère de trois enfants en bas âge, très attachée à la famille [...] et l'investissement municipal porte préjudice à ma vie privée. L'action sociale est sans limites et, en ce qui me concerne, inconciliable avec l'éducation des enfants et ma priorité familiale » [Femme, 35 ans, adjointe, 3000 habitants].

Un autre registre d'explication est avancé par les élu-e-s confronté-e-s au décès d'un membre de la famille ou à un problème de santé personnel ou de l'entourage. Ces dernier-ère-s n'ont plus l'envie ni la disponibilité de poursuivre leur engagement municipal. Enfin, l'investissement dans d'autres activités (par exemples associatives ou syndicales) constitue une justification mobilisée par une petite part de démissionnaires.

Comme évoqué plus haut, les désengagé-e-s évoquent régulièrement plusieurs explications en même temps, comme c'est le cas pour cette conseillère municipale :

« Ces quelques mois passés en votre compagnie furent sympathiques mais comme je te l'avais déjà dit, difficilement compatibles avec trois adolescents, un travail de nuit et surtout un déménagement dans la commune voisine » [Femme, 38 ans, conseillère municipale, 800 habitants]<sup>859</sup>.

---

<sup>859</sup> Cette démissionnaire sera par exemple classée dans trois motifs de défection.

## 2.3.2. Mécontentement et mandat

Loin de se réduire à des incompatibilités avec des activités afférentes à la sphère privée, la démission procède également de désagréments directement liés à l'exercice du mandat municipal (38,9% des démissionnaires). Ces cas de défection intègrent la mésentente avec le maire (13,3%) ou les autres membres du conseil (7,1%), le désaccord avec les décisions prises (11,5%), le refus de siéger dans l'opposition (3,3%), les raisons d'ordre juridique (3%), la politisation (0,5%) et la non-obtention d'un poste (0,2%). Ces raisons liées au mandat résultent le plus souvent d'un décalage entre les attentes au moment de l'engagement et l'évolution du fonctionnement du conseil municipal.

La mésentente avec le maire constitue une justification régulièrement avancée par les démissionnaires. Pour la plupart, les élu-e-s qui invoquent cette explication reprochent au maire sa manière de diriger les affaires municipales et notamment le caractère autocratique de sa pratique du pouvoir. Peu enclin à déléguer et décidant seul, les élu-e-s se sentent écartés du processus de prise de décision et finissent par démissionner :

« Une implication personnelle au sein du groupe doit être constructive dans un partage de compétences, qui prend en compte les idées de tous. Sans dialogue, ni débat, aucune équipe ne peut perdurer, aucun projet ne peut avancer. Il est dans mon cas impossible de continuer à œuvrer pour le bien de tous, en me soumettant aux abus de pouvoir du maire ! [...] Monsieur le maire, vous ne détenez pas la vérité à vous seul, mais seulement une partie. Laissez vos collègues enrichir votre réflexion pour prendre ainsi avec eux les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la commune » [Homme, 45 ans, conseiller municipal, 2000 habitants].

Ensuite, les désaccords avec les décisions prises par le conseil municipal sont le plus souvent issus d'un sentiment de décalage entre les idées ou les valeurs pour lesquelles l'élu-e s'était engagé-e et l'évolution perçue de ces valeurs au sein de la municipalité :

« La réunion du conseil municipal a laissé apparaître un profond désaccord avec la politique de gestion du groupe dont je pensais être en mesure de prononcer un avis personnel sans recevoir des propos injurieux. Il me semble en effet inconcevable d'occuper un poste de premier adjoint au sein d'une équipe où je ne retrouverais pas les moindres valeurs pour lesquelles je pensais avoir été élu » [Homme, 51 ans, premier adjoint, 1300 habitants].

Pour autant, les désaccords sont d'ordre très divers. Certains mettent en œuvre des principes d'évaluation proprement idéologiques :

« Je ne partage pas certaines orientations budgétaires de la commune (réfection de l'éclairage du stade ou remboursement des déficits du comité des fêtes au lieu de poursuivre la rénovation de la voirie ou de financer la réfection des salles de classe...). Etant minoritaire sur ce point, je ne peux que me retirer » [Homme, 49 ans, conseiller municipal, 600 habitants].

Par ailleurs, d'autres expriment des désaccords d'ordre très factuels, plus encore dans les petites communes<sup>860</sup> :

« Votre non-respect de la décision prise par la majorité des conseillers municipaux en ce qui concerne le prêt de chaises au comité des fêtes pour la fête locale annuelle. Non-respect de la date initialement prévue de la plantation du pin et publiée sur le bulletin municipal » [Homme, 48 ans, conseiller municipal, 700 habitants].

« Depuis plusieurs mois, je suis en désaccord avec la majorité du conseil municipal concernant la construction de la salle des fêtes de la commune. D'une part de par l'inutilité de celle-ci. Et d'autre part la construction en mitoyenneté avec ma propriété (nuisance au niveau du bruit, problème de sécurité pour le stationnement) » [Femme, 53 ans, conseillère municipale, 600 habitants].

L'analyse des démissions justifiées par un désaccord laisse ainsi paraître une ligne de fracture entre les élu-e-s mentionnant la mise en cause de leurs intérêts privés (désagréments sonores provoqués par la construction d'une salle des fêtes mitoyenne, terrains à bâtir) et ceux et celles exprimant des intérêts d'ordre plus généraux (choix budgétaires et mise en avant de l'intérêt général).

La mésentente au sein du conseil municipal est une cause de désistement régulièrement évoquée. Celle-ci prend souvent la forme de disputes inter-individuelles et d'inimitiés créant de profondes dissensions entre les conseillers :

« À la suite de toutes les querelles au sein du conseil municipal ne permettant plus de se réunir sans que cela ne finisse plus en règlements de comptes qu'en réunion de travail. J'ai pensé au début de mon mandat que nous allions former une équipe, mais hélas vous êtes rentrés dans une bagarre interne qui me paraît sans issue » [Homme, 47 ans, conseiller municipal, 1300 habitants].

---

<sup>860</sup> Si la concrétude de ces motifs de défection paraît dérisoire, cela ne doit pas conduire à faire preuve d'urbano-centrisme. Ces désaccords doivent être replacés dans l'économie des enjeux locaux et des rapports inter-individuels d'une petite commune et prennent sens à l'échelle villageoise.

« Actuellement il règne au sein du conseil un tel climat de haine, qu'il est impossible de continuer à diriger correctement les affaires communales » [Homme, 59 ans, maire, 900 habitants].

Ces mésententes peuvent également survenir du ressenti d'un sexisme ordinaire, voire d'un machisme devenu insupportable. Cette justification est exclusivement invoquée par des femmes :

« Je vous présente ma démission de conseillère municipale de x pour les raisons suivantes : si je suis élue c'est pas pour faire office de figurine et encore moins de femme de ménage au cours de repas organisés. Je ne vous ai servi que pour faire votre liste » [Femme, 52 ans, conseillère municipale, 1300 habitants].

« Ici l'homme pense, la femme exécute, sert l'apéritif, s'occupe de l'intendance, utilise ses bras mais surtout pas son cerveau. J'ai découvert le machisme en politique, [...] dans une si petite commune c'est navrant. Je sors très déçue de cette expérience » [Femme, 60 ans, conseillère municipale, 400 habitants].

Ensuite, viennent les causes « résiduelles » du désengagement : le refus de siéger dans l'opposition des personnes élues sur des listes minoritaires qui démissionnent en général immédiatement après leur élection (3,3%), les raisons juridiques constituées essentiellement d'incompatibilités entre l'exercice d'un emploi rémunéré par la mairie et d'un mandat municipal (3%), la critique de la politisation progressive du conseil municipal (0,5%) et enfin la non-obtention d'un poste stratégique (adjoint, grand électeur, conseiller communautaire) (0,2%)<sup>861</sup>.

### 2.3.3. Perte de motivation et sentiment d'inutilité

Enfin, la démission justifiée par la démotivation et le sentiment d'incompétence/d'inutilité (6,5%) est difficilement classable dans les deux catégories précédemment construites. D'abord, parce qu'elle emprunte un peu aux

---

<sup>861</sup> Les démissions motivées par un calcul rationnel et un affaiblissement manifeste des bénéficiaires dégagés de l'investissement dans l'action municipale sont finalement résiduelles. Toutefois, les justifications en termes d'insuffisance des gratifications sont difficilement dicibles dans le cadre d'un mandat censé être guidé par le désintéressement et l'intérêt général. Ainsi, il est tout à fait probable que la part des démissionnaires justifiant leur retrait par la non-obtention d'un poste par exemple soit sous-évaluée et qu'une enquête employant la méthode des



deux registres. Tantôt, le démissionnaire perd sa motivation car il s'investit dans une activité extérieure au conseil municipal, tantôt la perte de motivation vient d'un manque d'intégration ou d'un désaccord au sein même du conseil municipal. Ensuite, la démotivation n'est pas tant une cause de démission que la conséquence d'un des deux registres de défection avancés plus haut. Les deux tiers des démissionnaires expliquant se sentir inutiles et avoir perdu leur motivation mobilisent dans le même temps un autre registre de justification.

« Me sentant inutile au sein de ce conseil municipal [...] je vous présente ma démission. Je n'ai plus aucune responsabilité : remplacement au poste d'adjointe, aucune délégation [...]. Je suis transparente, tout le monde m'ignore...quelle tristesse ! » [Femme, 65 ans, conseillère municipale, 700 habitants].

Le manque d'intérêt pour les affaires municipales peut aussi provoquer cette perte de motivation. Certain-e-s démissionnaires préférant se retirer pour s'investir dans d'autres activités :

« En trois années de présence je me suis peu investie, et ne désire pas m'impliquer davantage dans les activités proposées par le Conseil. Aussi ma participation au sein de celui-ci ne me semble plus d'aucun intérêt. Je pense que l'on peut participer à la vie de la commune sans être conseillère. Des petites actions ponctuelles dans des structures souples conviendraient davantage à mes aspirations » [Femmes, 32 ans, conseillère municipale, 600 habitants].

Enfin, dépassés par les tâches à accomplir dans le cadre de leur mandat, certain-e-s élu-e-s ne se sentent plus capables de tenir leur rôle :

« Les responsabilités qui nous incombent sont de plus en plus lourdes. Notre fonction requiert de plus en plus d'exigences, tant sur le plan des compétences que sur le plan disponibilité. Être élu est une tâche de plus en plus difficile et tend vers le professionnalisme. Je ne me sens plus capable d'assumer cette charge, je vous présente donc ma démission » [Femme, 42 ans, 1<sup>ère</sup> adjointe, 300 habitants].

Ce motif de défection rejoint l'idée d'un alourdissement des charges qui pèsent sur les élu-e-s municipaux-ales, en particulier dans les petites communes peu dotées en moyens financiers et administratifs. Hugues Portelli note en ce sens une « tendance à l'accroissement de la responsabilité [des élus locaux] – sous l'effet mécanique de l'extension de leurs compétences – et à une technicité croissante des décisions

---

entretiens permette, dans le cadre intime du face-à-face, de mettre en évidence les raisons moins « avouables » du désengagement.

(complexité du droit applicable : national ou européen, public ou privé, écrit ou jurisprudentiel) qui laisse perplexe l' élu local de base »<sup>862</sup>. On voit ici que cette accroissement des responsabilités et la « technicité croissante » du rôle d' élu peut se traduire par une attitude de retrait et de désengagement.

Quoi qu' il en soit, les démissions sont équitablement réparties entre des justifications liées à une insatisfaction au sein du conseil municipal (38,9%) et à une incompatibilité avec les activités afférentes à la sphère privée (38,4%). Ceci invite à prendre en considération à la fois les réactions individuelles au mécontentement et les déterminants biographiques de la défection pour rendre compte des processus de désengagement. Pour autant, les explications avancées par les sortants ne se répartissent pas équitablement en leur sein. Les justifications ne sont pas mobilisées dans les mêmes proportions selon le sexe, la profession, la position dans la municipalité et la taille de la commune d' éléction. Certaines variables affectent, non seulement la probabilité de démissionner, mais également la probabilité d' invoquer une justification plutôt qu' une autre.

### **3. Les conditions du maintien de l'engagement municipal**

Cette section se propose d' analyser les justifications apportées à la démission par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de leurs caractéristiques sociales (sexe, profession), de leur position dans la municipalité et de la taille de leur commune d' éléction. Il s' agira notamment de montrer que les causes de la démission sont diverses et largement liées aux cycles de vie individuels. Ainsi, lorsque la sphère publique entre en concurrence avec la sphère professionnelle, c' est bien souvent la seconde qui est choisie, d' autant plus pour des élus amateurs que ne tirent pas de revenu de leur mandat. Spécifiquement pour les femmes, la sphère familiale paraît particulièrement valorisée, en particulier pour les plus

---

<sup>862</sup> Hugues Portelli, « La commune, une identité en mutation », *Revue Projet*, n°265, 2001/1, p. 39.

jeunes. Nous verrons dans quelle mesure cela affecte la pérennité de leur engagement municipal.

### **3.1. La sphère privée privilégiée par les élu-e-s amateur-rices**

La position sociale des élu-e-s mesurée à partir de leurs professions d'origine conditionnent les motifs de défection. Les agriculteurs évoquent plus que toutes les autres catégories d'élus des justifications liées au mandat (64,4%), essentiellement pour des désaccords avec des décisions prises par la municipalité, autour notamment des enjeux liés aux plans d'occupation des sols et des terrains constructibles. Par ailleurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures évoquent dans 50% des cas des difficultés de conciliation avec la sphère personnelle et, plus que toutes les autres catégories socio-professionnelles, une incompatibilité avec leur vie professionnelle (25,6%). Ces élu-e-s, dont l'activité professionnelle implique des tâches d'encadrement plutôt rémunératrices et gratifiantes -tant symboliquement que matériellement-, en même temps qu'une disponibilité croissante, ont toutes les chances de privilégier leur carrière professionnelle à un engagement municipal peu rémunérateur. *A contrario* les agriculteurs, qui exercent souvent sur le territoire communal et dont l'activité offre des possibilités d'ajustement temporels, évoquent moins souvent que tous les autres démissionnaires (les retraités exceptés) des difficultés de conciliation avec leur profession (4,1%)<sup>863</sup>.

Enfin, de même que le sentiment de compétence politique est inégalement distribué selon le sexe et la position dans l'espace social<sup>864</sup>, le sentiment de compétence électorale ne se répartit pas de manière équitable au sein de la population. Ainsi le sentiment d'inutilité et d'incompétence est toujours plus souvent mobilisé par les ouvriers (10%) plutôt que par les cadres (3%).

---

<sup>863</sup> Par exemple, Giani C., agriculteur et maire d'une commune de 1050 habitants, évoque en entretien ces allers-retours constants entre la mairie et sa propriété viticole : « Parfois y'a des rendez-vous la semaine alors j'essaye de les mettre en fin de matinée. Comme ça je fais l'embauche de mes gars, ou je fais mon travail chez moi de 8 heures jusqu'à 9 heures et demi, comme ça j'arrête je me déshabille et je me rhabille pour aller à la mairie, parce que j'ai pas arrêté de me déshabiller et de me rhabiller pendant 6 ans hein [rires] ».

<sup>864</sup> Daniel Gaxie, *op. cit.*, p. 144.

Tableau 41 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la catégorie socio-professionnelle entre 1995 et 2014<sup>865</sup>

(%)	Agriculteurs (N=73)	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (N=104)	Cadres et professions intellectuelles sup (N=203)	Professions intermédiaires (N=270)	Employés (N=223)	Ouvriers (N=68)	Retraités (N=211)	Sans profession (N=79)	Total (N=1231)
Raisons professionnelles	4,1	14,4	<b>25,6</b>	19,6	13	13,2	1,4	16,5	14,4
Déménagement	11	16,3	13,8	11,1	13,9	19,1	6,2	<b>30,4</b>	13,3
Accident de vie, problème de santé	2,7	2,9	2	4,4	4	2,9	14,2	2,5	5,2
Raisons familiales	1,4	1	5,9	6,7	6,7	10,3	2,8	3,8	5,1
Total sphère privée	19,2	34,6	<b>49,8</b>	43	37,7	45,6	26,1	<b>53,2</b>	38,9
Mésentente avec le maire	20,5	13,5	11,3	14,8	14,3	10,3	9,5	12,7	13,1
Désaccord sur une ou plusieurs décisions	23,3	16,3	11,3	8,1	10,3	19,1	11,8	6,3	11,8
Mésentente au sein du conseil municipal	12,3	1,9	3	7,4	9	10,3	8,5	7,6	7,1
Total vie municipale	<b>64,4</b>	33,7	35	36,3	38,6	42,6	39,8	36,7	39,1
Sentiment d'inutilité, d'exclusion, manque de motivation	6,8	7,7	<b>3</b>	6,7	7,6	<b>10,3</b>	5,7	7,6	6,4

Dans les plus petites communes, les défections sont bien plus souvent liées à la vie municipale. Dans près d'un cas sur deux, les démissionnaires des communes de moins de 3500 habitants justifient leur démission par des désaccords et des querelles entre élus, alors que ce n'est le cas que d'un-e élu-e sur trois dans les communes de plus de 3500 habitants. La présence des organisations partisans et de groupes constitués (majorité/opposition) au sein des conseils municipaux des plus grandes communes élève le coût d'une démission justifiée par un désaccord avec les décisions prises par le conseil municipal puisqu'elle implique un désaccord avec la ligne du groupe et bien souvent du parti. Enfin, on observe

moins de démissions liées au sentiment d'exclusion et d'incompétence dans les grandes communes. Ceci s'explique par la sélection plus élitiste et socialement homogène du personnel politique municipal dans les communes les plus grandes. Plus souvent issus des catégories sociales moyennes et supérieures, les élu-e-s des communes les plus grandes ont ainsi moins tendance à exprimer un sentiment d'incompétence ou d'inutilité.

Tableau 42 Justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la taille de la commune d'élection entre 1995 et 2014<sup>866</sup>

(%)	Sphère privée	Vie municipale	Inutilité, perte de motivation
[moins de 3500] (N=891)	36,3	<b>45,7</b>	8
[plus de 3500] (N=426)	<b>43,2</b>	24,6	3,3
<b>Total (N=1317)</b>	38,4	38,9	6,5

Enfin, si l'on établit une distinction selon le poste occupé, les maires démissionnaires se justifient majoritairement par des raisons d'ordre privé, particulièrement par des problèmes de santé (30% des maires contre 3,9% des conseillers municipaux). Cela est d'abord révélateur de l'âge avancé des premiers édiles. Cela montre aussi que plus on monte dans la hiérarchie des postes, plus « la maladie ou l'âge avancé »<sup>867</sup> constituent les principaux motifs envisageables de sortie de la vie politique. Ensuite, les premiers adjoints démissionnent toujours plus souvent pour des raisons liées à la vie municipale et en particulier un désaccord avec le maire (20%). Dans la plupart des cas, ils lui reprochent sa réticence à déléguer les responsabilités. Enfin, la perte de motivation et le sentiment d'inutilité sont le plus souvent le fait des conseillers municipaux qui, dépourvus de responsabilités, se lassent de valider les décisions prises en amont par le maire et les adjoints sans être associés à leur préparation. Ce sentiment est bien exprimé par ce conseiller municipal :

« Pour tenir nos promesses électorales, atteindre un cap, il faut un pilote et un équipage cohérent, solidaire. Aucun de ces qualificatifs n'est respecté et génère une oligarchie, ramenant le rôle de conseiller municipal de base à un rôle d'automate qui doit lever la main ou la baisser lors des réunions. Si être conseiller

<sup>865</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 14 degrés de liberté (variable « justification » regroupée en trois modalités : « sphère privée », « vie municipale », « inutilité »). Le total par catégorie socio-professionnelle n'atteint pas 100% car seules les principales justifications sont mentionnées dans ce tableau.

<sup>866</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99,9% à 2 degrés de liberté.

<sup>867</sup> Daniel Gaxie, *op. cit.*

municipal se limite au paraître, je ne me reconnais plus dans ce rôle » [Homme, 64 ans, conseiller municipal, 2500 habitants].

Tableau 43 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le type de mandat entre 1995 et 2014<sup>868</sup>

(%)	Maire (N=24)	1er adjoint (N=55)	Autres adjoints (N=175)	Conseillers municipaux (N=1062)	Total (N=1316)
Accident de vie, problème de santé	<b>29,2</b>	7,3	9,1	3,9	5,2
Déménagement	12,5	5,5	8,6	14,1	12,9
Raisons familiales	8,3	7,3	4,6	5,2	5,2
Raisons professionnelles	12,5	12,7	16	14,1	14,3
<b>Total sphère privée</b>	<b>66,7</b>	<b>32,7</b>	<b>38,9</b>	<b>38</b>	<b>38,4</b>
Mésentente au sein du conseil municipal	8,3	10,9	8,6	6,6	7,1
Désaccord sur une ou plusieurs décisions	0	14,5	12	11,6	11,5
Mésentente avec le maire	0	<b>20</b>	<b>17,1</b>	12,5	13,3
<b>Total vie municipale</b>	<b>8,3</b>	<b>54,5</b>	<b>41,1</b>	<b>37,5</b>	<b>38,9</b>
Sentiment d'inutilité, d'exclusion, manque de motivation	4,2	5,5	4,6	<b>6,9</b>	6,5

Tout indique que le statut d' « amateur » en politique rend ainsi la défection moins coûteuse que pour les professionnels qui tirent la majorité de leurs revenus de l'activité politique. Pour ces élu-e-s municipaux-ales, lorsque l'engagement public entre en concurrence avec la sphère privée, ils choisissent bien souvent de mettre fin à leur mandat.

<sup>868</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 95% à 6 degrés de liberté (variable « justification » regroupée en trois modalités : « sphère privée », « vie municipale », « inutilité »).

## **3.2. Le genre de la démission**

### **3.2.1. Sphère privée pour les femmes, vie publique pour les hommes ?**

On observe un certain nombre de régularités dans la manière dont les registres de justifications se répartissent au sein de la population des élu-e-s municipaux-ales démissionnaires. La distinction sexuée qui s'opère dans les probabilités de démissionner se poursuit dans les justifications données à la démission. Ainsi, les hommes invoquent dans des proportions plus importantes que les femmes des justifications liées à la vie municipale, telles que définies plus haut. À l'inverse, les femmes mobilisent toujours plus souvent que les hommes l'incompatibilité de leur engagement municipal avec leur investissement dans les autres sphères de la vie sociale pour justifier leur défection. Enfin, le désengagement des femmes est plus souvent lié à un sentiment d'inutilité, d'incompétence et à une perte de motivation.

Tableau 44 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde démissionnaires entre 1995 et 2014 selon le sexe<sup>869</sup>

(%)	Hommes (N=762)	Femmes (N=555)	Total (N=1317)
Accident de vie, problème de santé	5,1	5,2	5,2
Déménagement	11,4	15	12,9
Raisons familiales	4,2	6,7	5,2
Raisons professionnelles	14,6	13,9	14,3
<b>Total sphère privée</b>	<b>36,5</b>	<b>41,1</b>	<b>38,4</b>
Mésentente au sein du conseil municipal	7,2	6,8	7,1
Désaccord sur une ou plusieurs décisions	13,5	8,8	11,5
Mésentente avec le maire	14	12,3	13,3
<b>Total vie municipale</b>	<b>41,9</b>	<b>34,8</b>	<b>38,9</b>
Sentiment d'inutilité, d'exclusion, manque de motivation	5	8,5	6,5

Cette répartition sexuée des motifs de défection confirme et actualise ce que l'on sait des logiques qui conduisent les femmes à sortir plus rapidement que les hommes du champ politique. Les raisons évoquées par les femmes pour justifier leur démission contribuent à la compréhension d'un des éléments de la sous-représentation des femmes en politique. Ces dernières sont toujours plus contraintes par la gestion des tâches domestiques et les affaires familiales. Ainsi plus que les hommes, les femmes qui s'engagent en politique (ou dans une activité militante) doivent assumer une triple journée de travail, partagée entre le temps de la famille, le temps professionnel, et le temps de l'engagement public<sup>870</sup>.

L'analyse des lettres de démission offre donc l'occasion de tester empiriquement l'hypothèse selon laquelle l'engagement moindre des femmes en politique serait dû

<sup>869</sup> Khi<sup>2</sup> significatif à 99% à 2 degrés de liberté (variable « justification » regroupée en trois modalités : « sphère privée », « vie municipale », « inutilité »).

<sup>870</sup> « Les équilibres ne peuvent donc s'effectuer qu'aux dépens du domaine privé. Or celui-ci reste encore essentiellement assumé par les femmes. Lorsqu'il n'est pas définitivement écarté, l'accès au mandat se trouve alors retardé pour coïncider avec le moment où les enfants sont plus autonomes ». Yannick Le Quentrec, Annie Rieu, Femmes : engagements publics et vie privée, 2003, p.54. Sur la question de la gestion des temporalités publiques/privées pour les femmes, on pourra également lire : Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps



à leur investissement dans la sphère familiale et, au-delà, à la nécessité de concilier temporalités domestiques et professionnelles. D'abord, les femmes invoquent toujours plus que les hommes des motifs liés à l'incompatibilité de l'engagement municipal avec leur vie de famille. Parmi ces femmes, plus de la moitié sont employées ou sans profession. Mais surtout, elles combinent toujours plus que les hommes les justifications liées à la famille et à la profession. Cela rejoint ainsi les trois niveaux d'antagonismes auxquels sont confrontées les femmes qui s'engagent dans la vie publique<sup>871</sup>.

En ce sens, ces résultats permettent de dire que non-seulement la division sexuée du travail domestique limite l'entrée des femmes en politique mais, une fois qu'elles y sont, elles en sortent également plus vite pour la même raison.

### 3.2.2. Les cas de déménagements : entrée dans l'emploi et contraintes conjugales

Il convient ici de s'arrêter sur le cas des démissions justifiées par un déménagement. Cette justification est l'une des plus invoquées, que ce soit par les hommes ou par les femmes, même si les femmes la mobilisent plus souvent que les hommes (*cf. tableau supra*). D'un point de vue légal, le fait de ne pas résider sur le territoire communal ne constitue pas un motif d'inéligibilité pour les élections municipales. Pour se présenter, il n'est en effet pas nécessaire d'être résident, il suffit d'être électeur dans la commune ou d'y payer des impôts<sup>872</sup>. De fait, le déménagement ne constitue pas en soi un motif légal de démission. Mais la démission peut se justifier si le nouveau lieu de résidence est trop éloigné de la commune d'élection, ce qui empêcherait de s'acquitter correctement des charges municipales ou/et de participer aux réunions du conseil municipal. De fait, de

---

domestique », Informations sociales, 2009/3 n° 153, p. 112-119. Ou encore Magali Della Sudda, « Temporalités à l'épreuve de la parité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n°9, 2009.

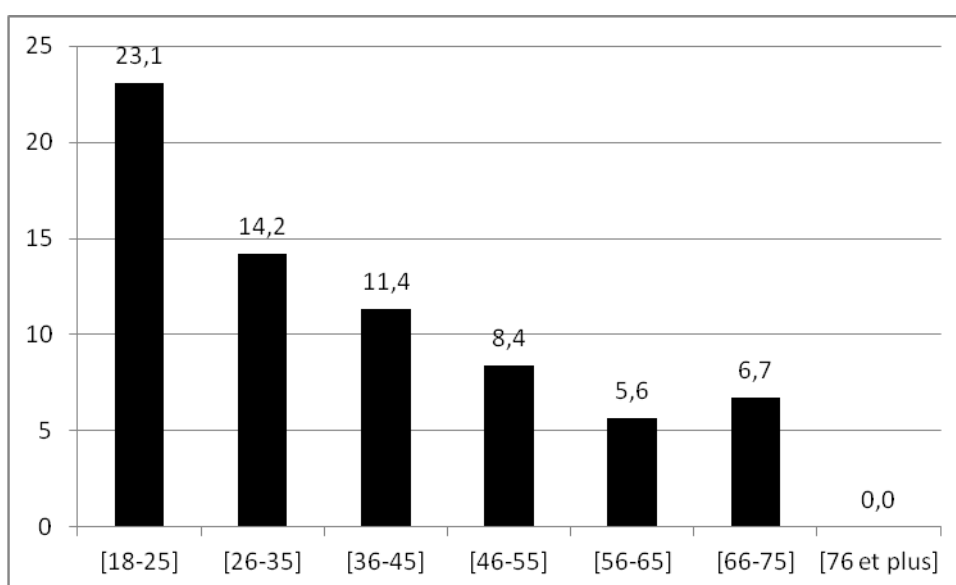
<sup>871</sup> Yannick Le Quantrec, *op. cit.*

<sup>872</sup> Néanmoins, « dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des conseillers qui ne résident pas dans la commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du conseil. Dans les communes de 500 habitants au plus, ce nombre ne peut excéder quatre pour les conseils municipaux comportant sept membres et cinq pour les conseils municipaux comportant onze membres ». (Article L. 228 du code électoral). Cette mesure vise à faciliter le recrutement des élus municipaux dans les petites communes.

nombreux-euses élu-e-s rendent leur démission lorsqu'ils-elles quittent la commune.

La démission justifiée par un déménagement apparaît, en tout état de cause, indexée au cycle de vie individuel. La part de démissionnaires justifiant leur défection par un déménagement diminue régulièrement avec l'âge pour augmenter à nouveau pour la tranche d'âge 66-75 ans. Le pic se situant entre 18 et 25 ans puisque près d'un-e élu-e démissionnaire sur quatre de cette tranche d'âge démissionne pour déménagement.

Figure 28 Part d'élu-e-s municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par un déménagement selon la tranche d'âge entre 1995 et 2014 (en %)



De manière générale, les migrations géographiques connaissent un bon avant 30 ans au moment du départ du domicile parental puis de la recherche d'emploi ou de l'installation en couple, et redescendent dans les autres tranches d'âge<sup>873</sup>. Ainsi entre 1995 et 2014, les démissionnaires girondins de moins de 25 ans justifient sans exception leur démission soit par un déménagement, soit par des raisons professionnelles (entrée dans le marché du travail) soit les deux. La légère augmentation des démissionnaires pour cause de déménagement dans la tranche

<sup>873</sup> Ainsi « le taux de mobilité diminue considérablement avec l'âge » et n'est plus « qu'extrêmement faible » pour les ménages les plus âgés. En 2002, le taux de mobilité était de 31,8% pour les moins de 30 ans, de 17,4% pour les trentenaires, de 7,6% pour les quarantenaires, puis de moins de 5% pour les autres tranches d'âge. Thierry Debrand et Claude Taffin, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et statistique*, n°381-382, 2005, (« Démographie »), p. 132-133.

d'âge 66-75 ans peut s'expliquer par la tendance à déménager au moment de la retraite, souvent dans le sens ville-campagne.

Si la mobilité varie peu entre les hommes et les femmes, on retrouve en revanche une distinction sexuée dans les causes de la mobilité. Il semble en effet qu'un certain nombre de femmes justifiant leur démission par un déménagement expliquent déménager pour suivre leur mari muté. Par ailleurs, aucun homme justifiant sa démission par un déménagement explique suivre sa conjointe mutée. Il semble que ce soit toujours les femmes qui démissionnent pour suivre leur mari.

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir ma démission de mon rôle de conseillère municipale au regard des motifs suivants :

-mutation de mon conjoint en Rhône-Alpes

-déménagement vers Lyon, lieu de travail de mon mari » [Femme, 39 ans, conseillère municipale, 2000 habitants].

« Un changement professionnel de mon époux nous implique un déménagement dans le Pays de la Loire au mois d'août. J'ai le regret de vous informer que je suis démissionnaire de mon poste de deuxième adjointe comme convenu lors de notre entretien » [Femme, 34 ans, adjointe, 300 habitants].

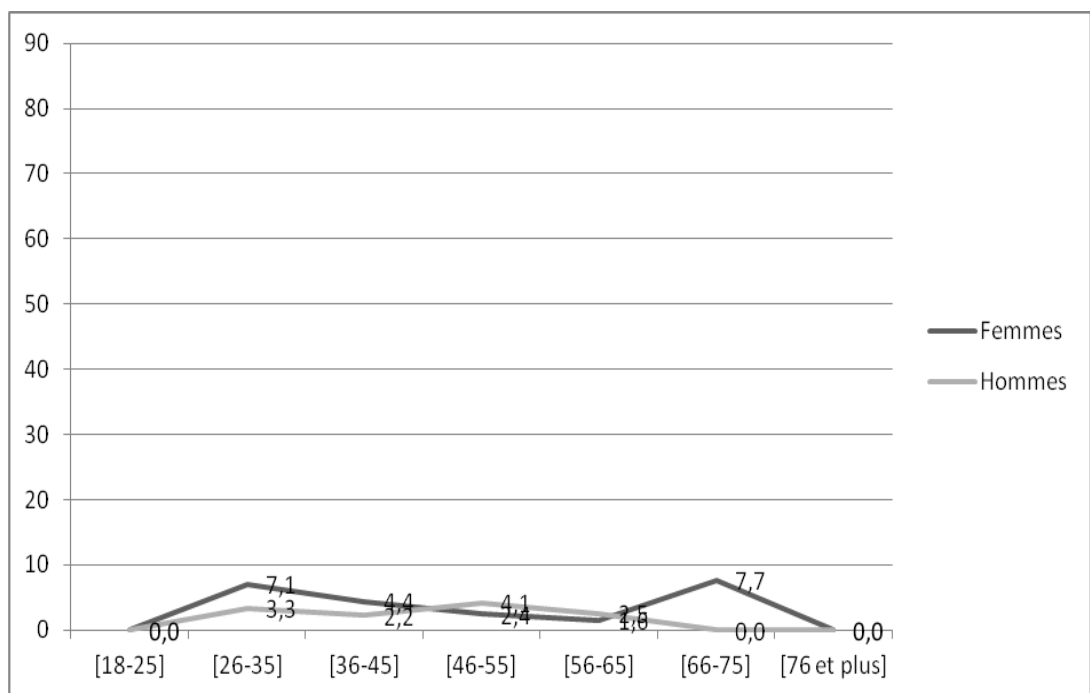
Enfin, la justification « déménagement », lorsqu'elle est émise par les hommes, est souvent couplée à la justification « raisons professionnelles », ce qui laisse penser que leur démission est liée à une mutation professionnelle. A l'inverse, les femmes émettent plus souvent la justification « déménagement » seule et la lient moins souvent à des raisons professionnelles.

Il semble donc que l'engagement municipal des femmes passe au second plan lorsque la carrière professionnelle de leur mari est en jeu. Ces femmes font le choix - plus ou moins contraint - de démissionner de leur mandat pour suivre leur mari. Mais paradoxalement, nous avons vu dans le chapitre IV que la mobilité féminine contrainte par les mutations professionnelles des conjoints pouvait produire en retour de l'engagement municipal lorsque, libérées des tâches familiales, ces femmes s'investissent dans le tissu associatif local pour compenser la rupture des principaux liens sociaux (amical, familial, professionnel,...) consécutive au changement de lieu de vie.

### 3.2.3. Concilier vie familiale et professionnelle : une affaire de femmes ?

Les démissions justifiées par des raisons familiales, si elles sont effectivement plus souvent le fait des femmes que des hommes, restent dans l'ensemble plutôt faibles puisque moins de 10% des démissionnaires se justifient de cette manière, peu importe le sexe et la tranche d'âge. En revanche, certaines variations sont intéressantes à observer.

Figure 29 Part d'élu-e-s municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par des raisons familiales selon le sexe et la tranche d'âge entre 1995 et 2014



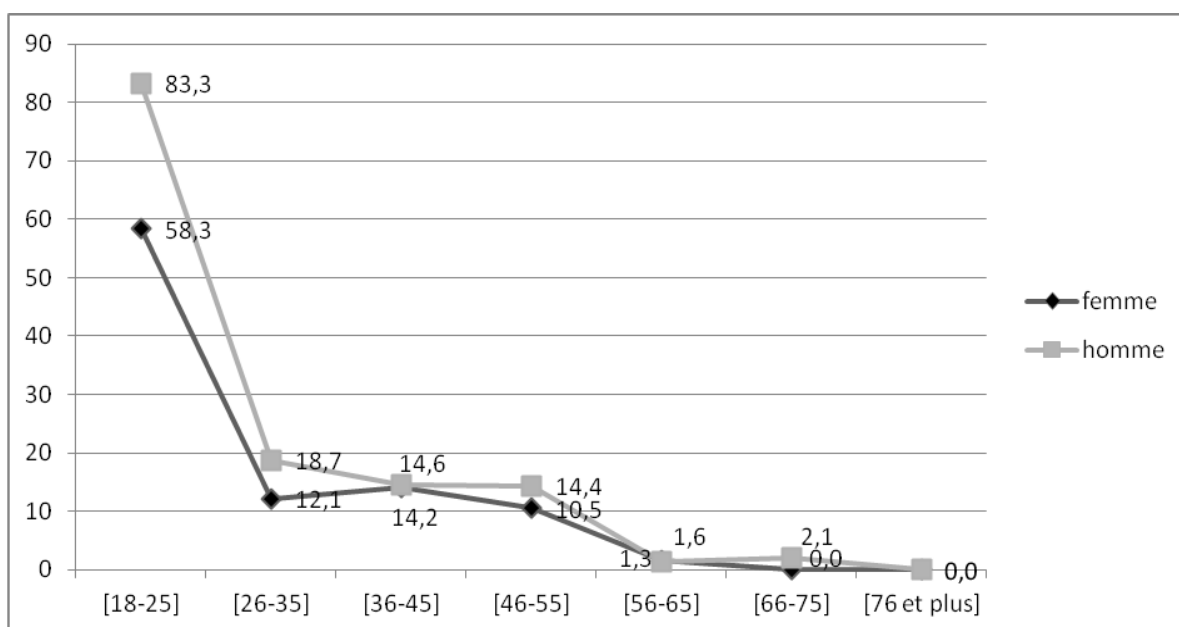
*Lecture* : 7,1% des femmes démissionnaires de la tranche d'âge 26-35 ans justifient leur démission par des raisons d'ordre familiales. Cela concerne 3,3% des hommes démissionnaires de la même tranche d'âge.

Deux pics de démissions justifiées par des raisons familiales sont perceptibles pour les femmes. Les femmes de la tranche d'âge 26-35 ans et 66-75 ans démissionnent le plus pour des raisons familiales. Pour les plus jeunes, cela correspond à l'âge d'avoir des enfants, alors que pour les plus âgées, cela coïncide avec le moment

d'avoir des petits enfants à garder et des ascendants dépendants, comme nous l'avons vu avec le cas de Coralie B.<sup>874</sup>.

Concernant les démissions liées à la conciliation des activités professionnelles et du mandat, elles concernent plus souvent les hommes. Mais l'effet du cycle de vie est également essentiel pour comprendre ces démissions. Si elles ne sont pas particulièrement sexuées puisque les hommes et les femmes entrent dans l'emploi au même moment, reste que la probabilité de démissionner pour se concentrer sur sa vie professionnelle décroît largement avec l'âge.

Figure 30 Part d'élus municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par des raisons professionnelles selon le sexe et la tranche d'âge entre 1995 et 2014



Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, la majorité des démissionnaires les plus jeunes se justifient par des contraintes professionnelles. Ainsi, plus d'un démissionnaire sur 8 de moins de 25 ans démissionne de son mandat pour se consacrer à son activité professionnelle.

Au total, il semble que le privilège soit accordé à la vie privée lorsque les problèmes de conciliation avec le mandat municipal commencent à poindre. Cela

<sup>874</sup> Voir la section 1 de ce chapitre.

pose, en creux, la question des rétributions offertes par l'engagement municipal par rapport à celles offertes par les autres secteurs de la vie sociale.

### **3.3. Positions, dispositions et dévalorisation des gratifications symboliques**

S'engager dans l'action municipale nécessite des sacrifices en termes d'investissement personnel. Mais l'engagement permet aussi un relatif « retour sur investissement » et offre un certain nombre de satisfactions d'ordre essentiellement symboliques<sup>875</sup>.

Les rétributions de l'engagement peuvent être définies comme « des satisfactions, des avantages, des plaisirs, des joies, des bonheurs, des profits, des bénéfices, des gratifications, des incitations, ou des récompenses »<sup>876</sup>. Elles sont symboliques puisque essentiellement non-matérielles<sup>877</sup>. Ainsi, si certains postes ne sont pas rémunérés, « ils sont de facto “récompensés” par divers bénéfices de puissance et de “notabilisation” (reconnaissance, prestige, sentiment d'importance, satisfaction d'agir sur le monde pour le transformer, pouvoir sur les choses et sur les personnes, titres à intervenir dans divers espaces publics, informations stratégiques) »<sup>878</sup>. En ce sens, l'engagement dans la sphère publique permet une valorisation et une affirmation de soi. Concernant le mandat municipal, cette valorisation de soi se caractérise –entre bien d'autres choses- par la possibilité d'infléchir ou même d'initier des décisions prises par le conseil municipal et ainsi d'avoir le sentiment de pouvoir « agir sur le monde pour le transformer ». Quand l' élu-e estime ne pas être acteur-riche de la politique municipale, peut alors se

---

<sup>875</sup> Pour prendre la mesure du symbolisme de ces satisfactions, on peut penser à la tradition du Mai aux élus, courante dans les petites communes du sud-ouest de la France. Cette coutume postélectorale qui consiste à planter un arbre dans le jardin d'un élu nouvellement en place fonctionne sur le mode d'un « échange rituel entre l'élu et le corps électoral » : « tout en élevant la personne honorée plus haut que ceux qui l'honorent, [cette tradition] lui rappelle avec insistance qu'elle doit cette position élevée à ceux qui l'y ont mise ». Voir : Nicolas Mariot, Florence Weber, « *Honneur à notre élu* ». *Analyse ethnographique d'une coutume postélectorale en Dordogne*, *Politix*, vol. 12, n°45, premier trimestre 1999, pp. 21-37.

<sup>876</sup> Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Swiss Political Science Review* 11 (1), 2005, p.160. Retour critique et discussion du texte désormais classique : Daniel Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique* Vol. 27(1), 1977, pp. 123-154.

<sup>877</sup> Le même type de rétribution permettant de « trouver à travers cette activité une reconnaissance sociale importante » est observable chez les militants associatifs. Stéphanie Vermeersch, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, Vol. 45, 2004/4, p. 699.

<sup>878</sup> *Ibid.*, pp.162-163

développer - dans une démarche processuelle - une attitude apathique ou/puis la démission. C'est le cas d'une élue d'une commune rurale, ouvrière agricole, âgée de 34 ans au moment de la démission. Elle pensait « *qu'en tant que conseillère* », elle pouvait « *participer activement à la vie de la commune* » mais elle s'est rendue compte qu'au « *fil du temps [ses] idées n'étaient pas prises en compte* ». « *Petit à petit [elle s'est] murée dans le silence* » puis a finalement démissionné<sup>879</sup>. Ainsi le sentiment de déception lié à la non-prise en compte des opinions de l'élue mène à une lassitude qui se transforme en une volonté croissante de faire défection. C'est également ce qui a poussé ce conseiller municipal, ouvrier, âgé de 35 ans, à démissionner :

« Etant naïf et n'ayant rien compris et surtout me faisant remarquer que mon avis ou mes avis lors des réunions ne comptaient point et ; que je sois d'accord ou pas, on ne voyait pas ce que cela pourrait changer » [Homme, 35 ans, conseiller municipal, 1000 habitants].

Au-delà de la recherche de gratifications d'ordre décisionnelles, il faut aussi prendre en compte la recherche de sociabilité comme moteur de l'engagement municipal. Nombreux sont les enquêtés expliquant leur engagement associatif, puis municipal, par une volonté de « rencontrer du monde », en particulier au moment de leur installation dans la commune pour les allochtones. On retrouve *in fine* les éléments constitutifs du « plaisir associatif » tels que mis en évidence par Stéphanie Vermeersch : « l'action, l'utilité et la sociabilité »<sup>880</sup>. D'après ces rétributions, il est possible d'analyser le désengagement comme une mise à distance de l'organisation productrice de ces gratifications qui, soit n'est plus à même d'apporter les satisfactions qui ont conduit à l'engagement, soit est concurrencée par d'autres activités sociales dont les satisfactions sont individuellement évaluées comme supérieures. En ce sens, la question des rétributions tirées de l'engagement doit être comprise sous deux rapports bien distincts. L'abaissement réel - objectif - des rétributions (exclusion des commissions, rétrogradation dans la hiérarchie municipale) d'une part et l'abaissement de la croyance en la valeur des rétributions - subjectif - d'autre part.

---

<sup>879</sup> Ce phénomène d'apathie qui peut précéder l'*exit* est très bien décrit et analysé par Guy Bajoit lorsqu'il reprend et complète les catégories de comportement face au mécontentement mises en évidence par Albert O. Hirschmann. Guy Bajoit, « Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 1988, 29-2. pp. 325-345.

<sup>880</sup> Stéphanie Vermeersch, *op. cit.*, p. 696.

La diminution objective des rétributions, tirée par exemple d'un sentiment de déclassement, peut être liée à une rétrogradation dans la hiérarchie verticale des postes municipaux. C'est ce dont témoigne la lettre de cette femme élue dans une commune de moins de 1000 habitants, sans profession. Elle démissionne parce qu'elle prend comme un « affront » le fait de ne pas avoir été nommée première adjointe alors qu'elle a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que le premier adjoint nommé à sa place est « *l'avant dernier élu de la liste* ». De plus, au vu de son parcours au sein de la municipalité, elle vit cette non-nomination comme un déclassement : deuxième adjointe de 1983 à 1989, puis première adjointe sans discontinuer de 1989 à 2001. Pour elle, ce déclassement a un effet d'ordre plutôt symbolique que matériel : « *peut m'importe que le 2<sup>nd</sup> adjoint reçoive la même indemnité que le premier. L'affront, lui, en revanche compte beaucoup* ». Elle semble en tirer une rancune tenace pour le maire, puisqu'elle termine sa lettre par « *je vous souhaite ce qui vous manque le plus : la franchise et le courage. Le rôle du traître ne vous sera pas agréable tous les jours* ». Cet abaissement objectif des rétributions conduisant à l'*exit* est toutefois rarement évoqué par les démissionnaires, selon toute vraisemblance parce que la mobilisation d'arguments utilitaristes pour justifier la défection entre en contradiction avec le principe de désintéressement.

Dans le second cas, les démissionnaires ne sont plus portés à croire que le jeu vaut le coup d'être joué. Ceci est lié à une augmentation concomitante de la croyance en la valeur de rétributions tirées d'autres sphères de vie (familiale, associative, professionnelles)<sup>881</sup>. Ainsi, une lecture attentive aux croyances nécessite de prendre en compte la variabilité de la valeur accordée aux bénéficiaires. Il semble que nous épuisons ici les potentialités heuristiques de l'approche utilitariste. Comme le souligne avec justesse Guy Bajoit, pourtant adepte du paradigme de la rationalité individuelle, « pourquoi l'individu s'attend-il à tel effet de la relation sociale et le valorise-t-il comme un gain ou comme un coût ? Pourquoi attache-t-il tant, ou si peu, d'importance à tel gain ou tel coût ? D'où vient l'idée qu'il se fait de la source

---

<sup>881</sup> Olivier Filleule exhorte en ce sens à prendre en compte « le déroulement et l'intrication de plusieurs niveaux d'expérience vécus dans plusieurs sous-mondes sociaux » pour comprendre les carrières des engagés. Olivier Filleule, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51 / 1, 2001, p. 199-215, p. 207-208. Voir également : Florence Passy, « Interactions sociales et imbrications des sphères de vie », in Olivier Filleule (dir.), *Le désengagement militant*, Belin, 2005 pp. 110-130.



de son insatisfaction ? »<sup>882</sup>. Ces questions invitent à un nécessaire retour vers les dispositions. Il faut ainsi considérer que les rétributions symboliques n'ont pas de valeur propre universelle. Il existe plutôt des dispositions socialement situées à valoriser un type de bénéfice plutôt qu'un autre. En ce sens, les processus de socialisation sexués et les micro-injonctions continues à tenir son rôle de sexe conduisent les femmes issues des milieux populaires à considérer dans des proportions plus importantes que les autres catégories d'élu-e-s que l'investissement de la sphère familiale est plus gratifiant ou, si l'on préfère, plus important, que l'engagement dans la sphère publique lorsque ces deux engagements sont mis en concurrence.

#### **4. L'espace du désengagement municipal**

Les données recueillies et analysées ci-dessus permettent de dessiner un espace du désengagement municipal, intégrant l'ensemble des caractéristiques des démissionnaires et des justifications données au désengagement. Afin de représenter cet espace, nous aurons recours à la méthode de l'analyse des correspondances multiples (ACM). Cette méthode statistique doit permettre de mettre en évidence des « groupes » de démissionnaires aux caractéristiques proches. Elle permet également de procéder à une analyse multivariée (prenant en compte plus de deux variables en même temps) des caractéristiques des démissionnaires et des causes du désengagement. Nous pourrions ainsi approfondir les pistes d'analyse du processus de démission avancées plus haut. Il s'agira notamment de déterminer si des distinctions genrées apparaissent et dessinent des « profils types » de démissionnaires selon le sexe et les rôles de sexe attachés.

---

<sup>882</sup> Guy Bajoit, *op. cit.*, p. 344. Dans le même sens, Frédéric Sawicki invite à « sortir du schéma utilitariste de type olsonien non pas en laissant de côté la question des « rétributions du militantisme », mais en permettant de comprendre pourquoi des individus sont amenés à valoriser tel ou tel type de « rétribution ». Frédéric Sawicki, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in *La politisation*, Paris, Belin, 2003, (« Socio-histoires »), p. 125.

## 4.1. L'Analyse des correspondances multiples

L'analyse des correspondances multiples est une méthode qui permet de représenter graphiquement des liens et des oppositions entre plusieurs modalités de variables qualitatives<sup>883</sup>. Il s'agit de repérer les correspondances les plus fréquentes au sein de la population étudiée. Si la représentation graphique est obtenue sur un plan factoriel en deux dimensions, il faut en réalité prendre en compte un espace multidimensionnel (on représente en général les deux dimensions qui contribuent le plus à l'inertie totale de l'ACM). Chaque modalité de variable sera située sur le plan en fonction de son association avec les modalités des autres variables. Ainsi, plus les modalités sont proches, plus elles sont souvent associées, ce qui signifie qu'une part importante d'individu partagent ces caractéristiques. Par exemple, si les modalités « femme » et « employé » sont proches dans le plan, cela signifie que les femmes démissionnaires sont souvent employées et que les employés démissionnaires sont souvent des femmes. À l'inverse, plus des modalités sont éloignées sur le plan, moins elles sont souvent associées.

L'analyse comprend six variables. Certaines modalités ont été regroupées afin d'obtenir des effectifs suffisants pour l'analyse des correspondances. La première variable est la taille de la commune dichotomisée en deux modalités « plus de 1000 habitants » (59,45%) et « moins de 1000 habitants » (40,55%). L'âge est regroupé en quatre modalités : « 18-35 ans » (18,49%), « 36-45 ans » (32,36%), « 46-55 ans » (28,27%), « 56 ans et plus » (20,87%). La variable « sexe » comprend deux modalités : « homme » (57,73%) et « femme » (42,27%). La position dans la municipalité comprend trois modalités : « conseiller municipal » (77,94%), « adjoint » (19,82%) et « maire » (2,25%). La variable « catégorie socioprofessionnelle » comprend huit modalités « agriculteur » (6,34%), « artisan, commerçant et chef d'entreprise » (7,79%), « cadres et professions intellectuelles supérieures » (15,85%), « profession intermédiaire » (23,12%), « employé » (18,10%), « ouvrier » (5,55%), « sans profession » (7,66%) et « retraité » (15,59%).

---

<sup>883</sup> L'ACM a été réalisée avec le logiciel XLStat.

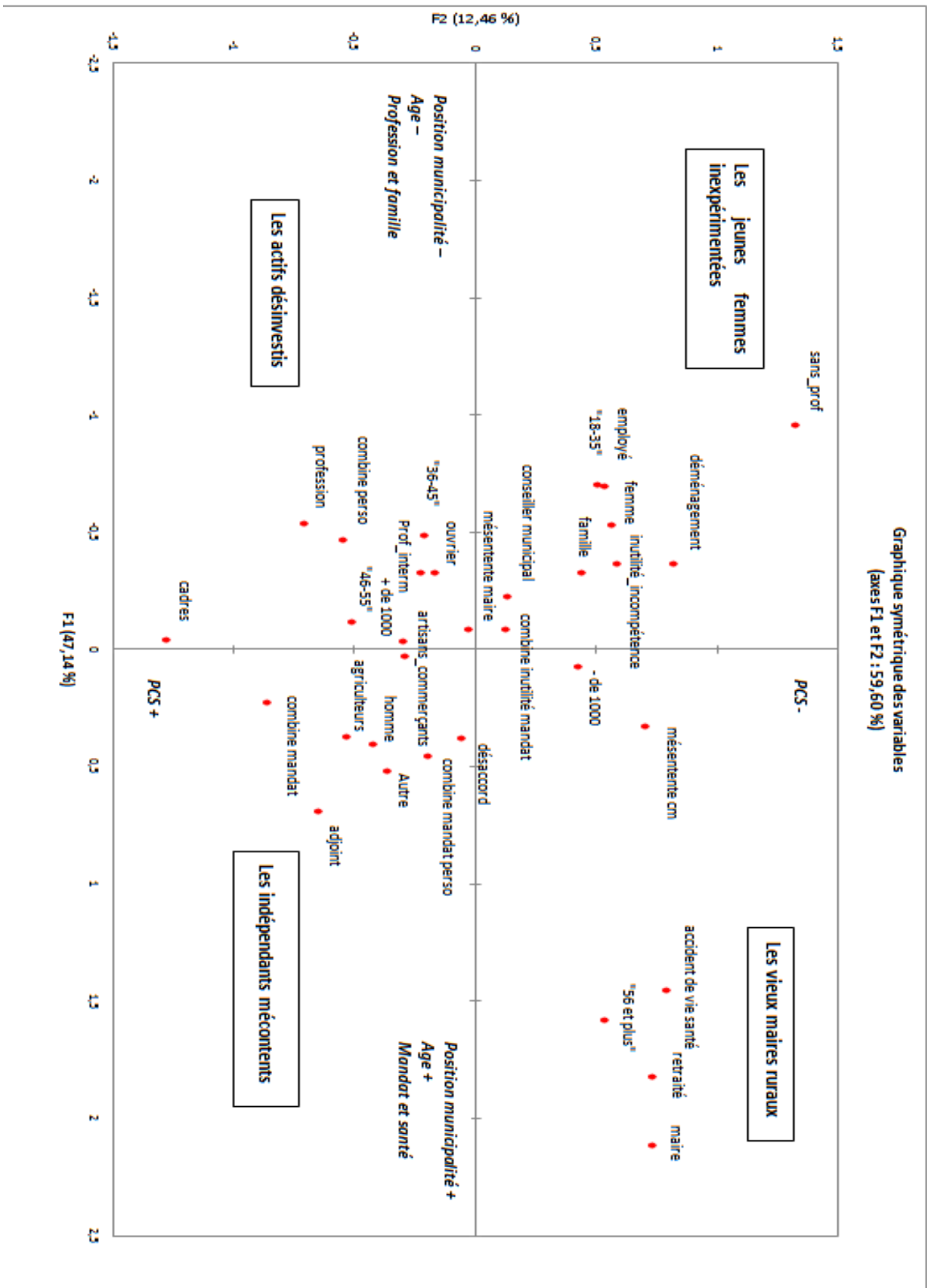
Enfin, le cas de la variable « justification » est plus complexe. En effet, afin de rendre compte de l'hybridation des motifs de défection avancés individuellement par les démissionnaires, il a fallu effectuer un travail de recodage pour que chaque élu-e soit associé-e à une seule modalité de la variable « justification ». De cette manière, 13 modalités de la variable « justification » ont été retenues et prennent en compte la pluralité des motifs évoqués individuellement par les élu-e-s démissionnaires. La façon la plus claire de procéder est de les présenter sous la forme d'un tableau.

Tableau 45 Tableau.5 : Modalités de la variable « justification »

Libellé de la modalité	Modalité	Effectifs	%
déménagement	déménagement	108	14,27
mésentente maire	mésentente avec le maire	98	12,95
profession	problème de compatibilité entre mandat et profession	92	12,15
combine perso	plusieurs justifications d'ordre personnelles	76	10,04
désaccord	désaccord avec les décisions prises par la municipalité	75	9,91
combine mandat	plusieurs justifications liées au mandat	61	8,06
autre	justification inclassable dans les autres catégories	59	7,79
accident de vie santé	accident de vie et problèmes de santé	48	6,34
mésentente cm	mésentente au sein du conseil municipal	39	5,15
combine inutilité mandat	sentiment d'inutilité et perte de motivation associé à une ou plusieurs justifications liées au mandat	36	4,76
inutilité_incompétence	sentiment d'inutilité, d'incompétence et perte de motivation	32	4,23
famille	problème de compatibilité entre mandat et sphère familiale	19	2,51
combine mandat perso	justification liée au mandat associée à une ou plusieurs justifications d'ordre personnelles	14	1,85

Les individus pour lesquels nous ne disposons pas de toutes les informations ont été retirés de l'analyse afin de ne pas fausser l'ACM. Par exemple si nous ne disposons pas de l'âge ou de la profession d'un démissionnaire, celui-ci a été exclu de la base d'observations utilisée pour construire l'ACM. Par ailleurs, les individus associés à des modalités qui regroupaient des effectifs trop faibles, c'est-à-dire moins de 1% de l'effectif total, ont également été retirés. Au total, 757 démissionnaires composent l'effectif de l'ACM, soit 43,5% de l'ensemble des démissionnaires de Gironde entre 1995 et 2014.

Figure 31 L'espace du désengagement municipal



Deux logiques structurent l'espace de la démission. La première opposition est représentée par l'axe 1 (horizontal) qui constitue près de la moitié de l'inertie totale (47,14% de l'inertie ajustée). Il oppose les élu-e-s les plus âgés qui occupent des postes élevés dans la hiérarchie municipale à droite, aux élu-e-s plus jeunes et simples conseillers municipaux à gauche. Les premiers justifient plutôt leur démission pour des raisons liées au mandat ou à des raisons de santé, alors que les démissionnaires situés à la gauche de cet axe démissionnent essentiellement pour des raisons d'ordre privé ou parce qu'ils perdent leur motivation et se sentent inutiles.

La seconde opposition est représentée par l'axe 2 (vertical) et constitue 12,46% de l'inertie totale ajustée. Il correspond à la hiérarchie des positions sociales évaluées à partir de la profession d'origine et oppose les démissionnaires « sans profession » ou « employés » en haut, aux « cadres », « agriculteurs » et « professions intermédiaires » en bas.

A partir de ces deux oppositions structurantes, il est possible d'établir des profils types de démissionnaires correspondant aux quatre « cadrans » de l'ACM.

## **4.2. Les profils types de démissionnaires**

Une fois les axes de l'ACM interprétés, il est possible de mettre en évidence quatre types de démissionnaires en fonction des proximités et des oppositions identifiées.

Le premier groupe réunit les démissionnaires situés en haut à droite du plan. Il est constitué des « vieux maires ruraux » qui démissionnent essentiellement pour raisons de santé. Le profil type correspond à cet homme, maire, élu depuis 1971 d'une commune de 900 habitants et âgé de 76 ans au moment de la démission. Il démissionne en 1998, soit 3 ans après les élections municipales de 1995, pour cause de problèmes de santé. Voici sa lettre reproduite en intégralité :

« Monsieur le Préfet,

Agé de 76 ans, bientôt 77, et ma santé ne me le permettant plus, je ne puis continuer à assumer mes fonctions de maire.

Aussi, Monsieur le Préfet, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de Maire de B... Je resterai toutefois conseiller municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée ».

Régulièrement, les maires (ou les adjoint-e-s) démissionnaires ne sortent pas complètement du champ politique local. Ils et elles démissionnent de leur fonction, mais restent élu-e-s au conseil municipal. Ainsi sur les 46 maires démissionnaires entre 1995 et 2014, 17 restent élu-e-s au conseil municipal. C'est aussi le cas de 19 des 102 premier-ère-s adjoint-e-s démissionnaires de la période. Reste qu'il faut distinguer deux situations concernant les « vieux maires ruraux », démissionnaires pour raison de santé. Dans un cas ils se savent malades avant de se présenter mais prévoient de laisser la main une fois élus et se « rétrogradent » simple conseiller municipal. Il s'agit là d'un cas de figure relativement courant : ils capitalisent sur l'estime personnelle dont ils jouissent et sur « la prime au sortant » pour mener leur liste à la victoire, puis démissionnent une fois l'élection remportée et après avoir sélectionné au préalable un dauphin. Dans l'autre cas ils tombent malades en cours de mandat et leur démission n'est alors pas préméditée.

Le second groupe réunit les individus situés en haut à gauche de l'ACM : ce sont « les femmes inexpérimentées ». Il s'agit surtout de femmes plutôt jeunes (moins de 35 ans), occupant des fonctions de conseillères municipales. Elles sont pour la plupart employées ou sans profession. Cette dernière catégorie socio-professionnelle regroupe des femmes au foyer mais aussi des étudiantes en passe d'entrer sur le marché du travail. Ces femmes justifient souvent leur démission par un déménagement consécutif à l'entrée dans l'emploi, mais aussi par des raisons d'ordre familiale. Dans le dernier cas, il s'agit de femmes qui expliquent ne plus parvenir à concilier leurs occupations familiales avec leur mandat municipal. C'est typiquement le cas de cette conseillère municipale d'une commune de plus de 10 000 habitants, fonctionnaire de catégorie C et âgée de 33 ans au moment de la démission. Celle-ci met fin prématurément à son mandat 3 ans après avoir été élue. Elle s'explique en ces termes :

« Monsieur,

J'ai le regret de vous informer de la décision de démissionner au sein de votre Conseil Municipal à compter de ce jour.

Etant mère de famille de deux enfants, je n'ai malheureusement plus de temps à consacrer aux promesses que j'ai faites pour ce mandat.

Espérant avoir reçu votre compréhension.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs ».

Par-delà les justifications d'ordre familiales liées à l'incompatibilité de l'engagement municipal avec la sphère familiale, de nombreuses jeunes femmes peu qualifiées font également état d'un sentiment d'incompétence, voire d'un désintérêt total pour la fonction d'élue municipale. Le cas typique est représenté par cette conseillère municipale d'une commune de 1100 habitants, née en 1972, employée du secteur privé. Éluë en 2001, elle démissionne quelques mois plus tard en février 2002, à l'âge de 30 ans. Elle explique les motifs de sa défection de cette manière :

« Monsieur le maire,

Je viens par la présente vous signifier que je ne souhaite plus faire partie du conseil municipal de S...

En effet, je ne souhaitais ni par temps, ni par goût intégrer le Conseil quand vous me l'avez proposé il y a un an. Vous avez réussi à me convaincre pour maintes raisons que je ne considère pas valables aujourd'hui.

Au cours de cette année, mon envie de participer aux réunions et manifestations qui sont le lot de tout conseiller municipal ne s'est pas améliorée, au contraire. Tout ceci ne m'intéresse pas, ce n'est pas dans mon caractère et je ne veux pas me forcer pendant cinq ans, faire semblant vis-à-vis de vous et du conseil et finalement ne vous être d'aucune utilité, d'autant que je n'aime pas faire les choses à moitié.

Par conséquent, j'ai le regret de vous informer de ma démission du Conseil municipal de S... et vous prie de bien vouloir en faire part à l'ensemble du Conseil.

Sachez cependant que je vous respecte beaucoup vous et tous les membres du conseil pour ce que vous faites.

En vous priant de bien vouloir m'excuser,

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus sincères ».

Le troisième profil regroupe les individus situés en bas à gauche de l'ACM : les « actifs désinvestis ». Il s'agit d'élus, hommes comme femmes, occupant des positions plutôt dominées au sein des conseils municipaux et qui privilégient



systématiquement leur carrière professionnelle lorsque celle-ci entre en tension avec leur engagement municipal. Ces démissionnaires actif-ve-s professionnellement ont entre 36 et 55 ans, et justifient leur démission par une combinaison de raisons personnelles et plus souvent par des raisons spécifiquement professionnelles liées à des mutations ou à des promotions. Ces démissionnaires, relégués à des positions subalternes au sein des conseils municipaux, privilégient leur carrière professionnelle à un mandat dont ils retirent finalement peu de gratifications.

Un cas typique est représenté par cet élu, conseiller municipal d'une commune de 1200 habitants, fonctionnaire de catégorie B et âgé de 49 ans au moment de la démission. Il justifie sa défection par un alourdissement de ses responsabilités professionnelles, rendant impossible la conciliation de son emploi avec le mandat municipal :

« Monsieur le Maire,

De nouvelles fonctions et responsabilités professionnelles m'ont été proposées en ce début d'année, et pour une durée d'un à deux ans. J'ai finalement accepté celles-ci depuis plus d'un mois maintenant.

Les nouvelles tâches m'incombant désormais m'ont amené à modifier considérablement l'organisation de mon emploi du temps en me demandant tout particulièrement une présence plus accrue sur Bordeaux où je me dois de demeurer plusieurs jours par semaine.

A cela s'ajoute également les difficultés actuelles de circulation routière que tout le monde connaît.

Aussi, ma disponibilité se trouvant de ce fait considérablement réduite, et mes absences fréquentes de T... avérées, je vous demande de prendre en considération ma démission en qualité de membre du Conseil Municipal et de toutes les commissions communales dont je fais partie à compter du jour de la réception de ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées ».

Enfin, le dernier groupe est constitué essentiellement d'hommes qui exercent des professions d'indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans,...) : les « indépendants mécontents ». Ils se situent en bas à droite du plan de l'ACM. Ces démissionnaires justifient souvent leur désengagement par des raisons liées au mandat et globalement par des désaccords avec la politique municipale. Ils reprochent au maire sa façon de gérer la commune et les orientations de son action. Un cas typique est représenté par ce conseiller municipal, chef d'entreprise, 48 ans

au moment de la démission, très mécontent de la gestion municipale du maire, de sa pratique du pouvoir, et du non-respect des promesses électorales pour lesquelles il s'était engagé :

« Monsieur le Maire,

Je vous confirme par écrit ma décision de démissionner du Conseil Municipal de la commune de E...

Cette démission, non préméditée, a été décidée en réaction à plusieurs événements et non événements qui se sont produits lors de cette première année de mandature.

Je regrette très sincèrement cette décision, mais votre manière de conduire la commune est très éloignée de nos promesses électorales. Pour rappel, nous reprochions à l'ancienne équipe municipale de ne pas avoir mené de projets bénéfiques à notre commune, mais près d'un an après notre élection, nous n'avons pas travaillé sur un projet précis.

De plus la gestion des dossiers tels que la piscine et du commerce alimentaire me laisse à penser notre incapacité à mener à bien les résolutions.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas compris que d'un côté, la mairie embauche un secrétaire supplémentaire et d'un autre côté que l'on ferme la mairie le samedi matin. Vous savez comme moi qu'une partie des personnes qui travaillent occupent leur fonction très éloignée de E... ce qui fait que le samedi est pour eux le seul jour où ils peuvent se rendre à la mairie. C'est ce qu'on appelle " être proche de la population ".

Enfin, ma démission est motivée par le fait que je ne veux pas voter le prochain budget alors que nous n'avons pas à ce jour analysé l'audit financier réalisé par le Conseil Général de la Gironde.

Ne voulant cautionner ni le fond ni la forme de votre gestion, je me retire humblement et tristement en espérant que ma démission vous donnera un électrochoc pour la suite ce qui serait un bien pour les habitants de notre commune.

Cordialement ».

Cela étant, une fois ces profils idéaux-typiques présentés, il faut tout de suite ajouter qu'ils ne constituent pas des groupes figés, certains démissionnaires se situant au croisement des caractéristiques de ces quatre groupes. Mais l'ACM dessine néanmoins des logiques structurantes fortes dans le processus de démission.

## 5. Conclusion du chapitre VI

L'analyse approfondie des cas de défection municipale offre la possibilité de confirmer empiriquement un certain nombre de constats sur l'effet des rapports sociaux de sexe dans le champ politique. Le travail sur les sortant-e-s, leurs propriétés sociales et les justifications qu'ils et elles mobilisent pour démissionner permet d'approcher le cœur des contraintes qui pèsent sur l'engagement des femmes. La mobilisation de sources originales a ainsi permis de mettre en évidence les conditions sexuées du maintien de l'engagement politique chez les élus-e-s amateurs-rices.

D'abord, les carrières municipales des femmes sont plus courtes que celles des hommes et les femmes font nettement plus souvent défection que les hommes. Ensuite, les justifications émises par les femmes et les hommes pour expliquer leur démission correspondent pour partie aux assignations de genre, c'est-à-dire aux fonctions et aux rôles qui sont socialement attribués à chaque sexe. Alors que les hommes expliquent toujours plus que les femmes démissionner pour des désaccords d'ordre décisionnels (espace public), les femmes se désengagent plutôt pour (ré)investir la vie familiale (espace privé) ou pour accompagner la mobilité professionnelle de leur conjoint. Par ailleurs, les femmes justifient toujours plus que les hommes leur démission par un sentiment d'incompétence ou de mise à l'écart du jeu politique, et d'autant plus qu'elles sont issues des catégories populaires. On retrouve ici l'opposition classique entre appétence pour les joutes politiciennes pour les hommes et sentiment d'incompétence et méconnaissance des pratiques politiques pour les femmes. En revanche, et à l'encontre d'une approche excessivement intuitive, les femmes mobilisent dans les proportions quasi-équivalentes aux hommes, des justifications liées à l'incompatibilité avec la sphère professionnelle. Comme les hommes, c'est en particulier lorsqu'elles sont jeunes et qu'elles entrent dans la vie active que les femmes sont les plus promptes à démissionner de leur mandat municipal pour se concentrer sur leur vie professionnelle qui nécessite parfois un changement de domicile difficilement conciliable avec le maintien de l'engagement politique.

En tout état de cause, la probabilité de se maintenir en politique pour les élu-e-s amateur-ric-e-s dépend largement de leurs cycles de vie. Plus jeunes, le maintien de

leur engagement municipal est d'autant plus improbable qu'ils et elles entrent dans une phase de stabilisation professionnelle et familiale peu propice à la dispersion des temporalités. À cela il faut ajouter que les cycles de vie sont évidemment genrés. Les femmes jeunes démissionnent par exemple beaucoup plus souvent que les hommes de la même tranche d'âge pour des raisons liées à la sphère familiale. Ceci confirme l'effet de la division sexuelle du travail domestique sur l'investissement durable des femmes dans les activités publiques.

Cela étant, la distinction selon la taille des communes est assez peu marquée du point de vue du sexe. Certes les élu-e-s des petites communes démissionnent moins, et pas pour les mêmes raisons que les élu-e-s des plus grandes communes. Ils font en effet plus souvent état de querelles interpersonnelles et de désaccords, à l'inverse des élu-e-s des plus grandes communes qui mentionnent plutôt des problèmes d'incompatibilité entre sphères de vies. Mais ce qui distingue les hommes des femmes d'une part, et les démissionnaires des grandes et des petites communes d'autre part, semble être plus fort que ce qui distingue les femmes démissionnaires des petites et des grandes communes.

L'analyse des correspondances multiples a tout de même permis de mettre en évidence un profil de femmes singulier. Inexpérimentées, jeunes, sans profession ou employées, ces démissionnaires expriment plus souvent une perte de motivation voir un désintérêt pour les activités municipales et/ou un privilège accordé aux « priorités » familiales.



## **Conclusion générale**

Si les municipalités peuvent être considérées comme des portes d'entrée privilégiées pour les femmes dans la vie publique, force est de constater que cela reste très inégalement le cas. Ainsi, cette thèse permet en tout premier lieu de battre en brèche une idée reçue : la parité au niveau municipal n'est pas une question réglée partout, sur tout le territoire. En 2001, au moment de la première application de la parité aux élections municipales, plusieurs conseils municipaux de Gironde étaient encore composés intégralement d'hommes.

Pour autant, les années 2000 semblent avoir marqué un tournant irréversible dans le processus de recrutement des édiles girondins, y compris dans les communes les plus petites. Alors que, jusqu'au début des années 2000, des conseils municipaux composés uniquement d'hommes viticulteurs (et retraités viticulteurs) se maintenaient, à partir de 2008 les 542 conseils municipaux de Gironde comptent au minimum une femme dans leurs rangs. De ce point de vue, la mandature de 2008 marque, en Gironde, la fin d'un monde rural explicitement agricole et masculin. Il est cependant assez improbable que la féminisation de la vie municipale girondine dans les petites communes soit liée à un conjectural « effet d'entraînement » des réformes paritaires. En témoigne la mise à distance des pratiques politiques « urbaines » chez de nombreux maires ruraux et l'hostilité marquée de plusieurs d'entre eux à l'égard d'une parité imposée. La thèse a donc permis d'éclairer la manière dont les femmes entraient dans ces espaces *a priori* peu réceptifs à l'idée de parité et comment, dans certains cas, elles parvenaient même à assumer le *leadership*. La principale conclusion est que leur exclusion autant que leur inclusion sont le produit de l'indifférenciation des sphères politiques et sociales. L'espace des activités politiques au village étant particulièrement dépendant des principes de classement de l'espace social local, la probabilité qu'une femme s'impose sur la scène municipale dépend *in fine* de sa position dans cet espace. La mise en œuvre de la nouvelle règle paritaire en 2014 ne remet pas en cause cette indifférenciation, comme le signale les logiques de sélection et les trajectoires des

nouvelles élues. Le changement institutionnel, aussi coercitif soit-il, ne suffit pas à élargir les profils des nouvelles entrantes dans les petites communes.

Ainsi, en dépit d'une contrainte paritaire constamment consolidée au cours des années 2000, des logiques structurantes continuent de marquer les rapports entre les femmes et le champ politique municipal. On peut les résumer en trois points. D'abord, plus on va vers les petites communes moins les femmes sont élues dans les conseils municipaux mais plus elles sont élues maires. Ensuite, à taille de commune égale et hors contrainte paritaire, les femmes sont plus souvent élues dans les communes sous influence des pôles urbains mais elles y sont moins souvent maires que dans les communes hors d'influence. Enfin, la division sexuelle du travail municipal reste stéréotypée du point de vue du genre, et d'autant plus que la taille de la commune se réduit.

Ces logiques fondamentales appellent plusieurs réflexions. D'abord, le rôle de l'espace est central. Une des questions qui sous-tendait la recherche était de savoir si, et surtout comment, l'espace pouvait spécifier les rapports sociaux de sexe en politique? L'analyse approfondie du cas girondin permet de dire que si l'espace a effectivement un effet, ce n'est pas tant en raison du caractère intrinsèquement rural ou urbain des communes étudiées qu'en raison des rapports sociaux historiquement situés qui s'y jouent. En ce sens, la position des femmes dans les conseils municipaux ruraux doit en premier lieu être replacée dans une histoire suffisamment longue qui permette de saisir l'organisation des rapports sociaux de sexe et des rapports de production dans les espaces ruraux. Les règles de succession patrimoniale et le fait que les femmes soient, jusqu'au début des années 1980, largement dépossédées des moyens de production agricoles ont contribué à les exclure du groupe des éligibles qui se sélectionnaient prioritairement parmi les chefs d'exploitation et donc les chefs de famille. Malgré la déprise agricole dans les mondes ruraux contemporains - évaluée par exemple à partir de la population active agricole désormais résiduelle - nous avons fait l'hypothèse que dans certaines petites communes rurales peu marquées par des apports de populations extérieures, les individus socialisés dans un état ancien des rapports sociaux locaux continuaient de projeter leur représentation des rapports sociaux de sexe dans l'espace public. Dans ces situations, sauf en cas de veuvage, les femmes

n'incarnent pas la figure légitime de l'édile et, lorsqu'elles accèdent au conseil municipal, se trouvent reléguées *ipso facto* à l'exécution de tâches typiquement « féminines ».

D'un point de vue plus contemporain, les charges domestiques et les contraintes liées aux temporalités pèsent en moyenne plus fortement sur les femmes dans les espaces ruraux, et d'autant plus qu'elles appartiennent aux catégories populaires. La probabilité de s'engager dans la sphère publique étant indexée au niveau de disponibilité, les volontaires pour intégrer une liste municipale se font plus rares et les femmes font plus souvent montre d'une attitude de retrait à l'égard de l'engagement municipal. En témoigne la part importante de maires ruraux mentionnant des difficultés à trouver des femmes disponibles. S'il ne faut pas naturaliser ces rhétoriques indigènes qui contribuent sûrement à faire exister une forme de sociodécision masculine, reste qu'un faisceau conséquent d'indices inclinent à penser que la division sexuelle du travail pèse sur la probabilité que les femmes s'investissent dans l'espace des activités politiques, plus particulièrement dans les espaces ruraux.

En tout état de cause, l'enquête a largement démontré le caractère essentiel du genre pour comprendre la pérennité de l'engagement municipal. Associé à des logiques de génération et de classe, il apparaît clair au terme de l'étude que les engagements féminins sont soumis à des contraintes difficilement dépassables. L'entrée dans la parentalité et la « grand parentalité »<sup>884</sup> ainsi que le soin porté aux parents dépendants pèsent davantage sur la trajectoire des femmes investies dans le champ politique local, menant même parfois à des logiques de désengagement.

Cela étant, les termes de l'énigme ne sont pas entièrement résolus. En ce qui concerne la part toujours plus importante de femmes maires dans les communes rurales, le mystère reste entier. Nous avons cependant montré que, dans les espaces ruraux marqués par la faible différenciation des activités sociales et politiques, les

---

<sup>884</sup> Cornelia Hummel et David Perrenoud, « La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires », *Informations sociales*, juillet 2009, p. 40-47.



logiques traditionnelles de légitimation du pouvoir local se transmettaient relativement facilement aux femmes.

En l'absence d'organisations partisans qui sélectionnent les *leaders* locaux selon des logiques proprement politiques et militantes, des ressources localisées et indistinctement sociales et politiques distinguent les *challengers*. Plus facilement accessibles pour les femmes - quoi que sous certaines conditions -, elles sont de fait mieux placées pour endosser le rôle de maire dans les communes rurales. Ainsi, la prime accordée à des ressources sociales « innées » comme l'héritage politique localisé permettent, autant aux hommes qu'aux femmes, d'envisager une carrière municipale. Ceci dit, l'analyse a montré que les cas de transmission d'un mandat à une fille se font prioritairement « par défaut », c'est-à-dire lorsque qu'aucun « repreneur » masculin n'est jugé valable. Associé à la détention de compétences administratives acquises dans la sphère professionnelle, l'héritage permet même à certaines élues de s'affranchir du *cursus honorum* classique de l'édilité pour accéder rapidement au poste de maire. En ce sens, l'accès facilité au mayorat pour les femmes dans ces communes est directement lié au degré d'indifférenciation du champ politique municipal en milieu rural.

Si les femmes maires dans les communes rurales sont, à l'instar de leurs homologues masculins, très souvent autochtones et/ou héritières et/ou propriétaires terriennes, deux cas peuvent être distingués. Les femmes autochtones qui succèdent directement à un ascendant élu et les femmes d'autochtones, mariées à un propriétaire terrien dont la famille « compte » localement. Dans le premier cas, leur élection est rarement contestée et elles accèdent au conseil municipal dans le cadre d'une spécialisation familiale qui leur confère légitimité et réputation de compétence. Dans le second cas, ces femmes doivent redoubler d'efforts et n'accèdent au poste de maire qu'au prix d'un engagement bénévole intense dans la commune. Très souvent investies dans les secteurs du *care*, ces élues dévouées restent peu assurées à l'égard du pouvoir et mettent généralement en avant des schèmes de perception différentialistes en indexant leur rôle de maire à leur rôle de mère.

La faible autonomie du champ politique municipal en milieu rural favorise donc, en un sens, l'accès des femmes au poste de maire, en même temps qu'elle permet à des femmes issues des catégories populaires d'accéder à des positions difficilement atteignables dans des contextes politiques plus spécialisés et concurrentiels. Ainsi, l'analyse approfondie des petites communes de Gironde montre l'inefficience des logiques de sur-sélection sociale qui conduisent les femmes à devoir compenser les effets démobilisateurs de leur genre par leur position socio-professionnelle pour accéder aux postes les plus hauts placés. En revanche, au-delà de 1000 habitants, les femmes maires de Gironde appartiennent à des catégories socio-professionnelles plus élevées que les hommes.

Cela dit, nous avons vu qu'il fallait accorder une attention particulière à la contextualisation des analyses et que les carrières municipales ne pouvaient être saisies qu'à la condition de les resituer dans les contextes locaux dans lesquelles elles prennent pied. À défaut, on se prive de comprendre comment s'ajustent une trajectoire individuelle, des ressources - à la fois individuelles (professionnelles, associatives) et collectives (héritage politique, lignée locale) - avec les caractéristiques et l'évolution d'un espace.

Dans cette perspective, l'étude des carrières de certain-e-s maires de communes périurbaines de Gironde a montré que les logiques qui prévalent dans les communes rurales ne sont pas transposables aux communes « attirées » par les pôles urbains dont la population augmente et se diversifie socialement. Ainsi, les maires rencontré-e-s dans les communes périurbaines disposent rarement d'attaches locales, ce qui nous a incité à approfondir l'étude de leurs trajectoires afin de comprendre la manière dont ils et elles s'étaient imposé-e-s sur la scène municipale. L'enquête a alors permis d'identifier plusieurs filières d'accès au poste de maire pour les « néo-résident-e-s » dans les communes périurbaines. Certaines semblent spécifiques aux femmes alors que d'autres valorisent des dispositions symboliquement associées au genre masculin.

La filière associative représente, dans les communes périurbaines de Gironde, un mode d'accès au champ politique local relativement stabilisé. Cependant, nous avons vu que les normes de genre n'en sont pas pour autant remises en cause. Les

femmes étant plus disposées à s'engager dans des secteurs associatifs qui prolongent les « préoccupations maternelles » (parents d'élèves, loisirs périscolaires,...), cette filière les conduit largement à occuper des responsabilités « féminines » au sein des conseils municipaux. Nous avons aussi montré que l'engagement associatif, puis municipal, de certaines femmes était conditionné par une perte d'emploi et un délitement des sociabilités consécutifs à une mobilité contrainte par une mutation du mari. Dans certains cas, il arrive que ces femmes compensent cette perte de repères par un fort investissement bénévole dans la vie locale, les intégrant ainsi au vivier des éligibles. Enfin, l'émergence de néo-résidentes sur les scènes municipales peut être liée à la mobilisation sectorielle de certaines d'entre-elles sur des thématiques particulièrement portées par des femmes et faisant écho auprès des populations allochtones. À ce titre, les revendications liées aux écoles ou aux services de garde d'enfants conduisent certaines femmes à mobiliser des soutiens localement et à proposer des listes concurrentes aux détenteurs traditionnels du pouvoir municipal.

Parallèlement, à mesure que s'accroît la part de nouveaux habitants des catégories moyennes et supérieures en provenance des pôles urbains, ces détenteurs traditionnels du pouvoir municipal cèdent progressivement la main face à la demande croissante en équipements et en services en provenance de néo-résidents mieux dotés en capitaux culturels. C'est notamment dans ces communes que se déploie une conception managériale et entrepreneuriale de la gestion municipale, rompant ainsi avec les pratiques séculaires de dévouement et de proximité des édiles ruraux. Ainsi, à mesure que le rôle de maire évolue dans ces communes, les filières d'accès au mayorat se modifient. La valorisation de compétences techniques semble essentielle et de nombreux maires cadres et appartenant à la petite bourgeoisie cultivée accèdent aux « petites » mairies de Gironde.

De ce point de vue, les femmes peu dotées en capitaux culturels qui pouvaient, par une acclimatation longue et progressive (en passant par des postes d'adjointe) accéder au poste de maire en faisant valoir un dévouement à toute épreuve autour des compétences « maternelles » et du *care*, se trouvent marginalisées. Elles sont d'autant plus exclues du pouvoir périurbain que leur légitimité était non-seulement tirée de leur dévouement, mais aussi de la détention de ressources localisées

acquises par le mariage (femmes d'autochtones, de propriétaires terriens voir d'élus). Ces ressources ayant perdu de leur valeur sur un marché électoral municipal renouvelé, leur légitimité à mener les affaires municipales se trouve de fait remise en question.

Ces évolutions, qui relèvent de réalités empiriques observables, ne cessent d'être actualisées. Un exemple concret nous a été donné à voir quelques semaines avant de mettre un terme à ce travail. Françoise B., maire d'une commune de 1300 habitants avait été rencontrée quelques semaines après son élection en 2014. Cette femme, secrétaire médicale de profession, avait été élue maire après avoir occupé le poste de conseillère municipale en 2001 puis d'adjointe au social de 2003 à 2014. Fortement impliquée dans la vie locale, elle concevait le rôle d'élue dans sa dimension résolument sociale : « *Le côté social est très important à tous les niveaux parce qu'on se rend compte qu'il y a effectivement beaucoup beaucoup de familles dans le besoin et si on peut les aider on les aidera c'est une certitude. Là, c'est la maman qui parle là* ». Malgré son investissement pour la commune, son élection a vivement été remise en question par les membres de l'opposition, le premier adjoint de l'ancienne municipalité en tête. Une campagne a été menée pour la pousser à démissionner, mettant en cause son incompétence et son inexpérience. L'ancien premier adjoint en charge des finances, cadre du secteur privé non-originaire de la commune, a quant à lui mis en avant ses compétences techniques et ses capacités de gestion (à travers plusieurs articles dans la presse locale). À l'issue d'une campagne très violente à l'encontre de Françoise B. et suite à la démission d'une majorité des membres du conseil municipal fédérés contre elle, de nouvelles élections ont été provoquées et celle-ci a perdu son siège de maire quelques mois après son élection.

Cet exemple montre à quel point les rapports sociaux de sexe se spécifient selon l'espace. Dans une commune de 1300 habitants marquée par une progression lente mais continue de nouvelles populations, les qualités symboliquement associées au féminin et ajustées au rôle de maire dans les communes rurales perdent de la valeur. Les habitants occupant des positions plus élevées dans l'espace social et pouvant se prévaloir de compétences techniques répondant à la nouvelle demande

sociale gagnent en légitimité. Plus souvent des hommes, les qualités socialement attribuées aux femmes s'en trouvent dévaluées.

Les modalités d'entrée des femmes dans le champ politique municipal dans les petites communes de Gironde ont constitué une part importante de la réflexion. Mais nous avons également porté notre attention sur leurs activités une fois élues, tant dans les conseils municipaux que dans les assemblées intercommunales qui constituent aujourd'hui une dimension centrale du pouvoir local. L'analyse a notamment révélé, à l'encontre de conclusions établies ailleurs<sup>885</sup>, que la répartition des délégations municipales était d'autant plus stéréotypée du point de vue du genre que la taille des communes se réduit. Ainsi, plus la commune est petite, plus les femmes adjointes seront chargées des domaines spécifiquement « féminins » (écoles, social,...) et plus les hommes seront en charge de l'urbanisme, de la voirie et des travaux. Loin de révéler le caractère conservateur des communes rurales, nous avons montré que le manque de moyens et de services municipaux compétents conduisait les maires des communes les plus petites à attribuer les délégations des adjoints selon leurs compétences évaluées à partir de leur profession d'origine. De fait, les rares femmes qui occupent des responsabilités « masculines » dans les conseils municipaux ruraux possèdent des dispositions improbables et peuvent être assimilées à des « transfuges » de sexe<sup>886</sup>, c'est-à-dire à des femmes dont le contexte familial et l'orientation scolaire précoce permettent d'accéder à des professions et de développer des compétences symboliquement attribuées à l'autre sexe.

Ces logiques très genrées se prolongent alors au sein des intercommunalités où les femmes occupent plus souvent des délégations « féminines », sauf lorsqu'elles disposent d'un capital politique ou de ressources professionnelles conséquents leur permettant de « contrer » les effets de leur genre. Par ailleurs, lorsqu'elles intègrent l'espace communautaire, les déléguées intercommunales issues des petites communes expriment souvent un sentiment de mise à l'écart et d'extériorité, tout comme les hommes peu dotés en capital culturel.

---

<sup>885</sup> Voir par exemple : Maud Navarre, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, (« Res Publica »), p. 65.

<sup>886</sup> Anne-Marie Daune-Richard et Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites

Enfin, un apport central de la thèse a consisté à mettre en évidence les logiques du non-engagement en passant, de manière « détournée », par les désengagés. En mobilisant un matériau inédit, nous avons pu montrer, dans une perspective de genre, ce qui contraignait l'engagement des élu-e-s dans le champ politique municipal. En premier lieu, si les femmes s'engagent moins que les hommes en politique, leur investissement est également moins pérenne et elles font plus volontiers défection en cours de mandat. Dans cette perspective, la notion de « cycle de vie » a été essentielle et a permis de démontrer que la probabilité de se maintenir en politique pour les amateurs-rices dépendait du degré d'investissement dans les autres sphères de la vie sociale auxquelles les individus accordent une importance variable selon leur âge, leur statut matrimonial, leur position sociale et évidemment leur sexe.

Ainsi, on a pu montrer que les jeunes actifs salariés (employés, professions intermédiaires, cadres) démissionnaient plus souvent pour des raisons d'ordre privé (carrière professionnelle, entrée dans la parentalité) que les élus plus âgés exerçant des professions d'indépendants (agriculteurs, chefs d'entreprise) qui expriment plutôt des désaccords avec les décisions et les autres élus. Dans le premier cas, les jeunes élues démissionnaires justifient plus souvent leur *exit* par des contraintes d'ordre familial, ce qui est aussi le cas des femmes plus âgées, justifiant leur désengagement par l'entrée dans la grand parentalité ou le soin porté aux parents dépendants. Les logiques de genre pesant sur l'*exit* nourrissent l'idée d'une plus grande distance entre les femmes et les activités politiques. Il a aussi été montré que les démissions des femmes employées et sans profession ainsi que des hommes ouvriers étaient plutôt motivées par un sentiment d'extériorité vis-à-vis du jeu politique local, entraînant un sentiment d'inutilité et une perte de motivation. En ce sens, les logiques de genre et de classe gagnent à être saisies de concert.

Un autre registre de questionnement concernait l'effet des réformes paritaire à l'échelle des petites communes. Autrement dit, il s'agissait de comprendre

---

dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, vol. 29 / 1, 1990, p. 35-50.

comment ont été vécues et appliquées des réformes institutionnelles majoritairement perçues par les élu-e-s locaux-ales comme des contraintes en provenance du champ politique central. L'enquête menée auprès des têtes de liste des communes nouvellement contraintes par la parité à l'occasion des élections municipales de 2014 en Gironde a mis en évidence des attitudes variées. Plutôt bien acceptée par certaines femmes, en particulier par les allochtones, les hommes et les femmes autochtones sont plus mitigées. Les arguments classiques mis en avant au moment des débats relatifs aux premières réformes paritaires à la fin des années 1990 ont été à nouveaux mobilisés, certains maires exprimant leur crainte de devoir évincer des hommes compétents pour satisfaire à la contrainte paritaire.

Dans la pratique, l'extension de la parité aux communes de plus de 1000 habitants a conduit, en Gironde, à un recrutement massif de femmes employées et retraitées dans les communes nouvelles contraintes par la parité. Mais en dépit de l'entrée massive de femmes dans ces communes, les acteurs sociaux dominants traditionnels - et en premier lieu les viticulteurs - continuent de monopoliser les postes les plus prestigieux : maire, premier adjoint, adjoint à l'urbanisme, etc... Par ailleurs, il a été possible de repérer des stratégies visant à compenser le déclassement des adjoints hommes face à l'imposition de parité dans les exécutifs municipaux. À ce titre, des postes de conseiller délégué ont pu voir le jour après les élections municipales de 2014 afin de limiter les effets de l'extension de la loi.

En tout état de cause, cette thèse a permis d'éclairer utilement deux angles morts de la recherche en sciences sociales : l'étude des rapports de genre dans l'espace des activités politiques peu spécialisées d'une part et la place des femmes dans les communes non-soumises à la parité dans un contexte de renforcement constant de la contrainte paritaire d'autre part.

D'un point de vue théorique, la consubstantialité des rapports sociaux a été réaffirmée et éclairée d'un nouveau jour en intégrant la dimension d'espace. Ainsi la thèse a notamment permis de montrer que les rapports de genre, de classe et de génération se combinent toujours différemment selon les espaces considérés. Les effets les plus visibles de ce croisement se repèrent dans les intercommunalités où

les rapports de domination liés au sexe, à la classe et à l'espace se conjuguent pour reléguer les femmes issues des classes populaires et des espaces ruraux à des positions dominées. À l'inverse, les hommes élus des plus grandes communes et issus des catégories sociales supérieures dominent largement ces espaces, numériquement et qualitativement, dans le sens où ils monopolisent les positions les plus valorisées.

D'un point de vue méthodologique, la thèse a permis de confirmer l'importance du contexte dans les analyses relatives à la sociologie des élu-e-s. En l'occurrence, l'attention quasi-exclusive portée aux élu-e-s urbain-e-s conduit à invisibiliser les ressources et les filières d'accès des élu-e-s des petites communes. Au sein même de ces élu-e-s, une attention portée aux contextes et aux dynamiques locales (notamment socio-démographiques) doit conduire à différencier les élu-e-s selon les caractéristiques historiquement situées des territoires dans lesquels ils et elles sont élu-e-s et à caractériser précisément les différents types d'espaces (rural, périurbain, urbain). Ainsi, sans analyser de concert les trajectoires individuelles et l'évolution des espaces, certains profils d'élu-e-s seraient proprement incompréhensibles avec les outils analytiques construits pour les carrières des élu-e-s urbain-e-s.

Cela étant dit, une précision importante s'impose avant de clore cette recherche. Lorsqu'on met en évidence des profils et des filières d'accès, on établit implicitement que certaines caractéristiques individuelles, adaptées à des contextes spécifiques, favorisent l'engagement. Or, il est évident que tous les individus qui partagent ces mêmes caractéristiques ne s'engagent pas. Cela est vrai dans le cas municipal des petites communes. Toutes les femmes autochtones et héritières ne deviennent pas maires de leur commune. Certains éléments déclencheurs doivent être pris en compte. À ce titre, la socialisation familiale ou les sollicitations extérieures jouent un rôle certain. Ainsi le fait d'avoir un père qui parle des affaires municipales à la maison, ou d'être sollicité par une tête de liste pour intégrer le conseil municipal, constituent autant d'incitations qui, si elles n'avaient pas eu lieu, rendraient des caractéristiques individuelles (toujours vécu au village, père élu) difficilement convertibles en ressources collectives (autochtonie, héritage politique). C'est en ce sens que les récits de vie obtenus par le biais des entretiens



permettent de dépasser les constats statistiques tirés des questionnaires indiquant par exemple une corrélation entre la position dans la municipalité et le fait d'avoir un parent élu.

Dans la continuité de cette remarque, il faut finir par mentionner les limites de ce travail. Il convient d'abord de préciser que l'ambition de cette thèse n'était pas de restituer l'ensemble des logiques qui permettent l'entrée des femmes dans la vie municipale des petites communes. Il est évident - et heureux ! - que la réalité sociale ne se limite pas à quelques filières d'accès. Par ailleurs, le fait de s'être cantonné à un terrain d'enquête géographiquement circonscrit ainsi que le nombre limité d'entretiens menés ne permet pas d'avancer autre chose que des conclusions raisonnées, contextualisées, et nécessairement incomplètes. D'autres logiques sont vraisemblablement observables dans des contextes où les espaces ruraux sont moins marqués par la viticulture que par le tissu industriel, ou dans les départements dans lesquels les sociabilités religieuses sont encore structurantes. Ainsi, il serait pertinent, à titre de comparaison, d'entreprendre une enquête similaire dans des départements aux caractéristiques différentes sous ces rapports. Pour autant, comme toute étude de cas lorsqu'elle est suffisamment contextualisée, cette recherche a permis d'émettre des conclusions qui dépassent le cadre départemental girondin.

Il faut ensuite évoquer une autre limite - et un regret - de l'enquête : la faible dimension ethnographique. Une approche serrée par observations aurait par exemple permis d'émettre autre chose que des hypothèses relatives aux évolutions des sociabilités locales. À défaut, on a dû se résoudre à mobiliser des sources ethnographiques de seconde main et des points de vue subjectifs des enquêtés. Cela étant, les contraintes temporelles et matérielles de la thèse n'ont pas rendu possible ce travail qui pourra en revanche être entrepris dans le cadre d'un prolongement futur de la recherche.

Quelles qu'en soient les limites, ce travail permet néanmoins d'éclairer, pour les « petites » communes de Gironde, les rapports sociaux de sexe tels qu'ils façonnent le pouvoir municipal au temps de la parité.



# **Bibliographie**

## **I) Ouvrages et thèses :**

ABÉLÈS, Marc, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, O. Jacob, 1988.

ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Dalloz, 2005

ACHIN, Catherine et ALII, *Sexes, genre et politique*, Économica, 2007.

ACHIN, Catherine et BERENI, Laure, *Dictionnaire genre & science politique*, Sciences Po, Les Presses, 2013.

ACHIN, Catherine et LÉVÊQUE, Sandrine, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006.

AGULHON Maurice, GIRARD Louis, ROBERT Jean-Louis et al (dir.), *Les maires en France du consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1986.

AMIEL, Christiane, *Jours de vigne*, Atelier du Gué, 1981.

ARAMBOUROU, Clément, *Les masculinités du métier politique. Contribution à l'étude des logiques de production du genre en politique au temps de la parité*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2014.

BÄCK, Henry, HEINELT, Hubert et MAGNIER, Annick, *The European Mayor: Political Leaders in the Changing Context of Local Democracy*, Springer Science & Business Media, 2007, 385 p.

BANOS, Vincent et CANDAU, Jacqueline, *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale*, Quae, 2014.

BARGEL, Lucie, *Aux avant-postes. La socialisation au métier politique dans deux organisations de jeunesse de parti. Jeunes populaires (UMP) et Mouvement des jeunes socialistes (PS)*, Thèse de doctorat, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2008.

BATAILLE, Philippe et GASPARD Françoise, *Comment les femmes changent la politique : et pourquoi les hommes résistent*, Éd. la Découverte, 1999.

BAUDELLOT, Christian, MOSSUZ-LAVAU, Janine et BARD, Christine, *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Éd. de la Martinière, 2004.

BECQUART-LECLERCQ, Jeanne, *Paradoxes du pouvoir local*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.

BERENI, Laure, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck, 2012

BERENI, Laure, *La bataille de la parité: mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, France, Economica, 2015, 300 p.

BESSIÈRE, Céline, *De génération en génération : arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Raisons d'agir, 2010.

- BLACK, Naomi et CUTHBERT BRANDT, Gall, *Feminist politics on the farm. Rural catholic women in southern Quebec and southwestern France*, McGill-Queen's Press, 1999, 295 p.
- BODSON, Daniel, *Les villageois*, Éd. l'Harmattan, 1993.
- BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine ; [suivi de Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien]*, Éd. du Seuil, 2002.
- BOURDIEU, Pierre, *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Éd. du Seuil, 2002.
- BOURDIEU, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980.
- BOURDIEU, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997
- BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1980.
- BOURDIEU, Pierre, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Éd. Points, 2015,
- CARCASSONNE, Guy, DREYFUS, Françoise, DUHAMEL, Olivier [et al.], *Lexique de science politique : vie et institutions politiques*, Dalloz, 2014.
- CARTIER, Marie, COUTANT, Isabelle, MASCLET, Olivier[et al.], *Sociologie des classes populaires contemporaines*, A. Colin, 2015.
- CHANVRIL-LIGNEEL, Flora et LE HAY Viviane, *Méthodes statistiques pour les sciences sociales*, Ellipses, 2014.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry, *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Éditions du C.N.R.S, 1977.
- CICHELLI-PUGEAULT, Catherine et MONJARET, Anne, *Le sexe de l'enquête : approches sociologiques et anthropologiques*, ENS éditions, 2014.
- COSTA, Olivier et KERROUCHE, Éric, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Sciences Po, Les Presses, 2007.
- DARBON, Dominique, *La crise de la chasse en France : la fin d'un monde*, L'Harmattan, 1997.
- DARMON, Muriel, *La socialisation*, A. Colin, 2006.
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal tome 2 : penser le genre*, Syllepse (Editions), 2009.
- DELPHY, Christine, *Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ?*, Vol. 22, Editions Antipodes, 2003.
- DESAGE, Fabien et GUÉRANGER, David, *La politique confisquée : sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Éd. du Croquant, 2011.
- DOGAN, Mattei et NARBONNE, Jacques, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale.*, Paris, A. Colin, 1955.
- DULONG, Delphine, *La construction du champ politique*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

- DUVERGER, Maurice, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955.
- FAURE, Alain, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, L'Harmattan, 1992.
- FIDELIN, Benoît, *Notre maire à tous ou La République de proximité*, Bayard, 2001.
- FILLIEULE, Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Belin, 2005.
- FONTAINE, Joseph et LE BART, Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GARRAUD, Philippe, *Profession homme politique : la carrière politique des maires urbains*, L'Harmattan, 1989.
- GAXIE, Daniel, *La démocratie représentative*, Montchrestien, 2003.
- GAXIE, Daniel, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Éditions du Seuil, 1978.
- GAXIE, Daniel et LEHINGUE, Patrick, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Presses universitaires de France, 1984.
- GRÉMION, Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Seuil, 1976.
- GUÉRAICHE, William, *Les femmes et la République : essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Ed. de l'atelier, 1999
- GUÉRIN-LAVIGNOTTE Élodie et KERROUCHE Éric, *Les élus locaux en Europe : un statut en mutation*, la Documentation française, 2006.
- GUIONNET, Christine et NEVEU Erik, *Féminins-masculins : sociologie du genre*, A. Colin, 2009.
- HERVIEU, Bertrand, *Mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010.
- HERVIEU, Bertrand et PURSEIGLE, François, *Sociologie des mondes agricoles*, A. Colin, 2013.
- HIRSCHMAN, Albert O., *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011.
- HOGGART, Richard, *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Éd. de Minuit, 1976.
- JACQUEMAIN, Marc et FRÈRE, Bruno, *Épistémologie de la sociologie: Paradigmes pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, De Boeck Supérieur, 2008.
- KAYSER, Bernard, *Les sciences sociales face au monde rural : méthodes et moyens*, Presses universitaires du Mirail, 1989.
- KERROUCHE, Eric, *L'intercommunalité en France*, Montchrestien, 2008.

- KESSELMAN, Mark, *Le consensus ambigu : étude sur le gouvernement local*, Éd. Cujas, 1972.
- LAGRAVE (dir.), Rose-Marie, *Celles de la terre. Agricultrice: l'invention politique d'un métier*, Paris, France, École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p.
- LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po, 2012.
- LAMARCHE, Hugues, ROGERS, Susan Carol, KARNOOOUH, Claude[et al.], *Paysans, femmes et citoyens: luttes pour le pouvoir dans un village lorrain*, trad. Sylvie Ardourel, Le Paradou, France, Éditions Actes sud, 1980, 215 p.
- LE BART, Christian et LEFEBVRE, Rémi, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2005
- LE BART, Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur : critique de la communication municipale*, Pedone, 1992.
- LE BART, Christian, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003.
- LE QUENTREC, Yannick et RIEU, Annie, *Femmes: engagements publics et vie privée*, Paris, France, Syllepse, 2003, 139 p.
- LE SAOUT, Rémy, *Le pouvoir intercommunal : sociologie des présidents des établissements intercommunaux*, Presses Universitaires d'Orléans, 2000.
- LE SAOUT, Rémy, *L'intercommunalité : logiques nationales et enjeux locaux*, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- LE SAOUT, Rémy et MADORÉ, François, *Les effets de l'intercommunalité*, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- LEFEBVRE, Rémi, « La proximité à distance : Typologie des interactions élus-citoyens », in C. Le Bart et R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 103-127.
- MABILEAU, Albert (dir.), *À la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan, 1993
- MABILEAU, Albert et SORBETS, Claude (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, 1989
- MAIGNIEN, Claude et SOWERWINE, Charles, *Madeleine Pelletier, une féministe dans l'arène politique...*, Paris, France, les Éd. ouvrières, 1992.
- MARMONT, Thibault, *En quête de compétences : le personnel politique local et l'intercommunalité en milieu rural (haute Côte-d'Or)*, Dijon, 2007.
- MARNEUR, Victor, *Le vote au village. Pour une contribution à l'analyse des comportements électoraux des ruraux aux élections locales*, Mémoire de master recherche, dirigé par Daniel Gaxie, Université Paris 1, 2011.
- MARUANI, Margaret, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 2010.
- MARUANI, Margaret et MERON, Monique, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, La Découverte, 2012.

- MENDRAS, Henri, *Les sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Gallimard, 1995.
- MÉRY, Valérie, *Les femmes dans la vie politique en Gironde depuis 1945*, Mémoire de DEA, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1992.
- MISCHI, Julian et ANTOINE, Annie (dir.), Annie, *Sociabilité et politique en milieu rural*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- MOREUX, Colette, *Être maire en Béarn: du seigneur à l'entrepreneur, 1944-1989*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2008, 362 p.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine et SINEAU, Mariette, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Presses universitaires de France, 1983.
- MUXEL, Anne, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences po, 2001.
- NAVARRÉ Maud, *Des carrières politiques sous contraintes de genre. Le cas des élues en Bourgogne*, Thèse pour le doctorat de sociologie, soutenue publiquement le 18 octobre 2013, Université de Bourgogne.
- NAVARRÉ, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, (« Res Publica »).
- NEVERS, Jean-Yves et BAGES, Robert, « Les maires des petites communes face aux enjeux de la diversification du monde rural, une enquête auprès de 436 élus de Midi-Pyrénées », 1997.
- OFFERLÉ, Michel, *Les partis politiques*, Presses universitaires de France, 2006.
- OLSON, Mancur, *Logique de l'action collective*, Presses universitaires de France, 1987.
- PARODI, Jean-Luc et PATRIAT, Claude, *L'hérédité en politique*, Économica, 1992.
- PENNEC, Simone et GUILLOU, Anne, *Les parcours de vie des femmes : travail, familles et représentations publiques*, L'Harmattan, 1999.
- PERROT, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, 2001.
- PFEFFERKORN, Roland, *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*, La Dispute, 2007.
- PINI, Barbara et MCDONALD, Paula, *Women and Representation in Local Government. International case studies*, Oxon, Routledge, 2011.
- PIONCHON, Sylvie, *Les femmes et la politique*, Presses universitaires de Grenoble, 2004.
- POIRMEUR, Yves et MAZET, Pierre (dir.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999
- RENAHY, Nicolas, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, 2005.
- RENNES, Juliette, *Le mérite et la nature : une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Fayard, 2007.

- ROBERT, Élian, *Les médecins et la vie politique locale*, l'Harmattan, 2008.
- SCOTT, Joan W., *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, 1998.
- SEGALEN, Martine, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, 1984.
- SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, Économica, 1988.
- SINEAU, Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Ve République : de l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Presses de Sciences po, 2011.
- SINEAU, Mariette, *Profession : femme politique : sexe et pouvoir sous la cinquième République*, Presses de Sciences po, 2001.
- SINGLY, François de, *L'injustice ménagère*, A. Colin, 2007.
- SORBETS, Claude et SMITH, Andy, *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat*, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- SYLVESTRE, Jean-Pierre, *Agriculteurs, ruraux et citadins: les mutations des campagnes françaises*, Educagri Editions, 2002, 356 p.
- TROUPEL, Aurelia, BARONE, Sylvain, *Battre la campagne : élections et pouvoir municipal en milieu rural*, L'Harmattan, 2011.
- VERJUS, Anne, *Le cens de la famille : les femmes et le vote, 1789-1848*, Belin, 2002.
- VIENNOT, Eliane, *La France, les femmes et le pouvoir. [I], l'invention de la loi salique (Ve-XVIe siècle)*, Perrin, 2006.
- VIGNON, Sébastien, *Des maires en campagne : les logiques de (re)construction d'un rôle politique spécifique*, Thèse pour le doctorat en science politique, Amiens, 2009.
- WEBER, Florence, *Manuel de l'ethnographe*, Presses universitaires de France, 2009.
- WEBER, Max, *Économie et société. Tome premier*, Plon, 1971.

## **II) Articles, chapitres d'ouvrages et communications :**

- ABÉLÈS, Marc, « Le degré zéro de la politique », *Études rurales*, janvier 1986, p. 231-270.
- ACHIN, Catherine, « Les « liaisons paradoxales » : genre, ordre politique et ordre social en France et en Allemagne », *Raisons politiques*, vol. 15 / 3, 2004, p. 85.
- ACHIN, Catherine, « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55 / 3, juillet 2005, p. 477-499.
- ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa et RENNES, Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, septembre 2008, p. 5-17.



- ACHIN, Catherine et PAOLETTI, Marion, « Le « salto » du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 33-54.
- ALPHANDÉRY, Pierre et BILLAUD, Jean-Paul, « Retour sur la sociologie rurale », *Etudes rurales*, n°183, 2009/1, p. 9-22.
- ALPHANDÉRY, Pierre et SENCÉBÉ, Yannick, « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967) », *Etudes rurales*, n°183, 2009/1, p. 23-40.
- ANQUETIN, Virginie, « Un « bon » maire », *Sociétés contemporaines*, n°88, 2012/4, p. 99-124.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine, « Sexe et vieillissement », in *Thierry Blöss (dir.), La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001.
- BAJOIT Guy, « Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, Vol 29 / 2, 1988, pp. 325-345.
- BARGEL, Lucie, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des jeunes socialistes », *Genèses*, n°67, 2007/2, p. 45-65.
- BARGEL, Lucie, « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant·e·s », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24 / 3, p. 36-49.
- BARONE, Sylvain et TROUPEL, Aurélia, « Les usages d'un mode de scrutin particulier », *Pôle Sud*, février 2009, p. 95-109.
- BARTHEZ, Alice, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, décembre 2005, p. 30-43.
- BATICLE, Christophe, « Le localisme Cynégétique à l'épreuve du Développement durable. Autochtonie et gestion des territoires dans la Somme », *Économie rurale*, n° 327-328, avril 2012, p. 152-166.
- BATICLE, Christophe, « Les pratiques de chasse comme affirmations politiques du principe d'autochtonie : dimensions territoriales des luttes cynégétiques », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°21, 2007.
- BECQUART-LECLERCQ, Jeannette, « Les chemins du pouvoir local: la sélection du maire », *Pouvoirs*, n°24, 1982, p. 93-104.
- BERENI, Laure, « Lutter dans ou en dehors du parti ? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, n°73, 2006/1.
- BERTAUX-WIAME, Isabelle, « Devenir indépendant, une affaire de couple », *Cahiers du Genre*, n°37, 2004/2, p. 13-40.
- BESSIÈRE, Céline, « 8. Une profession familiale : les trois dimensions de la vocation agricole », in Séverine Gojard et al. (dir.), *Charges de famille*, La Découverte, 2003, (« TAP / Enquêtes de terrain »), p. 237-273.
- BESSIÈRE, Céline, « Les séparations conjugales dans les familles agricoles », *Informations sociales*, vol. 164 / 2, juin 2011, p. 64-71.

- BESSIÈRE, Céline et GOLLAC, Sybille, « Le silence des pratiques. La question des rapports de genre dans les familles d'«indépendants» », *Sociétés & Représentations*, n°24, 2007/2, p. 43-58.
- BIGOT, Régis, CROUTTE, Patricia et DUFLOS, Catherine, « Les différences de modes de vie selon le lieu de résidence », Cahier de recherche n°259, CREDOC, 2009.
- BLANCHARD, Soline, FEUVRE, Nicky Le et METSO, Milka, « Les femmes cadres et dirigeantes d'entreprise en Europe », *Informations sociales*, n°151, 2009/1, p. 72-81.
- BOIVIN, Michel, « Le déclin des paysans dans les conseils municipaux (1945-2001) », *Enquêtes rurales*, n°11, 2007, p. 93-106.
- BOIVIN, Michel, « Sociologie du personnel politique local : l'exemple des élus municipaux de la Manche en 1989 », *Cahier des Annales de Normandie*, vol. 24 / 1, 1992, p. 595-601.
- BONTRON, Jean-Claude, « Les espaces ruraux résidentiels, configurations et dynamiques », *Pour*, n°199, 2008/4, p. 87-95.
- BONTRON, Jean-Claude, « Les statistiques pour une approche de genres dans la population agricole française », *Pour*, n°222, 2014/2, p. 63-74.
- BORRAZ, Olivier, « Politique société et administration : les adjoints au maire à Besançon », *Sociologie du travail*, Vol. 37, n°2, 1995, p. 221-248.
- BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36 / 1, 1981, p. 3-24.
- BOURDIEU, Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31 / 1, 1980, p. 2-3.
- BOURDIEU, Pierre, « Le sens pratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2 / 1, 1976, p. 43-86.
- BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62 / 1, 1986, p. 69-72.
- BOURDIEU, Pierre, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16 / 1, 1977, p. 55-89.
- BOURDIEU, Pierre, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°200, 2013/5, p. 4-37.
- BOZON, Michel, « La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière: Une sociabilité populaire autonome ? », *Ethnologie française*, vol. 12 / 2, avril 1982, p. 137-146.
- BOZON, Michel, « La Mise en scène des différences. Ethnologie d'une petite ville de province », *L'Homme*, vol. 22 / 4, 1982, p. 63-76.
- BOZON, Michel et CHAMBOREDON, Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. 10 / 1, 1980, p. 65-88.

- BRICAULT, Jean-Michel, « L'administration des espaces ruraux à l'heure de la rationalisation », *Revue française d'administration publique*, avril 2012, p. 55-71.
- BRIQUET, Jean-Louis, « Une histoire de famille. La gestion familiale d'un patrimoine politique. Le cas d'une famille de notables corses: les Gavini (1850-1962) », in C. Patriat et J-L. Parodi (dir.), *L'héritage en politique*, Economica, Paris, 1992, p. 155-169.
- BRIQUET, Jean-Louis et SAWICKI, Frédéric, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, vol. 2 / 7, 1989, p. 6-16.
- BRUNEAU, Ivan et RENAHY, Nicolas, « Une petite bourgeoisie au pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 191-192 / 1, mars 2012, p. 48-67.
- BUGNON, Fanny, « De l'usine au Conseil d'État: L'élection de Joséphine Pensalet à Douarnenez (1925) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 125 / 1, 2015, p. 32.
- BUTON, François, « Agrikoliansky E., La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 177-183.
- BYÉ, Pascal, « Mécanisation de l'agriculture et industrie du machinisme agricole : le cas du marché français », *Économie rurale*, vol. 130 / 1, 1979, p. 46-59.
- CADIOU, Stéphane, « Les exécutifs des communes urbaines : un personnel distingué ? », *Revue française d'administration publique*, août 2015, p. 391-406.
- CANDAU, Jacqueline et RÉMY, Jacques, « Sociabilités rurales », *Études rurales*, septembre 2009, p. 83-100.
- CARCASSONNE, Guy, « Le temps de la décision », *Le Débat*, vol. 172 / 5, 2012, p. 39.
- CARDON, Philippe, « Histoires de femmes, histoires de fermes », *Cahiers du Genre*, juillet 2004, p. 131-153.
- CAVENG, Rémy, « Les dames conseillères de 1936, une histoire de l'engagement politique féminin », in Nicole Roux (dir.), *Rien sans elles. De la parité en politique*, Nantes, L'Atalante, 2004.
- CETTOLO, Hélène et RIEU, Annie, « Pour une prise en compte du genre dans les actions d'insertion en milieu rural », in Anne-Marie Granié et Hélène Guétat-Bernard (dir.), *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, IRD Editions/PUM, 2006, p. 303-323.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, vol. 87 / 1, 1982, p. 233-260.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue française de sociologie*, vol. 21 / 1, 1980, p. 97-119.
- CHAMPAGNE, Patrick, « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1 / 3, 1975, p. 43-67.

- CLAIR, Isabelle, « La découverte de l'ennui conjugal », *Sociétés contemporaines*, n° 83, août 2011, p. 59-81.
- COCAUD, Martine et SAINCLIVIER, Jacqueline, « Femmes et engagement dans le monde rural (19-20e siècles) : jalons pour une histoire », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°21, 2007.
- CRIQUI, Etienne, « Les élections municipales de juin 1995: un renouvellement sans précédent des maires », in *La décentralisation en France.*, Paris, La Découverte, 1996, p. 167-176.
- DAHACHE, Sabrina, « Chapitre 3 / La singularité des femmes chefs d'exploitation », in Bertrand Hervieu et al. (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, (« Académique »), p. 93-110.
- DALE, Angela, « Le rôle de l'analyse secondaire dans la recherche en sciences sociales », *Sociétés contemporaines*, vol. 14 / 1, 1993, p. 7-21.
- DAMBRIN, Claire et LAMBERT, Caroline, « Le deuxième sexe dans la profession comptable », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 12, 2006, p. 101-138.
- DARMON, Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n°82, 2008/2, p. 149-167.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie et MARRY, Catherine, « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, vol. 29 / 1, 1990, p. 35-50.
- DAUVIN, Pascal, « Etre élu dans une commune rurale, paroles croisées sur le métier politique », in Yves Poirmeur et Pierre Mazet (dir.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 161-182.
- DAVIDSON, Marilyn J et BURKE, Ronald J, « Les femmes dans le management. Une perspective mondiale », *Revue française de gestion*, vol. 30 / 151, 2004, p. 129-144.
- DEBRAND, Thierry et TAFFIN, Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et statistique*, n°381-382, 2005, (« Démographie »), p. 125-146.
- DELLA SUDDA, Magali, « Des antichambres du Parlement ? L'Action catholique féminine et la carrière des députées italiennes (1945-1950) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 19, 1/2013, p. 31-47
- DELLA SUDDA, Magali, « La politique malgré elles », *Revue française de science politique*, vol. 60 / 1, 2010, p. 37-60.
- DELLA SUDDA, Magali, « Politisation et socio-histoire », in C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2015.
- DELLA SUDDA, Magali, « Temporalités à l'épreuve de la parité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n°9, 2009, [En ligne : <https://temporalites.revues.org/999>].

DÉLOYE, Yves, « Pour une sociologie historique de la compétence à opiner « politiquement »: Quelques hypothèses de travail à partir de l'histoire électorale française », *Revue française de science politique*, vol. 57 / 6, 2007, p. 775-798.

DELPHY, Christine, « Agriculture et travail domestique: la réponse de la bergère à Engels. », *Nouvelles Questions Féministes*, n°5, 1983, p. 2-17.

DEMAZIÈRES DIDIER, « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels », in Didier Demazière et Charles Gadéa (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 197-207.

DESAGE, Fabien, « Une commune résidentielle suburbaine en pleine campagne. Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire », in Jacques Lagroye, Patrick Lehingue, Frédéric Sawicki (dir.), *Mobilisations électorales: le cas des élections municipales de 2001*, PUF, Paris, 2005

DESAGE, Fabien et GUÉRANGER, David, « La démocratisation de l'intercommunalité n'aura pas lieu », *Savoir/Agir*, 2010, p. 19-27.

DE SINGLY, François et PASSERON, Jean-Claude, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, vol. 34 / 1, 1984, p. 48-78.

DÉTANG-DESSENDRE, Cécile et PIGUET, Virginie, « La population des villes et des campagnes : des mobilités qui comblent les disparités historiques ? », in Blancard S., Détang-Dessendre C., Renahy N. (dir.), *Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux contemporains*, Paris, Quae, 2016.

DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8 / 4, 1967, p. 468.

DOGAN, Mattei, « Les professions propices à la carrière politique », in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.

DRESSAYRE, Philippe, « Suburbanisation et pouvoir local », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 3, 1980, p. 533-559.

DRESSAYRE, Philippe, « Associations et stratégies municipales », *Politiques et management public*, vol. 1 / 2, 1983, p. 27-50.

DULONG, Delphine, « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001). », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

DULONG, Delphine, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve République », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 109-130.

DULONG, Delphine et LÉVÊQUE, Sandrine, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 81-111.

- DULONG, Delphine et MATONTI, Frédérique, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'île-de-France », *Sociétés & Représentations*, n°24, 2007/2, p. 251-267.
- FAURE, Alain, « Les apprentissages du métier d'élu local. La tribu, le système et les arènes », *Pôle Sud*, vol. 7 / 1, 1997, p. 72-79.
- FAURE, Alain, « Les maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », *Politix*, vol. 4 / 15, 1991, p. 68-72.
- FAURE, Alain, « Les passions de l'élu local, du notable au médiateur », *Histoire@Politique*, n°25, 2015/1, p. 197-211.
- FILLIEULE, Olivier, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51 / 1, 2001, p. 199-215.
- FILLIEULE, Olivier, « Désengagement », in Olivier Fillieule et al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 180-188.
- FONTAINE, Joseph, « Chapitre 3 L'élu patron », in *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 73-110.
- FONTAINE, Joseph, « Être cadre de catégorie A dans la mairie d'une grande ville », *Politiques et management public*, vol. 4 / 3, 1986, p. 27-62.
- FOUGEYROLLAS, Pierre, « Prédominance du mari ou de la femme dans le ménage: Une enquête sur la vie familiale », *Population (French Edition)*, vol. 6 / 1, 1951, p. 83-102.
- FOUQUET, Annie, « Les femmes chefs d'entreprise : le cas français », *Travail, genre et sociétés*, n°13, 2005/1, p. 31-50.
- FRAISSE, Geneviève, « La démocratie exclusive: un paradigme français », *Pouvoirs*, n°82, 1997, p. 5-16.
- FRANÇOIS, Bastien, « À quoi sert l'élection du Président au suffrage universel ? », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, n°4, 2005/2, p. 128-143.
- FRETEL, Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notablières des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 45-72.
- FREY, Sandra, « Des trajectoires d'engagement genrées », Université Toulouse-Le Mirail, 2006.
- GALLIOZ, Stéphanie, « La féminisation des entreprises du bâtiment: le jeu paradoxal des stéréotypes de sexe », *Sociologies pratiques*, n°14, 2007/1, p. 31-44.
- GARDEY, Delphine, « Histoires de pionnières », *Travail, genre et sociétés*, n° 4, 2000, p. 29-34.
- GARRAUD, Philippe, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol. 38 / 3, 1988, p. 402-432.
- GARRAUD, Philippe, « Le métier d'élu local: les contraintes d'un rôle. », in J. Fontaine et C. Le Bart (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 29-54.

- GARRAUD, Philippe, « Les contraintes partisanes dans le métier d'élu local. Sur quelques interactions observées lors des élections municipales de 1989 », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 113-126.
- GARRAUD, Philippe, « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », *Politix*, vol. 2 / 5, 1989, p. 11-16.
- GAXIE, Daniel, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, Vol. 52 / 2, 2002, p. 145-178.
- GAXIE, Daniel, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, Vol. 57 / 6, 2007, p. 737-757.
- GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique* Vol. 27 / 1, 1977, p. 123-154
- GAXIE, Daniel, « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 140-148.
- GAXIE, Daniel, « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Cinquième République de 1959 à 1981 », *Revue française de sociologie*, vol. 24 / 3, 1983, p. 441-465.
- GAXIE, Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30 / 1, 1980, p. 5-45.
- GAXIE Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Swiss Political Science Review*, 11 (1), 2005.
- GENIEYS, William, SMITH, Andy, BARAIZE, François[et al.], « Le pouvoir local en débats. Pour une sociologie du rapport entre leadership et territoire », *Pôle Sud*, vol. 13 / 1, 2000, p. 103-119.
- GILBERT, Yves, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », *Espaces et sociétés*, n°143, 2010/3, p. 135-149.
- GIRARD, Violaine, « Quelles catégories de classement pour l'analyse localisée de la représentation politique ? », *Terrains & travaux*, n°19, 2011/2, p. 99-119.
- GIRARD, Violaine, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, n°83, 2008/3, p. 49-74.
- GIRARD, Violaine et RIVIERE, Jean, « Grandeur et décadence du " périurbain ". Retour sur trente ans d'analyses des changements sociaux et politiques », *Métropolitiques*, 2013 [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Grandeur-et-decadence-du.html>].
- GODMER, Laurent et MARREL, Guillaume, « Professionnalisation et notabilisation : le travail politique quotidien d'une vice-présidente de région vu au travers de son agenda électronique », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015/2, p. 451-469.
- GOLLAC, Sibylle, « Les ambiguïtés de l'aïnesse masculine », *Revue française de sociologie*, vol. 54 / 4, 2013, p. 709-738.

- GOLLAC, Sybille, « Faire ses partages. Patrimoine professionnel et groupe de descendance », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, n°45, 2005, p. 113-124.
- GRÉGOIRE, Ménie, « Evolution et avenir des femmes rurales », *Économie rurale*, vol. 66 / 1, 1965, p. 3-9.
- GUÉRANGER, David, « L'éligibilité intercommunale face aux territoires du politique. Réflexions sur le cas de l'agglomération chambérienne. », in A. Faure et A.-C. Douillet (dir.), *L'action publique et la question territoriale.*, Grenoble, PUG, 2005, p. 189-203.
- GUÉRANGER, David, « L'intercommunalité, créature de l'état », *Revue française de science politique*, vol. 58 / 4, p. 595-616.
- GUIONNET, Christine, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 113-146.
- HALL, Peter A. et TAYLOR, Rosemary C. R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47 / 3, 1997, p. 469-496.
- HÉRAN François, « Un monde sélectif: les associations », *Economie et statistique*, vol. 208 / 1, 1988, p. 17-31.
- HERVIEU, Bertrand, « “ Le pouvoir au village ” : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 15-30.
- HUMMEL, Cornelia et PERRENOUD, David, « La “ nouvelle ” grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires », *Informations sociales*, n°154, 2009/4, p. 40-47.
- JACQUEMART, Alban, « “J'ai une femme exceptionnelle”. Carrières des hommes hauts fonctionnaires et arrangements conjugaux », *Connaissance de l'emploi*, n°114, 2014.
- JAUNAIT, Alexandre et CHAUVIN, Sébastien, « Intersectionnalité », in C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique*, Presses de Sciences po, 2013, p. 286-297.
- JÉROME, Vanessa, « Les liaisons (in)fructueuses. Effets différenciés des conjugalités et des sexualités sur la professionnalisation politique des militants verts. », *Politix*, n°107, 2014/3, p. 143-160.
- JOIGNANT, Alfredo, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 149-173.
- JOLLIVET, Marcel, « Un temps fort de la sociologie rurale française », *Etudes rurales*, n°183, 2009/1, p. 67-82.
- JUHEM, Philippe, « Investissements et désinvestissements partisans », in A. Cohen, B. Lacroix et P. Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- KARNOUOH, Claude, « La démocratie impossible. Parenté et politique dans un village lorrain », *Études rurales*, n°52, 1973, pp. 24-56



- KERGOAT, Danièle, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009.
- KERROUCHE, Éric, « Usages et usagers de la permanence du député », *Revue française de science politique*, Vol. 59, juin 2009, p. 429-454.
- KERROUCHE, Éric et BEHM Anne-Sophie, « Les anonymes de la République », *Pôle Sud*, n° 39, décembre 2013, p. 127-140.
- KOEBEL, Michel, « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Métropolitiques*, 2014. [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html>].
- KOEBEL, Michel, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, n°119, 2009/3, p. 24-44.
- KOEBEL, Michel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012. [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>].
- KOEBEL, Michel, « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, n°20, 2000, p. 165-176.
- LACHAUME, Jean-François, « La décentralisation face à la sous-administration en milieu rural », in Gilbert G. et Delcamp A. (dir.), *La décentralisation dix ans après*, Paris, LGDJ, 1993, p. 207-216.
- LAGRAVE, Rose-Marie, « Les agricultrices et la récurrence de l'économie du dévouement (dossier : l'agriculture, entre traditions et mutations) », *Aménagement et nature*, n°132, 1999.
- LAGROYE, Jacques, « De l'«objet local» à l'horizon local des pratiques », in Albert Mabileau (dir.), *À la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 166-182.
- LAGROYE, Jacques, « Être du métier », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 5-15.
- LAPEYRE, Nathalie et LEFEUVRE, Nicky, « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de «conciliation travail-famille» dans les professions libérales en France », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23 / 3, p. 42-58.
- LATTÉ, Stéphane, « Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique », *Politix*, vol. 15 / 60, 2002, p. 55-80.
- LAURENT, Annie, « La magie du nom. Auto-regards des héritiers d'aujourd'hui. Les conseillers généraux dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1958 », in C. Patriat et J-L. Parodi (dir.), *L'héritage en politique*, Economica, Paris, 1992, p. 173-186.
- LAURENT, Annie et WALLON-LEDUCQ, Christian-Marie, « Chapitre 12. Vote, offre électorale et territoire », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 335-356.
- LE BART, Christian, compte rendu de *Féminin/masculin. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004. In *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005.

- LE BART, Christian, « La mairie en héritage. Sur les récits autobiographiques de quelques représentants de dynasties d'élus locaux », *Politix*, vol. 7, n°27, 1994/3, p. 159-182.
- LE BART Christian, « Les nouveaux registres de légitimation des élus locaux », in Bidégaray et al., *L'élu local aujourd'hui*, Presses universitaires de Grenoble, 2009.
- LE BART, Christian, « L'héritage dans la compétition. L'héritage politique comme ressource dans la compétition électorale locale. », in Claude Patriat et Jean-Luc Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992.
- LE QUENTREC, Yannick, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, n° 153, 2009/3, p. 112-119
- LE SAOUT, Rémy, « De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique: La question de l'élection des délégués des établissements intercommunaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 140 / 1, 2001, p. 73-79.
- LE SAOUT, Rémy, « Intercommunalité et mutation des liens entre directeurs des services municipaux et maires », *Revue française d'administration publique*, n°128, 2008/4, p. 757-766.
- LE SAOUT, Rémy et VIGNON, Sébastien, « Le "3e tour" pouvait-il attendre? A propos de la sélection des exécutifs communautaires après les élections municipales de 2014. », in R. La Saout et S. Vignon (dir.), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger-Levrault, 2015, p. 273-291.
- LECHIEN, Marie-Hélène, « L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales. L'exemple d'une animatrice de loisirs. », *Agone*, n°51, 2013, p. 131-152.
- LEFEBVRE, Rémi, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, vol. 17 / 65, 2004, p. 119-146.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste, « Des maires en représentation », *Revue Projet*, n°265, 2001/1, p. 43-51.
- LEPINARD, Eléonore, « Les femmes vecteur de changement en politique locale : réalités et illusions d'un discours consacré », in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, (« Perspectives Villes et Territoires »), p. 339-356.
- LÉVÊQUE, Sandrine, « " L'entrée en politique ". Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la " réussite " politique en France », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 171-187.
- LISSE, Élisabeth, « Monoparentalité et sociabilité féminine », *Ethnologie française*, vol. 37 / 4, 2007, p. 733-741.
- MABILEAU, Albert, « L'élu local : nouveau professionnel de la République », *Pouvoirs*, n°60, 1992, p. 67-78.

MABILEAU, Albert, « Les héritiers des notables », *Pouvoirs*, n°49, 1989, p. 93-103.

MAÎTRE, Didier Le, « La construction du budget des communes rurales », *Revue française de gestion*, n°168-169, 2006/9, p. 321-335.

MARCEL, Jean-François, « De l'évolution socio-historique du travail de l'enseignant du primaire », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 38 / 4, 2005, p. 31.

MARESCA, Sylvain, « Le territoire politique », *Revue française de science politique*, vol. 34 / 3, 1984, p. 449-466.

MARIOT Nicolas, WEBER Florence, « Honneur à notre élu ». Analyse ethnographique d'une coutume postélectorale en Dordogne, *Politix*, n°45, vol. 12 / 1, 1999, pp. 21-37.

MARMONT, Thibault, « Devenir "amateur" en politique. Les ressources politiques des élus ruraux. », in *Barone S. et Troupel A. (dir.), Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural.*, L'Harmattan, Paris, 2010.

MARNEUR, Victor et NEYRAT, Frédéric, « Du côté des électeurs : la banalisation du principe de parité », *Travail, genre et sociétés*, octobre 2015, p. 157-161.

MATHIEU, Nicole-Claude, « Homme-culture et femme-nature ? », *L'Homme*, vol. 13 / 3, 1973, p. 101-113.

MATHIOT, Pierre, « "Faire la liste": entre règles du jeu et jeux avec les règles », in *Jacques Lagroye, Patrick Lehingue, Frédéric Sawicki, dir., Mobilisations électorales: le cas des élections municipales de 2001*, PUF, 2005, p. 89-115.

MATONTI, Frédérique, « Corps », in C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 129-141.

MAUGER, Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, vol. 6 / 1, 1991, p. 125-143.

MÉRON, Monique, OKBA, Mahrez et VINEY, Xavier, « Les femmes et les métiers: vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales - La société française (Insee)*, 2006.

MICHELAT, Guy et SIMON Michel, « Les "sans réponse" aux questions politiques », *Pouvoirs*, n°33, 1985, p.41-56.

MISCHI, Julian, « Être communiste en milieu rural », *Etudes rurales*, n° 171-172, 2004, p. 61-71.

MISCHI, Julian, « Introduction. Observer la politisation des ruraux sous l'angle des sociabilités: enjeux et perspectives », in Annie Antoine et Julian Mischi (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008.

MISCHI, Julian, « Les militants ouvriers de la chasse », *Politix*, n° 83, septembre 2008, p. 105-131.

MISCHI, Julian, « Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation », *Métropolitiques*, 2013. [En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-ruraux-des-espaces.html>].

- MISCHI, Julian, « Ouvriers ruraux, pouvoir local & conflits de classes », *Agone*, n°51, 2013, p. 7-26.
- MISCHI, Julian, « Protester avec violence. Les actions militantes non conventionnelles des chasseurs », *Sociologie*, Vol. 3, août 2012, p. 145-162.
- MISCHI, Julian et RENAHY, Nicolas, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n°83, 2008/3, p. 9-21.
- MOLINIER, Jean, « L'évolution de la population agricole du XVIIIe siècle à nos jours », *Economie et statistique*, vol. 91 / 1, 1977, p. 79-84.
- MORIN, Bruno, « Qui habite en milieu rural ? », vol. 164 / 2, 2011, p. 11-22.
- MOSCOVICI, Marie, « Le changement social en milieu rural et le rôle des femmes », *Revue française de sociologie*, vol. 1 / 3, 1960, p. 314-322.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine, « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, n°7, 2002/1, p. 41-57.
- NASSIET, Michel, compte rendu, « Ralph E. Giesey, Le rôle méconnu de la loi salique. La succession royale, XIVe-XVIe siècles, Paris, Les Belles Lettres, 2007 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°58-4, 2011/4, p. 163-165.
- NAVARRE, Maud, « Les inégalités dans la formation des élus locaux », *Formation emploi*, n°128, 2014, p. 65-79.
- NAVARRE, Maud, « Prendre la parole en séance plénière », *Travail, genre et sociétés*, n°33, 2015/1, p. 87-104.
- NAY, Olivier, « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix*, vol. 11 / 44, 1998, p. 161-190.
- NEVERS, Jean-Yves, « Entre consensus et conflits: La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33 / 3, juillet 1992, p. 391.
- NEVERS, Jean-Yves, DRULHE, Marcel et BAGES, Robert, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 31-54.
- NEVERS, Jean-Yves et BAGES, Robert, « Choix des élus, systèmes d'opposition et enjeux locaux dans les luttes municipales à la campagne », *Économie rurale*, vol. 128 / 1, 1978, p. 45-56.
- NEVEU, Érik, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? », *Revue française de science politique*, Vol. 63, mai 2013, p. 337-358.
- OFFERLÉ, Michel, « Chapitre 6. Mobilisation électorale et invention du citoyen: l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 1989, p. 149-174.
- OFFERLÉ, Michel, « Entrées en politique », *Politix*, vol. 9 / 35, 1996, p. 3-5.
- OFFERLÉ, Michel, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, vol. 43 / 5, 1993, p. 850-856.

- PALARD, Jacques, « Communes rurales, décentralisation et coopération. Gestion territoriale ou développement local? », in Gilbert G. et Delcamp A. (dir.), *La décentralisation dix ans après*, Paris, LGDJ, 1993, p. 217-230.
- PALIER, Bruno, « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 411-419.
- PALIER, Bruno et BONOLI, Giuliano, « Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, vol. 49 / 3, 1999, p. 399-420.
- PAOLETTI, Marion, « Femmes et partis politiques », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs.*, Paris, La Découverte, 2005, p. 315-322.
- PAOLETTI, Marion, « La parité dés-enchantée », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, 2007, p. 153-156.
- PAOLETTI Marion, « Les effets paritaires sur la proximité », in Rémi Lefebvre, Christian Le Bart, (éds.). *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- PAOLETTI, Marion, « Les grillons du foyer municipal, les femmes au foyer en politique », *Travail, genre et sociétés*, n° 19, 2008, p. 111.
- PAOLETTI, Marion, « Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement », *Questions de communication*, n°7, 2005, p. 59-72.
- PARADEISE, Catherine, « Sociabilité et culture de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 21 / 4, 1980, p. 571-597.
- PARINI, Lorena, « Domination/Pouvoir », C. Achin et L. Bereni (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 180-190.
- PASSERON, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, vol. 31 / 1, 1990.
- PASSY, Florence, « Interactions sociales et imbrications des sphères de vie », in Olivier Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Belin, 2005.
- PFEFFERKORN, Roland, « Des femmes chez les sapeurs-pompiers », *Cahiers du Genre*, n°40, 2006/1, p. 203-230.
- PFEFFERKORN, Roland, « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, n°7, 2011.
- PIERSON, Paul, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, vol. 94 / 2, 2000, p. 251-267.
- PINGAUD, Marie-Claude et CHIVA, Isac, « Pouvoirs et monde rural. Présentation de recherches », *Études rurales*, vol. 63 / 1, 1976, p. 5-13.
- PINI, Barbara, « A critique of “new” rural local governance: The case of gender in a rural Australian setting », *Journal of Rural Studies*, 2006, p. 396-408.

- PLAN, Odile et BONTRON, Jean-Claude, « Les rapports de sexe dans l'exploitation familiale agricole en France », *Pour*, n°222, 2014/2, p. 87-100.
- PORTELLI, Hugues, « La commune, une identité en mutation », *Revue Projet*, n°265, 2001/1, p. 35-42.
- PORTELLI, Hugues, « L'opposition dans les assemblées locales », *Pouvoirs*, n° 108, 2004, p. 137-143.
- PURSEIGLE, François, « Du syndicat à la mairie. Quand les jeunes agriculteurs s'engagent », in Barone S. et Troupel A. (dir.), *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 141-168.
- QUENTREC, Yannick Le, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique », *Informations sociales*, vol. 153 / 3, 2009, p. 112-119.
- RENAHY, N., DÉTANG-DESSENDRE, C. et GOJARD, S., « Deux âges d'émigration ouvrière. Migration et sédentarité dans un village industriel », *Population*, vol. 58 / 6, 2003, p. 707-737.
- RENAHY, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 9-26.
- RENAHY, Nicolas, « Une lignée patronale à la mairie. Genèse et vieillissement d'une domination personnalisée (1850-1970) », *Politix*, n°83, 2008/3, p. 75-103.
- RETIÈRE, Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16 / 63, 2003, p. 121-143.
- RETIÈRE Jean-Noël, « Être sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, n°16, 1994, p. 94-113
- RÉTIF, Sophie, « L'engagement des femmes catholiques dans des associations familiales en France et au Portugal », *Amnis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n°8, 2008.
- RICROCH, Layla et ROUMIER, Benoît, « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'internet », Insee, 2011, (« Insee première »), p. 4.
- RIEU, Annie, « Femmes élues en milieu rural: quels modes de gouvernance? », in J. Martin (dir.), *La Parité: enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 85-95.
- RIEU, Annie et DAHACHE, Sabrina, « Profession agricultrice : l'invention d'un management agricole et domestique singulier », *Sociologies pratiques*, n°14, 2007/1, p. 45-57.
- RIPOLL, Fabrice et RIVIÈRE, Jean, « La ville dense comme seul espace légitime ? Analyse critique d'un discours dominant sur le vote et l'urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°102, 2007, p. 121-130.
- RIVIÈRE, Jean, « Le vote pavillonnaire existe-t-il ? », *Politix*, n°83, 2008/3, p. 23-48.
- ROBERT-BOBÉE, Isabelle, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050: La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », Insee, 2006.

ROGERS, Susan Carol, « Espace masculin, espace féminin. Essai sur la différence. », *Études rurales*, vol. 74 / 1, 1979, p. 87-110.

ROUBAN, Luc, « Le nouveau pouvoir urbain en 2014: les maires des villes de plus de 30 000 habitants. », *Élections municipales 2014, Les enjeux*, mai 2014, (« CEVIPOF »), p. 1-9.

ROUBIEU, Olivier, « Le modèle du «manager». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales », *Politix*, vol. 7 / 28, 1994, p. 35-48.

ROUEFF, Olivier, « Les homologues structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », in Philippe Coulangeon et Julien Duval (dir.), *Trente ans après La Distinction*, La Découverte, 2013, p. 153-164.

ROULLIER, Clothilde, « Le monde rural : quelques données de cadrage », vol. 164 / 2, juin 2011, p. 6-9.

ROUX, Nicole et BIGOTEAU, Monique, « Femmes élues, leurs responsabilités dans la gestion des villes », in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, (« Perspectives Villes et Territoires »), 2004, p. 325-337.

ROY, Delphine, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, n°15, 2006/1, p. 101-119.

SAWICKI, Frédéric, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », in Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170.

SCOTT, Joan W., « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, vol. 37 / 1, trad. Éléni Varikas, 1988, p. 125-153.

SCOTT, Joan W., « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », *Diogène*, n°225, 2009/1, p. 5-14.

SÉGAS, Sébastien, « Les vice-présidents aux finances dans le jeu communautaire : entre expertise et diplomatie », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015/2, p. 363-376.

SÉGAS, Sébastien et MARMONT, Thibault, « Une administration politique urbaine à la campagne », in Baronne S. et Troupel A. (dir), *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural.*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 225-256.

SÉNAC, Réjane et PARODI, Maxime, « “Gender gap à la française” : recomposition ou dépassement ? », *Revue française de science politique*, vol. 63 / 2, 2013, p. 225-248.

SENCÉBÉ, Yannick, « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, n°164, 2011/2, p. 36-42.

SENCÉBÉ, Yannick et LEPICIER, Denis, « Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale »,

*EspacesTemps.net*, 2007. [En ligne : <http://www.espacestemp.net/articles/migrations-residentielles-urbain-vers-rural-en-france/>]

SINEAU, Mariette, « Vote et participation politique », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 299-306.

SINTOMER, Yves, « Le paysage idéologique de la parité », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, 2007, p. 147-152.

SOBEL, Richard, « “ Le règne de la nécessité ” borne-t-il l'émancipation sociale ? Deux lectures croisées de l'utopie communiste chez Marx », *Revue économique*, Vol. 62, 2011/2, p. 187-214.

SORBETS, Claude, « Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ? », *Pouvoirs*, n°23, 1983, p. 105-116.

SOUCHON ZAHN, Marie-Françoise, « Les maires en milieu rural », *Économie rurale*, vol. 237 / 1, 1997, p. 19-21.

SOUCHON ZAHN, Marie-Françoise, « Les nouveaux maires de petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989) », *Revue française de science politique*, vol. 41 / 2, 1991, p. 197-234.

SOWERWINE, Charles, « Militantisme et identité sexuelle: la carrière politique et l'oeuvre théorique de Madeleine Pelletier (1874-1939) », *Le mouvement social*, n°157, 1991, p. 9-32.

THAREAU, Bertille, « L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire », *Géographie, économie, société*, vol. 8, 2006/3, p. 351-368.

THËNIG, Jean-Claude et BURLIN, Katherine, « Les secrétaires généraux des villes », *Politiques et management public*, vol. 16 / 1, 1998, p. 141-172.

TOUTAIN, Xavier, « La situation socio-économique des femmes en milieu rural », *Pour*, n°158, 1992, p. 15-25.

TRAPIER, Pierre, « De l'esprit pionnier aux plafonds et parois de verre », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 5-11.

TROUPEL, Aurelia, « Composer avec une nouvelle règle du jeu politique : les partis politiques et la loi sur la parité », *Congrès de l'AFSP*, Toulouse, 2007.

TROUPEL, Aurelia, « Fléchage intercommunal ou décalque municipal ? La constitution des premières doubles listes communautaires dans les villages de l'Hérault », in R. La Saout et S. Vignon (dir.), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger-Levrault, 2015.

TROUPEL, Aurelia, « Un exercice indifférent de la fonction d'adjoint ? Étude quantitative sur les hommes et les femmes adjoints élus en PACA en 2001 », *Invention de l'élue*, Bordeaux, 2005.



VERJUS, Anne, « Entre principes et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922) », *Politix*, vol. 13 / 51, 2000, p. 55-80.

VERMEERSCH Stéphanie, « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, Vol. 45, 2004/4, p. 681-710.

VIGNON, Sébastien, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, n°209-210, 2011/2, p. 135-148.

VIGNON, Sébastien, « Des maires en campagne(s) Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, n°113, 2016/1.

VIGNON, Sébastien, « Les maires des petites communes. Quelques éléments à partir du département de la Somme. », *Pouvoirs Locaux*, n°88, 2011, p. 103-107.

VIGNON, Sébastien, « Les rétributions inégales de l'intercommunalité pour les maires ruraux. Les improbables retours sur investissement(s) politique(s) », in R. Le Saout et F. Mador (dir.), *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

WEBER, Florence, « Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne », *Études rurales*, vol. 87 / 1, 1982, p. 287-294.

WEBER, Florence, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in Danièle Debordeaux et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, 2002, pp.73-106

WEINER, Lynn Y., « Maternalism as a Paradigm: Defining the Issues », *Journal of Women's History*, vol. 5 / 2, 1993, p. 96-98.

ZARCA, Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistique*, vol. 228 / 1, 1990, p. 29-40.

ZOLESIO, Emmanuelle, « Dispositions "féminines", dispositions "masculines" », *¿ Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, n°10, 2010, p.117-126.

### III) Rapports institutionnels et articles de presse :

LAUFER, Jacqueline, « L'accès des femmes à la sphère de décision des entreprises : la construction du plafond de verre », Paris, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, 2003.

Le Monde, « Fronde des maires : les démissions se multiplient », *Le Monde.fr*, 18 septembre 2015, [En ligne:

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/09/18/les-demissions-d-elus-municipaux-se-multiplient\\_4762520\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/09/18/les-demissions-d-elus-municipaux-se-multiplient_4762520_823448.html)].

Le Monde, « Soixante-quatre communes n'ont pas de candidat aux municipales », 6 mars 2014, [En ligne : [http://www.lemonde.fr/municipales/article/2014/03/06/soixante-quatre-communes-n-ont-pas-de-candidats-aux-municipales\\_4379197\\_1828682.html](http://www.lemonde.fr/municipales/article/2014/03/06/soixante-quatre-communes-n-ont-pas-de-candidats-aux-municipales_4379197_1828682.html)].

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, « 20000 femmes de plus entreront dans les conseils municipaux en 2014 : le HCEfh salue de nouvelles victoires pour la parité aux élections locales », 2013.

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, « Étude genrée sur le cumul des mandats parlementaires », 2013.

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », 2014.

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, « Parité en politique : entre progrès et stagnations. Evaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales. », 2015.

HEINEN (DIR.), Jacqueline, « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne », Commission Européenne, 2004.

PRÉFECTURE DE GIRONDE, « Profil environnemental de la Gironde », 2013.

## **Table des illustrations**

<i>Tableau 1 Proportion de femmes élues municipales et maires en France de 1977 à 2014 selon la taille de la commune</i> .....	18
<i>Tableau 2 Nombre de communes par tranches d'habitants depuis 1946 en Gironde (Source : Insee)</i> .....	20
<i>Carte 1 Pourcentage de surfaces cadastrées en boisements par canton (Source : Majic 2011, DDTM 33)</i> .....	21
<i>Carte 2 Part de la surface cadastrée en espace agricole par canton (Source : données Majic 2011, DDTM 33)</i> .....	22
<i>Carte 3 Orientation technico-économique des communes en Gironde en 2010 (Source : Agreste, recensement agricole 2010)</i> .....	23
<i>Tableau 3 CLASSIFICATION ZAU-2010 (INSEE)</i> .....	49
<i>Carte 4 Les communes de Gironde selon leur taille regroupées en quatre tranches.</i> .....	51
<i>Carte 5 Les communes de Gironde selon la classification ZAU-2010 (Insee) regroupée en trois catégories</i> .....	52
<i>Figure 1 % de femmes élues conseillères et maires en France depuis 1947</i> .....	92
<i>Tableau 4 Part de femmes dans les municipalités françaises et de Gironde et progression d'une mandature à l'autre</i> .....	93
<i>Tableau 5 Évolution de la part de femmes dans les conseils municipaux de Gironde en fonction de la taille des communes</i> .....	94
<i>Tableau 6 Proportion de femmes parmi les trois premiers adjoints sur cinq mandatures en Gironde</i> .....	96
<i>Tableau 7 Proportion de femmes parmi les deux premiers adjoints sur cinq mandatures en Gironde selon la taille de la commune</i> .....	97
<i>Figure 2 Part de femmes maires, d'adjointes et conseillères dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants en 1995, 2001, 2008 et 2014 en Gironde</i>	98
<i>Tableau 8 Part de femmes maires en France et en Gironde et progression d'une mandature à l'autre (en %)</i> .....	99
<i>Figure 3 % de femmes maires selon la taille de la commune et par mandatures en Gironde</i> .....	100

<i>Figure 4 Part de femmes maires par strates de population et par mandatures en Gironde .....</i>	101
<i>Tableau 9 Sexe des maires de Gironde pour la mandature 2014-2020 dans les communes de moins de 3500 habitants selon le type de commune .....</i>	102
<i>Tableau 10 Hiérarchie des postes municipaux et taux de féminisation en Gironde en 2014.....</i>	104
<i>Tableau 11 Nombre et proportion d'élue-e-s municipaux-ales de chaque sexe en fonction du sexe du maire dans les communes non-soumises à la contrainte paritaire pour cinq mandatures en Gironde .....</i>	109
<i>Tableau 12 Nombre et proportion d'élue-e-s municipaux-ales de chaque sexe selon la tendance politique du maire dans les communes non-soumises à la contrainte paritaire pour les mandatures 2008-2014 et 2014-2020 en Gironde .....</i>	114
<i>Tableau 13 Position des maires sur la parité selon la tendance politique .....</i>	115
<i>Figure 5 Âge des élu-e-s municipaux-ales par tranches d'âge en fonction du sexe pour la mandature 2014-2020 en Gironde .....</i>	121
<i>Tableau 14 Moyenne d'âge des élu-e-s municipaux-ales en Gironde en fonction du sexe et de la mandature .....</i>	122
<i>Tableau 15 Âge moyen des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction du sexe et de la taille de la commune en 2014 .....</i>	123
<i>Tableau 16 Âge moyen des élues municipales en Gironde par taille de commune pour les mandatures 1995-2001 et 2001-2008 et progression.....</i>	123
<i>Figure 6 Les élu-e-s municipaux-ales de Gironde par tranche d'âge et par type de mandat en 2014.....</i>	125
<i>Tableau 17 Âge moyen des élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le type de mandat et le sexe en 2014.....</i>	125
<i>Figure 7 Nombre d'années d'édilité moyen des élu-e-s municipaux-ales de la mandature 1995-2001 en Gironde selon le sexe et le type de mandat .....</i>	129
<i>Tableau 18 Catégories socio professionnelles d'appartenance des élues municipales de Gironde sur trois mandatures et évolution entre 1977 et 2014... </i>	134
<i>Figure 8 Catégories socio professionnelles des femmes nouvellement élues en 2014 dans les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants en Gironde .....</i>	137

<i>Tableau 19 Catégories socio-professionnelles des élues municipales de Gironde en fonction de la taille de la commune et de la mandature .....</i>	139
<i>Tableau 20 Répartition par catégories socio-professionnelles et par sexe de la population de Gironde et des élu-e-s municipaux-ales girondin-e-s pour la mandature 2014-2020 et indice de représentation politique par sexe .....</i>	141
<i>Figure 9 Catégories socio-professionnelles des maires des communes de moins de 1000 habitants en Gironde selon le sexe pour la mandature 2014-2020 .....</i>	144
<i>Figure 10 Catégories socio-professionnelles des maires des communes de plus de 1000 habitants en Gironde selon le sexe pour la mandature 2014-2020 .....</i>	144
<i>Figure 11 Répartition par catégories socio-professionnelles des femmes maires des communes de moins de 1000 habitants en Gironde selon la mandature .....</i>	148
<i>Figure 12 Répartition par catégories socio-professionnelles des femmes maires des communes de plus de 1000 habitants en Gironde selon la mandature .....</i>	148
<i>Tableau 21 Temps hebdomadaire consacré aux tâches ménagères par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction du sexe (n=187) .....</i>	160
<i>Tableau 22 Temps quotidien et hebdomadaire moyen consacré aux tâches domestiques en fonction du sexe et de la taille de la commune (en heures et en minutes).....</i>	166
<i>Figure 13 Proportion de chasseurs (en pourcentage de la population communale) par taille de commune en Gironde en 2012 .....</i>	216
<i>Tableau 23 Type de propriété des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de la taille de la commune d'élection.....</i>	245
<i>Tableau 24 Type de propriété des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de leur position dans la municipalité .....</i>	246
<i>Tableau 25 Part d'élue-e-s pharmacien-ne-s, médecins et notaires selon le sexe et le taille de la commune en 1977 et en 2014 en Gironde .....</i>	254
<i>Tableau 26 Durée de résidence des élu-e-s en fonction du poste occupé.....</i>	266
<i>Tableau 27 Niveaux d'ancrage local en fonction du poste occupé (N=187) .....</i>	268
<i>Tableau 28 Caractéristiques des faiseurs de liste mentionnant l'ancrage comme un critère de choix de leurs colistiers .....</i>	270
<i>Tableau 29 Élu-e-s municipaux-ales héritiers-ères en fonction du type de mandat .....</i>	285

<i>Tableau 30 Part d'élue-s municipaux-ales héritiers-ères et non-héritiers-ères en fonction de la taille de la commune d'élection (N=184).</i> .....	286
<i>Tableau 31 Catégorie socio-professionnelle et sexe des élu-e-s municipaux-ales de Gironde de la mandature 2014-2020 selon le type de commune dans les communes de moins de 1000 habitants</i> .....	310
<i>Tableau 32 Degré de compétitivité de l'élection municipale selon le type de commune en Gironde en 2014 (moins de 1000 habitants)</i> .....	313
<i>Schéma 1 Filière d'accès à la vie municipale spécifique aux femmes</i> .....	327
<i>Tableau 33 Critères de choix des colistiers évoqués par les faiseurs de liste selon la taille de la commune (N=70)</i> .....	363
<i>Figure 14 Activités associatives des élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le sexe (N=187)</i> .....	368
<i>Figure 15 Délégations des adjoint-e-s au maire de Gironde en 2014 (n=1360)</i> .	395
<i>Figure 16 Délégations des premiers-ères adjoint-e-s, dans l'ordre décroissant d'attribution (n=260)</i> .....	396
<i>Figure 17 Délégations municipales selon le sexe des adjoint-e-s élu-e-s en 2014 en Gironde (n=1360)</i> .....	400
<i>Figure 18 Répartition des premiers et des premières adjoint-e-s par délégation en 2014 en Gironde (n=260)</i> .....	402
<i>Figure 19 Pourcentage d'adjointes par type de délégation selon la taille de la commune en Gironde en 2014</i> .....	407
<i>Tableau 34 Répartition des adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur médico-social et sans profession au sein des délégations aux affaires sociales et scolaires selon la taille de la commune (Gironde, 2014).</i> .....	416
<i>Tableau 35 Répartition des adjoint-e-s exerçant une profession dans le secteur technique au sein des délégations à l'urbanisme et à la voirie/travaux selon la taille de la commune (Gironde, 2014).</i> .....	416
<i>Tableau 36 Part de femmes parmi les délégués communautaires (n=1120) et les vice-présidents d'EPCI (n=250) en Gironde en 2014 selon le poids démographique de l'intercommunalité</i> .....	433
<i>Tableau 37 PCS d'origine des délégués communautaires selon le sexe et le poste occupé en Gironde en 2014 (n=1120)</i> .....	434

<i>Figure 20 Répartition des délégations des vice-présidents des EPCI de Gironde en 2014 (n=209).....</i>	437
<i>Figure 21 Délégation des vice-présidents d'EPCI de Gironde selon le sexe en 2014 (n=209) .....</i>	438
<i>Tableau 38 Proportion de nouveaux élus par sexe et par poste dans les conseils municipaux de Gironde de la mandature 1995-2001 .....</i>	462
<i>Tableau 39 Part de démissionnaires parmi les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la taille de la commune d'élection entre 1995 et 2014 (n=1737) .....</i>	477
<i>Figure 22 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde entre 1995 et 2014 (n=1659) .....</i>	480
<i>Figure 23 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 1995-2001) .....</i>	482
<i>Figure 24 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 2001-2008) .....</i>	482
<i>Figure 25 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la tranche d'âge en Gironde (mandature 2008-2014) .....</i>	482
<i>Figure 26 Pourcentage d'élue-s municipaux-ales démissionnaires en fonction du sexe et de la longévité électorale en Gironde (mandature 1995-2001) .....</i>	483
<i>Tableau 40 Part de démissionnaires par sexe et par taille de commune entre 1995 et 2014 (en pourcentage).....</i>	485
<i>Figure 27 Justifications des élu-e-s municipaux-ales démissionnaires pour la période 1995-2014 en Gironde (N=1317).....</i>	487
<i>Tableau 41 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la catégorie socio-professionnelle entre 1995 et 2014 .....</i>	495
<i>Tableau 42 Justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon la taille de la commune d'élection entre 1995 et 2014.....</i>	496
<i>Tableau 43 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde selon le type de mandat entre 1995 et 2014 .....</i>	497
<i>Tableau 44 Principales justifications émises par les élu-e-s municipaux-ales de Gironde démissionnaires entre 1995 et 2014 selon le sexe .....</i>	499

<i>Figure 28 Part d'élus municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par un déménagement selon la tranche d'âge entre 1995 et 2014 (en %)</i> .....	501
<i>Figure 29 Part d'élus municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par des raisons familiales selon le sexe et la tranche d'âge entre 1995 et 2014</i> .....	503
<i>Figure 30 Part d'élus municipaux-ales girondin-e-s démissionnaires justifiant la démission par des raisons professionnelles selon le sexe et la tranche d'âge entre 1995 et 2014</i> .....	504
<i>Tableau 45 Tableau.5 : Modalités de la variable « justification »</i> .....	511
<i>Figure 31 L'espace du désengagement municipal</i> .....	512



## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 LISTE DES ENQUETE-E-S .....</b>	<b>569</b>
<b>ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE GIRONDE .....</b>	<b>573</b>
<b>ANNEXE 3 FEMINISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX NON- CONTRAINS PAR LA PARITE EN GIRONDE SUR TROIS MANDATURES EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>583</b>
<b>ANNEXE 4 LES CARTES DU TAUX DE FEMINISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX EN GIRONDE DEPUIS 1977 .....</b>	<b>584</b>
<b>ANNEXE 5 LES CARTES DES FEMMES MAIRES EN GIRONDE DEPUIS 1977 .....</b>	<b>588</b>
<b>ANNEXE 6 REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES MAIRES PAR TRANCHE DE POPULATION EN FONCTION DE LA MANDATURE EN GIRONDE .....</b>	<b>591</b>
<b>ANNEXE 7 SEXE DES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE GIRONDE EN FONCTION DE LA TENDANCE PARTISANE DU MAIRE .....</b>	<b>592</b>
<b>ANNEXE 8 POURCENTAGE D'ELUES MUNICIPALES DE GIRONDE PAR TRANCHES D'AGE ET PAR TAILLE DE COMMUNES EN 1995 ET EN 2001 .....</b>	<b>593</b>
<b>ANNEXE 9 ÉLU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE GIRONDE PAR TRANCHES D'AGES ET PAR TYPE DE MANDAT EN 2014 .....</b>	<b>593</b>
<b>ANNEXE 10 LES MAIRES EN GIRONDE EN 2014 PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE.....</b>	<b>594</b>
<b>ANNEXE 11 ÂGE MOYEN DES MAIRES DE GIRONDE EN 2014 PAR TAILLE DE COMMUNE ET PAR SEXE .....</b>	<b>594</b>

<b>ANNEXE 12 LES ELUES MUNICIPALES DE GIRONDE PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES POUR LA MANDATURE 1977-1983 (EN %) .....</b>	<b>595</b>
<b>ANNEXE 13 LES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE LA MANDATURE 2008-2014 EN GIRONDE EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET DU SEXE (EN %) .....</b>	<b>596</b>
<b>ANNEXE 14 LES ELU-E-S MUNICIPAUX-ALES DE LA MANDATURE 2014-2020 EN GIRONDE EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET DU SEXE (EN %) .....</b>	<b>597</b>
<b>ANNEXE 15 TAUX D'ACTIVITE DES 25-54 ANS PAR SEXE EN AQUITAINE ET EN FRANCE METROPOLITAINE (EN %).....</b>	<b>598</b>
<b>ANNEXE 16 POPULATION DE 15 ANS OU PLUS EN POURCENTAGE PAR SEXE ET CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2011 (GIRONDE).....</b>	<b>598</b>
<b>ANNEXE 17 LES ELUES MUNICIPALES DE LA MANDATURE 2014-2020 EN GIRONDE EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET DE LA TAILLE DE LA COMMUNE (EN %) ...</b>	<b>599</b>
<b>ANNEXE 18 REpondant-E-S AU QUESTIONNAIRE A LA QUESTION : « POURQUOI VOTRE CONSEIL MUNICIPAL N'EST PAS PARITAIRE ? »(N=69) .....</b>	<b>600</b>
<b>ANNEXE 19 QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES COMMUNES DE GIRONDE EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>600</b>
<b>ANNEXE 20 PART D'INDIVIDUS SANS DIPLOME (OU TITULAIRES D'UN DIPLOME INFERIEUR AU BAC) ET DE DIPLOMES DU SUPERIEUR PARMIS LES INDIVIDUS DE 15 ANS OU PLUS NON-SCOLARISES EN FONCTION DU SEXE ET DE LA TAILLE DE LA COMMUNE EN GIRONDE.....</b>	<b>601</b>

<b>ANNEXE 21 CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES HABITANTS DE GIRONDE EN FONCTION DU SEXE ET DE LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE.....</b>	<b>601</b>
<b>ANNEXE 22 PART DES FEMMES PARMIS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (EN %).....</b>	<b>602</b>
<b>ANNEXE 23 CARTE DE LA PART DE CHASSEURS PAR COMMUNE (EN POURCENTAGE DE LA POPULATION COMMUNALE) .....</b>	<b>602</b>
<b>ANNEXE 24 TYPE DE PROPRIETE DES ELU-E-S EN FONCTION DU SEXE .....</b>	<b>603</b>
<b>ANNEXE 25 COEFFICIENT DE CORRELATION LINEAIRE DE PEARSON ENTRE LA PROPORTION DE FEMMES ELUES ET LA PROPORTION D'ELUS DE CHAQUE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS EN 2014 EN GIRONDE .....</b>	<b>604</b>
<b>ANNEXE 26 DUREE DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE POSTE DES ELU-E-S DE GIRONDE REpondANT-E-S AU QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>605</b>
<b>ANNEXE 27 ORIGINES COMMUNALES DE NIVEAU 3 SELON LE SEXE ET LE POSTE DES ELU-E-S DE GIRONDE REpondANT-E-S AU QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>605</b>
<b>ANNEXE 28 TYPE DE MANDAT EXERCE PAR LES PARENTS DES HERITIERS DES ELU-E-S DE GIRONDE REpondANT-E-S AU QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>605</b>
<b>ANNEXE 29 QUALITE DES PARENTS ELUS DES HERITIERS DES ELU-E-S DE GIRONDE REpondANT-E-S AU QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>606</b>
<b>ANNEXE 30 TYPE DE MANDAT DU PARENT EN FONCTION DU TYPE DE MANDAT DE L'HERITIER.....</b>	<b>606</b>

<b>ANNEXE 31 TAUX D'ADHESION SELON LE NIVEAU DE DIPLOME EN 2008 .....</b>	<b>607</b>
<b>ANNEXE 32 TAUX D'ADHESION A DIFFERENTS TYPES D'ASSOCIATIONS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2008 .....</b>	<b>607</b>
<b>ANNEXE 33 TAUX D'ADHESION SELON LE SEXE POUR CERTAINS TYPES D'ASSOCIATIONS EN 2008 .....</b>	<b>608</b>
<b>ANNEXE 34 TAUX D'ADHESION A DIFFERENTS TYPES D'ASSOCIATIONS SELON LA TAILLE DE L'UNITE URBAINE EN 2008 .....</b>	<b>608</b>
<b>ANNEXE 35 REPARTITION DES ELUS MUNICIPAUX PAR TYPE D'ASSOCIATION ET PAR POSTE OCCUPE SELON LE SEXE (N=187) .</b>	<b>609</b>
<b>ANNEXE 36 REPARTITION DES ADJOINT-E-S ELUES PAR DELEGATION EN 2014 EN GIRONDE .....</b>	<b>610</b>
<b>ANNEXE 37 DELEGATIONS DES PREMIERS-ERES ADJOINT-E-S DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS (N=193) .....</b>	<b>611</b>
<b>ANNEXE 38 DELEGATIONS DES PREMIERS-ERES ADJOINT-E-S DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS (N=67) .....</b>	<b>611</b>
<b>ANNEXE 39 DELEGATIONS DES ADJOINT-E-S SELON LEUR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE D'ORIGINE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS .....</b>	<b>612</b>
<b>ANNEXE 40 DELEGATIONS DES ADJOINT-E-S EN FONCTION DE LEUR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE D'ORIGINE DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS .....</b>	<b>613</b>
<b>ANNEXE 41 REPARTITION SEXUEE DES POSTES D'ADJOINTS SELON LEUR RANG LORSQUE LE MAIRE EST UNE FEMME .....</b>	<b>613</b>

<b>ANNEXE 42 REPARTITION SEXUEE DES POSTES D'ADJOINTS SELON LEUR RANG LORSQUE LE MAIRE EST UN HOMME .....</b>	<b>614</b>
<b>ANNEXE 43 LES 20 METIERS CONTRIBUANT LE PLUS A L'INDICE DE SEGREGATION PROFESSIONNELLE EN 2011 .....</b>	<b>615</b>
<b>ANNEXE 44 PART D'ELU-E-S MUNICIPaux-ALES DEMISSIONNAIRES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE POUR LA MANDATURE 2008-2014 (EN POURCENTAGE).....</b>	<b>616</b>

## **Annexe 1 Liste des enquêtés**

<b>Alias</b>	<b>Date et lieu de l'entretien</b>	<b>Taille de la commune d'élection</b>	<b>Principales caractéristiques de l'enquêté-e</b>
<b>Élu-e-s de Gironde</b>			
Marie V.	20/09/2012 (mairie)	2100	Femme, 59 ans, élue municipale depuis 1983 et maire depuis 2008, vice-présidente d'EPCI, sage-femme à la retraite, sans étiquette.
Marie V.	13/02/2014 (mairie)	2100	Femme, 59 ans, élue municipale depuis 1983 et maire depuis 2008, vice-présidente d'EPCI, sage-femme à la retraite, sans étiquette.
Héloïse S	25/09/2012 (mairie)	1600	Femme, 54 ans, élue municipale depuis 1999 et maire depuis 2001, vice-présidente d'EPCI, manipulatrice radio, Parti socialiste
Barbara M.	05/11/2012 (mairie, en présence de la directrice générale des services)	3500	Femme, 70 ans, maire depuis 2008, vice-présidente d'EPCI, pharmacienne à la retraite, Parti socialiste
Émilie R.	04/11/2013 (domicile)	3100	Femme, 66 ans, adjointe aux affaires sociales depuis 2008, éducatrice spécialisée à la retraite, sans étiquette
Mylène S.	07/06/2013 (mairie)	4500	Femme, 53 ans, adjointe aux affaires scolaires et à la santé depuis 2008, infirmière, sans étiquette
Élodie B.	01/03/2013 (mairie)	1100	Femme, 38 ans, maire depuis 2001, sans profession, sans étiquette
Marcel D.	05/02/2013 (mairie)	300	Homme, 63 ans, élu municipal depuis 1983 et maire depuis 1990, vice-président d'EPCI, viticulteur, sans étiquette
Alain M.	12/05/2013 (lieu de travail)	1300	Homme, 69 ans, élu municipal depuis 1989 et maire depuis 1991, vice-président d'EPCI, professeur des universités, Parti socialiste
Claudette M.	15/12/2012 (mairie)	200	Femme, 73 ans, élue municipale depuis 1977 et maire depuis 1992, viticultrice à la retraite, sans étiquette
Marylou C.	22/04/2013 (mairie)	500	Femme, 59 ans, élue municipale depuis 1995 et maire depuis 2008, secrétaire de mairie à la retraite, sans étiquette
Mathilde G.	28/11/2012 (domicile, en présence du mari)	900	Femme, 58 ans, élue municipale depuis 2001 et maire depuis 2008, vice-présidente d'EPCI, femme au foyer, sans étiquette

Frédérique M.	15/03/2013 (mairie)	200	Femme, 66 ans, élue municipale depuis 1995 et maire depuis 2001, cadre dans le BTP, Union pour un mouvement populaire
Isabelle S.	16/09/2013 (mairie)	600	Femme, 69 ans, adjointe d'une commune de plus de 10 000 habitants depuis 2001, puis maire depuis 2008, proviseure de lycée professionnel à la retraite, Parti socialiste
Jean-Claude L.	24/06/2013 (mairie)	1100	Homme, 68 ans, maire depuis 1977, vice-président d'EPCL, enseignant à la retraite, sans étiquette
Antoine P.	25/11/2013 (mairie)	1800	Homme, 66 ans, maire depuis 2001, chef d'entreprise à la retraite, sans étiquette
Cécile G.	28/11/2013 (restaurant)	400	Femme, 45 ans, conseillère municipale depuis 2001, cadre supérieure d'entreprise puis cheffe d'entreprise, sans étiquette
Bérangère C.	12/03/2014 (mairie)	2400	Femme, 67 ans, élue municipale depuis 1983 puis maire depuis 1991 d'une commune de 1200 habitants, maire de cette commune depuis 2008, agricultrice à la retraite, sans étiquette
Christine L.	18/03/2014 (mairie)	2200	Femme, 50 ans, élue municipale depuis 2001 et maire depuis 2008, conseillère en environnement en disponibilité, sans étiquette
Coralie B.	06/11/2013 (mairie)	3200	Femme, 64 ans, conseillère municipale depuis 2008, secrétaire dans le secteur médico-social puis associatif à la retraite, sans étiquette
Élise D.	27/11/2013 (domicile)	200	Femme, 35 ans, conseillère municipale depuis 2008, éducatrice spécialisée responsable d'un relais d'assistantes maternelles, sans étiquette
Annick P.	04/03/2014 (mairie)	700	Femme, 73 ans, élue municipale depuis 1995 et maire depuis 2006, surveillante cheffe de laboratoire en centre hospitalier retraitée, sans étiquette
Claude J.	22/04/2013 (mairie)	1200	Homme, 74 ans, élu depuis 1989 et maire depuis 2008, assureur retraité, sans étiquette
Paul C.	25/02/2014 (lieu de travail)	500	Homme, 44 ans, candidat au moment de l'entretien, conseiller municipal depuis 2014, technicien dans un IUT, sans étiquette
Viviane L.	04/03/2014 (mairie)	moins de 100	Femme, 66 ans, élue depuis 2001, maire depuis 2008, conjointe collaboratrice d'agriculteur, sans étiquette
Claire T.	05/03/2014 (mairie)	400	Femme, 51 ans, maire depuis 2008, secrétaire de mairie, sans étiquette
Giani C.	25/01/2014 (mairie)	1000	Homme, 59 ans, élu municipal depuis 1995 et maire depuis 2008, viticulteur, sans étiquette

Yves M.	22/01/2014 (mairie)	1800	Homme, 76 ans, maire depuis 1983, artisan charpentier, sans étiquette
Rolande M.	29/01/2014 (mairie)	1200	Femme, 68 ans, élue municipale depuis 1983 et maire depuis 1995, manipulatrice radio puis mère au foyer puis secrétaire comptable dans une entreprise viticole, sans étiquette
Gisèle L.	13/03/2014 (mairie)	400	Femme, 59 ans, élue municipale depuis 2001 et maire depuis 2008, infirmière à domicile, sans étiquette
Judith A.	06/12/2013 (mairie)	100	Femme, 66 ans, élue municipale depuis 2008 et maire depuis 2009, vice-présidente d'EPCI, directrice de service administratif à la retraite, sans étiquette
Helena R.	14/11/2013 (café)	Plus de 10 000	Femme, 49 ans, conseillère municipale depuis 2008, cadre en entreprise, sans étiquette
Camille K.	25/06/2014 (mairie)	500	Femme, 45 ans, conseillère municipale depuis 2001 puis maire depuis 2008, agricultrice, sans étiquette
Inès C.	27/06/2014 (mairie)	2400	Femme, 60 ans, élue municipale depuis 2008 et maire depuis 2014, commerçante, Parti socialiste
Thérèse Z.	01/07/2014 (mairie)	2000	Femme, 59 ans, adjointe depuis 2001 et maire depuis 2014, gestionnaire dans un CHU à temps partiel, Parti socialiste
Françoise B.	04/07/2014 (mairie)	1300	Femme, 54 ans, élue municipale depuis 2001 et maire depuis 2014, secrétaire comptable en disponibilité, sans étiquette
Bruno G.	15/01/2015 (mairie)	100	Homme, 59 ans, maire depuis 2014, enseignant et directeur d'une école privée, sans étiquette
Brigitte B.	07/06/2013 (mairie)	4500	Femme, 65 ans, adjointe depuis 2008, orthophoniste, sans étiquette
Didier V.	22/04/2013 (mairie)	1200	Homme, 59 ans, élu municipal depuis 1983 et adjoint depuis 2001, cadre à la retraite, sans étiquette
Roger B.	08/06/2013 (restaurant)	Plus de 10 000	Homme, 56 ans, conseiller municipal depuis 2008, cadre d'entreprise, vert
<b>Autres entretiens cités et personnes rencontrées</b>			
Armelle Daney	10/04/2012 (siège de <i>Elles aussi</i> )	//	Présidente de l'association <i>Elles aussi</i>
Sophie Ribeton	19/05/2012 (siège de l'association des maires de Gironde)	//	Directrice de l'Association des maires de Gironde



Jeanne B.	2011 (domicile)	1000	Femme, 53 ans, maire déléguée depuis 2008, assistante maternelle, sans étiquette
Arlette L.	2011 (domicile)	1000	Femme, 66 ans, conseillère municipale de 2006 à 2008, secrétaire médicale à la retraite, sans étiquette
Danièle G.	2011 (domicile)	1000	Femme, 67 ans, conseillère municipale depuis 2008, employée de banque à la retraite, sans étiquette

## **Annexe 2 questionnaire à destination des élu-e-s municipaux-ales de Gironde**



**SCIENCES  
PO**  
*Bordeaux*



Centre  
Emile Durkheim

### Questionnaire à destination des élu(e)s

**(Je vous rappelle que ce questionnaire est réalisé à des fins strictement scientifiques et que l'anonymat des répondant(e)s sera scrupuleusement respecté lors du traitement des données).**

### I/ Vous et votre mandat :

- 1- Quelle est votre fonction dans le conseil municipal ?  
 conseiller(ère) municipal(e),  adjoint(e),  maire
- 2- En quelle année avez-vous été élu(e) pour la première fois ?
- 3- Avant d'être élu(e), vous étiez-vous déjà présenté(e) aux municipales ? Si oui, en quelle(s) année(s) ?
- 4- Pouvez-vous reconstituer votre parcours à la mairie en remplissant ce tableau ?

	Etiez-vous élu-e ?		Pour quelle fonction ?			Dans quel domaine étaient vos responsabilités ?				
	OUI	NON	Maire	Adjoint	Conseiller	Budget	Scolarité	Social	Travaux	Autre (précisez)
Depuis 2008	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 2001 et 2008	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1995 et 2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1989 et 1995	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1983 et 1989	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1977 et 1983	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1971 et 1977	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Entre 1965 et 1971	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...
Avant 1965	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	...

- 5- Lorsque vous avez été élu(e) pour la première fois, était-ce :  
 sur la liste majoritaire sortante,  sur une liste d'opposition,  candidature isolée,  
 autre (précisez)

6- Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous porté(e) candidat(e) à la mairie (vous pouvez cocher plusieurs réponses)?

sollicitation des habitants,  sollicitation du maire de l'époque,  sollicitation d'une tête de liste autre que le maire sortant,  tradition familiale,  pour rendre service à la collectivité,  par intérêt pour la vie de la commune,  par intérêt pour la politique,  autre (préciser)

7- Lorsque vous avez décidé de vous porter candidat, était-ce d'un commun accord avec votre conjoint(e) ?

oui  non

8- a/ En moyenne, combien de temps par semaine consacrez-vous à votre mandat ?

moins de 5 heures,  entre 5 et 10 heures,  entre 10 et 15 heures,  entre 15 et 20 heures,  plus de 20 heures

b/ Pour quelles activités ?

c/ Quelles sont les activités liées à votre mandat qui vous prennent le plus de temps ?

9- a/ Quelle sont les activités liées à votre mandat qui vous plaisent le plus ?

b/ Quelles sont celles qui vous plaisent le moins ?

10- Quelles sont selon vous les qualités requises pour être élu (e) au conseil municipal ?

11- Hormis votre mandat municipal, avez-vous un ou plusieurs autres mandats ? Si oui, lesquels ?

12- a/ Etes-vous élu(e) à la communauté de communes ?

oui  non

b/ Depuis quand ?

c/ Si oui, y exercez-vous des responsabilités

vice-président(e),  président(e),  autre (précisez)

13- Envisagez-vous de vous présenter à une élection autre que l'élection municipale ?

oui  non

14- a/ Envisagez-vous de vous présenter aux prochaines élections municipales ?

oui  non

b/ Si non, pourquoi ?

15- a/ Avez-vous rencontré des difficultés d'intégration au sein du conseil municipal ?

oui  non

b/ Si oui, quelles en sont les raisons ?

16- a/ Diriez-vous que votre mandat se fait au détriment de votre vie familiale ?

oui  non

b/ Diriez-vous que votre mandat se fait au détriment de votre activité professionnelle ?

oui  non

## **II/ Le déroulement des dernières élections ?**

1- Combien de listes étaient en présence à l'occasion des dernières élections municipales ?

2- a/ Y avait-t-il des candidatures isolées ?

oui  non

b/ Si oui, combien ?

3- a/ Diriez-vous que la dernière campagne municipale a été conflictuelle ?

oui  non

b/ Diriez-vous que, lorsque vous avez été élu(e) pour la première fois au conseil municipal, la campagne était conflictuelle ?

oui  non

4- Quels étaient les principaux enjeux de la dernière campagne municipale.

5- a/ Si vous êtes maire, avez-vous choisi vos colistiers ?

oui  non

b/ Si oui, comment avez-vous choisi vos colistiers ? (plusieurs réponses sont possibles)

connaissance personnelle,  compétences,  implication dans la vie de la commune,  implication dans les associations de la commune,  disponibilité,  équilibre géographique,  profession,  âge,  sexe,  appartenance familiale,  appartenance politique,  ancienneté de résidence sur la commune,  autre (précisez)

## **III/ Vous et votre commune :**

- 1- Combien d'habitants compte votre commune ?
- 2- Diriez-vous que votre commune est une commune:  
 Rurale  Périurbaine  Urbaine
- 3- Le nombre d'habitants dans votre commune :  
 Augmente  Diminue  Est stable
- 4- Le maire de votre commune est :  
 Un homme  Une femme
- 5- Habitez-vous dans la commune dans laquelle vous êtes élu(e) ?  
 oui  non
- 6- Si oui, avez-vous toujours vécu dans votre commune ?  
 oui  non
- 7- Si non, en quelle année êtes-vous arrivé(e) dans la commune ?
- 8- Si non, pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu(e) habiter cette commune (vous pouvez cocher plusieurs réponses) ?  
 raisons professionnelles,  obligations professionnelles de votre conjoint(e),  mariage,  
 résidence principale,  résidence secondaire,  retraite,  autre (précisez)
- 9- Votre conjoint(e) est-il/elle originaire de la commune ?  
 oui  non
- 10- Si vous travaillez, travaillez-vous dans la commune dans laquelle vous êtes élu(e) ?  
 oui  non
- 11- Pouvez-vous indiquer, au sein du conseil municipal, si les délégations suivantes sont occupées par un homme ou par une femme ?
- |                | Homme                    | Femme                    |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Budget         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Scolarité      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Social         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Travaux        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres (.....) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (.....)        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

#### **IV/ La politique et vous :**

- 1- Vous êtes-vous présenté avec une étiquette politique ? Si oui laquelle ?
- 2- La dernière campagne municipale était-elle politique ?  
 oui  non

- 3- On classe habituellement les Français sur une échelle de ce genre qui va de la gauche à la droite. Vous, personnellement, où vous classeriez vous sur cette échelle ?



- 4- a/ Appartenez-vous à un parti politique ?

oui  non

b/ Si oui lequel ?

- 5- Quel est votre niveau d'intérêt pour la politique ?

très intéressé,  intéressé,  moyennement intéressé,  peu intéressé,  très peu intéressé,  ne se prononce pas

- 6- Chez-vous, parlait-on politique en famille ?

oui  non

- 7- Selon vous, le mandat que vous occupez est-il un mandat politique ?

oui  non

#### **V/ Votre famille :**

- 1- a/ Vos parents sont-ils originaires de la commune dans laquelle vous êtes élu(e) ?

oui  non

b/ Si non, sont-ils originaires d'une commune proche ?

oui  non

- 2- Vos parents travaillaient-ils dans la commune dans laquelle vous-êtes élu(e) ?

oui  non

- 3- a/ Des membres de votre famille résident-ils dans la commune dans laquelle vous-êtes élu(e) ?

oui  non

b/ Si oui combien ?

- 4- a/ Des membres de votre famille (ou de votre famille par alliance) exercent-ils ou ont-ils exercé un mandat électoral (dans votre commune ou ailleurs) ?

oui  non

b/ Si oui, pouvez-vous préciser pour chaque membre de votre famille (ou de votre famille par alliance) élu le mandat qu'il exerce ou exerçait, ainsi que la période durant laquelle il l'a exercé (exemple : grand-père, 1<sup>er</sup> adjoint, 1983-1995) ?

Membre de la famille	Mandat	Période	Dans votre commune	Dans une autre commune

5- a/ Votre famille possède-t-elle des propriétés sur le territoire de la commune ?

oui  non

b/ Si oui, de quel type sont-elles :

propriétés terriennes,  propriétés foncières,  les deux

6- a/ Vous-même possédez-vous des propriétés sur le territoire de la commune ?

oui  non

b/ Si oui, de quel type sont-elles :

propriétés terriennes,  propriétés foncières,  les deux

7- a/ Votre conjoint(e) vous a-t-il/elle soutenu(e) lorsque vous avez décidé de vous présenter au conseil municipal ?

oui  non

b/ Si non, que vous reprochait-t-il/elle ?

## **VI/ Votre avis nous intéresse ! :**

1- Votre commune est-elle concernée par la réforme du mode d'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires?

oui  non

2- Que pensez-vous de cette réforme ?

Pas du tout d'accord,  plutôt pas d'accord,  plutôt d'accord,  tout à fait d'accord,  pas d'avis

3- Pouvez-vous justifier votre réponse ?

4- Si votre commune compte moins de 3500 habitants, pensez-vous que le panachage est important pour les élections municipales? Pourquoi ?

5- Que pensez-vous de l'imposition de la parité homme/femme dans les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants ?

Pas du tout d'accord,  plutôt pas d'accord,  plutôt d'accord,  tout à fait d'accord,  pas d'avis

6- Pensez-vous qu'il est important d'avoir autant d'hommes que de femmes dans un conseil municipal ? Pouvez-vous justifier ?

7- Pensez-vous que les femmes sont un atout en politique ?

oui  non

8- a/ Pensez-vous que les femmes mènent leur mandat différemment des hommes ?

oui  non

b/ Si oui, quelles sont selon-vous les principales différences ?

9- a/ Pensez-vous que les femmes apportent quelque chose de particulier à la vie d'un conseil municipal ?

oui  non

b/ Si oui, quoi ?

10- a/ Si vous êtes maire, avez-vous porté une attention particulière à la parité homme/femme au moment de choisir vos colistiers ?

oui  non

b/ Si vous êtes maire, avez-vous porté une attention particulière à la parité homme/femme dans le choix de vos adjoint-e-s ?

oui  non

c/ Pensez-vous qu'il est plus difficile de trouver des femmes qui veulent s'engager dans la vie municipale ?

oui  non

d/ Si oui, pourquoi ?

11- a/ Y'a-t-il autant d'homme que de femmes dans votre conseil municipal ?

oui  non

b/ Si non, pourquoi ?

12- Pensez-vous qu'il est plus dur de s'imposer dans un conseil municipal pour une femme ?

oui  non

13- Si, vous êtes une femme, diriez-vous que la loi sur la parité en politique a favorisé votre élection ?

oui  non



**VI/ Vous :**

1- Vous êtes :  Un homme  Une femme

2- Quelle est votre année de naissance ?

3- Quel est votre lieu de naissance (ville, département)

4- Quelle est votre situation familiale ?

célibataire,  marié(e),  en couple,  veuf(ve),  divorcé,  pacsé(e).

5- a/ Avez-vous des enfants ?

oui  non

b/ Si oui, combien (précisez leur âge) ?

6- Quelle est votre occupation actuelle ?

temps complet,  temps partiel,  sans emploi,  au foyer,  retraité,  étudiant/stagiaire

7- a/ Si vous avez un emploi, quelle est votre profession actuelle ?

b/ Si vous êtes retraité ou que vous ne travaillez plus, quelle était votre dernière profession exercée ?

c/ Si vous êtes à la retraite, depuis quelle année l'êtes-vous ?

8- a/ Diriez-vous que votre profession vous avantage ou vous a avantaagé pour l'exercice de votre mandat ?

oui  non

b/ Quelle est la profession (ou dernière profession exercée) de votre conjoint(e) ?

9- a/ Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?

b/ Quel est le diplôme le plus élevé que votre conjoint(e) a obtenu ?

10- Participez-vous ou avez-vous participé à des activités associatives ?

Dans le cadre de la commune :  oui  non

En dehors de la commune :  oui  non

11- Dans la liste d'associations suivante, pouvez-vous indiquer si vous êtes adhérent(e), membre du bureau ou président(e), ainsi que les dates durant lesquelles vous avez fait partie de l'association (si vous en faites toujours partie, indiquez seulement la date d'adhésion).

Association	Dates	Simple adhérent	Membre du bureau	Président
Comité des fêtes				
Parents d'élèves				
Anciens combattants				
Personnes âgées				
Société de chasse/ pêche				
Loisirs/ jeunesse				
Sport				
Humanitaire				
Défense de l'environnement				
Préservation du patrimoine				
Culture (musique, art,...)				
Autre .....				
Autre .....				

12- a/ Participez-vous ou avez-vous participé aux activités d'un syndicat ?

oui  non

b/ Si oui, lequel ou lesquels (pour chaque syndicat, précisez si vous aviez un poste à responsabilités)?

13- a/ Quelle est votre religion si vous en avez une ?

b/ Vous rendez-vous au culte...

plusieurs fois par semaine,  une fois par semaine,  une ou deux fois par mois,  de temps en temps,  aux grandes fêtes,  uniquement pour les cérémonies,  jamais

14- En moyenne, combien de temps par semaine consacrez-vous aux activités suivantes :

	Moins de 2 heures	Moins de 5 heures	Entre 5 et 10 heures	Entre 10 et 15 heures	Entre 15 et 20 heures	Entre 20 et 25 heures	Entre 25 et 30 heures	Plus de 30 heures
Activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités associatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mandat municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre(s) mandat(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tâches ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

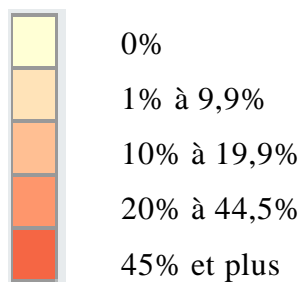
**Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Si vous avez des remarques ou que vous voulez vous exprimer sur des sujets qui n'ont pas été abordés dans ce questionnaire vous pouvez le faire librement ici :**

**Annexe 3 Féminisation des conseils  
municipaux non-contraints par la parité en  
Gironde sur trois mandatures en fonction de  
la taille de la commune**

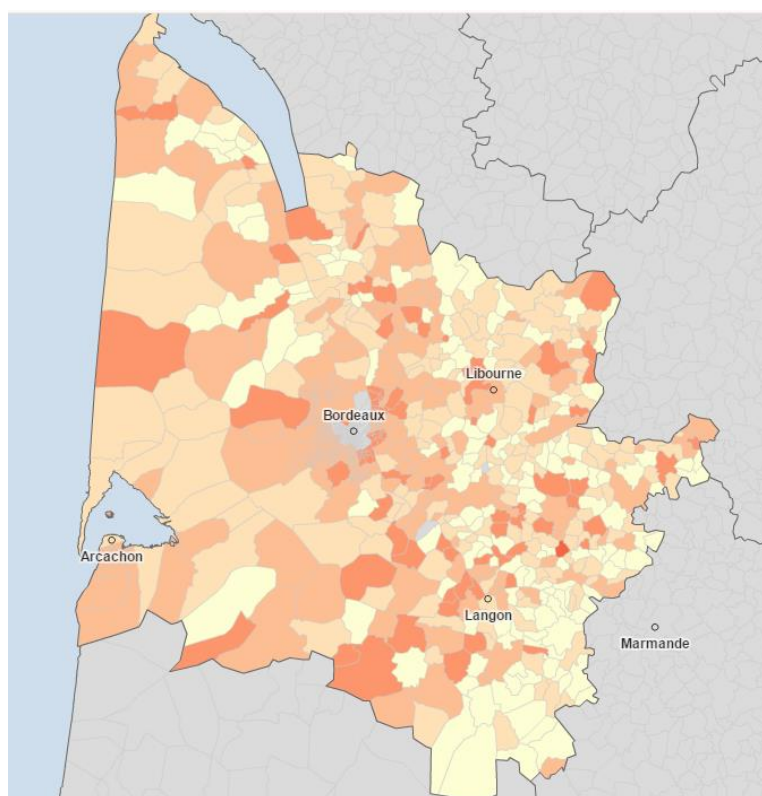
	2001- 2008	2008- 2014	modif. seuil	2014- 2020
- de 1000 habitants	31,7	35,4	- de 500	39,6
entre 1000 et 3500 habitants	34,2	37	entre 500 et 1000	40,5

## **Annexe 4 Les cartes du taux de féminisation des conseils municipaux en Gironde depuis 1977<sup>887888</sup>**

Légende :



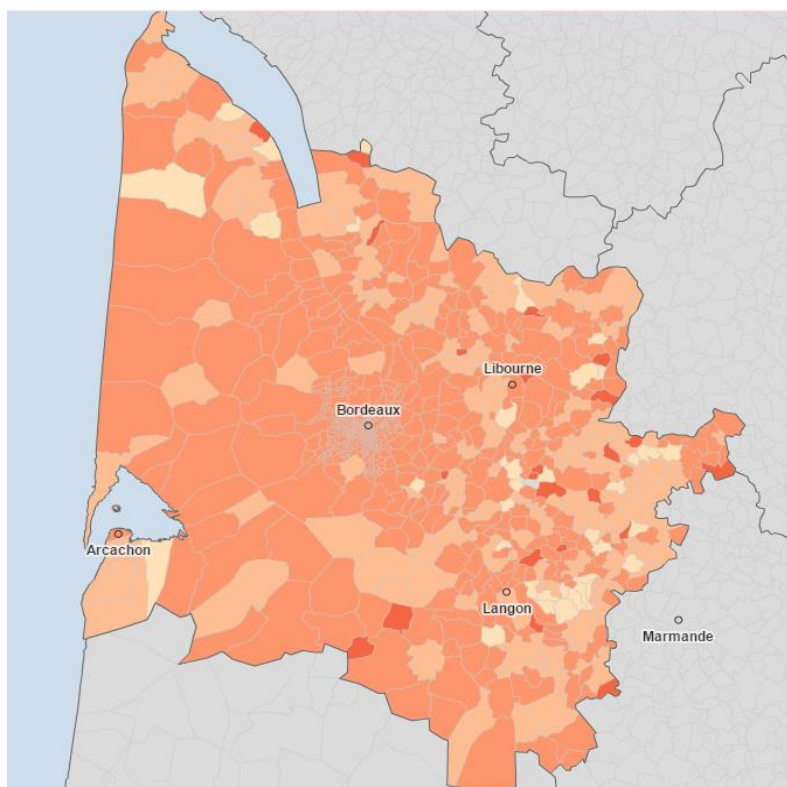
*Mandature 1977-1983*



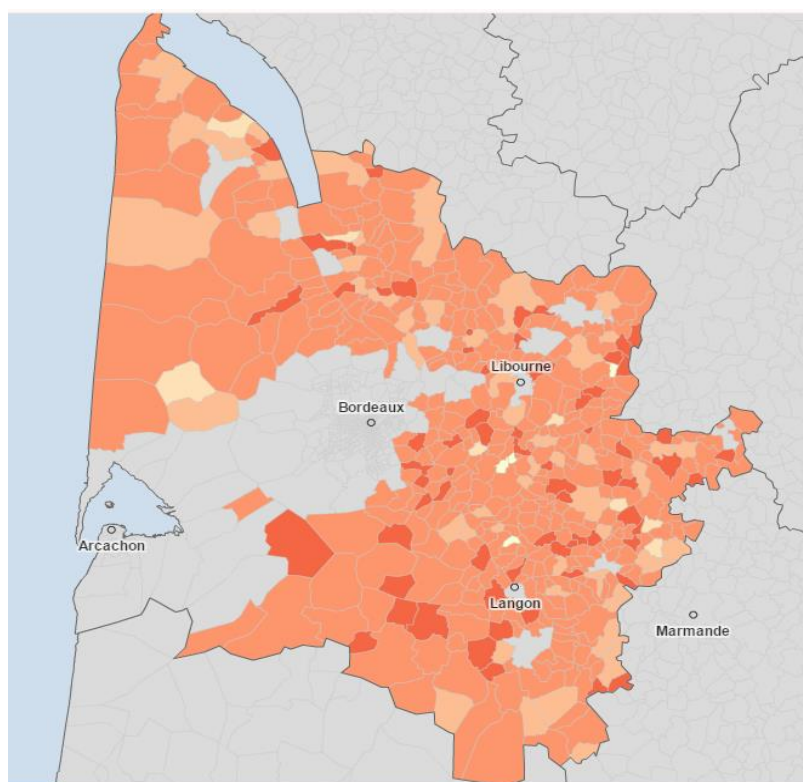
<sup>887</sup> L'ensemble des cartes ont été réalisées à l'aide du site Cartelec, atlas socio-électoral : [www.cartelec.net](http://www.cartelec.net). Les données sont issues, pour 1977 et 1995, des archives départementales de Gironde, pour 2001, des archives de la préfecture de Gironde, et pour 2008 et 2014 du service des élections du ministère de l'intérieur.

<sup>888</sup> Pour faciliter la comparaison, nous avons représenté uniquement les communes non concernées par la contrainte paritaire. Ainsi les communes Girondines « grisées » à partir de 2001 sont les communes soumises à la contrainte paritaire et *de facto* composées à parité d'hommes et de femmes.

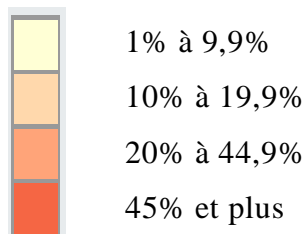
*Mandature 1995-2001*



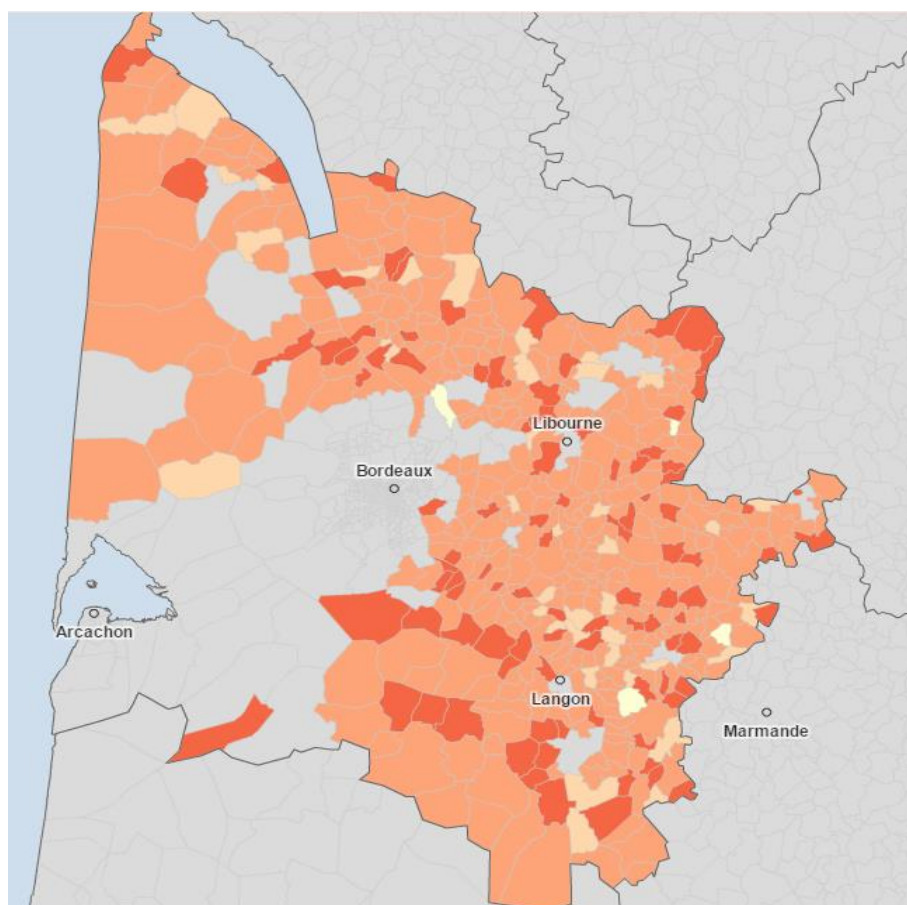
Mandature 2001-2008 (moins de 3500 habitants)



**Nouvelle légende pour les mandatures 2008-2014 et 2014-2020 (4 catégories, sans 0%)<sup>889</sup> :**

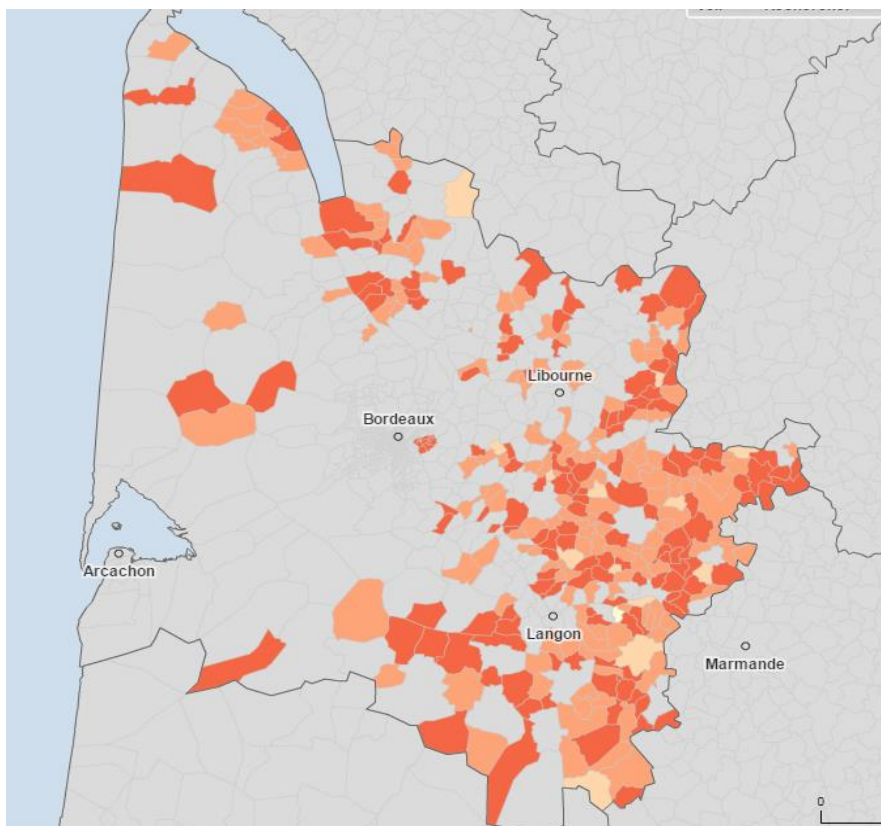


*Mandature 2008-2014 (moins de 3500 habitants)*



<sup>889</sup> Tous les conseils municipaux comptant au minimum une femme à partir de 2008, nous avons supprimé la catégorie « 0% ».

*Mandature 2014-2020 (moins de 1000 habitants)*





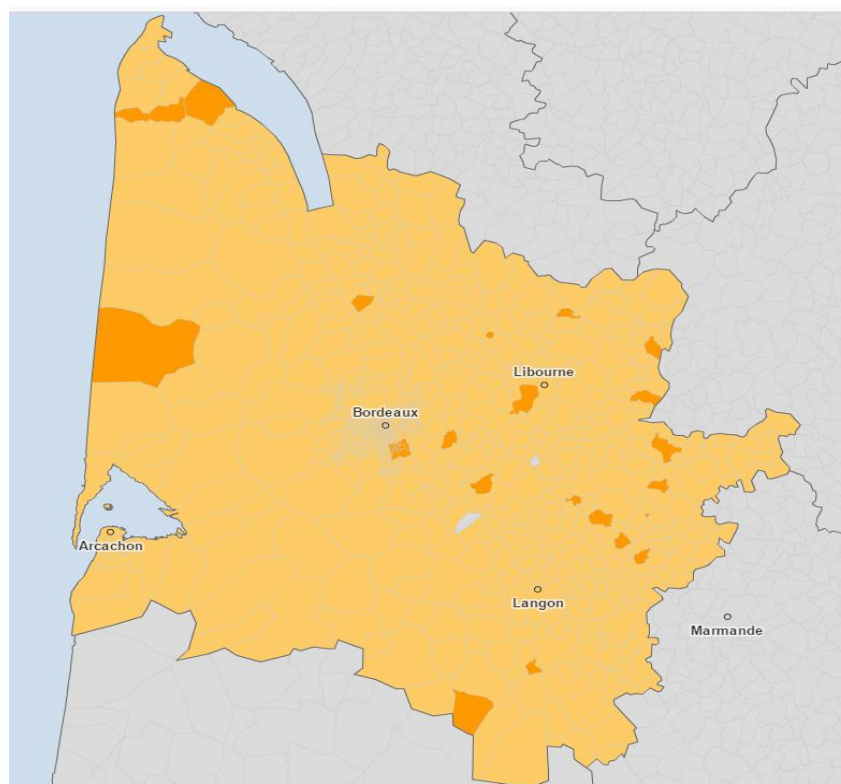
## ***Annexe 5 Les cartes des femmes maires en Gironde depuis 1977***

**Légende :**

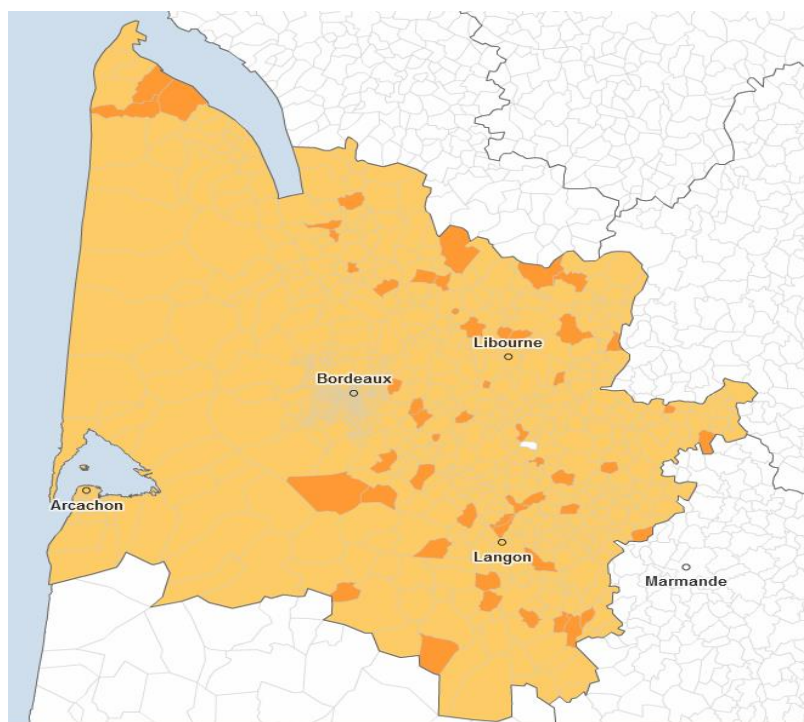
 Femmes

 Hommes

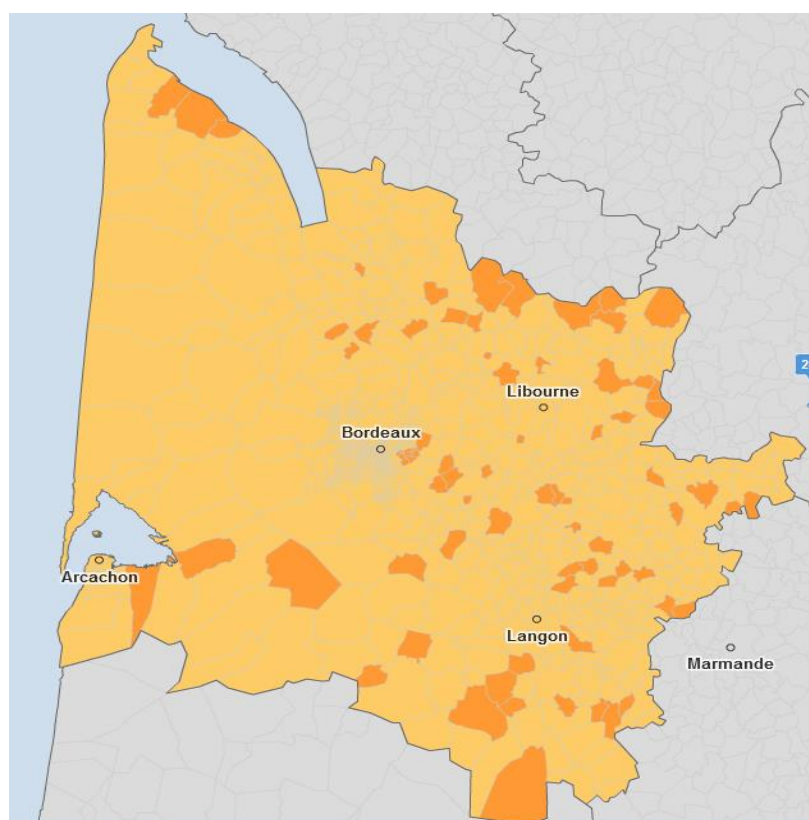
*Mandature 1977-1983*



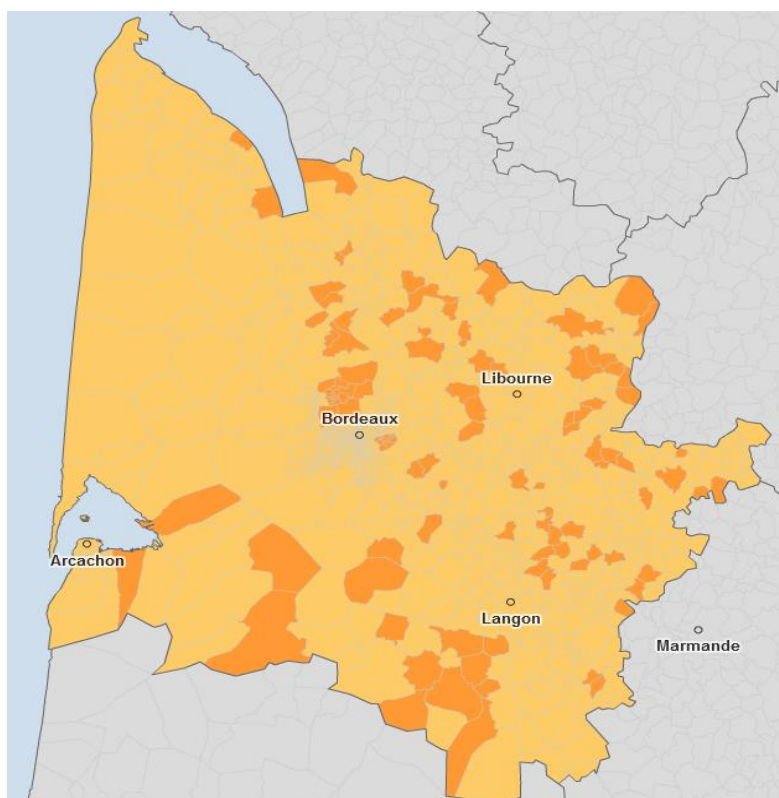
*Mandature 1995-2001*



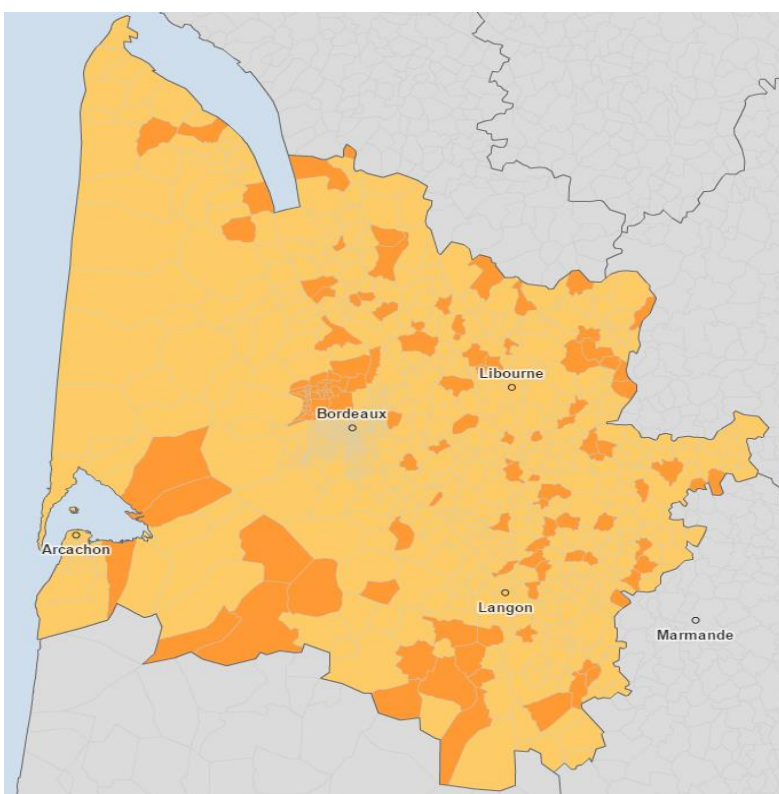
*Mandature 2001-2008*



*Mandature 2008-2014*



*Mandature 2014-2020*



## **Annexe 6 Répartition des hommes et des femmes maires par tranche de population en fonction de la mandature en Gironde**

(%)		moins de 1000	moins de 3500	plus de 3500	Total
<b>2014-2020</b>	<b>Hommes</b>	56,8	87,5	12,5	<b>440</b>
	<b>Femmes</b>	67	85	15	<b>101</b>
<b>2008-2014</b>	<b>Hommes</b>	61,1	88,2	11,8	<b>450</b>
	<b>Femmes</b>	67,8	86,5	13,5	<b>90</b>
<b>2001-2008</b>	<b>Hommes</b>	62,3	88,3	11,7	<b>470</b>
	<b>Femmes</b>	70	94,3	5,7	<b>70</b>
<b>1995-2001</b>	<b>Hommes</b>	63,3	88,7	11,3	<b>488</b>
	<b>Femmes</b>	67,9	98,1	1,9	<b>53</b>
<b>1977-1983</b>	<b>Hommes</b>	69,3	92,9	7,1	<b>521</b>
	<b>Femmes</b>	76,2	95,2	4,8	<b>21</b>

*Lecture :* Parmi les 101 femmes maires en Gironde en 2014-2020, 15% le sont dans les communes de plus de 3500 habitants.

## **Annexe 7 Sexe des élu-e-s municipaux-ales de Gironde en fonction de la tendance partisane du maire<sup>890</sup>**

	Hommes élus	% hommes élus	Femmes élues	% femmes élues
<b>communiste</b>	49	61,2	31	38,7
<b>divers droite</b>	1403	64,8	763	35,2
<b>divers gauche</b>	977	64,7	532	35,3
<b>front national</b>	13	86,7	2	13,3
<b>nouveau centre</b>	7	70	3	30
<b>sans étiquette</b>	2361	60,5	1541	39,5
<b>socialiste</b>	980	61	626	39
<b>modem</b>	48	65,7	25	34,2
<b>ump</b>	476	63,7	271	36,3
<b>vert</b>	8	61,5	5	38,5
<b>extrême gauche</b>	8	72,7	3	27,3
<b>udi</b>	8	53,3	7	46,7

*Lecture : Dans les conseils municipaux dirigés par un maire communiste, les femmes représentent en moyenne 38,7% des élus.*

---

<sup>890</sup> Sont prises en compte les communes de moins de 3500 habitants pour la mandature 2008-2014 ainsi que les communes de moins de 1000 habitants pour la mandature 2014-2020.

## **Annexe 8 Pourcentage d'élues municipales de Gironde par tranches d'âge et par taille de communes en 1995 et en 2001**

		18-25	26-35	36-45	46-55	56-65	66-75	76 +
<b>Moins de 3500 hbts</b>	<b>1995</b>	2,4%	17,1%	32,7%	28,6%	14,6%	4,34%	0,2%
	<b>progression</b>	-30,2%	-11,1%	0,6%	6,8%	-2,1%	15,8%	55%
	<b>2001</b>	1,7%	15,2%	32,9%	30,6%	14,3%	5%	0,3%
<b>Plus de 3500 hbts</b>	<b>1995</b>	3%	9,5%	31,5%	36,8%	16%	3,2%	0%
	<b>progression</b>	8,6%	5,7%	-16,2%	5,7%	11,5%	7,8%	--
	<b>2001</b>	3,3%	10%	26,4%	38,9%	17,8%	3,5%	0,1%

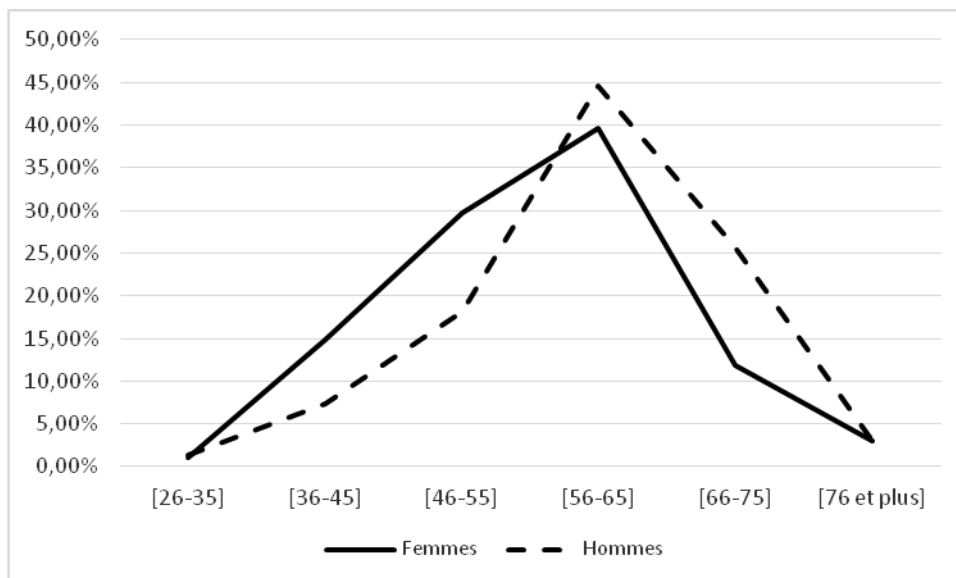
## **Annexe 9 Élu-e-s municipaux-ales de Gironde par tranches d'âges et par type de mandat en 2014**

	[18-45]	[46-55]	[56-65]	[66 plus] et	Total général
<b>% maire</b>	10	20,3	43,6	26,1	100
<b>% 1er adjoint</b>	15,2	25,1	36	23,7	100
<b>% 2e adjoint</b>	20,6	29,2	30,8	19,4	100
<b>% autre adjoint</b>	22,7	24	33,6	19,7	100
<b>% conseiller</b>	39,5	26,2	22,8	11,5	100

Khi<sup>2</sup> significatif au seuil de 99,9%. V de Cramer = 0,146

*Lecture : 10 % des maires en Gironde en 2014 ont entre 18 et 45 ans.*

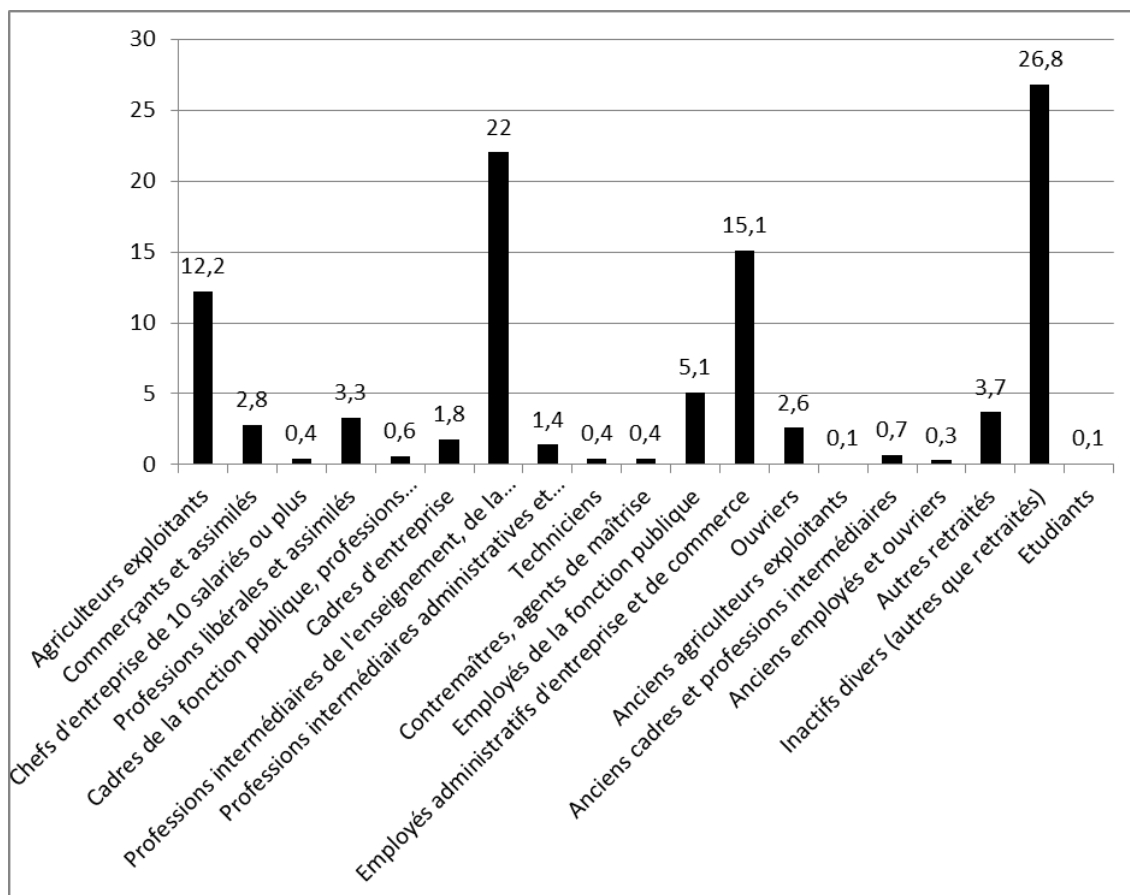
## **Annexe 10 Les maires en Gironde en 2014 par tranche d'âge et par sexe**



## **Annexe 11 Âge moyen des maires de Gironde en 2014 par taille de commune et par sexe**

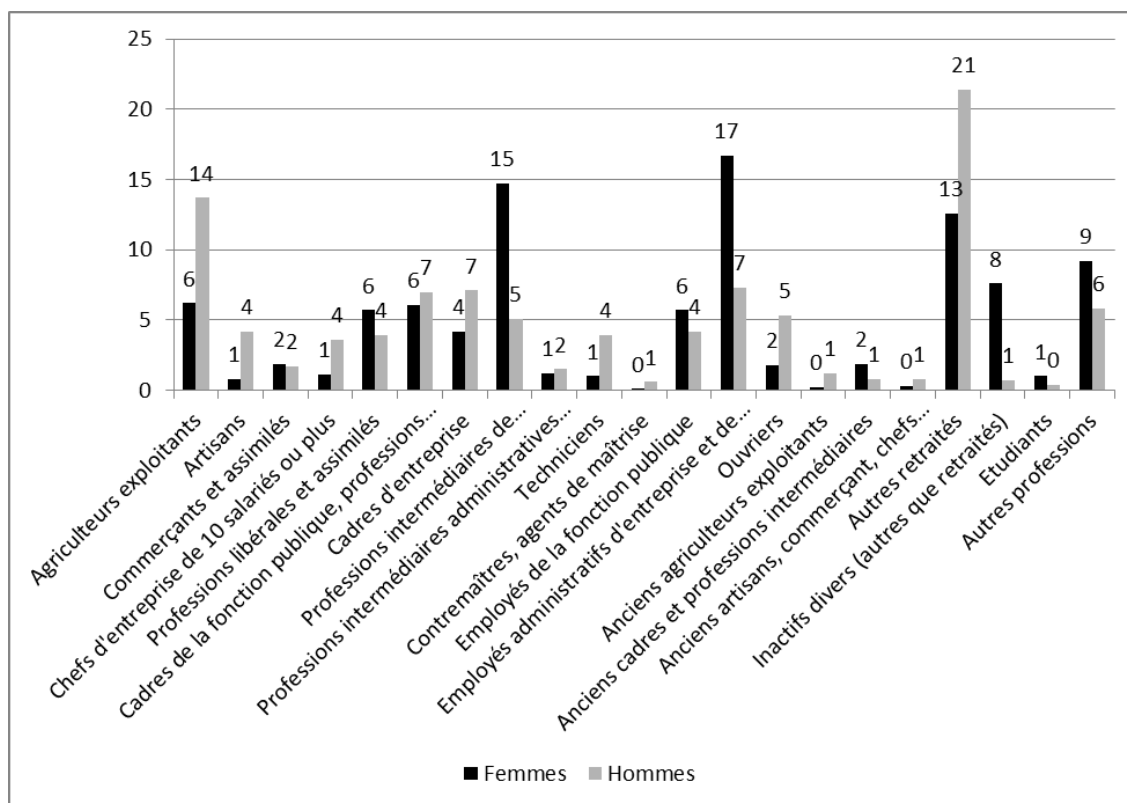
	moins de 500	500-999	1000-3499	3500-8999	9000-29 999	plus de 30 000
<b>Femmes</b>	58,2	56,1	54,5	55,2	48,3	NC
<b>Hommes</b>	58,9	59,7	62	55,4	60,1	61,2

## **Annexe 12 Les élues municipales de Gironde par catégories socio-professionnelles pour la mandature 1977-1983 (en %)**





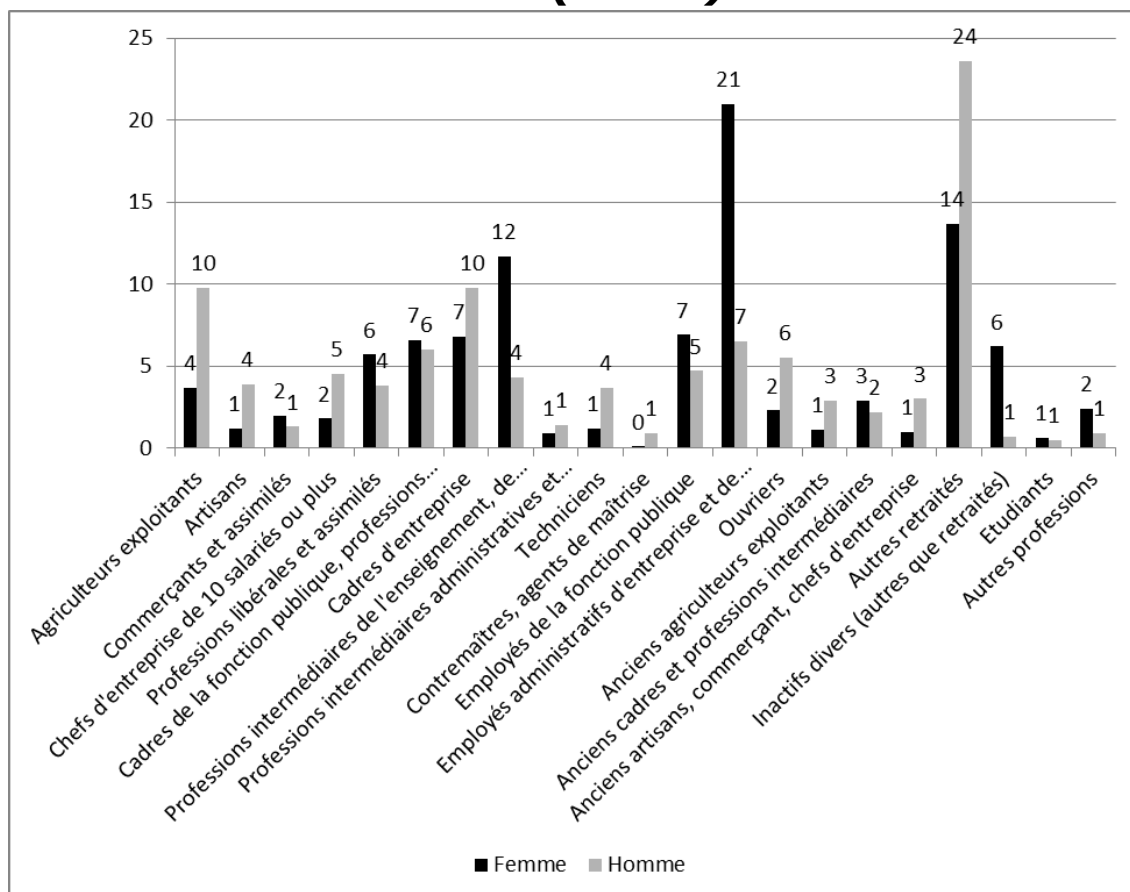
## **Annexe 13 Les élu-e-s municipaux-ales de la mandature 2008-2014 en Gironde en fonction de la catégorie socio-professionnelle et du sexe (en %) <sup>891</sup>**



*Lecture : 6,2% des élues municipales de Gironde de la mandature 2008-2014 sont agricultrices*

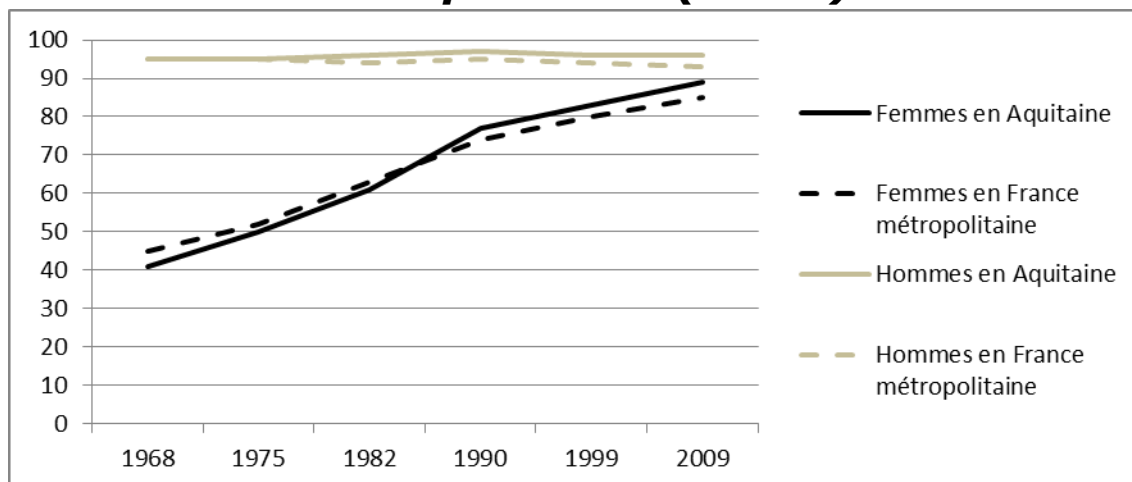
<sup>891</sup> Par souci de lisibilité du graphique, les étiquettes de données ont été arrondies à l'entier supérieur.

## **Annexe 14 Les élu-e-s municipaux-ales de la mandature 2014-2020 en Gironde en fonction de la catégorie socio-professionnelle et du sexe (en %)**



Lecture : 3,7% des élues municipales de Gironde de la mandature 2014-2020 sont agricultrices.

### **Annexe 15 Taux d'activité des 25-54 ans par sexe en Aquitaine et en France métropolitaine (en %)**



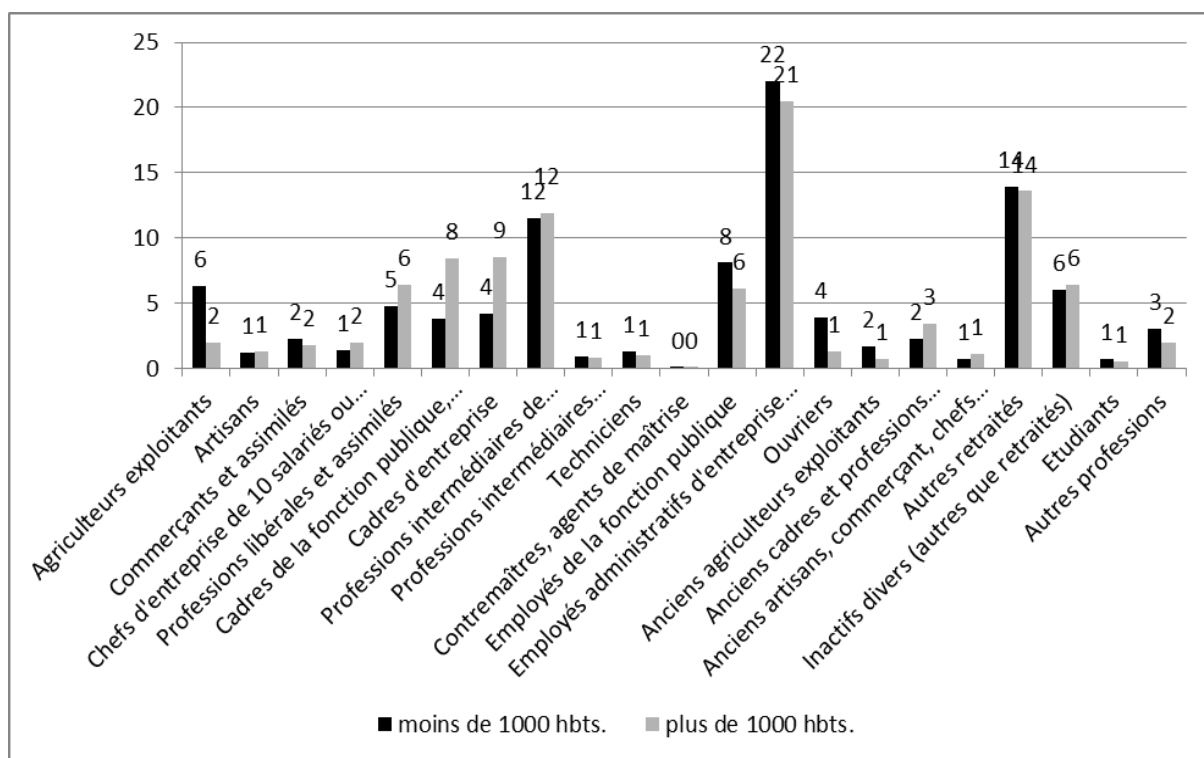
Source : Insee, Données harmonisées des recensements de la population, exploitation complémentaire

### **Annexe 16 Population de 15 ans ou plus en pourcentage par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2011 (Gironde)**

	Hommes	Femmes
<b>Agriculteurs exploitants</b>	1,1	0,4
<b>Artisans, commerçants, chefs entreprise</b>	5,6	2
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	11,5	6,8
<b>Professions intermédiaires</b>	14,6	14,8
<b>Employés</b>	8,2	25
<b>Ouvriers</b>	21	4,5
<b>Retraités</b>	24,4	27,1
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	13,6	19,4

Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire

**Annexe 17 Les élues municipales de la mandature 2014-2020 en Gironde en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de la taille de la commune (en %)**



**Annexe 18 Répondant-e-s au questionnaire à la question : « Pourquoi votre conseil municipal n'est pas paritaire ? » (n=69)**

activité professionnelle	1,5%
choix des électeurs (panachage)	1,5%
choix du maire	7,3%
décès et/ou démissions	5,9%
machisme	1,5%
manque de disponibilité	17,6%
nombre impair d'élus	1,5%
obligations familiales entravent l'engagement des femmes	8,8%
parité pas obligatoire	7,3%
pas de volonté de s'engager/manque de candidatures féminines	44,1%
qualités personnelles priment sur le sexe	1,5%
zone rurale	1,5%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

**Annexe 19 Quelques caractéristiques sociodémographiques des communes de Gironde en fonction de la taille de la commune**

	Moins de 1000 habitants	Plus de 1000 habitants
% ouvriers	17,80%	11,80%
% cadres et prof. Intel. sup.	4,70%	9,30%
% ss diplôme ou inf. bac	66,80%	55%
% diplôme du supérieur	17,70%	28%

*Source : Insee, recensements de la population, 2010*

**Annexe 20 Part d'individus sans diplôme (ou titulaires d'un diplôme inférieur au bac) et de diplômés du supérieur parmi les individus de 15 ans ou plus non-scolarisés en fonction du sexe et de la taille de la commune en Gironde**

		Moins de 1000 habitants	Plus de 1000 habitants
% ss diplôme ou inf. bac	Femmes	64,7%	54,5%
	Hommes	68,9%	55,7%
% diplôme du supérieur	Femmes	19,3%	28,4%
	Hommes	16%	27,7%

*Source : Insee, recensements de la population, 2010*

**Annexe 21 Catégorie socio-professionnelle des habitants de Gironde en fonction du sexe et de la taille de la commune de résidence**

		Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Moins de 1000 habitants	Femmes	2,4	2,5	3,6	12,2	26,3	8,3	28,4	16,4
	Hommes	5,3	6,6	5,9	11,9	5,3	27,5	28,4	9,2
Plus de 1000 habitants	Femmes	0,3	1,9	6,9	14,8	25,0	4,2	26,6	20,4
	Hommes	0,7	5,3	12,1	14,8	8,5	20,4	23,9	14,2

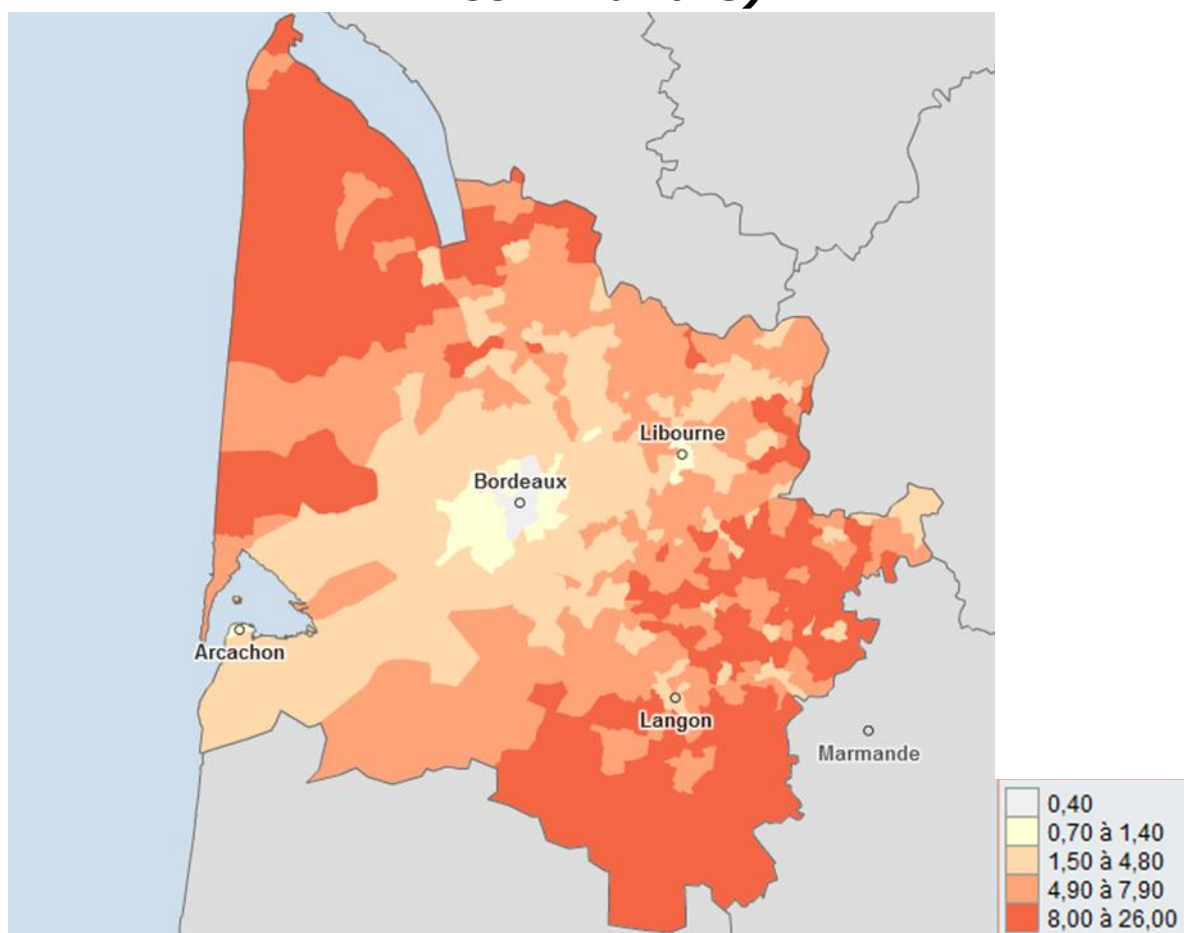
*Source : Insee, recensements de la population, 2010*

## **Annexe 22 Part des femmes parmi les conseillers municipaux selon la taille de la commune (en %)**

	1983	1989	1995	2001	2008
Communes de moins de 3 500 habitants	12,9	16,3	21,0	30,0	32,2
Communes de 3 500 à 9 000 habitants	21,0	21,4	25,1	47,4	48,3
Communes de 9 000 à 30 000 habitants	22,0	23,0	26,3	47,3	48,3
Communes de plus de 30 000 habitants	22,8	23,6	26,9	48,0	48,8
<b>Ensemble des communes</b>	<b>14,0</b>	<b>17,2</b>	<b>21,7</b>	<b>33,0</b>	<b>34,8</b>

*Source : ministère de l'Intérieur*

## **Annexe 23 Carte de la part de chasseurs par commune (en pourcentage de la population communale)**



*Sources : Chiffres population : Insee 2010 ; chiffres chasseurs : fédération des chasseurs de Gironde ; logiciel cartographie : Cartelec*

## ***Annexe 24 Type de propriété des élu-e-s en fonction du sexe***

	<b>Femmes (N=68)</b>	<b>Hommes (N=111)</b>	<b>Total général (N=179)</b>
Terriennes	2,9%	6,3%	5,0%
Immobilières	51,5%	41,4%	45,3%
Les deux	20,6%	24,3%	22,9%
Non	25,0%	27,9%	26,8%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



**Annexe 25 Coefficient de corrélation linéaire de Pearson entre la proportion de femmes élues et la proportion d'élus de chaque catégorie socio-professionnelle dans les communes de moins de 1000 habitants en 2014 en Gironde**

	R de Pearson
Agriculteur	-0,18
Artisans, commerçants	-0,05
Cadres et professions libérales	0,05
Professions intermédiaires	0,09
Employés	0,15
Ouvriers	-0,12
Retraité	-0,07
Sans profession	0,08

*Lecture: Un R de Pearson positif indique un lien positif entre deux variables. Ici, un R de Pearson positif indique que plus une catégorie socio-professionnelle est représentée au sein du conseil municipal, plus les femmes le seront. Un R de Pearson négatif indique un lien négatif. Par ailleurs, plus la valeur du R de Pearson est éloignée de zéro, plus le lien entre les deux variables est important. Ici, le lien le plus important est le lien négatif entre la proportion de femmes et la proportion d'agriculteurs au sein de chaque conseil municipal.*

### **Annexe 26 Durée de résidence selon le sexe et le poste des élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire**

	Femmes				Hommes				Total général
	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Total femmes	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Total hommes	
<b>Natif</b>	43,8%	25,0%	14,7%	24,2%	47,9%	20,6%	10,7%	30,0%	27,8%
<b>10 ans et plus</b>	18,8%	37,5%	47,1%	37,9%	14,6%	35,3%	53,6%	30,9%	33,5%
<b>Moins de 10 ans</b>	37,5%	37,5%	38,2%	37,9%	37,5%	44,1%	35,7%	39,1%	38,6%
<b>Total général</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100% <sup>892</sup>

### **Annexe 27 Origines communales de niveau 3 selon le sexe et le poste des élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire**

	Femmes				Hommes				Total général
	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Total femme	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Total homme	
<b>Attaches locales (niveau 3)</b>	68,8%	36,8%	34,3%	42,9%	61,5%	40%	33,3%	47,9%	46%
<b>Sans attache locale</b>	31,3%	63,2%	65,7%	57,1%	38,5%	60%	66,7%	52,1%	54%
<b>Total général</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

### **Annexe 28 Type de mandat exercé par les parents des héritiers des élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire**

maire	25,4%
adjoint	30,4%
CM	42,8%
conseiller général	0,7%
conseiller régional	0,7%
<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>

<sup>892</sup> Compte tenu des arrondis, le total général peut ne pas faire exactement 100%.

## **Annexe 29 Qualité des parents élus des héritiers des élu-e-s de Gironde répondant-e-s au questionnaire**

père	26,4%
grand-père	15,3%
beau-père	11,8%
oncle	9%
frère	8,30%
beau-frère	5,60%
cousin	3,50%
mère	2,80%
arrière-grand-père	2,10%
belle-sœur	2,10%
cousine	1,40%
mari	1,40%
sœur	1,40%
arrière-grand-oncle	0,70%
grand-mère	0,70%
grand-père par alliance	0,70%
oncle par alliance	0,70%
femme	0,70%
tante	0,70%
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>

## **Annexe 30 Type de mandat du parent en fonction du type de mandat de l'héritier**

	Parent maire	Parent adjoint	Parent conseiller	Total général
Maires héritiers	34,8	26,1	39,1	<b>100</b>
Adjointes héritiers	17,6	29,4	52,9	<b>100</b>
Conseillers municipaux héritiers	15,2	42,4	42,4	<b>100</b>
<b>Total général</b>	<b>25,7</b>	<b>30,9</b>	<b>43,4</b>	<b>100</b>

*Lecture : 26,1% des maires héritiers de l'échantillon avaient un parent adjoint*

### **Annexe 31 Taux d'adhésion selon le niveau de diplôme en 2008**

Niveau de diplôme	Sport	Syndicat, groupement professionnel**	Culture	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Clubs de 3e âge, de loisirs pour personnes âgées*
Aucun diplôme	4,9	3,1	1,6	1,7	2,5	0,9	10,5
Inférieur BAC	11,2	5,9	4,2	3,3	5,1	1,5	10,4
BAC	17,0	9,8	7,7	5,0	5,4	3,6	5,9
Supérieur BAC	16,9	11,2	11,3	7,0	5,3	5,0	6,2

\*personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans ; \*\* personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités. Source : Insee, Enquête SRCV-SILC 2008

### **Annexe 32 Taux d'adhésion à différents types d'associations selon la catégorie socioprofessionnelle en 2008**

	Ensemble	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Sport	Culture	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Syndicat, groupement professionnel
Agriculteurs	34,8	2,2	5,4	5,2	6,0	5,9	16,5
Artisans	30,4	3,8	11,3	4,1	6,6	1,5	3,4
Cadres	46,9	5,9	19,7	10,9	4,1	5,6	13,0
Professions intermédiaires	42,9	4,2	19,3	7,0	5,0	3,9	13,1
Employés	30,1	3,2	10,7	4,8	2,9	2,2	10,7
Ouvriers	26,4	1,6	12,0	2,3	3,6	1,3	9,4
<b>Ensemble</b>	<b>35,1</b>	<b>3,6</b>	<b>14,3</b>	<b>5,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>11,0</b>

Champ : France métropolitaine, personnes ayant un emploi. Source : Insee, Enquête SRCV-SILC 2008

### **Annexe 33 Taux d'adhésion selon le sexe pour certains types d'associations en 2008**

	Ensemble	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Sport	Culture	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Clubs de 3 <sup>e</sup> âge, de loisirs pour personnes âgées*	Syndicat, groupement professionnel**
<b>Hommes</b>	<b>35,6</b>	3,5	15,4	5,5	5,0	2,2	8,3	8,1
<b>Femmes</b>	<b>29,9</b>	4,6	9,5	6,3	4,5	2,7	10,7	6,5

\*personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans ; \*\* personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités. Source : Insee, Enquête SRCV-SILC 2008

### **Annexe 34 Taux d'adhésion à différents types d'associations selon la taille de l'unité urbaine en 2008**

	Ensemble	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Sport	Culture	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Clubs de 3 <sup>e</sup> âge, de loisirs pour personnes âgées*	Syndicat, groupement professionnel**
<b>Communes rurales</b>	<b>35,4</b>	3,6	12,7	5,0	6,4	2,5	18,2	6,7
<b>Agglomérations :</b>								
<b>Moins de 10 000 h.</b>	<b>33,7</b>	4,1	12,1	6,5	5,6	2,6	9,1	7,1
<b>10 000 à 50 000 h.</b>	<b>31,7</b>	3,2	14,3	5,2	4,8	1,9	5,5	6,8
<b>50 000 à 200 000 h.</b>	<b>35,2</b>	5,8	14,5	6,9	5,0	2,7	6,4	9,2
<b>&gt; 200 000 h. (hors Paris)</b>	<b>30,0</b>	4,4	10,9	5,7	3,8	2,6	6,0	7,7
<b>Paris</b>	<b>29,7</b>	3,7	10,7	6,8	2,7	2,4	4,9	6,6
<b>Ensemble</b>	<b>32,6</b>	<b>4,1</b>	<b>12,3</b>	<b>5,9</b>	<b>4,7</b>	<b>2,5</b>	<b>9,6</b>	<b>7,3</b>

\*personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans ; \*\* personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités. Source : Insee, Enquête SRCV-SILC 2008.

**Annexe 35 Répartition des élus municipaux  
par type d'association et par poste occupé  
selon le sexe (n=187)**

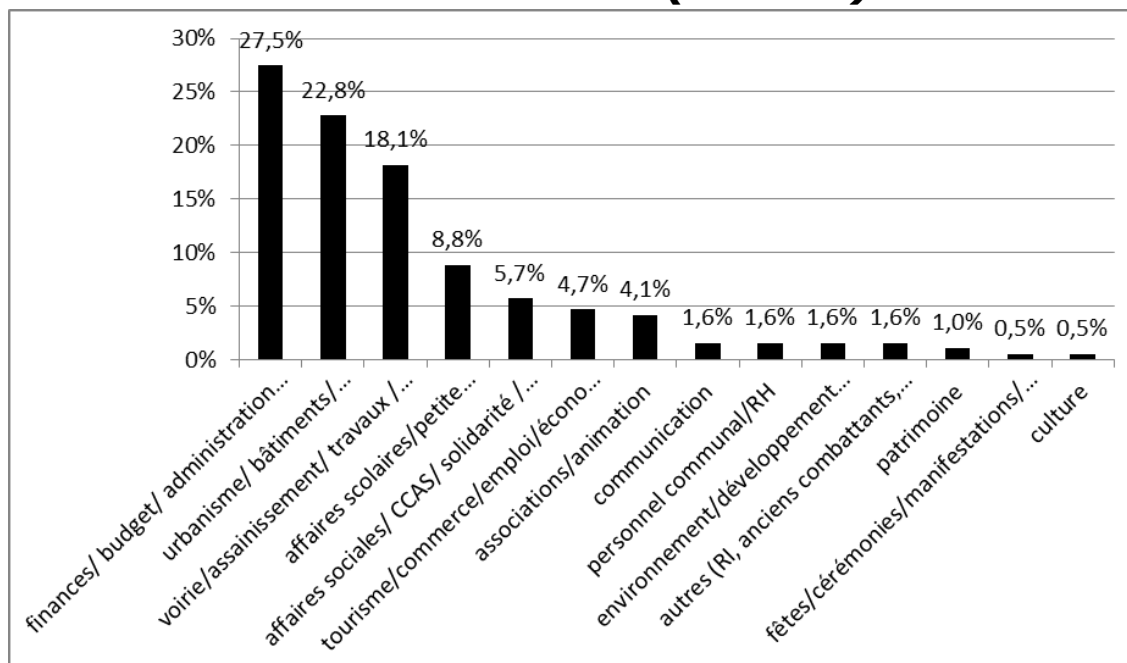
	Hommes			Femmes		
	adhérent	bureau	président	adhérente	bureau	présidente
<b>com_fet</b>	16,2	14,5	6,8	8,6	11,4	8,6
<b>par_ele</b>	9,4	6,8	6	27,1	20	8,6
<b>anc_com</b>	6	1,7	0	0	0	2,9
<b>pers-ag</b>	4,3	3,4	0	2,9	2,9	4,3
<b>ch-pech</b>	9,4	6,8	0,9	0	0	0
<b>loi_jeu</b>	7,7	6	2,6	10	2,9	2,9
<b>sports</b>	17,1	13,7	11,1	15,7	7,1	7,1
<b>huma</b>	5,1	2,6	0	7,1	4,3	1,4
<b>envir</b>	5,1	3,4	0	7,1	1,4	0
<b>patr</b>	6	3,4	0	4,3	1,4	0
<b>cult</b>	9,4	1,7	1,7	15,7	5,7	4,3

Source : questionnaire aux élu-e-s de Gironde

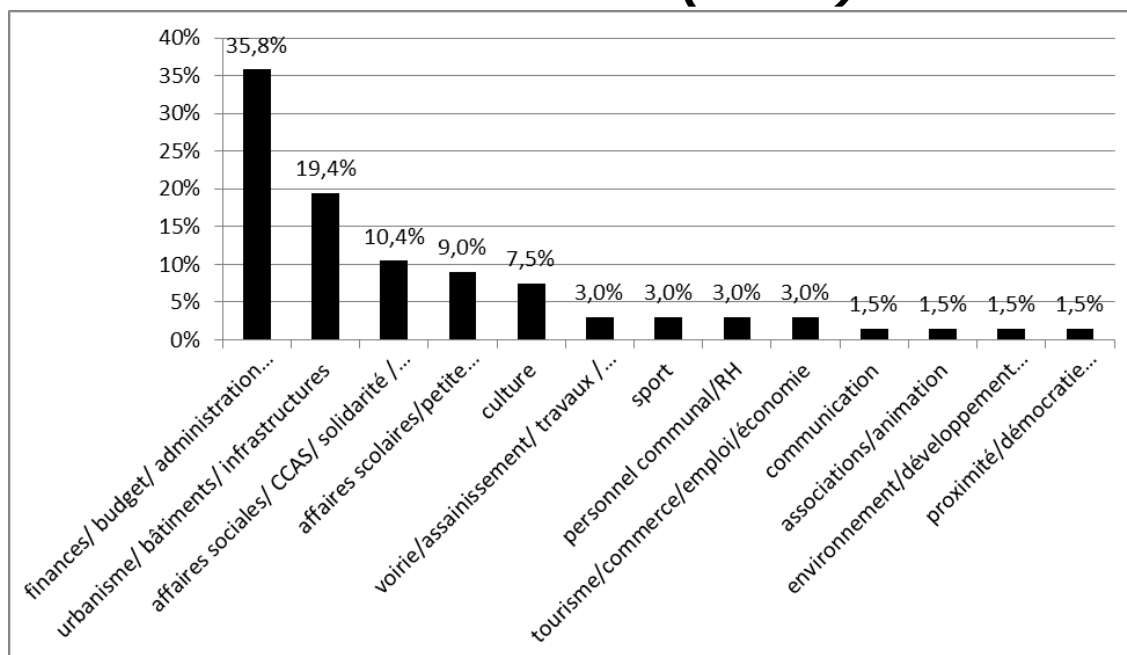
## **Annexe 36 Répartition des adjoint-e-s élues par délégation en 2014 en Gironde**

	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes pour chaque délégation (%)	Répartition des femmes par délégation (%)	Nombre d'hommes	Pourcentage d'hommes pour chaque délégation (%)	Répartition des hommes par délégation (%)
affaires scolaires/petite enfance/jeunesse	151	77,8%	25%	43	22,2%	5,7%
affaires sociales/ CCAS/ solidarité / famille /personnes âgées et handicapées/ logement	143	84,6%	23,7%	26	15,4%	3,4%
associations/animation	38	53,5%	6,3%	33	46,5%	4,4%
autres (RI, anciens combattants, chasse, agriculture, enseignement supérieur,...)	5	22,7%	0,8%	17	77,3%	2,2%
communication	20	55,6%	3,3%	16	44,4%	2,1%
culture	45	60%	7,5%	30	40%	4%
environnement/développement durable/espaces verts/cadre de vie	25	41%	4,1%	36	59%	4,8%
fêtes/cérémonies/manifestations/ salles	8	66,7%	1,3%	4	33,3%	0,5%
finances/ budget/ administration générale	61	31,4%	10,1%	133	68,6%	17,6%
patrimoine	2	16,7%	0,3%	10	83,3%	1,3%
personnel communal/RH	6	37,5%	1%	10	62,5%	1,3%
proximité/démocratie locale/quartiers/ citoyenneté	18	60%	3%	12	40%	1,6%
sécurité	3	20%	0,5%	12	80%	1,6%
sport	14	31,1%	2,3%	31	68,9%	4,1%
tourisme/commerce/emploi/économie	24	48%	4%	26	52%	3,4%
urbanisme/ bâtiments/ infrastructures	33	16,4%	5,5%	168	83,6%	22,2%
voirie/assainissement/ travaux / équipements/ technique/ aménagement	7	4,5%	1,2%	150	95,5%	19,8%
<b>Total</b>	<b>603</b>		<b>100%</b>	<b>757</b>		<b>100%</b>

### **Annexe 37 Délégations des premiers-ères adjoint-e-s dans les communes de moins de 3500 habitants (n=193)**



### **Annexe 38 Délégations des premiers-ères adjoint-e-s dans les communes de plus de 3500 habitants (n=67)**





## **Annexe 39 Délégations des adjoint-e-s selon leur catégorie socioprofessionnelle d'origine dans les communes de moins de 3500 habitants**

Moins de 3500 habitants	Agriculteurs	art., com., chef d'entreprise	cadres et prof. Intel. Sup.	professions intermédiaires	employés	ouvriers	retraités	sans profession déclarée	Autres professions	Total général
finances/ budget/ administration générale	19,30%	14,63%	21,80%	14,89%	13,01%	0,00%	15,33%	3,23%	0,00%	15,35%
voirie/assainissement/ travaux / équipements/ technique/ aménagement	33,33%	17,07%	5,26%	10,64%	10,57%	30,00%	21,17%	3,23%	25,00%	15,61%
urbanisme/ bâtiments/ infrastructures	17,54%	17,07%	15,79%	18,09%	12,20%	10,00%	22,99%	9,68%	8,33%	17,81%
affaires scolaires/petite enfance/jeunesse	5,26%	12,20%	21,80%	18,09%	17,07%	10,00%	9,85%	32,26%	16,67%	14,84%
affaires sociales/ CCAS/ solidarité / famille /personnes âgées et handicapées/ logement	8,77%	9,76%	8,27%	11,70%	17,89%	0,00%	10,22%	22,58%	16,67%	11,61%
communication	0,00%	7,32%	8,27%	3,19%	3,25%	10,00%	1,46%	12,90%	8,33%	4,00%
sport	1,75%	2,44%	0,75%	2,13%	0,81%	0,00%	0,36%	0,00%	0,00%	0,90%
associations/animation	3,51%	4,88%	5,26%	5,32%	11,38%	0,00%	4,01%	6,45%	8,33%	5,68%
personnel communal/RH	0,00%	2,44%	0,00%	1,06%	0,81%	0,00%	1,46%	0,00%	8,33%	1,03%
environnement/développement durable/espaces verts/cadre de vie	7,02%	2,44%	1,50%	1,06%	2,44%	10,00%	4,74%	6,45%	0,00%	3,48%
proximité/démocratie locale/quartiers/ citoyenneté	0,00%	0,00%	0,75%	0,00%	1,63%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,39%
fêtes/cérémonies/manifestations/ salles	0,00%	2,44%	0,00%	1,06%	0,81%	10,00%	2,19%	3,23%	0,00%	1,42%
culture	0,00%	4,88%	5,26%	4,26%	4,88%	0,00%	1,82%	0,00%	8,33%	3,23%
tourisme/commerce/emploi/économie	0,00%	2,44%	4,51%	5,32%	1,63%	0,00%	1,82%	0,00%	0,00%	2,45%
patrimoine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,81%	10,00%	0,73%	0,00%	0,00%	0,52%
sécurité	0,00%	0,00%	0,00%	1,06%	0,00%	0,00%	1,09%	0,00%	0,00%	0,52%
autres (RI, anciens combattants, chasse, agriculture, enseignement supérieur,...)	3,51%	0,00%	0,75%	2,13%	0,81%	10,00%	0,73%	0,00%	0,00%	1,16%

## **Annexe 40 Délégations des adjoint-e-s en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle d'origine dans les communes de plus de 3500 habitants**

Étiquettes de lignes	Agriculteurs	art., com., chef d'entreprise	cadres et prof. Intel. Sup.	professions intermédiaires	employés	ouvriers	retraités	sans profession déclarée	Autres professions	Total général
finances/ budget/ administration générale	0,00%	5,71%	19,49%	8,86%	1,61%	0,00%	13,44%	10,00%	0,00%	12,82%
voirie/assainissement/ travaux / équipements/ technique/ aménagement	0,00%	5,71%	2,56%	6,33%	1,61%	0,00%	12,37%	0,00%	0,00%	6,15%
urbanisme/ bâtiments/ infrastructures	0,00%	20,00%	11,79%	7,59%	8,06%	0,00%	10,75%	10,00%	0,00%	10,77%
affaires scolaires/petite enfance/jeunesse	25,00%	5,71%	15,38%	17,72%	17,74%	0,00%	10,22%	10,00%	0,00%	13,50%
affaires sociales/ CCAS/ solidarité / famille /personnes âgées et handicapées/ logement	25,00%	5,71%	11,28%	18,99%	12,90%	0,00%	16,13%	5,00%	0,00%	13,50%
communication	0,00%	0,00%	0,00%	2,53%	4,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,85%
sport	25,00%	2,86%	4,10%	13,92%	9,68%	0,00%	5,38%	5,00%	0,00%	6,50%
associations/animation	0,00%	0,00%	3,59%	0,00%	12,90%	0,00%	4,84%	15,00%	0,00%	4,62%
personnel communal/RH	0,00%	0,00%	1,54%	1,27%	0,00%	0,00%	1,61%	0,00%	33,33%	1,37%
environnement/développement durable/espaces verts/cadre de vie	0,00%	8,57%	6,67%	7,59%	4,84%	0,00%	3,23%	15,00%	0,00%	5,81%
proximité/démocratie locale/quartiers/ citoyenneté	0,00%	8,57%	5,13%	1,27%	6,45%	0,00%	3,23%	15,00%	0,00%	4,62%
fêtes/cérémonies/manifestations/ salles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,61%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,17%
culture	0,00%	8,57%	7,18%	8,86%	11,29%	0,00%	8,06%	15,00%	33,33%	8,55%
tourisme/commerce/emploi/économie	25,00%	20,00%	7,18%	2,53%	1,61%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	5,30%
patrimoine	0,00%	0,00%	2,05%	1,27%	1,61%	0,00%	1,08%	0,00%	0,00%	1,37%
sécurité	0,00%	2,86%	1,03%	0,00%	1,61%	100,00%	3,23%	0,00%	0,00%	1,88%
autres (RI, anciens combattants, chasse, agriculture, enseignement supérieur,...)	0,00%	5,71%	1,03%	1,27%	1,61%	0,00%	3,23%	0,00%	33,33%	2,22%

## **Annexe 41 Répartition sexuée des postes d'adjoints selon leur rang lorsque le maire est une femme**

	Femme	Homme
Premier adjoint au maire	24,8%	75,3%
Second adjoint au maire	41,0%	59,0%
Troisième adjoint au maire	34,8%	65,2%
Quatrième adjoint au maire	52,5%	47,5%
Cinquième adjoint au maire	33,3%	66,7%
Sixième adjoint au maire	62,5%	37,5%
<b>Total général</b>	<b>36,2%</b>	<b>63,8%</b>

***Annexe 42 Répartition sexuée des postes  
d'adjoints selon leur rang lorsque le maire  
est un homme***

	<b>Femme</b>	<b>Homme</b>
Premier adjoint au maire	34,3%	65,7%
Second adjoint au maire	43,7%	56,3%
Troisième adjoint au maire	42,5%	57,6%
Quatrième adjoint au maire	53,2%	46,8%
Cinquième adjoint au maire	39,3%	60,7%
Sixième adjoint au maire	52,6%	47,4%
<b>Total général</b>	<b>37,5%</b>	<b>62,5%</b>

## **Annexe 43 Les 20 métiers contribuant le plus à l'indice de ségrégation professionnelle en 2011<sup>893</sup>**

	Décomposition de l'indice ID par métier	Nombre d'emplois féminins (en milliers)	Part des femmes dans l'emploi
<b>Métiers comptant beaucoup de femmes</b>			
Aides à domicile et aides ménagères, assistantes maternelles.....	3,9	969	97,7
Agents d'entretien.....	2,2	870	70,5
Aides-soignants.....	1,9	521	90,4
Infirmiers, sages-femmes.....	1,7	476	87,7
Secrétaires.....	1,7	424	97,6
Vendeurs.....	1,7	610	73,5
Employés administratifs de la fonction publique.....	1,6	592	73,4
Enseignants.....	1,5	685	65,7
Employés de la comptabilité.....	1,0	283	84,6
Employés administratifs d'entreprise.....	0,9	303	76,9
Employés de maison.....	0,9	230	94,3
<b>Métiers comptant peu de femmes</b>			
Conducteurs de véhicules.....	2,2	79	10,5
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment.....	1,9	12	2,1
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment.....	1,4	9	2,1
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance.....	1,3	39	8,9
Ouvriers qualifiés de la manutention.....	1,1	69	15,8
Armée, police, pompiers.....	1,0	58	14,8
Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics.....	0,9	23	7,9
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons.....	0,9	147	27,1
Ingénieurs de l'informatique.....	0,7	72	20,3
<b>Ensemble des métiers.....</b>	<b>52,1</b>	<b>12 244</b>	<b>47,5</b>

<sup>893</sup> Données issues de « La répartition des hommes et des femmes par métiers », Dares Analyses, décembre 2013, n°79.

**Annexe 44 Part d'élu-e-s municipaux-ales  
démissionnaires selon la catégorie socio-  
professionnelle pour la mandature 2008-  
2014 (en pourcentage)**

<b>Agriculteurs</b>	<b>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>Professions intermédiaires</b>	<b>Employés</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>Retraités</b>	<b>Sans profession</b>
2,8	9,1	6,6	14	7,2	7,6	6,3	6,9